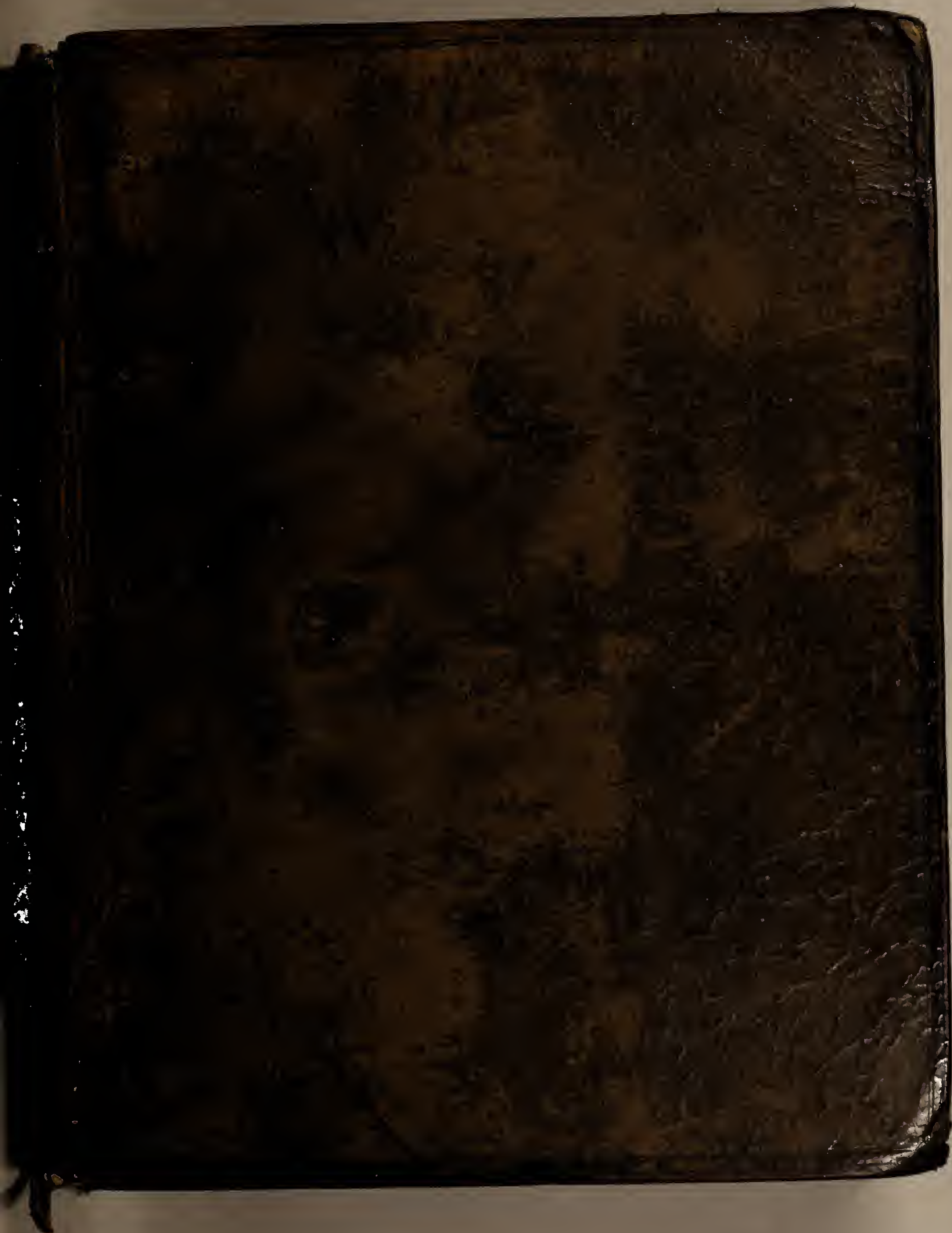
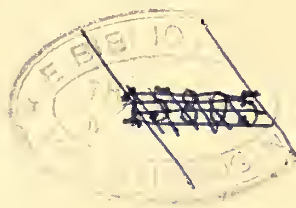








HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr FLEURY, prêtre, abbé du Loc-Dieu, ci-devant sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME SECOND.

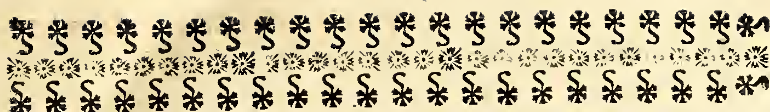
Contenant le troisiéme siecle.



A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercules.

M. DCC. XIII.

Avec privilege du Roy, & approbation des Docteurs.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CINQUIE'ME.

I. *Persecution de Severe.* II. *Martyre de Saint Leonide.* III. *Martyrs Scillitains.* IV. *Apologie de Tertullien.* V. *Refutation de l'idolatrie.* VI. *Doctrine Chrêtiéne.* VII. *Aveu des demons.* VIII. *Soumission des Chrêtiens aux empereurs.* IX. *Leur union.* X. *Vraye philosophie.* XI. *Martyre de sainte Perpetuë & de sainte Felicité.* XII. *Premiere vision de sainte Perpetuë.* XIII. *Premier interrogatoire des martyrs.* XIV. *Seconde vision de sainte Perpetuë. Dinocrate.* XV. *Troisiéme vision de sainte Perpetuë.* XVI. *Vision de Satur.* XVII. *Accouchement de sainte Felicité.* XVIII. *Dernier combat des martyrs.* XIX. *Martyre de sainte Irenée, &c.* XX. *Commencemens d'Origene.* XXI. *Traité de Tertullien des spectacles.* XXII. *Traité de l'idolatrie.* XXIII. *Aux martyrs. Des ornemens des femmes.* XXIV. *Penitence de Natalius.* XXV. *Chute de Tertullien.* XXVI. *Traité contre Marcion.* XXVII. *Deffense de l'ancienne loy.* XXVIII. *Prescriptions de Tertullien.* XXIX. *Preuves de la vraye foy par l'origine & la succession des églises.* XXX. *Mœurs des heretiques.* XXXI. *Tertullien contre Praxeas.* XXXII. *Contre Hermogene : & de l'ame.* XXXIII. *De la chair de Jesus-Christ. De la resurrection.* XXXIV. *Martyrs d'Egypte. Plutarque, Potamiene, &c.* XXXV. *Zele d'Origene.* XXXVI. *Tertullien de la fuite. Scorpiaque. Contre les Juifs.* XXXVII. *Mort de Severe. Caracalla empereur.* XXXVIII. *Saint Alexandre évêque de Jerusalem.* XXXIX. *Auteurs ecclesiastiques. Gaïus.*

Minucius Felix. XL. *Plaintes des payens contre la religion Chrétiene.* XLI. *Réponse des Chrétiens.* XLII. *Avis de Tertullien à Scapula.* XLIII. *Occupations d'Origene.* XLIV. *Mort de Caracalla. Macrin empereur.* XLV. *Traitez de Tertullien. Monogamie. Jeûnes.* XLVI. *De la pudicité.* XLVII. *Mort de Macrin. Heliogabale empereur.* XLVIII. *Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.* XLIX. *Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.* L. *Travaux d'Origene.* LI. *Autres écrivains ecclesiastiques. S. Hypolyte.* LII. *Noëtus heretique.* LIII. *Ordination d'Origene & sa condamnation.* LVI. *Ses erreurs.* LV. *Sa défense.* LVI. *Ses disciples.* LVII. *Sa methode.*

LIVRE SIXIE'ME.

I. *Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persecution.* II. *Livre de Tertullien de la couronne.* III. *Fin de Tertullien.* IV. *Fausse prophetesse.* V. *Exhortation d'Origene au martyre.* VI. *S. Fabien pape.* VII. *Les deux Gordiens empereurs, puis Puppien & Balbin, puis le jeune Gordien.* VIII. *Lettre d'Origene à Africain.* IX. *Oeuvres d'Africain.* X. *Commencement de S. Gregoire Thaumaturge.* XI. *Hexaples d'Origene.* XII. *Conversion de Berylle heretique.* XIII. *Episcopat de S. Gregoire Thaumaturge.* XIV. *Ses miracles.* XV. *S. Alexandre le charbonnier.* XVI. *Mort de Gordien. Philippe empereur.* XVII. *Travaux d'Origene.* XVIII. *Maximes sur l'étude de l'écriture sainte.* XIX. *Devoirs des évêques & des prestres.* XX. *Regles sur le baptême & la penitence.* XXI. *Condamnation de quelques heretiques.* XXII. *Commencemens de S. Cyprien.* XXIII. *Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &c.* XXIV. *Mort de Philippe. Decius empereur. Persecution.* XXV. *Cruauté de cette persecution.* XXVI. *Chute de plusieurs Chrétiens.* XXVII. *Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre, & de S. Babilas.* XXVIII. *Retraite de S. Denis d'Alexandrie.* XXIX. *Retraite de S. Cyprien & de S. Gregoire Thaumaturge.* XXX. *Martyre de S. Pionius.* XXXI. *Premier interro-*

gatoire. XXXII. *On le mene au temple.* XXXIII. *Second & troisiéme interrogatoire.* XXXIV. *Condamnation & execution.* XXXV. *Lettres de S. Cyprien.* XXXVI. *Lettre du Clergé de Rome.* XXXVII. *Confession de Saint Acace.* XXXVIII. *Redoublement de la persecution en Afrique.* XXXIX. *Lettres de Celerin & de Lucien.* XL. *Martyre de S. Maxime.* XLI. *Martyre de S. Pierre, &c. à Lampsaque.* XLII. *S. Cyprien suspend la reconciliation des apostats.* XLIII. *Usé d'indulgence pour les malades* XLIV. *Indiscretion de Lucien.* XLV. *Decret du clergé de Rome touchant les apostats.* XLVI. *Fermeté de S. Cyprien.* XLVII. *Martyrs d'Alexandrie.* XLVIII. *S. Paul premier ermite.* XLIX. *Evêques des Gaules. S. Saturnin, S. Denis, &c.* L. *Ordination d'Aurelius, de Celerin & de Numidique.* LI. *Schisme de Felicissime.* LII. *Election du pape S. Corneille.* LIII. *Schisme de Novatien.* LIV. *Premier concile de S. Cyprien.* LV. *Concile de Rome.* LVI. *Retour des confesseurs schismatiques.* LVII. *Mort de Decius. Gallus empereur.*

LIVRE SEPTIE'ME.

I. *Traité de S. Cyprien de l'unité de l'église.* II. *Punitions miraculeuses des apostats.* III. *Lettre à Antonien.* IV. *Histoire du vieillard Serapion.* V. *Concile d'Antioche contre Novatien.* VI. *Second Concile de S. Cyprien.* VII. *Schisme de Fortunat.* VIII. *Lettre de Saint Cyprien à S. Corneille.* IX. *Persecution de Gallus.* X. *Martyre de S. Hippolyte & du pape S. Corneille.* XI. *Conversion de Neocesarée.* XII. *Traité de S. Cyprien de la mortalité.* XIII. *S. Cyprien contre Demetrien.* XIV. *Charité des Chrétiens envers les captifs.* XV. *S. Cyprien condamne les Aquariens.* XVI. *Fin d'Origene. Son ouvrage contre Celse.* XVII. *Miracles de J. C.* XVIII. *Mœurs des Chrétiens.* XIX. *Divinité de J. C.* XX. *Traité d'Origene de la priere.* XXI. *Mort de Gallus. Emilien empereur, puis Valerien.* XXII. *Troisiéme concile de S. Cyprien.* XXIII. *Evêques tombez, Basilide & Martial.* XXIV. *Martien*

Evêque d'Arles schismatique. Puppien. XXV. *Divers reglemens de discipline.* XXVI. *Question du baptême des heretiques.* XXVII. *Concile de Saint Cyprien rejetté par S. Estienne.* XXVIII. *Lettres de Saint Cyprien à Jubaïen & à Pompée.* XXIX. *Dernier Concile de S. Cyprien.* XXX. *Lettre de Firmilien.* XXXI. *Défense du pape S. Estienne* XXXII. *Fin de la question du baptême.* XXXIII. *Persecution de Valerien.* XXXIV. *Exil de S. Denis d'Alexandrie.* XXXV. *Ses lettres de baptême.* XXXVI. *Exil de S. Cyprien.* XXXVII. *Confesseurs aux mines.* XXXVIII. *Martyre du pape Saint Sixte.* LXXIX. *Martyre de Saint Laurent.* XL. *Dernieres lettres de Saint Cyprien.* XLI. *Son martyre.* XLII. *Autres martyrs en Afrique.* XLIII. *Martyre de S. Lucius, S. Montan, &c.* XLIV. *Martyre de Saint Flavien.* XLV. *S. Jacques, S. Marin, &c.* XLVI. *Saint Fructueux de Tarragone.* XLVII. *Saint Saturnin de Toulouse, Saint Denis de Paris.* XLVIII. *S. Felix de Nole.* XLIX. *Autres martyrs.* L. *Saint Nicephore.* LI. *Valerien pris par les Perses. Gallien empereur.* LII. *Martyre de Saint Marin.* LIII. *Charité des Chrétiens d'Alexandrie.* LIV. *Doctrine de Saint Denis d'Alexandrie sur la Trinité.* LV. *Son traité contre les Millenaires.* LVI. *Son Epître canonique.* LVII. *Epître canonique de S. Gregoire Thaumaturge.* LVIII. *Conversion des barbares.* LIX. *Plotin philosophe.*

LIVRE HUITIE'ME.

I. *Heresie de Paul de Samosate.* II. *Mort de S. Denis d'Alexandrie, de Saint Gregoire Thaumaturge.* III. *Mort de Gallien. Claude II. empereur.* IV. *Second concile contre Paul de Samosate.* V. *Eusebe & Anatolius d'Alexandrie.* VI. *Commencemens de Saint Antoine.* VII. *Ses premieres tentations.* VIII. *Mort de Claude. Aurelien empereur. Persecution.* IX. *Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus.* X. *Origine de l'heresiarque Manés.* XI. *Sa dispute contre Archelaüs & sa mort.* XII. *Ses disciples & sa doctrine.* XIII. *Successions d'évêques.* XIV. *Mort de Probus. Carus empereur, puis Dioclетien & Maximien.* XV. *Saint Antoine*

au desert. XVI. *Martyre de Claude, Astere & Neon.* XVII. *Martyre de Domnine & de Theonille.* XVIII. *Saint Maurice & sa legion.* XIX. *Autres martyrs en Gaule.* XX. *Saint Victor de Marseille.* XXI. *Constantius & Galerius Césars.* XXII. *Commencement de persecution.* XXIII. *Martire de Saint Maximilien.* XXIV. *Successions d'évêques. Schisme de Melece.* XXV. *Edit de Diocletien contre les Manichéens.* XXVI. *Heresie d'Hierax.* XXVII. *Saint Marcel centurion & Saint Cassien martirs.* XXVIII. *Persecution generale.* XXIX. *Martirs de Nicomedie.* XXX. *Ecrits contre la religion Chrétiene.* XXXI. *Martirs de Palestine.* XXXII. *Martirs d'Egipte.* XXXIII. *Saint Phileas & Saint Philorome.* XXXIV. *Martirs de Sirie, &c.* XXXV. *Histoire de S. Theodote hostelier.* XXXVI. *Martire de sept vierges.* XXXVII. *Martire de S. Theodote.* XXXVIII. *Persecution en Occident.* XXXIX. *Martire de Saint Sabin.* XXXIX. *Persecution en Afrique. Recherche des livres.* XL. *Martire de S. Felix de Tibiure* XLI. *Martirs d'Abitine.* XLII. *Confession du prêtre Saturnin.* XLIII. *Confession de Saturnin le jeune.* XLIV. *Conduite de Mensurius évêque de Carthage.* XLV. *Arnoble écrit pour la religion.* XLVI. *Martirs d'Espagne. S. Vincent. Sainte Eulalie.* XLVII. *S. Euplius.* XLVIII. *S. Genés & autres martirs à Rome.* XLVIII. *Sainte Afre.* XLIX. *S. Irenée de Sirmium.* L. *S. Pullion.* LI. *S. Philippe d'Heraclée, &c.* LII. *S. Philippe & ses compagnons transferez à Andrinople.* LIII. *Saint Agape & Sainte Chionie.* LIV. *Sainte Irene.* LV. *Sainte Anysie. S. Demetrius.*

LIVRE NEUVIE'ME.

I. *Actes de Saint Tharaque, S. Probus & Saint Andronic* II. *Second interrogatoire.* III. *Troisiéme interrogatoire de Saint Tharaque.* IV. *Troisiéme interrogatoire de saint Probus.* V. *Troisiéme interrogatoire de saint Andronic.* VI. *Dernier combat des martirs.* VII. *Sainte Julitte & saint Cirique.* VIII. *Martirs de Palestine.* IX. *S. Didime & sainte Theodore.* X. *Diocletien renonce à l'empire.* XI. *Tirannie de Maximien Galerius.* XII. *Martire de saint Apphien,*

&c. XIII. *Concile de Cirthe.* XIV. *Concile d'Elvire.* XV. *Suite du meme concile.* XVI. *Histoire de Boniface & d'Aglaé.* XVII. *Martyre de S. Boniface.* XVIII. *Ses reliques.* XIX. *Saint Antoine sort du chasteau.* XX. *Persecution en Cappadoce. S. Theodore.* XXI. *Epistre canonique de S. Pierre d'Alexandrie.* XXII. *De ceux qui se livroient eux-mêmes.* XXIII. *Mort de Constantius Chlorus. Constantin empereur.* XXIV. *Martyre de S. Agapius. Sainte Domnine, &c.* XXV. *Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.* XXVI. *Martyrs de Palestine.* XXVII. *Mœurs de Maximin & de Maxence.* XXVIII. *Martyrs de Palestine. S. Pamphile, &c.* XXIX. *Autres martyrs, S. Quirin, S. Serenus, &c.* XXX. *Derniers martyrs de Palestine.* XXXI. *Mort de Maximien Herculius.* XXXII. *Maladie de Galerius.* XXXIII. *Edit en faveur des Chrétiens.* XXXIV. *Commencement du schisme des Donatistes.* XXXV. *Mort de Galerius. Persecution de Maximin.* XXXVI. *S. Apollonius & S. Philemon.* XXXVII. *Autres martyrs d'Alexandrie.* XXXVIII. *S. Lucien d'Antioche.* XXXIX. *Autres martyrs.* XL. *Famine & peste.* XLI. *Tyrannie de Maximin.* XLII. *Guerre de Maxence contre Constantin.* XLIII. *Croix miraculeuse.* XLIV. *Victoire de Constantin.* XLV. *Mort de Diocletien.* XLVI. *Edit de Constantin & de Licinius en faveur des Chrétiens.* XLVII. *Guerre de Maximin.* XLVIII. *Victoire de Licinius & fin de la persecution.* XLIX. *Mort de Maximin Daïa.*

Approbation des Docteurs.

RIEN n'est plus glorieux à l'Eglise que de faire voir son établissement, les combats des martyrs & les ouvragesdes peres qui ont soutenu sa doctrine. C'est ce qu'on trouvera dans cette histoire des premiers siecles ; où sans faire de longues dissertations, ni des reflexions trop frequentes, sans y mêler des faits étrangers, on répresente les plus précieux monumens de l'antiquité ecclesiastique. La lecture de cet ouvrage servira à l'édification de la foi & des mœurs, & les fideles seront animez en voyant les triomphes de leurs peres. A Paris le 13. Septembre 1690. PIROT. D. LEGER.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUIÉME.

L'EMPEREUR Sévere ayant fait la guerre en Orient contre les rois qui avoient pris le parti de Niger, revenoit victorieux la dixiéme année de son regne 202. de J.C. Passant de Syrie en Egypte par la Palestine, il voulut punir les Juifs, qui s'étoient encore révoltez, & leur défendit de faire des prosélytes, ne leur permettant de circoncire que leurs enfans: ce qu'Antonin le pieux avoit déja ordonné sous peine capitale. Severe défendit aussi de faire des Chrétiens; & donna lieu à la persecution generale, qui commença cette année en Egypte, d'où elle s'étendit aux autres provinces. Plu-

I. Persecution de Severe. *Herod. lib. 3. Ann. 202. Spart. p. 70. D. Lib. 11. ff ad leg. Cera. de sic. Eus. VI. hist. c. 2.*

Euf. in Chro. VI. & hift. c. 2. Hier. de fcript. in Origen. Euf. VI. hift. c. 2.

fieurs crurent, tant elle fut cruelle, que le temps de l'Antechrift approchoit: comme témoignoit Judas auteur Ecclefiaftique de ce temps là, qui fut un commentaire fur les 70. femaines de Daniel; où il apportoit l'ordre des temps, jufqu'à cette dixiéme année de Severe.

II. Martyre de S. Léonide. *Euf. VI. c. 1. 2.*

Letus étoit alors gouverneur d'Egypte, & Demetrius fucceffeur de Julien, étoit évêque d'Alexandrie. Il y eut un tres-grand nombre de Martyrs en cette ville, parce que l'on y envoyoit les Chrétiens de toute l'Egypte, & même de la Thebaïde. Entre-eux fut Leonide pere d'Origene. Il avoit élevé avec grand foin ce fils, qui étoit alors dans fa 17. année. Outre les arts liberaux & les belles lettres, il l'avoit inftruit des faintes écritures; dont il lui faifoit tous les jours apprendre & reciter quelques fentences, avant les études profanes. Origene s'y appliquoit tellement, qu'il ne fe contentoit pas du fens litteral & facile: mais il vouloit toûjours y trouver des fens cachez jufqu'à fatiguer fon pere par fes queftions. Leonide avec un vifage fevere reprimoit fa curiofité, & l'avertiffoit de ne pas exceder la portée de fon âge: mais en fon cœur il étoit ravi de ce beau naturel, & rendoit à Dieu de grandes actions de graces, de lui avoir donné un tel fils. Souvent pendant qu'Origene dormoit, fon pere s'approchoit du lict, & lui découvrant l'eftomac, le baifoit avec refpect, comme un temple de l'efprit de Dieu. La perfecution étant ouverte, Origene fut touché d'un fi grand defir du martyre, qu'il fe feroit prefenté lui-même, fi fa mere ne l'euft retenu par fes prieres & par fa tendreffe. Mais quand il feut que fon pere étoit en prifon, il redoubla fes efforts, & fa mere fut réduite à lui cacher tous fes habits, pour le contraindre à demeurer dans la maifon. Ne pouvant faire autre chofe, il écrivit à fon pere une lettre tres-forte, pour l'encoura-

ger au martyre où il lui disoit ces mots : Tenez ferme, & ne vous mettez point en peine de nous. Car il avoit six petits freres plus jeunes que lui. Leonide eut la teste tranchée : & comme ses biens furent confisquez, il laissa sa veuve chargée de ces sept enfans dans une extrême pauvreté.

III. Martyrs Scillitains.

En Affrique la persecution fut violente : & nous trouvons qu'elle y avoit commencé deux ans auparavant, puisque les actes des martyrs Scillitains sont dattez du Consulat de Claude sous le proconsul Saturnin, ce qui se rencontre la huitiéme année de Severe 200. de J. C. Ce Saturnin fut le premier de ce temps-là qui employa le glaive en Affrique contre les Chrétiens. On lui en presenta douze à Carthage, dont les principaux étoient Sperat, Narzal, Cittin & trois femmes Donate, Seconde & Vestine; étant devant le proconsul, il leur dit à tous : Vous pouvez esperer le pardon des Empereurs nos maîtres, si vous revenez au bon sens en observant les ceremonies de nos dieux. Sperat dit : Nous n'avons jamais fait de mal, ni participé à l'injustice. Nous ne nous souvenons pas d'avoir injurié personne : au contraire étant maltraitez, nous avons toûjours rendu graces à Dieu. Nous avons même prié pour ceux qui nous persecutoient injustement : en quoi nous obéïssons à notre empereur, qui nous a prescrit cette regle de vie. Le proconsul Saturnin dit : Nous avons aussi une religion qui est simple. Nous jurons par le genie des empereurs, & nous faisons des vœux pour leur santé. Vous devez en faire autant. Sperat répondit : Si vous voulez m'écouter tranquillement, je vous dirai le mystere de la simplicité chrétienne. Le proconsul Saturnin dit : T'écouterai-je dire du mal de nos ceremonies ? Jurez plûtôt tous par le génie des empereurs nos maîtres pour joüir

Tertul. ad Scap.

Act. Martyr. sincere. p. 77.

des plaſirs de cette vie. Sperat dit : Je ne connois point le genie de l'empereur de ce monde, mais je ſers au Dieu celeſte qu'aucun homme n'a veu ni ne peut voir. Je n'ay jamais fait aucun crime puniſſable par les loix publiques. Si j'achete quelque choſe, j'en paye les droits aux receveurs. Je reconnois pour empereur de toutes les nations mon Dieu & mon Seigneur. Je n'ai fait de plainte contre perſonne, on ne doit point en faire contre moi. Le proconſul ſe tourna vers les compagnons de Sperat & leur dit : Ne ſuivez pas la folie de ce furieux, mais plûtôt craignez notre prince & obéïſſez à ſes commandemens. Cittin répondit : Nous n'avons perſonne à craindre que le Seigneur notre Dieu qui eſt au ciel. Le proconſul dit : Qu'on les mene en priſon, & qu'on les mette aux ceps juſques à demain.

Le jour ſuivant le proconſul aſſis ſur ſon tribunal ſe les fit preſenter, & dit aux femmes : Honorez notre prince & ſacrifiez aux Dieux. Alors Donate dit : Nous rendons honneur à Ceſar comme à Ceſar, mais nous offrons à nôtre Dieu l'honneur & la priere. Veſtine dit : Je ſuis auſſi Chrétiene. Seconde dit : Et moi auſſi je croi en mon Dieu & je veux eſtre en lui : pour vos dieux nous ne les ſervons ni ne les adorons. Le proconſul commanda de les ſeparer : puis ayant appellé les hommes il dit à Sperat : Perſeveres-tu à eſtre Chrétien ? Sperat dit : Ouy je perſevere. Ecoutez tous : Je ſuis Chrétien. Tous ceux qui avoient eſté arreſtez avec lui l'oüirent & dirent : Nous ſommes auſſi Chrétiens. Le proconſul dit : Vous ne voulez ni déliberer ni recevoir grace ? Sperat répondit : En un combat legitime il n'y a point de grace, faites ce que vous voudrez. Nous mourons avec joye pour J. C. Le proconſul dit : Quels ſont les livres que vous liſez & que vous adorez. Sperat répondit : Les quatre évangiles de

N. S. J. C. les épîtres de l'apôtre ſaint Paul & toute l'écriture inſpirée de Dieu. Le proconſul dit: Je vous donne trois jours de temps pour revenir à vous. Sperat dit: Je ſuis Chrétien & tous ceux qui ſont avec moi ; & nous ne quittons point la foy de N. S. J. C. faites ce qu'il vous plaira.

Le proconſul voyant leur fermeté rendit contre eux ſa ſentence par la main du greffier, en ces termes: Sperat, Narzal, Cittin, Veturius, Felix, Acyllin, Letantius, Januaria, Genereuſe, Veſtine, Donate & Seconde, s'étant avoüez Chrétiens, & ayant refuſé de rendre honneur & reſpect à l'empereur, j'ordonne qu'ils ayent la teſte tranchée. Cette ſentence ayant été leuë, Sperat & tous ceux qui étoient avec lui dirent: Nous rendons graces à Dieu, qui nous fait l'honneur aujourd'hui de nous recevoir martyrs dans le ciel, pour la confeſſion de ſon nom: Ayant dit cela, ils furent menez au lieu du ſupplice: où ils ſe mirent à genoux tous enſemble ; & ayant encore rendu graces à J. C. ils eurent tous la teſte tranchée. On les nomma les Martyrs Scillitains & ils furent fameux en Affrique. Ce proconſul Vigellius Saturnin qui le premier en cette perſecution avoit employé le glaive contre les Chrétiens, perdit la veuë quelque temps aprés au rapport de Tertullien.

Martyrol. VI. *Jul.*

Tertull. ad Scap. c. 3.

IV. Apologie de Tertullien.

Il étoit alors à Carthage, & ce fut vers le commencement de cette perſecution qu'il publia une apologie pour les Chrétiens la plus ample & la plus fameuſe de toutes. Il ne s'y nomme point, & adreſſe la parole à ceux qui tenoient les premieres places dans l'empire: c'eſt-à-dire comme il s'explique enſuite aux gouverneurs des provinces.

Il inſiſte d'abord ſur l'injuſtice de condamner les Chrétiens ſur leur nom ſans vouloir connoître ce qu'ils

c. 2. étoient. S'il eſt certain, dit-il, que nous ſommes criminels, pourquoi ne nous traitez-vous pas comme les autres? ils ſe défendent & par leur bouche & par le miniſtere des avocats: & il n'eſt permis de condamner perſonne ſans l'entendre. Les Chrétiens ſont les ſeuls qui n'ont aucune liberté de ſe juſtifier. On attend ſeulement d'eux qu'ils confeſſent leur nom, pour ſatisfaire à la haine publique. Si un coupable avoit confeſſé le nom d'homicide ou de ſacrilege, vous ne vous en contenteriez pas pour le condamner. Vous examineriez la qualité du fait, le lieu, la maniere, le temps, les complices. Il faudroit vérifier de même les crimes que l'on nous impoſe de combien d'enfans chacun auroit goûté, combien d'inceſtes il auroit commis. Nous trouvons que l'on a défendu même d'informer contre nous.

Sup. lib. 3. n. 3.

Là-deſſus il rapporte la réponſe de Trajan à Pline, & en releve l'abſurdité: de défendre que l'on recherche les Chrétiens comme les jugeant innocens: & d'ordonner toutefois de les punir quand on les trouve: comme ſi c'étoit un crime d'eſtre découverts. Puis il continuë: Auſſi vous procedez contre nous d'une façon toute ſinguliere; vous mettez les autres à la queſtion pour leur faire confeſſer leur crime: nous, pour nous le faire nier. Un homme crie: Je ſuis Chrétien. Il dit ce qu'il eſt. Vous eſtes aſſis pour tirer la verité de la bouche des criminels. Il n'y a que nous que vous vouliez forcer au menſonge. Ce renverſement vous doit faire entrer en ſoupçon, qu'il n'y ait quelque force ſecrette qui vous faſſe agir contre les loix & contre les regles de la procedure. Chez les tyrans on employoit les tourmens pour ſupplices; chez vous ils ne doivent ſervir qu'à découvrir la verité. Si la confeſſion les prévient ils ſont inutiles: il n'y a qu'à prononcer. Vous croyez qu'un Chrétien eſt

L. 1. ff. ad quæſt.

chargé de toutes ſortes de crimes, ennemis des dieux, des empereurs, des loix, de bonnes mœurs, de la nature, & vous les forcez de nier pour l'abſoudre : c'eſt prévariquer contre les loix.

La haine de notre nom, ajoûte-t-il, eſt ſi aveugle en la plûpart, qu'ils mêlent ce reproche en diſant du bien de quelqu'un. Un tel eſt un honnête homme, c'eſt dommage qu'il eſt Chrétien. Je m'étonne qu'un tel qui eſt un homme ſage, s'eſt tout d'un coup fait Chrétien. Ils gâtent le bien qu'ils connoiſſent, par un mal qu'ils ne connoiſſent point. D'autres loüent en voulant noter de ce nom, ceux qu'ils mépriſoient auparavant. Cette femme ſi folâtre, ſi réjouïe : ce jeune homme ſi enjoüé, ſi amoureux; ils ſe ſont faits Chrétiens. Quelques-uns ſatiſfont à cette haine aux dépens de leurs propres intereſts. Un mari chaſſe ſa femme qui eſt devenuë ſage, & dont il n'eſt plus jaloux. Un pere deſavoüe ſon fils, qui lui eſt maintenant ſoumis, & dont il ſouffroit auparavant. Un maître éloigne de ſes yeux un eſclave qu'il épargnoit & qui eſt devenu fidele. Quiconque ſe corrige en devenant Chrétien déplaît. La haine de nôtre nom l'emporte ſur tout le bien qui en revient. *c. 3.*

Il combat enſuite les loix, que l'on oppoſoit aux Chrétiens : en montrant que les loix humaines ne ſont pas infaillibles & que l'on abrogeoit tous les jours à Rome des loix qui avoient long-tems ſubſiſté. Pour venir, dit-il à l'origine de ces loix, il y avoit un ancien decret qui deffendoit de conſacrer aucun dieu ſans l'approbation du ſenat. Tibere donc ayant receu de Paleſtine des avis qui lui marquoient la verité de la divinité de J.C. les porta au ſenat, y ajoûtant ſon ſuffrage pour le faire recevoir. Le ſenat rejetta la propoſition, parce qu'il n'en étoit pas l'auteur. Mais l'empereur demeura *c. 4.* *c. 5.*

dans ſon opinion, & menaça de groſſes peines les accuſateurs des Chrétiens. Conſultez vos memoires, vous y trouverez que Neron le premier a employé le fer contre cette ſecte qui s'élevoit alors principalement à Rome. Nous tenons à honneur d'avoir un tel auteur de notre condamnation. Domitien avoit auſſi entrepris de nous perſecuter, mais il ceſſa bientôt & rappella ceux qu'il avoit releguez. Tels ont été nos perſecuteurs, ceux que vous condamnez vous-mêmes. De tant d'autres princes inſtruits du droit divin & humain, montrez-en un, qui ait pourſuivi les Chrétiens.

Au contraire nous en montrons un qui les a protegez: ſi on veut chercher les lettres de Marc-Aurele ce ſage empereur; où il rend témoignage de la pluye que les ſoldats Chrétiens obtinrent par leurs prieres pour appaiſer la ſoif de ſon armée en Germanie. Quelles ſont donc ces loix qui ne ſont executées contre nous que par des princes injuſtes, infames, brutaux, inſenſez? que Trajan a éludées en partie, défendant de rechercher les Chrétiens: que ni Adrien, quelque appliqué qu'il fût à rechercher tout ce qui étoit curieux: ni Veſpaſien, quoi-
c. 6. qu'il eût détruit les Juifs: ni Pius, ni Verus n'ont jamais autoriſez? Il ajoûte que les loix touchant la religion n'étoient pas mieux obſervées à Rome que les autres, & que l'on y avoit enfin reçû les ceremonies étrangeres de Serapis & de Bacchus, aprés les avoir rejettées.

c. 7. Il vient aux calomnies des enfans tuez, des repas de chair humaine & des inceſtes. Aprés avoir montré que non-ſeulement, il n'y en a pas de preuve, mais qu'elles ne ſont pas même vrai-ſemblables: il ajoûte qu'elles pouvoient être fondées ſur ce que les payens faiſoient
c. 9. eux-mêmes. En affrique, dit-il, on immoloit publiquement des enfans à Saturne juſques au proconſulat de Tibere,

Tibere, qui fit crucifier les ſacrificateurs ſur les mêmes arbres dont le temple étoit couvert. Les milices de notre païs, qui ſervirent le proconſul en cette occaſion, en rendent témoignage. Mais on ne laiſſe pas de faire encore en cachette ces ſacrifices impies. Les parens mêmes offroient ces pauvres enfans ; & les flatoient de peur qu'ils ne pleuraſſent quand on les immoloit. Chez les Gaulois on égorge en l'honneur de Mercure des hommes faits. A Rome même il y a un certain Jupiter, que l'on arroſe du ſang humain, aux jeux qui ſe font en ſon honneur. Pour montrer combien les Chrétiens étoient éloignez de manger du ſang des enfans, il dit Nous ne mangeons pas même le ſang des animaux ; & c'eſt pourquoi nous nous abſtenons des beſtes ſuffoquées ou mortes d'elles-mêmes ; de peur de nous ſoüiller du ſang, qui ſeroit demeuré dans leurs entrailles. Enfin vous employez les boudins pleins de ſang entre les épreuves dont vous uſez pour connoître les vrais Chrétiens. En effet, ils gardoient la défenſe de manger du ſang portée par le concile des apôtres: & elle a eſté encore obſervée longtemps depuis.

Aprés avoir refuté les calomnies ſans fondement, il vient aux accuſations manifeſtes. Il y en avoit deux capitales contre les Chrêtiens : de ſacrilege, & de leze-majeſté : parce qu'ils n'adoroient point les dieux, & ne faiſoient point de ſacrifices pour les empereurs. Nous ceſſons, dit-il, d'adorer vos dieux depuis que nous connoiſſons qu'ils ne ſont point. Mais dites-vous, nous les tenons pour dieux. Nous appellons, dit il, de vous à votre conſcience : condamnez-nous, ſi vous pouvez nier que tous vos dieux ayent été des hommes. Enſuite il le prouve en commençant par Saturne & par Jupiter ; & ajoûte : Et parce que n'oſant pas nier qu'ils

s. 11. ayent été hommes, vous vous estes avisez d'assurer qu'ils ont été faits dieux aprés leur mort: examinons-en les causes. Premierement il faut que vous accordiez qu'il y a quelque dieu superieur proprietaire de la divinité, qui ait fait dieux ceux qui n'étoient que des hommes. Car ils ne pouvoient prendre pour eux la divinité qu'ils n'avoient pas: & un autre ne pouvoit la leur donner, s'il ne la possedoit en propre. S'ils avoient pû se faire dieux eux-mêmes, ils n'auroient pas commencé par être hommes. Donc s'il y a quelqu'un qui puisse faire des dieux, je reviens aux causes qu'il peut avoir euës d'en faire; & je n'en voi point d'autres, que les services & les secours dont ce grand dieu peut avoir eu besoin dans l'exercice de ses fonctions. Mais il est indigne de lui, d'avoir eu besoin d'un autre & sur tout d'un mort; & je ne voi pas quel service il en auroit pû attendre. Que le monde soit éternel selon Pythagore, ou qu'il ait été fait selon Platon; il est parfait, & n'a jamais attendu ni Saturne ni sa race. Il faut être bien simple pour douter, que dés le commencement il n'y ait eu de la lumiere, des astres, de la pluye, des tonneres; & que Jupiter n'ait craint lui-même la foudre, que vous lui mettez en main: que la terre n'ait produit tous les fruits avant Bacchus, Ceres & Minerve, même avant le premier homme. Si Bacchus est dieu pour avoir montré la vigne: on a fait tort à Lucullus de ne l'avoir pas fait dieu, pour avoir apporté les cerises de Pont en Italie.

Mais vous cherchez une autre cause, & vous répondez que la divinité a esté donnée pour récompenser le merite. Je croi que vous accorderez que ce Dieu qui fait les autres, est tres-juste. Voyons donc s'ils ont merité d'être élevez au ciel, ou plûtôt d'être abismez au fond de l'enfer. Car on y place les enfans dénaturez, les incestes,

les adulteres, les raviſſeurs, les corrupteurs d'enfans, ceux qui ſont cruels, qui tuent, qui dérobent, qui trompent : en un mot tous ceux qui reſſemblent à quelqu'un de vos dieux. Et quand ils auroient été bons & vertueux, combien y a-t-il eu d'hommes plus excellens, que vous laiſſez entre les morts : un Socrate, un Ariſtide, un Themiſtocle, un Alexandre ? Lequel de vos dieux eſt plus ſage que Caton, plus juſte & plus brave que Scipion, plus éloquent que Ciceron ? Ainſi, quant à vos dieux, je ne voi que des noms d'anciens morts, & je n'entends dire que des fables : quant aux idoles, je ne trouve autre choſe que de la matiere, la même dont on fait la vaiſſelle & les meubles ordinaires. Peut-on dire que nous offenſions ceux que nous ſçavons certainement n'eſtre point ? Mais dites-vous, nous les tenons pour des dieux. Comment donc n'êtes-vous pas impies & ſacrileges de les mépriſer comme vous faites ? Il parcourt pluſieurs indignitez, que les payens même commettoient contre leurs dieux, principalement dans les ſpectacles ; où ſouvent on les tournoit en ridicule, & on les faiſoit ſervir de ſujet à des farces. Puis il continuë.

c. 12.

c. 13. 14. 15.

Qu'adorent donc ceux qui n'adorent pas tout cela ? C'eſt ici qu'il faut vous expliquer nos miſteres, aprés avoir refuté les fauſſes opinions. Car quelques-uns de vous ont imaginé que noſtre Dieu étoit une teſte d'aſne. Corneille Tacite vous a donné ce ſoupçon. D'autres penſent que nous adorons la croix. D'autres, par une opinion plus humaine & plus vrai-ſemblable, croyent que le ſoleil eſt notre Dieu. C'eſt qu'ils ſçavent que nous prions tournez vers l'orient, & que nous donnons à la joye le jour du ſoleil : mais la raiſon de cette pratique étoit differente. Par ces mots il marque la ſolemnité du dimanche. Il continuë : On a fait paroître notre Dieu

c. 16.

depuis peu dans cette ville sous une forme nouvelle. Quelque miserable de ceux qui se loüent pour combattre contre les bêtes, a exposé un tableau avec cette inscription; Le dieu des chrétiens race d'asne. Il avoit des oreilles d'asne, un pied rond, un livre à la main, un manteau à la romaine. Nous avons ri & du nom & de la figure. Venons maintenant à expliquer notre religion, aprés avoir écarté toutes ces impostures.

VI. Doctrine Chrétienne. c. 17.

Ce que nous adorons est un seul Dieu, qui par sa parole, sa raison & sa puissance, a tiré du néant tout ce monde, avec ce qui le compose, les élemens, les corps, les esprits; pour être l'ornement de sa grandeur. Voulez-vous le connoître par ses ouvrages? voulez-vous le témoignage de l'ame, qui malgré la mauvaise éducation, les passions, la servitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle se réveille le nomme par ce seul nom de Dieu. Grand Dieu! Bon Dieu! Ce qui plaira à Dieu: Dieu le void! Je le recommande à Dieu. Dieu me le rendra: témoignage de l'ame naturellement chrétienne: & en disant cela; elle ne regarde pas le capitole, mais le ciel. Pour nous donner une connoissance plus parfaite de lui & de ses volontez, il nous a donné le secours de l'écriture. Car dés le commencement il a envoyé dans le monde des hommes dignes, par leur justice & leur sainteté, de le connoître & de le faire connoître aux autres: les ayant remplis de son esprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, qui a tout créé, qui a formé l'homme de terre, qui a reglé le cours du monde & donné des préceptes pour lui plaire, que vous ignorez ou abandonnez, qui à la fin de ce monde jugera tous ceux qui le servent, pour les récompenser de la vie éternelle; & à condamner les impies au feu éternel, aprés avoir ressuscité tous les morts. Nous nous sommes moquez autrefois de cette doctri-

ne : nous avons été des vôtres les hommes ne naiſſent pas Chrétiens : ils le deviennent.

Il marque enſuite comme les écrits qui contiennent les diſcours & les miracles des prophetes, furent traduits par ordre de Ptolomée Philadelphe. Aujourd'hui, dit-il, on montre la bibliotheque de Ptolomée avec l'original hebraïque prés le temple de Serapis. Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de Moïſe, plus ancien que les hiſtoires des payens, que leurs villes & leurs nations, que leurs dieux & leurs religions. La preuve, dit-il, n'en eſt pas ſi difficile qu'elle eſt immenſe ; & aprés avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on la pouvoit tirer, il ajoûte : C'eſt déja une partie de la preuve que d'en avoir indiqué les ſources. Une autre preuve de l'autorité des livres ſacrez eſt l'accompliſſement des propheties. Et afin que l'on ne dît pas que les Chrétiens ſe ſervoient de l'antiquité des Juifs pour couvrir leur nouveauté, il montre que c'eſt une même religion, & explique la divinité de J. C. en ces termes.

c. 19. *c. 20.*

Les Juifs étoient ſeuls agréables à Dieu à cauſe de la foi & de la vertu de leurs peres. Delà venoit la grandeur de leur nation, leur royaume floriſſant, leur bonheur : tel que Dieu même les avertiſſoit de conſerver ſes bonnes graces. Enflez du merite de leurs anceſtres, ils ſe ſont écartez des regles & ſont tombez dans l'impieté & dans toutes ſortes de crimes. Quand ils ne l'avoüeroient pas, l'état où ils ſont aujourd'hui réduits le prouveroit. Diſperſez, vagabons, bannis de leur terre, ils errent dans le monde ſans avoir ni hommes ni Dieu pour roi. Il ne leur eſt pas permis de mettre le pied dans leur païs, même comme étrangers. La ſainte parole qui les menaçoit de ces malheurs leur inculquoit en même temps, que vers la fin des ſiecles, Dieu ſe choiſiroit de toute nation,

c. 21.

de tout peuple & de tout lieu des adorateurs plus fideles : à qui il feroit passer sa grace,& plus abondante à cause de la grandeur de celui qui les instruiroit. Il étoit prédit que l'auteur de cette grace, le maître qui enseigneroit cette doctrine au genre humain, & qui viendroit l'éclairer & le conduire, seroit le Fils de Dieu : non pas engendré de sorte qu'il rougisse du nom du Fils, ou qu'il ait en sa naissance rien de semblable aux amours de vostre Jupiter. J'expliquerai sa nature, & par-là on entendra sa generation.

Nous avons déja dit que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison & sa puissance. Vos sages mêmes conviennent que *Logos*, c'est-à-dire la parole & la raison, semble estre l'ouvrier de l'univers. Nous disons encore que la propre substance du verbe, de la raison & de la vertu par laquelle Dieu a tout fait, est l'esprit. Que Dieu l'a proferé, & en le proferant l'a engendré : c'est pourquoi il est nommé Fils de Dieu, & Dieu à cause de l'unité de substance : car Dieu est esprit. Quand le soleil pousse un rayon, la substance n'est pas separée, mais étenduë. Ainsi le verbe est esprit d'un esprit & Dieu de Dieu, comme une lumiere allumée d'une autre lumiere. Ainsi ce qui procede de Dieu est Dieu & fils de Dieu & les deux sont un. Un esprit procede de l'esprit, & un Dieu de Dieu : autre en proprieté non en nombre; en ordre, non en nature : il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avoit toûjours été prédit, est descendu dans une certaine Vierge, a été fait chair dans son sein, est né homme uni à Dieu : cette chair soutenuë de l'esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opere, & c'est le Christ. Recevez toûjours cette fable semblable aux vôtres, en attendant que je montre comment on prouve qu'il est le Christ.

Il marque ensuite comment les Juifs l'ont persecuté : & parlant de sa mort, il dit : Toutefois étant crucifié il rendit l'esprit en parlant & prévint le ministere du bourreau. Au même moment le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne savoient pas que cela même avoit été predit de J. C. le prirent pour une éclipse : n'ayant pû y trouver leur compte, ils le nierent : mais ce prodige est rapporté dans vos archives. Il marque la resurrection & l'ascension, puis il ajoûte : Pilate déja Chrétien en sa conscience donna avis à Tibere, qui regnoit alors, de tout ce qui concernoit J. C. les empereurs même y auroient crû, s'ils n'étoient pas necessaires au monde, ou s'ils pouvoient être empereurs & Chrétiens. Nous avons fait voir la datte de notre secte & de notre nom, avec son auteur. Que personne desormais n'en parle ni n'en juge autrement, puisqu'il n'est permis à qui que ce soit de mentir touchant sa religion. Nous disons & nous le disons hautement, & dans les tourmens ; nous servons Dieu par J. C. tenez-le si vous voulez pour un homme ; c'est par lui & en lui que Dieu veut estre connu & servi. Les Juifs ont appris à servir Dieu par Moïse, qui étoit un homme : chez les Grecs Orphée, Musée, Melampus, Trophonius, ont établi des ceremonies : vous-mêmes, Numa qui n'étoit qu'un homme, vous a chargez de superstitions tres-penibles. Trouvez bon que J.C. ait enseigné aussi la divinité qui lui est propre, non comme Numa, pour humaniser des hommes encore farouches : en les étonnant par la multitude des divinitez, qu'il leur proposoit à servir : mais pour ouvrir les yeux à des hommes déja polis, & trompez par leur propre politesse, afin de leur faire connoître la verité.

VII. Aveu des démons.

Aprés avoir établi la vraye religion, il vient à l'origine des fausses ; & explique la nature des demons, leurs

c. 22. occupations à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparens, & comme ils se font adorer sous le nom de faux dieux; puis il ajoûte: Jusques ici ce
v. 23. ne sont que des paroles: voici la preuve par la chose même. Que l'on amene ici devant vos tribunaux quelqu'un qui soit reconnu pour possedé du démon. Que le premier venu d'entre les Chrétiens commande à cet esprit de parler, il avoüera également qu'il est veritablement un demon, & qu'ailleurs il se dit faussement un dieu. De même que l'on amene quelqu'un de ceux que l'on croit être agitez par quelque dieu: qui ouvrant la bouche sur les autels reçoivent la divinité avec la fumée; qui parlent avec effort & comme hors d'haleine. Si ceux qui les agitent ne confessent qu'ils sont des démons, n'osant pas mentir à un Chrétien, répandez sur le champ le sang de ce Chrétien temeraire.

Qu'y a-t-il de plus manifeste, si ailleurs ils sont veritablement dieux, pourquoi disent-ils faussement qu'ils sont démons; est-ce par complaisance pour nous? si en un lieu ils sont démons, pourquoi répondent-ils qu'ailleurs ils se font passer pour dieux.

c. 24. Cette confession par laquelle ils déclarent qu'ils ne sont pas dieux, & qu'il n'y a point d'autre Dieu qu'un seul, à qui nous sommes devoüez, suffit pour nous justifier de l'accusation d'offenser la religion: s'il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il est certain que ce n'est pas une religion. Le reproche retombe sur vous, qui adorez le mensonge: qui non-seulement méprisez, mais combattez la vraye religion du vray Dieu, & vous rendez ainsi coupables de vraye irreligion. Car quand il seroit constant qu'ils seroient dieux, ne convenez-vous pas suivant l'opinion commune, qu'il y en a un plus élevé & plus puissant, comme prince du monde: quel crime

commet

commet celui qui ne veut plaire qu'au ſouverain, & qui n'appelle Dieu que le premier ? Prenez garde que ce ne ſoit encore une autre eſpece d'irreligion, d'ôter la liberté de religion & le choix de la divinité : puiſque chaque province, chaque peuple, chaque petite ville d'Italie, a ſes dieux. Il n'y a que nous à qui on ne permet point de religion particuliere : chez vous on a droit de tout adorer hors le vrai Dieu.

Il refute enſuite l'erreur des payens, qui attribuoient aux faux Dieux la grandeur de l'empire Romain : comme la récompenſe des honneurs qu'ils y recevoient. Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu interêt d'agrandir les Romains leurs ennemis, ni les dieux des Romains, qui n'en ont receu de grands honneurs, que depuis leur grande puiſſance. Du temps de Numa, dit-il, les Romains n'avoient encore ni ſtatuës ni temples : la religion étoit frugale, les ceremonies pauvres ; on ne voyoit point de Capitole élevé juſqu'au ciel ; mais des autels de gazon, des vaiſſeaux de terre, une legere fumée : le dieu ne paroiſſoit nulle part. L'art des Grecs & des Toſcans n'avoit pas encore rempli la ville de ſtatuës. c. 24.

VIII. Soumiſſion des Chrétiens aux empereurs. c. 28. 29.

Il vient au crime de leze-majeſté humaine, bien plus auguſte chez les payens que la divine. Car ils ſe parjuroient plutôt aprés avoir juré par tous les dieux, que par le ſeul genie de l'empereur. Nous ne prions point, dit-il, pour lui des dieux qui ne ſont point ; des morts, des ſtatuës qui ſont en ſa puiſſance : mais nous invoquons pour la ſanté des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Levant les yeux au ciel, étendant les mains, la teſte nuë, nous prions pour tous les empereurs, & nous demandons pour eux une longue vie, un regne tranquille, la ſeureté dans leur maiſon, la valeur dans les troupes, la fidelité dans le ſenat, la probité c. 30.

dans le peuple, le repos par tout le monde, & tout ce que peut desirer un homme & un empereur. Je ne puis le demander qu'à celui que je sai qui peut l'accorder : à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une ame innocente, & du S. Esprit. Non quelques grains d'encens, quelque peu de gomme, quelques gouttes de vin, ou du sang d'un chetif animal ; & ce qui est pire, une conscience infecte.

Il rapporte le commandement de Dieu de prier pour
c. 31. les princes & pour les puissances, & il ajoûte : Nous avons
c. 32. encore une autre necessité de prier pour les empereurs & pour tout l'empire ; c'est que nous savons que la fin du monde, avec les miseres horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de l'empire Romain. Nous jurons, non par le genie de Cesar, mais par sa santé, plus auguste que tous les genies : Ne savez-vous pas que les génies sont des démons ? Je ne nommerai point non
c. 33. plus l'empereur dieu, parce que je ne sai pas mentir, & que je le respecte trop pour me moquer de lui. Je le nom-
c. 34. merai bien Seigneur ; mais ce sera quand on ne me contraindra point de dire seigneur pour dire Dieu. Je n'ai qu'un Seigneur, Dieu tout-puissant & éternel, qui est aussi le sien.

Voilà donc pourquoi les Chrétiens sont des ennemis
c. 35. publics : parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs vains & faux, parce que faisant profession de la vraye religion, ils celebrent les jours de réjoüissance publique, plûtôt par les sentimens de leur cœur, que par la débauche. On fait bien de l'honneur aux princes, de dresser en public des foyers & des tables : manger dans les ruës, faire de toute la ville un cabaret, mêler le vin avec la bouë, courir en troupes, pour commet-

tre des insolences. Ne peut-on exprimer la joye publique, que par une honte publique ? Nous sommes bien coupables d'aquiter nos vœux pour les empereurs avec chasteté, sobrieté & modestie, de n'y pas couvrir nos portes de branches de laurier, & n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on fait pour marquer les lieux infames ? il montre ensuite que ceux qui paroissoient les plus empressez à rendre aux empereurs ces vains honneurs, étoient souvent les moins fideles de leurs sujets & les plus prompts à la révolte : puis pour montrer la fidelité des chrétiens, il ajoûte :

Combien de cruautez exercez-vous contre les Chrétiens soit par votre inclination, soit pour obéïr aux loix? combien de fois arrive-t-il que le peuple sans attendre vos ordres, nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons ? Dans la fureur des bacchanales ils n'épargnent pas même les Chrétiens morts : ils les tirent de leurs sepulcres & les mettent en pieces. Qu'avez - vous remarqué que nous ayons jamais fait, pour nous venger de tant d'injustices, & de cette animosité, à nous poursuivre jusqu'à la mort ? Une seule nuit avec quelques flambeaux pouvoit nous satisfaire abondamment, s'il nous étoit permis de rendre le mal pour le mal : & si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions nous de forces & de troupes ? Les Maures, les Marcomans, les Parthes mêmes, ou quelque nation que ce soit, est-elle plus nombreuse que toutes les nations du monde ? Nous ne sommes que d'hier & nous remplissons tout, vos villes, vos isles, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tributs, le palais, le senat, la place : nous ne vous laissons que vos temples. c. 37.

Ne serions-nous pas bien propres à la guerre : même à forces inégales, nous qui nous faisons tuer si volon-

tiers; s'il n'étoit de nos maximes de souffrir la mort plûtôt que de la donner? Nous pourrions vous combattre sans prendre les armes, sans nous révolter, seulement en nous séparant. Car si un tel nombre d'hommes vous avoit quitté, pour se retirer en quelque coin du monde; la perte de tant de sujets, auroit décrié votre gouvernement, leur abandon vous auroit punis: vous auriez été épouvantez de votre solitude & du silence des affaires: le monde auroit semblé mort: vous auriez cherché à qui commander; il vous seroit demeuré plus d'ennemis que de sujets. Maintenant la multitude des Chrétiens fait que vous avez moins d'ennemis. Et qui vous délivreroit de ces ennemis cachez, qui vous ruinent l'esprit & la santé; je veux dire des démons que nous chassons de vous sans récompense: ce seul moyen de les laisser dans leur possession, suffisoit pour nous venger.

IX. Union des Chrétiens. c. 38.

Il montre ensuite que l'on ne devoit point craindre l'union des Chrétiens, comme une faction dangereuse: parce que n'ayant point d'ambition, ils ne se mêloient point des affaires publiques: & que cherchant d'autres plaisirs, ils s'éloignoient des spectacles où les factions regnoient, puis il ajoûte: Maintenant je veux vous montrer à quoi s'occupe la faction des Chrétiens. Nous faisons corps, parce que nous nous connoissons pour avoir la même religion, la même morale, la même esperance. Nous nous assemblons pour prier Dieu, comme par une sainte conjuration, & pour lire les écritures divines: là se font les exhortations & les corrections: on y juge avec grands poids, comme en la présence de Dieu; on regarde comme un terrible préjugé pour le jugement futur, si quelqu'un a pèché jusques à estre privé de la communication des prieres, des assemblées

c. 39.

& de tout notre ſaint commerce. Ceux qui préſident ſont les vieillards les plus éprouvez. Ils arrivent à cet honneur, non par argent, mais par le témoignage de leur mérite: car l'argent n'a point de lieu dans les choſes de Dieu: & ſi nous avons une eſpece de treſor, ce n'eſt pas qu'il en coûte pour acheter la religion. Chacun apporte quelque peu d'argent tous les mois, ou quand il veut, s'il veut & s'il peut: on n'y contraint perſonne, la contribution eſt volontaire. C'eſt comme un dépoſt de pieté, qui ne s'employe pas en feſtins inutiles: mais à nourrir & enterrer les pauvres, à entretenir les enfans orfelins, les vieillards, ceux qui ont fait naufrage, ceux qui travaillent aux mines, qui ſont releguez dans des iſles, ou priſonniers pour la cauſe de Dieu. Cette charité déplaiſt à quelques-uns. Voyez, diſent-ils, comme ils s'aiment: comme ils ſont preſts à mourir l'un pour l'autre: ils rendent même odieux les noms de freres, que nous nous donnons: parce que chez eux tous les noms de parentez ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous ſommes unis d'eſprit & de cœur, nous ne feignons point de communiquer nos biens: tout eſt commun entre nous hors les femmes: il ne faut donc point s'étonner ſi une telle amitié produit des repas communs.

Je ſai que nos petits ſoupez ſont décriez, non ſeulement comme criminels, mais comme exceſſifs: tandis que l'on ne dit mot des feſtins de tant de ſocietez payennes. Notre ſoupé montre ſa cauſe par ſon nom d'Agape qui ſignifie en grec charité, nous donnons ce ſoulagement aux pauvres: On n'y ſouffre ni baſſeſſe, ni immodeſtie. On ne ſe met à table qu'aprés avoir fait la priere à Dieu: on mange autant que l'on a faim: on boit autant qu'il eſt utile, ſans nuire à la pureté: on ſe raſſaſie,

comme devant prier Dieu même la nuit; on s'entretient comme sachant que Dieu nous écoute. Aprés que l'on a lavé les mains, & que les lampes sont allumées, chacun est invité à chanter les loüanges de Dieu qu'il tire des saintes écritures, ou qu'il compose lui-même. On voit par là comment il a bu: le repas finit aussi par la priere: ensuite on se sépare, non pour commettre des insolences, mais avec pudeur & modestie. Telles sont les assemblées des Chrétiens, nous sommes tels assemblez que separez, n'offensant personne, n'affligeant personne.

c. 40. Il faudroit plûtôt donner le nom de factieux à ceux qui conspirent contre les Chrétiens, sur ce vain prétexte qu'ils sont cause de tous les malheurs publics. Si le Tibre inonde, si le Nil n'inonde pas, si la pluye manque, si la terre tremble, s'il vient une famine, ou une perte, aussi-tôt on crie: Les Chrétiens au lion. Je vous prie: combien y a-t-il eu de semblables malheurs dans le monde avant le regne de Tibere & la venuë de J. C? Ce sont les effets de la colere de Dieu, justement irrité contre les hommes ingrats & criminels. Cependant quand la secheresse fait craindre la sterilité, vous sacrifiez à Jupiter, en frequentant les bains, les cabarets & les autres lieux de débauche: Nous autres nous cherchons à toucher le ciel, par la continence & la frugalité, par les jeûnes, le sac & la cendre; & quand nous
c. 41. avons obtenu misericorde, on honore Jupiter; mais ces malheurs ne nous touchent point. Nous n'avons autre interêt en ce monde que d'en sortir promptement.

c. 42. On nous fait un autre reproche: on dit que nous sommes inutiles au commerce de la vie. Comment le peut-on dire? puisque nous vivons avec vous, usant de la même nourriture, des mêmes habits, des mêmes meubles. Nous allons à vos places, à vos marchez, à vos foi-

res, à vos bains, à vos boutiques, à vos hotelleries. Nous navigeons avec vous, nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons, nous faiſons les mêmes métiers, nous travaillons à votre uſage. Si je ne frequente pas vos ceremonies, je ne laiſſe pas de vivre ce jour-là, & de dépenſer pour le bain, pour la table. Je ne me couronne point de fleurs, mais je ne laiſſe pas d'en acheter: que vous importe comment je m'en ſerve? Je ne vas point aux ſpectacles: mais ſi j'ai envie de ce qui s'y vend, j'aime mieux l'aller acheter à ſa place. Il eſt vrai que nous n'achetons point d'encens pour ſacrifier, mais nous en employons plus pour les ſepultures.

Mais, direz-vous, les revenus des temples diminuent tous les jours. On ne met plus rien dans les troncs. C'eſt que nous ne pouvons ſuffire aux hommes & aux dieux qui demandent: que Jupiter étende la main, nous lui donnerons. Au contraire, ſi on examine avec quelle fidelité nous payons les tributs: & combien ils diminuënt, par vos fraudes & vos fauſſes déclarations, on trouvera que ce ſeul article récompenſe tous les autres. Je vous dirai ceux qui peuvent ſe plaindre, qu'il n'y a c. 43.
rien à gagner avec les Chrétiens. Premierement ceux qui trafiquent de femmes débauchées: puis les aſſaſſins, les empoiſonneurs, les magiciens, les aruſpices, les devins, les aſtrologues. On gagne beaucoup de ne faire rien gagner à tous ces gens-là. Cependant perſonne ne c. 44.
conſidere cette perte ſi grande & ſi effective pour l'état, de faire perir tant d'innocens. J'en prens à témoin vos regiſtres, vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un ſeul qui ſoit Chrétien? Ce ſont des vôtres qui rempliſſent les priſons, qui travaillent aux mines, qui ſont expoſez aux beſtes: il n'y a point là de Chrétien, ou il n'y eſt qu'à ce titre: s'il y eſt à un autre titre, il n'eſt plus Chré-

c. 45. tien. L'innocence eſt pour nous une neceſſité : nous la connoiſſons parfaitement ; l'ayant appriſe de Dieu, qui eſt un maître parfait, & nous la gardons fidelement, comme ordonnée par ce juge, que l'on ne peut mépriſer.

X. Vraye Philoſophie.

Quelques-uns ne pouvant nier la vertu des Chrétiens diſoient qu'elle n'avoit rien de divin : & que c'étoit une eſpece de philoſophie. Tertullien fait donc c. 46. voir la difference des philoſophes & des Chrétiens : premierement pour la ſcience, en ce que chez les Chrétiens le moindre artiſan connoît Dieu & le fait connoître aux autres : au lieu que Platon diſoit, qu'il eſt difficile de trouver l'auteur de l'univers, & encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Enſuite pour les mœurs, il fait voir par les exemples des philoſophes les plus fameux, l'avantage des Chrétiens ſur eux, en toutes les vertus : la chaſteté, la modeſtie, l'humilité, la patience, c. 47. la fidelité, la ſimplicité, la douceur. Toute la ſageſſe eſt venuë des Prophetes & des ſaintes écritures, que les philoſophes ont corrompuës, comme ont fait depuis les heretiques ſortis d'entre eux : & ce que les poëtes & les philoſophes avoient emprunté des dogmes de la vraye religion, comme le jugement, le paradis, l'enfer : ne ſervoit qu'à en diminuer la créance.

c. 48. Ces dogmes ne ſont traitez de préjugez que chez nous, chez les philoſophes & les poëtes c'eſt une ſcience rare : ce ſont d'habiles gens, nous des idiots : on les honore, on ſe moque de nous : & qui pis eſt, on nous punit. Quand nos opinions ſeroient fauſſes & impertinentes, du moins elles ſont utiles, puiſqu'elles nous rendent meilleurs, & dés-là elles ne ſont plus impertinentes. Mais quand elles le ſeroient, du moins elles ne nuiſent à perſonne : s'il falloit les punir, ce ſeroit par la moquerie :

rie : non par le fer, le feu, les croix & les bêtes. Ce n'eſt pas ſeulement la populace qui ſe réjoüit de cette injuſtice : quelques-uns de vous s'en ſervent pour flatter le peuple, & en tirent de la gloire : comme ſi cette puiſſance que vous avez ſur nous, ne dépendoit pas de nous : aſſurément je ſuis Chrétien, parce que je veux l'être. De quoi donc vous plaignez-vous, dira-t-on, puiſque vous voulez ſouffrir? Nous aimons les ſouffrances comme on aime la guerre : on ne s'y engage pas volontiers, à cauſe des alarmes & des perils : mais on combat de toute ſa force, & on ſe réjoüit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de ſarment & les pieux où l'on nous attache, ce ſont des ornemens de notre triomphe. *c. 50.*

Vous nous traitez de déſeſperez, à cauſe du mépris de la mort, qui a couvert de gloire Scevola, Regulus, Empedocle, Anaxarque & tant d'autres, parce qu'ils ſont morts pour leur patrie, pour l'empire, pour l'amitié : il n'y a que de mourir pour Dieu qui vous paroît une folie. Mais tourmentez-nous tant qu'il vous plaira, votre injuſtice eſt la preuve de notre innocence. Dernierement condamnant une Chrétienne à être expoſée dans un lieu infame, vous avez reconnu que nous craignons l'impureté plus que tous les tourmens & que la mort même. Et toutefois votre cruauté la plus rafinée ne gagne rien: nous multiplions à meſure que vous nous moiſſonnez : le ſang des Chrétiens eſt une ſemence feconde. Pluſieurs de vos philoſophes ont écrit des exhortations à ſouffrir les tourmens & la mort : mais les actions des Chrétiens font plus d'effet que leurs diſcours. Cette obſtination même que vous nous reprochez eſt une inſtruction : en la voyant on eſt ébranlé, on veut en penetrer la cauſe, on s'approche : on deſire de ſouffrir pour ſe reconcilier à Dieu, pour racheter par ſon ſang le pardon

de tous ſes pechez : Delà vient que nous vous rendons graces de vos jugemens : car lorſque vous nous condamnez, Dieu nous abſout, tant ſa conduite eſt contraire à celle des hommes. Ainſi finit l'apologetique de Tertullien ; mais nous ne voyons point qu'il ait eu d'effet.

XI. Martyre de S. Perpetue & S. Felicité. *Acta marty. Selecta. p. 86. Tertull. de an. c. 55. Aug. Serm. 280. & ſeq. de his marty. & in Pſ. 47.*

A Carthage même on prit quatre jeunes catecuménes, Revocat & Felicité eſclaves du même maître, Saturnin & Secondulus ; & avec eux Vivia Perpetua noble & bien élevée. Elle avoit ſon pere & ſa mere & deux freres, dont l'un étoit auſſi catecuméne. Elle étoit mariée & avoit un fils à la mamelle, qu'elle nourriſſoit de ſon lait : ſon âge étoit d'environ vingt-deux ans : Felicité étoit enceinte. A ces cinq on joignit Satur, qui ſe livra volontairement, pour n'être point ſeparé de ſes freres. On les garda quelques jours, avant que de les mettre en priſon. Perpetuë écrivit elle-même l'hiſtoire de ſon martyre, en ces termes : Comme nous étions encore avec les perſecuteurs, mon pere vouloit me faire tomber, par l'affection qu'il me portoit. Comme il continuoit, je lui dis. Mon pere voyez-vous ce vaſe qui eſt par terre ? Oüi, dit-il. J'ajoûtai : Peut-on lui donner un autre nom que le ſien ; Non, répondit-il : Je ne puis non plus me dire autre que je ſuis, c'eſt-à-dire Chrétienne. Mon pere touché de ce mot, ſe jetta ſur moy, pour m'arracher les yeux ; mais il ne fit que me maltraiter, & s'en alla vaincu, avec les inventions du démon. Ayant été quelques jours ſans voir mon pere j'en rendis graces au Seigneur, & ſon abſence me ſoulagea.

Ce fut dans ce peu de jours que nous fûmes baptiſez, & je fus inſpirée de ne demander au ſortir de l'eau, que la patience dans les peines corporelles. Peu de jours aprés on nous mit en priſon ; j'en fus effrayée : car je n'avois jamais veu de telles tenebres. La rude journée ! un

grand chaud à cauſe de la foule, les ſoldats nous pouſſoient : Enfin je ſechois d'inquiétude pour mon enfant. Alors les bienheureux diacres Tertius & Pompone, qui nous aſſiſtoient, obtinrent pour de l'argent, que nous puſſions ſortir, & paſſer quelques heures en un lieu plus commode dans la priſon, pour nous rafraîchir. Nous ſortîmes ; chacun penſoit à ſoi : je donnois à teter à mon enfant, qui mouroit de faim : je le recommandois ſoigneuſement à ma mere, je fortifiois mon frere. Je ſechois de douleur de voir celle que je leur cauſois, & je paſſai pluſieurs jours dans de telles inquietudes. M'étant accoûtumée à garder mon enfant dans la priſon ; je me trouvay auſſi-tôt fortifiée, & la priſon me devint un palais : en ſorte que j'aimois mieux y être qu'ailleurs. Alors mon frere me dit : Ma ſœur, je ſai que vous avez grand crédit auprés de Dieu : demandez-lui qu'il vous faſſe connoître par quelque viſion, ſi ceci finira par le martyre. Comme je ſavois que je m'entretenois avec le Seigneur ; qui m'avoit fait tant de faveurs ; je répondis hardiment à mon frere, que le lendemain je lui en dirois des nouvelles. Je demandai, & voici ce qui me fut montré.

XII. Premiere viſion de ſainte Perpetue.

Je vis une échelle d'or merveilleuſement haute, qui s'élevoit de la terre juſques au ciel : mais ſi étroite, qu'il n'y pouvoit monter qu'une perſonne à la fois. Aux deux côtez étoient attachez toutes ſortes de ferremens, des épées, des lances, des crocs, des coûteaux : en ſorte que qui eût monté negligemment ou ſans regarder en haut, auroit été dechiré, & auroit laiſſé ſa chair à ces ferremens. Au bas de l'échelle étoit couché un dragon d'une grandeur énorme, qui guêtoit ceux qui vouloient monter ; & pour les en détourner leur faiſant peur. Le premier qui monta fut Satur, qui n'étoit point avec nous quand nous fûmes arrêtez, & ſe livra depuis volontairement à

cauſe de nous. Lorſqu'il fut arrivé au haut de l'échelle, il ſe tourna vers moi, & me dit : Perpetuë je vous attends, mais prenez garde que ce dragon ne vous morde. Je lui répondis : Au nom de N.S.J.C. il ne me fera point de mal. Le dragon leva doucement ſa tête de deſſous l'échelle, comme s'il eût eu peur de moi; & ayant marché ſur le premier échelon, je marchay ſur ſa tête. Je montay & je vis un jardin d'une eſpace immenſe, & au milieu un grand homme aſſis, habillé en paſteur avec les cheveux blancs. Il tiroit le lait de ſes brebis, environné de pluſieurs milliers de perſonnes vêtuës de blanc. Il leva la tête, me regarda, & me dit : Vous êtes la bienvenuë, ma fille : puis il m'appela, & me donna comme une bouchée de caillé de ce lait qu'il tiroit : Je le receus en joignant les mains, & le mangeay, & tous ceux qui l'environnoient répondirent, Amen : Je m'éveillay à ce bruit, mâchant quelque choſe de doux. Auſſi-tôt je racontay cette viſion à mon frere, nous connûmes que nous devions ſouffrir : & nous commençames à n'avoir plus aucune eſperance dans le ſiecle. Perpetuë & ſon frere crurent, que cette bouchée prétieuſe ſignifioit l'euchariſtie, que l'on avoit coûtume de donner aux martyrs, pour les préparer au combat. Elle continuë ainſi ſon récit.

Peu de jours aprés le bruit ſe répandit que nous devions être interrogez : mon pere vint auſſi de la ville à la priſon, accablé de triſteſſe, & me diſoit : Ma fille, ayez pitié de mes cheveux blancs, ayez pitié de votre pere : ſi je ſuis digne que vous m'appelliez votre pere : ſi je vous ay moi-même élevée juſques à cet âge : ſi je vous ay preferée à tous vos freres, ne me rendez pas l'opprobre des hommes. Regardez votre mere & votre tante : regardez votre fils, qui ne pourra vivre aprés vous : quittez cette fierté, de peur de nous perdre tous : car aucun de nous

n'osera plus parler, s'il vous arrive quelque malheur. Mon pere me parloit ainsi par tendresse, me baisant les mains & se jettant à mes pieds, pleurant & ne me nommant plus sa fille, mais sa dame. Je le plaignois, voyant que de toute notre famille il seroit le seul qui ne se réjoüiroit point de mon martyre. Je lui dis pour le consoler: Sur l'échafaut il arrivera ce qui plaira à Dieu: car sachez que nous ne sommes point en notre puissance, mais en la sienne. Il se retira contristé.

XIII. Premier interrogatoire des martyrs.

Le lendemain comme nous dinions, on vint tout d'un coup nous enlever pour être interrogez, & nous arrivâmes à la place. Le bruit s'en répandit aussi-tôt dans les quartiers voisins, & il s'amassa un peuple infini. Nous montâmes sur l'échafaut, les autres furent interrogez & confesserent: on vint aussi à moi, & mon pere parut à l'instant avec mon fils, & il me tira de ma place, me conjurant d'avoir pitié de mon enfant. Le procurateur Hilarien exerçoit alors le droit de glaive, c'est-à-dire la puissance de vie & de mort, à la place du proconsul Minucius Timinien, qui étoit mort. Il me dit: Epargnez la vieillesse de votre pere: épargnez l'enfance de votre fils: sacrifiez pour la prosperité des empereurs. Je n'en feray rien, répondis-je. Estes-vous Chrétienne, me dit-il? Et je lui répondis. Je suis Chrétienne. Comme mon pere s'efforçoit de me tirer de dessus l'échafaut; Hilarien commanda qu'on le chassât; & il reçût un coup de baguette. Je le sentis, comme si j'eusse été frappée moi-même, tant j'en fus affligée, de voir mon pere maltraité en sa vieillesse. Alors Hilarien prononça notre sentence, & nous condamna tous à être exposez aux bêtes. Nous retournâmes joyeux à la prison. Comme mon enfant avoit accoûtumé de me tetter, & de demeurer avec moi dans la prison, j'envoyai aussi-tôt le diacre Pompone pour le

demander à mon pere: mais il ne le voulut pas donner; & Dieu permit que l'enfant ne demanda plus à teter; & que mon lait ne m'incommodât plus.

Quelques jours aprés comme nous prions tous, tout d'un coup au milieu de la priere, il m'échapa de nommer Dinocrate: & je fus étonnée de ce qu'il ne m'étoit point encore venu dans l'esprit. Le souvenir de son malheur m'affligea; & je connus à l'instant que j'étois digne de prier pour lui, & que je le devois. Je commençai donc à le faire avec ferveur en gemissant devant Dieu: & la nuit même j'eus cette vision.

XIV. Seconde vision de sainte Perpetue. Dinocrate.

Je vois Dinocrate sortir d'un lieu tenebreux, où il y avoit plusieurs autres personnes: Il étoit dans une grande ardeur & une grande soif, le visage crasseux, le teint pâle, avec l'ulcere qu'il avoit quand il mourut. Ce Dinocrate étoit mon frere selon la chair: à sept ans il mourut malheureusement d'un cancer au visage, faisant horreur à tout le monde; c'étoit pour lui que j'avois prié. Il y avoit une grande distance entre lui & moi: en sorte qu'il étoit impossible de nous approcher. Prés de luy étoit un bassin plein d'eau, dont le bord étoit plus haut que la taille de l'enfant. Il s'étendoit pour boire & quoiqu'il y eût de l'eau il ne pouvoit y atteindre, ce qui m'affligeoit fort. Je m'éveillay, & je reconnus que mon frere étoit dans la peine; mais j'eus confiance que je le pourrois soulager. Je commençay à prier pour lui, demandant à Dieu jour & nuit avec larmes qu'il me l'accordât. Je continuay jusques à ce que nous fûmes transferez à la prison du camp, étant destinez au spectacle qu'on devoit donner à la fête du César Geta.

Le jour que nous étions dans les ceps, j'eus cette vision. Je vis le même lieu que j'avois veu, & Dinocrate le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant, & au lieu de sa playe, une

cicatrice. Le bord du baſſin que j'ayois veu étoit abaiſſé juſqu'au nombril de l'enfant, il en tiroit de l'eau ſans ceſſe, & ſur ce rebord étoit une phiole d'or pleine d'eau. Dinocrate s'approcha, & commença à en boire ſans qu'elle diminuât : & lorſqu'il fut raſſaſié, il quitta l'eau avec joye, pour aller joüer, comme font les enfans. Je m'éveillay, & connus qu'il avoit été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant avoit été baptiſé & avoit peché depuis ſon baptême. La Sainte continuë ainſi : Le concierge de la priſon qui étoit un officier nommé Pudens, nous eſtimoit beaucoup, voyant qu'il y avoit en nous une grande vertu divine : ainſi il laiſſoit entrer pluſieurs perſonnes, pour nous voir & nous conſoler les uns les autres. Comme le jour du ſpectacle approchoit, mon pere vint me trouver accablé de triſteſſe. Il commença à s'arracher la barbe, ſe jetter à terre & ſe coucher ſur le viſage, maudire ſes années & dire des choſes capables d'émouvoir toutes les créatures. J'avois pitié de ſa malheureuſe vieilleſſe.

Aug. de an. lib. I. *c.*10. & *lib.* III. *c.* 9. *to.* 10.

XV. Troiſiéme viſion de ſainte Perpetue.

La veille de notre combat j'eus cette viſion. Le diacre Pompone étoit venu à la porte de la priſon, & frapoit bien fort, je ſortis & lui ouvris; il étoit vêtu d'une robbe blanche ſemée de petits ronds : il me dit : Perpetuë, nous vous attendons, venez. Il me prit par la main & nous commençames à marcher par les lieux rudes en tournoyant. Enfin nous arrivâmes à l'amphiteatre à grande peine & tout hors d'haleine : il me conduiſit au milieu de l'arene & me dit : Ne craignez point, je ſuis icy avec vous & je prens part à vos travaux. Il ſe retira & j'apperceus un grand peuple tout étonné ; comme je ſavois que j'étois deſtinée aux bêtes, je m'étonnois de ce qu'on ne les lâchoit point contre moi. Alors il parut un Egyptien fort laid, qui vint me combattre accompagné de

Aug. de anima lib. IV. *c.* 18. *to.* 10.

quelques autres. Je vis aussi de jeunes hommes bien-faits qui s'approcherent pour me secourir : je me trouvai changée en athlete, avec une vigueur mâle, ils me froterent d'huile pour le combat ; & je vis de l'autre côté l'Egyptien se rouler dans la poussiere.

Il parut un homme merveilleusement grand, en sorte qu'il étoit plus haut que l'amphiteatre, vêtu d'une tunique sans ceinture avec deux bandes de pourpre pardevant, & semée de petits ronds d'or & d'argent. Il tenoit une baguette comme les maîtres des gladiateurs, & un rameau verd, où étoient des pommes d'or. Ayant fait faire silence, il dit : Si l'Egyptien surmonte la femme, il la tuëra avec le glaive, si elle le surmonte, elle aura ce rameau, & il se retira. Nous nous approchâmes, & nous commençâmes à donner des coups de poing : il vouloit me prendre par les pieds, & je lui en donnois des coups dans le visage. Je fus élevée en l'air, & commençay à le battre ainsi, le foulant aux pieds ; mais comme je vis que cela duroit trop, je joignis mes deux mains, passant les doits les uns dans les autres, & le prenant par la tête, je le fis tomber sur le visage & lui marchay sur la tête : le peuple se mit à crier, & mes compagnons à chanter. Je m'approchai du maître, qui me donna le rameau avec un baiser, en disant : La paix soit avec vous ma fille. Je commençay à marcher avec gloire vers la porte Sana-Vivaria de l'amphiteatre : je m'éveillay, & je compris que je ne combattrois pas contre les bêtes, mais contre le demon, & me tins assurée de la victoire. C'est ce que j'ai fait jusqu'à la veille du spectacle : quelque autre écrira s'il veut ce qui s'y passera. Ainsi finit la relation de sainte Perpetuë.

XVI. Vision de Satur.

Satur eut aussi une vision, qu'il écrivit en ces termes : Nous avions souffert ; nous sortîmes de nos corps, & nous com-

commençâmes à eſtre portez vers l'orient par quatre anges, dont les mains ne nous touchoient point : nous allions non pas à la renverſe regardant en haut, mais comme montant une douce coline. Nous vîmes d'abord une lumiere immenſe : & je dis à Perpetuë, car elle étoit à côté de moi : Voici ce que le Seigneur nous promettoit. Les quatre anges nous portant toûjours, nous nous trouvâmes dans un grand eſpace, comme un jardin, où il y avoit des roſiers & toutes ſortes de fleurs ; les arbres étoient hauts comme des ciprés, dont les feüilles tomboient inceſſament. Dans ce jardin étoient quatre anges plus éclatans que les autres : quand ils nous virent, ils nous firent honneur, & dirent avec admiration aux autres anges : Les voici, les voici. Alors les quatre anges qui nous portoient, nous mirent à bas tout étonnez.

Nous fîmes à pied une ſtade de chemin par une allée large, & trouvâmes Jocondus, Saturnin & Artaxius qui avoient été brûlez vifs dans la même perſecution : & Quintus qui étoit mort martyr dans la priſon. Nous leur demandions où étoient les autres, mais les anges nous dirent : Venez auparavant, & entrez pour ſaluer le Seigneur. Nous nous approchâmes d'un lieu dont les murailles étoient comme bâtues de lumiere : devant la porte étoient debout quatre anges, qui en entrant nous revêtirent de robes blanches. Nous entrâmes & vîmes une lumiere immenſe, & entendîmes une voix réünie de pluſieurs qui diſoient ſans ceſſe : Agios, Agios, Agios, c'eſt-à-dire en grec, ſaint. Nous vîmes au milieu comme un homme aſſis ; il avoit les cheveux blancs comme la neige, & le viſage d'un jeune homme ; nous ne vîmes point ſes pieds ; à ſa droite & à ſa gauche étoient vingt-quatre vieillards, & derriere eux pluſieurs autres. Etant entrez nous demeurâmes debout devant le trône ſaiſis d'admi-

ration : quatre anges nous ſoûleverent : nous baisâmes celui qui étoit aſſis, il nous paſſa les mains ſur le viſage. Les autres vieillards nous dirent : Arrêtons, nous nous arrêtâmes & nous donnâmes le baiſer de paix; & les vieillards nous dirent : Allez vous rejoüir. Je dis à Perpetuë, vous avez ce que vous deſirez. Elle me dit : Dieu ſoit loüé, j'ai plus de joye icy que je n'en ay jamais eu dans la chair.

En ſortant nous trouvâmes devant la porte à main droite l'évêque Optat, & à main gauche le prêtre & docteur Aſpaſe, ſéparez & triſtes. Ils ſe jetterent à nos pieds, & nous dirent : Accordez-nous, vous eſtes partis & nous avez laiſſez en cet état. Nous leur dîmes. N'eſtes-vous pas noſtre pere & vous un prêtre ; eſt-ce à vous à vous jetter à nos pieds. Nous nous jettâmes ſur eux & les embraſsâmes. Perpetuë commença à s'entretenir avec eux, & nous les tirâmes à part dans le jardin ſous un roſier. Comme nous leur parlions les anges leur dirent : Laiſſez-les ſe rafraîchir ; ſi vous avez quelque ſujet de diviſion, pardonnez-vous l'un à l'autre. Ils les éloignerent & dirent à Optat ; corrigez votre peuple ; ils vont à votre aſſemblée, comme s'ils retournoient du cirque, & s'ils diſputoient des factions. Il nous parut qu'ils vouloient fermer les portes. Là nous reconnûmes pluſieurs de nos freres, & des martyrs auſſi ; nous étions tous nourris d'une odeur inéfable qui nous raſſaſioit. Là-deſſus je m'éveillay plein de joye. Telle fut la viſion de Satur.

XVII. Acouchement de ſainte Felicité.

Secondule mourut dans la priſon. Felicité étoit groſſe de huit mois, & voyant le jour du ſpectacle ſi proche, elle étoit fort affligée, craignant que ſon martyre ne fût differé ; parce qu'il n'étoit pas permis d'executer les femmes groſſes avant leur terme. Elle craignoit de répandre enſuite ſon ſang innocent avec quelques ſce-

l. 3. ff. de pœn.

lerats. Les compagnons de ſon martyre étoient ſenſiblement affligez de leur côté, de la laiſſer ſeule dans le chemin de leur commune eſperance ; ils ſe joignirent donc tous enſemble à prier & à gémir pour elle trois jours avant le ſpectacle. Auſſi-tôt aprés leur priere, les douleurs la prirent ; & comme l'accouchement eſt naturellement plus difficile dans le huitiéme mois, ſon travail fut rude & elle ſe plaignoit. Un des guichetiers lui dit : Tu te plains, que feras-tu quand tu ſeras expoſée aux beſtes : Felicité répondit : C'eſt moi qui ſouffre maintenant ce que je ſouffre ; mais là il y en aura un autre en moi, qui ſouffrira pour moi, parce que je ſouffriray pour lui. Elle accoucha d'une fille, qu'une femme Chrétienne éleva comme ſon enfant.

Le tribun traitoit les martyrs plus rudement, parce que ſur l'avis de quelques gens de legere créance, il craignoit qu'ils ne ſe tiraſſent de la priſon, par des enchantemens de magie. Perpetuë lui dit enſuite: Pourquoi ne vous donnez-vous pas du ſoulagement, puiſque nous ſommes les condamnez du tres-noble Ceſar, deſtinez à combattre à ſa feſte? N'eſt-il pas de voſtre honneur que nous y paroiſſions bien nourris ? Le tribun en friſſonna & en rougit, & commanda que l'on les traitât plus humainement, en ſorte que les freres & les autres euſſent la liberté d'entrer dans la priſon & de ſe rafraîchir avec eux ; le concierge de la priſon étoit déja converti. Le jour de devant le combat, on leur donna, ſuivant la coûtume, le dernier repas, que l'on appelloit le ſouper libre, & qui ſe faiſoit en public ; mais les martyrs le convertirent en une agape modeſte, autant qu'il étoit en eux. Ils parloient au peuple avec leur fermeté ordinaire, les menaçant du jugement de Dieu ; relevant le bonheur de leurs ſouffrances & ſe moquant

Tertul. apolog. c. 42.

de la curioſité de ceux qui y accouroient : Satur leur diſoit : Le jour de demain ne vous ſuffit pas pour voir à voſtre aiſe ceux que vous haïſſez ; aujourd'huy amis, demain ennemis. Mais remarquez bien nos viſages, afin de nous reconnoître en ce jour du jugement. Ils s'en retournoient tout interdits, & pluſieurs ſe convertirent.

XVIII. Dernier combat des martyrs.

Le jour du combat étant venu, les martyrs ſortirent de la priſon pour l'amphiteatre comme pour le ciel, guais, d'un viſage agréable, plûtôt émus de joye que de crainte. Perpetuë ſuivoit d'un viſage & d'un pas tranquille comme une perſonne cherie de J. C. baiſſant les yeux pour en dérober aux ſpectateurs la vivacité. Felicité étoit ravie de ſe bien porter de ſa couche pour combattre les bêtes. Etant arrivez à la porte, on voulut les obliger, ſuivant la coûtume, à prendre les habits dont on ornoit ceux qui paroiſſoient à ce ſpectacle ; c'étoit pour les hommes un manteau rouge, qui étoit l'habit des prêtres de Saturne ; pour les femmes une bandelette autour de la tête, qui étoit la marque des prêtreſſes de Cerés. Les martyrs refuſerent ces ceremonies idolâtres, & dirent : Nous ne ſommes venus ici volontairement que pour conſerver noſtre liberté ; nous avons ſacrifié noſtre vie pour ne rien faire de ſemblable, nous en ſommes convenus avec vous. Le tribun permit qu'ils entraſſent ſimplement comme ils étoient.

Perpetuë chantoit comme déja victorieuſe : Revocat, Saturnin & Satur menaçoient le peuple qui regardoit. Etant arrivez à la veuë d'Hilarien, ils lui diſoient par ſigne de la main & de la tête : Tu nous juges & Dieu te jugera. Le peuple en fut irrité, & demanda qu'ils fuſſent foüettez, ſelon la coûtume, en paſſant devant les Veneurs. Ainſi nommoit-on ceux qui étoient armez pour combattre les beſtes. Ils ſe mettoient de rang

avec des foüets à la main ; & donnoient chacun leur coup aux bestiaires , ou condamnez , que l'on faisoit passer nuds devant eux. Les martyrs se réjoüirent de participer à la passion du Sauveur.

Dieu leur accorda la mort que chacun avoit souhaitée, car lorsqu'ils s'entretenoient ensemble du martyre qu'ils desiroient , Saturnin avoit temoigné qu'il eut voulu estre exposé à toutes sortes de bestes pour souffrir davantage. Ainsi dans le spectacle : lui & Revocat , aprés avoir été attaquez par un léopard , furent aussi secoüez par un ours sur l'échafaut. Satur ne craignoit rien tant que l'ours , & esperoit qu'un léopard le tuëroit d'un seul coup de dent. Il fut d'abord exposé à un sanglier ; mais le veneur qui avoit lâché la beste , en reçut un coup , dont il mourut quelques jours aprés le spectacle. Satur fut seulement traîné. On l'attacha sur le pont proche d'un ours ; mais l'ours ne sortit point de sa loge, parce que le soldat Pudens en avoit arrêté la porte avec des chairs corrompuës. Ainsi Satur étant sain & entier fut rappellé pour la seconde fois.

Perpetuë & Felicité furent dépoüillées, & mises dans des filets, pour estre exposez à une vache furieuse. Le peuple en eut horreur ; voyant l'une si délicate & l'autre qui venoit d'accoucher, les mamelles encore dégoutantes; on les retira & on les couvrit d'habits flotans. Perpetue fut secoüée la premiere , & tomba sur le dos ; elle se mit à son séant ; & voyant son habit déchiré par le costé, elle le retira pour se couvrir la cuisse. On la reprit ; & elle renoüa ses cheveux épars, pour ne pas paroître affligée. Elle se leva & voyant Felicité toute froissée luy donna la main & la releva ; elles allerent ainsi vers la porte Senevivaria , où Perpetuë fut receuë par un catecumene nommé Rustique qui la suivoit.

Alors elle s'éveilla comme d'un profond ſommeil, & commença à regarder autour d'elle, en diſant : Je ne ſay quand on nous expoſera à cette vache. On lui dit ce qui s'étoit paſſé ; elle ne le crut que lorſqu'elle vit ſur ſon corps & ſur ſon habit des marques de ce qu'elle avoit ſouffert, & qu'elle reconnut le catecumene. Elle fit appeller ſon frere ; & s'adreſſant à lui & à Ruſtique, elle leur dit, demeurez fermes dans la foi ; aimez-vous tous les uns les autres ; & ne ſoyez point ſcandaliſez de nos ſouffrances.

Satur à une autre porte, exhortoit le ſoldat Pudens, & lui diſoit : Me voici enfin comme je l'ay promis & prédit, aucune beſte ne m'a encore touché ; croyez donc de tout votre cœur ; je m'en vais là, & je finiray par une ſeule morſure d'un léopard. Auſſi-tôt à la fin du ſpectacle il fut preſenté à un léopard, qui d'un ſeul coup de dent le couvrit de ſang. Le peuple s'écria : Il eſt bien lavé. Satur dit alors au ſoldat Pudens : Allez, ſouvenez-vous de ma foy, & que ceci vous fortifie plûtôt que de vous troubler ; donnez-moi l'anneau que vous avez au doigt. L'ayant trempé dans ſa playe il le lui rendit plein de ſang pour le garder, & tomba mort au lieu où on avoit accoûtumé d'égorger ceux que les beſtes n'avoient pas achevez. On nommoit ce lieu *Spoliarium*. Ainſi Satur mourut le premier, ſuivant la viſion de Perpetuë.

Le peuple demanda qu'on les ramenât au milieu de l'amphiteatre, pour avoir le plaiſir de leur voir donner le coup de la mort. Les martyrs ſe leverent & s'y en allerent d'eux-mêmes, aprés s'eſtre donné le baiſer de paix. Les autres receurent le dernier coup ſans parler & ſans branler. Perpetuë tomba entre les mains d'un gladiateur mal-à-droit, qui la piqua entre les os,

& la fit crier ; car ces executions des beſtiaires demi-morts étoient l'apprentiſſage des nouveaux gladiateurs, pour les accoutumer ſans péril au ſang, & on les nommoit Confecteurs. Perpetuë conduiſit elle-même à ſa gorge la main tremblante du ſien, & finit ainſi ſon martyre.

XIX. Martyre de S. Irenée, &c.

Ado.martyr. 28. Junii. Greg.Turon. 1. hiſt. c. 29. Id. de glor. martyr.c.50. Euſ.v.hiſt.c. 20. Hier. de ſcript.mart. Adon. & Uſuar.1.Maii. Euſ.v. hiſt. c. 16. Martyr. 21. Jul.

S. Irenée évêque de Lion, ſouffrit le martyre en cette même perſécution de Severe ; & avec lui une multitude innombrable de ſon peuple. Il fut enterré par le prêtre Zacharie dans la cave de l'égliſe de S. Jean. Il avoit laiſſé grand nombre d'écrits ; mais il ne nous reſte que les cinq livres contre les hereſies. Entre les martyrs des Gaules on compte auſſi dans le Vivarés Andeole ſous-diacre envoyé par S. Polycarpe avec d'autres, pour prêcher l'évangile. A Comane en Pamphylie on marque l'évêque Zotique qui avoit travaillé contre les Montaniſtes.

Clem.4 Strom. p. 504. B.

Matth. 10. 23.

A Alexandrie pluſieurs s'enfuirent à cauſe de la perſécution, même ceux qui étoient chargez de l'école chrétienne ; & le principal d'entr'eux qui étoit le prêtre Clement, rend ainſi raiſon de cette conduite dans ſes Stromates compoſées en ce même temps. Lorſque le Seigneur nous dit : Quand on vous pourſuivra en cette ville, fuyez en l'autre ; il ne nous conſeille pas de fuïr la perſécution comme un mal, ni de craindre la mort ; mais il veut nous empêcher d'eſtre cauſe ni participans du peché de ceux qui nous perſecutent. Celui qui ne lui obéït pas, eſt temeraire, car ſi celui qui tuë un homme de Dieu, peche contre Dieu ; celui qui s'expoſe en ne fuyant pas la perſécution, ſe rend auſſi coupable. C'eſt pour cela qu'il nous eſt commandé de ne nous attacher à aucune des choſes de la vie ; mais de donner noſtre tunique à celui qui prend noſtre man-

teau ; non seulement pour nous affranchir de nos passions, mais de peur qu'en redemandant notre bien, nous n'aigrissons nos adversaires & n'attirions des reproches au nom chrétien. Il combat auparavant les Marcionites qui ne permettoient point de fuir. Il y en a, dit-il, qui ne sont des nostres que de nom, & qui s'empressent de se livrer, desirant la mort en haine du Créateur. Nous disons qu'ils ne sont point martyrs, quoiqu'ils souffrent le supplice publiquement ; parce qu'ils ne gardent point le caractere du vrai martyre, ne connoissant pas le vrai Dieu. C'est en vain qu'ils se livrent à la mort ; comme les Gymnosophistes des Indes se jettent dans le feu. Clement s'étant ainsi retiré d'Alexandrie, alla jusqu'en Cappadoce, & prit soin de l'église d'un évêque nommé Alexandre, prisonnier pour la foi. Par ses instructions il affermit & accrut cette église & l'évêque Alexandre le reconnoissoit pour son pere & pour son maître.

4. Strom. p. 481. C.

Eus. VI. hist. c. 8. 11. 14.

XX.
Commencemens d'Origene.
Ib. c. 2.

Cependant l'école d'Alexandrie étant demeurée vuide on chargea de l'instruction des catecumenes Origene tout jeune qu'il étoit. Aprés le martyre de son pere Léonide, il étoit tombé avec sa mere & ses petits freres dans une extrême pauvreté. Une dame chrétienne tres-riche le retira dans sa maison ; mais elle nourissoit aussi un heretique nommé Paul d'Antioche, qu'elle avoit adopté pour son fils. Il tenoit des conferences, où assistoit une grande multitude d'heretiques, & même des catholiques, attirez par son éloquence. Origene se tint ferme à la regle de l'église, & ne communiqua jamais avec lui dans la priere ; enfin il se retira de la maison de cette femme, & pour subsister par lui-même, il se mit à enseigner la grammaire. En cet état il fut chargé de l'instruction des catecumenes, l'an de J.C. 203. n'ayant encore que dix-huit ans. Alors il quitta la

Ibid c. 3.

Ann, 203.

la profeſſion de la grammaire, & vendit ce qu'il avoit de livres des ſciences profanes, à une perſonne qui lui fourniſſoit pour ſa nourriture quatre oboles, c'eſt-à-dire ſix ſols par jour; ce qui lui ſuffit pendant pluſieurs années; car ſa vie étoit tres-dure. Il dormoit ſur la terre nuë, veilloit beaucoup, & employoit la plus grande partie de la nuit à méditer l'écriture ſainte, qu'il apprit toute par cœur; ſes jeûnes étoient fréquens. Pendant pluſieurs années il ne but point de vin, & mangea ſi peu, qu'il penſa ſe ruiner l'eſtomac; pendant pluſieurs années il marcha, même l'hyver, les pieds entierement nuds; & ſe contenta d'un ſeul habit. Il refuſoit ce que ſes amis lui vouloient donner; avec cette auſterité & ce zele ardent, ſes diſcours étoient accompagnez d'une douceur qui attiroit tout le monde. Auſſi eut-il un tres-grand nombre de diſciples, non ſeulement des gens du commun, mais des ſavans & des philoſophes; il y avoit des gentils qui venoient l'écouter. Le premier de ſes diſciples fut Plutarque, le ſecond Heraclas ſon frere; depuis évêque d'Alexandrie. Plutarque ſouffrit le martyre en cette même perſecution, comme pluſieurs autres diſciples d'Origene.

Greg. Thaum ad Oreg.

XXI. Traité de Tertullien des ſpectacles.

An. 204.

L'an 204. de J. C. douziéme de l'empereur Severe, il celebra les jeux que l'on appelloit à Rome ſeculaires, ce furent les huitiémes. On croit que ces jeux donnerent occaſion aux livres de Tertullien des ſpectacles & de l'idolatrie. Dans le premier il dit que la crainte de renoncer aux plaiſirs détournoit plus de gens du Chriſtianiſme que la crainte de la mort. Il avoüe qu'il n'y a point dans les ſaintes écritures de défenſe formelle des ſpectacles; mais il ſoutient que c'étoit une partie de l'idolatrie & des pompes du démon, auſquels les Chrétiens renoncent dans leur baptême. Il montre l'origi-

Cenſor. 2. die init. c. 17. Zoſim. lib. 2. Tertull. de ſpect. c. 2. c. 3. c. 4. c. 5. 6. 7.

ne de chaque espece de jeux, & comme ils étoien tous fondez sur l'idolatrie; & parlant de ceux du Cirque en particulier, il fait entendre qu'il n'étoit pas à Rome, & peut-être qu'il n'y avoit jamais été. Quoique le
c. 8. Cirque fût rempli d'idoles & de marques de superstition, il demeure d'accord, que hors les tems des spectacles, les Chrétiens pouvoient y entrer sans scrupule; puisqu'ils entroient dans les temples mêmes, s'ils avoient quelque raison innocente d'y aller. Au reste, ajoûte-t-il, les ruës, la place, les bains, les hôtelleries, nos propres maisons ne sont pas sans idoles. Du Cirque il passe au
c. 10. theatre, consacré particulierement à Venus & à Bachus,
c. 11. puis aux combats d'atletes consacrez chacun à leur di-
c. 12. vinité; & enfin aux gladiateurs, dont l'origine étoit les pompes funebres. Ces derniers spectacles étoient de l'amphitheatre.

Outre la principale raison, qui est l'idolatrie, il mon-
c. 15. tre les autres perils des spectacles. Dieu, dit-il, a commandé de conserver par la tranquillité, la douceur & la paix, le saint Esprit tendre & délicat de sa nature; & ne le pas inquieter, par la bile, la colere & la douleur. Comment donc peut-il s'accorder avec les spectacles, qui ne sont point sans agitation d'esprit? Il n'y a point de plaisir sans la passion, qui lui donne du goust; la passion entraîne l'émulation, la colere, la fureur, & toutes ces suites ne conviennent point à nostre discipline. Si quelqu'un vient aux spectacles, sans passion & y demeure sans en être touché, il n'y a point de plaisir; & il est coupable au moins de l'inutilité, qui ne nous
c. 1. convient point. Un autre motif est l'impudicité du theatre, où l'on produisoit en public toutes les infamies, qu'ailleurs on cachoit avec le plus de soin. Il releve l'absurdité de rechercher avec empressement dans les spec-

tacles, ce qui dans tout le reſte de la vie donneroit de la honte ou de l'horreur.

On ne dit point aimer les images de ce que l'on ne doit point faire, or le theatre ne repreſente que des actions criminelles: de fureur dans la tragedie, de débauche dans la comedie. On ne doit point être cruel, ni par conſequent ſe plaire à voir tuer des hommes, dans l'amphitheatre, quand ce ne ſeroit que des criminels; Il eſt abſurde d'eſtimer un art, quand on mépriſe ceux qui l'exercent, juſques à les noter d'infamie. Il parle contre les maſques, & n'oublie pas la malediction portée par la loi, contre les hommes qui prennent des habits de femmes: parce que c'étoit des hommes, qui joüoient ſous le maſque les perſonnages des femmes. Il marque le peril de ces aſſemblées, où les hommes & les femmes ne vont que pour voir & être veus, & avec une parure extraordinaire: la difficulté d'y mediter l'écriture-ſainte, & les préceptes de J. C. Il rapporte un exemple, dont il prend Dieu à témoin d'une femme, qui ayant été au theatre en revint poſſedée du démon.

c. 21. c. 18. c. 19. c. 22. c. 23. *Deut.* XXII. c. 25. c. 26.

Comme dans l'exorciſme on reprochoit à l'eſprit immonde d'avoir oſé attaquer une fidelle: il répondit hardiment: J'ay eu raiſon, je l'ay trouvée chez moi. Une autre ayant aſſiſté à une tragedie, la nuit ſuivante on lui montra un linge, lui reprochant le nom de l'acteur, & elle ne vêcut pas plus de cinq jours.

Pour montrer quels doivent être les plaiſirs d'un Chrétien, il dit: Quel plaiſir plus grand que le mépris du monde, la vraye liberté, la pureté de conſcience; ſe contenter de peu, & ne point craindre la mort? Vous foulez aux pieds les dieux des gentils, vous chaſſez les démons, vous gueriſſez les maladies, vous demandez des revelations, vous vivez à Dieu; voilà les plaiſirs,

c. 29.

voilà les ſpectacles des Chrétiens.

XXII. Traité de l'idolâtrie. *De idol. c. 13.* Aprés le traité des ſpectacles Tertullien en écrivit un de l'idolatrie, où il traite divers cas de conſcience. La pluſpart croyoient que l'on ne commettoit l'idolatrie, *c. 2.* qu'en brûlant de l'encens en immolant des victimes, ou ſe faiſant initier aux myſteres, ou aux ſacerdoces *c. 3.* prophanes. Il n'importe de quelle maniere ſoit l'idole, de platre, de couleurs, de pierre, d'or, d'argent, de fil, c'eſt-à-dire de broderie; ni quelle en ſoit la figure, d'hom- *c. 4.* me ou de beſte. Dieu ne défend pas ſeulement d'adorer des idoles, mais d'en faire: donc il n'eſt pas permis à des Chrétiens de fabriquer ce que les payens adorent, même ſous prétexte de gagner leur vie, s'ils ne ſavent *Lib. II. in Marcion. c. 22. de Pudic. c. 1.* point d'autres métiers. On pourroit croire que Tertullien condamneroit icy toutes ſortes d'images, ſans diſtinction, s'il ne s'en expliquoit ailleurs; & s'il ne témoi- *c. 8.* gnoit que ſur les calices dont on ſe ſervoit dans les égliſes on peignoit l'image du bon paſteur. A la fabrication des idoles, il joint tout ce qui ſert à leur culte; comme de leur bâtir des temples ou des autels ou de les orner.

Le Chrétien doit employer ſon art à des ouvrages innocens, ſe rabaiſſant s'il eſt neceſſaire, pour devenir, par exemple, de ſculpteur ſimple menuiſier. En general, il doit prendre garde, qu'il ne ſorte de ſes mains aucun ouvrage, qu'il ſache eſtre deſtiné aux idoles. L'aſ- *c. 9.* trologie judiciaire eſt abſolument défenduë aux Chrétiens, comme toute autre ſorte de magie. Ils ne doivent *c. 10.* pas même tenir écoles ni profeſſer les lettres humaines. Tertullien fonde cette défenſe ſur deux raiſons; que ces profeſſions engageoient alors à pluſieurs ſuperſtitions, & qu'il falloit expliquer les noms, les genealogies & toutes les fables des faux dieux, ce qui eſtoit comme

le catechisme de l'idolatrie. Il permet toutefois aux Chrétiens d'étudier à ces mêmes écoles ; par la necessité d'apprendre les lettres, utiles pour toute la vie : & parce que le fidele estant instruit de la religion, saura distinguer le vray & l'utile dans les lectures prophanes.

Le Chrétien qui trafique, doit estre exempt d'avarice & du desir de s'enrichir. En particulier il ne doit trafiquer ni d'encens ni de victimes publiques : autrement comment oseroit-il passer devant un temple, souffler & cracher contre les autels fumants ? la crainte de la pauvreté n'est pas une excuse pour un Chrétien qui a de la foi. Les chrétiens ne doivent prendre aucune part aux festes & aux réjoüissances publiques des payens : puisqu'il leur a esté dit : Le monde se réjoüira & vous serez dans l'affliction. La plusspart croyent estre excusables de faire à l'exterieur comme les payens, de peur d'attirer des reproches au nom Chrétien. Les reproches à éviter sont ceux qui viennent des fraudes, des injustices, des crimes : pour éviter ceux qui viennent des bonnes actions, il faudroit cesser d'estre Chrétiens. C'est par la modestie, la patience & les autres vertus de la societé, qu'il faut plaire à tout le monde.

c. 11. *c. 12.* *c. 13.* *Joan. XI.20.* *c. 14.*

Que s'il n'est pas permis de prendre part aux festes des payens : le crime est bien plus grand de les celebrer entre les Chrétiens. Cependant il y en avoit qui faisoient entre eux les saturnales, qui joüoient & donnoient des festins aux mois de Decembre & de Janvier, & s'envoyoient des presens ; ce qui estoit autant de superstitions payennes : & comme déslors ces presens portoient le nom d'Estrênes, ce nom a été long-temps rejetté par les Chrétiens. Tertullien blâme entre autres ceux qui mettoient des lampes & des couronnes de laurier à leurs portes, en plein jour, aux réjouissances publiques : &

Conc. Antiioc. an 578. c. 1. 1.

regarde cette pratique comme un culte des petites divinitez, que les payens plaçoient aux portes : puis il ajoûte : Je ſai qu'un de nos freres fut rudement châtié en une viſion, la même nuit que ſes eſclaves avoient couronné ſa porte, ſur une joye publique, annoncée ſubitement. Et toutefois il ne l'avoit ni fait ni commandé : car il étoit ſorti, & l'avoit trouvé fait à ſon retour.

c. 16. Quant aux aſſemblées de famille, innocentes par elles-mêmes ; comme pour des fiançailles, ou des noces, pour donner le nom à un enfant, ou la Toge virile à un jeune homme, c'eſt-à-dire, le manteau romain, qui marquoit ſon entrée dans le monde : je croy, dit-il, qu'il n'y a point de peril, quoiqu'il s'y faſſe des ſacrifices : puiſque nous n'y prenons point de part, & nous en ſommes ſimples ſpectateurs & à regret. Mais ſi je ſuis appellé à un ſacerdoce ou à un ſacrifice ; je n'irai point : je n'y participerai, ni de mon conſeil, ni de mon argent, ni de mon miniſtere. Si quelqu'un donne
c. 17. le vin pour la libation, ou ſert au ſacrifice d'une parole, il ſera réputé miniſtre de l'idolatrie : c'eſt aux eſclaves & aux affranchis fideles à voir ſur ces regles, quels ſervices ils peuvent rendre à leurs maîtres, ou aux magiſ-
c. 18. trats, lorſqu'ils ſacrifient. Tertullien condamne ici toutes les charges publiques, comme interdites aux Chrétiens, non-ſeulement à cauſe des actes d'idolatrie, qui en étoient preſque inſéparables, mais à cauſe de la néceſ-
c. 19. ſité de faire mourir les criminels. En quoi ſans doute il eſt exceſſif : auſſi-bien qu'en ce qu'il condamne la profeſſion des armes : puiſque lui-même dit ailleurs, que les Chrétiens ſervoient dans les armées avec les payens.

Apolog. c. 37. 42. Ido. c. 20. Quant aux paroles, quoique la loi défende de nommer les faux dieux, il n'eſt pas défendu de prononcer leurs noms : ce qui eſt quelquefois neceſſaire : mais de

les nommer comme Dieux ; encore plus de jurer par eux ; ne fût-ce que par habitude, comme les Romains juroient Hercule. Il n'eſt pas même permis de ſe taire étant conjuré par un idole, de peur d'approuver tacitement le ſerment : ni de recevoir une benediction au nom des faux dieux, comme il arrivoit en faiſant l'aumône à des payens. Un Chrétien empruntant de l'argent d'un payen, avoit ſigné une obligation, qui contenoit un ſerment par les faux dieux. Tertullien le condamne comme ayant dû ſavoir ce qu'il ſignoit. Il conclut que les Chrétiens ne peuvent uſer de trop de précaution, au milieu de tant de perils de l'idolatrie.

c. 2.
c. 22.
c. 23.
c. 24.

XXIII. Livre de Tertullien aux martirs. Des ornemens des femmes.

Ce fut vers le même temps qu'il écrivit le livre aux martyrs, celui de la patience, & les deux des ornemens des femmes. Le premier eſt adreſſé aux martyrs priſonniers, pour leur donner une conſolation ſpirituelle ; comme l'égliſe leur donnoit la nourriture corporelle, tant en general, de ſon treſor, que par la dévotion particuliere des fideles. Il les exhorte à prendre garde aux tentations de paſſion ou de diviſion entre eux : & à conſerver la paix, qu'ils donnoient ſouvent aux autres. Car c'étoit la coûtume que ceux qui pour leurs pechez étoient chaſſez de l'égliſe, cherchoient les recommandations des martyrs, pour être reconciliez. Il leur marque en ces termes les avantages de la priſon : Vous ne voyez point des dieux étrangers, vous ne rencontrez point leurs images, vous n'êtes point mêlez aux ſolemnitez des payens : ni frappez de l'odeur impure de leurs ſacrifices ; ni des cris de leurs ſpectacles, pleins de cruauté, de fureur ou d'impureté : vos yeux ne tombent point ſur les lieux publics de débauche. c. 2.

Dans le ſecond livre des ornemens des femmes, il dit, qu'une femme chrétienne ne peut en conſcience deſirer c. 2.

de plaire, par la beauté, qu'elle ſait eſtre naturellement propre à exciter les mauvais deſirs. Qu'elle doit, non-ſeulement rejetter la parure affectée, mais cacher & obſcurcir la beauté naturelle, en la négligeant, pour
c. 3. ſe mettre à couvert de l'injuſtice & de la violence des hommes. Que ſi une perſonne chrétienne doit ſe glorifier en ſa chair, c'eſt quand elle eſt déchirée pour J. C. non quand elle attire les yeux & les ſoupirs des jeunes gens. Il parle fortement contre le fard, les faux cheveux,
c. 5. 6. 7. 8. & les autres ornemens ſemblables, qui ſemblent faire injure à l'œuvre de Dieu, & qu'il blâme encore plus dans
c. 9. les hommes. Que ſi voſtre richeſſe, dit-il, voſtre naiſſance ou votre dignité, vous oblige à marcher avec quelque pompe; moderez ce mal, en ſorte que vous ne lâchiez pas la bride à la licence, ſous prétexte de neceſſité. Ne voyez-vous pas ceux qui s'engagent à la continence, & qui renoncent pour le royaume de Dieu à un plaiſir ſi violent & aſſurément permis? N'y en a-t-il pas qui ſe défendent les créatures de Dieu, s'abſtenant du vin & des animaux, pour humilier leurs ames?
c. 11. Et enſuite: Quel ſujet aurez-vous de ſortir ſi parés? vous n'allez ni au temple, ni aux ſpectacles, & ne connoiſſez point les feſtes des Gentils: car c'eſt pour ces aſſemblées, pour voir & eſtre veuës, que l'on paroît pompeuſement en public: vous n'avez des raiſons de ſortir que tres-ſerieuſes; viſiter un des freres malades, aſſiſter au ſacrifice, ou à la parole de Dieu. Il les exhorte enfin par
c. 13. la conſideration de la perſecution preſente, à ſecoüer les délices. Je ne ſai, dit-il, ſi les mains accoûtumées à des bracelets, pourront ſouffrir les menotes. Si une jambe ornée de bandelettes, s'accommodera des entraves: je crains qu'une teſte ſi chargée de filets de perles & d'émeraudes, ne donne pas de place à l'épée. Ainſi parloit

parloit Tertullien aux femmes chrétiennes.

XXIV. Penitence de Natalius. *Scrip. antiq. ap. Euſ. v. hiſt. c. 28. Sup. IV. c. 31.*

Vers ce temps étoit à Rome un nommé Natalius, qui aprés avoir été confeſſeur, s'étoit laiſſé ſéduire par Aſclepiodote & par Theodote le changeur : tous deux diſciples de Theodote le courroyeur que le Pape Victor avoit excommunié. Ces deux l'avoient perſuadé de ſe laiſſer ordonner évêque de leur ſecte, moyennant une penſion de 150. deniers d'argent, c'eſt-à-dire 60. livres de notre monnoye, qu'ils devoient lui fournir par mois. Dieu ayant pitié de ce martyre de J. C. lui envoya pluſieurs viſions, pour l'avertir de quitter ces heretiques, & comme il étoit retenu par l'intereſt & par la vanité de ſe voir à la premiere place ; enfin il fut foüetté par un ange, pendant toute une nuit. Le lendemain il ſe revêtit d'un cilice, ſe couvrit de cendre, & répandant beaucoup de larmes alla ſe jetter aux pieds du pape Zephyrin ; & ſe proſterner non-ſeulement devant le clergé ; mais devant les laïques. Toute l'égliſe en fut touchée : toutefois quoiqu'il employât d'inſtantes prieres, & montrât les marques des coups qu'il avoit reçus : il eut bien de la peine à être admis à la communion de l'égliſe. Le pape Zephyrin combattit toutes les hereſies de ce temps-là : entre autres celles de Marcion, de Praxeas, de Sabellius & de Valentin. Elles furent auſſi combattuës par Tertullien, & ce fût la quinziéme année de Severe, 207. de J. C. qu'il compoſa ſes livres contre Marcion.

Optat. Milev. liv. 1.

An. 207.

XXV. Chute de Tertullien.

Mais deſlors il étoit tombé lui-même dans l'hereſie des Montaniſtes. Il étoit prêtre & demeura dans l'égliſe juſqu'au milieu de ſon âge : c'eſt-à-dire juſques à quarante ans ou plus ; car il arriva à une extrême vieilleſſe : mais l'envie que les clercs de l'égliſe Romaine conceurent contre lui, & les affronts qu'ils lui firent le por-

Hier. de ſcript.

Tertull. adv. Prax. c. 1. terent à se joindre aux Montanistes ; alleguant pour cause de sa séparation, qu'il avoit reconnu le Paraclet. On croit qu'il fut séduit par Proclus le plus éloquent de tous les Montanistes, qui étoit alors à Rome sous le pontificat de Zephyrin. Le genie de Tertullien dur, severe & violent, s'accommodoit de la rigueur de cette secte : qui relevoit excessivement la continence, défendoit d'éviter le martyre, ordonnoit plus de jeûnes, de veilles & de prieres que l'église catholique : & la chaleur de son imagination le rendoit crédule, & lui faisoit ajoûter foi trop aisément aux prétenduës révelations de Montan & de ses disciples : jusques à lui faire croire que l'ame étoit un corps de figure humaine, solide & palpable, *Tertull. de an. c. 9.* mais transparent, parce qu'une de leurs sœurs l'avoit ainsi veuë en vision. Déslors il ne nomma plus les Catholiques que Psychiques, suivant le stile des heretiques du temps.

XXVI. Traité contre Marcion. *lib. 1. c. 30. l. 3. c. 24. v. 16. l. IV. c. 22.*

Ce fut depuis sa chute qu'il composa l'ouvrage contre Marcion ; comme il paroît quand il dit : Que le Paraclet a donné des bornes au mariage & en a prescrit l'unité : quand il nomme les nouvelles propheties : & quand parlant de certaines révelations, il dit : Sur quoi il y a question entre nous & les Psychiques, nous & eux, montre clairement diversité de communion. Cet ouvrage ne laisse pas d'estre excellent, & digne qu'on le regarde comme un des trésors de l'ancienne theologie. Tertul- *lib. 1. c. 1.* lien avoit d'abord composé sur ce sujet un petit écrit à la haste : il en fit un second qui lui fut derobé par un apostat & pour le reparer, celui-cy, qui fut le troisiéme : com- *c. 15. An. 207.* posé la quinziéme année de Severe, 207. de J. C.

lib. 1. c. 3. 5. Il établit premierement l'unité de Dieu, montrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un estre souverainement grand : & que l'on mettroit aussi-tôt plusieurs

principes que deux. Qu'en Dieu tout eſt eſſentiel & éternel ; rien de contingent : tout raiſonnable, tout parfait. Marcion abuſoit principalement des effets de la juſtice du créateur, pour le calomnier & le faire auteur du mal, ſuivant ce paſſage d'Iſaïe : C'eſt moi qui forme la paix & qui crée le mal. Tertullien montre combien il eſt abſurde & temeraire aux hommes de dire : Dieu ne devoit pas faire ainſi, mais plûtôt ainſi. Enſuite il montre la bonté du créateur dans tous ſes ouvrages, & particulierement dans la création de l'homme. D'ailleurs il prouve que la juſtice eſt neceſſaire pour reprimer le mal, c'eſt-à-dire, ce qui eſt fait contre la défenſe & la volonté de Dieu. Inutilement défendoit-il de parole, ce qu'il ne puniroit point, quand il eſt fait : c'eſt donner toute licence aux pecheurs, que de leur propoſer un Dieu qui n'a point d'enfer, qui ne veut point eſtre craint : ſi l'injuſtice eſt mauvaiſe, il faut que la juſtice ſoit bonne, & par conſequent toutes ſes ſuites ; la ſeverité, la colere, la jalouſie, c'eſt-à-dire les volontez que nous exprimons ainſi, ſans imaginer en Dieu des paſſions humaines. Car c'étoit ſur ce fondement que les philoſophes & les heretiques leurs ſectateurs, faiſoient leur dieu inſenſible, de peur de lui attribuer des paſſions, & de le rendre changeant, alterable & par conſequent corruptible & mortel. Ces raiſonnemens ne faiſoient point de peur aux Chrétiens, qui croyent un Dieu mort, & toutefois vivant éternellement. On voit icy combien alors étoient conſtante la divinité en J.C. & l'unité de perſonne. Tertullien ajoûte que la reſſemblance des noms ne doit pas nous tromper : & parce que l'écriture donne de la colere & de la jalouſie à Dieu, nous ne devons pas en conclure que ce ſoient des ſentimens pareils aux nôtres, non plus que quand elle lui donne des yeux, des mains

c. 22. *c. 23. 24.* *Iſai.* XLV. 7. *ib.* II. *c.* 2. *lib.* I. *c.* 26. 27. *lib.* II. *c.* 2. 12. 13. 16.

ibid. c. 11. 14. 16. & des pieds. La bonté de Dieu eſt avant la ſeverité que le peché a attirée: le crime eſt le premier mal, dont la peine n'eſt qu'une ſuite: elle eſt donc mal d'une autre ſorte: mal pour celui qui la ſouffre, en tant qu'elle l'afflige, bien en tant qu'elle le corrige; & bien abſolument pour celui qui l'ordonne juſtement.

Lib. II. c. 5. Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le c. 9. libre arbitre de l'homme: c'eſt par-là qu'il eſt principalement l'image de Dieu: mais comme l'image eſt toujours au-deſſous de l'original, l'homme eſt defectueux c. 8. eſſentiellement. Dieu l'avoit mis en eſtat de vie; il s'eſt mis lui-même en eſtat de mort. Il en eſt de même de c. 10. l'ange: Dieu l'a fait ange & c'eſt lui qui s'eſt fait demon. Ainſi s'évanouit l'objection que l'on tiroit du peché de l'homme, pour accuſer le créateur d'ignorance s'il ne l'avoit pas préveu, ou de malice, de ne l'avoir c. 5. pas empêché, l'ayant préveu. Dieu eſt ferme dans ſes c. 7. deſſeins; il conſerve ſon ouvrage tel qu'il l'a fait; il a créé l'homme libre: le pouvoir de pecher eſt une ſuite de la liberté créée: il la laiſſe avec toutes ſes ſuites, les crimes, les ſupplices qui retournent à ſa gloire.

Lib. III. c. 3. Quant à l'incarnation & la miſſion du Meſſie, il dit que ce n'étoit pas aſſez qu'il fiſt des miracles, s'il n'euſt eſté promis par les propheties qui l'avoient precedé: parce que nous ſommes avertis que les faux prophetes feront auſſi des miracles. Il rend raiſon pourquoi les proc. 5. pheties comptent ſouvent le futur pour le preſent, c'eſt c. 8. que Dieu tient pour fait ce qu'il a une fois réſolu. Pour montrer que J. C. étoit homme réellement, non-ſeulement en apparence, il dit que s'il avoit pû tromper les hommes, quant à ſon humanité; il auroit pû encore plus Lib. IV. c. 8. aiſément les tromper quant à la divinité, & paroiſtre 42. 43. Dieu ſans l'eſtre. Il avoit un vray corps, puiſqu'il tou-

choit & étoit touché : puiſqu'il eſt dit qu'il touchoit les malades pour les guerir : qu'il receut l'onction de la pechereſſe qui répandit le parfum ſur ſes pieds : enfin puiſqu'il mourut & rendit l'eſprit : qu'il apparut aprés ſa reſurrection, & ſe fit toucher, pour preuve qu'il avoit de la chair & des os. S'il n'avoit eu un vrai corps, il ne ſeroit ni mort ni réſuſcité, & toute notre foi ſeroit vaine. *ib. V. c.* 19.

Les Marcionites diſoient que la chair étoit indigne de J. C. & relevoient avec exageration tout ce qu'il y a de ſale & de honteux dans la naiſſance des hommes. Mais Tertullien nomme tout cela les ſaints & venerables ouvrages de la nature : & dit que la mort & la croix ſeroient plus indignes d'un Dieu, que la naiſſance & l'enfance : mais que rien n'eſt ſi indigne de lui que le menſonge, pour paroître ce qu'il n'eſt pas. Au reſte, il étoit prédit qu'il ſeroit chargé d'opprobre & de confuſion, juſques à paroître un ver plûtôt qu'un homme : & il falloit qu'il y euſt de la honte à le confeſſer : afin que l'homme, qui n'avoit pas rougi d'adorer le bois & la pierre, ſatisfiſt à Dieu pour l'impudence de l'idolatrie, par la ſainte impudence de la foi. Il dit qu'il étoit notoire que J. C. étoit fils de David : parce que la diſtinction des familles & des tribus ſubſiſtoit encore alors chez les Juifs : & que la naiſſance de J. C. étoit marquée dans le cens, fait ſous Auguſte, & gardé dans les archives Romaines. Il s'eſt nommé fils de l'homme, en montrant qu'il pouvoit remettre les pechez : pour prouver qu'il étoit Dieu & homme tout enſemble : & c'eſt ce fils de l'homme marqué dans Daniel, à qui a eſté donnée la puiſſance de juger. Au reſte, en parlant du royaume de J. C. Tertullien montre clairement qu'il étoit Millenaire : ce qui n'eſt pas merveilleux, puiſqu'il avoit même donné dans les viſions des Montaniſtes.

ib. III. *c.* 10. 11. *ib.* IV. *c.* 21.

lib. IV. *c.* 7. 19. 36.

c. 10.

Luc. v. 4.

Dan, vii. 13.
lib. III. c. 24.
lib. IV. *c.* 1.

XXVII. Défenſe de l'ancienne loi.

Le principal artifice des Marcionites, pour calomnier le créateur, étoit d'oppoſer l'ancien teſtament au nouveau : en relevant tout ce qui paroît bas ou dur dans la loi & dans les prophetes. Tertullien montre que ce ne ſont pas divers auteurs : mais le même, qui a tenu une conduite differente, ſelon les differens états du genre humain. Que Dieu a promis d'abord aux hommes des récompenſes moindres ; comme des preuves & des gages des plus grandes qu'il leur reſervoit. Que les richeſſes ne ſont point indignes de Dieu, mais bonnes en elles-mêmes : & ainſi tous les autres biens ſenſibles, promis & donnés dans l'ancien teſtament : les biens terreſtres auſſi-bien que les celeſtes, appartiennent au créateur du ciel & de la terre. Il réſout les objections particulieres, que l'on tiroit du vol que les Iſraëlites ſemblent avoir fait aux Egyptiens, des preceptes qui ſemblent contradictoires : comme de ne point faire d'images, & de faire le ſerpent d'airain & les cherubins de l'arche : à quoi il répond que les images n'étoient défenduës que quand on les adoroit. La loi du talion n'étoit pas propoſée pour venger effectivement l'injure : mais pour la réprimer par la crainte.

lib. 3. I. 24. IV. *c.* 14. 15. *lib.* II. 20. *c.* 21. *c.* 22. *lib.* II. *c.* 18. *lib.* V. *c.* 14.

ibid. c. 5.

Les heretiques ſe moquoient de ce qui paroît bas dans l'ancienne loi : les ſacrifices ſanglans, les purifications, la circonciſion, le choix des viandes. Dieu avoit ordonné tout cela pour humilier la ſageſſe humaine, en attendant que le ſecret de ces preceptes fût revelé par J.C. cependant ils avoient leur utilité. Si la loi, dit-il, retranche quelques viandes ; & déclare immondes des animaux, qui avoient eſté benis auparavant : comprenez le deſſein d'exercer la temperance, & de réprimer cette gourmandiſe, qui regrettoit les concombres & les melons d'Egypte, en mangeant le pain des anges : recon-

lib. II. *c.* 18.

noiſſez que l'on prévient en même temps le luxe & l'impureté, compagnes de l'intemperance. C'eſt encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, en lui ôtant le prétexte de la ſubſtance neceſſaire : enfin c'eſt pour préparer l'homme à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes & peu recherchées. Les ceremonies des ſacrifices ſervoient à retenir ce peuple enclin à l'idolatrie, & à l'attacher à la vraye religion, par des obſervances de même genre, que celles dont les gentils exerçoient leurs ſuperſtitions, même dans le commerce de la vie ordinaire au dedans & au dehors. Dieu a tout déterminé juſques à la purification de la vaiſſelle : afin que rencontrant par tout ces inſtructions de ſa loi, ils ne puſſent eſtre un moment ſans le regarder. Mais d'ailleurs pour aider cette loi plutôt favorable que peſante, il a envoyé ſes prophetes, qui enſeignoient ces maximes dignes de lui: Otez la malice de voſtre ame : aprenez à bien faire, cherchez la juſtice & le reſte, qui fait voir l'eſſentiel de la religion, dans les vertus & les bonnes œuvres. Il s'étend ſur ce point ſi important, & montre que la loi a enſeigné la charité & le pardon des injures : reſervant à Dieu la vengeance, ſans quoi la patience ſeroit une foibleſſe, puiſqu'il eſt neceſſaire que les méchans ſoient réprimez. Il dit que J. C. n'a pas défendu le divorce en cas d'adultere : mais ſeulement de ſe remarier, aprés une telle ſéparation. Enfin il donne cette belle regle touchant la foi, que la premiere verité qu'il faut croire eſt, que l'on ne doit rien croire legerement.

c. 19.

Iſa. I. 16.

lib. IV. *c.* 16.

ibid. c. 34.

lib. V. *c.* 7.

ibid. init.

XXVIII. Preſcriptions de Tertullien.

Au commencement de cet ouvrage contre Marcion Tertullien renvoye à ſon traité des preſcriptions, en des termes qui ſemblent le promettre, comme un livre qu'il n'avoit pas encore publié : ce qui toutefois eſt difficile à croire : qu'il ait donné des armes ſi fortes pour combat-

tre l'erreur depuis qu'il y fut tombé lui-même. Quoiqu'il en soit, & en quelque temps que ce livre des Prescriptions ait esté composé, c'est un des plus utiles de Tertullien. Le mot de *Prescription* est tiré des jurisconsultes, & signifie en latin, ce qu'en termes d'affaires nous appellons fins de non recevoir, par lesquelles on se décharge d'une poursuite, sans entrer dans le fonds de la question. Il répond d'abord au scandale que prenoient
c. 12. quelques-uns de la multitude des heresies, & dit qu'il ne s'en faut non plus étonner, que de la fievre & des autres maladies: il y auroit plus à se scandaliser si elles n'arrivoient point, aprés avoir esté si distinctement prédites. Il ne veut point que l'on s'émeuve non plus de la chute des personnes les plus considerables dans l'église: quand un évêque, un diacre, une veuve, une vierge, un docteur, un martyr même tomberoient dans l'erreur. Eprouvons-nous, dit-il, la foi par les personnes, ou les personnes par la foy? Il semble avoir prévenu le scandale qu'il a lui-même donné.

c. 6. Il définit l'heresie par le choix, suivant l'étymologie du nom. L'heretique est celui qui par son choix invente ou embrasse une doctrine: pour nous, il ne nous est permis, ni d'inventer, ni de choisir ce qu'un autre aura inventé. Nous avons pour auteurs les apôtres du Seigneur, qui eux-mêmes n'ont rien introduit par leur choix: mais ont fidellement consigné aux nations la doctrine qu'ils avoient recuë de J. C. Il dit que la philosophie humai-
c. 7. ne a fourni la matiere des heresies. Valentin avoit esté Platonicien, Marcion Stoïcien: les heretiques cherchoient comme les philosophes l'origine du mal, l'origine de l'homme & de Dieu même. Il blâme Aristote qui leur a preparé la dialectique, l'art des disputes plus propre à ruiner qu'à établir la verité: il soutient que c'est

cette

cette philosophie trompeuse, dont Saint Paul avertissoit les Colossiens de se garder. Qu'a de commun Athenes avec Jerusalem, l'academie & l'église ? qu'est-ce qu'un christianisme Stoïcien, Platonicien, Dialecticien ? Nous n'avons point besoin de curiosité aprés JESUS-CHRIST, ni de recherche aprés l'évangile : quand nous croyons, nous ne voulons plus rien croire au delà. Les heretiques insistoient sur cette parole : Cherchez & vous trouverez. Il répond qu'elle s'adressoit à ceux qui doutoient encore s'ils devoient suivre la doctrine de J. C. ce qu'il faut chercher, est ce que J. C. a enseigné ; quand on l'a trouvé, le croire. Celui qui est une fois Chrétien n'a donc plus rien à chercher ; car on ne cherche que ce que l'on n'a pas encore, ou ce que l'on a perdu. S'il y a quelque chose à chercher, cherchons chez nous, c'est à dire dans l'église ; pour resoudre les questions que nous pouvons former, sans violer la regle de la foi.

Coloss. II. 8. *c.* 8.

Matth. VII 7.

c. 11.

c. 12.

XXIX. Preuve de la vraye foi par l'origine & la succession des églises.

Venant plus particulierement à son dessein, il soûtient que les heretiques ne sont point recevables à disputer sur l'écriture : il faut voir auparavant à qui appartient la possession de l'écriture, pour n'y pas admettre celui qui n'a aucun droit. Les heretiques ne reçoivent pas quelques-unes de nos écritures, ou ils ne les reçoivent pas entieres, ou ils les expliquent autrement : ainsi on ne gagne rien dans la dispute, & les auditeurs foibles peuvent en estre ébranlez. Il en faut venir à savoir, qui sont ceux à qui appartient la foi ? de qui, par qui, quand & à qui est venuë la doctrine qui fait les Chrétiens. Quoi qu'il en soit de J. C. & de sa doctrine, il est certain qu'il l'a enseignée à douze hommes, qu'il a envoyez par tout le monde aprés sa resurrection : qu'ils ont fondé des églises ; premierement en Judée, ensuite chez les autres nations, dans certaines Villes ; d'où les

c. 16.

c. 19.

c. 20.

autres ont pris la semence de la doctrine, & la prennent
c. 32. tous les jours à mesure que les églises se forment. C'est
pourquoi on les compte aussi pour églises apostoliques,
comme filles des premieres, & tenant la même doctrine : & toutes ensemble ne font qu'une même église, par
la communication de la paix fondée sur l'unité de doctrine.
c. 21

Donc on ne doit recevoir que ce que les apôtres ont
enseigné, & on ne le doit prouver que par les églises,
c. 32. que les apôtres ont fondées, & qu'ils ont eux-mêmes
instruites, & de vive voix, & ensuite par leurs lettres. C'est
aux heretiques à montrer les origines de leurs églises,
l'ordre & la succession de leurs évêques : en sorte qu'elle
remonte à un apôtre, ou à quelqu'un de ces hommes
apostoliques, qui ont vécu avec les apôtres jusques à la
c. 36. fin. Ainsi l'église de Smirne raporte que Polycarpe y
fut établi par Jean : ainsi l'église Romaine montre Clement ordonné par Pierre. Et ensuite : parcourez les églises apostoliques, où l'on voit encore à leurs places les
v. IV. *in Mar.* c. 5.
mêmes chaires des apôtres : où l'on lit encore leurs lettres originales. Estes-vous prés de l'Achaïe ? vous avez
Corinthe ; en Macedoine vous avez Philippes & Thessalonique : si vous pouvez passer en Asie, vous avez Ephese : si vous estes prés de l'Italie, vous avez Rome, dont
nous, c'est à dire les Afriquains, prenons aussi l'autorité.
Qu'elle est heureuse cette église : où les apôtres ont répandu toute leur doctrine avec leur sang : où Pierre a
soufert comme le Sauveur : où Paul a esté couronné comme Jean-Baptiste : où l'apôtre Jean, aprés avoir été plongé dans l'huille, sans en soufrir de mal, a esté relegué
dans une isle !

Les heretiques de ce tems-là soûtenoient, que les apôtres n'avoient pas tout sçû ; ni enseigné tout ce qu'ils sça-

voient. C'eſt pourquoi Tertullien s'applique à montrer *c. 22.*
qu'ils n'ont rien ignoré de la doctrine du ſalut, ni rien caché à leurs diſciples ; que cette doctrine n'a point eſté *c. 25.*
alterée par les égliſes, dans la ſuite des tems, puiſqu'elle eſt encore par tout uniforme. Si l'on s'eſt trompé, dit-il, *c. 27.*
l'erreur a donc regné par tout, juſques à ce que les heretiques fuſſent venus délivrer la verité. Cependant on *c. 29.*
préchoit mal, on croyoit mal, tant de milliers de milliers ont été mal baptiſés, tant d'œuvres de foi mal administrées, tant de miracles mal operés, tant de ſacerdoces & de miniſteres mal exercés, tant de martyrs enfin mal couronnés. En toutes choſes la verité eſt devant l'image. Il marque le temps de chaque heretique en par- *c. 30.*
ticulier, & conclut, que ce qui a été enſeigné le premier *c. 31.*
eſt vrai & divin, ce qui a été ajoûté depuis eſt faux & étranger. Il veut que les heretiques prouvent leur miſ- *c. 35.*
ſion comme les apôtres, par des miracles. Ayant une *c. 36.*
fois établi qu'ils ſont heretiques, on a montré qu'ils n'ont *c. 37.*
aucun droit à nos écritures, on doit preſumer qu'ils les *c. 38.*
ont corrompuës, pour les ajuſter à leur doctrine nouvelle, ceux qui les ont dés le commencement, n'ont eu aucun interêt de les corrompre. Il marque que dans *c. 40.*
les ſuperſtitions payennes il y avoit des imitations de pluſieurs ceremonies de la vraye religion des Juifs & des Chrétiens, ainſi les hereſies ſont de mauvaiſes copies du chriſtianiſme.

XXX. Mœurs des heretiques. *c. 41.*

Pour le faire mieux voir, il montre la difference de leurs mœurs. Combien la morale des heretiques eſt mépriſable, terreſtre, humaine ; ſans gravité, ſans autorité, ſans diſcipline. Premierement, dit-il, on ne ſçait qui eſt catecumene, ou qui eſt fidelle, ils entrent également, ils écoutent, ils prient ſans diſtinction, ils admettent les payens même, & traitent d'affectation nôtre

attachement à la diſcipline, ils donnent la paix à tout le monde indifferemment. Ils ne ſe mettent point en peine de la diverſité des ſentimens, pourveu que l'on s'accorde à combatre la verité. Tous ſont enflez & promettent la ſcience; les catecumenes ſont parfaits avant que d'être inſtruits. Quelle eſt l'inſolence de leurs femmes! elles oſent bien enſeigner, diſputer, exorciſer, promettre des gueriſons, peut-être même baptiſer. Leurs ordinations ſe font au hazard, legerement, inegalement; tantôt ils élevent des neophytes, tantôt des gens engagez au ſiecle, tantôt de nos apoſtats pour les attacher. Aujourd'hui ils ont un évêque, demain un autre; celui qui eſt aujourd'hui diacre, ſera demain lecteur; aujourd'hui prêtre, demain laïque; car ils donent même aux laïques les fonctions ſacerdotales. Ils ſe font une affaire, non de convertir les payens, mais de pervertir les nôtres; ils ne ſont humbles, flateurs & ſoûmis que pour cela.

Au reſte ils ne portent point de reſpect même à leurs prélats; & c'eſt par cette raiſon qu'il n'y a guere de ſchiſmes chez les heretiques, parce qu'ils n'y paroiſſent pas. Ils varient entr'eux, s'écartant de leurs propres regles; chacun tourne à ſa fantaiſie la doctrine qu'il a apriſe, comme celui qui l'a enſeignée l'avoit compoſée à ſa fantaiſie. Les Valentiniens & les Marcionites ont autant de droit d'innover à leur gré dans la foi, que Valentin & Marcion; ſi l'on y regarde, on trouvera que toutes les hereſies s'écartent en pluſieurs points des ſentimens de leurs auteurs. La plûpart n'ont pas même d'égliſes, & ſont errans & vagabonds ſans mere, ſans demeure fixe, ſans foi. Les heretiques ſont encore notez par le commerce qu'ils ont avec les magiciens, les charlatans, les aſtrologues, les philoſophes. Par leurs mœurs

c. 43.

on peut juger de leur foi ; ils disent qu'il ne faut point craindre Dieu ; aussi se donnent-ils toute liberté. C'est ainsi que Tertullien nous décrit les heretiques.

Un autre ouvrage excellent composé certainement depuis sa chute, est celui qu'il écrivit contre Praxeas ; pour défendre la foi de la Trinité, sur laquelle les Montanistes convenoient avec l'église catholique. Il employe expressément le nom de Trinité, & marque que les heretiques affectoient de relever le nom de Monarchie, pour imposer aux simples, & faire croire qu'ils ne défendoient que l'unité de Dieu. Pour prouver la distinction du Pere & du Fils, il examine tout ce qui est dit du Fils. Dieu, dit-il, étoit seul avant la creation du monde, parce qu'il n'y avoit rien hors de lui, mais en lui étoit sa sagesse, sa raison & sa parole interieure, qui se produisit ensuite au dehors & devint sa parole exterieure. Il aime mieux ne la nommer parole qu'aprés cette production, suivant le stile des anciens theologiens ; toutefois il reconnoît que l'usage étoit déja de la nommer parole dés le commencement qu'elle étoit en Dieu, & admet ces expressions comme indifferentes. Et ceci sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs ; que le Fils n'a pas toûjours été, parce qu'il nomme generation cette prolation exterieure du verbe, par laquelle Dieu dit : Que la lumiere soit, sans préjudice de l'éternité du verbe interieur, qui est la sagesse.

XXXI Tertullien contre Praxeas. *c. 1. 30.* *c. 3.* *c. 5.* *Cont. Herm. c. 3. 45.* *Cont. Prax. c. 7.*

C'est, dit-il, cette parole que je dis être une personne, & à qui j'attribuë le nom de Fils, & le reconnoissant pour Fils, je soûtiens qu'il est le second aprés le Pere : il a toûjours été dans le Pere, & a été produit de lui sans en être separé. Il en a été produit comme la plante de sa racine, le fleuve de sa source, le rayon du soleil. Je declare donc que je les nomme deux, Dieu & son Ver- *c. 8.*

be, le Pere & son Fils : & le troisiéme aprés Dieu & son Fils, qui est l'Esprit. Souvenez-vous toûjours de la regle que j'ay établie, que le Pere, le Fils & l'Esprit sont inseparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Pere est autre que le Fils & que le S. Esprit, je le dis par necessité : non pour marquer diversité, mais ordre : non division, mais distinction : il est autre en personne, non en substance. Le Pere est toute la substance, le Fils en est
Jo. XIV 28. c. 12. un écoulement ; aussi, dit il : le Pere est plus grand que moi.

Autre est celui qui engendre, & celui qui est engendré : autre celui qui envoye, & celui qui est envoyé : autre celui qui fait, & celui par qui il fait. Le Seigneur même a usé du mot d'autre en la personne du Paraclet, en disant, je prierai mon Pere, & il vous envoyera un autre
Jo. XIV. 16. c. 10. consolateur. Il insiste sur la nature des relations. Dieu conserve ce qu'il a institué : pour estre pere il faut avoir un fils, & pour estre fils il faut avoir un pere : autre chose est d'avoir un pere, autre chose de l'estre : & il est impossible étant seul, ni d'avoir un fils ni de l'estre. Cependant c'étoit la prétention de Praxeas, que Dieu étoit lui-même son fils. Dieu devoit donc dire, dit Tertullien:
Ps. 2 Ps. 109. Prov. VIII. 22. Je suis mon fils, je me suis engendré avant l'aurore : je me suis produit au commencement de mes voyes : or il dit tout le contraire. Que craignoit-il ? sinon de mentir & de nous tromper, comme il auroit fait, si n'étant qu'une même personne il se parloit à lui-même, & de lui-même. Et ensuite :

c. 13. c. 19. Jamais le nom de deux Dieux & de deux Seigneurs ne sortira de nôtre bouche : non que le Pere ne soit Dieu, & le Fils Dieu & le S. Esprit Dieu ; mais parce que le Fils n'est nommé Dieu que par l'union avec le Pere : donc pour ne pas scandaliser les gentils, j'imiterai l'apôtre,

& si je dois nommer ensemble le Pere & le Fils, j'appellerai le Pere Dieu, & le Fils N. S. J. C. mais quand je nommerai J. C. seul, je pourrai le nommer Dieu. Quand l'Ecriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est contre les payens, qui admettent la multitude des faux Dieux; ou contre les heretiques, qui font aussi des idoles, par leurs discours : c'est à dire, ceux qui mettoient plusieurs principes, comme Marcion & les semblables. Il répond aux passages dont abusoit Praxeas. Le Pere & moi nous sommes un. Il ne dit pas, je suis, mais nous sommes : & ne dit pas *unus* au masculin, mais *unum* au neutre : une même chose, non une même personne. Pour montrer l'unité de substance, non la singularité de personne : il dit : Je suis dans le Pere, & non pas, je suis le Pere. Tertullien releve la ceremonie mysterieuse qui s'observoit alors au Baptême : où l'on plongoit, non une seule fois, mais trois, pour chaque nom de persones divines.

c. 18.
Jo. x. 30.
c. 22.
c. 25.
c. 24.
c. 26.
c. 27.

Les heretiques pressez par la distinction du Pere & du Fils si évidente dant l'écriture : se reduisoient à dire que le Fils étoit la chair, l'homme, Jesus : le Pere l'ésprit, le Dieu, le Christ : ainsi il n'y avoit qu'une persone divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu, ils détruisoient l'incarnation. Car ce qui est né de la Vierge est le Fils de Dieu : Emmanuel, Dieu avec nous, donc ce n'est pas la chair seule : car la chair n'est pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer : toutefois le verbe s'est fait chair, donc il n'a pas été changé en chair, mais s'en est revétu, pour se rendre sensible & palpable. Autrement si J. C. étoit mêlé de la chair & de l'esprit, ce seroit une troisiéme substance, qui ne seroit ni l'un ni l'autre, ni Dieu ni homme. Or en J. C. il y a deux substances non confuses, mais jointes en une personne.

le Dieu & l'homme ; chaque ſubſtance a conſervé ſes proprietez ; l'eſprit faiſoit des miracles, la chair ſouffroit. Il paroiſt encore que le Chriſt n'eſt pas le Pere ; en ce qu'il eſt dit expreſſément que le Chriſt eſt mort : & il paroiſt que ce n'eſt pas le Pere qui a ſouffert ; puiſque le fils ſe plaint à la croix que ſon Dieu l'a abandonné ; ſi c'eſtoit le Pere, à quel Dieu s'adreſſeroit-il ? C'eſt ainſi que Tertullien refutoit Praxeas, par la doctrine conſtante de l'égliſe : aprés quoi il y a ſujet de s'étonner, que dans les ſiecles ſuivans on ait encore tant diſputé ſur les myſteres de la trinité & de l'incarnation.

c. 28.
1. Cor. XV. 3.
Matt. XXVII. 46.

XXXII.
Tertullien contre Hermogene & de l'ame.
Adv. her. c. 2

Il y a quelques autres traitez de doctrine écrits par Tertullien vers ce même temps ; ſçavoir contre Hermogene, de l'ame, de la chair de J. C. de la reſurrection de la chair. Hermogene vivoit encore & enſeignoit que la matiere étoit éternelle. Son principe étoit que Dieu étant bon, n'avoit pû de ſon choix rien faire qui ne fût bon, cependant il y a des maux dans le monde : donc, diſoit-il, il y a quelque neceſſité à laquelle Dieu a été aſſujetti, & c'eſt le défaut de la matiere. Tertullien répond ; que faire la matiere éternelle, c'eſt la faire égale à Dieu, & en un mot mettre un autre Dieu ; parce qu'il ne ſera plus le ſeul être ſouverain. Il ne ſera point non plus tout-puiſſant, puiſqu'il ne ſera point maître de la matiere ; car ſi elle eſt mauvaiſe & éternelle, le mal ſera immuable & neceſſaire, ou ſi elle eſt capable de changement, elle n'eſt pas éternelle ; & alors Dieu ſera toûjours auteur du mal, ſelon Hermogene, puiſqu'il l'aura fait ou ſoufert par ſa volonté. En ce traité Tertullien explique nettement qu'il appelle corps toute ſubſtance ; & qu'il ne compte pour choſes incorporelles, que les modes de la ſubſtance, comme l'action, la paſſion & le mouvement. Ce qui fait entendre pourquoi il a dit

c. 4. 7. 11.
c. 9.
c. 11. 10.
c. 35. 36.
De carne Chr. c. 11.
v. Aug. ep. 66 ad Hier. n. 4.
Tertull.

dit que Dieu même étoit corporel: au reste, il ne l'a pas *c. 16.*
cru materiel, puisque ce traité entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matiere.

Le traité de l'ame est fait depuis celui ci, & depuis le *c. 21.* traité contre Marcion, constamment par Tertullien Montaniste. Il soûtient que l'ame n'est point materielle, & toutefois qu'elle est corps: comptant que ce qui n'est point corps n'est point, & prétend refuter Platon & les autres, qui la tenoient incorporelle: mais il re- *c. 5. 6. 2. 4.* connoît ailleurs, que cette opinion qu'il combat est la plus reçûë, puisqu'il la traite de vulgaire. Il donne même à l'ame les trois dimensions; & en allegue serieusement pour preuve la vision d'une prétenduë sainte des Montanistes. Il assure, suivant l'autorité de l'écriture, que l'ame n'est point éternelle, mais créée du soufle de Dieu; qu'elle est incorruptible & immortelle: mais il combat la métempsycose. Il soûtient le libre arbitre & la corruption de la nature, dont le serpent est l'auteur, & qui est comme une autre nature; toute ame est immonde en Adam, jusqu'à ce qu'elle soit reconnuë par J. C. Dieu seul est sans peché, & le seul homme sans peché est J. C. parce qu'il est Dieu.

De carne Chr. c. 11. De resurr. c. 17. c. 9. c. 22. 37. c. 21. c. 41. v. in Marcion. c. 17. c. 40.

Il dit que le demon obsede les hommes dés leur nais- *c. 28.* sance, invité par les superstitions payennes. Pendant la *c. 39.* grossesse on entouroit le ventre de la femme de bandages préparez devant les idoles: on avoit imaginé une déesse Alemone, pour nourrir l'enfant; une None & une Decime, pour le faire naître à terme; une Partula, pour regler l'acouchement. Dans le travail on invoquoit Lucine & Diane; durant toute la semaine on dressoit *c. 37.* une table à Junon; le dernier jour on appelloit des gens, pour écrire le moment fatal de la naissance; on consacroit à la déesse Statine les premiers pas que l'enfant

faiſoit ſur la terre. Enſuite on voüoit toute ſa teſte, ou quelqu'un de ſes cheveux : onles raſoit, ou on les deſtinoit à un ſacrifice, pour la famille particuliere, ou pour le public. Il explique par là ces paroles de S. Paul : que les
1.Cor. VII. 14. enfans des fidelles ſont ſaints, & non pas immondes, comme ceux des payens, parce qu'ils ſont exempts de ces ceremonies impures. Peut-être étoit-ce une des raiſons des exorciſmes, qui precedent le baptême.

c. 45. Parlant du ſommeil; il dit, qu'en cet état il n'y a ni
c. 52. merite ni peché. Il dit que la mort ne vient pas de la nature, mais du peché ; & le prouve par la loi conditionelle, qui ménaçoit l'homme de mort, en cas qu'il pechât. Il marque expreſſément dans une hiſtoire qu'il
c. 51. rapporte, que les prêtres prioient aux ſepultures. Il
c. 55. croyoit que toutes les ames étoient dans les enfers, c'eſt à dire au milieu de la terre, juſqu'au jour du jugement ; & que celles des ſaints y étoient ſoulagées. Il ne met
De reſurr. c. 43. dans le paradis que celles des martyrs & ſe fonde ſur l'apocalypſe & ſur la viſion de ſainte Perpetuë : mais il marque aſſés, que d'autres y mettoient tous les ſaints.

XXXIII. De la chair de J. C. De la reſurrection.

Le traité de la chair de J. C. combat divers heretiques qui diſoient que J. C. n'avoit eu un corps qu'en apparence : ou un corps celeſte, ou un corps animal, c'eſt à dire l'ame renduë ſenſible. Il prouve que J. C. a eu une chair
c. 25. humaine & née de la Vierge. Premierement, il montre
c. 13. *Matth.* XXVI. 38. par l'écriture que J. C. avoit une ame & une chair, puiſqu'il dit : mon ame eſt triſte juſqu'à la mort, & ailleurs :
Io. VI. 52. Le pain que je donnerai eſt ma chair, pour la vie du
c. 14. monde. Il dit que J. C. eſt Dieu, fils de Dieu & fils de l'homme compoſé d'ame & de chair. Il prouve ſa divinité contre Ebion, en ce que jamais il ne dit comme les prophetes. L'ange qui me parloit dit ainſi, ou, le Seigneur dit, mais de ſon autorité : Et moi je vous dis.

Expliquant ce que dit S. Paul, que J. C. a eu la ressem- c. 16.
blance de la chair de peché : ce n'est pas, dit-il, que
ce fût une chair imaginaire, ou d'une nature plus excellente que la nôtre : elle étoit la nôtre, sans être pecheresse : parce que la faisant sienne, il la faite exempte de peché. Il a dû naître d'une Vierge & d'une maniere c. 17.
nouvelle, pour être l'auteur d'une nativité nouvelle : s'il avoit eu un pere & une mere comme homme, il seroit tout entier fils de l'homme; donc un simple homme : fils de l'homme par la chair, fils de Dieu par l'esprit; mais non fils de Dieu, entant qu'homme étant né de Ma- c. 18.
rie, il doit avoir tiré d'elle sa chair: d'autant plus, que par elle IV. *in Marc.* c. 10.
il est du sang de David & d'Abraham. Tertullien marque c. 22.
& condamne les differentes manieres dont les heretiques c. 23. c. 24.
divisoient J. C.

Le traité de la resurrection est contre les Valentiniens c. 2.
& les autres qui nioient la resurrection de la chair, n'admettant que celle de l'ame, c'est à dire la conversion des mœurs; & tournant en allegories tout ce que l'écriture dit de la resurrection des corps. Ils le faisoient en haine de la chair & du createur; & commençoient d'ordinaire par cette question, pour séduire les simples : rendant la resurrection incroyable, & venant ensuite à rendre odieuse & la chair & son auteur. Tertullien marque expressément qu'il a écrit ce traité aprés ceux de la chair c. 2.
de J. C. de l'ame & contre Marcion : & il y cite Prisca ou c. 11.
Priscilla prophetesse de Montan.

Il releve la dignité de la chair, par les avantages de c. 5.
la création; par son union avec l'ame, qui est telle, que l'on ne sait si c'est la chair qui porte l'ame, ou l'ame qui porte la chair. Il la releve encore par les sacremens, en c. 7.
disant : On lave la chair, pour purifier l'ame; on oint c. 8.
la chair, pour consacrer l'ame; on fait sur la chair le signe

de la croix, pour fortifier l'ame; on met la chair à l'ombre par l'imposition des mains, afin que l'ame soit éclairée par l'esprit: la chair mange le corps & le sang de J. C. afin que l'ame soit engraissée de Dieu même. Nous voyons ici les trois sacremens, que l'on conferoit d'ordinaire en même temps; le baptême, la confirmation & l'eucharistie. Il ajoûte la gloire qui revient à la chair par le martyre; & conclut: Quoy donc cette chair que Dieu a formée de ses mains & animée de son soufle, qu'il a établie pour commander à tous ses ouvrages, qu'il a revêtuë de ses sacremens; dont il aime la pureté, dont il aprouve la mortification, dont il prise les soufrances: cette chair ne résuscitera pas, elle qui est à Dieu par tant de titres.

c. 14. 15. 16. 55. Pour cause de la resurrection il aporte la justice de Dieu: afin que la chair qui a eu part aux bonnes & aux mauvaises actions ait part à la récompense; parce qu'elle n'est pas seulement un instrument, mais une partie de
c. 34. 47. l'homme: or J. C. est venu sauver l'homme entier. Comme les heretiques éludoient les passages les plus formels de l'écriture, par des allegories; il montre qu'il faut souvent prendre à la lettre des prédictions des prophetes &
c. 20. les paroles de J. C. Il rejette expressément l'opinion de
c. 33. ceux qui vouloient, que la mort éternelle ne fust autre
c. 35. 54. chose que l'aneantissement de la chair & de l'ame même; inutilement seroit-il parlé du feu éternel, s'il ne bruloit éternellement; & inutilement la chair, qui n'étoit plus résusciteroit-elle, pour retourner dans son neant.
c. 63. Il répond aux objections propres aux heretiques, & à celles qui leur étoient communes avec les payens, & conclut, que toute chair résuscitera; c'est à dire tous les corps humains; que ce sera la même chair, & qu'elle sera entiere; car la perte de quelque membre est une partie de
c. 57.

la mort, qui doit eſtre entierement détruite.

La perſecution étoit toujours violente en Egypte ſous le prefet Aquila ; pluſieurs diſciples d'Origene y ſoufrirent le martyre. Le premier fut Plutarque, qu'Origene aſſiſta à la mort ; & penſa être tué par les amis de Plutarque, qui le regardoient comme la cauſe de ſa perte. Le ſecond fut Serenus, qui fut brûlé ; le troiſiéme Heraclide, encore catecumene ; le quatriéme Hero, nouveau baptiſé : ces deux furent décolez avec la hache. Le cinquiéme fut un autre Serenus, qui aprés pluſieurs tourmens eut auſſi la teſte tranchée : la ſixiéme fut une fille nommée Heraïs, qui fut brûlée, n'étant encore que catecumene : le ſeptiéme un nommé Baſilide, qui avoit conduit au ſuplice la ſainte martyre Potamiene, ces ſept martyrs étoient diſciples d'Origene.

XXXIV. Martirs d'Egypte. Plutarque, Potamiene, &c.

Euſ. VI. *hiſt.* *c.* 14.

Potamiene étoit une eſclave de rare beauté. Son maître ayant voulu abuſer d'elle, & n'ayant pû la perſuader, la livra au prefet Aquila, l'accuſant d'eſtre Chrétienne, & de parler contre le gouvernement & contre les Empereurs, à cauſe de la perſecution. Il promit au prefet une grande ſomme d'argent, le priant de ne lui faire aucun mal, ſi elle conſentoit à ſon deſir, mais de la faire mourir, ſi elle perſiſtoit en ſa dureté, afin qu'elle ne ſe moquât pas de lui. Le prefet n'ayant pû la perſuader, lui fit ſoufrir pluſieurs tourmens ; enfin il fit mettre ſur le feu une grande chaudiere pleine de poix & quand elle fut boüillante, il dit : Va obéïs à ton maître, ſinon ſache que je te ferai jetter là dedans. Elle répondit : A Dieu ne plaiſe qu'il y ait un Juge aſſez injuſte pour me condamner à conſentir à une paſſion déshonneſte. Il la menaça enſuite de l'expoſer à eſtre violée par des gladiateurs, & ne pouvant l'ébranler, il commanda qu'elle fut dépoüillée & jettée dans la chaudiere. Potamiene dit :

Euſ. ib. c. 5. *Palla l. hiſt. Lauſ. c.* 3.

Je vous conjure par la vie de l'Empereur de ne me point faire paroître nuë, commandez plûtôt, que l'on me descende peu à peu dans la chaudiere avec mes habits, & vous connoiſtrez quelle patience m'a donné J. C. que vous ne connoiſſez pas. Le prefet le lui accorda, & aprés lui avoir prononcé ſa ſentence, la mit entre les mains de Baſilide, qui étoit un de ſes gardes, pour la mener au ſuplice. Ce ſoldat la traita avec beaucoup de douceur & d'honneſteté. Il repouſſoit la populace, qui le long du chemin s'empreſſoit pour inſulter à Potamiene & lui dire des paroles inſolentes. Elle lui dit d'avoir bon courage, & lui promit, que ſi-tôt qu'elle ſeroit ſortie de cette vie, elle demanderoit grace pour lui à ſon Seigneur, & qu'il ſentiroit bien-tôt les effets de ſa reconnoiſſance. Aprés qu'elle eut ainſi parlé, on lui mit les pieds dans la poix boüillante, & on l'y enfonça peu à peu, juſques au ſommet de la teſte; ainſi elle accomplit ſon martyre. Sa mere Marcelle fut brûlée en même temps.

Peu aprés les ſoldats compagnons de Baſilide, voulant l'obliger à jurer, apparamment par quelqu'un de leurs faux dieux, il dit qu'il ne lui étoit pas permis de jurer, parce qu'il étoit Chrétien, & qu'il le déclaroit publiquement. Ils crurent d'abord qu'il railloit; mais voyant qu'il continuoit avec fermeté, ils le menerent au prefet, qui ayant oüi la même confeſſion, le fit mettre en priſon. Les Chrétiens vinrent le viſiter & lui demanderent la cauſe d'un changement ſi ſubit: il répondit: Potamiene m'a apparu la nuit, trois jours aprés ſon martyre, & m'a mis une couronne ſur la teſte, en diſant: qu'elle avoit demandé grace au Seigneur pour moy & l'avoit obtenuë, & que dans peu il me receveroit à ſa gloire. Les freres lui donnerent enſuite le ſceau du Seigneur, c'eſt à dire le baptême, & le lendemain il fut dé-

colé avec la hache. Sainte Potamiene apparût en ſonge à pluſieurs autres, qui ſe convertirent à la foi.

Origene témoigne dans ſes écrits, qu'il avoit veu pluſieurs exemples ſemblables, de gens qui avoient été attirés à la religion chrétienne, comme malgré eux, & qui s'étoient trouvez tout d'un coup changez, aprés des viſions qu'ils avoient euës, ſoit en dormant, ſoit en veillant, juſqu'à ſouffrir volontiers la mort, pour cette doctrine, qu'ils déteſtoient auparavant. *Contra Celſ. l. 1. p. 35.*

XXXV. Zele d'Origene.

Lui-même dans cette perſecution ſignala ſon zele & ſon affection pour les martyrs. Il les viſitoit dans les priſons & les accompagnoit, pour les encourager pendant que le Juge les interrogeoit, & même lorſqu'on les menoit au ſuplice, leur parlant hardiment & leur donnant le baiſer de paix. Il ne craignoit point la fureur des gentils, qui entouroient les martyrs en foule, & qui l'auroient lapidé, s'il ne leur eût échapé, comme par miracle. Irrités du grand nombre de ceux qu'il convertiſſoit par ſes inſtructions, ils lui dreſſerent pluſieurs fois des embuches, juſqu'à préparer des ſoldats pour l'aſſaſſiner ſecretement dans ſa maiſon, ce qui l'obligeoit à changer ſouvent de logis; enſorte qu'Alexandrie ſembloit n'être pas aſſés grande pour le cacher. Souvent il fut pris & traîné par la ville, il fut pluſieurs fois apliqué à la queſtion. Un jour les infideles le raſerent comme les prêtres des idoles, & le menerent ſur les degrés du temple de Serapis, lui donnant des branches de palmes, pour les diſtribuer à ceux qui montoient. Origene les prit & dit à haute voix: Venez, recevez ces palmes: non comme celles de vôtre idole, mais comme celles de J. C. Tel étoit le zele d'Origene; mais il l'emporta trop loin. *Epiph. hæreſ. 64. n. 1.*

Comme il étoit jeune, & obligé par ſa fonction de catechiſte à converſer continuellement, non ſeulement

avec des hommes, mais avec des femmes, il voulut se mettre en seureté contre les tentations, & même contre les mauvais discours. Ayant plus de zele que d'experience, il prit trop à la lettre cette parole de l'évangile : Il y a des eunuques, qui se sont rendus tels pour le royaume des cieux, & il en vint à l'éxecution réelle. Il tint cette action fort secrette, & la cacha même à la pluspart de ses amis ; mais elle vint à la connoissance de Demetrius son évêque, qui fut extrémement surpris de la hardiesse de ce jeune homme, & toutefois estima sa ferveur & la simplicité de sa foi. Il l'exhorta donc à prendre courage & à s'attacher à sa fonction de plus en plus. Origene lui-même condamna depuis cette explication si grossiere de l'évangile, & la refuta amplement, donnant un sens allégorique à tout ce que J. C. dit en cet endroit des trois sortes d'eunuques.

Eus. VI. hist. c. 8. Hier. ep. 65. c. 3. Mat. XIX. 12.

in Mat. 10. 15. init.

XXXVI. Tertullien. De la fuite Scorpiaque. Contre les Juifs.

Tertul. de fuga. Petr. Alex. c. 12.

Il semble que ce fut sous cette persécution que les Chrétiens commencerent à se mettre à couvert pour de l'argent, payant une espece de tribut, non seulement aux magistrats, mais encore aux delateurs & aux soldats, établis pour les chercher. Les églises entieres rachetoient ainsi leur repos, & les évêques approuvoient cette conduite ; puisque c'étoit soufrir une perte de biens, & la préferer au peril de l'ame. Mais les Montanistes la blamoient, aussi-bien que la fuite de la persécution, contre laquelle Tertullien fit un traité exprés, adressé à un nommé Fabius catholique, qui l'avoit consulté sur ce sujet. Il y marque l'utilité de la persécution. Alors, dit-il, la foi est plus soigneuse, comme en temps de guerre : la discipline est plus exacte, pour les jeûnes, les stations, les prieres : pour l'humilité, la haine mutuelle, la pureté, la sobrieté. Il parle d'un saint martyr nommé Rutilius, qui aprés avoir fui plusieurs fois la persécution de

c. 5. Martyr. R. 2. Aug.

de place en place, aprés avoir racheté le peril par de l'argent, croyant s'être mis en sureté, fut pris inopinément & presenté au gouverneur, & aprés plusieurs tourmens, finit par le feu. Il marque que jusques alors, entre les inventions de faire venir de l'argent au trésor de l'empereur, on ne s'étoit point encore avisé d'imposer aux Chrétiens un tribut particulier, pour leur faire acheter la liberté de leur religion, quoique leur grande multitude pût apporter par-là un grand revenu: mais c'étoit l'effet de la haine des payens, qui ne cherchoient qu'à les exterminer.

On peut rapporter à ce même temps le Scorpiaque de Tertullien: au moins paroît-il écrit aprés l'ouvrage contre Marcion, puisqu'il y renvoye. Il le nomme ainsi, comme contrepoison contre les scorpions, c'est-à-dire, contre les heretiques, qui détournoient du martyre: c'étoient les Valentiniens & les autres Gnostiques. Ils prenoient leur temps de tenter les catholiques dans le fort des persecutions, comme les scorpions dans la plus grande ardeur de l'été, & cette comparaison étoit bien sensible en Afrique. Les fideles qui se laissoient ébranler à leurs discours, tomboient dans l'heresie, ou retournoient au siecle, c'est-à-dire à l'idolatrie. Pour les combattre, Tertullien prouve la necessité du martyre, par les preceptes divins de l'ancien & du nouveau testament; & compare ce que le martyre avoit de rigoureux aux operations de chirurgie; cruelles, mais salutaires. Il réfute la réverie des Valentiniens, qui vouloient que la confession commandée par J. C. ne se dût pas faire sur la terre & en cette vie; mais aprés que les ames seroient sorties des corps, devant les hommes & les puissances qu'ils imaginoient dans les divers étages du ciel. En cet endroit il dit clairement, que l'entrée du

Scorp. c. 5.

c. 2. 5. 9.

c. 10.

ciel nous eſt ouverte par la vertu de J. C. & que les Chrétiens y ſont admis ſans examen ni retardement ; que J. C. en a laiſſé ici bas les clefs à S. Pierre, & par lui à l'égliſe ; & que chacun les porte avec lui, par la confeſſion de la foi. Il marque que les payens crioient ſouvent dans le cirque : Juſqu'à quand ſouffrira-t'on cette troiſieme eſpece ; en parlant des Chrétiens, ils ſe comptoient eux-mêmes, c'eſt-à-dire les Romains, pour la premiere eſpece, & les Juifs pour la ſeconde.

lib. 1. ad Nation. c. 8.
Adv. Jud. c. 1.

Ce fut encore vers ce même temps & dans les dernieres années de l'empereur Severe, que Tertullien écrivit contre les Juifs, à l'occaſion d'une diſpute entre un Chrétien & un Juif proſelyte, qui avoit duré tout un jour en preſence de pluſieurs perſonnes de l'une & de l'autre religion. Il prouve que les ſacrifices de la loi devoient eſtre abolis ; parce que d'un côté elle défend de ſacrifier en un autre lieu qu'à Jeruſalem ; & que d'ailleurs le prophete Malachie promet un ſacrifice qui s'offrira par tout le monde. Parlant de l'étenduë de l'évangile, il nomme les nations ſuivantes. Diverſes eſpeces de Getules & de Maures, l'Eſpagne entiere, diverſes nations des Gaules, les quartiers de la grande Bretagne inacceſſibles aux Romains, ſoûmis à J. C. des Sarmates, des Daces, des Germains, des Scythes & pluſieurs nations cachées, pluſieurs provinces & pluſieurs iſles inconnuës aux Romains. En tous ces lieux regne le nom du Chriſt qui eſt déja venu.

c. 5.
Malach. lib. 11.
c. 7.

XXXVII. Mort de Severe. Caracalla empereur.
Epit. Dion. p. 341.

L'empereur Severe faiſoit la guerre aux barbares (dans la grande Bretagne.) Comme il étoit en marche avec ſon armée, Antonin ſon fils aîné, qui marchoit auprés de lui, retint un peu ſon cheval ; & ſans dire mot tira ſon épée pour le frapper par derriere & le tuer. Ceux qui ſuivoient firent un cri qui empêcha Antonin d'achever

ſon coup ; l'empereur ſon pere ſe contenta de lui en faire des reproches ; mais il en conceut une telle affliction, qu'il mourut peu de temps aprés plutôt de chagrin que de maladie. Il avoit vêcu ſoixante-cinq ans, & en avoit regné dix-ſept & huit mois, il mourut à Fborac ou Yorc, le 4. Février l'an de J. C. 211. Ses deux fils Antonin & Geta qu'il avoit aſſociez à l'empire, lui ſuccederent. *Ann. 211.*

Mais ils ne pouvoient ſe ſouffrir l'un l'autre; & pendant le voyage qu'ils faiſoient pour revenir à Rome, chacun eſſaya pluſieurs fois de faire perir ſon frere. Enfin Antonin n'ayant pû faire empoiſonner Geta, le fit tuer à coups d'épée; & il expira dans le ſein de ſa mere, qui fut couverte de ſon ſang. Antonin fit auſſi tuer tous les ſoldats & les autres, qui avoient témoigné quelque inclination pour Geta, même leurs femmes & leurs enfans, juſqu'à vingt mille ames; enſuite il fit mourir un grand nombre de Senateurs, particulierement ceux qui avoient eſté en faveur auprés de ſon pere. Enfin dans les jeux du cirque le peuple Romain s'étant moqué d'un conducteur de chariot qu'il aimoit ; il le prit à injure, & fit venir des troupes qui firent main-baſſe ſur tout le peuple. Cependant ce même Antonin ne perſecuta point les Chrétiens. Il ſe nommoit Baſſien avant que ſon pere l'eût aſſocié à l'empire; depuis on lui donna le ſurnom de Caracalla, à cauſe d'une eſpece de grand manteau, dont il fit largeſſe au peuple; & il eſt plus connu par ce nom.

XXXVIII. S. Alexandre évêque de Jeruſalem. *Euſ. VI. hiſt. c. 11. Id. Chr. an. 212.*

Vers le commencement de ſon regne, Serapion évêque d'Antioche étant mort, Aſclépiade lui ſucceda, & gouverna l'égliſe ſept ans; il avoit eſté confeſſeur pendant la perſecution. Alexandre évêque en Cappadoce, qui étoit encore en priſon pour la foy, écrivit à cette occaſion une lettre, qui commençoit ainſi : Alexandre ſerviteur du Seigneur & priſonnier de J. C. à la ſainte égliſe

d'Antioche, salut en N. S. Quand j'ai apris qu'Asclépiade, que la grandeur de sa foi rend tres-propre au ministere, a receu par la divine providence le gouvernement de votre église; le Seigneur a adouci les fers dont j'étois chargé dans la prison, & les a rendus legers. Il envoya cette lettre par le prêtre Clement d'Alexandrie, homme, dit-il, éprouvé & consommé dans la vertu, & que la providence de Dieu a amené en ce païs pour affermir l'église de J. C.

Eus. VI. c. 10. Alexandre étant sorti de prison, eut une révelation en songe qui lui ordonna d'aller à Jerusalem visiter les saints lieux. Il y trouva Narcisse qui avoit repris le gouvernement de son église. Car ayant disparu plusieurs années, il revint au temps de Gordius que l'on avoit mis à sa place, & parut comme resuscité des morts. Le respect que l'on avoit pour sa vertu, principalement à cause de sa patience contre la calomnie, fit que tous les freres le prierent de reprendre la conduite de son troupeau: mais il étoit si âgé, qu'il ne pouvoit presque plus agir. Les plus vertueux d'entre les freres eurent une révelation la nuit: une voix tres-distincte leur ordonna de sortir hors des portes de la ville, & de prendre pour évêque celui que Dieu leur envoyeroit. Ils trouverent Alexandre, & quoiqu'il fût déja évêque d'une autre église, le témoignage de la volonté de Dieu, & la confession illustre qu'il avoit faite pendant la persécution, furent cause qu'ils le retinrent, de l'avis commun de tous les évêques des églises voisines. Ainsi Alexandre demeura évêque de Jerusalem avec Narcisse; & c'est le premier exemple d'un évêque transferé d'un siege à un autre, & donné pour coadjuteur à un évêque vivant: quoi qu'à vrai dire Alexandre étoit plûtôt le successeur de Narcisse qui n'avoit plus que l'honneur de l'épiscopat. Il en faisoit men-

tion dans une lettre écrite aux Antinoïtes, en ces termes : Narcisse vous saluë, lui qui a tenu ici avant moi la place d'évêque, & qui ayant déja plus de cent seize ans, est maintenant uni avec moi par les prieres. Il vous prie, comme moi, d'être de mêmes sentimens.

XXXIX. Auteurs Ecclesiastiques. Gaius Minucius Felix. *Hier. de script. in Gaio. Eus.* VI. *hist.* 20. *Eus.* II. *hist.* 25.

A Rome, dans ce même temps du pape Zephirin & de l'empereur Caracalla, il y eut une dispute celebre entre Gaius catholique & Proclus Montaniste, où Gaius qui étoit tres-éloquent le convainquit de deffendre sans raison la nouvelle prophetie. Il avoit écrit la relation de cette dispute, où il disoit entr'autres choses: Je puis montrer clairement les trophées des apôtres. Car si vous voulez aller au Vatican ou sur le chemin d'Ostie, vous trouverez les trophées de ceux qui ont établi cette église par leurs discours & par leurs vertus.

Hier. de Script.

C'est à peu-prés le temps que Minucius Felix avocat fameux vivoit à Rome, & écrivoit un excellent dialogue pour la défense de la religion chrétienne, contre les calomnies des payens. Il y fait parler avec lui deux de ses amis, Octavius Januarius déja chrétien, & Cecilius Natalis encore payen. Octave étoit de tout temps ami de Felix: il avoit été le confident de ses amours, & le compagnon des égaremens de sa jeunesse : & quand ils quitterent l'idolatrie pour se convertir à la foi chrétienne, Octave fut le premier. Aprés quelque temps d'absence, une affaire & le desir de voir son ami Felix, lui fit quitter sa maison, sa femme & ses enfans encore petits, pour venir à Rome : où Felix, qui ne l'attendoit point, le reccut avec une joye extrême. Au bout d'un jour ou deux ils allerent à Ostie, où Felix devoit passer les vacations de l'automne, & Cecilius fut de la partie. Un matin, comme ils se promenoient tous trois sur le bord de la mer, Cecilius ayant remarqué une idole de Sera-

pis, porta la main à sa bouche & la baisa : c'étoit une maniere d'adoration. Alors Octave dit à Felix : Mon frere, il n'est pas digne de vous de laisser dans cette ignorance vulgaire un homme qui vous accompagne continuellement. Ils continuerent leur promenade, s'entretenant de discours indifferens; & revenant sur leurs pas, ils trouverent des enfans qui se joüoient à faire couler des caillous plats sur la superficie de la mer. Les deux autres prirent plaisir à ce spectacle innocent ; mais Cecilius parut réveur & chagrin. Felix lui en demanda le sujet, & il avoüa qu'il étoit piqué du discours d'Octave, & proposa d'examiner à fonds la question.

XL. Plaintes des payens contre la religion Chrétienne.

Ils s'assirent, mettant Felix au milieu, comme leur juge ; & Cecilius commença par relever l'incertitude des connoissances humaines & la temerité de ceux qui aiment mieux embrasser au hazard une opinion, que de se donner la patience d'examiner la verité. C'est pourquoi, dit-il, on ne peut voir sans indignation & sans douleur, que des ignorans, qui n'ont ni teinture des lettres, ni connoissance des arts les plus communs, osent décider de la nature souveraine, dont tant de sectes de philosophes depuis tant de siecles disputent encore, & avec raison ; puisque bien loin de connoître les choses divines, nous ne connoissons pas même ce qui est dans le ciel, au-dessus de nous, ni dans le fonds de la terre, & nous serions bien-heureux de nous connoître nous-mêmes. Ensuite il apporte les raisons qui faisoient douter les philosophes, si le monde avoit un auteur, & s'il étoit gouverné par une providence; & conclut que dans cette incertitude, le meilleur étoit de suivre les anciennes traditions, touchant la religion & sans vouloir juger des dieux, en croire leurs peres & leurs ancestres, qui étoient plus prés de l'origine du monde. Il s'étend

ſur la grandeur de l'empire Romain, qu'il prétend être la récompenſe de leur pieté envers tous les dieux, même étrangers.

Ainſi, dit-il, puiſque toutes les nations s'accordent à croire les dieux immortels, quoique le culte en ſoit different, & l'origine incertaine : je ne puis ſouffrir qu'il y ait des gens ſi preſomptueux & ſi enflez de leur ſageſſe impie, que de vouloir détruire ou affoiblir une religion ſi ancienne, ſi utile, ſi ſalutaire. N'eſt-il pas déplorable de voir cette faction abandonnée & deſeſperée, s'élever contre les dieux, former une conjuration profane, en ramaſſant la lie du peuple le plus bas & le plus ignorant & des femmes foibles & credules? ſe joindre par des aſſemblées nocturnes, des jeûnes ſolemnels & des repas inhumains : nation obſcure & ennemie de la lumiere, muette en public, parleuſe en ſecret. Ils regardent les temples comme des buchers funeſtes, ils crachent contre les dieux, ils ſe moquent des ſacrifices : ils ont pitié des honeurs du ſacerdoce, & mépriſent la pourpre, étant eux-mêmes à demi nuds. Leur folie va juſques à ne compter pour rien les tourmens preſens, parce qu'ils en craignent de futurs & d'incertains ; & de peur de mourir aprés leur mort, ils n'apprehendent point de mourir.

Comme le mal eſt fecond, la corruption des mœurs croiſſant toûjours, cette conjuration impie s'étend par tout le monde. Ils ſe reconnoiſſent à certaines marques ſecretes, ils s'aiment preſque avant que de ſe connoître : ils s'appellent tous freres & ſœurs, couvrant ſous ces beaux noms les infamies & les crimes dont ils ſe font une religion. On ne diroit pas d'eux tant de choſes honteuſes, ſi ces bruits n'étoient ſoutenus d'un grand fonds de verité. J'apprens qu'ils adorent la tête d'un âne, par je ne ſai quelle impertinente opinion. Il ajoûte une au-

tre calomnie infame & abſurde, dont on ne peut deviner d'autre fondement, ſinon que l'on voyoit les Chrétiens ſe mettre à genoux devant l'évêque aſſis, ſoit pour recevoir l'impoſition des mains à la confirmation & à la penitence, ſoit en diverſes autres occaſions, comme nous le pratiquons encore. Cecilius continuë: On dit auſſi qu'ils adorent un homme qui a été puni du dernier ſupplice pour ſes crimes, & le bois funeſte de la croix: ces autels conviennent à des ſcelerats, & ils adorent ce qu'ils meritent. Il rapporte enſuite ces fables odieuſes, de l'enfant couvert de farine que l'on donnoit à manger: du chien qui éteignoit la lumiere, des inceſtes & des abominations que l'on attribuoit aux aſſemblées des Chrétiens.

Sup. lib. III. *c.* 21.

Il allegue comme une grande preuve de ces faits l'obſcurité de la religion. Car, dit-il, quoique ce ſoit qu'ils adorent, pourquoi s'efforcent-ils tant de le cacher? les choſes honnêtes aiment à paroître en public, les crimes cherchent le ſecret. Pourquoi n'ont-ils ni temples, ni autels, ni images connuës? pourquoi n'oſent-ils parler ouvertement, ni s'aſſembler librement; ſi ce n'eſt que ce qu'ils adorent ſi ſecretement ſoit puniſſable ou honteux? Mais enfin qui eſt ce Dieu, d'où vient-il, où eſt-il? ce Dieu unique, ſolitaire, abandonné, qu'aucune nation libre ne connoît: il n'y a que les Juifs, peuple miſerable, qui ait auſſi adoré un ſeul Dieu: encore avoient-ils des temples, des autels, des victimes, des ceremonies. Mais ce Dieu a ſi peu de puiſſance, qu'il eſt captif des Romains avec ſon peuple. Pour les Chrétiens, quels prodiges n'inventent-ils point? que ce Dieu qu'ils ne peuvent ni montrer, ni voir; s'informe exactement des mœurs de tout le monde, des actions, des paroles, des penſées les plus ſecretes, c'eſt-à-dire qu'il ſe promene & ſe

ſe trouve par tout, qu'il eſt incommode, inquiet, curieux, juſques à l'impudence ; puiſqu'il eſt en tous lieux, & preſent à toutes les actions, occupé de chacun en particulier, comme s'il pouvoit ſuffire à tous. Que dirons-nous de ce qu'ils menacent du feu le monde entier, comme ſi l'ordre de la nature pouvoit être renverſé ? & non contens de cette opinion extravagante, ils y joignent des contes de vieilles, en diſant qu'ils renaîtront aprés être morts & réduits en cendre : delà vient ſans doute l'horreur qu'ils ont des buchers, où nous brûlons les corps. C'eſt ſur ce fondement qu'ils ſe promettent une vie heureuſe & éternelle aprés la mort, & menacent les autres d'une peine éternelle. Et toutefois vous attribuez à Dieu tout ce que nous faiſons, comme les autres l'attribuent au deſtin ; & vous dites que ce n'eſt pas ceux qui le veulent qui embraſſent votre ſecte, mais ceux qui ſont choiſis : ainſi vous faites un juge injuſte, qui punit dans les hommes le hazard & non pas la volonté. Cecilius attaque ici manifeſtement le dogme de la grace. Il attaque enſuite celui de la reſurrection & continuë: Vous devriez au moins juger par l'experience du preſent, combien vos eſperances vous trompent : vous eſtes pauvres, pour la plus grande & la meilleure partie, comme vous dites vous-mêmes : vous ſouffrez le froid, la faim, le travail, & votre Dieu l'endure ; il ne veut ou ne peut vous ſecourir ; tant il eſt foible ou injuſte. Sans parler des maladies & des autres miſeres communes : on vous menace, on vous fait ſouffrir les tourmens, la croix, le feu : où eſt ce Dieu ? il peut vous ſecourir aprés la reſurrection, & ne le peut pendant la vie.

Tertull. de teſtim. an. c. 2.

Ne voyez-vous pas les Romains, ſans votre Dieu, regner, joüir de l'empire de tout le monde, & vous commander à vous-mêmes ? tandis que pleins de crainte &

d'inquietude, vous vous abſtenez des plaiſirs honnêtes, Vous ne prenez part, ni aux ſpectacles, ni aux pompes, ni aux feſtins publics : vous deteſtez les combats ſacrez & les viandes offertes ſur les autels, tant vous craignez les dieux que vous dites, qui ne ſont point. Vous ne vous couronnez point de fleurs, ni ne vous parfumez point le corps; vous êtes pâles & tremblans, vous ne reſuſciterez point, & ne vivez pas en attendant. Donc s'il vous reſte un peu de bon ſens ou de modeſtie, ceſſez de chercher les ſecrets du ciel & la deſtinée du monde, c'eſt aſſez de regarder à ſes pieds, principalement pour des gens ignorans, groſſiers, ruſtiques : ceux qui ne ſont pas capables d'entendre les affaires de la vie civile, ſont bien moins capables de diſcourir des choſes divines. Ou ſi vous voulez philoſopher, imitez Socrate, qui diſoit, que ce qui eſt au-deſſus de nous ne nous regarde point : la ſouveraine ſageſſe eſt d'avoüer ſon ignorance. Pour moi j'eſtime qu'il faut laiſſer les choſes douteuſes comme elles ſont, & ne pas juger temerairement, tandis que l'on voit tant de grands hommes dans le doute : de peur d'introduire une ſuperſtition ridicule, ou de détruire toute religion. Ainſi parla Cecilius.

XLI. Réponſes des Chrétiens.

Octavius répondit : que tous les hommes ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de condition, ſont nez capables de raiſon, & que les philoſophes, même avant que leur réputation fût établie, étoient mépriſez des grands & des riches, comme des hommes vulgaires, pauvres & ignorans. Moins le diſcours eſt étudié, plus il eſt clair, que c'eſt la verité ſeule qui perſuade. Il eſt raiſonnable que l'homme ſe connoiſſe lui-même : mais il ne le peut, ſans connoître le reſte du monde, tant les parties en ſont liées, & ſans connoître Dieu qui en eſt l'auteur : il

faut connoître cette grande ſocieté, pour ſe bien conduire dans la ſocieté civile. Il vient enſuite aux preuves naturelles d'un Dieu qui a fait le monde, & qui le gouverne par ſa providence. Nous ne pouvons, dit il, ni le voir, ni le comprendre; parce qu'il eſt au-deſſus de nos ſens & de nos connoiſſances, immenſe, infini, connu de lui ſeul tel qu'il eſt. Il ne faut point non plus chercher ſon nom, ſon nom eſt Dieu. On a beſoin de noms pour diſtinguer chaque particulier dans une multitude: le nom de Dieu ſuffit pour celui qui eſt ſeul Dieu. Il n'eſt autre choſe qu'eſprit & raiſon: les philoſophes mêmes l'ont enſeigné ainſi pour la plûpart.

Il réfute enſuite amplement les fables & les autres abſurditez de l'idolatrie. En parlant des hommes que l'on faiſoit dieux aprés leur mort, comme alors tous les empereurs Romains, il dit: On leur donne ce nom malgré eux: ils ſouhaitent de demeurer hommes, & craignent de devenir dieux, quelques vieux qu'ils ſoient. Il demande quand les idoles commencent à être des dieux? on le fond, on le fabrique, on le repare: il n'eſt pas encore dieu. On le dreſſe, on l'affermit avec du plomb; il ne l'eſt pas encore: on l'orne, on le conſacre, on le prie: le voilà dieu, quand il a plu à un homme de le dédier. Il répond au reſte, comme Tertullien, à l'objection de la grandeur Romaine, & aux calomnies des inceſtes & des repas de chair humaine: & rapporte aux démons l'idolatrie & la haine contre les Chrétiens. Il dit que nous n'adorons ni ne ſouhaitons les croix; mais c'eſt comme il a dit auparavant, que l'on ſe trompe fort, ſi l'on croit que nous tenions pour dieu un homme terreſtre ou criminel. Octavius, ou plûtôt Minucius qui le fait parler, n'entre dans l'explication d'aucun myſtere; ainſi il n'explique ni l'in-

V. Perron. Confer. 6. paſſ. & Re-fut. p. 227. &c.

carnation, ni la croix de J. C. il ſe contente d'éloigner les idées baſſes des payens, qui croyoient que nous adorions un homme ordinaire, & la figure de la croix en elle-même, comme inſtrument du ſupplice. Au reſte cette objection ne leur fût pas venuë dans l'eſprit s'ils n'avoient vû les Chrétiens ou dans les égliſes, ou dans leurs maiſons, rendre quelque reſpect à la figure de la croix. Et ſi les Chrétiens n'avoient eu aucune ſorte d'images, Cecilius n'auroit pas dit qu'ils n'en ont point de connuës, mais abſolument qu'ils n'en ont point.

Id. Tertull. apolog. c. 16.

Contre le reproche que les Chrétiens n'avoient ni ſtatuës, ni temples, ni autels, ni ſacrifices; il ſe contente de dire, que l'homme eſt la vraye image de Dieu, le monde ſon temple: la vie pure & les bonnes œuvres, le veritable ſacrifice. C'eſt à peu prés ainſi qu'Origene répondoit peu de temps aprés, & avant lui Clement Alexandrin ſon maître. Ce n'eſt pas qu'il ne fût notoire, que les Chrétiens s'aſſembloient en certains lieux, pour l'exercice de leur religion: mais ces lieux reſſembloient plûtôt à des écoles qu'à des temples, tels que ceux des payens, qui n'étoient jamais ſans idoles de relief, ni ſans autels propres à brûler des victimes. Il dit qu'il n'y a autre deſtinée que la providence de Dieu: & promet un traité du deſtin que nous n'avons plus. Sur ce que l'on reproche aux Chrétiens leur pauvreté, il dit: C'eſt notre gloire; comme le luxe relâche le courage, la frugalité l'affermit. Et toutefois peut-on être pauvre quand on n'a beſoin de rien, quand on ne deſire point le bien d'autrui? Si nous croyions les richeſſes utiles, nous les demanderions à Dieu, celui à qui tout appartient pourroit bien nous en donner quelque partie. Mais nous aimons mieux les mépriſer que les garder: nous lui demandons plûtôt l'innocence &

Orig. in Cel. lib. 8. p. 389. Clem. 7. ſtrom. V. Mœurs Chr. n. 28.

Hier. ſcrip. de Min.

la patience. C'eſt ce qu'il y a de plus ſingulier dans le dialogue de Minucius Felix, dont la concluſion eſt la converſion de Cecilius.

XLII. Avis de Tertullien à Scapula.

Vers ce même temps au commencement de Caracalla, ou peut-être ſur la fin de Severe, Tertullien adreſſa un écrit à Scapula proconſul d'Afrique, pour l'exhorter à faire ceſſer la perſecution, qui par conſequent duroit encore en cette province. Il y marque d'abord que ces avis, que les chrétiens donnent aux perſécuteurs, ne ſont pas pour l'intereſt des chrétiens, qui ſe réjoüiſſent plus d'être condamnez que d'être abſous : mais pour l'intereſt des perſecuteurs eux-mêmes. Il dit expreſſément : A Dieu ne plaiſe, que nous ſoyons indignez des maux que nous deſirons ſouffrir, ni que nous nous procurions quelque vengeance, nous qui l'attendons de Dieu. Il remarque, comme des ſignes évidens de cette vengeance divine, pluſieurs évenemens extraordinaires arrivez depuis la perſecution. c. 2.

Sous le gouverneur Hilarien le peuple cria : que l'on ôtât aux Chrétiens les aires, où ils faiſoient leurs ſepultures, & les aires où ils battoient leurs bleds furent inutiles ; car ils n'eurent point de moiſſon. Il y eut des pluyes & des tonnerres extraordinaires : des feux parurent la nuit ſur les murailles de Carthage : à Utique le ſoleil s'éclipſa contre les regles de l'aſtronomie. Claude Herminien gouverneur de Cappadoce, indigné de la converſion de ſa femme, traitta cruellement les Chrétiens : il fut ſeul attaqué de peſte dans ſon palais, & plein de vers, bien qu'encore tout vivant, il diſoit : il ne faut pas qu'on le ſache, de peur que les Chrétiens ne s'en réjoüiſſent. Enſuite reconnoiſſant ſa faute, d'avoir contraint quelques-uns par les tourmens à apoſtaſier, il mourut preſque Chrétien. Cecilius. Capella,

quand Severe prit Byzance sur le parti de Niger, s'écria : Rejoüissez-vous Chrétiens, parce que Severe leur étoit alors favorable. Il apporte ensuite les exemples de
c. 4. plusieurs gouverneurs qui avoient traité les Chrétiens plus humainement. Cincius Severe à Thysdre en Afrique leur suggeroit lui-même les réponses qu'ils devoient faire pour être renvoyez. Vespronius Candide renvoya un Chrétien, sous prétexte qu'il ne pouvoit contenter ceux qui le poursuivoient, sans favoriser le tumulte. Asper en voyant un qui cedoit à de legers tourmens, ne le contraignit point de sacrifier, aprés avoir declaré à son conseil, qu'il étoit fâché que cette affaire lui fût venuë. Pudens, comme on lui eut envoyé un Chrétien, ayant compris par le titre d'accusation qu'elle étoit calomnieuse, la déchira & renvoya l'accusé, disant qu'il ne l'interrogeroit point sans accusateur legitime, suivant l'ordre de l'empereur.

Tous ces gouverneurs étoient en Afrique ; car Tertullien ajoûte : Tout cela vous peut être attesté par vos officiers & par vos conseillers, qui ont eux-mêmes obligation aux Chrétiens. Le secretaire de l'un d'eux fut delivré d'un démon qui l'alloit précipiter : un parent d'un autre, un petit garçon d'un autre : & combien d'hommes de qualité, pour ne pas parler des gens du commun, ont esté delivrez des démons, ou gueris de leurs maladies ? Il marque en ces termes que la persécution duroit toûjours : Encore à present ce nom est persecuté par le commandant de la legion, & par le gouverneur de la Mauritanie, mais jusques au glaive seulement, comme il a été ordonné au commencement : c'est-à-dire que ces officiers se contentoient de faire mourir les Chrétiens, sans les tourmenter. Il finit en répresentant leur grand nombre, & de personnes

considerables, sur tout à Carthage.

Origene continuoit toûjours d'enseigner à Alexandrie : mais le desir de voir l'église de Rome si ancienne, le porta à y faire un voyage vers ce même temps, sous le pontificat de Zephyrin. Son séjour n'y fut pas long, & il retourna bien-tôt à Alexandrie reprendre ses occupations ordinaires sous l'évêque Demetrius, qui l'exhortoit & le supplioit presque de s'appliquer à servir l'église. Origene vit qu'il ne pouvoit suffire à l'étude profonde de la theologie ; à l'explication de l'écriture, & en même temps à l'instruction de ceux qui venoient à lui & qui ne le laissoient pas respirer, se succedant les uns les autres depuis le matin jusques au soir. Il partagea donc cette multitude, & choisit entre ses amis Heraclas pour le soulager. C'étoit un homme appliqué à la theologie, & d'ailleurs tres-savant dans les humanitez, & raisonnablement instruit de la philosophie. Il le chargea de donner les premieres instructions à ceux qui commençoient, se reservant les plus avancez.

XLIII. Occupations d'Origene. *Eus.* VI. *hist. c.* 14. *c.* 15.

La passion qu'il avoit d'entendre l'écriture sainte lui fit apprendre la langue hebraïque, quoique cette étude ne convînt guere à son âge & à sa nation : car il avoit déja environ trente ans, & les Alexandrins ni les autres Grecs n'apprenoient pas volontiers les langues étrangeres. Il acheta donc les exemplaires hebraïques dont les Juifs se servoient, & rechercha les versions greques qui en avoient été faites, outre celle des Septante, c'est-à-dire la version d'Aquila, de Theodotien & de Symmaque. Cette derniere venoit d'être faite du temps de l'empereur Severe : l'auteur s'étoit plus attaché à rendre le sens que les paroles ; & aprés avoir fait une premiere version, il en fit une seconde. Il avoit été Chrétien, & passa à la secte des Ebionites, pour laquelle il écrivit

c. 16. *Hier. de script. V. Huet. Orig. lib.* II. *c.* I. *lib.* II. *c.* 2. *Hier. in Jer.* XXXII. 30. *Eus.* VI. *hist. c.* 17.

Pref. in epist. ad Gal. ap. Ambros. contre l'évangile de S. Matthieu : quelques-uns le font auteur de certains heretiques demi Juifs, que l'on nommoit Symmaquiens.

Eus. VI. c. 18. Ce fut alors qu'Origene convertit à la foi catholique Ambroise, homme considerable à Alexandrie, pour ses richesses & pour son esprit, mais engagé dans les erreurs des Valentiniens : étant convaincu & éclairé il se rendit, & fut depuis un des plus grands amis d'Origene. Il y eut plusieurs autres savans hommes, que la réputation d'Origene attira pour l'écouter, & non-seulement des heretiques, mais des payens & des philosophes ; car il ne se contentoit pas d'enseigner la doctrine chrétienne, il y joignit la philosophie & les lettres humaines. Ceux en qui il trouvoit le plus beau naturel, il les introduisoit à la philosophie, leur enseignant la geometrie, l'arithmetique & les autres sciences préliminaires : puis il leur montroit les sectes des philosophes & leurs differentes opinions, expliquoit leurs écrits, & y faisoit des commentaires. Il excitoit à l'étude des humanitez, ceux qui avoient l'esprit plus commun, assurant qu'elles n'étoient pas peu utiles, pour l'intelligence & la preuve des saintes écritures. Telles étoient ses raisons, pour s'appliquer lui-même à l'étude des lettres humaines & de la philosophie. Sa réputation étoit si grande, même chez les payens, que souvent leurs philosophes le consultoient, lui dédioient des livres, ou faisoient mention de lui dans leurs écrits.

Eus. VI. hist. c. 19. Il étoit ainsi occupé à Alexandrie, lorsqu'il vint un soldat apportant des lettres du gouverneur d'Arabie à l'évêque Demetrius & au prefet d'Egypte, afin de lui envoyer en diligence Origene, pour l'entretenir de science. Ils envoyerent Origene, il alla en Arabie ; & ayant terminé en peu de temps l'affaire qui l'y avoit

appellé

appellé, il revint à Alexandrie. Peu de temps aprés une guerre civile aſſez violente, qui s'y alluma, l'obligea d'en ſortir; & ne ſe trouvant pas en ſureté dans l'Egypte, il paſſa en Paleſtine, & s'arrêta à Ceſarée, où il ſe mit à enſeigner publiquement. Ce fut dans ce voyage de Paleſtine qu'il trouva une verſion de l'écriture ſans nom d'auteur: car il marquoit qu'il l'avoit trouvée à Jericho, dans un vaiſſeau de terre, ſous l'empereur Antonin fils de Severe. Quoi qu'Origene ne fût pas encore prêtre, les évêques du païs l'inviterent, non-ſeulement à parler, mais à expliquer les écritures dans l'aſſemblée publique de l'égliſe. Démetrius évêque d'Alexandrie s'en plaignit: mais Alexandre de Jeruſalem & Theoctiſte de Ceſarée lui répondirent en ces termes: Ce que vous ajoûtez dans vos lettres, qu'il eſt inoüi que les laïques parlent devant les évêques & expliquent les écritures: il nous ſemble qu'en cela vous vous êtes manifeſtement trompé. Car lorſque l'on trouve des hommes capables d'aider les freres, dans la parole de Dieu, les évêques les prient de l'expliquer au peuple, comme à Larande l'évêque Neron a fait parler Evelpis, à Icone l'évêque Celſe a employé Paulin, à Synmade l'évêque Attique a employé Theodore. C'étoit tous de ſaints perſonnages, & il eſt à croire que le même ſe pratique en d'autres lieux, quoique nous n'en ayons pas de connoiſſance. Ainſi parloit Alexandre évêque de Jeruſalem. Démetrius écrivit à Origene, & lui envoya même des diacres de ſon égliſe, pour le preſſer de revenir à Alexandrie, il revint & reprit ſes études & ſes occupations ordinaires.

XLIV. Mort de Caracalla. Macrin empereur.

La guerre qui avoit chaſſé Origene d'Alexandrie, étoit apparemment le deſordre qu'y fit l'empereur Caracalla. Car il y vint la cinquiéme année de ſon regne

Huet. 11. Origen. c. 2. An. 215. Herod. lib. 4.

215. de J. C. Le peuple de cette grande ville railleur & insolent s'étoit moqué de lui, principalement sur la mort de son frere, & il avoit résolu de s'en venger. Mais il dissimuloit & feignoit d'aimer cette ville à cause d'Alexandre le grand son fondateur, qu'il se piquoit d'imiter. Il y entra donc en grande solemnité; ensuite il fit assembler toute la jeunesse, comme pour une reveuë : mais tandis qu'il les amusoit de paroles, il les fit environner par ses troupes, puis il se retira; & à un certain signal on les tua tous avec leurs parens & les autres qui s'y trouverent engagez. En même temps l'armée se saisit des ruës & des toits des maisons: chaque citoyen eut ordre de demeurer chez lui, & chaque soldat ordre d'égorger son hôte. Avec les Alexandrins perirent plusieurs étrangers, même de la suite de l'empereur : parce que, dans une si grande ville on ne pouvoit les discerner entre ceux que l'on tuoit jour & nuit. On jettoit les corps dans des fosses profondes pour en dérober la connoissance, & l'empereur n'osa publier le nombre des morts : mais il écrivit au Senat qu'il importoit peu combien avoient perdu la vie, puisque tous l'avoient merité. Ainsi fut traittée Alexandrie, qui avoit fait souffrir tant de martyrs durant la persecution de Severe.

Herod. lib. 4.

L'empereur Caracalla étoit extrêmement curieux & soupçoneux, & sachant qu'il étoit haï, il consultoit tous les oracles, faisoit venir de tous côtez des magiciens, des astrologues, des aruspices & des imposteurs de toutes sortes : il rendit de grands honneurs à la memoire d'Apollonius de Tyane, & lui fit dresser un monument. Comme il étoit en Mesopotamie, faisant la guerre contre les Parthes, il écrivit à Maternien, qui avoit soin de ses affaires à Rome, de chercher les meil-

leurs magiciens, & même de consulter les esprits des morts, pour savoir quelle devoit être sa fin, & si quelqu'un conspiroit contre lui. Maternien lui écrivit, qu'il se gardât de Macrin, l'un des deux prefets du prétoire, qui en effet étoit mécontent. Par l'imprudence de l'empereur la lettre tomba entre les mains de Macrin, qui résolut de le prévenir. Il se servit pour l'execution d'un centurion nommé Martial, mécontent aussi de son chef. Un jour donc l'empereur partit de Carres en Mesopotamie, pour aller à un temple de la lune, & y sacrifier, ayant seulement une petite escorte de cavalerie. Au milieu du chemin il s'arrêta pour quelque necessité naturelle. Martial feignant d'être appellé, s'approcha de lui par derriere, le frappa dans la jointure des cuisses, & le tua sur le champ. Ainsi mourut Antonin Caracalla, aprés avoir vêcu vingt-neuf ans, & en avoir regné six & deux mois; il fut tué le huitiéme d'Avril, l'an de J.C. 217. Il y eut deux jours d'interregne, & le onziéme du même mois on reconnut empereur le même Macrin, qui avoit fait tuer Caracalla. Il déclara aussi-tôt Cesar son fils Diadumenien, qu'il nomma Antonin, & lui donna même ensuite le titre d'empereur: mais ils ne regnerent que quatorze mois. Macrin étoit natif de Cesarée en Mauritanie, & se nommoit Opilius Macrinus.

Epit. Dion. p. 358. An. 217.

XLV. Traitez de Tertullien. Monogamie, Jeûnes.

Le pape Zephirin mourut cette même année 217. aprés avoir tenu le S. siege prés de vingt ans, & Caliste lui succeda, qui le tint cinq ans. A Antioche l'évêque Asclepiade mourut, & Phileus lui succeda. C'est le temps du traité de Tertullien de la Monogamie; car il dit qu'il y avoit environ 160. ans depuis les apôtres, particulierement depuis les épîtres de S. Paul aux Corinthiens, que l'on rapporte ordinairement à l'an 57.

c. 3.

Ce livre eſt écrit ouvertement contre la doctrine de l'égliſe catholique, qui approuvoit les ſecondes noces, ſuivant l'autorité de S. Paul, & condamnoit comme héreſie la doctrine de Montan, qui les rejettoit, prétendant que le Paraclet avoit amené une plus grande perfection que les apôtres.

c. 4.

Tertullien écrivit enſuite le traité des jeûnes, pour ſoutenir les nouvelles loix, que les Montaniſtes vouloient impoſer en cette matiere. Les Catholiques ne reconnoiſſoient pour jeûnes d'obligation dans la loy nouvelle que ceux qui précedoient la pâque, en memoire de la paſſion de J. C. & que l'on a nommez depuis le Carême. C'eſt ainſi que l'égliſe entendoit cette parole de J.C. qu'elle jeûneroit quand ſon époux lui ſeroit oſté. Ce jeûne de la pâque duroit juſques à l'heure de veſpres, c'eſt-à-dire juſques au ſoir. Il y avoit d'autres jeûnes qui n'étoient que de devotion, ſçavoir toutes les ſemaines la quatriéme & ſixiéme ferie, c'eſt-à-dire le mercredy & le vendredy; ce jeûne s'appelloit la ſtation; il y avoit les jeûnes commandez par les évêques, pour les beſoins des égliſes, & ceux que chacun s'impoſoit par ſa devotion particuliére. Ces jeûnes de devotion ne duroient que juſques à None. Quelques-uns qui ajoûtoient au jeûne la xerophagie, c'eſt-à-dire l'uſage des viandes ſeches, s'abſtenant non ſeulement de la chair & du vin, mais des fruits vineux & ſucculens; & quelques-uns ſe reduiſoient au pain & à l'eau, mais ces auſteritez étoient de devotion. Tels étoient les jeûnes des Catholiques, ſelon Tertullien même que l'on ne ſoupçonnera pas de les avoir flatez en ce traité. Origene preſque dans le même temps en parle à peu prés de même.

c. 2.
Conſt. Apoſt. v. c. 18.
Matth. IX. 15.
Marc. II. 20.
c. 13.
Orig. hom. 10. *in Levitic.* c. 1.

Les Montaniſtes ajoûtoient pluſieurs autres jeûnes, qu'ils regardoient comme d'obligation, prétendant

que le Paraclet les avoit ordonnez, & tous leurs jeûnes étoient jusques au soir & avec xerophagie, à laquelle ils joignoient l'abstinence du bain, grande austerité en païs chaud. Tertullien montre bien en ce traité l'excellence & l'utilité du jeûne: mais il ne prouve point cette prétenduë obligation, au-delà de la pratique universelle de l'église. Il marque la xerophagie comme recommandée en temps de persecution, pour se préparer au combat: les prieres solemnelles à tierce, à sexte & à none: la raison de jeûner jusqu'à none, pour honorer la mort de J. C. & à vespres pour sa sepulture. Il marque les jours que les Chrétiens distinguoient des autres: savoir la feste de pâque & celle de la pentecoste, avec les cinquante jours entre les deux que l'on passoit en toute sorte de joye. Les stations de la quatriéme & de la sixiéme ferie, le jeûne de la parasceve, c'est-à-dire du grand vendredy, auquel les Catholiques joignoient quelquefois le samedy. Il dit qu'en Grece on tenoit en certains lieux des conciles de toutes les églises assemblées, pour traiter en commun des affaires les plus importantes; & que ces assemblées commençoient par des stations & des jeûnes. Il remarque que dans les agapes on donnoit double portion aux évêques par honneur.

c. 9. *c. 10.* *c. 13.* *c. 17.*

XLVI. De la pudicité.

Const. Apost. II. c. 28.

Dans le livre de la pudicité, Tertullien combat la pratique de l'église qui recevoit à penitence ceux qui aprés le baptême étoient tombez dans la fornication, ou même dans l'adultere. Le pape avoit fait un decret sur ce sujet, dont il se moque en ces termes: J'apprens que l'on a apposé un édit & même peremptoire: le souverain pontife; c'est-à-dire l'évêque des évêques, dit: Je remets les pechez d'adultere & de fornication à ceux qui auront accompli leur penitence. Les papes ne prenoient point alors ces titres, & c'est par ironie que

Tertullien les leur donne : mais cette raillerie eût été ſans fondement, ſi le pape n'eût été en effet regardé par tous les Catholiques, comme le chef de la religion
c. 13. & le paſteur des évêques mêmes. Il lui donne enſuite
c. 21. les titres de pape & d'apoſtolique, que les Catholiques lui donnoient. Les Montaniſtes prétendoient qu'il y avoit des pechez irremiſſibles, ſavoir l'idolatrie, l'homicide, & l'adultere, c'eſt-à-dire que Dieu ſeul pouvoit remettre, mais pour leſquels l'égliſe n'accordoit point de pardon. Ils ne laiſſoient pas de mettre en penitence ceux qui y étoient tombez : mais ils réſervoient à Dieu de les abſoudre. Ils comptoient pour pechez remiſſibles les pechez journaliers, au rang deſquels Tertullien met, ſe
c. 19. fâcher injuſtement, frapper, dire des injures, jurer en vain, mentir par honte ou par neceſſité. Il ſuppoſe en pluſieurs endroits que les Catholiques n'admettoient point à penitence les idolatres & les homicides : ce qui toutefois ne s'accorde pas avec les autres monumens de ce même ſiecle. Il eſt conſtant que trente ans aprés, S. Cyprien & toute l'égliſe catholique d'Afrique, accordoit la penitence & l'abſolution à ceux qui aprés leur baptême étoient tombez dans l'idolatrie. Mais Tertullien remarque fort bien, que l'égliſe Catholique n'impoſoit
c. 10. point de penitence pour les pechez commis avant le baptême dans l'ignorance.

c. 17. En ſe propoſant les objections des Catholiques, il dit : Vous pourrez commencer par les paraboles où l'on voit la brebis perduë que le Seigneur cherche & rapporte ſur ſes épaules. Montrez juſques aux peintures de vos calices ; y pourra-t'on diſtinguer ſi cette brebis ſignifie
c. 10. le pecheur chrétien ou le payen ? Et enſuite : Vous aurez le ſuffrage du paſteur, que vous peignez ſur vos calices. Les Chrétiens avoient donc dés lors des images

dans les égliſes & ſur les vaſes ſacrez ; & Tertullien tout envenimé qu'il étoit contre les Catholiques, ne leur en fait point un reproche. Il marque les ceremonies de la penitence en ces termes : Et vous, introduiſans dans l'égliſe un adultere, penitent, pour adoucir les freres en ſa faveur, vous le ferez proſterner au milieu de la place devant les veuves & les prêtres avec le cilice & la cendre defiguré à faire horreur, les prenant tous par leurs habits, baiſant leurs pieds, embraſſant leurs genoux. Vous, cependant bon paſteur & pape benit, vous prêchez ſur ſon malheur, avec tout l'artifice poſſible, pour exciter la compaſſion, & vous chercherez vos chevres dans la parabole de la brebis. Il reconnoît que l'égliſe a le pouvoir de remettre les pechez, & que les Catholiques le fondoient ſur la promeſſe faite à S. Pierre. Il reconnoît auſſi que l'égliſe accordoit le pardon des penitens aux prieres des martyrs. Il parle ainſi des mariages clandeſtins : Chez nous les conjonctions cachées, c'eſt-à-dire, qui n'ont pas été auparavant declarées dans l'égliſe, courent hazard d'être traittées comme l'adultere & la fornication, de peur qu'elles n'évitent l'accuſation ſous le prétexte de mariage. Tertullien fit encore un traité pour montrer, à ce qu'il prétendoit, qu'il faut voiler les vierges, c'eſt à-dire, que depuis qu'elles ont atteint l'âge nubile, elles ne doivent plus paroître, principalement dans l'égliſe, que couvertes d'un grand voile juſques à la ceinture. Il y marque quelles étoient les vierges nommées veuves, celles que l'évêque mettoit au même rang, & leur attribuoit comme aux veuves une penſion de l'égliſe.

c. 13.
c. 21.
c. 22.
c. 24.
c. 17.
c. 9.

XLVII. Mort de Macrin Heliogabal empereur.

L'empereur Macrin au lieu d'aller à Rome où il étoit deſiré, demeura à Antioche, où il ſe rendit mépriſable aux troupes, par une gravité affectée & un luxe

Herod. lib. 5. exceſſif : car il étoit plûtôt homme de ville qu'homme de guerre, & toutefois il exerça ſur les ſoldats de grandes cruautez, ſous prétexte de diſcipline. L'imperatrice Julie, femme de Severe, & mere de Caracalla, avoit laiſſé une ſœur nommée Meſa, qui s'étoit retirée au lieu de ſa naiſſance à Emeſe en Phenicie : elle avoit deux filles, dont chacune avoit un fils. Sohemia étoit mere de Baſſien, âgé de quatorze ans, & Mamea d'Alexien, âgé de dix ans. La vieille Meſa avoit procuré à Baſſien le ſacerdoce d'un temple de reputation qui étoit à Emeſe, dedié au ſoleil ſous le nom Syrien d'Elagabal, c'eſt-à-dire le dieu des Montagnes : & dont l'idole n'étoit qu'un gros caillou noir formé en cône, que l'on diſoit être tombé du ciel. *Lamprid. il. Heliog. & ibi Salmaſ.* Baſſien étoit parfaitement beau, & attiroit les yeux de tout le peuple, quand on le voyoit dans ce temple paré d'un long habit de pourpre brodé d'or, ſur la tête une couronne d'or chargée de pierreries ; danſant avec une grace merveilleuſe, au ſon des flutes & des autres inſtrumens qui accompagnoient les ſacrifices. Son ayeule Meſa répandit le bruit qu'il étoit fils de Caracalla, quoiqu'il paſſât pour avoir un autre pere ; les troupes déja dégouttées de Macrin le prirent en affection : ils le receurent dans un camp qu'ils avoient prés d'Emeſe, & le déclarerent empereur. Les autres armées, aprés quelque réſiſtance, abandonnerent Macrin, qui s'enfuit & fut tué avec ſon fils, l'an de J. C. 218, le troiſiéme de Juin, n'ayant regné que quatorze mois. *Ann. 218.* Le nouvel empereur vint à Rome l'année ſuivante, & y apporta ſon dieu, dont le nom lui demeura. Il ſe nommoit auparavant Lupus Avitus Varius Baſſien, & depuis qu'il fut reconnu pour fils d'Antonin Caracalla, on y ajoûta les noms d'Aurelius Antonin : mais il eſt plus diſtingué par le nom d'E-

ſagabal ou Heliogabal, ſuivant la prononciation greque. Il apporta donc ce Dieu à Rome, & lui fit bâtir un temple au mont Palatin, où il voulut transferer l'idole de Cybele, le feu de Veſta, le Palladium, & tout ce que les Romains avoient de plus ſacré : car il vouloit que l'on n'adorât que ſon dieu, qu'il preferoit à Jupiter même. Pour lui donner une épouſe digne de lui, il fit apporter de Chartage la déeſſe nommée Celeſte, & la plaça au même lieu, diſant qu'il vouloit y transferer auſſi la religion des Juifs, des Samaritains & des Chrétiens même. Il ſe fit circoncire, & s'abſtenoit de la chair de porc ; ſouvent il paroiſſoit en public vêtu à la Syrienne en ſon habit de ſacrificateur, ce qui lui attira le ſurnom d'Aſſirien, avec le mépris & la haine des Romains.

Lamprid.

Epit. Dion. p. 367.

XLVIII. Mort d'Heliogabale. Alexandre empereur.

Toute ſa vie n'étoit que ſuperſtitions & débauche. A l'âge de quatorze ans il étoit déja le plus corrompu de tous les hommes, & ne reſpiroit que les plaiſirs les plus infames, les profuſions les plus exceſſives, & tout ce qu'il pouvoit imaginer de plus extravagant. Il y joignit la cruauté, & fit mourir pluſieurs perſonnes conſiderables, qui n'avoient pas aſſez de complaiſance pour ſes folies. Enfin il entreprit contre la vie de ſon couſin Alexien, qu'il avoit adopté & fait Ceſar, & que dés lors on nomma Alexandre : il devint odieux à Heliogabale, parce qu'il vouloit mener une vie raiſonnable, & n'imitoit point ſes emportemens. Heliogabale s'étant donc rendu inſupportable à tout le monde, fut tué avec ſa mere : on traîna leurs corps par les ruës de Rome, puis on les jetta dans le Tibre. Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, & en avoit regné trois & neuf mois : il perit l'an de J. C. 222. le ſixiéme de Mars. Le même jour Alexandre fut reconnu empereur dans le ſenat.

avec de grandes acclamations, du conſentement des ſoldats & du peuple.

Il n'étoit encore que dans ſa ſeiziéme année, mais ſes inclinations étoient bonnes, & il avoit été bien élevé par les ſoins de ſa mere Mamée. Elle lui avoit même inſpiré des ſentimens favorables pour les Chrétiens : & il les laiſſa en paix pendant tout ſon regne. Il avoit un premier cabinet ou oratoire domeſtique, où tous les matins il rendoit des honneurs divins aux princes, qui avoient eſté mis entre les dieux, & aux ames qu'il eſtimoit les plus ſaintes, entre leſquelles il mettoit Apollonius de Tyane, J. C. Abraham & Orphée. C'eſt ce que rapporte Lampride hiſtorien payen, écrivant à Conſtantin, ſur le témoignage d'un auteur contemporain; & il ajoûte; il voulut faire un temple à Chriſt, & le recevoir entre les dieux; & on dit qu'Adrien en avoit eu la penſée : car il avoit fait faire des temples dans toutes les villes, que l'on appelle aujourd'huy d'Adrien, parce qu'ils n'ont point de divinitez. On dit qu'il les avoit préparées pour cela : mais il en fut empeſché par ceux qui conſultant les oracles, avoient trouvé que tout le monde ſeroit Chrétien s'il executoit ſon deſſein; & que l'on abandonneroit les autres temples. Ce ſont les paroles de Lampride.

Lampride p. 223. E.

Id. p. 229. C.

Epiph. hær. 30. n. 13.

Id. p. 132. C.

Il dit encore que les Chrétiens ayant occupé un lieu qui avoit été public, & que des cabaretiers diſoient leur appartenir; Alexandre répondit qu'il valoit mieux que Dieu y fut ſervi de quelque maniere que ce fût, que d'en faire un cabaret. Il diſoit ſouvent à haute voix cette ſentence, qu'il avoit appriſe des Juifs ou des Chrétiens : Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te faſſe. Il la faiſoit dire par un crieur, quand il châtioit quelqu'un; & l'aimoit tellement, qu'il la fit

écrire dans le palais & dans les bâtimens publics. Quand il vouloit faire des gouverneurs de provinces ou d'autres officiers, il proposoit leurs noms en public, avertissant le peuple, que si quelqu'un avoit à les accuser de quelque crime, il le prouvât clairement, sous peine de la vie. Il est honteux, disoit-il, de ne pas faire pour les gouverneurs des provinces, à qui l'on confie les biens & la vie des hommes; ce que font les Chrétiens & les Juifs, en oubliant les noms de ceux qui doivent être ordonnez pour le sacerdoce. En effet, Origene qui écrivoit alors, témoigne avec quel soin les Chrétiens choisissoient ceux qui étoient appellez au gouvernement des ames, & soûtient que les magistrats politiques ne leur étoient aucunement comparables. Quelques-uns nommoient l'empereur Alexandre par raillerie Archisynagogue, peut-être parce qu'il étoit Syrien de naissance & favorisoit les Juifs.

Id. p. 130. B.

Cont. Cels. l. VIII. inf.

Ibid. lib. III.

Lampr. p. 123. D.

XLIX. Jurisconsultes ennemis des Chrétiens.

Quoiqu'il ait aussi été favorable aux Chrétiens, on ne laisse pas de compter plusieurs martyrs de son temps: entr'autres le pape Caliste, qui mourut la premiere année de son regne 222. de J. C. & Urbain lui succeda. Mais on peut croire que c'étoit les magistrats, qui à l'insceu de l'empereur persecutoient les Chrétiens, particulierement les Jurisconsultes, leurs grands ennemis. Car Alexandre voulant réparer les desordres des regnes passez, mit dans ses conseils & dans les plus grandes charges, Sabin, Ulpien, Paul, Africain, Modestin, & plusieurs autres jurisconsultes celebres, dont nous voyons encore les décisions dans le Digeste. Or ces jurisconsultes, attachez aux anciennes loix Romaines, regardoient la religion chrétienne comme une nouveauté étrangere, & une source de division & de trouble. Ulpien avoit fait un traité du devoir d'un proconsul, dans le

Caland. Buch. Ann. 12.

Lamp. Alex. inf.

Lactant. v. instit. c. 11. 12.

ſeptiéme livre duquel il avoit recüeilli toutes les ordonnances des princes, qui marquoient les peines que l'on devoit impoſer aux Chrétiens. Ce même Ulpien fut prefet de Rome; & il étoit de la charge du prefet de rechercher les malfaicteurs & empêcher les ſeditions. Par le conſeil de ſes ſages, l'empereur Alexandre fit pluſieurs beaux reglemens: entr'autres, il défendit de porter à ſon treſor le tribut que payoient les lieux infames, & l'employa aux réparations des théatres & des autres ouvrages publics. Mais d'ailleurs il favoriſa les aſtrologues, & leur permit d'enſeigner publiquement: lui-même étoit fort ſavant dans la vaine ſcience des aruſpices, & poſſedoit celles des augures mieux que les Gaſcons, les Eſpagnols & les Pannoniens.

Lampr. p. 521. E.

L. Travaux d'Origene.

pagi. an. 226. n. 3.

An. 229.

La cinquiéme année de ſon regne 226. de J. C. Artaxerce Perſan, ayant vaincu Artaban roi des Parthes, éteignit cette puiſſance & rétablit celle des Perſes. Il fit enſuite la guerre aux Romains: en ſorte que l'empereur Alexandre fut obligé d'aller en Orient, & ſéjourna à Antioche l'an 229. Sa mere Mamée ne le quittoit point: elle avoit de la religion & de la curioſité, ſi bien qu'ayant oüi parler d'Origene, elle lui envoya une eſcorte & le fit venir. Il demeura du temps auprés d'elle, & lui montra par ſes diſcours la gloire du Seigneur, & la puiſſance de ſa doctrine: puis il retourna à ſes occupations ordinaires. Il commença alors à écrire des commentaires ſur l'écriture, y étant principalement excité par Ambroiſe qui étoit tres-riche, & lui donnoit tous les ſecours neceſſaires.

Euſ. VI. c. 21.

Euſ. VI. hiſt. c. 23.

Plus de ſept notaires étoient toûjours prêts à écrire ce qu'il dictoit, & ſe ſoulageoient en ſe ſuccedant tour à tour. Il n'avoit pas moins de libraires pour mettre les notes au net, & même des filles exercées à bien écrire,

travailloient à transcrire ses ouvrages. Les anciens appelloient notaires ceux qui sçavoient l'art d'écrire en notes abregées, dont chacune valoit un mot: & qui écrivoient si vîte, qu'ils n'avoient point de peine à suivre la parole, dans les discours les plus animez. C'est ainsi que l'on rédigeoit les dépositions des témoins, les procedures judiciaires, les déliberations du senat, & tous les autres actes publics: en sorte que l'on voyoit les mêmes paroles, mot pour mot, qui avoient été prononcées, jusqu'aux exclamations & aux interruptions. On nommoit libraires ou antiquaires ceux qui transcrivoient au net & en beaux caracteres, ou du moins lisibles, ce qui avoit été écrit en notes. Ambroise fournissoit abondamment toutes les choses necessaires à toutes les personnes qui travailloient pour Origene. Il avoit lui-même beaucoup d'esprit & de savoir, comme témoignoient ses lettres à Origene, & Origene reconnoissoit qu'il lui aidoit à composer & à corriger ses ouvrages. Il dit que c'étoit un homme de Dieu, qui faisoit ses efforts pour se mettre au dessus de l'homme, & pour être spirituel: toutefois il étoit marié à une femme nommée Marcelle, dont il avoit des enfans: il fut diacre & confesseur de J. C. Origene étant donc aidé de la sorte, commença ses commentaires sur l'écriture à Alexandrie environ l'an 229. Premierement il composa les cinq premiers tomes sur S. Jean, puis les huit premiers des douze sur la Genese: il expliqua les vingt-cinq premiers pseaumes & les lamentations de Jeremie: il composa les livres des principes & les stromates.

Orig. epist. de sus. in fine. Id. praef. in Joan. p. 3. A. G. L.

Hier. script. Ambr.

Huet. Orig. 1. c. 2. 11. 9. An. 229. Eus. VI. hist. c. 24.

LI. Autres écrivains ecclesiastiques. S. Hypolite.

Nous voyons d'autres écrivains ecclesiastiques sous Zebin ou Sebennus évêque d'Antioche, qui succeda à Philetus, la septiéme année de l'empereur Alexandre 229. de J. C. On en marque trois entre les autres: Ge-

Hier. de Script. minus ou Geminien prêtre, dont nous n'avons plus les écrits, deux évêques, Berylle de Bosre en Arabie & Hippolyte, on ne sait de quelle église. Alexandre évêque de Jerusalem eut soin de mettre les écrits de ces deux derniers, particulierement leurs lettres, dans la bibliotheque qu'il dressa pour son église: & Eusebe les y voyoit encore cent ans aprés. Ce fut cet Hyppolyte qui inventa un nouveau calcul, pour trouver le jour de la pâque, par le moyen d'un cycle de seize ans, que nous avons encore. Il y marque les caracteres de la premiere année du regne d'Alexandre; en disant que le quatorziéme de la lune fût le treize d'Avril un samedy, ce qui ne convient qu'à l'an de J. C. 222. Il fit plusieurs commentaires sur divers livres de l'écriture, & plusieurs traitez, entr'autres un de l'Antecrist, & une homelie à la loüange du Sauveur, où il marquoit qu'il parloit en la presence d'Origene.

Eus. IV. hist. c. 20.
Id. VI. 2. 22.
Hier. Script. v.
Pag. an. 222.

De tout cela il ne reste que quelques fragmens, particulierement du livre des heresies, finissant à celle de Noëtus, qui vivoit en ce même temps. Nous avons bien un traité de l'Antecrist ou du jugement, sous le nom de S. Hyppolite: mais on ne croit pas qu'il soit de lui. Il fut martyr, & on croit qu'il mourut à Porto en Italie; ce qui a fait dire à quelques-uns qu'il en étoit évêque. Cette ville étoit le port de Rome à l'embouchure du Tibre, mais elle ne subsiste plus; on en voit seulement quelques ruines, & de l'église de S. Hippolyte, avec le puits, où l'on dit qu'il fut jetté, & qui est maintenant comblé. En 1551. on trouva prés l'église de S. Laurent hors de Rome une statuë de marbre, assise dans une chair, avec des inscriptions, qui font croire qu'elle est de S. Hyppolite, car elles contiennent un catalogue de ses ouvrages & deux cycles de huit années, l'un pour

Phot. Cod. 121.
Bibl. Patr. to. 2. init.
Baron. an. 207. n. 15.
Mabill. Iter. Italic. 22. Fevr. 1686.
Gruter. p. 140. 141.

les quatorziémes lunes, l'autre pour les dimanches; & c'est le plus ancien canon pascal que nous ayons. Cette statuë est dans la bibliotheque Vaticane. Le pape Urbain mourut l'an 230. aprés avoir tenu le S. Siege environ huit ans, & Pontien lui succeda.

Lib. Pontif. v. Pagi. an. 231. n. 2.

LII. Noetus heretique.

Epiph. hæ. 57. n. 1. Theodor. hæret. fab. lib. III. c. 3.

L'heretique Noëtus étoit d'Asie, né à Smyrne. Il soûtenoit, comme Praxeas en occident, qu'il n'y avoit point de distinction entre les personnes divines, que le Pere avoit souffert, & étoit le même que le Fils, qu'il étoit visible & passible quand il vouloit. Les prêtres de l'église d'Ephese, où il étoit, le firent venir devant eux, & l'interrogerent, s'il étoit vrai qu'il soûtint cette erreur, que personne n'avoit encore avancée, & d'abord il la nia: mais ensuite ayant attiré dix hommes à son parti; il devint plus hardi, & enseigna publiquement son heresie. Les mêmes prêtres le firent encore venir, avec ceux qu'il avoit séduits, il leur dit: Quel mal ay-je fait? je ne glorifie qu'un seul Dieu: je n'en connois qu'un seul, & nul autre qui ait esté engendré, qui ait souffert, qui soit mort. A quoi les prêtres répondoient: Nous honorons aussi un seul Dieu & un seul Christ: mais comme nous le connoissons, un Christ Fils de Dieu, qui a souffert, qui est mort, qui est ressuscité, qui est allé au ciel, qui est à la droite du Pere, qui viendra juger les vivans & les morts: c'est ce que nous avons appris des écritures divines, & ce que nous savons. Comme Noëtus demeuroit opiniâtre, il fut chassé de l'église, avec ses disciples: il étoit si insensé, qu'il se nommoit Moïse & son frere Aaron.

LIII. Ordination d'Origene & sa condamnation.

Hier. de script. Orig.

Cependant Origene fut obligé d'aller à Athenes pour secourir les églises d'Achaïe, travaillées de plusieurs heresies. Il partit d'Egypte avec une lettre ecclesiastique de son évêque, & passa en Palestine. Il s'arrêta à Cesa-

rée, où Theoctiſte évêque du lieu, & Alexandre évêque de Jeruſalem lui impoſerent les mains, & l'ordonnerent prêtre, à l'âge de quarante-cinq ans; car c'étoit environ l'an 230. Demetrius évêque d'Alexandrie le trouva fort mauvais, ſoit par jalouſie du merite d'Origene, ſoit par zele de la diſcipline eccleſiaſtique. Il publia alors la faute qu'Origene avoit commiſe, ſe faiſant eunuque, qui juſques là avoit été tenuë ſecrete. Car cette mutilation étoit défenduë par les loix de l'égliſe, & rendoit irregulier: celui qui ſe la faiſoit étoit regardé comme homicide de ſoi-même, & ennemi de l'ouvrage de Dieu. Alexandre de Jeruſalem ſe défendoit, en diſant qu'il n'avoit ordonné Origene que ſur le témoignage avantageux que Demetrius lui-même en avoit donné par ſes lettres: toutefois cette ordination excita des troubles qui durerent long-temps dans l'égliſe. Origene fit ſon voyage en Grece, & revint à Alexandrie, où il continua les écrits qu'il avoit commencé.

An. 230.

Conſt. apoſt. 22.

Hier. ſcrip. in Alex.

L'évêque Demetrius avoit déja témoigné de l'aigreur contre lui, en ſe plaignant qu'à ſon premier voyage de Paleſtine, les évêques l'avoient fait prêcher, n'étant que laïque. Son ordination l'irrita beaucoup plus: outre l'irregularité qui s'y trouvoit, il releva pluſieurs erreurs qui paroiſſoient dans les ouvrages d'Origene, & aſſembla un concile d'évêques & de prêtres, où il lui fut fait défenſe d'enſeigner à Alexandrie, ni même d'y demeurer. Origene ſe retira à Ceſarée en Paleſtine, laiſſant à Heraclas la conduite de ſon école, pour l'inſtruction des fidelles: c'étoit la dixiéme année de l'empereur Alexandre, 231. de J. C. Demetrius paſſa plus avant enſuite, & dans un autre concile de quelques évêques d'Egypte, il prononça contre Origene une ſentence de dépoſition qu'il leur fit ſouſcrire: enfin il en vint

Sup. n. 43.

Phot. cod. 118. in Pamph.

Euſ. VI. hiſt. c. 26. An. 231.

vint jusques à l'excommunication ; & écrivit de tous costez pour le faire rejetter de la communion de tous les évêques. Demetrius mourut peu de temps aprés, la même année 231. aprés avoir tenu le siege d'Alexandrie quarante trois ans, & Heraclas lui succeda. *Sup. lib. IV. n. 30.*

LIV. Erreurs d'Origene.

Les erreurs que l'on reprochoit à Origene, se trouvoient principalement dans son traité *Peri-archôn*, c'est à dire des principes : qui étoit comme une introduction à la theologie. Nous ne l'avons que de la version de Rufin, qui l'a corrigé autant qu'il a pû, & déclare, qu'il en a ôté tout ce qui paroissoit contraire à la doctrine de l'église, principalement touchant la Trinité : toutefois nous y lisons encore des opinions hardies & singulieres ; qui n'étant point tirées de la tradition de l'église, ont été universellement rejettées, nonobstant la grande autorité d'Origene. Dans ce traité des principes il entreprend de renverser par les fondemens les heresies de Valentinien, de Marcion & des autres semblables : qui, pour trouver la cause du mal, avoient inventé deux principes ; & vouloient qu'il y eût des esprits & des hommes de deux natures differentes : les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origene établit au contraire, qu'il n'y a que Dieu, qui soit de sa nature bon & immuable : que toute creature est sujette au changement, & capable de bien ou de mal : que la cause du mal est l'imperfection de la creature raisonable, qui usant mal de sa liberte, décheoit de la perfection de son origine, par sa pure faute. *Ruf. præf. in. lib. I. & II.* *Lib. I. c. 8. & 5. 6.*

Il établit donc pour fondement le libre arbitre, qu'il prouve solidement, & par la raison & par l'écriture : répondant à tous les passages, dont les heretiques abusoient pour le combattre. Mais il en pousse trop les consequences : car il prétend que l'inégalité des creatures *Lib. III. c. I.* *Lib. II. c. I. 8.*

n'eſt que l'effet de leur merite. Selon lui, Dieu a créé avant les corps un certain nombre d'eſprits égaux, qui la pluſpart ont failli, & ſelon les dégrés de leurs fautes ont été attachés à divers corps, créés exprés pour les punir : en ſorte que de purs eſprits ils ſont devenus ames, ou d'anges, ou d'aſtres ou d'hommes. Car il tient les anges compoſez d'ames & de corps trés-ſubtils, & appliquez ſuivant leur merite à differens miniſteres. Il tient auſſi que les aſtres ſont animez, & ne ſont que de belles priſons, pour des eſprits moins coupables, que ceux qui habitent ce bas monde. Celui de tous les eſprits, qui dés le commencement s'eſt attaché à Dieu, par une charité plus parfaite, a merité de lui eſtre uni d'une maniere plus excellente, pour n'en être jamais ſeparé : & c'eſt l'ame de J. C. Tous les autres eſprits ſont ſujets à changer de bien en mal, & de mal en bien. La felicité des bien-heureux ne les rend pas impeccables, de peur qu'ils ne ſe l'attribuent à eux-mêmes, plûtôt qu'à Dieu : & d'ailleurs le demon même ceſſera un jour d'être ennemi de Dieu : ſa mauvaiſe volonté étant détruite, afin que Dieu ſoit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'aprés une longue ſuite de ſiecles : car aprés ce monde il y en aura un autre & pluſieurs autres : comme il y en a eu pluſieurs devant : même il n'y a jamais eu de temps ſans monde, & n'y en aura jamais, de peur que Dieu ne ſoit oiſif.

Lib. I. c. 8. II. c. 8. II. c. 2. I. c. 7. II. c. 6. lib. II. c. 3. lib. I. c. 6. lib. II. c. 1. c. 3. c. 5.

Origene avoit puiſé ces opinions dans la philoſophie de Platon, qu'il ſavoit parfaitement. Il en avoit pris entr'autres ce principe ſpecieux : que les peines ſont toutes medicinales, & n'ont pour but que la correction de celui qui les ſoufre : ce qui lui paroiſſoit plus propre à accorder la juſtice de Dieu avec ſa bonté, que des peines éternelles. Il n'avance rien toutefois qu'il n'apuye

II. c. 21. Plat. Gorg. Edit. ſer. p. 478. Lib. IV. c. 2.

de quelque paſſage de l'écriture : mais ſouvent dans un ſens détourné. Il diſtingue trés-bien les trois ſens de l'écriture : le litterral ou grammatical, le figuré ou allegorique & l'anagogique ou myſtique : il montre les erreurs des Juifs & des heretiques, qui ont pris trop à la lettre des expreſſions figurées, & de ceux qui ont voulu trouver des myſteres par tout. Mais il ſe trompe ſouvent dans l'application de ces regles : il donne trop au ſens myſtique & néglige trop le litteral. Voila les principales erreurs d'Origene : tellement renfermées dans ſon traité des principes, qu'elles en font le corps & le principal deſſein.

Défenſe d'Origene.

Il eſt vray qu'il ne les avance que comme des opinions, en doutant & les ſoumettant au jugement du lecteur. Il expoſe d'abord la foi de l'égliſe catholique & ce qu'elle enſeigne univerſellement ; il traite le reſte comme des queſtions problematiques, ſur leſquelles il propoſe ſes penſées avec une grande modeſtie. C'eſt ainſi qu'il peut être excuſé ſur les opinions qui ſont conſtamment de lui ; car il y en avoit d'autres qu'il déſavoüoit abſolument, ſe plaignant que les heretiques avoient falſifié ſes ouvrages. Voici comme il en parloit dans une de ſes lettres. Un certain hereſiarque, aprés que nous eûmes diſputé en préſence de pluſieurs perſonnes ; prit la relation des mains de ceux qui l'avoient écrite, y ajoûta, en ôta, y changea ce qu'il voulut ; faiſant paroiſtre ſous mon nom ce qu'il avoit écrit lui-même & m'inſultant. Nos freres de Paleſtine en furent indignés, & m'envoyerent un homme à Athenes pour avoir l'original. Je ne l'avois ni leu ni reveu ; & je l'avois tellement négligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois ; & je prens Dieu à témoin, qu'ayant eſté trouver celui qui avoit falſifié cet écrit ; comme je

Ap. Ruf. Apolog. pro Orig.

lui demandois pourquoi il l'avoit fait, il me répondit comme pour me satisfaire, qu'il avoit voulu orner & corriger nôtre dispute. Voyez quelle correction. C'est ainsi que Marcion ou Appelles son successeur, ont corrigé les évangiles & S. Paul. Il ajoûtoit : A Ephese un certain heretique m'ayant vû & n'ayant voulu, je ne sai pourquoi, ni conferer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma presence : écrivit ensuite une conference telle qu'il lui plût, sous son nom & sous le mien, & l'envoya à ses disciples à Rome, comme je l'ay apris; & je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée aussi à ceux des autres lieux. Il m'insultoit même à Antioche avant que j'y vinsse, en faisant courir sa pretenduë conference : mais quand j'y fus, je le convainquis en presence de plusieurs témoins : & comme il persistoit dans son impudence, je demandai que l'on representât l'écrit, afin que mon crime fût connu par les freres, qui connoissoient mon stile & ma doctrine : il n'osa montrer le livre, & sa fausseté fut convaincuë. Ainsi parloit Origene. Mais enfin ses ouvrages demeurerent infectés de plusieurs erreurs, tant de celles qu'il avoit proposées en doutant, que de celles que les heretiques y avoient malicieusement inserées; & ces erreurs trouverent plusieurs sectateurs à cause de la grande reputation de la doctrine & de la vertu de l'auteur, & causerent dans les siecles suivants de grands troubles dans l'église.

LVI. Disciples d'Origene. *Eus.* VI. 26. 27.

Origene s'étant retiré en Palestine, passa quelque temps à Jerusalem, où il visita les saints lieux : mais son principal séjour fut à Cesarée, prés de l'évêque Theoctiste : qui aussi-bien qu'Alexandre de Jerusalem lui donna toûjours à lui-seul la charge d'expliquer l'écriture sainte, & d'enseigner la doctrine de l'église. Il eut alors

ibid. c. 30.

un grand nombre de disciples, qui des païs les plus

éloignez venoient en Judée exprés pour l'entendre. Firmilien évêque de Cesarée en Cappadoce, étoit celebre dés lors : il avoit une telle affection pour Origene, qu'il le pria quelquefois de venir chez lui, pour l'utilité des églises, & quelquefois il vint le trouver en Judée, & passa quelque temps avec lui, pour s'instruire de plus en plus des choses divines. *Eus. VI. 27.*

Mais de tous les disciples qu'eut Origene pendant ce séjour en Palestine, le plus illustre fut Theodore depuis nommé Gregoire ; & surnommé Thaumaturge, c'est à dire faiseur de miracles. Il estoit de Neocesarée dans le Pont, né de parens nobles & riches ; mais d'un pere payen : il le perdit à quatorze ans ; & des lors il commença à avoir quelque connoissance de la vraye religion. Sa mere lui fit étudier la rethorique, & il y réüssit tellement que l'on jugeoit qu'il seroit un des grands orateurs de son temps, il eut aussi un maître pour la langue latine ; necessaire à ceux qui pouvoient aspirer aux charges. Ce maître qui savoit le droit Romain l'excita à l'étudier ; & lui en donna les commencemens : pour s'y perfectionner on lui conseilla d'aller à Beryte en Phenicie, où étoit alors une école celebre des loix Romaines : & il se proposa de passer jusques à Rome. *ibid. c. 30.* *Greg. Niss. vita Thaum.* *Greg. Thaum. in Orig. p. 55.*

Cependant le gouverneur de Palestine avoit emmené avec lui le beaufrere de Theodore mary de sa sœur, pour se servir de ses conseils : comme il estoit ordinaire aux magistrats Romains, d'avoir auprés d'eux des Jurisconsultes, qui les soulageoient dans les fonctions de leurs charges. Cet homme ne pouvant vivre longtemps séparé de sa femme, obtint du gouverneur des lettres pour la faire venir au dépens du Public. Il vint donc un officier à Neocesarée, avec les ordres necessaires pour lui faire faire ce voyage & à plusieurs per-

ſonnes de ſa ſuite. Le public fourniſſoit les voitures, & en chaque ville il y avoit des perſonnes chargées de loger & de défrayer ceux qui voyageoient ainſi. Comme il n'étoit pas de la bienſeance que cette femme fiſt ſeule un ſi grand voyage : on perſuada à ſon frere Theodore de la ſuivre, puiſqu'auſſi-bien Ceſarée, où ils alloient, n'étoit pas loin audelà de Beryte, où il devoit aller pour ſes études. Un ſecond frere nommé Athenodore fut auſſi de ce voyage, au moins eſt-il certain qu'ils ſe trouverent tous deux enſemble à Ceſarée.

LVII. Methode d'Origene. *Greg.Thaum. ibid.*

Y eſtant arrivez ils s'attacherent à écouter Origene, qui les y retint plus qu'ils ne penſoient. Il commença par les loüanges de la philoſophie, c'eſt à dire de la vraye ſageſſe : montrant que pour vivre véritablement, de la vie qui convient à des perſonnes raiſonnables : il faut s'appliquer premierement à ſe connoître ſoi-même ; puis connoître les vrais biens qu'il faut chercher, & les vrais maux qu'il faut fuïr. Il blâmoit l'ignorance, & l'aveuglement de ceux qui vivent comme des bêtes, ſans ſonger même à s'inſtruire ; & faiſoit voir, que ſans cette philoſophie on ne peut avoir de vraye pieté envers Dieu. Il continuoit ces diſcours pendant pluſieurs jours, avec une grace & une adreſſe merveilleuſe. Il ne diſputoit pas avec eux, comme pour les vaincre par le raiſonnement ; mais il leur témoignoit une bonté & une affection ſinguliere, comme ne cherchant qu'à les ſauver & leur communiquer les vrais biens. Ces diſcours avoient une telle force, qu'il étoit impoſſible de lui reſiſter, & il ſe rendoit maître des eſprits ; & toutefois le commun des hommes ne le connoiſſoit point, & n'y voyoit rien d'extraordinaire. Ainſi les deux freres demeurerent comme charmez & unis à lui de l'amitié la plus intime ; oubliant l'étude des loix, leur patrie & leurs pa-

rens, pour s'attacher uniquement à lui & à la philoſophie.

Origene ne ſe contentoit pas de leur donner des inſtructions ſuperficielles : il creuſoit & pénétroit leurs ſentimens, il les interrogeoit & écoutoit leurs réponſes : il les reprenoit & les terraſſoit quelquefois, par des queſtions ſocratiques qui les ſurprenoient. Enfin ayant découvert en eux un beau naturel, il n'obmit rien pour le cultiver, pour dompter ces eſprits encore fiers, pour les rendre traitables & ſoumis à la raiſon. Les ayant ainſi préparez & excitez à s'inſtruire par un enchaînement de diſcours engageans, dont ils ne pouvoient ſe défendre : il commença à leur donner les inſtructions ſolides de la vraye philoſophie. Premierement de la logique, en les accoûtumant à ne recevoir ni rejetter au haſard les preuves ; mais à les examiner ſoigneuſement, ſans s'arreſter à l'apparence ni aux paroles, dont l'éclat ébloüit, ou dont la ſimplicité dégoûte : & ne pas rejetter ce qui ſemble paradoxe, & ſouvent ſe trouve le plus véritable : en un mot, à juger de tout ſainement & ſans prévention. Enſuite il les appliquoit à la phyſique ; c'eſt à dire à la conſideration de la puiſſance & de la ſageſſe infinie de l'auteur du monde, ſi propre à nous humilier. p. 62.

Il leur enſeignoit encore les mathematiques, principalement la géometrie & l'aſtronomie : & enfin la morale : qu'il ne faiſoit pas conſiſter en vains diſcours, en définitions & en diviſions ſteriles : mais il l'enſeignoit par la pratique, leur faiſant remarquer en eux-mêmes les mouvemens des paſſions : afin que l'ame ſe voyant comme dans un miroir, pût arracher juſques à la racine des vices & fortifier la raiſon, qui produit toutes les vertus. Aux diſcours il joignoit les exemples étant lui-même un modele de vertu.

p. 69. Aprés les autres études il les amena à la theologie : disant que la connoissance la plus necessaire est celle de la premiere cause. Il leur faisoit lire tout ce qu'en avoient écrit les anciens, soit poëtes soit philosophes ; grecs ou barbares : excepté ceux qui enseignoient expressement l'athéïsme, en niant qu'il y eût ni Dieu, ni providence. Il leur faisoit tout lire, afin que connoissant le fort & le foible de toutes les opinions, ils pussent se garantir des préjugez : mais il les conduisoit dans cette étude : les tenant comme par la main, pour les empêcher de broncher, & pour leur montrer ce que chaque secte avoit d'utile : car il les connoissoit toutes parfaitement. Il les exhortoit de ne s'attacher à aucun philosophe, quelque réputation qu'il eust : mais à Dieu seul & à ses prophetes.
72. Ensuite il leur expliquoit les saintes écritures, dont il étoit le plus savant interprete de son temps. C'est ainsi que saint Gregoire Thaumaturge raconte lui-même la maniere dont Origene l'avoit instruit ; par où l'on peut juger en général de sa conduite, à l'égard de ses autres disciples. Pendant ce séjour de Césarée, il continua ses
Eus. VI. c. 31. commentaires sur l'écriture ; & travailla sur Isaïe & sur Ezéchiel.



LIVRE

LIVRE SIXIE'ME.

I. Mort d'Alexandre. Maximin empereur. Persecution. *Herod. lib. VI. Lamprid. p. 135. Capitol. in Max.*

DE's le temps que l'empereur Alexandre étoit en Orient, faisant la guerre contre les Perses, il apprit que les Germains avoient passé le Rhein & le Danube, & pilloient les terres des Romains. Il envoya des ordres pour les réprimer, puis il marcha lui-même contre eux & vint à Mayence avec sa mere Mamée, qui ne le quittoit point. Il y avoit dans l'armée un nommé Jule Maximin, né en Trace, plûtôt barbare que Romain: car son pere étoit Goth, sa mere de la nation des Alains. Il étoit haut de plus de huit pieds, & si fort, qu'il remuoit lui seul un chariot chargé: que d'un coup de poing il cassoit les dents à un cheval, & d'un coup de pied lui rompoit une jambe. D'abord il fut pastre, puis simple cavalier: & de degré en degré il parvint jusques au commandement des armées & au gouvernement des provinces. Alors il avoit l'inspection de toutes les nouvelles troupes; l'empereur l'avoit chargé de leur faire faire l'exercice, & de les dresser à la guerre, dont il savoit parfaitement tout le détail.

Les soldats étoient ennuyez du gouvernement d'Alexandre, ou plûtôt de sa mere, dont il dépendoit toûjours, & dont la principale passion étoit l'avarice. Ils trouvoient en ce prince trop peu de vigueur & d'ailleurs trop d'exactitude pour la discipline: c'est pourquoy ils lui donnerent le nom de Severe. Ils se révolterent donc, & reconnurent pour empereur Maximin: qui fit tuer Alexandre avec sa mere dans sa tente où il s'étoit retiré. Il avoit regné treize ans & neuf jours, & en avoit vêcu vingt-neuf: il fut tué le quatorziéme de Mars l'an

An. 235. Capit. p. 142. A Herod. lib. VII.

235. de J. C. Maximin étoit feroce & cruel. Ayant découvert une conſpiration formée contre lui, il fit mourir ſans forme de procez plus de quatre mille perſonnes, entre autres les amis & les ſerviteurs d'Alexandre : & comme il y en avoit pluſieurs des Chrétiens, ce fut une occaſion de perſecuter l'égliſe.

Euſ. VI. c. 28.

Les tremblemens de terre qui arriverent dans le même temps, y contribuerent ; car les payens, même les plus ſenſez, ne manquerent pas d'en accuſer les Chrétiens à leur ordinaire, comme des autres calamitez publiques. Dans la Cappadoce & dans le Pont, pluſieurs édifices furent ruinez & des villes entieres abîmées. Serenien, qui en étoit alors gouverneur, étoit un des juriſconſultes cheris d'Alexandre, cruel ennemi des Chrétiens. Les fideles qui vivoient en paix depuis la mort de l'empereur Severe, c'eſt-à-dire, depuis 24. ans ; furent ſurpris de cette perſecution, & ils paſſoient d'un lieu à un autre, pour s'en garentir ; car elle n'étoit pas univerſelle, mais ſeulement locale. L'empereur n'avoit ordonné de faire mourir que ceux qui enſeignoient, & qui gouvernoient les égliſes ; mais on ne voit point que la perſecution ait ceſſé pendant ſon regne, qui fut de trois ans ; & on remarque qu'il y eut des égliſes brûlées : ce qui montre que les Chrétiens avoient dés lors des lieux publics pour faire leurs aſſemblées.

Firmil. ap. Cypr. epiſt. 75.

II. Livre de Tertullien de la courone.

Maximin aſſocia à l'empire ſon fils Maxime ; & il eſt à croire qu'il fit à ſon avenement des liberalitez aux ſoldats. Nous pouvons rapporter à cette occaſion le livre de Tertullien de la couronne du ſoldat, écrit depuis ſa chûte, & aprés une longue paix dans l'égliſe ; & rien n'empêche qu'il ait vêcu encore pluſieurs années depuis. Voicy donc comme il rapporte le fait qui lui donna ſujet d'écrire. Les ſoldats s'approchoient couron-

nés de laurier, suivant la coûtume, pour recevoir la distribution. Il y en eut un qui se presenta la teste nuë, tenant sa couronne à la main. Les autres le montroient de loin & s'en mocquoient; les plus proches fremissoient de colere. Il étoit déja passé quand le bruit en vint au tribun. Pourquoi, lui dit-il, n'es-tu pas comme les autres? Il ne m'est pas permis, répondit-il. On lui en demanda la raison. Parce, dit-il, que je suis Chrétien. On prit les avis, & il fut renvoyé aux préfets du camp: là il fut degradé & quitta son manteau, sa chaussure, & son épée, & fut mis en prison. Plusieurs le blâmerent comme s'étant exposé temerairement, & ayant mis en danger la longue paix de l'église, soûtenant d'ailleurs que cette couronne étoit un ornement indifferent. Tertullien prétend au contraire que c'étoit une marque d'idolatrie, & entreprend la deffence du soldat. On demandoit en quel endroit de l'écriture ces couronnes étoient deffenduës: mais Tertullien soûtient que la tradition suffit, & rapporte les exemples d'un grand nombre de pratiques fondées sur la seule tradition. Voicy ses paroles.

Pour commencer par le baptême: avant que d'entrer dans l'eau, là-même, & encore quelque temps auparavant dans l'église, & sous la main du prélat: nous protestons que nous renonçons au demon, à ses pompes, & à ses anges. Ensuite nous sommes plongez trois fois, répondant quelque chose au-delà de ce que le Seigneur a determiné dans l'évangile. Estant levez des fonts, nous goûtons du lait & du miel; & depuis ce jour nous nous abstenons du bain ordinaire pendant toute la semaine. Le sacrement de l'eucharistie, que le Seigneur a ordonné à tous, & dans le temps du repas: nous le prenons même aux assemblées d'avant le jour; & ne c. 3.

le recevons que de la main de ceux qui y president. Nous faisons tous les ans des oblations pour les défunts & pour les fêtes des martyrs. Nous ne croyons pas permis de jeûner le dimanche, ni de prier à genoux: nous joüissons du même privilege depuis le jour de pâque jusques à la pentecôte. Nous souffrons avec peine que l'on fasse tomber à terre quelque chose de notre pain ou de notre coupe.

A toutes nos démarches, nos mouvemens, nos entrées & nos sorties: en nous chauffant, nous baignant, nous mettant à table, ou au lit, prenant un siege, allumant une lampe: à quelque action que ce soit, nous marquons notre front du signe de la croix. Si vous demandez une loi tirée des écritures, pour ces pratiques & pour les autres semblables, vous n'en trouverez point: on vous dira que la tradition les a autorisées, la coûtume les a confirmées, la foi les observe. Origene rapporte en même temps ces mêmes pratiques, disant que tous les observent, quoique tous n'en sachent pas la raison.

Orig. homil. 5. in Numer.

III. Fin de Tertullien.

On pourroit rapporter ici le traité de la fuite dans la persécution, & quelques autres des derniers de Tertullien, dont nous ne savons point le temps, non plus que de sa mort. Nous savons seulement qu'il se sépara même des Montanistes, & qu'il fit des assemblées particulieres. Il resta de ses sectateurs nommez Tertullianistes, & ils durerent à Carthage encore deux cens ans, jusques au temps de S. Augustin: alors ils se réünirent à l'église catholique. Tertullien semble avoir rejetté le baptême des heretiques. Outre ce qu'il dit dans le livre du baptême, écrit lorsqu'il étoit catholique: dans celui de la pudicité, il dit: Chez nous l'heretique, comme égal au payen, ou même encore pire; est purgé par le baptême de verité, avant que d'être admis. Quoi

Aug. de hæres. c. 86.

De bapt. c. 14. Sup. liv. IV. n. 47.

De pudic. c. 19.

qu'il en ſoit de Tertullien : il eſt certain qu'il y eut un évêque de Carthage nommé Agrippin, qui changea l'ancienne coûtume reçuë par la tradition des apôtres, de reconnoître pour valable le baptême des heretiques ; & introduiſit l'uſage de les rebaptiſer ; ne croyant pas que rien de bon pût venir d'eux : ce qu'il fit toutefois aprés avoir pris l'avis des autres évêques d'Afrique & de Numidie. On ne ſait pas le temps d'Agrippin : mais il ne peut avoir vêcu plus tard, puiſqu'il a été avant Donat, predeceſſeur de S. Cyprien.

Aug. de bapt. cent. Donat. lib. II. c. 7. 8. 9.

Cypr. Epiſt. 71. ad Quint.

Hueti. Orig. c. 3. Oroſ. lib. VII. c. 19.

Comme ceux qui enſeignoient dans les égliſes étoient condamnez à mort par l'édit de la perſecution, Origene fut obligé de ſe retirer. On a même écrit qu'il étoit le principal objet de ce ſanglant édit, comme le docteur le plus renommé dans l'égliſe. Il eſt vrai-ſemblable qu'il ſe retira à Ceſarée de Cappadoce, chez l'évêque Firmilien ſon ami : qu'ils ſe cacherent enſemble pour éviter la perſecution, & que leur retraite fut chez une femme riche & pieuſe nommée Juliene, chez laquelle il eſt certain qu'Origene paſſa deux ans. Elle avoit quantité de livres qui lui étoient venus par ſucceſſion de Symmaque le traducteur de l'écriture. Ainſi Origene y eut la commodité de conferer les divers exemplaires des differentes verſions ; & peut-être y commença-t'il ſes Hexapes qu'il acheva depuis à Tyr.

Pallad. Lauſ. c. 1.

IV. Fauſſe propheteſſe.

Firmil. epiſt. 75. ap. Cypr.

Les égliſes de Cappadoce furent alors troublées par une femme qui étant hors d'elle ſe prétendit propheteſſe, & inſpirée du S. Eſprit. Elle trompa long-temps les fidelles, faiſant paroître des prodiges, & promettant entr'autres de faire trembler la terre, parce que le démon prévoyoit le tremblement. Il la faiſoit marcher à pieds nuds ſur la neige au fort de l'hyver, ſans en ſentir d'incommodité. Elle diſoit qu'elle ſe hâtoit d'aller en

Judée & à Jerusalem, prétendant en être venuë; elle s'étoit acquise une telle autorité sur ses sectateurs, qu'ils la suivoient par tout, & lui obéïssoient en tout. Elle eut souvent la hardiesse de contrefaire la consecration de l'eucharistie, par l'invocation terrible, & d'offrir à Dieu le sacrifice avec la priere ordinaire, de baptiser plusieurs personnes, employant les termes de l'interrogation legitime; en sorte qu'elle sembloit ne s'éloigner en rien de la regle de l'église. Elle trompa un prêtre nommé Rustique & un diacre, jusqu'à venir à la derniere corruption, ce qui fut découvert peu de temps aprés. Car un des exorcistes, homme d'une vertu connuë, excité par plusieurs des freres, s'éleva contre l'esprit qui agitoit cette femme, & lui résista si fortement, qu'il montra que c'étoit un esprit malin, & non pas saint, comme on croyoit auparavant. Le demon toutesfois avoit pris ses précautions, en prédisant au peuple qu'il viendroit un adversaire qui les tenteroit.

V. Exhortation d'Origene au Martyre. *Eus.* VI. & 28. *Orig. marty. p.* 207.

Ce fut dans cette persecution & apparemment de sa retraite, qu'Origene écrivit l'exhortation au martyre, à son ami Ambroise, qui avoit été pris avec un prêtre de Cesarée en Palestine nommé Protoctete, & quelques autres. Origene nomme Germanie le lieu où ils devoient souffrir le martyre; & l'on trouve en Orient quelques villes de ce nom. Mais il n'est pas impossible que l'empereur Maximin ne les eût fait amener dans la grande Germanie, c'est-à-dire dans l'Allemagne où il étoit alors.

p. 171. Origene dit en ce traité, que pour emplir la mesure de la confession, il faut pendant tout le temps de l'examen & de la tentation, ne donner aucune prise sur nous au demon, qui veut nous infecter de mauvaises pensées de renonciation, ou de doute: ne dire aucune

parole qui s'éloigne de la confession : souffrir tout de la p. 172.
part de nos adversaires : les insultes, les mocqueries, les risées, le mépris, la compassion qu'ils témoignent de l'erreur & de la folie qu'ils nous attribuent. De plus, n'être point emportez par l'affection naturelle pour des enfans, pour une femme, & pour les autres personnes cheres; par l'attachement aux biens, où à la vie : mais être détachez de tout, & entierement à Dieu. Et ailleurs : Il ne faut pas seulement combattre, pour ne pas nier; mais pour n'avoir pas de honte, dés le commencement que l'on est traité indignement par les infideles, principalement aprés avoir esté honoré & reçu en plusieurs villes; ce qui s'adresse à Ambroise, qui avoit eu de grandes charges. Il marque ailleurs qu'outre sa femme & ses enfans, il avoit des freres & des sœurs. Il dit encore : Comme les martyrs qui ont souffert des tourmens, p. 177.
ont montré plus de vertu que ceux qui n'en ont point souffert : ainsi nous autres pauvres devons vous ceder la premiere place, à vous, qui par la charité avez foulé aux pieds la gloire, vos grands biens, & la tendresse pour vos enfans. Il les fait souvenir des promesses qu'ils p. 178.
ont faites à ceux qui les instruisoient pour le baptême; & leur montre que la liberté qu'ils avoient alors de choisir le vrai Dieu, est devenuë une necessité par l'engagement. Il rapporte fort au long l'exemple d'Eleazar, 183.
& des sept freres, dont le martyre est décrit dans le livre des Machabées, & il le rapporte comme tiré de l'é- 2. *Macc.* VI. 188.
criture.

Quelques-uns regardoient les sacrifices comme une 210.
chose indifferente, & disoient que les noms étant d'institution, il n'importoit de dire : J'honore le soleil ou Apollon, ou Diane pour la lune, ou Ceres pour l'esprit de la terre : suivant la doctrine des sages d'entre les

payens. Mais Origene prétend que ces noms avoient quelque force particuliere, pour attirer les démons; & soûtient qu'il n'est permis de donner au vrai Dieu
212. que les noms employez par Moïse, par les prophetes
218. & par J. C. même: savoir Sabaoth, Adonaï, Saddaï, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Origene conclut ainsi ce traité: Je souhaite que ces avis vous soient utiles: mais si l'état où vous êtes, & la connoissance plus abondante des misteres de Dieu, vous les fait regarder comme pueriles & méprisables: j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous arriviez à la courone par mon ministere; mais que vous y arriviez de quelque maniere que ce soit; & Dieu veüille que ce qu'il y a de plus divin & de plus excellent vous y conduise: je veux dire le verbe & la sagesse de Dieu.

VI. S. Fabien pape. *Lib. pontif. An.* 235.

Le pape Pontien fut sans doute des premiers qui sentirent la persecution: aussi fut-il relegué en Sardaigne cette année 235. premiere de Maximin, sous le Consulat de Severe & de Quintien. Il eut pour compagnon de son exil un prêtre nommé Hippolyte. Le saint pape renonça au pontificat dans cette isle, le vingt-huitiéme de Septembre, aprés avoir tenu le S. siege cinq ans & trois mois; & mourut le dix-neuviéme de Novembre. A sa place, mais seulement aprés sa mort, savoir le vingt-uniéme de Novembre, on élut Anteros, qui ne dura gueres qu'un mois; car il mourut l'année suivante 236. le troisiéme de Janvier. Huit jour aprés & l'onziéme de Janvier Fabien fut éleu d'une maniere merveilleuse. Il avoit quitté la campagne pour venir à Rome avec quelques autres aprés la mort d'Anteros. Comme les freres étoient assemblez dans l'église, pour l'élection d'un évêque: on proposoit plusieurs personnes considerables, mais personne ne pensoit à Fabien, quoiqu'il fût present;

V. Pagi. hic. An. 236. *Eus. v. hist. c.* 29.

quand

quand tout d'un coup une colombe volant d'en haut, vint s'arrêter sur sa teste. Le peuple s'écria tout d'une voix, qu'il étoit digne de l'épiscopat. On l'enleva aussitost, & on le mit dans le siege, qu'il remplit pendant quatorze ans.

VII. Les deux Gordiens empereur : puis Puppien & Balbin : puis Gordien le jeune. *Herod. lib. 7. Capitol. p. 163.*

Cependant l'empereur Maximin se rendoit odieux de plus en plus par ses cruautez & son avarice. L'Afrique commença à se déclarer contre lui. Quelques mécontens forcerent le proconsul Gordien d'accepter l'empire ; & ce fut à Carthage qu'il en prit les marques. C'étoit un vieillard de quatre-vingt ans, qui avoit passé sa vie dans les grands emplois. Il associa à l'empire son fils, nommé Gordien, comme lui. Son élection fut approuvée à Rome par le peuple & par le senat, qui avoit toûjours haï Maximin. Mais Capellien, gouverneur de Numidie, ancien ennemi de Gordien, & irrité de ce qu'il vouloit le destituer, marcha contre lui avec de bonnes troupes, au nom de Maximin, & défit aisément la multitude mal aguerie du peuple de Carthage. Gordien le fils fut tué dans le combat. Le pere voyant les affaires désesperées, s'étrangla de sa ceinture. Ainsi finirent les deux Gordiens, aprés avoir regné seulement trois mois, depuis Avril jusqu'en Juin de l'année 237.

Pagi an. 236. n. 7. 8. An. 237.

Le senat ayant appris leur défaite, & n'attendant plus de Maximin que les dernieres cruautez, élut pour empereur deux autres personnes considerables par leur âge & leur dignité : Claude Maxime Puppien, auparavant préfet de Rome, & Celius Balbin, qui avoit esté deux fois consul. Le peuple n'étoit pas content de cette élection, à laquelle il n'avoit point eu de part ; & pour l'appaiser, il falut donner le titre de Cesar au jeune Gordien, âgé seulement de douze ans, petit-fils du vieux Gordien: ce fut le neuviéme de Juillet de la même année 237.

Cependant Maximin, sur la nouvelle de l'élection du vieux Gordien, avoit marché vers l'Italie; & ayant passé les Alpes, il fut arrêté par la resistance d'Aquilée, qui lui ferma les portes, & se trouva obligé à l'assieger. Le siege tirant en longueur, les soldats fatiguez de la guerre, & irritez de sa cruauté, le tuerent dans sa tente en plein midy avec son fils, & envoyerent leurs testes à Rome, où l'on fit des réjoüissances extraordinaires, de se voir délivré de ce tyran. Ce fut environ le printemps de l'an 238. & Maximin perit, aprés avoir regné plus de trois ans. Puppien & Balbin commençoient à regner librement; mais ils n'étoient pas bien unis, & les soldats ne pouvoient se résoudre à obéïr à des empereurs choisis par le senat. Ils s'éleverent donc ouvertement contre eux aux Jeux Capitolins, les traînerent honteusement par la ville, & les tuerent, aprés leur avoir fait souffrir mille indignitez. C'étoit au mois de May de la même année 238. Ainsi Puppien & Balbin ne regnerent pas une année entiere. Les soldats conserverent le jeune Gordien, qui fut reconnu de tout le monde pour empereur, quoiqu'il n'eût qu'environ treize ans: c'est ce qui paroît de plus certain pour les dattes de ce regne, qui ne sont pas sans difficulté.

Pagi. hoc. an. 238.

Eus. Chr. an. 238.

VIII. Lettre d'Origene à Africain.

On peut rapporter à ce temps la lettre d'Origene à Africain, écrite de Nicomedie, apparemment à son retour de Cappadoce: car la persecution cessa avec la puissance de Maximin. Jules Africain, un des plus sçavants d'entre les Chrétiens, étoit de Nicopoli en Palestine. C'étoit l'ancienne Emmaüs, dont les Romains, aprés la ruine de Jerusalem, avoient fait une ville, au lieu d'une simple bourgade: & lui avoient donné ce nom, en memoire de leurs victoires sur les Juifs. Elle avoit esté brûlée depuis, & Africain lui-même fut député vers

l'empereur Heliogabale, pour la faire rétablir, & il l'obtint. Africain étoit plus âgé qu'Origene, puiſqu'il le nomme ſon fils ; & toutesfois il ne laiſſa pas d'aller exprés à Alexandrie, pour voir Heraclas diſciple d'Origene, du temps qu'Heraclas conduiſoit l'école chrétienne de cette grande ville, avant que d'en être évêque. Cet Africain donc écrivit à Origene une lettre, où il lui propoſe les raiſons, par leſquelles il étoit perſuadé, que l'hiſtoire de Suſanne, qui eſt à la fin du livre de Daniel, eſt ſuppoſée. Sa principale raiſon étoit, que ny cette hiſtoire, ny celle de Bel & du dragon, ne ſont point dans les exemplaires des Juifs.

Euſ. Chron. an. 21.
Id. hiſt. VI. c. 31.

Origene lui répondit, s'excuſant ſur le peu de ſéjour qu'il faiſoit à Nicomedie, qui ne lui permettoit pas de traiter à fonds cette queſtion. Il dit d'abord qu'il ne s'agit pas ſeulement de ces parties de l'hiſtoire de Daniel, mais de pluſieurs autres dans Daniel même, & dans pluſieurs livres de l'Ecriture, particulierement dans Eſther, qui ſe trouvent dans les exemplaires grecs de toutes les égliſes de J. C. & ne ſe trouvent point chez les Hebreux. Ces differences étoient alors encore plus grandes, avant les travaux d'Origene, & avant la verſion latine de ſaint Jeroſme. Prenez donc garde, dit-il à Africain, que ſans y penſer, en ſupprimant ces paſſages, nous n'impoſions une loi aux freres, de rejetter les livres ſacrez reçus par toutes les égliſes, & de flatter les Juifs, en les priant de nous faire part de ceux qui ſont purs, & qui n'ont rien de ſuppoſé. La providence de Dieu n'a-t-elle pas donné à toutes les égliſes de J. C. le moyen de s'édifier par les écritures ſaintes ? Ce n'eſt pas que je refuſe d'examiner les écritures des Juifs, & de les conferer avec les nôtres. Je l'ai fait, ſi je l'oſe dire, autant que perſonne, diſcutant toutes les éditions & leurs dif-

Epiſt. Orig. p. 222. 246.
p. 225.

ferences, examinant en même temps, autant qu'il est possible, la version des Septante, de peur qu'il ne semble que je veüille imposer à toutes les églises qui sont sous le ciel, & donner prétexte de calomnier les exemplaires communs & celebres. Nous nous exerçons aussi à ne pas ignorer les écritures des Juifs, afin qu'en disputant avec eux, nous puissions leur citer les passages, selon leurs exemplaires, & qu'ils n'ayent plus de prétexte pour mépriser les fideles gentils d'origine, & se mocquent d'eux, comme ignorant la verité qui est dans leurs écritures. Il marque ailleurs qu'il y avoit des fideles, qui ne convenoient pas de l'autorité du texte hebreu.

Lib. 1. cont. Cels. p. 17.

Ad Afric. p. 22. 231.

Il ajoûte que l'histoire de Susanne & des vieillards qui l'avoient calomniée, n'étoit pas inconnuë aux Juifs; & il montre par le nouveau testament, qu'ils avoient connoissance de plusieurs autres faits, qui ne sont point écrits dans les livres de l'ancien. D'où il conclut, qu'il est probable que les Juifs en avoient retranché quelques parties, pour faire perdre la memoire des faits, qui leur étoient les plus honteux; comme d'avoir fait mourir les prophetes, & que la difference de nos exemplaires & des leurs, vient de ce que les nôtres ont esté pris sur des originaux plus entiers. Il marque que le livre de Tobie, ny celui de Judith, n'étoient point en usage chez les Juifs; & qu'ils ne les avoient point en hebreu, même entre les livres apocryphes, mais que les églises s'en servoient.

p. 242.

243.

Il dit, comme témoin oculaire, que les Juifs, quoique sujets & tributaires des Romains, avoient un chef, ou ethnarque, dont le pouvoir étoit trés-grand par la permission de l'empereur, & qu'à son insçu ils condamnoient quelquefois à mort. Il rapporte en cette

p. 240.

lettre quelques étymologies ; qui ont donné ſujet à ceux qui entendent l'hebreu, de dire qu'il n'y étoit pas fort ſçavant. Il conclud ainſi : Celui-là vous ſaluë qui m'a aidé à dicter cette lettre, qui y a toûjours aſſiſté, & y a corrigé ce qu'il a voulu. C'eſt mon ſeigneur & mon frere le pieux Ambroiſe. Sa tres-fidele compagne Marcelle vous ſaluë auſſi, avec leurs enfans & Anicet. Saluez nôtre digne pape Apollinaire, & ceux qui nous aiment. Le nom de pape marque un Evêque ; mais on ne ſçait de quel ſiege l'étoit cet Apollinaire. Il paroît icy qu'Ambroiſe étoit ſorti de priſon.

Origene s'explique encore ailleurs touchant les livres apocryphes. Il ne veut pas que l'on les rejette tous ; mais que l'on s'en ſerve avec diſcernement : puiſque les apôtres, & J. C. même, ſemblent s'en être ſervis, en rapportant pluſieurs faits, qui ne ſont point dans les livres canoniques. Il diſtingue les livres canoniques ou ſecrets des Juifs, & ceux des Chrétiens : & fait mention de pluſieurs, d'un écrit prétendu de Salomon touchant les exorciſmes, d'un d'Elie, d'un d'Iſaïe, d'un de Jeremie, de la priere de Joſeph, dont il rapporte un grand paſſage, du livre d'Enoch, d'une addition à Eſther touchant l'ange Anahel ; & de quelques-uns du nouveau teſtament, entr'autres du livre du paſteur, qu'il cite comme inſpiré de Dieu.

in Matth. XXIII. *hom.* 26.
in Matth. tract. 35.
in Joan. tom. 5. *tom.* 8.
Rom. XII. *lib.* 9.
Rom. XVI. *lib.* 10.

IX. Oeuvres d'Africain.
Euſ. 1. *hiſt. c.* 7.

Outre la lettre à Origene, Africain en avoit écrit une à un nommé Ariſtide, pour accorder les deux genealogies de J. C. ſelon S. Matthieu, & ſelon S. Luc. Il y rapportoit ce qu'il avoit appris de la tradition de ceux qui reſtoient en Paleſtine de la famille de N. S. appellez en grec par cette raiſon Deſpoſynes : ſçavoir que Jacob & Heli eſtoient freres uterins, qu'Heli eſtant mort ſans enfans, Jacob épouſa ſa veuve, & fut pere de ſaint

Joſeph ſelon la nature, & d'Heli ſelon la loi. Ils ajoûtoient que le vieil Herode, pour couvrir la baſſeſſe de ſon origine, avoit fait brûler tous les memoires que les Juifs conſervoient encore, pour connoître leurs genealogies, & pour diſtinguer les Iſraëlites d'origine, d'avec les proſelytes, & ceux qui eſtoient mêlez de l'un & de l'autre, & qu'ils appelloient Giores.

Euſ. VI. hiſt. c. 31. Phot. bibl. cod. 34.

Africain avoit encore compoſé un grand ouvrage de chronologie, pour ſervir à la controverſe contre les payens, en leur montrant l'antiquité de la vraye religion, & la nouveauté de leurs hiſtoires & de leurs fables. Cet ouvrage diviſé en cinq livres, contenoit la ſuite de l'hiſtoire univerſelle depuis la creation du monde, juſqu'à la naiſſance de J. C. puis il parcouroit le reſte juſques au regne de Macrin, & comptoit en tout 5723. ans, finiſſant au conſulat de Gratus & de Seleucus, qui eſt l'an 221. de J C. & le quatriéme d'Heliogabale. Nous n'avons plus cet ouvrage, que dans la chronique d'Euſebe.

Scalig. in Euſ. p. 212. Pagi. an. 220. n. 12.

X.
Commencemens de ſaint Gregoire. Thaumaturge.
Euſ. VI. 32.

Origene paſſa en Grece, & demeura quelque temps à Athenes, où il acheva les commentaires ſur Ezechiel, & commença ceux ſur le cantique, dont il fit là cinq tomes; puis il revint à Ceſarée de Paleſtine, où il fit les cinq autres. Firmilien de Cappadoce l'y vint trouver; & on peut croire que Theodore, ou Gregoire de Pont y revint auſſi, aprés avoir eſté à Alexandrie, où peut-être s'eſtoit-il retiré pendant la perſecution. Ce qui eſt certain, eſt que Theodore, avant que d'eſtre baptiſé, alla à Alexandrie, où la jeuneſſe ſe rendoit de toutes parts, pour étudier la philoſophie & la medecine. Là quelques jeunes étudians, jaloux de ſa ſageſſe & de la pureté de ſes mœurs, lui ſuſciterent une miſerable, qui avoit eſté chaſſée avec infamie d'un lieu de débauche. Comme

Greg. Niſſ. vita Thaum. p. 972. c.

il s'entretenoit gravement, ſuivant ſa coutume, avec des ſçavans, & traitoit quelque queſtion de philoſophie, cette femme s'approcha d'une maniere affectée & inſolente, témoignant par ſes diſcours & par ſes geſtes une grande familiarité avec lui. Enfin elle ſe plaignit qu'il ne lui avoit pas payé ſon ſalaire; ajoûtant impudemment la cauſe de ſa prétention. Ceux qui connoiſſoient la vertu de Theodore eſtoient indignez; lui, ſans s'émouvoir, dit doucement à un de ſes amis : Je vous prie, donnez-lui de l'argent, afin qu'elle ne nous interrompe pas davantage. Celui-ci demanda à la femme ce qu'elle prétendoit, & le lui donna. Mais à peine eut-elle l'argent dans ſa main, que ſaiſie d'un eſprit malin, elle ſe mit à heurler d'une voix qui n'étoit pas humaine, & tomba ſur le viſage au milieu de l'aſſemblée; ayant les cheveux épars, qu'elle arrachoit de ſes mains, les yeux renverſez, la bouche écumante. Le demon l'eût étouffée, ſi Theodore n'eût prié Dieu pour elle.

Eſtant donc revenu trouver Origene en Paleſtine, & lui ayant eſté recommmandé par Firmilien ſon compatriote, il acheva de s'inſtruire; & aprés avoir eſté cinq ans ſon diſciple, ayant reçu le baptême, il s'en retourna en ſon païs avec ſon frere Athenodore, qui fut depuis evêque & martyr. Mais avant que de partir, Theodore voulut témoigner à Origene ſa reconnoiſſance, par un diſcours qu'il prononça en ſa preſence, & devant une grande aſſemblée : où il lui donne les plus grandes loüanges qu'on puiſſe donner à un homme, juſques à le traiter d'inſpiré de Dieu, & de divin. Nous avons encore ce diſcours. A ſon retour, toute ſa nation jettoit les yeux ſur lui, croyant qu'il devoit briller dans les aſſemblées, & montrer les fruits de ſes longues eſtudes; mais il ſe retira de toute ſocieté, & même de la ville,

Euſ. VI. hiſt. 30.

Greg. Nyſſ. p. 975.

p. 984. B. demeurant à la campagne en solitude : & quitta tous ses biens, ne se reservant ny terres, ny maison, ny aucune des choses necessaires à la vie.

Philoc. c. 13. On rapporte à ces premiers temps aprés son retour, la lettre qu'Origene lui écrivit touchant l'usage des sciences humaines, qui semble plutôt écrite avant son entiere conversion. Origene dit que son beau naturel le rend capable de devenir un grand jurisconsulte entre les Romains, ou un grand philosophe entre les Grecs : mais il l'exhorte à l'employer tout entier à la pratique du Christianisme. Vous devez, dit-il, prendre des sciences prophanes ce qui peut servir à l'intelligence des saintes écritures ; ensorte que comme les philosophes disent que la geometrie, la musique, la grammaire, la rhetorique, l'astronomie, sont des dispositions à la philosophie : nous disions de même de la philosophie, à l'égard du Christianisme. Il l'exhorte à s'appliquer principalement à l'Ecriture Sainte, à la lire avec grande attention, pour n'en parler, ny n'en juger legerement, mais avec une foi inébranlable, & avec la priere, qu'il dit être absolument necessaire pour l'entendre.

XI. Hexapes d'Origene. Eus. VI. 16. Epih. de mens. n. 19.

Cependant Origene travailloit à un grand ouvrage, qu'il avoit commencé à Alexandrie, continué en Cappadoce, & dans ses autres voyages, & qu'il acheva à Tyr, vingt-huit ans aprés qu'il l'eut commencé. C'étoit des éditions de l'Ecriture sainte à plusieurs colomnes, pour conferer ensemble les differentes versions. Il en fit trois, que l'on nomma en grec Hexaples, Octaples, ou Tetraples, selon le nombre des colomnes. Les Hexaples en avoient six, dont la premiere contenoit le texte hebreux en lettres hebraïques ; la seconde, le même texte en lettres grecques, en faveur de ceux qui entendoient l'hebreu,

breu sans le savoir lire : la troisiéme colomne contenoit la version d'Aquila : la quatriéme celle de Symmaque: la cinquiéme les Septante: la sixiéme Theodotion. Origene avoit ainsi placé les Septante : afin qu'ils fussent au milieu des versions grecques ; & qu'il fût plus facile de les y comparer : car la version des Septante étoit la plus autentique , sur laquelle les autres devoient être corrigées. Les octaples contenoient de plus deux versions grecques, qui depuis peu avoient été trouvées dans des vaisseaux de terre : on les nomma la cinquiéme & la sixiéme , parce que l'on n'en savoit point les auteurs. Origene avoit trouvé la cinquiéme à Jericho , vers la fin du regne de Caracalla ; & la sixiéme à Nicopoli en Epire, prés d'Actium sous l'empire d'Alexandre. Les octaples avoient donc huit colomnes : à la premiere le texte hebreu en lettres hebraïques : à la seconde le même texte , en lettres grecques : à la troisiéme Aquila : à la quatriéme Symmaque: à la cinquiéme les Septante : à la sixiéme Theodotion : à la septiéme la cinquiéme version : à la huitiéme colomne la sixiéme version ; ainsi les Septante étoient justement au milieu. Chacune des versions étoit distinguée au haut des colomnes , par la premiere lettre du nom de l'auteur : alpha pour Aquila, sigma pour Symmaque, theta pour Theodotion : les Septante & les deux versions sans nom , par les lettres grecques qui marquent les nombres.

Sup. liv. v. n. 43. Epiph. de mens. n. 18. Eus. VI. hist. c. 16.

Comme ces exemplaires à plusieurs colomnes étoient chers , Origene fit les tetrapes, où il les réduisit aux quatre les plus necessaires : à la premiere colomne étoit Aquila , à la seconde Symmaque , à la troisiéme les Septante , à la quatriéme Theodotion. Il fit encore un autre travail , afin que la seule édition des Septante pût tenir lieu de toutes. Cette édition étoit le corps de l'ou-

Orig. to. 15. in

Matth. p. 381. G. L. Hier. præf. in pentat. epist. 104.

vrage : il y avoit ajoûté ce que l'hebreu contenoit de plus, tiré de la version de Theodotion, & marqué par des asteriques, c'est-à-dire, de petites étoiles : mais ce que les Septante avoient de plus que l'hebreu, étoit marqué par des obelisques, c'est-à-dire des petites broches, comme pour le retrancher. Dans la suite du temps les copistes negligerent les asterisques & les obelisques ; d'où vient que nous n'avons plus l'édition des Septante dans sa pureté.

Hier. epist. 89. ad Aug. c. 6.

Origene par ces travaux ne prétendoit pas diminuer l'autorité de la version des Septante, que les apôtres même avoient citée, & dont l'église s'étoit toûjours servie. Car elle étoit en usage par tout où l'on parloit grec ; & sur elle avoient été faites les versions latines qui avoient cours en occident. Il prétendoit seulement corriger l'édition des Septante, & en éclaircir les difficultez. Nous avons vû ses sentimens sur cette matiere dans la lettre à Affriquain. Il s'en explique encore en plusieurs endroits de ses commentaires & de ses homelies sur l'écriture. Il veut qu'on l'explique suivant l'édition reçûë dans l'église, sans omettre les differences du texte original : il dit en avoir trouvé plusieurs entre les exemplaires des Septante, soit par la negligence des écrivains ou autrement ; & les avoir corrigées par le secours des autres éditions. Sur le nouveau testament il avouë qu'il ne donne que des conjectures. Il se plaint que les exemplaires grecs sont remplis de fautes, particulierement dans les noms propres ; & dit les avoir corrigez par le texte hebreu, & par l'inspection des lieux.

Hom. 11. in Jerem.

Comm. in Matth. to. 15. p. 381. D. G. L.

in Jo. to. 8. p. 304. in Luc. hom. 31.

XII.
Conversion de Berylle heretique.
Eus. VI. c. 33. v. Vales. not.

Berylle évêque de Bosre en Arabie voulut introduire dans l'église une doctrine étrangere à la foi. Il disoit que notre Seigneur n'avoit point subsisté par une difference personelle, avant que de paroître entre les hommes :

& qu'il n'avoit point d'autre divinité que celle du Pere, qui habitoit en lui : ainsi il aneantissoit la personne divine du Verbe éternel. Plusieurs évêques disputerent contre Berylle, pour le tirer de cette erreur, & ne pouvant le réduire, ils appelerent Origene, qui lui parla d'abord en particulier pour le sonder : mais le voyant opiniâtre, il l'attaqua en public, & le pressa par de si fortes raisons, qu'il le convainquit, & le ramena à la saine doctrine qu'il avoit tenuë auparavant. On voyoit encore du temps d'Eusebe, cent ans aprés les decrets du concile assemblé sur ce sujet, avec les conferences qu'Origene avoit euës avec Berylle, en presence de l'église qu'il gouvernoit.

Orig. in Tit. III. ap. Pamph. apol.

XIII. Episcopat de S. Gregoire Thaumaturge.

Greg. Niss. in vita. Thaumat. p. 976. B.

Gregoire de Neocesarée dans le Pont y étant retourné en fut bien-tôt ordonné évêque. Phedime évêque d'Amasée, qui avoit le don de prophetie, desiroit de l'attacher au service de l'église : mais Gregoire se cachoit & passoit d'une solitude à l'autre. Phedime voyant qu'il ne le pouvoit joindre, poussé de l'esprit de Dieu, résolut de l'élire, quoy qu'absent de trois journées de chemin ; & le destina à cette ville de Neocesarée, où il y avoit une infinité d'idolatres, & seulement dix-sept Chrétiens. Gregoire acquiesça, & aprés que son ordination eut esté celebrée avec les solemnitez accoûtumées, il pria Phedime de lui donner quelque temps pour connoître plus exactement les mysteres, & demanda à Dieu de lui en accorder la connoissance.

p. 977. A.

Aprés avoir passé toute la nuit à examiner la doctrine de la foi, pour éviter les erreurs de plusieurs qui y mêloient des raisonnemens humains : il vit paroître un vieillard venerable par son visage & par son habit. Il se leva de son lit tout étonné, & lui demanda qui il étoit & pourquoi il étoit venu. Le vieillard d'une voix grave

le rassura, & lui dit que Dieu l'avoit envoyé, pour lui découvrir la verité de la foi. Puis étendant la main, il lui montra de l'autre côté une personne qui paroissoit en forme de femme, mais au-dessus de la condition humaine. Gregoire épouventé baissoit les yeux, & ne pouvoit supporter l'éclat de cette vision : car quoique la nuit fût obscure, ces deux personnes étoient accompagnées d'une grande lumiere. Cependant il entendoit que la femme nommant Jean l'évangeliste, l'exhortoit à découvrir à ce jeune homme le mystere de la vraye religion, & que S. Jean répondoit qu'il étoit prest à le faire, puisque la mere du Seigneur l'avoit agréable. Aprés qu'il lui eût expliqué cette doctrine, la vision s'évanoüit, & Gregoire écrivit aussi-tôt ce qu'il venoit d'apprendre, en ces termes.

Il n'y a qu'un Dieu, Pere du verbe vivant, de la sagesse subsistante, de la puissance & du caractere éternel : parfait, Pere d'un Fils parfait, Pere d'un Fils unique. Il n'y a qu'un Seigneur : seul d'un seul : Dieu de Dieu : caractere & image de la divinité : verbe efficace : sagesse qui comprend l'assemblage de toutes choses, & puissance qui a fait toutes les creatures : vrai Fils d'un vrai Pere : Fils invisible d'un Pere invisible : Fils incorruptible d'un Pere incorruptible : Fils immortel d'un Pere immortel : Fils éternel d'un Pere éternel. Et il n'y a qu'un seul S. Esprit, qui tient son être de Dieu : & qui par le Fils a paru aux hommes : image du Fils, parfait comme lui : vie cause des vivans : source sainte : sainteté qui donne la sainteté : par qui est manifesté Dieu le Pere, qui est sur tout & en toutes choses : & Dieu le Fils, qui est par toutes les choses. Trinité parfaite, sans division ni changement, en sa gloire, en son éternité & en son regne. Telle fut l'exposition de la

foi revelée à S. Gregoire Thaumaturge. Il l'écrivit ſur le champ, l'enſeigna toûjours dans ſon égliſe, & la laiſſa à ſes ſucceſſeurs écrite de ſa main. On la voyoit encore du temps de S. Gregoire de Niſſe.

Gregoire ſortit alors de ſa retraite pour retourner à Neoceſarée. Eſtant ſurpris de la nuit & d'une pluye violente, il entra avec ceux qui l'accompagnoient dans un temple d'idoles, le plus fameux de tout le païs, à cauſe des oracles. Il invoqua d'abord le nom de J. C. & fit pluſieurs ſignes de croix, pour purifier l'air infecté par la fumée des ſacrifices profanes. Enſuite il paſſa la nuit à chanter les loüanges de Dieu, ſuivant ſa coûtume. Le matin aprés qu'il fut parti, le ſacrificateur des idoles vint pour faire ſes ceremonies ordinaires. Les demons lui apparurent, & lui dirent, qu'ils ne pouvoient plus habiter ce temple, à cauſe de celui qui y avoit paſſé la nuit. Il fit ſon poſſible par des ſacrifices & des purifications de toutes ſortes, pour les obliger à revenir, mais en vain. XIV. Miracles de S. Gregoire Thaumaturge. *Vita Thaum. p. 980. B.*

Alors tranſporté de colere il chercha Gregoire, & le menaça de le maltraiter & de le faire punir par les magiſtrats, pour avoir eu la hardieſſe étant Chrétien, d'entrer dans le temple des dieux. Gregoire l'écouta ſans s'émouvoir & lui dit: Avec l'aide de Dieu je puis chaſſer les demons d'où il me plaira, & les faire entrer où il me plaira. Fais-les donc rentrer dans leur temple, dit le ſacrificateur. Alors Gregoire rompit un petit morceau d'un livre qu'il tenoit, & y écrivit ces paroles. Gregoire à ſatan: Entre. Le ſacrificateur emporta ce billet, le mit ſur ſon autel & offrit ſes ſacrifices ordinaires: & il vit dans le temple ce qu'il avoit accoûtumé d'y voir auparavant. Il retourna ſur ſes pas, & ayant atteint Gregoire, avant qu'il fût arrivé à la ville, il le pria de lui faire connoître quel étoit ce Dieu, à qui les

autres dieux obéïssoient. Gregoire lui expliqua la doctrine chrétienne ; mais il fut choqué de l'incarnation du Verbe, jugeant indigne de Dieu de paroître avec un corps parmi les hommes. Ce ne sont, dit Gregoire, ni les paroles, ni les raisonnemens humains qui persuadent cette verité : mais les merveilles de la puissance de Dieu. Et bien, dit le sacrificateur, lui montrant une pierre d'une grandeur extraordinaire, commandez à cette pierre de changer de place, & d'aller en un tel endroit, qu'il lui marqua. Gregoire commanda à la pierre : elle obéït comme si elle eût esté animée, & le payen ne délibera plus. Il abandonna sa femme, ses enfans, sa maison, son bien, son sacerdoce, pour suivre Gregoire & devenir son disciple.

Le bruit de ces miracles l'ayant precedé, le peuple sortit de la ville en foule pour le voir. Mais ils furent bien surpris quand il passa au milieu d'eux sans regarder personne, non plus que s'il eût marché dans un desert. Comme il avoit tout quitté lors qu'il se retira, il n'avoit plus de maison dans la ville, & les fidelles qui le suivoient étoient en peine de se loger. Quoi donc, leur dit-il, ne sommes-nous pas à couvert sous la protection de Dieu ? vous trouvez-vous trop à l'étroit sous le ciel ; & faut-il à des Chrétiens une autre demeure, que celle que Dieu a donnée à tous les hommes ? songez à bâtir chacun vostre maison spirituelle, & ne vous affligez que de ce que nous ne trouverons point de tels édifices préparez : les maisons de pierre ne servent guere qu'à couvrir les crimes des méchans. Alors un des plus riches de la ville nommé Musone le pria de venir loger en sa maison ; & il le prefera à plusieurs autres qui lui faisoient la même offre, parce qu'il étoit Chrétien. Avant la fin du jour un grand nombre crut à la parole

de Dieu : & le lendemain dés le matin on vit à la porte de l'évêque des femmes, des enfans, des vieillards & toutes ſortes de malades. Gregoire les gueriſſoit tous: & ſoûtenant ainſi ſa prédication par ſes miracles, il gagna en peu de temps une grande multitude. Il entreprit alors de faire bâtir une égliſe, chacun y contribua de ſon argent ou de ſa peine : elle fut placée dans le lieu le plus éminent de la ville, & on regarda comme un miracle, qu'elle reſiſta à pluſieurs tremblemens de terre, qui ruinerent preſque cette ville, & qu'elle fut épargnée dans la perſecution de Diocletien.

Gregoire étoit le conſeil de ſon peuple dans toutes leurs affaires & l'arbitre de tous leurs differends. Deux freres en partageant la ſucceſſion de leur pere ſe diſputoient un étang; le ſaint évêque ne pût les accorder, & ils aſſembloient de part & d'autre des gens armez. La veille du jour qu'ils en devoient venir aux mains, il alla ſur le bord de l'étang; & aprés avoir paſſé la nuit en priere, il commanda à l'eau de ſe retirer, & elle ſe retira, ſans qu'il en reſtât une goute : les freres vinrent le matin, & ne trouverent plus que de la terre. On voyoit encore cent ans aprés les marques de cet étang deſſeché.

On voyoit auſſi la preuve d'un autre miracle. Le fleuve Lycus s'enfloit l'hyver, & reſerré par des montagnes ſe débordoit enſuite, ravageant le bas païs. Le peuple vint à grandes troupes prier le ſaint évêque d'y remedier; il alla ſur le lieu, & s'appuyant ſur un bâton, il les entretenoit par le chemin de l'eſperance de l'autre vie. Lors qu'ils furent arrivez à l'endroit où la riviere avoit accoûtumé de rompre ſa digue : il leur repreſenta que c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut attendre des miracles; puis invoquant J. C. à haute voix, il enfonça ſon bâton au lieu

où la digue étoit rompuë, & pria Dieu d'arrêter desormais ces eaux. Il s'en retourna: le bâton prit racine & devint un arbre, qui servit toûjours de digue à cette riviere. Quand elle venoit à s'enfler, si-tôt que l'eau approchoit du pied de l'arbre, elle s'arrêtoit, & demeuroit resserré au milieu de son canal, jusques à ce que les torrens fussent écoulez. Voila quelques-uns des miracles innombrables qui donnerent à Gregoire le surnom de Thaumaturge; car ce nom signifie en grec faiseur de miracles.

XV. S. Alexandre le charbonnier.

Il établit la foi non seulement dans sa ville de Neocesarée, mais dans le voisinage, & donna des évêques à plusieurs villes. Celle de Comane lui envoya des députez pour le prier d'établir leur église, en leur donnant un évêque. Il y alla, & passa chez eux quelques jours, échauffant leur zele pour la religion par ses discours & par ses actions. Le temps étant venu de leur choisir un pasteur, les magistrats & les principaux de la ville cherchoient le plus noble, le plus éloquent, le plus distingué par les qualitez éclatantes qu'ils voyoient en Gregoire même. Pour lui qui ne consideroit que la vertu, aprés qu'ils en eurent presenté plusieurs; il leur dit, qu'ils ne devoient pas dédaigner de chercher même entre ceux dont l'exterieur étoit le plus méprisable. Un de ceux qui présidoient à l'élection voulut tourner ce discours en raillerie, & dit: Si vous voulez laisser ce que nous avons de meilleur & prendre un évêque dans les artisans & le bas peuple, je vous conseille de choisir Alexandre le charbonnier, nous y consentirons tous. Gregoire répondit: Et qui est-il cet Alexandre? Un de la compagnie le presenta en riant. Il étoit à demi nud, le reste couvert de haillons salles & déchirez: on connoissoit aisément son métier à la noirceur de son visage,
de

de ſes mains & de tout ce qui étoit découvert : tout le monde ſe mit à rire en voyant cette figure au milieu de l'aſſemblée.

Alexandre n'étoit point étoné, ne regardoit perſonne, & paroiſſoit content de ſon état : ce qui fit juger à Gregoire qu'il y avoit en cet homme quelque choſe d'extraordinaire. Il le tira à part, & lui demanda qui il étoit. Alexandre lui avoüa que ce n'étoit point la neceſſité qui l'avoit réduit en cet état, mais le deſir de ſe cacher en pratiquant la vertu. Je regarde, diſoit-il, cette pouſſiere de charbon qui me défigure, comme un maſque qui m'empêche d'être connu. Je ſuis jeune, comme vous voyez, & en un autre état je paroîtrois aſſez bien fait : ce ſont des occaſions de tentation, à qui ſe propoſe la continence. Ce métier ſert encore à me faire gagner de quoi ſubſiſter innocemment. Gregoire l'ayant examiné ſoigneuſement, le laiſſa entre les mains de ceux qui l'accompagnoient, leur preſcrivant ce qu'il falloit faire, & retourna dans l'aſſemblée. Il y parla des devoirs d'un évêque, & les entretint juſqu'à ce que ceux à qui il en avoit donné charge, ramenerent Alexandre. Ils l'avoient fait baigner, & l'avoient revêtu des habits de Gregoire ; en ſorte qu'il parut un autre homme, & attira les yeux de tout le monde. Ne vous étonnez pas, dit Gregoire, ſi vous vous étiez trompez en jugeant ſelon les ſens : le demon même vouloit rendre inutile ce vaſe d'élection, le tenant caché. Enſuite il conſacra Alexandre ſolemnellement avec les ceremonies accoûtumées, & le pria de parler devant l'aſſemblée : il s'en acquitta ſi bien, qu'il juſtifia pleinement le jugement de ſaint Gregoire. Son diſcours étoit ſolide & plein de ſens, mais peu orné : un jeune Athenien qui ſe trouva preſent s'en mocqua, parce qu'il n'avoit pas l'élegance attique, mais il

en fut repris en une vision. Alexandre gouverna dignement l'église de Comane jusques à la persecution de Decius, où il souffrit le martyre par le feu.

XV. Mort de Gordien. Philippe empereur. *Eus.* VI. c. 29. *Capitol. Gord.* 3. p. 161.

Babylas gouvernoit alors l'église d'Antioche, ayant succedé à Zebin. De son temps cette grande ville fut prise par Sapor roy de Perse, successeur d'Artaxerxe: & l'empereur Gordien marcha contre lui: Mais auparavant il épousa la fille de Misithée homme tres-habile, qu'il fit préfet du prétoire; & se gouvernant par ses sages conseils il se retira de la sujetion de sa mere, dont les eunuques vendoient tous les emplois; & rétablit les affaires de l'état. Il reprit sur les Perses Antioche, Carres & Nisibe, & les eût poussé encore plus loin, si Misithée ne fust mort. On croit qu'il fut empoisonné par Philippe, qui fut aprés lui prefet du pretoire.

C'étoit un Arabe né à Bostre, qu'il nomma Philippopolis. Il étoit de basse naissance, mais habile; & loin de soutenir le jeune empereur Gordien, qui l'avoit élevé à ce dessein: il ne chercha qu'à le ruiner. Il fit ensorte que les troupes manquerent de vivres, & fomenta leurs murmures en disant, que Gordien étoit trop jeune pour gouverner l'empire: il corrompit même les chefs, en sorte que l'on demandoit publiquement que Philippe fût declaré empereur. Il fallut en convenir, & qu'il regneroit avec Gordien, comme pour être son tuteur. Mais comme il usoit insolemment de l'autorité, Gordien monta sur le tribunal pour s'en plaindre, esperant le faire déposer. Il hasta par là sa perte: il demanda que leur pouvoir fût égal & ne l'obtint pas: ensuite il demanda d'être au moins César, puis d'être préfet du prétoire, & tout cela lui fut refusé. Enfin il se réduisit à demander le titre de Duc, c'étoit alors celui d'un gouverneur de province, & qu'on le laissast vivre. Phi-

lippe y avoit presque consenti : mais faisant reflexion combien Gordien étoit aimé du peuple & du senat, il voulut profiter de la mauvaise humeur des soldats & le fit tuer. Gordien avoit regné six ans entiers, & n'en avoit vêcu que dix-neuf, c'étoit l'an de J. C. 244.

22. *Capit.* 19. *Herod.* *Ann.* 244.

Marc-Jule-Philippe étant declaré empereur, fit reconnoître César son fils de même nom que lui. On dit que cet empereur étoit Chrétien, & que la veille de pâque, comme il voulut entrer dans l'église & participer aux prieres du peuple, l'évêque ne lui permit pas d'entrer qu'il ne se fût confessé & mis au rang des penitens, à cause des crimes qu'il avoit commis. Il obéït de bon cœur à l'évêque, & témoigna en cette occasion une pieté sincere ; & c'est à S. Babylas que l'on attribuë cette grande action. En effet Philippe devoit passer à Antioche, pour revenir à Rome aprés la guerre des Perses, & ce qu'il avoit fait pour parvenir à l'empire méritoit assez d'être expié par la penitence. Etant venu à Rome il abolit une infamie publique, que l'empereur Alexandre n'avoit pû ôter, & ôta les poëtes du nombre des professeurs des arts liberaux, qui avoient des privileges : mais il assista aux jeux profanes qui furent celebrez la milliéme année de la fondation de Rome, la quatriéme de son regne, 247. de J. C. Ces jeux furent tres-magnifiques & durerent trois jours & trois nuits. On les nomma jeux seculaires, quoique ce ne fussent pas ceux que l'on celebroit regulierement au commencement de chaque siecle. Ceux-ci furent les neuviémes & les derniers. Il n'est pas merveilleux que Philippe prît part à ces ceremonies payennes, étant exclus de l'église pour de plus grands crimes, dont il n'avoit pas fait penitence : car il paroît bien qu'il l'avoit acceptée, mais non pas qu'il l'eût accomplie.

Eus. VI. 34.

Chrisost. cont. Gent. de S. Bab. p. 660.

Lamprid. in Alex. p. 121. *E.*

l. poeta. 3. *C. de profes. lib. X.*

An. 247.

V. Pagi. hic. n. 4. 5.

Eus. Chron.

XVII. Travaux d'Origene.

Pagi. 246. 3. *Euſ.* VI. c. 36.

La même année 247. mais quelques mois devant, la troiſiéme du regne de Philippe durant encore, mourut Heraclas évêque d'Alexandrie, aprés en avoir tenu le ſiege ſeize ans. Son ſucceſſeur fut Denis, diſciple & ami d'Origene, qui gouverna dix-ſept ans. Origene, toûjours en Paleſtine, continuoit ſes travaux, & ce fut alors qu'il commença à permettre que l'on écrivit ſes homelies, ayant déja plus de ſoixante ans. Il parloit ſur le champ : car l'exercice lui avoit acquis une grande habitude de parler ; & des notaires, par cet art que j'ay marqué, redigeoient ſes diſcours, pendant qu'il les prononçoit. Le nom grec d'*homelie* ſignifie un diſcours familier, comme le mot latin de ſermon ; & l'on nommoit ainſi les diſcours qui ſe faiſoient dans l'égliſe, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des diſcours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes : mais des entretiens, comme d'un maître à ſes diſciples ou d'un pere à ſes enfans. On recüeillit plus de mille ſermons d'Origene. Il écrivit une lettre à l'empereur Philippe, & une autre à ſa femme Severa, qui furent long-temps conſervées ; auſſi-bien qu'un grand nombre d'autres ; en ſorte qu'Euſebe en avoit recüeilli plus de cent. Il écrivit au pape Fabien & à pluſieurs autres évêques touchant la droiture de ſa foy, pour ſe juſtifier des erreurs qui lui étoient attribuées. Ce fut vers ce temps qu'il écrivit les vingt-cinq tomes de commentaires ſur S. Matthieu, & un plus grand nombre ſur les petits prophetes. Peut-être eſt-il le premier qui ait expliqué toute l'écriture ſainte ; car nous avons déja vû pluſieurs auteurs qui en avoient expliqué des parties. Les explications d'Origene étoient de trois ſortes, des ſcholies ou notes abregées, ſur les endroits difficiles : des tomes ou commentaires étendus, où il donnoit l'eſ-

Vinc. Lirin. c. 23.

sor à son genie, & des homelies au peuple, où il se réduisoit aux explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs. Il nous reste une grande partie des commentaires & des sermons d'Origene; mais la pluspart ne sont que des traductions fort libres, faites par Rufin, par S. Jerôme & par d'autres anciens auteurs inconnus. On y voit par tout une grande doctrine & une grande pieté, & on y peut remarquer les faits suivans.

Hier. præfat. hom. in Ezech.

Ruf. præf. in Num.

On prêchoit tous les dimanches & les vendredis, que les Chrétiens nommoient encore parasceve, comme les Juifs; mot qui signifie en grec préparation : parce que ce jour ils préparoient tout ce qui étoit necessaire pour le sabat. Les Chrétiens s'assembloient donc ces deux jours. Mais Origene se plaint de plusieurs qui ne venoient à l'église qu'aux jours solemnels, & y venoient moins pour s'instruire, que pour se relâcher. Quelques-uns, dit-il s'en vont si-tôt qu'ils ont oüi la lecture sans conferer ensemble, sans interroger les prêtres : d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie : d'autres ne savent pas même si on fait une lecture : mais demeurent à s'entretenir dans un coin de l'église, & plusieurs pensent à toute autre chose. Il se plaint que les Chrétiens étoient trop attachez à leurs affaires temporelles, à l'agriculture, au trafic, aux procés. Qu'ils ne faisoient point pour l'étude de la loi de Dieu, ce que l'on fait pour les lettres humaines; où l'on ne plaint point la dépense pour les maîtres, les livres, les voyages. Il dit qu'il exhortoit souvent les jeunes gens à lire l'écriture; mais inutilement.

in Exod. hom. 7. in Isai. hom. 5.

h. 10. in Gen.

hom. 12. in Exod.

hom. 13. in Ezech.

XVIII. Maximes sur l'étude de l'écriture sainte.

Voici les regles qu'il donne touchant la maniere de l'entendre. Il veut que ceux qui enseignent dans l'église, ne disent rien d'eux-mêmes; mais qu'ils prouvent tout par l'écriture, & fait valoir sur ce sujet l'exemple de

in Rom. 111. *lib.* 3. *hom.* 2. *in Ezech. homil.* 11. *in Jerem.* *Phil. cal. c.* 8. *c.* 10. 12. *c.* 2. *in Jos. hom.* 18. *in Matth. trait.* 12. *in Matth. hom.* 25.

S. Paul : qui la cite si souvent, bien qu'il fût lui-même inspiré de Dieu. Origene blâme ceux qui expliquent l'écriture suivant leur propre sens, au lieu de suivre celui du S. Esprit : & lui-même il cite souvent ceux qui l'ont expliquée avant lui, quoiqu'il ne les nomme pas. Il ne veut pas que l'on se fie aux heretiques, quand ils citent l'écriture. Mais d'ailleurs il veut qu'on la respecte jusques à y laisser les solecismes, sans rien corriger. Nous devons, dit-il, nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque, & ne pas laisser de la lire, quoique nous y trouvions de l'obscurité : car étant la parole du Créateur, il n'est pas merveilleux que nous ne l'entendions pas : non plus que nous ne comprenons pas ses ouvrages. Pour bien entendre un passage, il faut assembler tous ceux où il est parlé de la même chose, ou ausquels le même mot se trouve employé : d'abord il faut chercher le sens simple & litteral, puis le spirituel. Origene traite d'ordinaire ce premier sens de méprisable, quoique souvent meilleur que celui qu'il rapporte ensuite. Il fait son apologie en se plaignant des ignorans, qui expliquoient tout à la lettre, & condamnoient ceux qui cherchoient des allegories. Toutefois il avouë que les paraboles n'ont pour l'ordinaire qu'un point principal, où consiste la ressemblance ; & qu'il ne faut pas prétendre appliquer chaque partie, ni subtiliser sur chaque mot.

in Exod. hom. 11. *ibid. hom.* 13.

Personne, dit-il, ne doit oüir la parole de Dieu qu'il ne soit sanctifié de corps & d'esprit : car il doit entrer peu aprés au festin nuptial : il doit manger la chair de l'agneau & boire la coupe de salut. On voit par là, que la prédication étoit ordinairement suivie de la celebration de l'eucharistie. Il dit encore ailleurs : Vous qui avez accoûtumé d'assister aux mysteres, vous savez avec

quelle précaution & quel respect vous recevez le corps du Seigneur, de peur qu'il n'en tombe la moindre partie. Car vous vous croiriez coupables, & avec raison, si par votre negligence il s'en perdoit quelque chose. Que si vous usez & avec justice d'une telle précaution, pour conserver son corps : pensez-vous que ce soit un moindre crime de mépriser sa parole? & encore : Quand vous participez au festin incorruptible : quand vous mangez & beuvez le corps & le sang du Seigneur : alors le Seigneur entre sous votre toit. Vous donc, vous humiliant imitez ce centenier, & dites : Seigneur je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit. On void icy l'origine de cette formule, dont nous usons encore en recevant l'eucharistie. Il marque la coûtume de se donner le baiser de paix, & dit que ce baiser est appellé saint, parce qu'il est chaste & sincere, étant le signe d'une veritable charité.

in divers. hom. 5. edit. 1619. p. 285. E.

in Rom. XVI. lib. 10.

XIX.
Devoirs des évêques & des prêtres.

Touchant les ordinations & les devoirs des ministres de l'église, il dit : Que les prélats ne doivent pas désigner par testament leurs successeurs, ni choisir leurs parens pour remplir leur place : mais laisser ce choix à Dieu. Qu'en l'ordination de l'évêque, outre le choix de Dieu, la présence du peuple est requise : afin que tous soient assurez que l'on élit pour le sacerdoce celui qui est le plus excellent entre tout le peuple, le plus docte, le plus saint, le plus éminent en toute vertu. Le peuple est donc present, afin que personne ne puisse y revenir, & qu'il ne reste aucun scrupule. Il dit que selon les merites du peuple, Dieu lui donne de bons pasteurs, ou de mauvais, qui le laisse languir dans la faim & la soif spirituelle. Que celui qui est appellé à l'épiscopat, est appellé, non pas au commandement, mais au service de toute l'église; & qu'il doit rendre ce service avec

in Num. hom. 22. in Levit. hom. 6.

in Judic. hom. 4.

in Matth. XX. 25.

tant de modeſtie & d'humilité, qu'il ſoit utile à celui qui le rend, & à celui qui le reçoit : car le gouvernement des Chrétiens doit être entierement éloigné de celui des infidelles plein de dureté, d'inſolence & de vanité.

Il ajoûte : Voilà ce que la parole de Dieu nous enſeigne ; & nous, ou n'entendant pas, ou mépriſant les inſtructions de Jeſus, nous ſurpaſſons quelquefois le faſte des mauvais princes payens. Nous voudrions preſque avoir des gardes comme les rois : nous nous rendons terribles & de difficile accés, principalement aux pauvres, nous traitons ceux qui nous parlent & qui nous prient de quelque choſe, comme feroient les tyrans & les gouverneurs les plus cruels. On void en pluſieurs égliſes, principalement des grandes villes, ceux qui conduiſent le peuple de Dieu, ne garder plus aucune égalité, quelquefois même avec les meilleurs diſciples de Jeſus ; & uſer de menaces dures, tantôt ſous prétexte de quelque peché, tantôt par mépris de leur pauvreté.

Ce n'eſt pas qu'il faille s'humilier mal-à-propos, & qu'il ne ſoit quelquefois neceſſaire de reprendre publiquement les pecheurs, pour intimider les autres, & uſer de la puiſſance pour les livrer à Satan. Mais il le faut faire rarement, & ne pas regarder le pecheur comme un ennemi. Dieu veut que les crimes ſoient punis : mais par les juges ſeculiers, non par les évêques ; c'eſt-à-dire, qu'il ne leur convient pas d'uſer de peines corporelles. Il continuë : Que le chef d'une égliſe n'imite donc pas les princes infidelles, mais qu'il imite autant qu'il eſt poſſible J. C. qui étoit de ſi facile accés, qui parloit à des femmes, qui impoſoit les mains à des enfans, qui lavoit les pieds à ſes apôtres. Et ailleurs ; Un évêque peche contre Dieu, ſi au lieu de ſervir ſes freres comme étant ſerviteur du même maître, il les traite en maître. Il ſe plaint

Rom. xi. lib. 9.

Tract. 31. p. in Matth. tract. 15. tract. 24.

plaint des évêques & des prêtres, qui étant eux-mêmes imparfaits, méprisoient & calomnioient de simples fidelles meilleurs qu'eux, & même des confesseurs ; & de ceux qui imposoient aux fidelles des pratiques de continence, qu'ils n'observoient pas eux-mêmes.

Il se plaint qu'il se trouvoit des gens dans l'église qui faisoient plusieurs choses, premierement pour devenir diacres, quoiqu'ils en fussent tres-indignes, ensuitepour arriver à la prêtrise ou à l'épiscopat; ne cherchant en ces dignitez que le profit & l'honneur des premieres places. Mais il reconnoît ailleurs que l'on rejettoit les ambitieux, pour n'appeller aux charges ecclesiastiques que les plus dignes, & malgré eux. Ceux qui vendent les colombes dans le temple, sont, dit-il, ceux qui confient les églises à des évêques ou à des prêtres avares, tyranniques, sans discipline & sans religion. Les changeurs dont J.C. renverse les tables sont les diacres, qui ne sont pas fidelles dans le maniement des deniers de l'église, mais en détournent toûjours quelque chose, pour s'enrichir du bien des pauvres, & n'employent pas même avec justice ce qu'ils employent. Tous ceux-là sont chassez de l'église dans la persecution, comme nous voyons maintenant. Ce que l'on peut entendre de la persecution de Decius ; car Origene ne commença ses commentaires sur S. Matthieu, dont ceci est tiré, que sous Gordien ou Philippe, & ne les écrivit pas tout à la fois. Il dit, que le demon attaque toûjours plus violemment les clercs, pour faire tomber le peuple. Que les scandales viennent principalement des mauvais pasteurs, qui enseignent bien & font mal ; qui ne se mettent point en peine du salut des oüailles, ne cherchant que la vaine gloire & le profit temporel.

Tract. 24.

Cont. Cels. lib. 8. in fin.

in Matth. T. 15.

Tr. 25. in Mat. Tr. 31.

Il dit, qu'il eſt bien difficile d'être tout enſemble des diſpenſateurs fidelles & prudens des revenus de l'égliſe. Fidelles pour ne pas manger le bien des veuves & des pauvres, & ſous prétexte que celui qui prêche doit vivre de l'évangile, ne pas rechercher plus que la ſimple nourriture & le vêtement neceſſaire, & ne pas garder pour nous, plus que nous ne donnons aux freres, qui ont faim & ſoif, qui ſont nuds & dans le beſoin. Prudents, pour donner à chacun ſelon qu'il le merite: car il ne faut pas traiter de même ceux qui ont vêcu durement dés l'enfance, & ceux qui ont eſté élevez dans l'abondance & dans les délices. On doit donner different ſecours aux hommes & aux femmes, aux vieux ou aux jeunes, à ceux qui ne peuvent travailler, & à ceux qui peuvent s'aider en partie. Il faut s'informer du nombre de leurs enfans: s'il y a de la negligence, ou ſi leur travail ne peut leur ſuffire. La diſpenſation ſpirituelle n'eſt pas moins difficile, pour ne pas répandre la doctrine au hazard & ſans choix à toutes ſortes de perſonnes, cherchant plutôt à faire paroître notre capacité, qu'à les édifier par des diſcours de morale, ou ne voulant pas nous donner la peine d'expliquer la doctrine plus relevée à ceux qui en ſont capables, ou craignant le mépris des gens d'eſprit & des ſavans, ſi l'on s'arrête à des explications ſimples. Il veut que celui qui gouverne l'égliſe ſoit tout occupé des ſoins du ſpirituel, & point du tout du temporel; il dit que les prêtres qui ont un partage ſur la terre, & qui s'appliquent à la cultiver, ſont plutôt des prêtres de Pharaon que du Seigneur; car J. C. nous commande de renoncer à tout. Comment pouvons-nous lire ce précepte ou l'expliquer au peuple? nous qui non-ſeulement ne renonçons pas à ce que nous poſſedons;

Rom. XII. lib. 9. hom. 16. in Geneſ. hom. 11. in Numer.

mais qui voulons acquerir ce que nous n'avions point avant que de venir à ſon ſervice.

Origene eſtimoit neceſſaire d'obſerver à la lettre la loi des premices, comme pluſieurs autres, qui n'ont point eſté abolies par l'évangile : au contraire J. C. l'a confirmée en diſant, que celui qui ſert à l'autel doit vivre de l'autel, & il eſt indigne que celui qui entre dans l'égliſe, ne donne pas aux prêtres & aux miniſtres, qu'il voit à l'autel, occupez à la parole de Dieu & au ſervice de l'égliſe : qu'il ne leur faſſe aucune part des fruits de la terre, que Dieu lui donne, faiſant lever ſon ſoleil & tomber ſes pluïes. Ce qu'il dit des premices, il le dit auſſi des decimes, & ce qu'il dit des fruits, il le dit auſſi du bétail. Et ailleurs : La loi de Dieu eſt confiée aux prêtres & aux levites ; afin qu'ils s'en occupent uniquement ſans autre ſoin. Mais afin qu'ils le puiſſent faire, ils ont beſoin du ſecours des laïques : autrement, s'ils ſont obligez de s'occuper des beſoins du corps, vous en ſouffrirez vous-mêmes, la lumiere de la ſcience s'obſcurcira, ſi vous ne fourniſſez de l'huile à la lampe, & un aveugle conduira un autre aveugle. Que ſi recevant de vous abondamment les choſes neceſſaires, ils negligent de s'appliquer à l'inſtruction, ils rendront compte à Dieu de vos ames. S. Cyprien incontinent aprés marquoit auſſi cette obligation. *hom. 17. in Joſue.* *Cyp. de unit. ep. 66. al. 1.*

Origene décrit ainſi les differens ordres de l'égliſe. J. C. en eſt le chef, les évêques les yeux, les diacres & les autres miniſtres les mains, le peuple les pieds : on voit ici d'autres miniſtres outre les diacres ; c'eſt-à-dire, des lecteurs, des portiers & d'autres officiers ſemblables, comme dans l'égliſe latine. Il nomme ailleurs l'évêque, le prêtre, le diacre, ou autre dignité eccleſiaſtique. Ailleurs il marque ainſi les divers ordres de l'é- *in Matth. tr. 5.* *hom. 11 in Jerem.*

Rom.xi.lib.8. glise : les clercs & les laïques, les diacres, les prêtres ; *Levit. hom. 6.* les évêques, les veuves & les vierges. Il marque le celibat des prêtres de la loi nouvelle, qui n'aspirent qu'à la *in Ezech. hom. 4.* fecondité spirituelle. Parlant de l'étenduë de la religion chrétienne, il dit que la grande Bretagne & la Mauritanie s'accordent en la religion d'un seul Dieu. Mais il *in Matth.tr. 28.* marque les nations suivantes à qui l'évangile n'avoit point encore esté prêché : quelques Ethiopiens, principalement ceux qui sont au-delà du fleuve ; apparemment c'est le Nil : les Serres qui habitoient quelque partie des Indes delà le Gange : plusieurs des Bretons & des Germains vers l'Ocean, des Daces, des Sarmates & des Scythes. *in Cels.lib.2. p. 79.* Il dit ailleurs que la providence avoit réüni la pluspart des nations sous un seul empire, du temps d'Auguste ; pour faciliter la prédication de l'évangile, par la paix & la liberté du commerce. *Jos. hom. 3.* Il dit qu'il n'y a point de salut hors de l'église, figurée par la maison de Raab.

XX. Regles sur le baptême & la penitence. *Jos. hom. 4.*

Toi qui commences, dit-il, à desirer de sortir des tenebres de l'idolatrie, pour t'instruire de la loi de Dieu : tu commences à quitter l'Egypte. Quand tu es mis au nombre des catecumenes, & que tu commences à obéïr aux loix de l'église : tu as passé la mer rouge, & tu es dans le desert. Si tu viens à la fontaine mystique du baptême, & qu'en presence de l'ordre sacerdotal & levitique tu sois initié à ces mysteres venerables, que savent ceux à qui il est permis de les connoître : tu passes le Jourdain pour entrer dans la terre promise, sous la conduite de JESUS. *in Luc. hom. 21.* Je vous conjure, leur dit-il, de ne venir au baptême qu'avec une grande circonspection : montrez auparavant des fruits dignes de penitence : passez quelque temps dans une bonne vie, vous préservant de toutes les ordures & de tous les vices, & alors vous recevrez

la remiſſion des pechez. Il veut que l'on uſe d'indulgence pour les choſes indifferentes. Si un Juif ou un de ceux que l'on appelle Severiens ou Tatiens, veut croire en J. C. ne le preſſez pas de manger toutes ſortes de viandes; comme s'il ne pouvoit eſtre ſauvé ſans prendre celles qu'il a en averſion. Il dit que ſouvent on tentoit les catecumenes & même les fidelles, de retourner à l'idolatrie, en leur diſant : Une telle idole a gueri d'une telle maladie, ou a deviné telle choſe. *in Rom. xiv. lib. 10.*

Quant à la forme du baptême, il dit; ſelon l'uſage de l'égliſe, nous ſommes tous baptiſez par l'eau viſible & le chrême viſible. Et un peu aprés : Il n'y a point de baptême legitime, qu'au nom de la Trinité. Et enſuite: Du temps des apôtres on ne donnoit pas ſeulement, comme aujourd'huy, la formule des myſteres à ceux que l'on baptiſoit, mais on leur en expliquoit la vertu & la raiſon; que l'on eſt enſeveli avec J. C. & que l'on doit marcher avec lui dans une nouvelle vie. Il apporte le baptême des enfans, pour preuve du peché originel. Car, dit-il, puiſque le baptême eſt donné en remiſſion des pechez; pourquoi le donne-t-on même aux enfans, ſuivant l'uſage de l'égliſe? il marque les renonciations que l'on faiſoit au baptême en ces termes : Que chacun des fidelles ſe ſouvienne des paroles qu'il a prononcées, quand il eſt venu aux eaux du baptême, quand il a receu le ſigne du ſalut; qu'il a declaré au demon de ne point prendre part à ſes œuvres ni à ſes pompes, ni à ſes plaiſirs, ni à rien de ce qui ſe fait pour ſon ſervice. Il ne doit donc plus goûter d'aucune ſcience diabolique; ni d'aſtrologie, ni de magie, ni d'aucune doctrine contraire à la pieté. Ailleurs il parle fortement contre ceux qui croyoient à l'aſtrologie judiciaire; & dit qu'ils ſont dans la terre des Chaldéens, c'eſt-à-dire expoſez aux *in Lev. hom. 8.* *in Jerem. hom. 3. in fi.*

plus terribles menaces de Dieu. Le baptême de ſang eſt
in Judic. hom. 7. plus excellent, dit-il, que le baptême d'eau : aprés celui-ci, il y en a tres-peu d'aſſez heureux pour ſe conſerver ſans tache juſques à la fin de la vie : qui eſt baptiſé dans ſon ſang ne peut plus pecher.

Num. hom. 25. Il marque les differens états des Chrétiens, les uns attachez uniquement au ſervice de Dieu, degagez des affaires temporelles, & combattant pour les foibles par les prieres, les jeûnes, la juſtice, la pieté, la douceur, la chaſteté & toutes les vertus ; en ſorte que les foibles mêmes profitent de leurs travaux. C'étoit les aſcetes, dont peu de temps aprés vinrent les moines. Mais il y en avoit, qui bien qu'ils euſſent la foi, ne prenoient aucun ſoin de corriger leurs mœurs. Ils venoient à l'égliſe ; ils s'inclinoient devant les prêtres, témoignoient de la devotion pour les ſerviteurs de Dieu : donnoient pour l'ornement de l'autel ou de l'égliſe, la ſervoient volontiers, mais ſans quitter leur ancienne vie, demeurant
hom. 21. in Joſ. engagez dans les ordures & les vices. Auſſi l'égliſe ne peut eſtre entierement pure ſur la terre, & la zizanie y
Homil. 2. in Pſ. 37. v. 19. eſt mêlée avec le froment. Aprés avoir exhorté à ſe décharger de ſes pechez, il ajoûte : ſeulement examinez avec ſoin à qui vous devez les confeſſer. Eprouvez auparavant le medecin à qui vous expoſerez la cauſe de votre maladie : afin qu'ayant reconnu ſa capacité & ſa charité, vous ſuiviez les conſeils qu'il vous donnera. S'il eſtime que votre mal doive eſtre découvert dans l'aſſemblée de toute l'égliſe, pour votre gueriſon & l'édification des autres : il le faut faire, mais avec grande déliberation.
Tract. 35. in Matth. Jerem. hom. 9. L'on doit chaſſer de l'égliſe ceux dont les pechez ſont manifeſtes, non ceux dont ils ſont douteux ou cachez ; ces pecheurs manifeſtes ſont exclus même de la priere commune ; & ſouvent on leur refuſe la com-

munion, quoiqu'ils la demandent, de peur qu'ils ne nuisent à plusieurs autres par leur exemple. Il dit qu'il est plus dangereux de s'égarer dans la doctrine que dans les mœurs : que toutes les vertus paroissent estre dans les heretiques : mais qu'elles y sont fausses, & le martyre même, & que les heretiques dont les mœurs sont bonnes, sont les plus pernicieux. Il refute nommément les Anthropomorphites, qui donnoient à Dieu un corps humain, prenant trop grossierement quelques passages de l'écriture. C'est ce qui paroît de plus remarquable dans les commentaires & les sermons d'Origene : où parlant aux Chrétiens pour les exciter à la perfection, il ne faut pas s'étonner s'il releve avec soin tous leurs défauts.

in epist. ad. Rom. lib. 1. in fi.

XXI. Condamnation de quelques heretiques.

Eus. VI. hist. c. 37.

Eus. VI. 38.

Il fut appellé à un concile de plusieurs évêques, qui se tenoit en Arabie vers ce même temps, sur la fin du regne de Philippe. C'étoit contre des heretiques, qui disoient que les ames mouroient en même temps que les corps, & seroient resuscitées en même temps. Origene leur parla si fortement, qu'il les ramena à croire la saine doctrine. Il combattit aussi d'autres heretiques, qui venoient alors de paroître; savoir les Helcesaïtes. Ils rejettoient quelques parties de l'écriture, & se servoient de quelques passages, tant de l'ancien que du nouveau testament : mais ils rejettoient entierement S. Paul. Ils avoient un livre qu'ils disoient estre tombé du ciel & que celui qui y croyoit, recevoit la remission de ses pechez diverse de celle de J.C. Ils soûtenoient, que de renier la foi étoit une chose indifferente, & que quoique la bouche prononçât en cas de necessité, il suffisoit de bien croire dans le cœur. C'étoit plûtôt une erreur renouvellée que nouvelle : car elle a grand raport avec celle d'Elxaï du temps de Trajan.

Epiph. hær. 53.
Sampſ. init.
Sup. l. III. n. 2.

XXII. Commencemens de saint Cyprien. *Cypr. epist. 59. ad Cornel.*

Vers le même temps, ou un peu devant, il y eut aussi en Afrique un concile de quatre-vingt-dix évêques, dans la colonie de Lambese, où Privat heretique fut condamné; & il fut notté en termes tres-severes, par les lettres du pape Fabien & de Donat évêque de Carthage. A Donat succeda Cyprien, homme d'un grand esprit, cultivé par la philosophie & les belles lettres: il excelloit principalement dans l'éloquence; & l'avoit long-temps enseignée publiquement. Il étoit né payen, & ne se convertit à la foi qu'aprés avoir meurement deliberé. Il me sembloit tres-difficile, dit-il, de renaître pour mener une vie nouvelle, & de devenir un autre homme, gardant le même corps. Comment peut-on, disois-je, dépoüiller tout d'un coup des habitudes enracinées & endurcies, qui viennent, ou de la nature même de la matiere, ou d'un long usage entretenu jusques à la vieillesse? Comment apprendre la frugalité, quand on est accoûtumé à une table abondante & délicate? Comment celui qui a paru vêtu de riches étofes, brillant d'or & de pourpre, s'abaissera-t-il à un habit simple & vulgaire? Quand on est accoûtumé aux faisceaux, aux honneurs & à une grande foule d'amis & de cliens: on ne peut se resoudre à la vie privée, on compte pour un supplice d'estre seul. Je me parlois ainsi souvent à moi-même, & desesperant de trouver mieux, j'aimois le mal qui m'étoit comme naturel. Mais quand l'eau vivifiante eut lavé les taches de ma vie passée, & que mon cœur purifié eut receu la lumiere d'enhaut & l'esprit celeste: je fus étonné que mes doutes s'évanoüirent, tout fut ouvert, tout lumineux, je trouvai facile ce qui m'avoit paru impossible: ensorte que l'on pouvoit reconnoître que ce qui étoit né selon la chair, & vivoit sujet au crime, venoit de terre; & que ce que le S. Esprit animoit

Cypr. ad Donat. init.

moit, venoit de Dieu. Vous le savez assurément, & vous reconnoissez avec moi, ce que nous a ôté cette mort des crimes, qui est la vie des vertus. Ainsi parloit Cyprien écrivant à un ami.

Les payens furent extrémement choquez de sa conversion : il y en eut qui le nommerent par mépris Coprien, par une froide allusion de son nom au mot grec qui signifie du fumier : & ils lui reprochoient qu'ayant un bel esprit & propre à de grandes choses, il s'étoit abaissé a croire des contes de vieilles. Ce fut un prêtre nommé Cecilius qui le convertit : Cyprien le regarda depuis comme son pere, & prit son nom avec celui de Thascius qu'il portoit déja, en sorte qu'on le nommoit Thascius-Cecilius-Cyprianus. Le prêtre Cecilien le regardoit aussi comme son meilleur ami, & en mourant il lui recommanda sa femme & ses enfans.

Lact. lib. v. inst. c. 1. in fi.

Pont. vita Cypr. Hier. script. in Cypr.

Cyprien incontient aprés sa conversion, distribua aux pauvres les richesses qu'il avoit acquises pendant long-temps, & qui étoient grandes : pour cet effet il vendit ses terres, & même des jardins qu'il avoit prés de Carthage. Il embrassa la continence parfaite : il prit un habit de philosophe, & tout son exterieur étoit grave & modeste, quoique sans affectation. Il lisoit l'écriture pour la reduire en pratique, & disoit que quand Dieu loüe quelqu'un, il faut chercher en quoi il lui a esté agréable, & l'imiter en cela. Entre les auteurs ecclesiastiques il estimoit particulierement Tertullien, il ne passa jamais de jour sans en lire : & quand il le demandoit à un jeune homme qui écrivoit sous lui, il disoit : Donnez-moi le maître. Dans ces premiers temps de sa conversion, il écrivit à Donat son ami qui avoit esté baptisé avec lui, une grande lettre sur le mépris du monde & la grace de Dieu: & l'on peut rapporter au même temps

Pont. Cypr. ad Donat.

Hier. Script. in Tertull.

le traité de la vanité des idoles, qu'il composa apparemment pour se confirmer dans sa foi.

Pont. La vertu de Cyprien fit qu'étant encore neophyte, il fut élevé à la prêtrise par une dispense de la regle marquée par S. Paul. Peu de temps aprés Donat évêque de Carthage étant mort, tout le peuple fidelle s'empressa à le demander. Il se retira humblement, cedant aux plus anciens cet honneur, dont il se jugeoit indigne: mais un grand nombre des freres assiegeoit sa maison, & en observoit toutes les issuës: les autres l'attendoient avec inquietude, & eurent une grande joye quand ils le virent venir. Il fut donc éleu évêque de Carthage par l'ordre de Dieu, par le jugement des évêques tout d'une voix & avec le consentement du peuple, l'an de J. C. 248. Il y eut seulement quelque opposition de la part de cinq prêtres, suivis de peu d'autres personnes. Cyprien leur pardonna, avec une bonté qui fut admirée de tout le monde, & les traita comme ses meilleurs amis. Dans son épiscopat il montra beaucoup de pieté, de charité, de justice & de vigueur. Une telle sainteté éclatoit sur son visage, que l'on ne pouvoit le regarder sans respect: sa gravité étoit mêlée de gayeté: ce n'étoit ni une severité triste, ni une complaisance excessive: on ne savoit ce qu'on lui devoit le plus, de l'amour ou de la veneration. Son exterieur étoit moderé comme son visage: on n'y voyoit ni faste seculier, ni pauvreté affectée. Il avoit un tres-grand soin des pauvres. Tel fut Cyprien dés le commencement de son épiscopat: & dés lors il prit la résolution de ne rien faire sans le conseil de son clergé, & la participation de son peuple. On croit que ce fut en ce premier temps qu'il écrivit le traité de la conduite des vierges, & l'on pourroit y rapporter les lettres à Pompone, & à l'église de Furnes, dont nous parle-

Cypr. epist. 55. ad Corn.

Cypr. ep. 49. ad pleb.

An. 248.

Pont.

Cypr. ep. 6. 12. 28.

ep. 4. inf. n. 25.

rons ensuite: car on n'en sçait pas le temps.

ep. 1. inf. n. 21.

XXIII. Martyrs à Alexandrie. Sainte Apolline, &ç. *Eus.* VI. *c.* 34.

L'Eglise étoit alors en paix par tout l'empire sous le regne de Philippe Chrétien, ou du moins favorable aux Chrétiens, toutefois à Alexandrie il y eut cette même année 248. une persecution particuliere. Celui qui en fut l'auteur, quel qu'il fût, sembloit deviner la persecution generale, qui suivit un an aprés. Le peuple infidele excité par cet homme, dont on ne sçait pas le nom, croyoit ne pouvoir faire un plus grand acte de religion, que de tuer des Chrétiens. Ils prirent d'abord un vieillard nommé Metras, ou Metran, à qui ils voulurent faire dire des paroles impies; & n'ayant pû l'y obliger, ils le frapperent à coups de bâton par tout le corps, lui picquerent le visage & les yeux avec des roseaux pointus, & l'ayant tiré au fauxbourg, le lapiderent.

Ensuite ils menerent une femme nommée Cointa, ou Quinta, à un temple d'idoles, la voulant contraindre à les adorer; & comme elle le refusa avec horreur, ils la lierent par les pieds, la traînerent par toute la ville sur le pavé tres-rude, la froisserent contre de grandes pierres, & enfin la menerent au même lieu que le premier, où ils la lapiderent. Aprés cela ils se jetterent tout à la fois dans les maisons des fidelles; chacun menoit en diligence celui que le voisinage lui faisoit connoître; ils pilloient & enlevoient tout, détournant les meubles précieux, & jettant ce qui valoit moins, comme ce qui n'étoit que de bois pour le brûler dans les ruës. On croyoit voir une ville prise par des ennemis; les fideles se cachoient & se retiroient, souffrant avec joye la perte de leurs biens: à peine y en eut-il un qui reniât sa foi.

Les payens prirent entre les autres, Apollonia, ou Apolline, vierge d'un grand âge & d'une vertu admirable. Ils lui donnerent tant de coups sur les machoires

qu'ils lui firent tomber toutes les dents; & ayant allumé un grand feu dans les fauxbourgs, ils la menacerent de l'y brûler vive, si elle ne prononçoit avec eux des paroles impies. Elle témoigna demander un peu de temps; & quand ils l'eurent lâchée, elle sauta vigoureusement dans le bucher, où elle fut consumée. Un nommé Serapion fut pris dans sa maison, & tourmenté si cruellement, qu'on lui rompit toutes les jointures, puis on le précipita d'une chambre haute. Il n'y avoit ny grande ny petite ruë où les Chrétiens pussent passer de jour ny de nuit. Par tout les infidelles crioient sans cesse, que quiconque ne prononceroit pas les paroles impies, seroit aussi-tost traîné & brûlé. Ces maux durerent long-temps, mais enfin la guerre civile qui survint, tourna la fureur des payens contre eux-mêmes, & donna un peu de temps aux Chrétiens pour respirer. Il est à croire que cette persecution d'Alexandrie arriva au commencement de l'année, puisque l'église honore la memoire de saint Metran le trente-uniéme de Janvier, de sainte Cointa le huitiéme de Fevrier, & de sainte Apolline le neuviéme.

XXIV. Mort de Philippe. Decius empereur. Persecution. *Zosim. lib.* 1.

Le regne de Philippe fut troublé par plusieurs revoltes dans les provinces, entr'autres en Pannonie, où il envoya Decius, homme capable & de grande experience; mais les soldats, qu'il vouloit corriger, aimerent mieux se procurer l'impunité, en se donnant un maître capable de commander, & déclarerent empereur Decius lui-même. Il s'avança vers l'Italie à la teste de ses troupes, & aprés qu'il eut gagné une bataille, Philippe fut tué par ses soldats à Verone, & son fils à Rome. Ils avoient regné cinq ans & quelques mois. On le mit au nombre des dieux: ce qui montre que leur Christianisme n'avoit pas esté fort connu. Ils furent tuez vers le mois de Juil-

Eutrop. lib. 9.

Pagi. hic.

let de l'an de J. C. 249. L'empereur Philippe avoit fondé en Thrace la ville de Philippopolis, qui garde encore son nom. *Eus. Chr. an. 249.*

Decius étoit de Budale dans la basse Pannonie : son nom entier étoit Cneius-Messius-Quintus-Trajanus-Decius. Il avoit un fils, Decius-Etruscus, qu'il fit Cesar. Se picquant de reformer les desordres introduits sous le regne de Philippe, il fit une cruelle persecution aux Chrétiens. Un des Saints de l'Eglise de Carthage en fut averti long-temps devant, au rapport de S. Cyprien, par cette vision. Il vit un pere de famille assis, ayant à sa droite un jeune homme, qui paroissoit plein de douleur & d'indignation. Il étoit assis avec un visage triste, appuyant la jouë sur sa main ; un autre étoit debout à la gauche, tenant un filet, qu'il menaçoit de jetter, pour prendre le peuple qui paroissoit aux environs. Celui qui eut cette vision fut étonné ; & il lui fut dit, que le jeune homme assis à la droite, étoit affligé de ce que l'on n'observoit point ses commandemens ; & que celui qui étoit à gauche, étoit ravi d'avoir occasion d'obtenir du pere de famille la permission de faire du mal. En effet, saint Cyprien attribuoit la cause de cette persecution au relâchement des Chrétiens, qui venoit de la longue paix. *Eus. VI. hist. 39.* *Cypr. epist. 11.* *Cypr. de laps.*

Chacun, dit-il, s'appliquoit à augmenter son bien avec une avidité insatiable, ne se souvenant plus de ce que les fideles avoient fait sous les apôtres, ny de ce qu'ils devoient toûjours faire. Les évêques n'étoient point dévoüez à la religion ; la fidelité des ministres n'étoit pas entiere ; la misericorde ne paroissoit point dans les œuvres, ni la discipline dans les mœurs. Les femmes se fardoient, les hommes se teignoient la barbe, les sourcis, les cheveux, comme pour corriger l'ouvrage de

Dieu. On trouvoit des artifices pour tromper les simples ; on prostituoit les membres de J.C. aux infideles, en contractant des mariages avec eux. On juroit en vain, & même on se parjuroit ; on se disoit des injures, on étoit divisé par des haines opiniâtres, on méprisoit insolemment les prélats. Plusieurs évêques, au lieu d'exhorter les autres, & de leur montrer l'exemple, negligeant les affaires de Dieu, se chargeoient d'affaires temporelles, quittoient leurs chaires, abandonnoient leur peuple, & se promenoient dans d'autres provinces, pour frequenter les foires & s'enrichir par le trafic. Ils ne secouroient point les freres qui mouroient de faim : ils vouloient avoir de l'argent en abondance, usurper des terres par de mauvais artifices, tirer de grands profits par des usures. Ainsi parloit Cyprien. Et ailleurs il dit : Nous nous appliquons à gagner, & à augmenter notre patrimoine. Nous sommes pleins d'orguëil, de jalousie, de division : nous negligeons la simplicité & la foi : nous avons renoncé au monde de parole, & non d'effet : nous nous plaisons à nous-mêmes, & nous déplaisons à tout le monde.

V. Conc. Elib. c.

XXV.
Cruauté de cette persecution.
Greg. Niss. vita Thaum. p. 1000. B.

Decius donc au commencement de son regne étant venu à Rome, publia un édit sanglant contre les Chrétiens, & l'envoya à tous les gouverneurs des provinces. La persecution commença avec un effort terrible. Tous les magistrats n'étoient occupez qu'à chercher les Chrétiens & les punir. Aux menaces ils joignoient un appareil épouventable de toutes sortes de supplices : des épées, des feux, des bestes cruelles, des fosses, des chaires de fer ardentes : des chevalets, pour étendre les corps, & les déchirer avec des ongles de fer. Chacun s'étudioit à trouver quelque nouvelle invention. Les uns dénonçoient, les autres cherchoient ceux qui étoient cachez

d'autres pourſuivirent les fugitifs, d'autres s'emparoient de leurs biens. Les ſupplices étoient longs, pour ôter l'eſperance de la mort & tourmenter ſans fin, juſques à ce que le courage manquât. *Cypr. ep. 11.*

Voici deux exemples du rafinement de la cruauté. Un martyr ayant ſouffert les chevalets & les lames ardentes, le Juge le fit froter de miel par tout le corps, puis expoſer à un ſoleil tres-ardent, couché à la renverſe, les mains liées derriere le dos, pour être piqué par les mouches. Un autre, qui étoit jeune & dans la vigueur de l'âge, fut mené par ſon ordre dans un jardin delicieux, entre les lis & les roſes, prés d'un ruiſſeau qui couloit avec un doux murmure, & d'arbres que le vent agitoit legerement. Là on l'étendit ſur un lit de plume, où on l'attacha avec des liens de ſoye, & on le laiſſa ſeul. Puis on fit venir une courtiſane tres-belle, qui commença à l'embraſſer & le ſolliciter avec toute l'impudence imaginable. Le martyr ne ſachant plus comment reſiſter aux attaques de la volupté, ſe coupa la langue avec les dents, & la cracha au viſage de cette infame. L'horreur de la perſecution fut telle, que l'on croyoit voir l'accompliſſement de cette parole terrible de J.C. que les élus mêmes, s'il étoit poſſible, ſeroient induits en erreur. *Hier. in vita Pauli init.*

XXVI. Chûte de pluſieurs Chrétiens.

A Alexandrie l'épouvante fut generale. Pluſieurs des plus conſiderables ſe preſenterent d'abord : les officiers étoient conduits à l'idolatrie par les fonctions de leurs charges. D'autres traînez par leurs voiſins, & appellez par leur nom, s'approchoient des ſacrifices profanes: les uns pâles & tremblans, comme s'ils devoient être eux-mêmes ſacrifiez aux idoles : en ſorte que le peuple qui les environoit en foule, ſe moquoit d'eux. Car on voyoit qu'ils avoient peur de tout : de ſacrifier & de mourir. *Euſ. VI. c. 41.*

D'autres couroient d'eux-mêmes aux autels, aſſurant hardiment qu'ils n'avoient jamais été Chrétiens: & verifiant la ſentence du Sauveur: qu'il eſt difficile qu'un riche ſe ſauve: leur mauvais exemple en entraînoit pluſieurs. D'autres s'enfuyoient: quelques-uns étoient pris & alloient juſques aux fers & à la priſon: mais quelques-uns aprés y avoir demeuré pluſieurs jours, renonçoient avant que d'approcher du tribunal: quelques-uns ſuccomboient aux tourmens aprés les avoir ſoufferts pendant quelque temps.

Cypr. de lapſ. Le même arriva à Carthage. Pluſieurs ſans attendre d'être interrogez ni d'être pris, coururent d'eux-mêmes à la place publique, comme s'ils n'euſſent attendu que l'occaſion pour ſe déclarer. Il y en eut un ſi grand nombre, qui vouloient tout à la fois renoncer au chriſtianiſme, que les magiſtrats les vouloient remettre au lendemain, parce qu'il étoit trop tard: mais ils prioient que l'on ne differât point. Pluſieurs pervertiſſoient les autres: Quelques-uns apportoient leurs enfans, & les preſentoient de leurs propres mains, pour leur faire perdre la grace du baptême. C'étoit les riches qui étoient les plus foibles; & que leurs biens retenoient, en les empêchant de fuir. On peut juger par ces exemples combien fut grand le nombre de ceux qui tomberent dans toute l'egliſe. Les degrez de chutes étoient differens: les uns avoient ſacrifiez aux idoles, ou mangé des viandes immolées, les autres avoient offert de l'encens: d'autres avoient ſeulement declaré aux magiſtrats qu'ils renonçoient au chriſtianiſme; & avoient pris d'eux des libelles ou billets de ſeureté pour n'être point recherchez, & s'épargner la honte d'une déclaration publique. On les appelloit libellatiques; & ils étoient cenſez avoir idolatré comme les autres.

Un

Un des premiers qui soufrit le martyre en cette persecution fut le pape saint Fabien : qui mourut glorieusement le vingtiéme de Janvier, sous le consulat de Decius & de Gratus, c'est à dire l'an 250. de J. C. aprés avoir tenu le S. Siege treize ans entiers ; & c'est depuis ce temps, que les années des papes commencent à estre plus certaines. Pour élire un évêque à la place de S. Fabien, on attendit que la rigueur de la persecution fût appaisée : car dans ce commencement une partie du Clergé de Rome & des évêques voisins étoient prisonniers, ou dispersez & cachez. Ainsi le saint Siege vaqua prés d'un an & demi : & cependant le clergé prit soin du gouvernement de l'église. Peu aprés le martyre de S. Fabien, Moïse & Maxime prêtres, & Nicostrate diacre furent mis en prison ; & avec eux Urbain, Sidonius & Celerinus, tous à Rome.

XXVII. Martyre de S. Fabien, de S. Alexandre & de S. Babylas. *Eus* VI. c. 39. *An.* 250.

S. Alexandre évêque de Jerusalem, venerable par ses cheveux blancs & par son extrême vieillesse, fut présenté à Cesarée devant le tribunal du gouverneur de Palestine, & confessa le nom de J. C. glorieusement pour la seconde fois ; car il l'avoit déja confessé dans la persécution de Sévere, environ quarante ans auparavant, étant dés lors évêque. Il fut mis en prison, où il demeura long-temps ; & mourut dans les fers, vers la fin de l'année suivante 251. Il laissa à Jerusalem une biblioteque considerable de livres ecclesiastiques recueillis par ses soins : son successeur fut Mazabanes.

Eus. VI. c. 39.

S. Babylas évêque d'Antioche, aprés avoir confessé, fut aussi mis en prison & chargé de chaînes : il y mourut, & voulut être enterré avec ses fers. Avec lui moururent trois jeunes enfans qu'il instruisoit. Son successeur fut Fabius ou Fabien. Origene sentit aussi l'effort de la persecution, comme étant le plus fameux doc-

Eus. ibid. *Martyr.* 24. *Janu.* *Philost.* VII. *hist. n.* 8. *Eus.* VI. *hist. c.* 39.

teur de Chrétiens. Il fut mis en prison, & chargé de chaînes, ayant au col un carcan de fer, & des entraves aux pieds jusqu'au quatriéme trou, & qui écartoit les jambes excessivement. On lui fit souffrir plusieurs autres tourmens, & l'on le menaça souvent du feu; mais on ne le fit pas mourir, dans l'esperance d'en attirer plusieurs par sa cheute. Il demeura ferme, & écrivit pendant ce temps plusieurs lettres, pour consoler, & pour encourager les autres.

XXVIII. Retraite de S Denis d'Alexandrie.

Eus. VI. *c.* 40. *&* VII. *c.* 11.

A Alexandrie la persecution ayant esté publiée, Sabin prefet d'Egypte envoya à l'heure même un soldat chercher l'évêque Denys, qui demeura cependant quatre jours dans sa maison, attendant l'arrivée du soldat. Mais celui-ci le cherchoit par tout ailleurs, dans les chemins, sur la riviere, à la campagne; ne pouvant trouver la maison, comme s'il eût esté aveuglé, & ne croyant point que l'évêque pût y estre. Au bout des quatre jours saint Denys quitta sa maison, par ordre de Dieu, & avec peine; en sortant il fut accompagné de ses serviteurs & de plusieurs des freres, entre lesquels étoient Caius, Fauste, Pierre & Paul. Au soleil couchant, il tomba avec sa suite entre les mains des persecuteurs, c'est à dire, d'un centurion, avec des magistrats de la ville, des soldats, & des ministres de justice. Ils le menerent à Taposiris, petite ville d'Egypte dans la Mareôte.

Le prêtre Timothée qui ne s'estoit pas trouvé avec les autres, ne fut point pris; mais étant allé à la maison de l'évêque, il trouva qu'elle étoit abandonnée, qu'il y avoit garnison, & que l'évêque étoit pris. Alors, tout troublé, il se mit à fuir en diligence. Un paysan le rencontra, & lui demanda ce qui le pressoit; l'ayant appris, il entra dans une maison, où se faisoit une nopce, dont il étoit prié, & raconta aux conviez ce qu'il venoit d'ap-

prendre. Ceux-ci se leverent de table tous ensemble, comme de concert ; coururent au lieu où saint Denys estoit avec sa suite, y entrerent en criant, & les presserent de sortir. Les soldats qui gardoient les martyrs, s'enfuirent aussi-tôt ; les paysans les trouverent couchez sur de petits lits sans garnitures. Saint Denys les prit d'abord pour des voleurs, & demeura sur son lit comme il étoit, nud en chemise, leur presentant le reste de ses habits, qui étoient auprés de lui. Ils lui dirent de se lever & de sortir au plus vîte. Alors, comprenant pourquoi ils étoient venus, il commença à crier, & leur dire : Retirez-vous, je vous supplie, & nous laissez ; ou, si vous voulez me faire plaisir, prévenez ceux qui m'emmenent, & couppez-moi la teste. Tandis qu'il crioit ainsi, ils le firent lever de force. Il se jetta par terre à la renverse ; mais ils le prirent par les pieds & par les mains, & le traînerent dehors. Cajus, Fauste, Pierre & Paul le suivoient, qui le porterent à bras hors de la ville, le firent monter à poil sur un asne, & l'emmenerent. C'est ainsi que saint Denys d'Alexandrie fut tiré, malgré lui, d'entre les mains des persecuteurs. Il se retira depuis dans un lieu desert, à trois journées de Paretoine, dans la Marmarique, & s'y enferma avec deux des siens seulement, Pierre & Caius. Il racontoit lui-même dans ses lettres toutes ces particularitez.

XXIX. Retraite de S. Ciprien & de S. Gregoire Thaumaturge.

Cypr. ep. ad Cler. 20. Rom. & 59. ad Corn. 59. ep. 10. ep. 66. ad Pup.

Dés le commencement de la persecution, le peuple infidelle de Carthage cria plusieurs fois dans le cirque & dans l'amphitheatre : Cyprien au lion. Ces cris l'obligerent à se retirer ; & d'ailleurs il en avoit reçû ordre de Dieu. Mais il ne le fit pas, tant pour sa sûreté particuliere, que pour le repos public de son église ; de peur qu'en se montrant avec trop de confiance, il n'excitât davantage la sédition, qui avoit commencé. Cependant

fut proſcrit, & ſes biens confiſquez : les affiches portoient : Si quelqu'un tient ou poſſede des biens de Cecilius Cyprien évêque des Chrétiens. Pendant ſon abſence il ne ceſſa póint d'aſſiſter ſon troupeau, de ſes prieres, de ſa conduite & de ſes inſtructions.

Greg. Nyſſ. vita Thaum. p. 1001. C.

S. Gregoire évêque de Neoceſarée dans le Pont, ſurnommé le grand ou le Thaumaturge, conſeilla à ſon peuple, de ſe garantir par la fuite, du peril de la perſecution : ce qui lui réüſſit ſi bien, que perſone des ſiens ne tomba. Lui-même montra l'exemple, & ſe retira ſur une colline deſerte : accompagné de ce prêtre d'idoles, qu'il avoit converti, & que depuis il avoit fait diacre. Les perſecuteurs les ſuivirent en grand nombre ; & ayant appris le lieu où ils étoient cachez : les uns gardoient le paſſage de la vallée, les autres cherchoient par toute la montagne. Gregoire dit à ſon diacre de ſe mettre en priere avec lui, & d'avoir confiance en Dieu : il commença lui-même à prier, ſe tenant debout les mains étenduës, & regardant le ciel fixement. Les payens ayant couru par toute la montagne, & viſité toutes les roches & toutes les cavées ; revinrent dans le vallon, & dirent qu'ils n'avoient rien trouvé, que deux arbres aſſez proches l'un de l'autre. Quand ils furent retirez, celui qui leur avoit ſervi de guide y alla, & trouva l'évêque & ſon diacre, immobiles en oraiſon, au même lieu où les autres diſoient avoir veu ces arbres. Il ſe jetta aux pieds de Gregoire, ſe convertit & devint compagnon de ſa fuite.

Cependant les payens deſeſperant de le prendre, tournerent leur rage contre ſon troupeau ; & les cherchant dans leurs retraites, les traînoient à la ville & en empliſſoient les priſons. Gregoire les ſecouroit de ſes prieres. Un jour ceux qui étoient avec lui virent qu'en

priant il se troubla tout d'un coup. Il détournoit les yeux comme d'un spectacle odieux, & se bouchoit les oreilles. Il fut quelque temps immobile, puis il revint à lui, & se mit à loüer Dieu, en disant : Beni soit Dieu, qui nous a délivrez d'entre leurs dents. Ceux qui étoient presens le prierent de leur faire part de sa vision. Il leur dit qu'il avoit vû un grand combat, où un jeune homme avoit terrassé le démon. Ils le prierent de s'expliquer, & il dit : qu'à la même heure un jeune homme noble nommé Troadius avoit esté presenté au gouverneur par les licteurs, & aprés plusieurs tourmens avoit emporté la couronne du martyre. Son diacre s'en informa, & trouva qu'il étoit ainsi. Dans cette même persecution Alexandre le charbonnier évêque de Comane soufrit le martyre par le feu.

Ps. 125.

XXX. Martire de S. Pionius. *Eus. IV. hist. c. 15.* *Acta sinc. p. 123.*

A Smyrne dans l'Asie mineure, l'évêque Eudemon tomba dans l'apostasie, & par sa cheute entraîna plusieurs des fidelles : mais le prêtre Pionius demeura ferme. La veille de la feste de S. Polycarpe, comme il jeûnoit avec Sabine & Asclepiade, il vit en songe qu'il seroit pris le lendemain. La vision étoit si claire qu'il connut qu'elle étoit certaine : c'est pourquoi il se mit une chaîne au cou, & en fit faire autant à Sabine & à Asclepiade, afin que les persecuteurs vissent, qu'ils vouloient bien estre pris. Le samedi vingt-troisiéme de Février l'an 250. & le second jour du mois Xantique qui étoit le sixiéme mois des Asiatiques ils furent arrêtez. Comme ils avoient fait la priere solemnelle, & pris le pain sanctifié & de l'eau, Polemon garde du temple des idoles vint, accompagné de ceux que les magistrats lui avoient donnez, pour chercher les Chrétiens. Quand il vit Pionius, il dit : savez-vous qu'il y a un commandement de l'empereur, qui vous ordonne de faire des sa-

crifices ? Pionius répondit : Nous connoissons des commandements, mais ce sont ceux qui nous ordonnent d'adorer Dieu. Venez à la place, dit Polemon, pour voir la verité de ce que j'ai dit. Sabine & Asclepiade dirent à haute voix : Nous obéïssons au vrai Dieu. Comme on les menoit, le peuple voyant les chaînes qu'ils portoient, fut frappé de cette nouveauté, & accourut en foule, ensorte que la presse étoit trés-grande. Quand ils furent venus à la place, elle fut bien-tôt remplie d'une multitude immense, qui couvroient jusques aux toits des temples. Il y avoit aussi des troupes innombrables de femmes, parce qu'il étoit jour de sabat, qui faisoit cesser le travail des femmes Juives. Il y avoit des personnes de tout âge, qui s'empressoient pour voir ; les plus petits montoient sur des bornes, ou sur des coffres.

Comme les marytrs étoient au milieu du peuple, Polemon dit : Il vaut mieux, Pionius, que vous obéïssiez, comme les autres, pour éviter les supplices. Alors Pionius étendant la main, & montrant un visage gay & animé, commença à parler ainsi : Citoyens de Smyrne, qui vous réjoüissez de la beauté de vos murailles & de votre ville, & qui vous glorifiez du Poëte Homere : & les Juifs, s'il y en a parmi vous, écoutez-moi parler en peu de mots. Nous avons déja vû que Smyrne passoit pour la plus belle ville du monde, & on la comptoit pour la premiere de celles qui se disputoient l'honneur d'estre la patrie d'Homere. S. Pionius continuë : J'apprends que vous vous mocquez de ceux qui se presentent d'eux-mêmes, pour sacrifier, ou qui ne le refusent pas, quand on les y contraint ; au lieu que vous devriez écouter Homere votre maître, qui dit : qu'il n'est pas permis de se réjoüir de la mort des hommes. Et vous, Juifs vous devriez bien obéïr à Moyse, qui vous dit : Si

Sup. liv. 1. n. 49. Pausan. lib. 7. p. 404.

Hom. Odyss. XXII. v. 412.

Deut. XXII. 4.

tu vois la beste de ton ennemi tombée sous sa charge, ne passe pas sans la relever. Et Salomon dit : Si ton ennemi est tombé, ne te réjoüis pas de son malheur. Pour moi, j'aime mieux mourir, & souffrir toutes sortes de tourmens, que de contrevenir à ce que j'ai appris, ou à ce que j'ay enseigné. D'où viennent donc ces éclats de rire, & ces railleries cruelles des Juifs, non seulement contre ceux qui ont sacrifié, mais contre nous ? Ils nous insultent, & disent que nous avons eu un grand temps de licence. Quand nous serions leurs ennemis, nous sommes toûjours des hommes. Car enfin, quel tort leur avons-nous fait ? quel supplice leur avons nous fait souffrir ? qui avons nous blessé de paroles ? qui avons nous persecuté par une haine injuste ? qui avons-nous contraint d'adorer les idoles ? pensent-ils n'être pas plus coupables, que ceux que la crainte des hommes fait maintenant tomber ? Ensuite il reprocha aux Juifs les idolatries & les ingratitudes de leurs peres, en raportant les histoires de l'écriture ; & menaça les gentils du jugement dernier.

Prov. XXIV. 17.

Il parla long-temps, & fut écouté avec une grande attention. Eufin, comme il disoit : Nous n'adorons point vos dieux, ny vos images d'or ; on les tira d'une galerie où ils étoient d'abord, & on les mena à l'air au milieu de la place. Le peuple qui les entouroit, leur disoit avec Polemon : Croyez-nous, Pionius, votre probité & votre sagesse fait que nous vous jugeons digne de vivre : il est bon de respirer, & de voir la lumiere. Et moi aussi, dit Pionius ; je dis qu'il est bon de vivre, & de voir la lumiere : mais je dis de celle, que nous desirons. Nous ne quittons point par mépris ces presens de Dieu : mais ce que nous leur préferons, est beaucoup meilleur : ce qu'il disoit, à cause des Marcionites. Au reste, dit-il, je vous louë de l'affection que vous me témoignez ; mais

j'y soupçonne de l'artifice : la haine declarée est moins nuisible, que des caresses trompeuses.

Alors un certain Alexandre homme malin, lui dit: Ecoute-moi aussi. Pionius répondit : Ecoute-moi toi-même, car je sai tout ce que tu sais : & tu ne sais pas ce que je sai. Alexandre lui dit en se moquant : Que veulent dire ces chaînes ? Pionius répondit : De peur qu'en nous voyant passer par la ville, on ne croye que nous allons sacrifier, & afin que vous ne nous meniez pas aux temples comme les autres : & pour vous montrer, qu'il n'est pas besoin de nous interroger, puisque nous allons de nous-mêmes à la prison. Le peuple continuoit de le prier ; & comme Pionius demeuroit ferme, les reprenoit & leur parloit des choses futures, Alexandre dit : Qu'est-il besoin de tant de discours, puisque vous ne sauriez vivre, ni vous empêcher de perir ?

Le peuple vouloit aller dans le theatre, pour entendre plus commodément les paroles du Martyr. Mais quelques-uns s'approcherent de Polemon, & lui dirent, que s'il donnoit au martyr occasion de parler : il en viendroit du tumulte & de la confusion. Polemon dit donc à Pionius : Si tu ne veux pas sacrifier, du moins entre dans le temple. Il n'est pas bon, dit-il, pour les idoles, que nous y entrions. Il est donc impossible, dit Polemon, de te le persuader ? Et Pionius dit : Pleût à Dieu que je pusse vous persuader de devenir Chrétiens. Quelques-uns dirent tout haut en s'en mocquant : Gardes-toy bien de le faire, de peur que nous ne soyons brûlez vifs. C'est bien pis, dit Pionius, d'être brûlez aprés la mort. Pendant cette contestation ils virent que Sabine rioit ; & lui dirent, d'une voix menaçante : Tu ris ? Elle dit : Je ris si Dieu le veut, car nous sommes Chrétiens. Tu souffriras, dirent-ils, ce que tu ne voudrois pas, car on

on jette dans des lieux infames celles qui ne veulent pas ſacrifier. Le Dieu ſaint y pourvoira, dit-elle.

Polemon dit encore à Pionius: Obéïs-nous? Pionius répondit: Si vous avez ordre de perſuader ou de punir; vous devez punir, puiſque vous ne pouvez perſuader. Polemon piqué de la ſechereſſe de ce diſcours, dit: Sacrifie. Il répondit: Je n'en ferai rien. Pourquoi non? Parce, dit-il que je ſuis Chrétien. Quel Dieu adores-tu, dit Polemon. Pionius répondit: Le Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, tout ce que le ciel & la terre contiennent, & nous tous, & nous donne abondamment toutes choſes, que nous connoiſſons par ſon verbe J.C. Sacrifie au moins à l'empereur, dit Polemon. Pionius dit: Je ne ſacrifie point à un homme.

XXXI. Premier interrogatoire.

Enſuite Polemon l'interrogea juridiquement, faiſant écrire toutes ſes réponſes, par un notaire qui les gravoit ſur de la cire, & lui demanda: Comment t'appelles-tu? Il répondit: Chrétien. De quelle égliſe, dit Polemon? Pionius répondit: De la catholique. Il laiſſa Pionius, & s'adreſſa à Sabine, & lui demanda ſon nom. Or elle avoit changé de nom, par le conſeil de Pionius, de peur de retomber entre les mains de ſa maîtreſſe payenne; qui ſous l'empereur Gordien voulant lui faire quitter la foi, l'avoit enchaînée & releguée dans les montagnes, où les freres l'avoient nourrie ſecretement. Elle répondit donc, qu'elle s'appelloit Theodote & Chrétienne. Polemon lui dit: Si tu es Chrétienne, de quelle égliſe es-tu? De l'égliſe catholique, dit-elle. Quel Dieu adores-tu, dit-il? Elle répondit, Dieu tout-puiſſant qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent, que nous connoiſſons par J. C. ſon verbe. Enſuite il interrogea Aſclepiade qui n'étoit pas loin, & lui demanda ſon nom. Il répondit, Chrétien. De quelle égliſe? Aſ-

clepiade dit: De la catholique. Polemon lui demanda: Quel Dieu adore-tu? J. C. dit Asclepiade? Quoi donc est-ce un autre? dit Polemon. Non, dit Asclepiade: c'est le même qu'ils viennent de confesser.

Aprés cela on les mena en prison. La foule du peuple qui les suivoit remplissoit toute la place: quelques-uns disoient de Pionius: Voyez cet homme qui étoit toûjours pâle & défait, comme il est devenu rouge tout d'un coup. Comme Sabine le tenoit par son habit pour se soûtenir dans la foule: quelqu'un dit: Il semble que tu craigne d'être privée de son lait. Un autre s'écria: S'ils ne veulent pas sacrifier qu'ils soient punis. Polemon lui répondit: Nous n'avons pas ce pouvoir; nous n'avons ni faisseaux ni haches. Un autre disoit en se moquant d'Asclepiade: ce petit homme s'en va sacrifier. Tu ments, dit Pionius il n'en fera rien. Un autre disoit tout haut: Celui-ci & celui-là sacrifieront. Pionius dit: Chacun a sa volonté; je m'appelle Pionius: il ne m'importe qui ce soit qui sacrifie, qu'on dise le nom de celui qui l'aura fait. Entre ceux qui parloient de côté & d'autre, il y en eut un qui dit à Pionius: Toi qui es si savant, pourquoi cours-tu à la mort avec tant d'obstination? Ce que vous croyez estre ma perte, dit Pionius, m'oblige à tenir plus ferme. Vous savez quelle mortalité & quelle famine vous avez soufferte sans les autres maux. Mais, dit un autre: tu as aussi souffert la faim avec nous. Oüi, dit Pionius, mais avec l'esperance que j'avois en Dieu. La foule étoit si grande, qu'à peine les gardes purent entrer dans la prison pour y mettre les martyrs.

Ils y trouverent un prêtre de l'église catholique, nommé Lemnus, une femme du bourg de Carma nommée Macedonia, & un nommé Eutychien, de l'heresie des Phrygiens ou Montanistes. On les mit tous ensemble:

& les gardes s'apperceurent que Pionius par une résolution prise avec les siens, ne recevoit point ce que les fidelles lui offroient. Car il disoit ; Quelque besoin que j'aye eû, je n'ai jamais été à charge à personne ; qui peut m'obliger à prendre maintenant. Les gardes, qui avoient accoûtumé de recevoir des presens de ceux qui venoient voir les Chrétiens, irritez de ce que ceux-ci ne leur attiroient rien ; les jetterent dans la partie interieure de la prison, pour les tourmenter par les tenebres & la puanteur. Ils acquiescerent en loüant Dieu, & donnerent aux gardes ce qu'on avoit accoûtumé de donner. Le Geolier en fut étonné, & les voulut remettre à la premiere place ; mais ils y demeurerent, disant, Dieu soit loüé nous nous en trouvons bien ; nous sommes en liberté de méditer & de prier jour & nuit.

Plusieurs payens les visitoient dans la prison, & s'efforçoient de persuader Pionius ; mais ils admiroient ses réponses. Ceux qui avoient sacrifié par force y entroient aussi, & excitoient de grands pleurs, principalement ceux dont la vie avoit esté sans reproche. Pionius disoit en les voyant: Je souffre un nouveau supplice; il me semble que l'on me met en pieces, quand je voi les perles de l'église foulées aux pieds des pourceaux, & les étoiles du ciel tirées à terre par la queuë du dragon : *Apoc. XII. 4.* mais, dit-il, ce sont nos pechez qui en sont cause. Et comme il savoit que les Juifs invitoient quelques-uns de ces Chrétiens tombez à venir à leurs synagogues : il parla fortement contre les Juifs, & dit entr'autres choses. Ils prétendent que J.C. est mort par force comme un autre homme. Dites un peu, quel est l'homme mort par force dont les disciples ayent chassé les démons pendant tant d'années ? Quel est l'homme mort par force, pour qui ses disciples & tant d'autres ayent

souffert volontairement les supplices ? Aprés avoir longtemps parlé, il leur commanda de sortir de la prison.

XXXII.
On le mene au temple.

Alors Polemon & Théophile maître de la cavalerie survinrent avec des gardes & une grande foule, & dirent d'une voix terrible : Voilà Eudemon vôtre évêque qui a sacrifié. Obéïssez aussi, Lepide & Eudemon vous interrogeront dans le temple. Pionius répondit : Ceux qui sont en prison doivent attendre la venuë du proconsul. Pourquoi voulez-vous faire sa charge ? Aprés ce refus, ils se retirerent ; mais ils revinrent avec une plus grande troupe, & le chef de la cavalerie leur dit artificieusement : Le proconsul nous a envoyez, nous que vous voyez ici, avec ordre de vous ramener à Ephese. Pionius dit : Que celui qui est chargé de l'ordre vienne, & nous sortons sans délai. Le chef de la cavalerie dit : Si tu refuses d'obéir à l'ordre, tu sentiras mon pouvoir ; & lui mit une corde au cou, le pressant si fort, qu'il pensa l'étrangler. Il le mit donc entre les mains des gardes, qui le menerent à la place avec Sabine & les autres. Ils crioient tous à haute voix, qu'ils étoient Chrétiens, & se couchoient à terre, de peur d'entrer dans le temple des idoles ; mais six officiers enleverent Pionius, qui resistoit si fort, qu'ils eurent peine à le pousser dedans, lui donnant des coups de pieds dans les côtez sans qu'il s'en émeût ; au contraire il se rendoit plus pesant. Ils appellerent donc du secours, & le portant avec grande joye, le mirent à terre devant l'autel, comme une victime. Eudemon y étoit encore debout, aprés avoir sacrifié.

Lepide, qui étoit un juge, dit d'une voix sévere : Pourquoi ne sacrifiez-vous pas vous autres ? Parce, dit Pionius, que nous sommes Chrétiens. Lepide ajoûta : Quel Dieu adorez-vous ? Pionius répondit : Celui qui a fait le ciel

& la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Lepide dit : Parles-tu de celui qui a esté crucifié ? Celui, dit Pionius, que Dieu le Pere a envoyé pour le salut du monde. Les juges disoient entr'eux, mais ensorte que Pionius pouvoit l'entendre : Il faut les contraindre de dire ce que nous voulons; & Pionius répondit: Rougissez adorateurs des dieux, ayez quelque égard à la justice, obéïssez à vos loix; elles ne vous ordonent que de faire violence à ceux qui resistent, mais de les faire mourir.

Alors un nommé Rufin, qui passoit pour éloquent, dit : Cesse, Pionius, de chercher la vaine gloire. Pionius répondit : Est-ce là ton éloquence ? est-ce là ce que t'ont apris tes livres ? Socrate n'a t'il pas esté ainsi traité par les Atheniens ? On ne void plus que des hommes imparfaits, paresseux, lâches & poltrons. A ton avis donc Socrate, Aristide, Anaxarque & leurs semblables, cherchoient la vaine gloire, parce qu'ils s'appliquoient à la sagesse & à la vertu ? Rufin l'ayant oüy parler ainsi se teut. Un autre qui étoit constitué en dignité, lui dit avec Lepide: Ne crie pas si haut Pionius. Il répondit : Ne nous faites point de violence; mais allumez un feu, & nous y entrerons volontiers. Un nommé Terence cria dans la foule : Sachez que c'est celui-ci qui soutient les autres par son discours & par son autorité, & qui les empêche de sacrifier. Alors on mit sur la teste de Pionius des couronnes; qu'il rompit, & les pieces demeurerent devant l'autel. Un sacrificateur étoit venu avec des broches, où étoient des entrailles des victimes encore chaudes, comme pour les donner à Pionius; mais il n'osa les presenter à pas un d'eux, & se contenta de les manger lui-même devant tout le monde. Ils s'écrierent encore; Nous sommes Chrétiens; & les payens ne sçachant que leur faire, les remenerent en prison.

Le peuple se mocquoit d'eux & leur donnoit des soufflets. Il y en eut un qui dit à Sabine : Ne pouvois-tu mourir en ton païs ? Elle répondit : Quel est mon païs ? je suis sœur de Pionius. Terence, qui avoit soin des combats des bêtes ; dit à Asclepiade : Je te demanderai comme condamné, pour servir dans les combats des gladiateurs. Asclepiade répondit : Tu ne m'épouventeras pas pour cela. Ils arriverent ainsi à la prison. En y entrant, un des gardes donna à Pionius un grand coup sur la teste & le blessa : Pionius le soufrit patiemment ; mais le garde eut aussi-tost la main & le côté si enflez & si enflammez, qu'à peine pouvoit-il respirer. Etant entrez, ils loüoient Dieu de la force qu'il leur avoit donnée, particulierement contre le perfide Eudemon.

XXXIII. Second & troisiéme interrogatoire.

Peu de jours aprés le Proconsul Quintilien revint à Smyrne, selon la coûtume ; & étant assis sur son tribunal, il fit amener Pionius, & lui demanda son nom. Il répondit : Pionius. Le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Non. Le proconsul dit : de Quelle secte es tu ? Pionius répondit : De la catholique. De quelle catholique, dit le proconsul ? Pionius répondit : De l'église catholique. Le proconsul dit : Tu étois leur docteur ? Je les instruisois dit-il. Tu leur enseignois la folie ? Non ; la pieté. Quelle pieté ? Celle qui regarde Dieu, qui a fait le ciel, la terre & la mer. Sacrifie donc, dit le proconsul. J'ay apris, répondit Pionius à adorer le Dieu vivant : Le proconsul dit : Nous adorons tous les dieux, & le ciel & ceux qui y sont : pourquoi regarde-tu l'air ? sacrifie. Il répondit : Ce n'est pas l'air que je regarde ; mais Dieu qui a fait l'air. Le proconsul dit : qui l'a fait ? Pionius répondit ; il n'est pas à propos de le dire. Le proconsul dit ; Il faut que tu dise que c'est Jupiter, qui est dans le ciel, avec qui sont les dieux & toutes les déesses. Sa-

crifie-lui donc à ce roi du ciel & de tous les dieux. Comme Pionius se teut, le proconsul le fit prendre, pour lui donner la question ; & lorsque l'on eut commencé à le tourmenter, le proconsul dit : Sacrifie. Il répondit : Point du tout. Le proconsul dit : Plusieurs ont sacrifié & ont évité les tourmens. Il répondit : Je ne sacrifie point. Le proconsul dit : Sacrifie. Pionius dit : Non. Le proconsul : Point du tout ? Pionius dit : Non. Le proconsul : Quelle présomption & quelle persuasion te fait courir à la mort ! fais ce que l'on t'ordonne. Pionius dit : Je ne suis point présomptueux ; mais je crains le Dieu éternel. Le proconsul : Que dis-tu ? Sacrifie. Pionius : Vous avez oüy que je crains le Dieu vivant. Le proconsul : Sacrifie aux dieux. Pionius : Je ne puis.

Le proconsul le voyant ainsi ferme, délibera long-temps avec son conseil; puis s'adressant encore à Pionius, il lui dit : Persiste-tu dans ta resolution ? Ne veux-tu pas te repentir tost où tard ? Il répondit, Non. Le proconsul lui dit encore : Tu as la libetté de consulter & de deliberer plus long-temps. Il répondit, Non. Le proconsul : Puisque tu cours à la mort, tu seras brûlé vif. Ensuite il fit lire la Sentence écrite en latin sur une tablette en ces termes : Pionius sacrilege s'étant avoüé Chrétien, nous avons jugé qu'il doit estre brûlé vif ; pour vanger les dieux & donner de la crainte aux hommes. Pionius se rendit gayement & d'un pas ferme au lieu du combat. Y étant arrivé, il n'attendit pas que l'officier le lui dist, & se dépoüilla lui-même. Alors pensant à la pureté de son corps, il fut rempli d'une grande joye ; leva les yeux au ciel & rendit grace à Dieu, qui l'avoit ainsi conservé. Il s'étendit sur le bois, & se livra à un soldat, pour estre cloué.

XXXIV. Condamnation & execution.

Aprés qu'il fut attaché, l'executeur lui dit : Reviens

à toi & change d'avis, & on ôtera les clouds. Il répondit : Je les ay bien ſentis; & aprés eſtre demeuré quelque temps penſif, il dit : Je me preſſe, Seigneur, pour me relever pluſtoſt ; marquant la reſurrection. On l'éleva donc attaché au bois, & enſuite un nommé Metrodore, de la ſecte des Marcionites. Ils étoient tous deux tournez vers l'Orient, Pionius à droit, Metrodore à gauche. On entaſſa tout autour une grande quantité de bois; & comme Pionius fermoit les yeux, le peuple crut qu'il étoit mort. Mais il prioit en ſecret ; & ayant fini ſa priere, il ouvrit les yeux, regarda le feu d'un viſage gay, dit *Amen*, & expira comme par un leger ſoupir, en diſant: Seigneur, recevez mon ame. Aprés que le feu fut éteint, les fidelles qui étoient préſens trouverent ſon corps entier & comme en pleine ſanté ; les oreilles molles, les cheveux tenant à la teſte, la barbe belle, tout le viſage éclatant. Les Chrétiens étoient confirmez dans la foi, les infidelles ſe retiroienr épouvantez & agitez des reproches de leur conſcience. Ceci ſe paſſa ſous le proconſul Jule-Proculus-Quintilien ; ſous le troiſiéme conſulat de l'empereur Decius & le ſecond Gratus ; ſelon les Romains, le quatriéme des Ides, c'eſt à dire le douziéme de Mars; ſelon l'uſage d'Aſie, le douziéme du ſixiéme mois Macedonien nommé Xanthique ; à dix heures, ſuivant nôtre maniere de compter, l'an de J. C. 250. le cinquiéme jour de Mars, à quatre heures aprés midy. On ne ſait pas comment finirent les autres martyrs compagnons de S. Pionius.

XXXV. Lettres de S. Cyprien. *Epiſt.* 5.

Cependant S. Cyprien de ſa retraite écrivoit ſouvent à ſon clergé ; qui étoit demeuré à Carthage, & dans une de ſes lettres, il leur dit : Puiſque l'état des lieux ne me permet pas d'eſtre preſent ; je vous prie de vous acquitter en conſcience de vôtre devoir & du mien, enſorte

ensorte que rien ne manque à l'ordre ni à l'exactitude de la discipline. Quant à la dépense qu'il faudra faire, soit pour les confesseurs qui sont en prison, soit pour les pauvres qui perseverent dans la foi : je vous prie que rien ne leur manque, puisque toute la somme, qui a été amassée, n'a été distribuée entre les mains des clercs; qu'afin que plus de personnes eussent de quoi pourvoir aux besoins de chacun. Que si les freres, par l'ardeur de leur charité, s'empressent à visiter les bons confesseurs : je croi qu'ils doivent user de précaution, & n'y pas aller à grandes troupes : de peur d'exciter l'indignation, & nous faire refuser l'entrée : ensorte que nous perdions tout, par l'avidité de trop avoir. Prenez-y garde : & mêmes que les prêtres, qui offrent le sacrifice dans les prisons des confesseurs, y aillent tour à tour, avec un diacre : parce que le changement des personnes les rendra moins odieuses. Nous devons en tout être doux & humbles, comme il convient à des serviteurs de Dieu : nous accommoder au temps, & procurer le repos du peuple; saluez tous nos freres. Le diacre Victor & ceux qui sont avec moi vous saluënt. On void dans cette lettre l'affection des Chrétiens pour le saint sacrifice de l'eucharistie; puisque les prêtres alloient le celebrer jusques dans les prisons plustost que de priver les confesseurs de cette consolation. On void aussi qu'en cas de besoin on le celebroit avec peu de solemnité; mais que le prêtre avoit au moins un diacre pour le servir.

On peut raporter au même temps une lettre écrite à Sergius, à Rogatien & aux autres confesseurs prisonniers; où il leur dit de même qu'il souhaiteroit de joüir de leur presence si l'état des lieux le permettoit. Car, continuë-t-il, que me pourroit-il arriver de plus agreable, que d'embrasser ces mains pures, qui ont genereuse- *Epist. 6.*

ment rejetté un culte impie : de baiser ces bouches, qui ont confessé hautement le nom de J. C. Ensuite il les exhorte à la perséverance, par l'esperance des biens éternels : puis il ajoûte : Heureuses aussi les femmes, qui sont avec vous ; & qui s'élevant au dessus de la foiblesse de leur sexe, ont donné aux autres femmes un si bel exemple : & afin que rien ne manquât à vostre gloire, Dieu vous a associé même des enfans. Et ensuite : Suivez en tout le chemin, que le prêtre Rogatien ce glorieux vieillard vous montre par son courage : lui qui avec nostre frere Felicissime, toûjours paisible & moderé, a soûtenu les efforts du peuple furieux, & est entré le premier dans la prison, comme pour vous y marquer les logis de la part de Dieu.

Ep. 7. Pam. 36.

Dans une autre lettre écrite aux prêtres & aux diacres, il témoigne le desir qu'il a de les revoir, si ce n'étoit la crainte d'aigrir les gentils : & dit, qu'il retournera, quand ils lui écriront que les choses seront adoucies, ou quand le Seigneur lui fera connoître par revelation. Cependant il leur recommande, d'avoir soin des veuves, des malades & de tous les pauvres, particulierement des étrangers. Donnez-leur, dit-il, ce que j'ay laissé de mon fonds chez le prêtre Rogatien : & de peur que ce fonds ne soit déja consumé, je lui ai envoyé une autre somme par l'acolythe Narique. Ce fonds que saint Cyprien marque, comme lui étant propre, pouvoit estre pris de la pension, que l'église lui faisoit pour son entretien, comme évêque. Car quant à ses biens de patrimoine, il les avoit distribuez, dés le commencement de sa conversion.

XXXIV. Lettre du clergé de Rome.

Le clergé de Rome, qui gouvernoit l'église durant la vacance du saint siége, ayant appris la retraite de saint Cyprien, lui écrivit & à son clergé, par Clementius sou-

diacre de Carthage, qui étoit allé à Rome. La Lettre à S. Cyprien est perduë; mais il paroît qu'elle lui aprit le martyre du pape S. Fabien; celle du clergé de Rome au clergé de Carthage commence ainsi: Nous avons apris que le bien-heureux pape Cyprien s'est retiré; ce qu'il aura fait par de bonnes raisons, étant un personnage considerable comme il est. Le nom de pape se donnoit alors à tous les évêques. Ils les exhortent ensuite à estre fermes dans la foi, & à soûtenir le peuple; & nous vous en montrons l'exemple, disent-ils, comme vous le pourrez apprendre, de ceux qui vont d'ici vers vous; nous en avons même ramené de ceux que l'on faisoit monter, pour les contraindre. Ils entendent ceux, que l'on menoit au Capitole, pour sacrifier aux faux dieux. Ils ajoûtent. Cette église est ferme dans la foi; quoique quelques-uns soient tombez, soit par respect humain, à cause de leur dignité, soit par crainte se voyant pris. Nous les avons séparez de nous, mais nous ne les abandonnons pas, de peur qu'ils ne deviennent pires; vous devez faire de même, & relever le courage à ceux qui sont tombez; afin que s'ils sont repris, ils puissent confesser le nom de J. C. & reparer ainsi leur faute. Si étant malades ils se repentent & desirent la communion; il faut les secourir. Soit des veuves ou des affligez, qui ne peuvent s'entretenir, ou d'autres qui soient en prison, ou chassez de leurs maisons; quelqu'un doit avoir soin de les servir. Les Catecumenes qui tombent malades, ne doivent point être trompez dans leur attente, & on doit les assister, c'est à dire les baptiser. Et ce qui est encore plus important, c'est la sepulture des martyrs & des autres fidéles, dont ceux qui ont la charge seront responsables. Cet article est marqué comme important, & par le respect des reliques des martyrs, & par le danger de

Apud Cypr. ep. 8. Pamel. 2.

décourager les fidelles, si les morts demeuroient sans sepulture. Le clergé de Rome ajoûte : les freres qui sont dans les fers vous saluënt, & les prêtres & toute l'église ; sçachez que Bassien est arrivé ici. Nous vous prions, vous qui avez du zele pour Dieu, d'envoyer copie de cette lettre à tous ceux à qui vous le pourrez, même par un exprés.

Ep.9. Pam.4. S. Cyprien répondit par une lettre adressée aux prêtres & aux diacres de Rome, qui commence ainsi : Nous n'avions encore appris, mes chers freres, que par des bruits incertains la mort du S. homme mon collegue, lorsque j'ay reçû la lettre, que vous m'avez adressée, par le soudiacre Clementius ; par laquelle j'ay été pleinement instruit de sa fin glorieuse, & je me suis extrêmement réjoüi, qu'il ait si dignement couronné une administration si pure. Et ensuite : J'ay lû aussi une lettre, qui ne marque ni par qui elle est écrite, ni à qui elle s'adresse. Et parce que l'écriture, la substance de la lettre & le papier même, m'ont fait douter que l'on n'y ait ôté ou changé quelque chose ; je vous l'ay renvoyée en original, afin que vous reconnoissiez, si c'est la même, dont vous avez chargé le soudiacre Clementius. Car il seroit trés-fâcheux qu'une lettre ecclesiastique eût été falsifiée. Afin donc que nous puissions le savoir, voyez si c'est vostre écriture & vostre souscription, & nous aprenez au vray ce qui en est. Ces paroles de S. Cyprien font voir qu'il y avoit deslors quelque forme particuliere pour les lettres que les églises s'écrivoient ; par laquelle on pouvoit en reconnoistre la verité, & assurer ce commerce, où le secret étoit si necessaire, sur tout en temps de persecution. Peut-être étoit-ce la crainte de ce peril, qui avoit empêché le clergé de Rome, de mettre à sa lettre le titre ordinaire, qui étoit le nom de celui

qui écrivoit & de celui à qui il écrivoit.

Les derniers jours du mois de Mars de la même année 250. Achatius ou Acace évêque en Orient, on ne sait pas bien de quelle église, fut amené devant le consulaire Marcien, qui lui dit: Vous devez aimer nos princes, vous qui vivez sous les loix Romaines. Acace répondit: Et qui aime plus l'empereur que les Chrétiens? Nous prions continuellement pour lui, afin qu'il vive longtemps, qu'il gouverne les peuples avec une puissance juste, que son regne soit paisible; ensuite pour les soldats & pour tout le Monde. Marcien dit: Je loüe tout cela; mais afin que l'empereur connoisse mieux vostre soumission, faites-lui un sacrifice avec nous. Acace dit: Je prie le grand & le vrai Dieu pour l'empereur; mais il ne doit point exiger de sacrifice, & nous ne lui en devons point. Qui pourroit sacrifier à un homme? Marcien dit: Répondez, à quel Dieu faites-vous vos prieres; afin que nous lui fassions aussi des sacrifices? Acace dit: Je souhaite que vous le connoissiez utilement. Marcien dit: Dites-moi son nom? Acace dit: Le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Marcien dit: Sont-ce des noms de dieux? Non répondit Acace; mais celui qui leur a parlé est le vrai Dieu, que nous devons craindre. Marcien dit: Qui est-il? Acace dit: le Tres-haut, Adonaï, assis sur les Chérubins & les Séraphins. Marcien dit: Qu'est-ce qu'un Séraphin? Acace répondit: un ministre du Dieu tres-haut, qui approche de son trône. On void ici la pratique de ce que disoit Origene, peu de temps auparavant; qu'il n'est pas permis de donner à Dieu d'autres noms que l'écriture ne lui donne.

XXXVII. Confession de S. Acace. *Acta sinc. p. 139. An. 250.*

Orig. de martyr. p. 212. sup. n. 5.

Marcien dit: Quelle vaine philosophie vous abuse? laissez les choses invisibles; & reconnoissez plûtôt pour vrais dieux, ceux que vous voyez. Acace dit: Qui sont

les dieux à qui vous m'ordonnez de ſacrifier ? Marcien dit : Apollon noſtre conſervateur, qui nous garentit de la famine & de la peſte, qui conſerve & gouverne tout le monde. Acace répondit : Quoy ce malheureux, qui brûlant d'amour pour une fille, couroit éperdu, ne ſachant pas qu'il perdoit cette proye ſi chere ? Il eſt donc clair qu'il n'eſtoit pas divin : & il n'étoit pas Dieu non plus, puiſqu'une fille le trompa. C'eſt la fable de Daphné qu'Acace releve ici ; delà il paſſe à celle d'Hyacinthe, & à quelques autres, puis il conclud : Quand il iroit de la vie, dois-je adorer ceux que je ne dois pas imiter, & dont vous punirez vous-mêmes les imitateurs ? Marcien dit. C'eſt la coûtume des Chrétiens, d'inventer pluſieurs calomnies contre nos dieux. C'eſt pourquoi je vous ordonne de venir avec moi ſacrifier à Jupiter & à Junon; afin que nous faſſions agréablement le feſtin ſolemnel, & que nous rendions aux dieux ce qui leur eſt dû. Acace répondit: Comment ſacrifierai-je à celui dont le ſepulcre eſt conſtamment en Crete ? eſt-il reſuſcité ?

Marcien dit ; ou ſacrifie, ou meurs. Acace répondit : Ainſi font les voleurs de Dalmatie ; quand ils ont pris un paſſant dans un chemin étroit, ils ne lui font point d'autre compoſition, que de l'aiſſer l'argent ou la vie. Il n'eſt point là queſtion de ce qui eſt raiſonnable ; mais qui eſt le plus fort. Or je ne crains rien : les loix publiques puniſſent les adulteres, les infames, les voleurs, les empoiſonneurs, les homicides ; ſi je ſuis coupable de quelqu'un de ces crimes, je me condamne tout le premier. Mais c'eſt vous qui n'avez point d'excuſe; car il eſt
Matth. VII. écrit, que chacun ſera jugé comme il jugera. Marcien
Luc. IV. dit : Je n'ai pas ordre de juger, mais de contraindre : c'eſt pourquoi ſi tu n'obéïs, ſois aſſuré de la peine. Acace répondit : J'ai ordre auſſi de ne jamais nier mon Dieu ; ſi

vous obéïssez à un homme foible : qui sortira bien-tôt du monde, & sera mangé des vers ; combien dois-je plus obéïr au Dieu tout-puissant, qui est éternel, qui a dit : Qui me reniera devant les hommes, je les renierai devant mon Pere, qui est au ciel. *Matth. x. 33.*

Marcien dit : Tu viens de confesser l'erreur de cette doctrine, que j'avois toûjours desiré d'aprendre. Tu dis donc que Dieu a un fils ? Acace répondit : Oüi ; Marcien dit : Qui est le Fils de Dieu ? Acace répondit : Le verbe de verité & de grace. Marcien dit : Est-ce-là son nom ? Acace répondit : Vous ne m'aviez pas demandé son nom. Marcien dit : Dis-le. Acace répondit : Il s'appelle J. C. Marcien dit : De quelle femme Dieu l'a-t'il eu ? Acace répondit : Dieu n'a pas engendré son Fils à la maniere des hommes. Il a formé de sa main le premier homme, & aprés avoir fait une figure achevée, il lui a donné l'ame & l'esprit. Ainsi le fils de Dieu, la parole de verité, est sorti de son cœur ; c'est pourquoi il est écrit : Mon cœur a produit une bonne parole. *Ps. 44.* Marcien dit : Dieu est donc corporel. Acace dit : Lui seul se connoît ; nous ne connoissons point sa forme invisible ; mais nous honorons sa vertu & sa puissance. Marcien dit : S'il n'a point de corps, il n'a point de cœur, car il ne peut y avoir de sentiment sans les membres. Acace répondit : La sagesse ne vient pas de nos membres ; c'est Dieu qui la donne ; que sert le corps pour le sentiment ?

Marcien dit : Regarde les Cataphryges, gens d'une ancienne religion ; ils ont quitté ce qu'ils étoient, pour sacrifier aux dieux avec nous. Obéïs de même, rassemble tous les Chrétiens de la loi catholique, & suis avec eux la religion de l'empereur ; fais venir tout le peuple qui dépend de toi. Acace répondit : Ce n'est pas

moi qui les gouverne, c'eſt l'ordre de Dieu. Qu'ils m'écoutent ſi je leur conſeille des choſes juſtes : ſi je leur en propoſe de mauvaiſes, qu'ils me mépriſent. Marcien dit : Donne-moi tous leurs noms. Acace répondit:Leurs noms ſont écrits au ciel, dans le Livre de Dieu. Marcien dit : Oú ſont les Magiciens tes compagnons & les docteurs de cette erreur artificieuſe ? Apparemment il vouloit dire les prêtres. Acace répondit : Nous ſommes trés-coupables devant Dieu, mais nous deteſtons l'art magique. Marcien dit : Voſtre magie eſt cette nouvelle religion que vous nous amenez. Acace répondit : Nous détruiſons les dieux, que vous craignez, aprés les avoir faits vous mêmes. Marcien dit : Donne les noms, ſi tu veux éviter la peine. Acace dit : Je ſuis devant le tribunal, & vous demandez mon nom ? Eſperez-vous en pouvoir vaincre pluſieurs,vous que je confonds moi ſeul? Si vous êtes curieux de noms, on m'appelle Acace, mon nom propre eſt Agathange : & ceux-ci : Piſon évêque de Troye, & Menandre prêtre : faites maintenant ce qu'il vous plaira. Marcien dit : Tu ſeras mis en priſon, afin que l'empereur voye le procés, & ordonne ce qu'on doit faire de toi. Cet interrogatoire fut fait le quatriéme des calendes d'Avril; c'eſt-à-dire, le vingt-neuviéme de Mars, & l'empereur Decius en ayant lû le procés verbal, ne fit que rire de cette diſpute : il donna à Marcien le gouvernement de la Pamphylie : mais il admira tellement Acace, qu'il lui rendit la liberté.

XXXVIII. Redoublement de la perſécution en Affrique. *An.Cypr.an. 250. n. 9.*

Vers le commencement d'Avril le proconſul d'Afrique étant venu à Carthage ; la perſecution devint plus rigoureuſe, qu'elle n'avoit été ſous les magiſtrats de la ville, qui l'avoient commencée, & qui s'eſtoient contentez d'empriſonner & de bannir. Alors on employa les tourmens, les foüets, les bâtons, les chevalets

lets, les ongles de fer, les flambeaux : on recommençoit si souvent les tourmens, que ce n'étoit plus le corps des martyrs que l'on déchiroit, mais leurs playes. Le seizié-me de ce mois Mappalicus fut tourmenté devant le pro-consul, & lui dit entre autres choses : Vous verrez de-main le combat. En effet, le lendemain il soufrit le mar-tyre, avec quelques autres. Incontinent aprés S. Cyprien écrivit aux martyrs & aux confesseurs qui étoient en pri-son, aprés avoir soufert les tourmens ; ou destinez à les soufrir. Il leur donne de grandes loüanges, & le releve avec toute son éloquence la cruauté de la persecution & la fermeté de leur courage. Il les exhorte à la perseverance : mais il ajoûte, que si avant le jour de leur combat Dieu donne la paix à son église, ils ne doivent pas s'afliger d'estre privez de la gloire exterieure du martyre : puis-que Dieu de qui ils attendent la couronne connoît leur disposition. On void ici que ces saints avoient besoin de consolation. Quand ils ne souffroient ni la mort ni les tourmens pour J. C.

Martyrol. R. 17. April.

Epist. 10. Pam. 9.

Il écrivit aussi aux prêtres & aux diacres une lettre, où il les excite à prier & à s'humilier, pour apaiser la co-lere de Dieu. La voix, dit-il, ne suffit pas : il faut y join-dre les jeûnes, les larmes & toutes sortes de soumissions : car il faut avoüer, que nos pechez ont attiré cette tem-peste. Nous sommes frapez comme nous méritons : & que ne méritons-nous point ? puisque les confesseurs même, qui devoient montrer aux autres l'exem-ple, n'observent pas la discipline. Ainsi tandis que quelques-uns s'élevent insolemment, par la fausse gloire qu'ils se donnent de leur confession ; les tour-mens sont venus, & des tourmens sans fin, qui nous envient la consolation & de la mort & la cou-ronne : & ne cessent point qu'ils n'ayent lassé la patience.

Epist. 11. Pam. 8.

Prions donc du fond du cœur : frapons & on nous ouvrira, pourvû que nôtre priere ſoit unanime· Car vous devez ſavoir, & c'eſt ce qui m'a preſſé de vous écrire cette lettre, que le Seigneur a bien voulu faire paroître une viſion, dans laquelle il a eſté dit Demandez & vous obtiendrez. Enſuite il a eſté commandé au peuple qui étoit préſent, de prier pour certaines perſonnes marquées : mais dans leurs prieres les voix ont eſté diſcordantes & les volontés diviſées. Ce qui a fort dépleu à celui qui avoit dit : Demandez & vous obtiendrez. Et enſuite : Sachez, mes chers freres, qu'il nous a déja eſté reproché autrefois en viſion, que nous ſommes endormis dans nos prieres. Il les excite à la vigilance par l'exemple des apôtres & de J. C. même qui paſſoit les nuits en prieres ; & il ajoûte : Enfin Dieu a bien voulu faire avertir ainſi le moindre de ſes ſerviteurs chargé de pechez & indigne de l'honneur qu'il lui fait:Dites-lui, qu'il ſoit aſſuré que la paix viendra ; ce qui la retarde un peu, c'eſt qu'il en reſte quelques-uns à éprouver. Dieu daigne bien auſſi nous avertir d'eſtre ſobres dans le boir & dans le manger ; de peur que les cœurs déja élevez par la grace celeſte, ne s'affoibliſſent ; & que l'eſprit accablé de viandes ne ſoit moins vigilant pour la priere. Je n'ay pas dû vous cacher tout ceci, ni me contenter de le ſavoir. Ne cachez pas non plus cette lettre ; mais faites la lire aux freres.

Luc. VI. 12.

Epiſt. 12. Pam. 37.

Dans une autre lettre aux prêtres & aux diacres, il dit : On doit avoir un ſoin particulier des corps de tous ceux qui meurent en priſon, quoiqu'ils n'ayent pas eſté tourmentez. Il faut les compter entre les bienheureux martyrs ; puiſqu'ils ont ſouffert, autant qu'il étoit en eux, tout ce qu'ils ont eſté preſts de ſoufrir. Marquez le jour de leur mort ; afin que nous puiſſions celebrer leur me-

moire avec celle des martyrs. Il eſt vray que noſtre frere Tertullus, ſuivant ſon zele ordinaire, m'écrit les jours auſquels nos freres priſonniers paſſent à l'immortalité, & nous celebrons ici pour leur memoire des ſacrifices que nous offrirons bien-tôt avec vous, s'il plaît à Dieu. Ne manquez pas auſſi, comme je vous l'ay ſouvent écrit, d'avoir ſoin des pauvres : j'entends de ceux qui ſont demeurez fermes dans la foi, & non ſuccombez ni à la pauvreté, ni à la perſecution.

XXXIX. Lettres de Celerin & de Lucien.

Entre les confeſſeurs priſonniers à Carthage étoit un nommé Lucien, qui vers ce temps-là receut de Rome une lettre d'un de ſes anciens amis nommé Celerin, qui avoit confeſſé en preſence de l'empereur au commencement de la perſecution, & depuis étoit ſorti de priſon. Aprés des témoignages d'une tendre & ſainte amitié, Celerin lui marquoit ſon extrême douleur, pour la mort ſpirituelle de quelques ſœurs qui avoient ſacrifié aux idoles. C'eſt pourquoi, ajoûtoit-il, j'ay paſſé dans les larmes la joye de la pâque, pleurant jour & nuit, couvert d'un cilice & de cendre : juſqu'à ce que N. S. J. C. par ſa grace & par voſtre interceſſion, ou par celle que vous demanderez à nos freres qui ſeront couronnez, leur accorde le pardon de leur crime. Car je me ſouviens de voſtre charité, & je ne doute point, que vous ne ſoyez touché de la faute de nos ſœurs Numerie & Candide, que vous connoiſſez. Si vous intercedez pour elle auprés de J. C. vous qui eſtes ſes martyrs : je croy qu'il leur pardonnera, en conſideration de la penitence qu'elles ont faite, & des aſſiſtances qu'elles ont renduës à nos freres : qui étant bannis, ſont venus ici de chez vous, & vous en rendront temoignage. Je vous prie donc de parler à vos confreres de nos ſœurs Numerie & Candide ; & de conjurer ceux qui

Ap. Cyp. p. 21.

seront couronnez les premiers, de leur remettre leur peché. Car pour Etecuse elle n'a fait que donner de l'argent, pour se racheter de sacrifier : elle n'est montée que jusques à Tria-fata : c'étoit un lieu dans la grande place de Rome, elle est descenduë aussi-tost, & je sai fort bien, qu'elle n'a point sacrifié. Leur cause ayant esté examinée, ceux qui les gouvernent leur ont ordonné de demeurer ainsi, jusques à ce qu'il y ait un evêque. C'étoit le clergé de Rome, qui gouvernoit pendant la vacance du saint siege. Celerin continuë : Je vous supplie donc de raporter ceci à tous vos freres les confesseurs, ainsi J. C. veüille vous donner la couronne que vous avez meritée, non seulement par la confession, mais par tout le cours de vostre vie, qui a esté un exemple de vertu. Car vous devez savoir que je ne suis pas seul, qui demande cela pour elles : mais Statius, Severien & tous les confesseurs, qui sont venus ici de chez vous. Elles ont esté les recevoir au port, les ont amenez dans la ville : les ont assistez jusques au nombre de soixante-cinq, & continuënt jusques à present à les assister en toutes choses ; car ils logent tous chez elles. Macaire vous saluë avec ses sœurs Cornelie & Emerite, qui se réjoüissent de vostre glorieuse confession, & tous les autres freres : & Saturnin, qui a aussi confessé courageusement sous les ongles de fer : il vous prie instamment de la même chose. Vos freres Calphurnius & Marie, & tous les Saints freres vous salüent.

Lucien répondant à cette lettre de Celerin, témoignoit d'abord une grande confusion de ce que Celerin n'osoit l'appeller son frere : moi, dit-il, qui n'ai confessé le nom de Dieu, que devant de petites gens & en tremblant ; au lieu que vous avez épouvanté ce grand serpent précurseur de l'Antechrist. C'est à dire l'empereur

Decius, devant qui Celerin avoit confeſſé : au lieu que Lucien n'avoit confeſſé que devant les magiſtrats municipaux de Carthage. Lucien venant au ſujet de la lettre ajoûte : Vous avez dû ſavoir ce qui s'eſt paſſé ici. Le bien-heureux martyr Paul étant encore au monde m'appella & me dit : Lucien, je vous dis devant J. C. aprés qu'il m'aura appellé, ſi quelqu'un vous demande la paix, donnez-lui en mon nom ; & tous tant que nous ſommes que Dieu a daigné appeller en cette perſecution, nous avons tout d'un accord donnez à tous des lettres de paix. Sachez donc, mon frere, que j'ai reſolu d'executer ce que Paul a ordonné ; & que nous l'avons tous conclu, depuis que nous ſommes en cette affliction : lors qu'on a ordonné, ſuivant le commandement de l'empereur, de nous faire mourir de faim & de ſoif, & que l'on nous a enfermez en deux cachots, où la chaleur étoit inſuportable : Maintenant on nous a rendu le jour. C'eſt pourquoi, mon cher frere, je vous prie de ſaluer Numeria & Candida, qui auront la paix, ſuivant l'ordre de Paul & des autres martyrs ; dont voici les noms, Baſſus, qui eſt mort dans la carriere : Mappalicus, à la queſtion : Fortunion, dans la priſon ; Paul aprés la queſtion ; Fortune, Victorin, Victor, Herenée, Credula, Herene, Donat, Firmus, Ventus, Fructus, Julie, Martial & Ariſton : qui par la volonté de Dieu ſont morts de faim dans la priſon. Vous aprendrez bien-toſt que nous les aurons ſuivis ; car nous ſommes enfermez pour la ſeconde fois, il y a huit jours aujourd'hui que je vous écris ; & avant ces huit jours, cinq jours durant, on ne nous a donné qu'un peu de pain & de l'eau par meſure. C'eſt pourquoi je demande, que quand le Seigneur aura donné la paix à l'égliſe : ſuivant l'ordre de Paul & noſtre concluſion,

Ap. Cypr. ep. 22.

elles ayent la paix, aprés avoir expliqué la cause devant l'évêque, & avoir fait la penitence : & non seulement elles, mais celles à qui vous savez que s'applique nostre intention.

Lucien se recommande ensuite aux mêmes personnes, dont Celerin lui avoit fait les complimens, & ajoûte Sabine, Spesine & les sœurs Januaria, Dativa & Donata ; & encore : Nous saluons Satur & les siens, avec Bassien & tout le clergé : Uranius, Alexius, Quintien, Colonica & tous les autres dont je n'ai pas écrit les noms, parce que j'étois déja las : ils doivent me le pardonner. Je souhaite une bonne santé à Alexius, à Getulicus, aux argentiers & aux sœurs : mes sœurs Januaria & Sophie vous salüent, & je vous les recommande. Telle étoit la lettre de Lucien. Il ne mourut pas dans la prison ; & comme il avoit plus de zele que de science & de discretion, il se mit à donner indifferemment aux apostats des billets de reconciliation, écrits de sa main au nom des confesseurs, se faisant comme chef de faction. Il en écrivit plusieurs au nom d'un jeune homme nommé Aurelius qui ne savoit pas écrire : plusieurs au nom du martyr Paul, dont il parloit dans sa lettre ; même aprés la mort de Paul.

S. Cyprien ne sceut ce desordre que depuis : mais cependant comme il apprit que quelques confesseurs se relâchoient, & ne donnoient pas l'exemple qu'ils devoient aux autres fidelles : il en écrivit au prêtre Rogatien & aux autres confesseurs, les exhortant à les corriger. Quelle honte, dit-il, pour vostre nom, que l'on en voye un parmi vous yvre & immodeste : un autre, qui revient en son païs, aprés avoir esté banni : en sorte que si on le reprend il perisse, non comme Chrétien, mais comme coupable ; J'aprens que quelques-uns s'en-

Ep. 13. p. 7.

flent & s'élevent ; & ce qui est execrable, que quelques uns profanent les temples de Dieu, santifiez de nouveau par la confession en couchant indifferemment dans le même lieu où couchent des femmes : quand leur conscience ne leur reprocheroit point d'autre crime, le seul scandale en est un grand. Il ne doit avoir non plus entre vous, ni disputes, ni jalousies, ni querelles, ni paroles injurieuses. Avançons de plus en plus dans la voye du Seigneur : afin que quand par sa misericorde il nous aura donné la paix, qu'il nous promet, nos freres & les payens mêmes nous trouvent entierement changez. Quoique j'aye écrit à nostre clergé depuis peu, lorsque vous étiez encore en prison, & même depuis, que l'on vous fournit ce dont vous pourriez avoir besoin, pour la nourriture ou pour le vêtement: je n'ay pas laissé de vous envoyer, sur le petit fonds que j'avois emporté avec moi pour ma dépense, deux cens cinquante sesterces, outre les deux cens cinquante que je vous avois envoyez auparavant. Victor, qui de lecteur a esté fait diacre, & qui est avec moi, vous en a aussi envoyé quatre cens vingt-cinq. Le sesterce valoit environ deux sous de nostre monoye : ainsi les 250. font vingt-cinq livres ; & les 425. quarante deux livres dix sols. Ces confesseurs hors de prison, & les autres revenus de leur exil, semblent montrer que la persecution s'adoucissoit à Carthage ; mais elle continuoit ailleurs.

addit. Rigalt.

XL. Martyre de S. Maxime. *Acta. sinc. p.* 144.

En Asie vers ce même temps, c'est-à-dire le quatorziéme de May, un marchand nommé Maxime fut presenté au proconsul Optimus ; qui aprés lui avoir demandé son nom, lui demanda aussi sa condition. Il répondit : Je suis né libre, mais je suis esclave de J. C. Le proconsul dit : Quelle est ta profession ? Maxime répondit ; Je suis un homme du peuple qui vis de mon trafic. Es-

tu Chrétien, dit le proconſul. Maxime dit: Quoique pecheur, je ſuis Chrétien. Le proconſul dit: Ne ſais-tu pas les ordres des empereurs, qui viennent d'arriver? Quels ordres, dit Maxime? Le proconſul dit: Que tous les Chrétiens quittent leur ſuperſtition, reconnoiſſant le vrai prince, à qui tout eſt ſoumis, & adorent ſes dieux. Maxime répondit: Je ſay l'ordonnance injuſte du prince de ce monde, & c'eſt pourquoi je me ſuis montré en public. Le proconſul dit: Sacrifie donc aux dieux. Maxime répondit: Je ne ſacrifie qu'à Dieu ſeul, à qui je me réjoüis d'avoir ſacrifié dés ma jeuneſſe. Le proconſul dit: Sacrifie ſi tu veux te ſauver, ſinon je te ferai périr par divers tourmens. Maxime répondit. C'eſt ce que j'ay toûjours deſiré: c'eſt pour cela que je me ſuis montré, pour être délivré de cette miſerable vie & arriver à l'éternelle. Alors le proconſul le fit battre à coups de bâton; & lui diſoit cependant, Sacrifie, Maxime, pour eſtre délivré de ces tourmens. Maxime répondit: Ce ne ſont pas des tourmens, ce que l'on ſoufre pour le nom de N. S. J. C. ce ſont des onctions ſalutaires; mais ſi je m'éloigne de ſes préceptes, les vrais tourmens m'attendent, qui ſont éternels. Le proconſul le fit pendre au chevalet; & comme on le tourmentoit, il lui dit: Reconnois maintenant ta folie, miſerable, & ſacrifie pour ſauver ta vie. Je la ſauveray, dit Maxime, ſi je ne ſacrifie point, & je la perds ſi je ſacrifie. Ni vos bâtons, ni vos ongles de fer, ni vos feux ne me font point de douleur, parce que la grace de J. C. demeure en moy. Alors le proconſul prononça contre lui cette ſentence: J'ordonne que Maxime qui n'a pas voulu obéïr aux loix & ſacrifier à la grande Diane, *Martyr. 30. Apr.* ſoit lapidé, pour donner de la terreur aux autres Chrétiens. Auſſi-toſt il fut enlevé par les executeurs & mené hors les murailles de la ville, où ils le lapiderent.

Sous

Sous le même proconſul Optimus & le ſeiziéme de May, on prit à Lamſaque prés l'Helleſpont un jeune homme nommé Pierre, bien fait de corps & d'eſprit. Aprés qu'il eut dit ſon nom & confeſſé qu'il étoit Chrétien, le proconſul lui dit : Tu as devant les yeux les ordonnances de nos invincibles princes : ſacrifie donc à la grande déeſſe Venus. Pierre répondit : Je m'étonne que vous me vouliez perſuader, de ſacrifier à une femme impudique & infame, qui a fait des actions, dont le ſeul recit ſeroit honteux. Je dois bien plûtôt offrir au vray Dieu & à J. C. le ſacrifice de la priere & de la loüange. Le proconſul oyant cela, le fit étendre par des roües, avec des pieces de bois tout au tour & des liens de fer, qui lui ſerroient tout le corps : enſorte que ſes os furent briſez en petites pieces. Mais plus il étoit tourmenté, plus il étoit conſtant : & riant & regardant le ciel, il dit : Je vous rends graces, mon Seigneur J. C. qui me donnez la patience pour vaincre ce cruel tyran. Le proconſul voyant ſa perſeverance luy fit couper la teſte.

XLI. Martyre de S. Pierre, &c. à Lampſaque. *Acta ſinc.* p. 147.

Dans le même temps comme le proconſul alloit à Troade, ville voiſine, qu'Alexandre le grand avoit fait bâtir ſur les ruines de l'ancienne Troye : on lui preſenta trois autres Chrétiens, André, Paul & Nicomaque. Il leur demanda d'où ils étoient, & de quelle religion : & Nicomaque répondit impatiemment & à haute voix : Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit à André & à Paul : Vous autres que dites-vous ? Ils répondirent : Nous ſommes Chrétiens. Le proconſul dit à Nicomaque : ſacrifie aux dieux comme il eſt ordonné. Nicomaque répondit : Un Chrétien, comme vous ſavez, ne doit pas ſacrifier aux démons. Le proconſul le fit pendre & tourmenter : comme il étoit preſt à rendre l'eſprit par la violence des tourmens, il s'écria à haute voix : je n'ai jamais été Chré-

tien, je ſacrifie aux dieux. Le proconſul le fit auſſi-tôt deſcendre. Mais au moment qu'il eut ſacrifié, il fut ſaiſi du démon ; & ſe battant contre terre & ſe coupant la langue de ſes dents, il rendit l'eſprit.

Dans la foule des ſpectateurs une fille nommée Deniſe, âgée de ſeize ans, s'écria. Miſerable pourquoi t'es-tu attiré une peine éternelle, pour un moment de relâche ? Le proconſul ayant oüi ces paroles, la fit tirer au milieu de la place, & lui demanda ſi elle étoit Chrétienne. Oüi, répondit-elle, je la ſuis ; c'eſt pourquoi je plains ce malheureux de n'avoir pas ſouffert encore un peu, pour arriver au repos éternel. Le proconſul dit : Il a trouvé le repos, lorſqu'il a ſatisfait aux Dieux & aux princes en ſacrifiant ; & de peur qu'il ne ſoufrît des reproches, à cauſe de voſtre vaine religion, la grande déeſſe Venus a bien voulu le prendre. Sacrifie auſſi toi, de peur qu'aprés t'avoir fait trainer honteuſement, je ne te faſſe brûler vive. Deniſe répondit : Mon Dieu eſt plus grand que vous. C'eſt pourquoi je ne crains point vos menaces ; il peut me donner la force de ſoufrir tout ce que vous me pourrez faire. Alors le proconſul la livra à deux jeunes hommes, pour la corrompre, & fit mettre en priſon André & Paul. Ces jeunes gens prirent Deniſe, & la menerent à leur logis ; mais aprés s'eſtre efforcez juſques à minuit de lui faire violence, il leur fut impoſſible. Vers la minuit il leur apparut un jeune homme éclatant d'une lumiere, qui éclaira toute la maiſon ; ils furent ſaiſis de peur, & ſe jetterent aux pieds de la Sainte. Elle les releva, en diſant : Ne craignez point, c'eſt mon defenſeur & mon gardien. Ils la prioient d'interceder pour eux, de peur qu'il ne leur arrivât du mal.

Le jour étant venu, tout le peuple vint au proconſul en criant & demandant qu'on leur livrât André & Paul.

Deux ſacrificateurs de Diane, Oneſicrate & Macedon étoient les plus ardens, à exciter la ſedition. Le proconſul ayant donc fait venir les martyrs, leur dit : Sacrifiez à la grande Diane. André & Paul répondirent : Nous ne connoiſſons, ni Diane, ni les autres démons, que vous adorez ; & n'avons jamais adoré que Dieu ſeul. A ces mots, le peuple prioit le proconſul de les leur abandonner, pour les faire mourir. Le proconſul voyant qu'il ne pouvoit vaincre la conſtance des martyrs, les fit foüetter, puis les livra au peuple pour les lapider ; il les prirent, & leur ayant lié les pieds, les traînerent hors la Ville.

Comme on les lapidoit, Deniſe en oüit le bruit. Elle ſe mit à crier & à pleurer, & s'échapant de ſes gardes, elle courut au lieu où ils étoient, & ſe jetta ſur eux, en diſant : Afin de vivre avec vous dans le ciel, je veux mourir ici avec vous ſur la terre. On rapporta au proconſul comment Deniſe avoit été conſervée par un jeune homme lumineux ; & comment elle s'étoit échapée, pour ſe jetter ſur les corps d'André & de Paul. Le proconſul commanda de la ſéparer & de la mener en un autre lieu, pour eſtre décollée, ce qui fut executé.

On trouve pluſieurs autres martyrs en Aſie ſous cette perſecution. A Nicomedie Quadrat, qui aprés avoir été tourmenté pluſieurs fois eut la tête tranchée, à Nicée Tryphon & Reſpicius ; en Lycie l'illuſtre martyr S. Chriſtophe ; à Ceſarée en Capadoce S. Mercure, officier conſiderable dans les troupes ; à Melitine en Armenie S. Polyeucte. C'eſt auſſi à ce temps de Decius, que l'on rapporte les ſept dormans ; c'eſt-à-dire ſept freres, qui fuyant la perſecution ſortirent d'Epheſe & ſe retirerent dans une caverne où ils furent enfermez, & ainſi s'endormirent au Seigneur. D'où vient que quand

Martyr. R. 7 Maj.
10. Nov.
25. Jul.
2. Nov.
13. Febr. Martyr. R. 27. Jul. & ibi Baron.

on trouva leurs corps long-temps aprés, on les appella les ſept dormans.

XLII. S. Cyprien ſuſpend la reconciliation des apoſtats. *Epiſt.14. p. 6.*

S. Cyprien étoit toûjours dans ſa retraite : & quoiqu'il ſemblât neceſſaire d'en ſortir, pour remedier avec le conſeil de ſon clergé aux deſordres, particulierement de ceux qui étoient tombez ; il jugea toutefois plus à propos de demeurer encore caché ; & cela par le conſeil de Tertullus, à qui il les renvoye pour aprendre le détail de ſes raiſons. Il les exhorte d'avoir ſoin des pauvres, qui étoient demeurez fermes ; particulierement des confeſſeurs qui étoient ſortis de priſon. Sur tout il recommande qu'on les inſtruiſe de la diſcipline, & qu'on les exhorte à être humbles, modeſtes & paiſibles. Car j'aprens, dit-il, avec douleur, que quelques-uns ſe promenent inſolemment, s'occupent des choſes vaines & ſement des diviſions. Qu'ils profanent par des conjonctions illicites les membres de J. C. même aprés l'avoir confeſſé ; que les diacres & les prêtres ne peuvent plus les gouverner ; & que ce peu de mauvais confeſſeurs ſemblent par leur conduite dereglée, travailler à ternir la gloire d'un grand nombre de bons. Il ajoûte à la fin : Quant à ce que m'ont écrit nos freres les prêtres Donat & Fortunat, Novat & Gordius, je n'ay pû y répondre ſeul ; parce que dés le comencement de mon épiſcopat j'ai reſolu de ne rien faire de mon chef, ſans voſtre avis & le conſentement du peuple. Mais quand Dieu m'aura fait la grace de retourner avec vous, nous traiterons enſemble des choſes faites ou à faire : comme le reſpect que nous nous devons reciproquement nous y oblige. Telle étoit la déference des ſaints évêques pour leur clergé, & même pour tout le peuple fidelle.

Cette affaire, dont les quatre prêtres avoient écrit à S. Cyprien & dont il differe la réſolution, étoit peut-être

le rétabliſſement de ceux qui étoient tombez. Ils étoient en grand nombre en cette égliſe : c'étoit la plus grande partie du peuple & une partie même du clergé. Saint Cyprien aprit, qu'ils ſollicitoient les martyrs & les confeſſeurs, pour obtenir des lettres de recommandation ; enſorte qu'il s'en donnoit tous les jours des milliers, contre la regle. Car c'étoit un uſage receu dans l'égliſe, que les pecheurs avoient recours aux martyrs & aux confeſſeurs, & qu'à leur recommandation on abregeoit ou on adouciſſoit leur penitence ; & leur réconciliation à l'égliſe étoit plus facile. On appelloit à proprement parler martyrs, ceux qui avoient ſouffert des tourmens ; & confeſſeurs, ceux qui avoient ſeulement confeſſé la foi publiquement ; mais dans l'uſage on confondoit quelquefois ces noms. S. Cyprien ayant donc apris ce deſordre, écrivit trois lettres : la premiere aux martyrs & aux confeſſeurs ; la ſeconde aux prêtres & aux diacres, la troiſiéme aux laïques, qui étoient demeurez fermes : & marqua que chacune devoit eſtre lûë à ceux à qui s'adreſſoient les deux autres. La lettre aux martyrs & aux confeſſeurs portoit :

Ep. 14. *Ep. 20.* *Tertull. de pudic. c. 12.*

Le devoir de noſtre charge nous oblige à vous avertir, que vous, qui avez gardé la foi au Seigneur avec tant de courage, devez auſſi eſtre les plus zelez à garder ſa loi & ſa diſcipline. J'avois cru, que les prêtres & les diacres qui ſont preſens vous inſtruiroient pleinement des regles de l'évangile, comme il a toûjours eſté pratiqué ſous nos prédeceſſeurs, que les diacres alloient à la priſon, & regloient les deſirs des martyrs. Mais j'ai ſenti une grande douleur d'apprendre, qu'au lieu que vous m'avez écrit avec précaution, avec reſpect, d'examiner vos demandes, & d'accorder la paix à quelques-uns de ceux qui ſont tombez, quand la perſecution

ſera finie, il y a des prêtres, qui avant qu'ils ayent achevé leur penitence offrent pour eux, & leur donnent l'eucharistie. On peut le pardonner aux coupables. Qui est le mort qui ne chercheroit pas la vie avec empreſſement ? Mais c'eſt à ceux qui preſident à garder la regle, & n'être pas bouchers au lieu de paſteurs ; car c'eſt les tromper que de leur accorder ce qui leur nuit. Et parce que j'aprens, nos chers freres, que quelques-uns vous preſſent avec impudence, & abuſent de voſtre bonté: je vous prie auſſi inſtamment que je puis, de vous ſouvenir de l'évangile, de conſiderer ce que les martyrs vos predeceſſeurs ont autrefois accordé, afin de peſer exactement les demandes de ceux-ci : vous qui eſtes les amis du Seigneur, & qui jugerez un jour avec lui, examinez la vie & le merite de chacun, & la qualité des pechez : de peur que ſi vous permettiez, ou ſi nous faiſions quelque choſe avec précipitation, noſtre égliſe n'en rougît devant les payens mêmes. Moderez les demandes que l'on vous fait : reconnoiſſant & reprimant ceux, qui abuſent de vos graces pour s'en faire des amis, ou même en trafiquer indignement. Ces mots ſemblent ſignifier que quelques-uns vendoient à d'autres des billets de martyrs. S. Cyprien continuë : Vous devez auſſi prendre garde, de marquer nommément ceux à qui vous deſirez que l'on donne la paix. Car j'aprens qu'il y a des billets en ces termes : Qu'un tel avec les ſiens ſoit reçû à la communion, ce que jamais les martyrs n'ont fait, de peur qu'une demande confuſe ne nous charge de haine. Car ce mot avec les ſiens s'étend loin : & on peut nous en preſenter vingt & trente, ou plus, qui ſe diront parens, alliez, affranchis & domeſtiques de celui qui reçoit le billet. Je vous prie donc de marquer nommément dans le billet, ceux que vous voyez, que vous connoiſſez, &

dont vous ſavez que la penitence eſt proche de la ſatisfaction.

La lettre aux prêtres & aux diacres portoit ; J'ai eu long-temps patience, mais je ne puis plus me taire, ſans expoſer le peuple & nous-mêmes à l'indignation de Dieu : puiſque quelques-uns des prêtres ne ſongeant, ni au jugement futur, ni à l'évêque qui les gouverne maintenant ; veulent s'attribuer tout, contre ce qui s'eſt pratiqué ſous nos predeceſſeurs. Je ſouffrirois l'injure que reçoit l'épiſcopat ; mais il n'y a plus lieu de diſſimuler ; puiſque quelques-uns de vous trompent nos freres ; & pour s'attirer des applaudiſſemens, en rétabliſſant contre l'ordre ceux qui ſont tombez, leurs nuiſent davantage. Ils ſavent eux-mêmes que leur crime eſt le plus grand de tous ; cependant au lieu que dans les moindres pechez les coupables font penitence pendant un temps reglé, viennent à l'exomologeſe ſelon l'ordre de la diſcipline ; & reçoivent le droit de communier par l'impoſition des mains de l'évêque & du clergé ; ceux-ci ſont admis à la communion, quoique la perſecution dure encore ; on offre leur nom, & ſans penitence, ni exomologeſe, ni impoſition des mains ; on leur donne l'euchariſtie. S. Cyprien ſemble ici prendre le mot d'Exomologeſe, non pour toute la penitence, comme Tertullien ; mais pour une partie, c'eſt-à-dire, ſuivant la ſignification du mot grec, pour une confeſſion, qui ſe pouvoit faire aprés avoir achevé la penitence, avant que de recevoir l'impoſition des mains, mais on ne ſait ſi cette confeſſion étoit ſecrette ou publique. Il continuë ainſi : Ceux qui ne ſavent pas ſi bien les écritures, n'en ſeront pas coupables, mais ceux-là le ſeront, qui preſident & n'en avertiſſent pas les freres. De plus, ils rendent odieux les bien-heureux martyrs, & les com-

mettent avec l'évêque. Car au lieu que les martyrs m'ont écrit & m'ont prié, de remettre l'examen des apoſtats & leur reconciliation, aprés la paix de l'égliſe & mon retour : ceux-ci communiquent dés à preſent & offrent avec eux, & leur donnent l'euchariſtie. Au lieu que ſi les martyrs, par la chaleur de leur gloire, demandoient quelque choſe de plus, que la loi de Dieu ne permet : ce ſeroit aux prêtres & aux diacres de les avertir comme l'on a toûjours fait par le paſſé. Auſſi Dieu ne ceſſe point de nous reprendre jour & nuit. Car outre les viſions nocturnes, le jour même, les enfans innocens, qui ſont avec nous, ſont remplis du S. Eſprit. Ils voyent en extaſe de leurs yeux, & entendent & diſent les choſes, dont le Seigneur a la bonté de nous avertir. Vous aprendrez tout à mon retour. Cependant ceux d'entre vous, qui ſont imprudens & enflez, doivent ſavoir; que s'ils continuënt, j'uſerai de la correction que le Seigneur commande, je leur défendrai cependant d'offrir, & les obligerai à plaider leur cauſe devant nous, devant les confeſſeurs, & même devant tout le peuple, quand nous aurons recommencé de nous aſſembler. Cette défenſe aux prêtres d'offrir pour un temps, ſemble eſtre la peine canonique, que l'on a depuis nommée ſuſpenſe.

Dans la lettre au peuple fidelle, il témoigne une extrême compaſſion pour ceux qui étoient tombez, & leur fait eſperer leur rétabliſſement, pourvû qu'ils ne precipitent rien. Il blâme encore les prêtres, qui ont commencé de communiquer avec eux, d'offrir pour eux, & leur donner l'euchariſtie, au lieu d'obſerver l'ordre de la penitence, de l'exomologeſe & de l'impoſition des mains. Il exhorte le peuple à contenir les coupables, & à leur inſpirer la patience, & ajoûte : Qu'ils écoutent noſtre conſeil, qu'ils attendent noſtre retour, afin qu'alors,

lors, en l'assemblée de plusieurs évêques, & en la presence des confesseurs, nous puissions examiner les lettres des bienheureux martyrs.

XLIII. S. Cyprien use d'indulgence pour les malades.

S. Cyprien crut quelque tems aprés devoir un peu se relâcher, à cause de la saison; & écrivit ainsi aux prêtres & aux diacres: Comme je voy qu'il n'est pas encore possible d'aller à vous, & que nous entrons déja dans l'esté, qui aporte de grandes & frequentes maladies, je croy qu'il faut pourvoir à nos freres; afin que ceux qui ont des billets des martyrs, s'ils sont prévenus de mal & se trouvent en péril; puissent, sans attendre nôtre presence, faire la confession de leur peché devant tout prêtre present, ou s'il ne se trouve point de prêtre & que la mort presse, devant un diacre; & qu'ayant receu l'imposition de la main pour la penitence, ils aillent au Seigneur avec la paix, que les martyrs nous ont prié de leur donner. On ne croit pas que ceci doive s'entendre de l'absolution sacramentelle; mais seulement de quelque ceremonie, qu'un diacre peut accomplir, par commission de l'évêque. Saint Cyprien continuë: Soutenez aussi le reste de ceux qui sont tombez, & les consolez; afin qu'ils ne perdent pas la foy, & ne desesperent pas de la misericorde du Seigneur. Que vostre vigilence s'étende aussi sur les catécumenes: si se trouvant prests de mourir & en péril ils implorent la grace de Dieu, elle ne doit pas leur estre refusée. Mais comme quelques-uns, qui n'avoient point de billets de martyrs pressoient indiscretement, il confirma le même ordre, & ajoûta: Comme cette affaire ne regarde ni un petit nombre de personnes, ni une église ou une province seule, mais le monde entier; qu'ils attendent la paix publique de l'église; afin que dans une assemblée de plusieurs évêques, & en

Epist. 18.

Epist. 19.

presence du peuple qui n'est point tombé, nous puissions tout regler d'un commun avis. Il ne seroit pas raisonable de faire entrer dans l'église quelques-uns des apostats; tandis qu'il y a des confesseurs exilés qui n'ont pû encore revenir, étant dépoüillés de tous leurs biens. Ceux qui sont si pressez, ont en leur pouvoir ce qu'ils demandent & même plus. On combat tous les jours, si leur repentir est sincere & si leur zele est si ardent, qu'ils ne puissent souffrir de delay: ils peuvent recevoir la courone du martyre.

Cette conduite de S. Cyprien fut soûtenuë par des lettres du clergé de Rome au clergé de Carthage, & des confesseurs de Rome à ceux de Carthage, pour les exhorter à tenir ferme contre les importunités des apostats, suivant la rigueur de l'évangile: & S. Cyprien de son côté écrivit aux prêtres & aux diacres de Rome, pour leur rendre compte de sa retraite, dont on ne leur avoit pas fait un rapport assés fidelle. Il leur envoyoit aussi les lettres qu'il avoit écrites pendant sa retraite, au nombre de treize, pour leur aprendre tout ce qui s'étoit passé, & comme il s'étoit conformé à leurs conseils, touchant les apostats malades, pour conserver l'unité dans la discipline.

XLIV. Indiscretion de Lucien.

Ap. Cypr. ep. 23.

Lucien continuoit toûjours à presser avec son zele indiscret la reconciliation des apostats, en vertu des billets des confesseurs; mais ayant veu les lettres, par lesquelles S. Cyprien ordonoit de les differer: il vint à cet excés de temerité, d'écrire au nom de tous les confesseurs la lettre qui suit: Tous les confesseurs au pape Cyprien, salut. Sachez que nous avons donné la paix à tous ceux, dont vous serez informé comme ils se sont conduits depuis leur peché, & nous desirons que vous le fassiez savoir aux autres évêques. Nous souhaitons

que vous ayez la paix avec les ſaints martyrs. En preſence d'un exorciſte & d'un lecteur : écrit par Lucien. S. Cyprien ayant receu ce billet, & voyant qu'il échaufoit des eſprits turbulens, qu'il avoit dés auparavant de la peine à gouverner, & les pouſſoit à vouloir extorquer la paix de l'égliſe : voyant cela, il écrivit à ſes prêtres & à ſes diacres, de s'en tenir à ce qu'il leur avoit écrit au ſujet des apoſtats : parce, dit-il, que c'eſt une affaire qui nous regarde tous & que nous devons juger en commun. C'eſt pourquoi je n'oſe me l'attribuer ſeul ni porter un prejugé. J'ay envoyé copie des lettres, que je vous ay écrites, à pluſieurs de mes collegues, qui m'ont répondu, qu'ils étoient du même avis, & qu'il faloit nous y tenir : juſques à ce que nous puiſſions nous aſſembler & examiner les cas particuliers. Et afin que vous ſachiez, ce que m'a écrit Caldonius mon collegue, & ce que je lui ay répondu : j'ay joint à cette lettre la copie de la ſienne & de ma réponſe, & je vous prie de lire le tout à nos freres, afin qu'ils ſe diſpoſent de plus en plus à la penitence. *Epiſt. 26.*

La lettre de Caldonius étoit adreſſée à S. Cyprien & aux prêtres de Carthage & portoit : La neceſſité du tems, fait que nous ne devons pas legerement donner la paix : mais ceux, qui aprés avoir ſacrifié, ont été tentés de nouveau & ſe ſont banis volontairement : me paroiſſent avoir effacé leur peché, ayant abandonné leurs terres & leurs maiſons, pour faire penitence, & ſuivre Jeſus-Chriſt. Ainſi Felix mon proche voiſin, que je conois particulierement, & qui étoit prêtre ſous Decius, & Victoire ſa femme & Lucius ſe ſont banis & leurs biens ſont confiſquez. Une femme nommée Bone à été traînée par ſon mary, pour ſacrifier : d'autres lui tenoient les mains, & ſacrifioient ; elle diſoit : Ce n'eſt pas moy *Ap Cypr. ep. 24.*

qui le fais, c'eſt vous. Quoyque ſa conſcience fut nette, elle s'eſt auſſi banie. Ils demandent tous la paix, diſant: Nous avons recouvré la foi que nous avions perduë, faiſant penitence, & confeſſant publiquement Jeſus-Chriſt. Quoique je croi qu'il la leur faille donner, je les ay renvoyez à voſtre conſeil, de peur de paroiſtre m'attribuer quelque choſe. Ecrivez-moy donc ce que
Ep. 25. vous avez reſolu en commun. S. Cyprien répondit à Caldonius, approuvant entierement ſa conduite, & pour luy faire connoiſtre, comme il s'eſtoit conduit lui-même, il lui envoya cinq lettres, qu'il avoit écrites ſur ce ſujet. Je les ay déja envoyées, ajoûte-t-il, à pluſieurs de nos collegues, elle leur ont plû, & ils ont répondu, qu'ils eſtoient du même avis. Je vous prie de le faire ſavoir à ceux de nos collegues, que vous pourrez, afin que nous ayons tous une même conduite & un même eſprit, ſuivant les preceptes du Seigneur.

Ep. 27. S. Cyprien écrivit encore au clergé de Rome, pour lui rendre compte de tout ceci; c'eſt-à-dire de l'indiſcretion de Lucien & de ſon billet: Ces termes, dit-il: Dont vous ſerez informé comment ils ſe ſont conduits depuis leur peché, nous rendent plus odieux: quand nous aurons examiné les cauſes particulieres, il ſemblera que nous ayons refuſé à pluſieurs, ce que tous ſe vantent d'avoir receu des martyrs & des confeſſeurs. Enfin la ſedition a déja commencé; car en pluſieurs Villes de nôtre province le peuple s'eſt élevé contre les prelats, criant que les martyrs & les confeſſeurs avoient une fois donné la paix à tous; & ſe la ſont fait donner ſur le champ, intimidans les prelats, qui n'ont pas eu aſſés de courage & de foi pour leur reſiſter. En même tems,
Ep. 28 I. Pam. 25. il écrivit aux prêtres Moïſe & Maxime, & aux autres

confeſſeurs, qui étoient encore en priſon à Rome, pour les congratuler de leur genereuſe confeſſion & encore plus de leur fermeté à maintenir la diſcipline. il donna avis à ſon clergé de la lettre qu'il écrivoit au clergé de Rome. Et parce, dit-il, qu'il falloit l'envoyer par des clercs : que pluſieurs des noſtres ſont abſens, & que le peu qui ſont avec vous ſuffiſent à peine pour le ſervice ordinaire, il a été neceſſaire d'en ordonner de nouveaux. Sachez donc, que j'ay fait lecteur Satur, & ſoudiacre Optat confeſſeur, que nous avions déja diſpoſés à la clericature d'un commun avis; quand nous fiſmes lire deux fois Satur le jour de pâques, & quand nous etablîmes Optat entre les lecteurs, pour inſtruire les catecumenes; dans l'examen que nous faiſions des lecteurs avec les prêtres les plus habiles, pour voir s'ils avoient toutes les qualités requiſes, à ceux que l'on diſpoſoit au clergé. Je n'ay donc rien fait de nouveau en voſtre abſence : mais la neceſſité m'a fait avancer, ce que nous avions déja reſolu d'un commun accord. Telle étoit l'exactitude de la diſcipline, au fort de la perſecution : & l'on voit avec quel ſoin les évêques examinoient & preparoient ceux qu'ils deſtinoient même aux moindres ordres. *Epiſt. 29.*

XLV. Decret du clergé de Rome, touchant les apoſtats.

Le clergé de Rome ayant reçû la lettre, que S. Cyprien avoit envoyée par Satur & par Optat : lui écrivit une grande lettre, par laquelle il approuvoit entierement ſa conduite, blâmant l'indiſcretion des apoſtats & encore plus de ceux qui les excitoient. Ils marquent combien il eſt neceſſaire, dans les tems les plus facheux, de ſe tenir ferme à la diſcipline de l'égliſe, comme de ne pas abandonner le gouvernail dans la tempête; puis ils ajoûtent : Et ce n'eſt pas une reſolution formée depuis peu chez nous : nous trouvons que cette ſeverité, cette foi, cette

Rom. 1. 8. discipline est ancienne. L'apôtre n'auroit pas dit que l'on parloit de nôtre foi par tout le monde, si dés lors elle n'eût jetté de fortes racines : & ce seroit un grand crime de dégenerer d'une telle gloire. Et ensuite : Dieu garde l'église Romaine de perdre sa vigueur par une facilité profane & de relâcher les nerfs de la severité, en renversant la majesté de la foi. Quand on void nos freres non seulement renversez, mais tombant encore tous les jours ; leur accorder le remede prématuré d'une reconciliation qui ne leur servira de rien, c'est par une fausse misericorde ajoûter de nouvelles playes à celle de l'apostasie ; en ôtant à ces malheureux le remede même de la penitence : ce n'est pas guerir, mais si nous voulons dire le vrai, c'est tuer. Et ensuite :

Nous avons une necessité plus pressante de differer : nous qui depuis la mort de Fabien de glorieuse memoire, par la difficulté du temps, n'avons pû encore avoir d'évêque, pour regler tout ceci & pour examiner avec autorité & conseil ceux qui sont tombés. En cette grande affaire nous sommes de vôtre avis : qu'il faut attendre la paix de l'église & ensuite examiner la cause des apostats, en consultant avec les évêques, les prêtres, les diacres, les confesseurs, & les laïques qui sont demeuré fermes. Car il nous semble que ce seroit nous charger d'une grande haine, si un seul prononçoit sur un crime commis par tant de personnes : un decret ne peut estre ferme, sans avoir le consentement de plusieurs. Regardez le monde entier ravagé & plein des restes de ceux qui sont tombez : un mal si étendu demande de grands conseils & de grands remedes ; & comme ceux qui sont tombés, sont tombés par aveuglement & faute de précaution : ceux qui veulent reparer ce mal, doivent y employer toute la sagesse des meilleurs con-

seils ; de peur que ce qui ne seroit pas fait comme il faut, ne soit jugé de tous comme nul. Ils ajoûtent : Cherchant à garder ce temperament, nous avons consulté long-temps & en grand nombre, avec quelques évêques de nôtre voisinage & avec ceux que la persecution a chassez ici, des autres provinces éloignées ; & nous avons crû qu'il ne falloit rien innover, avant l'établissement d'un évêque, mais tenir en suspens ceux qui peuvent attendre. Et à l'égard de ceux qui se trouvent en peril de mort : qu'aprés avoir fait penitence, & témoigné souvent la déteſtation de leurs pechez, s'ils donnent des signes d'un vrai repentir, par leurs larmes & leurs gemissemens : quand il n'y aura plus humainement d'esperance qu'ils puissent vivre, qu'en ce cas, on les secoure avec grande précaution. Dieu sait ce qu'il en fait & comment il regle son jugement ; c'est à nous à prendre bien garde, que les méchans ne louënt nostre excessive facilité, & que les vrais penitens ne nous accusent de dureté & de cruauté. Ce decret du clergé de Rome fut écrit & recité par Novatien premierement & souscrit par les autres prêtres, entr'autre par le confesseur Moïse. Ensuite les lettres en furent envoyées par tout le monde pour venir à la connoissance de toutes les églises, & à celle qui étoit pour Carthage, on joignit la copie de celle qui étoit pour la Sicile. Avec cette lettre S. Cyprien receut aussi celle des prêtres Moïse & Maxime, des diacres Nicostrate & Rufin, & des autres confesseurs, qui estoient prisonniers à Rome. & qui répondoient à la sienne, avec de grandes actions de graces. Il en fit part à son clergé & leur en envoyant des copies, il leur dit : ayez soin autant qu'il est possible, que nos lettres & leurs réponses soient connuës de nos freres. Même si quelqu'un des évê-

Cypr. ep. 35

ques étrangers mes collegues, ou des prêtres, ou des diacres se trouvent presens, ou surviennent; instruisez-les de tout ceci & permettez-leur, s'ils veulent, d'en prendre des copies. pour emporter chez eux: quoyque j'aye ordonné à nostre frere le lecteur Satur, de les laisser copier à tous ceux qui le desireront, afin que tous agissent de concert, pour regler ainsi les églises en attendant.

XLVI. Fermeté de S. Cyprien. *Ep. 35.*

Cependant les apostats pressant toûjours leur retablissement, écrivirent à S. Cyprien comme au nom de toute l'église: pretendant que la paix leur étoit deuë, & que le martyr Paul l'avoit donnée à tous. S. Cyprien leur répondit: Le Seigneur a fondé l'église sur les évêques, en disant à Pierre: Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtiray mon église. L'église consiste dans l'évêque, le clergé & tout le peuple fidelle. Car encore que ces paroles de Jesus-Christ établissent principalement la primauté de S. Pierre & de son siege; les autres évêques s'en sont servis à cause de l'unité de l'episcopat. Il dit ailleurs: Encore qu'une multitude rebelle se separe, l'église ne se retire pas de Jesus-Christ, & ceux-là sont l'église, le peuple uni à l'évêque: l'évêque est dans l'église, & l'église dans l'évêque. L'église catholique est une, & les évêques joints ensemble sont les liens de son union. A Dieu ne plaise de permettre que le nombre des apostats s'apelle l'église, il n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans. S'ils sont l'église que reste-t-il, sinon que nous les prions de vouloir bien nous recevoir? Quelques-uns qui avant leur chûte s'estoient signalez dans l'église par leurs bonnes œuvres, m'ont écrit depuis peu avec humilité & modestie: disant qu'encore qu'ils eussent un billet des martyrs, ils ne vouloient pas demander la paix à contre-temps. Vous donc qui venez de m'é-

Ep. 33. p. 27.

V. liv. VII. n. 1. epist. 66. p. 69. ad Pup.

Matth. XXII. 32.

crire

crire, marquez vos noms, afin que je ſache à qui je dois répondre.

Il aprouva auſſi la conduite de ſon clergé, qui de l'avis des évêques qui s'étoient trouvez à Carthage, avoient reſolu de ne point communiquer avec Gaius prêtre de Didde & avec ſon diacre : parce qu'ils avoient communiqué avec les apoſtats & preſenté leurs offrandes : même aprés en avoir eſté repris deux fois par les évêques, ils avoient perſiſté. Saint Cyprien ordonna à ſon clergé d'en uſer de même, à l'égard des prêtres & des diacres étrangers, qui pourroient tomber dans la même faute. Ils l'avoient auſſi conſulté touchant Philumene & Fortunat ſoudiacres & Favorin acolythe, qui étoient revenus aprés s'eſtre retirez. Il ordonne, qu'ils s'abſtiennent ſeulement de recevoir la diſtribution, qui leur étoit dûë par mois comme clercs : ſans eſtre privez de leurs fonctions. Mais au reſte, il declare, qu'il ne peut juger ſeul cette affaire, & qu'elle doit eſtre examinée avec ſes collegues, c'eſt-à-dire, avec les prêtres, & avec tout le peuple. Tels étoient alors les jugemens eccleſiaſtiques. Il donna encore avis de tout ceci au clergé de Rome, & leur envoya les copies de ces lettres ; même de celle, où il parle ſi avantageuſement de l'épiſcopat. En même temps il les avertiſſoit, de ſe donner de garde de Privat évêque heretique de Lambeſe. Ce fut le ſoudiacre Fortunat qui fut chargé de ces lettres.

Ep. 34. p. 28.

Ep. 35. 29.

XLVII. Martyrs d'Alexandrie.

Euſ. VI. hiſt. c. 41.

Pendant cette premiere année de la perſecution, il y eut pluſieurs martyrs à Alexandrie, qui ſouffrirent conſtamment les tourmens & la mort. Le premier nommé Julien, vieux & ſi gouteux, qu'il ne pouvoit ni marcher, ni ſe ſoutenir, fut preſenté avec deux hommes qui le portoient : dont l'un renonça auſſi-

toſt : l'autre nommé Chronion ſurnommé Eunus, confeſſa comme Julien. On les mit ſur des chameaux, & on les foüettoit, ainſi élevez, les promenant par toute la ville : l'une des plus grandes du monde : enfin ils furent brûlez dans un grand feu ; le peuple étant en foule tout au tour à les regarder. Comme on les menoit au lieu du ſupplice, un ſoldat nommé Beſa les accompagnoit, & reſiſtoit à ceux qui leur inſultoient. Le peuple ſe mit à crier contre lui : on le mena devant le Juge, & enfin il fut décolé. Un Africain nommmé Macar, n'ayant pû eſtre porté à renier la foi, fut brûlé vif. Enſuite Epimaque & Alexandre, aprés avoir eſté long-temps en priſon & ſouffert les ongles de fer, les foüets & mille tourmens, furent brûlez. Il y eut auſſi quatre femmes : la premiere fut Ammonarium vierge, que le Juge tourmenta trés-long-temps & trés-opiniâtrement, parce qu'elle s'étoit vantée de ne dire jamais rien de ce qu'il lui commandoit : elle tint parole, & fut menée au ſupplice. La ſeconde fut Mercuria, venerable pour ſa vieilleſſe : la troiſiéme Deniſe mere de pluſieurs enfans ; la quatriéme une autre Ammonarium. Le prefet craignant de les tourmenter encore inutilement, & de demeurer vaincu par des femmes, leur fit couper la teſte.

Martyr. 12. Dec.

Martyr. 14. Dec.

On preſenta encore Heron, Ater & Iſidore Egyptiens : & un enfant de quinze ans nommé Dioſcore. Le Juge commença par ce jeune homme, & aprés avoir inutilement tenté de le vaincre par les flateries & par les tourmens ; étonné de ſon courage & de la ſageſſe de ſes réponſes, il le laiſſa : diſant qu'à cauſe de ſon âge, il vouloit lui donner quelques jours pour ſe reconnoître. Les trois autres furent cruellement tourmentez : & enfin brûlez. Dioſcore étant en liberté, ſe retira auprés de l'évêque

Saint Denis. Un autre Egyptien nommé Nemesion étoit accusé d'estre logé avec des voleurs. S'étant purgé de cette calomnie devant le centurion, il fut dénoncé comme Chrétien, & amené chargé de chaînes au gouverneur, qui le fit tourmenter & foüetter au double des voleurs, & brûler entre eux. Quatre soldats nommez Ammon, Zenon, Ptolomée & Ingenes ou Ingenuus, s'approcherent tout d'un coup, avec un nommé Theophile, & se presenterent devant le tribunal. Un Chrétien étoit à la question, & penchoit déja à renoncer : ceux-ci commencerent à grincer les dents, étendre les mains, luy faire des signes du visage & de tout le corps. Tout le peuple jetta les yeux sur eux : mais avant que personne leur touchât, ils accoururent à l'échafaut, disant qu'ils étoient Chrétiens. Le prefet & ses conseillers en furent épouvantez : & les martyrs au sortir du tribunal marcherent avec joye au suplice. Plusieurs dans les autres villes & dans les bourgs furent mis en pieces par les Gentils. Un nommé Ischyrion faisoit les affaires d'un magistrat : son maître lui commanda de sacrifier : sur le refus qu'il en fit, il lui dit des injures, & le mal-traita ; & comme il souffroit tout, enfin il prit un grand pieu, dont il lui perça les entrailles, & le fit mourir.

Martyr. 19. Nov.

Martyr 20. Dec.

Eus. VI. 42. Martyr. 22. Dec.

XLVIII. S. Paul premier hermite. *Dio. ap. Eus. VI. 42.*

La terreur de cette persecution fit fuïr un grand nombre de Chrétiens dans les deserts voisins de l'Egypte, ou dans les montagnes : où plusieurs errans moururent de faim, de soif, de froid & de maladie, & furent tuez par les bêtes ou par les voleurs. Plusieurs ayant gagné le mont Arabique furent pris par les Sarrazins : quelques-uns furent rachetez à grandes peines pour de grandes sommes d'argent, les autres demeurerent esclaves. Cheremont évêque de Nilopolis, fort âgé, ayant fuï

avec sa femme vers cette montagne ; on ne pût sçavoir ce qu'ils étoient devenus : les Chrétiens les chercherent plusieurs fois & ne purent seulement trouver leurs corps.

Hier. vita. Paul.

Dans la basse Thebaïde, il y avoit un jeune homme nommé Paul, que son pere & sa mere avoient laissé à l'âge de quinze ans heritier d'un grand patrimoine. Il étoit bien instruit des lettres Grecques & Egyptiennes : d'un esprit doux & plein d'un grand amour de Dieu. Il avoit une sœur mariée & demeuroit avec elle. La persecution le fit retirer à l'écart dans une maison de campagne ; mais le mari de sa sœur le voulut déclarer pour avoir son bien. Ce que Paul ayant apris, il se retira aux montagnes desertes, & attendant la fin de la persecution, il s'affectionna à la solitude, où il s'étoit engagé par necessité. Il s'avançoit peu à peu, s'arrêtoit de tems en tems & recommençoit souvent. Enfin il trouva une montagne de roche, au pied de laquelle étoit une grande caverne fermée d'une pierre : il l'ouvrit par curiosité & trouva dedans comme un grand salon ouvert pardessus & ombragé d'une vieille palme qui y étendoit ses branches. Une fontaine trés-claire en sortoit & faisoit un petit ruisseau, qui aprés avoir un peu coulé dehors rentroit aussi-tôt dans la terre. Paul choisit ce lieu pour sa retraite & y demeura quatre-vingt-dix ans : car il en avoit vingt-trois, & vêcut jusques à cent treize.

XLIX.
Evêques des Gaules, S. Saturnin, S. Denis, &c.
Acta sinc. p. 110. An. 250.
Greg. Tur. 1 hist. Franc. c 30.

Ce fut cette même année 250. de J. C. sous le consulat de Décius & de Gratus que S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, commença à s'y établir : & dans le même tems plusieurs autres évêques fonderent des églises en diverses villes considerables des Gaules. Savoir Gratien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbone,

Denis à Paris, Stremoine à Clermont en Auvergne, Martial à Limoges. S. Denis de Paris & S. Saturnin de Toulouse furent martyrs: mais apparemment dans quelqu'une des persecutions suivantes ; autrement ils n'auroient pas eu le temps de former des disciples & de fonder ces celebres églises, qui ont toûjours subsisté depuis; toutefois une autre tradition porte, que Paul premier évêque de Narbone & Trophime d'Arles, étoient disciples de l'apôtre S. Paul : & il est certain d'ailleurs, que du temps de Décius, l'évêque d'Arles se nommoit Marcien & favorisoit l'antipape Novatien. *Sup.l.11.n.7.* *Cypr. ep. 68.*

L.
Ordinations d'Aurelius, de Celerin & de Numidique.

Le clerge de Rome fit réponse à la lettre que S. Cyprien leur avoit envoyée par le soudiacre Fortunat: approuvant en tout sa conduite. Sur l'article de Privat de Lambese, ils disoient: Vous avez suivi vôtre coûtume en nous donnant avis de ce qui nous touche. Car nous devons tous veiller pour le corps de toute l'église, dont les membres sont distribuez par toutes les provinces. Peu de temps aprés le confesseur Celerin vint de Rome à Carthage, alla trouver S. Cyprien dans sa retraite, & l'entretint des sentimens de respect & d'affection que Moyse & les autres confesseurs de Rome avoient pour lui. Ce qui porta Saint Cyprien à leur écrire encore, pour les congratuler de leurs longues souffrances ; car il y avoit environ un an qu'ils étoient en prison. *Ep.36.Pam. 30.* *Ep.37.Pam. 16.*

Quelques évêques étant venus trouver S. Cyprien dans sa retraite, il fit avec eux des ordinations apparemment pendant le mois de Decembre, savoir de deux lecteurs, Aurelius & Celerin, & d'un prêtre nommé Numidique. Aurelius avoit deux fois confessé la foi ; premierement devant les magistrats de Carthage, qui *Ep.38. Pam. 33.*

l'avoient banni : ensuite dans la place publique, où il avoit soufert des tourmens en la presence du proconsul. Ses mœurs étoient trés-pures avec une humilité & une modestie singuliere. Il meritoit un rang plus élevé : mais comme il étoit encore fort jeune, S. Cyprien le fit commencer par la charge de lecteur : qu'il exerça pour la premiere fois le dimanche en lisant publiquement l'évangile, comme pour annoncer la paix renduë à l'église. Ce qui montre que la persecution avoit cessé en Afrique. Celerin étoit le fameux confesseur venu depuis peu de Rome. Il avoit confessé le premier dans cette persecution, soufert de longs tourmens, & dix-neuf jours de prison, étant aux fers avec la faim & la soif : il portoit sur son corps plusieurs cicatrices. Son ayeule Celerine & ses oncles Laurent & Ignace avoient soufert le martyre, & on offroit le sacrifice en leur memoire. Celerin n'étoit pas moins vertueux ni moins humble qu'Aurelius : il fut ordonné lecteur avec lui, mais il ne put se resoudre à accepter cet honneur, qu'aprés y avoir esté contraint par une vision celeste. L'un & l'autre fut dés lors destiné pour estre élevé à la prêtrise dans un âge plus meur : & on leur assigna dés lors pour leur subsistance la même distribution par mois que les prêtres recevoient. On voit par-là, qu'alors les simples lecteurs lisoient même l'évangile, au moins dans l'église d'Afrique.

Ep. 40. Pam. 35. Numidique étoit un homme plus âgé, qui par ses exhortations avoit fortifié un grand nombre de martyrs lapidez & brûlez. Il avoit veu avec une sainte joye, sa femme, qu'il cherissoit, brûlée avec les autres. Lui-même demi brûlé & accablé de pierres, avoit esté laissé pour mort : sa fille cherchant son corps, lui

trouva encore de la vie, le retira & le fit revenir en santé. S. Cyprien le mit au nombre des prêtres de l'église de Carthage, pour reparer la chûte de quelques prêtres; esperant avec le temps l'élever à un plus haut rang. Il donna avis à son clergé & à son peuple de ces trois ordinations: parce qu'il avoit toûjours accoûtumé de les consulter auparavant dans ces occasions, & d'examiner en commun les mœurs & le merite des ordinans: mais Dieu avoit rendu à ceux ci des témoignages surnaturels.

Ep. 38. Pam. 33.

LI.
Schisme de Felicissime.
Ep. 52. p. 43.

Cependant il se forma un schisme dans l'église de Carthage. Il y avoit un prêtre nommé Novat, homme inquiet, amateur des nouveautez, & suspect aux évêques pour la foi: presomptueux, avare, flateur, seditieux, ennemi de la paix. Il avoit dépoüillé des pupilles & des veuves, détourné les deniers de l'église. Il avoit laissé mourir de faim son pere dans un village, sans même prendre soin de l'enterrer. Il avoit fait avorter sa femme, luy donnant un coup de pied comme elle étoit grosse: ce qui pouvoit estre arrivé avant qu'il fût prêtre. Les freres pressoient pour le faire punir de tant de crimes: il devoit estre déposé & même excommunié: le jour de son jugement étoit proche, quand la persecution commença & le mit en seureté; empêchant les évêques de s'assembler. Pour prévenir leur jugement il se separa & excita les autres à se separer de l'évêque. Il fit ordonner pour son diacre Felicissime, qui dés le commencement s'étoit opposé à l'élection de Saint Cyprien; & cette ordination se fit sans la permission & à l'insçû de Saint Cyprien.

Felicissime ne valoit pas mieux que Novat. Il étoit convaincu d'avoir commis des fraudes & des rapines;

des Chrétiens dignes de foi l'accusoient d'adultere, & offroient de le prouver. Il s'étoit appliqué à attirer à lui les confesseurs qui vouloient relâcher la discipline, & même à flater les apostats, qui demandoient avec importunité leur reconciliation. Ainsi il forma un parti, à la teste duquel il se mit avec cinq prêtres : & commença à ériger un autel à part, & à tenir des assemblées sur une montagne ; d'où vint à ce schisme le nom des Montagnarts.

Ep.43.p.40.

Ep.41.p.38. Saint Cyprien avoit envoyé deux évêques, Caldonius & Herculanus, avec deux prêtres, Rogatien & Numidicus, pour examiner en son absence les besoins des freres, & fournir ce qui seroit necessaire à ceux qui vouloient exercer leurs métiers. En même temps ils devoient examiner l'âge, la condition & le merite de chacun : afin que Saint Cyprien pût les connoître tous parfaitement, & élever aux charges ecclesiastiques ceux que leur humilité & leur douceur en rendroit dignes. Felicissime s'opposa à cet examen, menaça ceux qui s'y étoient presentez les premiers, les intimidant avec violence : & declara que ceux qui obéïroient à Cyprien ne communiqueroient point avec lui dans la montagne. Saint Cyprien l'ayant apris prononça contre lui la même condamnation, & le declara excommunié. Il excommunia aussi Augendus, qui s'estoit joint aux schismatiques, & menaça de la même peine tous ceux qui s'y joindroient. Il en écrivit aux deux évêques & aux deux prêtres, qu'il avoit fait ses vicaires, & les chargea de lire sa lettre aux freres qui étoient avec eux, de l'envoyer au clergé à Carthage, & de marquer les noms des schismatiques. Ils le firent, & declarerent excommuniez Felicissime & Augendus, Repostus & Sophronius exilez : Irene, Paul coûturiere

Ap. Cypr. ep. 42. p. 39.

coûturiere, Sophrone, Soliasse & Budinaire. Deux de ceux-là, savoir Repostus & Sophrone avoient été bannis pour la foi.

S. Cyprien écrivit aussi à son peuple, de se donner de garde de cette séduction des schismatiques, comme d'une persécution plus dangereuse que celle des payens. Il n'y a qu'un Dieu, leur dit-il, & un Christ, & une église, & une chaire fondée sur Pierre, par la parole du Seigneur. On ne peut élever un autre autel, ni faire un sacerdoce nouveau, hors un seul autel & un seul sacerdoce: qui assemble ailleurs, disperse. Il conclud en disant: Quiconque passera au parti de Felicissime & de ses adherans, sache qu'il ne pourra plus revenir à l'église, ni communiquer avec les évêques & avec le peuple de J. C. Dans cette lettre il marque que la faction des schismatiques l'empêchoit de sortir de sa retraite, & le privoit de la joye de celebrer la pâque avec son peuple; mais qu'il esperoit incontinent aprés se trouver à Carthage avec les évêques ses collegues. La pâque étoit le vingt-troisiéme de Mars: cette seconde année de la persécution 251. de J. C. sous le consulat des deux Decius, le pere & le fils. *Ep. 43. p. 40.* *Anal. Cypr.* *An. 251.*

Le prêtre Novat avoit déja passé la mer, & étoit arrivé à Rome vers le commencement de cette année. Il y sépara de l'église un prêtre nommé Novatien, ami du prêtre & confesseur Moïse: mais dés lors ce saint confesseur se sépara de sa communion, & mourut peu de tems aprés dans la prison, où il étoit depuis prés d'un an. Novat s'étant joint à Novatien changea de maximes; & au lieu qu'en Afrique il avoit excité les apostats à extorquer l'indulgence; il se plaignit à Rome, qu'on les recevoit à la penitence trop facilement.

LII. Election du

Aprés que le S. Siege eut vaqué seize mois, Corneil-

pape S. Corneille.

Cypr. ad Anton. ep. 55. Pam. 52.

le fut élû pape, vers le mois de Juin de cette année 251. C'étoit un homme d'une pureté virginale, d'une modestie & d'une fermeté ſinguliere ; il avoit paſſé par tous les degrez des offices eccleſiaſtiques ; il n'avoit ni demandé, comme pluſieurs autres, ni deſiré l'épiſcopat ; au contraire, il fallut lui faire violence pour l'obliger à l'accepter. Il fut élû par ſeize évêques, qui ſe trouverent à Rome, entre leſquels il y en avoit deux d'Afrique, Pompée & Etienne : preſque tous les clercs rendirent témoignage de ſon merite, & le peuple qui étoit preſent conſentit à ſon ordination. Les évêques écrivirent des lettres à toutes les égliſes & à Carthage en particulier, pour leur en faire part ; & elle fut approuvée d'un commun conſentement par tous les évêques du monde. En acceptant cette charge, Corneille s'expoſoit viſiblement au martyre : car l'empereur Decius faiſoit les menaces les plus terribles contre les évêques ; & eût ſoufert plus patiemment un competiteur dans l'empire, qu'un pape à Rome.

LIII. Schiſme de Novatien.

Pacian. ad Sympron. ep. 2. 3. Ep. Corn. ap. Euſ. VI. hiſt. c. 43.

Le prêtre Novatien ſe déclara hautement contre cette élection : & voici quel il étoit. Il avoit été philoſophe Stoïcien & en reputation pour ſon éloquence. Le demon l'avoit poſſedé ; ce qui lui avoit donné occaſion d'embraſſer la foi. Ayant eſté délivré par le ſecours des exorciſtes, il étoit demeuré cathecumene ; juſques à ce qu'étant tombé dangereuſement malade, en ſorte que l'on croyoit qu'il devoit mourir, il fut baptiſé dans ſon lit par infuſion. Etant gueri il ne receut point le ſceau du Seigneur de la main de l'évêque ; c'eſt à dire la confirmation ; ni le reſte de ce que l'on faiſoit aprés le baptême, ſelon la regle de l'égliſe. Il fut toutefois enſuite ordonné prêtre, nonobſtant l'oppoſition de tout le clergé & de pluſieurs laïques, fondée ſur ce qu'il n'étoit pas

permis d'ordonner ceux qui avoient été baptisez dans le lit; mais l'évêque qui l'aimoit, pria instamment qu'on lui permit d'imposer les mains seulement à celui-ci. La persécution étant venuë, Novatien se tint enfermé dans sa maison; & comme les diacres le prioient de sortir, pour venir assister les freres qui avoient besoin de secours; il se separa d'eux en colere & s'en alla: disant qu'il ne vouloit plus estre prêtre, parce qu'il étoit amoureux d'une autre philosophie. Ensuite il fit le severe & se plaignit qu'à Rome on recevoit les apostats à la penitence avec trop de facilité. Plusieurs du clergé de Rome encore prisonniers pour la foi, se laisserent séduire à cette apparence de zele pour la discipline; entr'autres, Maxime, Nicostrate, Urbain, Sidoine, Macaire, Celerin, il n'y eut que le prêtre Moïse qui demeura ferme.

Novatien & le schismatique Novat venu d'Afrique, publioient diverses calomnies contre le pape Corneille, disans: Qu'il avoit pris un billet du magistrat pour éviter la persécution, & qu'il avoit communiqué avec des évêques coupables d'avoir sacrifié aux idoles, entr'autres avec un nommé Trophime. Sur ces fondemens, Novatien sépara plusieurs confesseurs & plusieurs autres fidelles de la communion de Corneille, & passant plus avant il se fit lui-même ordonner évêque de Rome: quoi qu'il eût protesté & avec serment, qu'il ne desiroit point l'épiscopat. Il choisit deux de ses partisans les plus desesperés, & les envoia en un coin de l'Italie, où ils s'adresserent à trois évêques gens rustiques & trés-simples; ayant inventé un pretexte, leur persuaderent de venir à Rome en diligence, assurant que leur presence y estoit necessaire, pour appaiser la division, avec les autres évêques qui s'y trouveroient. Ces pauvres évêques s'étant ainsi laissé seduire & étant arrivez à Rome,

Cypr. ep. 52.

Epist. Corn. ap. Eus. VI. hist. c. 43.

Novatien accompagné de quelques gens de ſa ſorte, les tint enfermés & les fit boire & manger avec excés, & comme ils furent yvres, à quatre heures aprés midi il les força de lui impoſer les mains & de l'ordonner évêque de Rome, comme ſi le ſiege eût été vacant, ne comptant pour rien l'ordination de Corneille, ni le conſentement de tout le clergé & de tout le peuple, qui étoit fort nombreux. Car il y avoit alors à Rome quarante-ſix prêtres, ſept diacres, ſept ſoudiacres, quarante-deux acolytes, cinquante-deux tant exorciſtes que lecteurs & portiers, quinze cens veuves & autres affligez, que l'égliſe nourriſſoit, le reſte du peuple chrétien étoit innombrable. Un des évêques qui avoit eu part à la fauſſe ordination de Novatien, revint peu de temps aprés à l'égliſe, pleurant & confeſſant ſon peché, & S. Corneille lui accorda la communion, à la priere de tout le peuple, mais ſeulement la communion laïque. Car il demeura depoſé auſſi bien que les deux autres & S. Corneille envoya d'autres évêques remplir leurs places. Telle fut l'ordination de Novatien, le premier antipape, & le chef du premier ſchiſme dans l'égliſe Romaine.

Socr. VI. hiſt. c. 20.

Au ſchiſme il joignit l'hereſie, ſoutenant que l'égliſe ne pouvoit accorder la paix à ceux qui étoient une fois tombés dans la perſécution, quelque penitence qu'ils fiſſent, & qu'il n'etoit jamais permis de communiquer avec eux. Il condamnoit auſſi les ſecondes nôces. Ses diſciples ſe nommerent en grec *Cathares*, c'eſt-à-dire purs, & affecterent de porter des habits blancs ; & cette ſecte dura plus d'un ſiecle. Pour retenir ſes partiſans dans le ſchiſme, Novatien les faiſoit jurer ſur la ſainte euchariſtie. Car aprés l'oblation, diſtribuant à chacun ſa part, il lui prenoit les deux mains & ne le quittoit point qu'il ne lui eût fait faire au lieu de bene-

Conc. Nic. can. 8.

Cornel. ibid.

diction un ſerment en ces propres termes : Jure moi par le corps & le ſang de N. S. J. C. de jamais ne me quitter, pour retourner à Corneille : & le malheureux qui faiſoit ce ſerment, ne mangeoit point qu'il n'euſt prononcé cette malediction, qu'il n'euſt dit : Je ne retournerai plus à Corneille : au lieu de dire amen, comme on avoit accoûtumé de le dire, en recevant le pain ſacré.

Novatien incontinent aprés ſon ordination, envoya des députez à diverſes égliſes avec des lettres ; par leſquelles il donnoit avis de ſon élection, ſuivant la coûtume ; feignant d'avoir eſté ordonné malgré lui. Il exhortoit tous les évêques à ne point admettre les apoſtats à la participation des myſteres ; mais ſeulement les exciter à penitence, & en laiſſer le jugement à Dieu ; & il n'oublioit pas les calomnies dont il chargeoit le pape S. Corneille. Ce qui leur donnoit autorité étoit le témoignage des confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, & qui écrivoient en même tems. Ces lettres troublerent preſque toutes les égliſes ; car on ne croyoit pas pouvoir tromper en ſuivant ceux qui avoient confeſſé J. C. ſi glorieuſement & ſoufert une année de priſon. Mais S. Denis évêque d'Alexandrie, repondit en ces termes à Novatien : Si on vous a ordonné malgré vous, comme vous dites, vous le montrerez en cedant volontairement. Car il falloit tout ſoufrir, pour ne pas diviſer l'égliſe de Dieu : & le martyre que vous auriez enduré pour ne pas faire de ſchiſme, n'eût pas été moins glorieux que pour ne pas idolatrer, & même plus grand ſelon moi. Car ici chacun ſoufre le martyre pour ſa ſeule ame, & là pour toute l'égliſe. Maintenant ſi vous perſuadez aux freres de ſe réunir, l'action ſera plus belle que la faute n'a été grande ; on ne vous l'imputera plus, & vous recevrez des loüanges ; ſi vous n'eſtes plus le maître des au-

Soc. IV. hiſt. c. 23.

Ap. Euſ. VI. hiſt. c. 45. Hier. de ſcript. in Dion.

tres, ſauvez au moins voſtre ame, à quelque prix que ce ſoit. Je vous ſouhaite une bonne ſanté avec la paix du Seigneur.

LIV. Premier concile de Saint Cyprien. *Cypr. ep. 44. p. 41. & 55. p. 52.*

S. Cyprien ſorti enfin de ſa retraite, tenoit un concile avec un grand nombre d'évêques; qui aprés avoir celebré les fêtes de pâques chacun chez eux, s'étoient aſſemblez à Carthage pour regler les affaires de l'égliſe, D'abord ayant receu les nouvelles de l'élection de Corneille, & du puiſſant parti qui s'étoit élevé contre lui, ils ſuſpendirent leur jugement; & avant que de le reconnoître pour évêque, & de communiquer avec lui ils voulurent s'inſtruire plus à fonds, de la regularité de ſon ordination. Pour cet effet ils envoyerent à Rome deux évêques Caldonius & Fortunat; & auſſi pour travailler à réunir les membres de l'égliſe, & à y rétablir la charité. Cependant S. Cyprien exhortoit tous ceux qui alloient à Rome, de s'informer quel étoit le parti de l'égliſe catholique, & de s'y attacher.

Mais quand les lettres de Novatien vinrent à Carthage, portées par Maxime prêtre, Augendus diacre & deux autres nommez Machée & Longin: les évêques d'Afrique ayant connu que les ſchiſmatiques avoient pouſſé leur audace, juſques à ſe faire un autre évêque, furent touchez de l'irregularité de cette ordination; & reſolurent auſſi-toſt de refuſer leur communion aux deputez de Novatien; ne laiſſant pas toutefois de refuter les calomnies, qu'ils ſoûtenoient avec obſtination. Alors Pompée & Etiene évêques Africains revinrent de Rome, & inſtruiſirent leurs collegues de ce qui s'y étoit paſſé. C'étoient des perſonnages ſi graves & d'une fidelité ſi connuë, qu'aprés leur témoignage on ne jugea pas à propos d'écouter davantage les deputez de Novatien. Ils ne laiſſerent pas de faire grand bruit dans l'aſſemblée,

& de demander à haute voix, que les évêques & le peuple examinassent publiquement les accusations, dont ils se disoient porteurs, & qu'ils offroient de prouver. Les évêques d'Afrique pesant toutes choses; eurent plus d'égard à leur honneur commun, & à la sainteté du sacerdoce; & répondirent qu'il ne convenoit pas à leur gravité, de soufrir que la reputation de leur confrere fût encore attaquée; aprés qu'il avoit esté élu, ordonné & approuvé par tant de sufrages; & que dans une si grande assemblée, où les pontifes de Dieu étoient assis & l'autel dressé, on ne devoit, ni lire, ni entendre un libelle diffamatoire. On dit pour toute réponse aux schismatiques, qu'un évêque étant une fois établi & approuvé, par le témoignage & le jugement des évêques & du peuple, il n'y a plus de moyen d'en établir un autre. Les schismatiques ainsi rejettez ne se rendirent pas; mais ils continuerent à aller de maison en maison, & de ville en ville, cherchant des compagnons de leur erreur. S. Cyprien & les évêques d'Afrique envoyerent au pape S. Corneille le prêtre Primitif, pour l'instruire amplement de tout ce qui s'étoit passé en cette occasion. *Cypr. ep. 45. p. 42.*

Dans ce même concile de Carthage fut examinée la cause de Felicissime & des cinq prêtres qui l'avoient suivi. Ils furent oüis, condamnez & excommuniez, & le concile en écrivit au pape S. Corneille une lettre synodale souscrite de la main des évêques. En ce concile fut aussi examinée la cause des apostats qui avoit été reservée. Les saintes écritures y furent long-temps alleguées de part & d'autre, & on trouva enfin ce temperamment; de ne pas leur ôter tout à fait l'esperance de la communion, de peur que le desespoir ne rendît leur chûte encore pire; & que voyant l'église fermée pour eux, ils ne retournassent au siecle pour vivre en payens. *Cypr. ep. 45. p. 42. 55. p. 52.*

D'ailleurs on ne voulut pas relâcher la discipline, en les admettant sans choix à la communion; mais on resolut de tirer en longueur leur penitence, de prier pour eux avec larmes le pere des misericordes, d'examiner les causes, les volontez & les besoins de chacun en particulier. Ce decret du concile fut redigé en plusieurs articles ou canons, que l'on envoya à Rome & aux autres églises. Ce sont ces canons que l'on a depuis appellez penitentiaux, qui regloient la conduite des évêques à l'égard des pecheurs penitens, suivant les divers degrez des pechez. Avec ces canons & la lettre synodale, saint Cyprien envoya aussi une lettre qu'il écrivit en son particulier au pape S. Corneille par Mettius soudiacre, & Nicephore acolyte; & il écrivit en même tems aux confesseurs, qui étoient tombez dans le schisme de Novatien: mais il ordonna à Mettius de lire auparavant au pape les lettres qu'il leur écrivoit, & de ne les point rendre si le pape ne le jugeoit à propos: de peur qu'on ne lui fit dire autre chose, que ce qu'il disoit effectivement. Tel fut le premier concile tenu à Carthage par S. Cyprien depuis la persécution. Il paroist avoir duré longtems, ou plustost avoir esté interrompu & repris plusieurs fois.

Ep. 45. p. 42.

Ep. 47. p. 43. 46. l. 44.

LV.
Concile de Rome.

Le Pape S. Corneille ayant reçû ces lettres d'Afrique; assembla à Rome un concile de soixante évêques, & d'un plus grand nombre de prêtres de & diacres. Le decret du concile de Carthage touchant les apostats y fut reçû & confirmé: entre autres le canon qui portoit, que les évêques tombez dans le crime, seroient receus à l'église, aprés avoir fait pénitence: mais seulement au rang des laïques, sans jamais pouvoir offrir de sacrifice, ni faire aucune fonction sacerdotale. Ce même concile condamna Novatien, son schisme & sa cruelle

Cypr. ep. 67.

cruelle doctrine : qui refusoit la communion à ceux qui étoient tombez, quelque penitence qu'ils fissent. Saint Corneille fit part aux autres églises de ce qui s'étoit passé en ce concile. Il en écrivoit entr'autres à Fabius évêque d'Antioche, lui montrant que toutes les églises d'Italie & d'Afrique étoient du même sentiment : Il en écrivit aussi à Denis d'Alexandrie. Il se tint des conciles semblables dans les autres provinces, touchant le schisme & l'erreur des Novatiens. On dit que ce fut en ce même temps & à l'occasion de leur condamnation : que les évêques ajouterent au canon, ou catalogue du clergé de chaque église, un prêtre penitencier, pour recevoir les confessions de ceux qui seroient tombez aprés le baptême. Novatien se voyant ainsi vaincu à Rome, envoya en Afrique un évêque de son parti nommé Evariste, Novat le prêtre de Carthage, un diacre nommé Nicostrate confesseur & deux autres schismatiques nommez Primus & Denis, pour faire une nouvelle tentative en faveur du party : & S. Corneille en donna aussi-tost avis à S. Cyprien, par une lettre dont il chargea le confesseur Augendus.

Eus. VI. hist. 43.

Socr. hist. lib. V. 19.

LVI. Retour des confesseurs schismatiques.

Ap. Cypr. ep. 50.

Epist. Corn. ap. Cypr. 49.

Eus. V. hist. 43.

Novat étant parti de Rome, les confesseurs qu'il avoit séduits, revinrent à eux. Ils pouvoient aussi avoir veu la lettre de S. Denis d'Alexandrie à Novatien ; ils avoient receu celles que S. Cyprien leur avoit écrites ; & peut-estre son traité de l'unité de l'église qu'il écrivit en ce même temps & l'envoya à Rome. On s'apercevoit déja qu'ils étoient adoucis & moins enflez. Urbain & Sidoine vinrent trouver les prêtres de l'église Romaine, disant que Maxime prêtre & confesseur vouloit revenir à l'église avec eux : mais comme ce qu'ils avoient fait donnoit sujet de s'en défier, le pape voulut que les prêtres les oüissent condamner de leur pro-

pre bouche leur erreur. Ils vinrent. Les prêtres leur demanderent compte de leur conduite, & particulierement des lettres remplies de calomnies qui venoient d'eſtre envoyées ſous leur nom, & qui avoient troublé la pluſpart des égliſes. Ils aſſeurerent qu'ils avoient été trompez & qu'ils n'avoient point ſceu ce que contenoient ces lettres; que veritablement ils étoient entrez dans le ſchiſme & l'hereſie, ſoufrant que l'on impoſât les mains à Novatien pour le faire évêque, & comme on leur en fit des reproches & de tout le reſte de leurs fautes, ils ſupplierent que tout fut oublié.

Tout cela étant raporté au pape il aſſembla ſes prêtres, avec cinq évêques qui s'y trouverent. Ils deliberent & reſolurent d'un commun avis, ce qui devoit eſtre obſervé à l'égard de ces confeſſeurs ſchiſmatiques: & la deliberation fut redigée par écrit. Cela fait, on fit entrer dans l'aſſemblée Maxime, Urbain, Sidoine, Macaire, & la plus part des freres qui s'étoient joints à eux, qui prierent tres inſtament, que le paſſé fut oublié, & que tout fut remis comme s'il ne s'étoit rien fait ni rien dit de part & d'autre. Enſuite, comme il étoit de l'ordre, le pape fit part au peuple de cette action: afin qu'il viſt dans l'égliſe ceux dont l'égarement l'affligeoit. Le peuple fidelle ayant appris leur bonne volonté, accourut en grand nombre. On n'entendoit que des actions de graces renduës à Dieu tout d'une voix: ils exprimoient par leurs larmes la joye de leur cœur: embraſſant les confeſſeurs, comme s'ils n'étoient ſortis de priſon que ce jour-là. Les confeſſeurs firent leur declaration publique en ces termes: Nous ſavons que Corneille eſt évêque de la tres ſainte égliſe catholique, par le choix de Dieu tout-puiſſant & de J. C. nôtre Seigneur. Nous confeſſons nôtre erreur: on nous a im-

posé par des discours captieux ; encore qu'en apparence nous eussions quelque communication avec un homme schismatique & heretique, nostre cœur a toûjours esté sincerement dans l'église. Car nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu, un Seigneur J. C. que nous avons confessé, un S. Esprit; & qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'église catholique.

Aprés cette declaration des confesseurs, le pape ordonna au prêtre Maxime de reprendre sa place, & receut tous les autres avec un grand aplaudissement du peuple ; remettant tout à Dieu, qui a tout en sa puissance. Au même moment, il dépêcha l'acolyte Nicephore, pour en porter la nouvelle à S. Cyprien, qui l'avoit envoyé à Rome ; & il le fit partir du lieu même, où l'église étoit assemblée, pour s'embarquer en diligence. Il avertit S. Cyprien d'envoyer sa lettre aux autres églises ; afin que tout le monde sceut, que le parti schismatique s'évanoüissoit de jour en jour. Avec cette lettre. S. Corneille envoyoit à S. Cyprien l'acte de la deliberation qu'il avoit faite avec les prêtres de l'église Romaine & les cinq évêques, qui s'étoient trouvez presens. Il chargea aussi l'acolyte Nicephore d'une petite lettre à S. Cyprien, où il l'avertit pour la seconde fois du passage de Novat & des autres quatre schismatiques en Afrique, & l'instruisit des crimes d'Evariste & de Nicostrate; qui seuls de tous les confesseurs étoient demeurez dans le schisme. Evariste avoit été déposé de l'épiscopat comme auteur de schisme, & Zetus mis à sa place. Nicostrate avoit volé une femme dont il étoit esclave, & dont il faisoit les affaires ; & depuis étant diacre, il avoit emporté des deposts considerables de l'église. L'acolythe Nicephore arriva à Carthage le lendemain de l'arrivée des schismatiques.

Ap. Cypr. ep. 50. Pam. 48.

Ep. 52. Pam. 49. Cypr. ep. 49. 52.

LVII. Mort de Decius Gallus empereur.

An. 251. Trebellin. Valer. init. Lact. de Mor. n. 4. Zosim. l. 1. p. 643. Aurel. de Cæsar. & in ep. Eutrop. l. 9.

L'empereur Decius n'étoit déja plus à Rome le vingt-ſeptiéme d'Octobre de cette année 251. étant occupé ſur la frontiere du Danube à repouſſer les Carpes, eſpece de Scythes, qui pilloient la Trace. Mais Gallus, à qui il avoit laiſſé la garde du Tanaïs, le trahit; & étant d'intelligence avec les barbares, l'engagea dans un marais où il s'enfonça avec ſon cheval, & y périt; en ſorte qu'on ne trouva pas même ſon corps; c'étoit prés d'Abrut en Meſie. Son fils mourut avec lui en cette occaſion; & ainſi finit l'empereur Decius, aprés avoir regné trente mois & vécu cinquante ans. Gallus qui ne l'avoit fait périr que pour prendre ſa place, ſe fit reconnoître empereur avec Hoſtillien, ſecond fils de Decius, qu'il adopta; & fit declarer Ceſar ſon propre fils Voluſien. Les noms de cet empereur ſont Caïus Vibius Trebonianus Gallus. Hoſtilien mourut bientoſt aprés; ou de peſte, ou par les ordres de Gallus, qui craignoit qu'il ne s'attirât l'amour du peuple. La paix fut entierement renduë à l'égliſe par la mort de Decius, que les Chrétiens regarderent comme une punition divine.

Dexip. apud Syncel. p. 366. Cypr. de lapſ. init.



LIVRE SEPTIE'ME.

SAINT Cyprien ayant apris la reconciliation des confeſſeurs de Rome, écrivit au pape S. Corneille pour l'en feliciter & pour lui dépeindre la perſonne & les crimes de Novat : car comme il étoit prêtre de l'égliſe de Carthage, il y étoit mieux connu qu'à Rome. S. Cyprien écrivit auſſi aux confeſſeurs reconciliez & leur envoya deux traitez qu'il venoit de compoſer ; celui de l'unité de l'égliſe, & celui *de lapſis*, c'eſt à dire, de ceux qui étoient tombez dans la perſecution. Dans le premier de ces traitez il dit, que les hereſies viennent de ce que l'on ne remonte point à la ſource de la verité, qu'on ne cherche point le chef & qu'on ne garde point la doctrine du maître celeſte. Le Seigneur dit à Pierre : Je te dis que tu es Pierre, & ſur cette pierre, je bâtiray mon égliſe, & le reſte. Il a bâti ſon égliſe ſur un ſeul, & quoi qu'aprés ſa reſurrection il donne à tous ſes apôtres une puiſſance égale ; toutefois pour montrer l'unité, il a établi une chaire ; & a poſé l'origine de l'unité, en la faiſant deſcendre d'un ſeul. Sans doute lés autres apôtres étoient ce qu'étoit Pierre, ils participoient au même honneur & à la même puiſſance ; mais le commencement vient de l'unité. La primauté eſt donnée à Pierre, pour montrer qu'il n'y a qu'une égliſe de J. C. & une chaire ; ils ſont tous paſteurs, mais on ne void qu'un troupeau, que tous les apôtres doivent paître d'un commun accord.

I. Traité de S. Cyprien de l'unité de l'égliſe.
Ep. Cypr. 51. *p.* 47. *Epiſt.* 52. *p.* 47. *Ep.* 54. *p.* 51.
Math. XVI. 18.

Et enſuite : l'épiſcopat eſt un ; & chaque évêque en poſſede ſolidairement une portion ; l'égliſe de même eſt une, & ſe répand par ſa fecondité en pluſieurs per-

V. ſup. lib. VI. *n.* 46.

ſonnes. Et encore : Celui qui ſe ſepare de l'égliſe de J.C. ne recevra jamais les recompenſes de J.C. c'eſt un étranger, c'eſt un profane, c'eſt un ennemy. Celuy-là ne peut plus avoir Dieu pour pere, qui n'a point l'égliſe pour mere. Si quelqu'un a pû ſe ſauver hors de l'arche de Noë, l'on ſe peut ſauver auſſi hors de l'égliſe. Et enſuite : Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Chriſt, qu'une Egliſe ; l'unité ne peut eſtre diviſée, & un corps ne ſubſiſte plus quand il eſt demembré ; quiconque ſe ſepare du tronc ne peut plus avoir de vie. Et ailleurs : Que perſonne ne s'imagine que les bons puiſſent ſortir de l'égliſe ; le vent n'emporte point le froment, mais ſeulement la paille legere. Ce ſont ceux qui ſans ordre de Dieu s'élevent d'eux-mêmes ſur une troupe de temeraires ; qui ſe font prelats contre les loix de l'ordination, qui ſe donnent le nom d'évêques ſans recevoir l'épiſcopat de perſonne. Et enſuite le ſchiſme eſt un crime ſi énorme, que la mort même ne peut l'expier : celui qui n'eſt point dans l'égliſe ne peut eſtre martyr : il peut être tué, mais il ne peut eſtre couronné.

Comme il y avoit encore des confeſſeurs dans le ſchiſme il répond à ce prejugé en diſant ; que la confeſſion du nom de J. C. ne met pas à couvert des attaques du demon ; autrement, dit-il, les confeſſeurs ne tomberoient ni dans l'adultere, ni dans les autres crimes, où nous en voyons avec douleur quelques-uns ; un confeſſeur quel qu'il ſoit, n'eſt ni plus vertueux ni plus cheri de Dieu que Salomon. Il n'y aura de ſauvé que celui qui perſéverera juſques à la fin. Et enſuite : Les apôtres ne perdirent pas leur foi & leur fermeté : pour avoir eſté abandonnez par Judas ; ainſi l'infidelité de quelques confeſſeurs ne détruit pas la ſainteté de tous les autres. Enfin il ordonne de ſe ſéparer des ſchiſmatiques & de les fuïr.

Dans le traité de ceux qui étoient tombez il n'épargne ni les reproches pour les humilier, ni les autres remedes propres à les guerir. Et afin de rendre plus sensible l'énormité de leur crime : il rapporte plusieurs punitions miraculeuses, dont il avoit une connoissance particuliere. Un d'eux, qui étoit monté volontairement au Capitole, pour nier la foi, devint muet, aussi-tôt qu'il eût renoncé à J. C. Une femme étant allée au bain, aprés avoir commis ce crime, tomba saisie du malin esprit, se dechira la langue de ses dents, & mourut peu de temps aprés, tourmentée de douleurs de ventre & des entrailles. Des parens en s'enfuyant laisserent une petite fille à la mamelle, entre les bras de sa nourice, qui la porta aux magistrats : comme cet enfant ne pouvoit encore manger de la chair, on lui donna du pain trempé dans le vin qui restoit du sacrifice. La mere ayant depuis repris sa fille, & ne sachant point ce qui s'étoit passé : l'apporta à l'église, comme S. Cyprien offroit le S. Sacrifice. L'enfant pendant toutes les prieres ne fit que pleurer & se tourmenter. Aprés la consecration, lorsque le diacre vint presenter le calice aux assistans, le rang de la petite fille étant venu, elle détourna le visage, serra les lévres & refusa le calice. Le diacre insista & lui fit avaler malgré elle du sacrement contenu dans le calice : alors elle se mit à sangloter & à vomir & rejetta ce qu'elle avoit pris de l'eucharistie. Une femme adulte, qui étoit tombée dans l'apostasie, s'étant aussi presentée, comme S. Cyprien sacrifioit : & ayant receu la communion par surprise : perdit tout d'un coup la respiration, & tomba tremblante & palpitante : Un autre ayant ouvert son coffre, où étoit la sainte eucharistie, en vit sortir un feu qui l'épouvanta : & elle n'osa y toucher. Un homme qui avoit apostasié, ayant receu

II.
Punition miraculeuse des apostats.

en cachete ſa part aprés la celebration du ſacrifice; quand il ouvrit les mains n'y trouva que de la cendre. Pluſieurs furent ſaiſis des eſprits immondes: pluſieurs perdirent la raiſon & devinrent furieux.

III. Lettre à Antonien.

S. Cyprien eut ſoin par les ordres & par les avis qu'il donna aux autres évêques d'Afrique, d'empêcher que les ſchiſmatiques n'y trouvaſſent creance, & n'y fiſſent plus de ravage. Toutefois Antonien, qui étoit évêque en Numidie, fut ébranlé par les lettres de Novatien: dont il avoit d'abord rejetté la communion pour s'attacher à S. Corneille ſuivant le conſeil de S. Cyprien. Il demandoit, quelle hereſie Novatien avoit introduite? & comment Corneille avoit communiqué avrc Trophime & avec ceux qui avoient encenſé des idoles? S. Cyprien lui répondit premierement: que les hommes graves & une fois fondez ſur la ſolidité de la priere, ne doivent pas eſtre ébranlez, non ſeulement par des petits vents, mais par les tempeſtes les plus violentes. Enſuite il rend raiſon de la diverſe conduite qu'il avoit tenuë à l'égard des apoſtats. Dans le fort de la perſécution on leur refusoit la reconciliation, hors le cas de l'extremité de la vie: afin de les animer à retourner au combat. La perſécution étant apaiſée, le concile d'Afrique & celui de Rome accorderent la reconciliation à ceux, qui avoient accompli une ſerieuſe penitence: ſuivant les diſtinctions portées par les canons qui en furent dreſſez. Il lui explique le merite du pape Corneille & la regularité de ſon élection & le purge des calomnies des ſchiſmatiques. Sachez, dit-il, que nos collegues ont reconnu tres-certainement, qu'il n'eſt coupable ni d'avoir pris un billet de ſeureté, ni d'avoir eu une communication ſacrilege avec les évêques, qui ont ſacrifié aux idoles. A l'égard de Trophime, une grande

partie

partie du peuple qui s'étoit ſeparée avec lui, ne ſeroit point revenuë ſans lui, & il les ramenoit avec une humilité & une ſatisfaction entiere. Corneille en ayant deliberé avec pluſieurs de nos collegues, Trophime a eſté receu, mais ſeulement à la communion laïque, & non comme les malicieux vous ont écrit, pour avoir le rang d'évêque.

Ce que l'on vous a dit, que Corneille communique indifferemment avec ceux qui ont ſacrifié, eſt encore un faux bruit inventé par les apoſtats. Si quelqu'un eſt ſurpris de maladie, on le ſecoure dans le peril, comme il a eſté reſolu : mais après que nous leur avons ainſi donné la paix, nous ne pouvons pas les étouffer de nos propres mains, ni les obliger à mourir effectivement, parce qu'ils n'ont receu la paix que comme mourans. Il montre enſuite les differens degrez de chute. Il ne faut pas égaler celui qui d'abord s'eſt preſenté volontairement au ſacrifice abominable, & celui qui aprés avoir reſiſté & combatu long temps, y eſt venu par neceſſité. Celui qui s'eſt livré avec tous les ſiens ; & celui qui s'eſt expoſé au peril pour tous, mettant à couvert ſa femme, ſes enfans & ſa famille. Celui qui a pouſſé au crime ſes hoſtes ou ſes amis, & celui qui les a épargnez & qui a receu chez lui pluſieurs freres qui s'enfuioyent en éxil, & leur a donné la retraite, offrant au Seigneur pluſieurs ames vivantes & ſaines, qui prient pour la ſiene.

Quant à celui pour qui on a pris un billet, il peut dire, j'avois leu & j'avois oüi prêcher à l'évêque, qu'il ne faut point ſacrifier aux idoles. De peur de le faire, l'occaſion s'étant preſentée d'avoir un billet, je ſuis venu au magiſtrat, où j'ay chargé un autre qui y alloit, de lui dire, que j'eſtois chrétien, qu'il ne

m'étoit pas permis de ſacrifier, ni d'aller aux autels du demon, que je donnois de l'argent pour ne le pas faire. Maintenant, continuë S. Cyprien, ce même homme ayant appris de nous, qu'il ne devoit pas même prendre de billet : pleure, ſe lamente, proteſte qu'il a peché par erreur, plutoſt que par malice, & qu'à l'avenir il ſera plus ferme. Si nous rejettons ces penitens ; auſſi-tôt le demon les jettera dans l'hereſie ou dans le ſchiſme avec leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient conſervez. Les Stoïciens ont d'autres maximes, eux qui diſent que tous les pechez ſont égaux, & qu'un homme grave ne doit pas aiſément ſe laiſſer fléchir : mais les Chrétiens ſont fort éloignez des philoſophes ; ce qu'il dit à cauſe de Novatien, qui d'abord avoit fait profeſſion de la Philoſophie Stoïcienne ; & il conclud : Il a donc eſté réſolu, aprés avoir examiné les cas particuliers, que les libellatiques ſeroient admis dés à preſent, & que ceux qui ont ſacrifié, ſeroient ſecourus à la mort.

Au reſte, il ne faut pas craindre que cette indulgence diminuë le nombre des martyrs : il ne laiſſe pas d'y avoir des vierges & des continens, quoique l'on accorde la penitence aux adulteres : il eſt vrai qu'autrefois quelques évêques de cette Province leur ont entierement fermé l'entrée de la penitence : mais ils ne ſe ſont pas ſeparez pour cela des autres évêques. Sans rompre le lien de la concorde, chaque évêque regle ſa conduite, dont il doit rendre compte à Dieu. Quant à ceux qui ne montrent point la douleur de leurs pechez, par des témoignages manifeſtes : nous avons eſté d'avis de leur ôter toute eſperance de communion, s'ils commencent à la demander dans la maladie. Car ce n'eſt pas le regret du peché qui les

presse, mais la crainte de la mort; & celui-là ne merite pas d'estre consolé à la mort, qui n'a pas songé qu'il devoit mourir. Telle étoit alors cette discipline, que les Novatiens accusoient de relâchement : Saint Cyprien continuë.

Quant à ce que vous me demandez quelle heresie Novatien a introduite: Sachez premierement que nous ne devons point estre curieux de ce qu'il enseigne, puisqu'il enseigne dehors. Il n'y a qu'une seule église, que J. C. a divisée en plusieurs membres par tout le monde, & un épiscopat, qui s'étend par la multitude des évêques que la concorde réunit; & celui-ci aprés l'institution de Dieu, s'efforce de faire une église humaine; & envoye ses nouveaux apôtres en plusieurs villes, pour mettre de nouveaux fondemens. Et quoiqu'il y ait depuis longtems en chaque province des évêques ordonnez, venerables par leur âge, par l'integrité de leur foi, & leur constance dans la persécution; il ose créer encore d'autres faux évêques. Quand il auroit été évêque auparavant, il en perdroit le pouvoir, abandonnant le corps des évêques & l'unité de l'Eglise. C'est ce que S. Cyprien écrivoit à Antonin.

IV. Histoire du vieillard Serapion. *Eus.* IV. *hist.* c. 44.

Fabien évêque d'Antioche sembloit incliner au schisme & à la doctrine de Novatien. Sur quoi Saint Denis d'Alexandrie lui écrivit une lettre, où il lui disoit beaucoup de choses de la penitence; & de ceux qui avoient souffert depuis peu le martyre à Alexandrie; puis il ajoûtoit : Je veux vous proposer un exemple, qui est arrivé parmi nous : Il y avoit ici un vieillard fidelle nommé Serapion, qui aprés avoir passé sans reproche la plus grande partie de sa vie, étoit enfin tombé dans la persécution. Il avoit souvent demandé grace, & on ne l'avoit point écouté, parce qu'il avoit sacrifié. Etant tombé

malade, il demeura trois jours de suite sans voix & sans sentiment; le quatriéme jour s'étant un peu éveillé, il appella le fils de sa fille & lui dit : Eh mon enfant jusques à quand veut-on me retenir? de grace qu'on se dépêche, pour me congedier au plutôt; appelle-moi quelqu'un des prêtres. Ayant dit cela il perdit encore la parole. L'enfant courut au prêtre; il étoit nuit & le prêtre étoit malade; il ne put donc y aller. J'avois donné ordre, que l'on donnât l'absolution aux mourans s'ils la demandoient, & principalement s'ils l'avoient instamment demandée auparavant; afin qu'ils s'en allassent avec une bonne esperance. Le prêtre donna donc à l'enfant un petit morceau de l'eucharistie; lui ordonnant de la tremper & la faire couler dans la bouche du vieillard. L'enfant retourna; & comme il étoit proche, avant qu'il entrât, Serapion étant encore revenu à lui, dit: Viens-tu, mon enfant? le prêtre n'a pû venir, mais fais vîte ce qu'il a ordonné & me délivre. L'enfant trempa l'eucharistie & la fit aussi-tôt couler dans la bouche du vieillard, qui rendit l'esprit aprés un leger soupir. N'est-il pas manifeste qu'il fut conservé jusques à ce qu'il fût absous de son peché & reconnu pour fidelle, à cause de tant de bonnes œuvres qu'il avoit faites.

Eus. IV. hist. s. ult.

Saint Denis d'Alexandrie fit plusieurs autres écrits à cette occasion. Une lettre à tous les Chrétiens d'Egypte, où il marquoit ce qu'il avoit ordonné touchant les apostats : distinguant les divers degrez de pechez. Une exhortation à son troupeau d'Alexandrie & une lettre à Origene en particulier, sur le martyre, par où l'on void qu'il le tenoit en sa communion. Il écrivit un traité de la penitence, adressé à Conon évêque d'Hermopolis; une lettre aux freres de Laodicée,

dont Thelmydres étoit évêque : une à ceux d'Armenie dont l'évêque étoit Merouzane.

V. Concile d'Antioche contre Novatien. *Euſ.* VI. *hiſt.* c. 43.

D'ailleurs le pape S. Corneille écrivit à Fabien d'Antioche, depuis la reconciliation des confeſſeurs : outre deux lettres qu'il lui avoit écrites auparavant, touchant la condamnation de Novatien & le conſentement des autres égliſes. Dans cette derniere il expliquoit au long les crimes de Novatien & l'irregularité de ſon ordination : le retour des confeſſeurs qu'il avoit ſéduits, & comme tout le monde l'abandonnoit. A la fin de cette lettre étoient les noms des évêques aſſemblez à Rome, qui avoient condamné l'erreur de Novatien, & les noms de leurs égliſes. On y liſoit auſſi les noms & les égliſes de ceux qui étant abſens, avoient envoyé à Rome leur avis & leur conſentement par lettres ; & c'eſt peut-être ce que Saint Jerôme appelle le concile d'Italie. *de ſcript. in Corn. Euſ.* VI. *hiſt.* c. 46.

Saint Corneille écrivit auſſi à S. Denis d'Alexandrie contre Novatien, & ſaint Denis dans ſa réponſe lui marquoit qu'il avoit eſté invité de ſe trouver à un concile qui ſe devoit tenir à Antioche : où quelques-uns s'efforçoient d'établir l'hereſie de Novatien. Ceux qui avoient invité S. Denis à ce concile, étoient Helenus évêque de Tarſe en Cilicie, Firmilien de Ceſarée en Capadoce, Theoctiſte de Ceſarée en Paleſtine : tous trois évêques des Metropoles voiſines d'Antioche. Mais avant la celebration du concile, Fabien mourut, aprés avoir tenu le ſiege environ deux ans depuis le martyre de S. Bablylas. A Fabien ſucceda Demetrien quatorziéme évêque d'Antioche. Il tint le concile, où Novatien fut condamné & depoſé, comme favoriſant le peché, en rendant la penitence impoſſible. *Euſ. chr. an.* 253. *Lib. Synod. to.* 1. *Conc.* 719.

VI. Second con-

Dans le tems de pâque de la même année 252. Saint

cile de S. Cyprien. *Ep. 56. P. 53. An. 252.*

Cyprien reçut une lettre de Fortunat & de cinq autres évêques d'Afrique, qui étant assemblez à Capse, pour l'ordination d'un évêque : furent consultez par l'évêque Superieur, touchant trois Chrétiens tombez dans la persécution, nommez Ninus, Clementien & Florus. D'abord ayant esté pris, ils avoient confessé le nom du Seigneur, & vaincu la violence des magistrats municipaux & l'emportement du peuple: ensuite étant cruellement tourmentez devant le proconsul, ils cederent à la rigueur des tourmens. Mais quoique leur chute eût esté si peu volontaire, ils ne cesserent point de faire penitence pendant trois ans. Fortunat & les autres évêques consultoient Saint Cyprien, pour savoir s'il étoit permis d'admettre alors ces penitens à la communion. Saint Cyprien répondit: il me semble que c'est assez, qu'ils ayent perdu la gloire de la confession, sans que nous devions encore leur fermer la porte de l'indulgence. Toutefois parce que vous m'avez écrit de traiter cette affaire avec plusieurs de nos confreres; & qu'à present ils sont presque tous arrêtez chez eux avec les freres, dans les premieres solemnitez de la pâque; quand la feste sera passée & qu'ils s'assembleront avec moi; j'examineray plus à fond, afin de vous écrire une résolution certaine par le conseil de plusieurs évêques.

An. Cypr. an. 252. n. 6.

La pâque étoit cette année-là l'onziéme d'Avril. Aprés qu'elle fut passée, les évêques se rendirent à Carthage, où le concile fut celebré le jour des ides de May, c'est-à-dire le quinziéme. Ce fut le second concile où Saint Cyprien présida, & il y eut quarante-deux évêques. On y examina les causes de tous ceux qui étoient tombez pendant la persécution. On fit grande difference entre ceux qui étoient demeurez dans l'église

& ceux qui avoient apoſtaſié : ſoit qu'ils fuſſent retournez au ſiecle & menaſſent une vie payenne; ſoit qu'ils ſe fuſſent joints aux heretiques ou ſchiſmatiques, pour faire la guerre à l'égliſe. Ceux qui étoient demeurez dans l'égliſe, pleurant continuellement leur peché & implorant la miſericorde divine, furent traitez avec indulgence ; & au lieu que dans le concile précedent il avoit eſté réſolu de ne leur donner la paix, que quand ils ſeroient en peril de mort, on ordonna dans celui-ci de la leur donner inceſſamment. La raiſon de ce changement de conduite, fut l'approche de la perſecution ; car les évêques connurent par des viſions & par des revelations frequentes & certaines, qu'elle alloit recommencer plus cruelle que devant.

On diſoit contre cette indulgence ; que ceux qui aprés leur chute ſouffriroient le martyre, ſeroient aſſez purifiez par leur ſang, ſans avoir beſoin de recevoir la paix de l'évêque ; qu'il étoit à craindre que pluſieurs ne la demandaſſent avec diſſimulation, & qu'aprés l'avoir reçuë ils ne refuſaſſent de combattre. Mais on répondoit premierement ; que pour être propre au martyre, il falloit recevoir de l'égliſe les armes ſpirituelles, & être ſoutenu par l'euchariſtie ; que ceux qui s'enfuiroient dans les deſerts, quittant tout pour ſuivre le Seigneur, ne devoient pas mourir ſans la paix de l'égliſe, comme il arriveroit s'ils devenoient malades, ou tomboient entre les mains des voleurs. Quant aux hypocrites, diſoit-on, ils ſe trompent eux-mêmes : les évêques jugent par l'exterieur, il n'y a que Dieu qui ſonde les cœurs : il n'eſt pas juſte que les mauvais nuiſent aux bons, mais plutôt que les bons ſervent aux mauvais. Enfin l'on conclut de recevoir ſans delai à la paix tous ceux que l'on jugeoit veritablement peni-

Ep. 57. p. 54. tens; & on en écrivit une lettre synodale adressée au pape Saint Corneille, qui porte en teste les noms de quarante-deux évêques, dont Saint Cyprien est le premier.

VII. Schisme de Fortunat.

Ep. 59.

L'heretique Privat qui avoit esté évêque de Lambese en Numidie, mais deposé par ses crimes, par un concile de quatre-vingt-dix évêques; vint se presenter à ce concile de Carthage, accompagné du faux évêque Felix, qu'il avoit ordonné depuis sa séparation : accompagné aussi de Jovin & de Maxime, condamnez par neuf évêques, pour des sacrifices impies, & pour d'autres crimes, & de nouveau excommuniez par le concile de Carthage de l'année précedente. Privat se presenta donc à ce concile, disant qu'il vouloit se justifier: mais il n'y fut pas reçu. De depit il ordonna un faux êvêque de Carthage, savoir Fortunat l'un des cinq prêtres, qui l'année précedente avoient esté chassez de l'église. Il fut ordonné par Privat, Jovin, Maxime & Reposte de Tubursique; qui non-seulement étoit tombé dans la persecution, mais en avoit entraîné plusieurs autres. Ces cinq évêques accompagnez de quelque peu de ceux qui avoient sacrifié, reconnurent Fortunat pour évêque.

Il envoya aussi-tôt à Rome, pour demander la communion du saint siege, comme évêque de Carthage. Le chef de la legation fut Felicissime, ancien ennemi de Cyprien & auteur du schisme. Il se chargea de lettres, qui portoient, que Fortunat avoit esté éleu par vingt-cinq évêques, & contenoient plusieurs autres mensonges & plusieurs calomnies contre Saint Cyprien; & il s'embarqua pour l'Italie avec une troupe de gens de sa faction. Saint Cyprien ne s'empressa pas de donner à Saint Corneille la nouvelle de cet attentat: non plus

que

que de l'ordination du prêtre Maxime qui ayant eſté envoyé en Afrique par Novatien, y avoit eſté rejetté de la communion de l'égliſe, & que ſon party avoit depuis fait évêque. Il mépriſoit ces impertinences des heretiques & des ſchiſmatiques ; & ne croyoit pas qu'il convint à la dignité de l'égliſe catholique, de ſe mettre en peine de leurs folles entrepriſes. Il ſavoit que Feliciſſime & Fortunat étoient aſſez connus à S. Corneille, par les lettres de l'année précedente : comme étant du nombre des cinq prêtres excommuniez par les évêques d'Afrique. Il venoit d'envoyer au pape le nom des évêques d'Afrique, qui étoient catholiques, & ſans reproche : afin qu'il ſceût à qui lui & les autres évêques devoient écrire, & de qui ils devoient recevoir les lettres, & que tous les autres étoient ou tombez dans l'idolatrie ou heretiques. S. Cyprien ſe repoſoit ſur tout cela. Toutefois ayant trouvé l'occaſion de l'acolyte Felicien, homme de confiance que le pape S. Corneille lui avoit envoyé avec l'évêque Perſée entre autres avis, il lui donna encore celui-ci, de l'entrepriſe de Fortunat. Mais Felicien fut retardé : ſoit par le vent, ſoit par d'autres lettres de S. Cyprien qu'il attendoit : & le ſchiſmatique Feliciſſime ayant uſé de diligence, le prévint.

Quand il fut arrivé à Rome, il ſe preſenta à l'égliſe accompagné d'une troupe de ſchiſmatiques deſeſperez, prétendant faire reconnoître Fortunat pour évêque de Carthage ; mais le pape S. Corneille ne voulut pas ſeulement l'écouter, & le rejetta de l'égliſe avec une vigueur ſacerdotale : comme ayant eſté legitimement condamné par de grands crimes. Car ce Feliciſſime avoit detourné de l'argent qu'il avoit en dépoſt, corrompu des vierges & commis des adulteres. S. Cor-

neille en donna avis à S. Cyprien, par une lettre pleine de charité & de force, dont il chargea Satur acolyte. Les ſchiſmatiques ſe voyant rejettez, revinrent à la charge, avec des menaces & des emportemens furieux; diſant que s'il ne recevoit les lettres dont ils étoient porteurs, ils les liroient publiquement, & diroient quantité de choſes honteuſes; & faiſant ſonner haut le nombre de vingt-cinq évêques, qu'ils diſoient avoir aſſiſté à l'ordination de Fortunat. S. Corneille fut ébranlé par ces menaces, & écrivit une ſeconde lettre à S. Cyprien, où il ſe plaignoit de n'avoir point reçu d'avis de ſa part, touchant la prétenduë ordination de Fortunat: car l'acolyte Felicien n'étoit pas encore arrivé à Rome.

VIII. Lettre de S. Cyprien à S. Corneille. *Ep. 59. p. 55.*

S. Cyprien ayant reçu cette ſeconde lettre de S. Corneille, lui répondit en ces termes: S'il eſt ainſi, mon tres-cher frere, que l'audace des méchans ſe faſſe craindre, & qu'ils emportent par leur inſolence, ce qu'ils ne peuvent obtenir par la juſtice: c'eſt fait de la vigueur épiſcopale, & de la puiſſance ſublime & divine du gouvernement de l'égliſe. Car les Gentils & les Juifs nous menacent: les heretiques & tous ceux que le demon obſede témoignent leur rage, par des diſcours furieux: il ne faut pas toutefois ceder pour cela, ni croire que l'ennemi ſoit plus grand que J. C. parce qu'il a tant de puiſſance dans le ſiecle. Nous ne devons pas ſeulement conſiderer les menaces des Gentils & des Juifs. Il n'importe qui nous trahiſſe; & ce ne nous eſt pas une honte de ſouffrir de nos freres comme J. C. en a ſouffert: ni à eux une gloire de faire ce qu'a fait Judas. Et enſuite: Les hereſies & les ſchiſmes ne ſont venus que faute d'obéïr au pontife de Dieu, & de ſonger qu'il y a dans l'égliſe un ſeul évê-

que & un ſeul juge pour un temps, qui tient la place de J. C. Autrement il ne ſe trouveroit perſonne, qui aprés le jugement de Dieu, le ſuffrage du peuple, le conſentement des autres évêques: ſe fiſt juge, non de l'évêque, mais de Dieu même: ſi ce n'eſt qu'il y ait quelqu'un aſſez impie & aſſez inſenſé, pour croire qu'un évêque ſe fait ſans le jugement de Dieu: tandis qu'il nous dit, qu'un paſſereau ne tombe pas à terre ſans ſa volonté. Il y a des évêques qui ne ſe font pas par la volonté de Dieu; mais ce ſont ceux qui ſe font hors de l'égliſe. Le Seigneur lui-même a ſouffert que pluſieurs le quitaſſent, ſe contentant de dire à ſes apôtres: Voulez-vous auſſi vous en aller? Mais Pierre ſur qui il avoit bâti l'égliſe répondit pour tous: Seigneur, à qui irons nous? montrant que ceux qui quittent J. C. periſſent par leur faute: que l'égliſe qui croit en lui ne le quitte jamais; & que ceux-là ſont l'égliſe qui demeurent dans la maiſon de Dieu. *Joan. 6. 67.*

Enſuite, parlant des calomnies des ſchiſmatiques: Je ne dois pas, dit-il, les imiter en rapportant le détail de leurs crimes: nous devons conſiderer ce que doivent dire & écrire des pontifes de Dieu: la douleur doit moins me faire parler que la modeſtie: & je ne dois pas donner lieu de croire, qu'étant attaqué je me défende par des médiſances. Je ne parle donc point des fraudes qu'ils ont faites à l'égliſe: je paſſe les conjurations, les adulteres, & divers genres de crimes: il y en a un ſeul dont je ne crois pas pouvoir me taire, parce qu'il ne s'agit ni de mon intereſt, ni de celui des hommes, mais de Dieu. C'eſt que dés le premier jour de la perſécution, lorſque les pechez étoient recens, & que la fumée des ſacrifices abominables ſe voyoit encore, non-ſeulement ſur les autels, mais dans les mains

& la bouche des apostats ; ils n'ont point cessé de communiquer avec eux, & de les détourner de la penitence. En effet, les deux schismes, qui divisoient alors l'église étoient fondez sur des excez opposez. Novatien ne vouloit point que l'on donnât l'absolution ni la paix à ceux qui étoient une fois tombez dans l'idolatrie, quelque penitence qu'ils fissent. Felicissime vouloit qu'on les reçût d'abord sans leur imposer de penitence. S. Cyprien continuë : Non contents d'avoir ôté aux pecheurs l'esperance de la satisfaction, leur faisant perdre tout sentiment & le fruit de la penitence : ils ont encore établi hors de l'église & contre l'église une assemblée de leur faction, composée d'une troupe de gens, qui ne veulent point satisfaire à Dieu, pour les crimes dont ils se sentent coupables.

Aprés cela ils osent encore passer la mer ; & porter des lettres de la part des schismatiques à la chaire de Pierre & à l'église principale, qui est la source de l'unité sacerdotale : sans penser que ceux à qui ils s'adressent sont ces Romains, dont l'apôtre a loüé si hautement la foi ; & auprés de qui l'infidelité ne peut trouver d'accez. Mais quelles raisons ont-ils d'y aller, & d'y porter la nouvelle d'un faux évêque établi contre les évêques veritables ; car ou ils sont contents de ce qu'ils ont fait ; ou s'ils s'en repentent, ils savent où ils doivent revenir. Il est établi entre nous tous & avec justice, que chaque coupable soit examiné au lieu où le crime a esté commis : une portion du troupeau est attribuée à chaque pasteur, pour la gouverner & en rendre compte au Seigneur. Il ne faut donc pas que ceux qui nous sont soumis courent çà & là, & mettent la désunion entre les évêques : mais qu'ils plaident leur cause au lieu où ils peuvent avoir des accusateurs & des témoins de leur

Rom. 1. 8.

crime. Si ce n'eſt que ce petit nombre de deſeſperez ne trouve pas ſuffiſante l'autorité des évêques d'Afrique, qui les ont déja jugez & condamnez. Leur cauſe a eſté examinée, leur Sentence prononcée; & il eſt indigne de la gravité des évêques, qu'on leur pût reprocher d'être legers & inconſtans, puiſque le Seigneur nous apprend que nous ne devons dire que: Oüy, oüy: Non, non. Si l'on compte ceux qui les jugerent l'année derniere avec les prêtres & les diacres : on en trouvera plus qu'il n'en paroît maintenant avec Fortunat. C'eſt ainſi que S. Cyprien écrivant au pape même, ſe plaint d'une appellation à Rome, comme d'un procedé notoirement irregulier.

Il ajoûte que la plûpart des ſchiſmatiques revenoient à l'égliſe, mais qu'il ne les recevoit pas ſans choix. Car, dit-il, il y en a à qui pluſieurs crimes, où l'oppoſition de nos freres font un tel obſtacle, qu'il n'eſt pas poſſible de les recevoir, au ſcandale du plus grand nombre: pour recüeillir de miſerables fragmens, il ne faut pas bleſſer ce qui eſt ſain & entier. Et enſuite: Je ſouhaite que tous retournent à l'égliſe : je remets tout, je diſſimule, je n'examine pas en toute rigueur les fautes commiſes contre Dieu: je peche preſque moi-même, par trop de facilité: j'embraſſe avec joye & avec amour ceux qui reviennent avec repentir & qui confeſſent humblement leur peché. Mais ſi quelques-uns croyent ſe pouvoir ouvrir la porte de l'égliſe, par les menaces & par la terreur, plutôt que par les prieres & les ſoumiſſions: qu'ils ſachent que le camp invincible de J. C. ne cede point à des menaces. Un évêque tenant l'évangile & gardant les preceptes de J. C. peut eſtre tué, mais il ne peut eſtre vaincu. Faut-il abandonner la dignité de l'égliſe catholique, afin que celui qui y preſide ſoit jugé

par ceux qui en ſont dehors? Que reſte-t-il, ſinon que l'égliſe cede au Capitole? que les prêtres ſe retirent, emportant l'autel du Seigneur; & que les idoles avec leurs autels prophanes, paſſent au milieu de notre ſanctuaire? Ce ſanctuaire étoit un demi cercle, où les prêtres étoient aſſis, ayant l'évêque au milieu d'eux, & environant la table ſacrée, où l'on offroit le S. Sacrifice. Saint Cyprien continuë: Ne ſeroit-ce pas donner à Novatien une ample matiere de declamer contre nous; ſi ceux qui ont renié publiquement J. C. non-ſeulement ſont reçus ſans penitence, mais encore ſe rendent terribles? S'ils demandent la paix qu'ils quittent les armes; s'ils veulent ſatisfaire, pourquoy menacent-ils? qu'ils ſachent que les prêtres de Dieu ne les craignent point. Quand l'Antechriſt viendra, on ne lui cedera pas, par ce qu'il menacera de mort ceux qui lui reſiſteront. Il ne nous importe, par qui & quand nous ſoyons tuez; puiſque nous recevrons toûjours de N.S. la récompenſe de notre mort. Et quoique je ſache, que l'affection que nous nous devons, vous oblige de lire toûjours mes lettres à votre clergé & à votre peuple: je vous prie néanmoins de faire cette fois à ma priere, ce que vous faites de vous-même: afin que ſi les diſcours empoiſonez que l'on a répandus contre moy, ont laiſſé quelque mauvaiſe impreſſion, elle ſoit entierement effacée. Enfin il avertit les fidelles de Rome de n'avoir aucun commerce avec les ſchiſmatiques, non pas même dans les repas ou les converſations. C'eſt ce qui m'a ſemblé de plus remarquable dans cette lettre de S. Cyprien à S. Corneille.

IX. Perſécution de Gallus. *Cypr. ep. 58. Euſ. chr. an.*

La perſécution dont les évêques avoient été avertis du ciel étoit déja commencée, à l'occaſion d'une peſte violente qui s'étendit en pluſieurs parties de l'empire.

L'Empereur Hostilien en étoit mort : & comme elle augmentoit Gallus & son fils Volusien eurent recours à leurs dieux ; & envoyerent des édits par toutes les provinces, pour ordonner des sacrifices. S.Cyprien fut demandé pour la seconde fois dans le cirque, par les cris du peuple de Carthage, pour estre exposé à un lion: & on croit que ce fut alors qu'il écrivit le traité de l'exhortation au martyre. Le pape S. Corneille fut le premier à Rome, qui confessa le nom de J. C. dans cette persécution : son exemple encouragea tellement les fidelles, que tous ceux qui seurent qu'il étoit interrogé accoururent pour confesser avec lui : & plusieurs de ceux qui étoient tombez se releverent en cette occasion. S.Corneille ayant donc refusé de sacrifier aux faux dieux, fut envoyé en exil par ordre de l'empereur Gallus à Centumcelles, aujourd'huy Civitavechia, qui étoit un lieu tres-agréable à 45. milles de Rome. Là il receut une lettre de S. Cyprien, qui le congratuloit & toute l'église Romaine, de sa glorieuse confession. Il marque la difference de Novatien, que les persécuteurs laissoient cependant en repos, puis il conclut : Puisque nous sommes avertis par la providence divine, que le jour de notre combat approche : appliquons nous sans cesse avec tout le peuple aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. Souvenons nous les uns des autres, & qui que ce soit de nous, qui sorte d'icy le premier, par la misericorde de Dieu, que notre charité continuë auprés de lui ; & que nos prieres ne cessent point pour nos freres. Ainsi parloit le confesseur Cyprien au confesseur Corneille.

253. Oros. VII. c. 21.

Cypr. ep. 59. p. 55.

Plin. VI. ep. 31. Cypr. ep. 60. p. 57.

Un des plus illustres martyrs de Rome, que l'on rapporte à cette persécution, & à l'an 252. fut S. Hippolyte prêtre, qui avoit suivi le schisme de Novat & de Novatien. Comme on le menoit au martyre, le peu-

X. Martyre de S. Hippolyte & du Pape S. Corneille.

Acta sinc. p. 155. ex Prudent.

ple dont il avoit le ſoin, & qui par affection le ſuivoit en grand nombre, le conſulta quel étoit le meilleur parti. Fuyez, dit-il, le malheureux Novat & revenez à l'égliſe catholique. Je voi maintenant les choſes tout autrement, & je me repens de ce que j'ay enſeigné. Aprés qu'il eut ainſi detrompé ſon peuple, il fut mené à Oſtie, où le prefet de Rome étoit allé ce jour-là, pour étendre la perſecution hors la ville, qu'il avoit déja remplie de ſang. Il étoit ſur ſon tribunal environné de bourreaux & d'inſtrumens de ſupplices, & devant lui des troupes fideles, dont la craſſe & les cheveux longs montroient qu'ils avoient croupi long-temps en priſon. Mais voyant que les tourmens étoient inutiles, & qu'il n'en pouvoit ébranler aucun, il les condamna tous à la mort. A l'un il fit couper la tête, il fit mettre l'autre en croix, il en fit jetter pluſieurs dans une barque pourrie, qui coula promptement à fonds.

On lui preſenta le vieillard Hippolyte chargé de chaînes; & une foule du jeunes gens crioient tout autour; que c'étoit le chef des Chrétiens, qui devoit perir par quelque nouveau genre de ſupplice. Comment s'appelle-t'il, dit le prefet? ils répondirent qu'il ſe nommoit Hippolyte. Qu'il ſoit donc traité comme Hyppolyte, dit le prefet, & qu'il ſoit traîné par des chevaux indomptez.

Ovid. XX *metam. fab.* 45.

Il faiſoit alluſion à Hippolyte fils de Theſée; fameux dans les poëtes profanes: qui fuyant la colere de ſon pere, rencontra un monſtre, dont ſes chevaux furent épouvantez: en ſorte qu'il tomba de ſon chariot, fut traîné & mis en pieces. Auſſi-tôt on prend d'un haras deux chevaux des plus farouches: on les attache enſemble à grande peine, & on paſſe entr'eux au lieu de timon une longue corde, au bout de laquelle on attache les pieds du martyr. Puis ils excitent les chevaux

par

par de grands cris, des coups de foüet & des aiguillons. Les dernieres paroles du saint, que l'on entendit, furent: Seigneur, ils déchirent mon corps, prenez mon ame. Les chevaux commencerent à l'emporter avec furie, dans les bois, sur les rochers & sur les épines. Ils abattent les hayes & rompent tous les obstacles : leur chemin est arrosé du sang du martyr, & son corps déchiré en mille pieces, qui demeurent éparses de tous côtez. Les fidelles suivoient fondant en larmes, & conduits par les traces de son sang, ramassoient soigneusement ses reliques, & jusques au sang ; dont la terre & les arbres étoient imbibez, & qu'ils recueilloient avec des éponges. Enfin ils l'ensevelirent à Rome dans les Catacombes, auprés d'un autel. On celebre sa memoire le 13. d'Aoust.

Le pape S. Corneille mourut dans son exile cette même année 252. le 14. de Septembre, aprés avoir tenu le saint siege un an & environ cinq mois. Les quatre lettres qu'il avoit écrites à Fabius évêque d'Antioche au sujet de Novatien restoient du temps de S. Jerôme. Au pape S. Corneille succeda Lucius, l'un des prêtres confesseurs, qui avoient esté exilez avec lui : mais Lucius fut encore relegué par les persecuteurs, peu de temps aprés son élection. Si-tôt que Saint Cyprien l'eut apprise, il lui écrivit, pour se réjoüir avec lui du double honneur qu'il avoit receu, de la confession & du sacerdoce. L'exile du pape Lucius ne fut pas long, & il lui fut permis de revenir à Rome, & Saint Cyprien avec les évêques ses confreres lui écrivirent une seconde lettre, pour le congratuler de son retour. Nous comprenons, dit-il, mon tres-cher frere, les salutaires conseils de Dieu, & pourquoi cette persecution subite s'est élevée. Le Seigneur a voulu confondre les heretiques, & montrer quelle

Lib. Pontif. Pagi. an. 252. n. 11. Hier. script. in Corn.

P. 61.

Lib. Pontif.

Ead. ep. 61.

étoit l'églife, quel étoit l'unique évêque élû par fon ordre, les prêtres unis à l'évêque, le veritable peuple de J.C. qui étoient ceux que l'ennemi attaquoit, qui étoient au contraire ceux que le demon épargnoit comme luy étant acquis. Le pape Lucius ne tint le faint fiege que cinq mois, & mourut le 4. de Mars l'an 253. Le 13. de May fuivant on élut Etienne, qui gouverna quatre ans & près de trois mois.

Euf. chr. 254. Idem. VII. hift. c. 2. Calend. Rom. Buch. Pagi. an. 253. n. 2.

XI. Converfion de Neocefarée.

Greg. Nyß. vita Thaum. p. 1007. D.

Cependant la pefte qui continuoit avec violence, fut caufe dans le Pont de la converfion de plufieurs infideles. Car elle y commença dans une fefte folemnelle, qu'ils celebroient à Neocefarée en l'honneur d'un de leurs faux dieux. Tout le peuple du païs y venoit en foule; le theatre étoit plein; & cette année la preffe y fut fi grande, que ni les muficiens, ni les joüeurs de gobelets & les autres charlatans ne pouvoient fe faire entendre, ni montrer leur adreffe. Alors cette grande multitude s'écria tout d'une voix: Jupiter fais nous de la place. Saint Gregoire Thaumaturge l'ayant appris, envoya un des fiens leur dire: qu'ils auroient bien-tôt plus de place qu'ils ne voudroient. En effet la pefte fe mit dans cette même affemblée, & changea les danfes & les chants de joye en cantiques funebres: ce fut comme un feu, qui s'étendit promptement dans toutes les maifons. Les temples étoient pleins de malades qui alloient implorer le fecours de leurs dieux & y demeuroient morts: on les voyoit autour des fontaines chercher du rafraîchiffement, qu'ils ne trouvoient point. Plufieurs alloient eux-mêmes dans les fepulcres: parce que les vivans ne fuffifoient plus pour enfevelir les morts. Des fpectres entroient dans les maifons comme pour les avertir, & la mort fuivoit auffi-tôt. En cette extremité ils eurent recours à Saint Gregoire; & fi-tôt que le

ſpectre funeſte étoit entré dans une maiſon, on prioit le ſaint évêque d'y venir faire des prieres. Il chaſſoit par tout la maladie, & le bruit s'en répandit d'une maiſon à l'autre, on ne cherchoit plus d'autre remede: on ne conſultoit plus les oracles, on ne faiſoit plus de ſacrifices, on ne demeuroit plus dans les temples. Tous regardoient le ſaint évêque, & chacun vouloit l'attirer chez ſoy, la récompenſe qu'il tiroit d'eux étoit le ſalut de leurs ames. Ainſi il les convertit tous, les uns pour les avoir délivrez de la maladie, les autres par la crainte d'y tomber.

XII. Traité de S. Cyprien de la mortalité.

Pont. in vita Cypr.

En Afrique la maladie ne fut pas moindre: chacun fuyoit les malades, & les expoſoit ſans pitié. Carthage étoit pleine de corps morts, dont perſonne ne prenoit ſoin, ſinon autant que l'intereſt l'y engageoit. Alors S. Cyprien aſſembla le peuple & l'excita aux œuvres de charité, par les exemples de l'écriture ſainte: ajoûtant que nous devons imiter la bonté de Dieu, & aſſiſter même nos ennemis. Il diſtribua auſſi-tôt à chacun des fidelles ſa fonction ſelon les conditions: les pauvres contribuoient de leur travail, les riches de leurs biens. Ainſi on donna un ſecours conſiderable, non ſeulement aux Chrétiens, mais aux payens même, qui perſecutoient l'égliſe.

S. Cyprien écrivit auſſi le traité de la mortalité, pour conſoler les fidelles & les animer au mépris de la mort. Quelques-uns, dit-il, ſont touchez de ce que cette maladie attaque les nôtres, auſſi-bien que les infidelles, comme ſi le Chrétien n'avoit embraſſé la foi, qu'afin d'être exempt des maux, & de joüir heureuſement de ce monde, & comme ſi en ſouffrant toutes les adverſitez temporelles, il n'étoit pas reſervé aux delices de la vie future. Si un Chrétien comprend à quelles condi-

tions il est entré dans l'église : il saura qu'il doit souffrir dans le siecle plus que les autres; ayant à soûtenir de plus grands combats contre le demon. Mais quelqu'un dira : Ce qui m'afflige est que je m'étois preparé à la confession de la foi; & que je suis privé du martyre qui m'étoit seur. Premierement le martyre n'est pas en votre pouvoir : Dieu en favorise qui il lui plaît; & vous ne pouvez dire, que vous ayez perdu ce que vous ne saviez si vous meritez de recevoir. De plus Dieu qui sonde les cœurs, voit votre bonne disposition, & ne la laissera pas sans recompense. Et ensuite: Enfin pour nous montrer plus clairement le jugement de la divine providence: un des évêques nos confreres abbatu par la maladie & alarmé des aproches de la mort; demandoit un peu de temps: alors il se presenta à lui un jeune homme si majestueux, d'une taille si avantageuse, d'un regard si éclatant, qu'un mortel eût eu peine à le voir, s'il n'eût esté prest à sortir du monde. Ce jeune homme, témoignant quelque indignation par le son de sa voix, lui dit : Vous craignez de souffrir: vous ne voulez point sortir d'ici ; que voulez-vous que je vous fasse ? Puis il ajoûte: Moi-même qui suis le dernier de tous, combien de fois Dieu m'a-t'il commandé en revelation, de prêcher souvent, qu'il ne faut point pleurer nos freres quand il les appelle, puisque nous savons qu'ils ne sont pas perdus, mais seulement partis les premiers, comme pour un voyage : & que nous ne devons pas prendre ici des habits noirs, puisque nous savons qu'ils en portent là-haut de blancs : ni donner sujet aux infidelles de nous reprocher, que nous pleurons comme perdus, ceux que nous disons qui vivent avec Dieu. Ce que S. Cyprien dit ici des habits noirs, marque que les Chrétiens d'Afrique ne portoient pas d'ordinaire cette cou-

Baron. an. 256. n. 18. & c. Heredian. l. 1. init.

leur, comme plusieurs autres. Au reste chez les Romains les hommes portoient le deüil avec du noir, les femmes avec du blanc. *Plut. quæst. Rom. 26.*

XIII. S. Cyprien contre Demetrien. *Zosim. in Volus. p. 645.*

Outre la peste l'empire étoit affligé de plusieurs guerres, les Scythes, les Goths & d'autres barbares ravageoient l'Europe : les Perses vinrent jusqu'à Antioche, la prirent & la pillerent. On rejettoit à l'ordinaire sur les Chrétiens la cause de tous ces maux. C'est le sujet du livre de S. Cyprien contre le juge Demetrien, où parlant de la foiblesse des faux dieux, il dit : O si tu voulois les écouter, & voir, quand nous les conjurons pour les chasser des corps qu'ils possedent, comme ils sont tourmentez par nos armes spirituelles; comme ils pleurent & comme ils crient, sentant les coups de la puissance divine? Reconnois la verité de ce que je dis : crois en du moins ces dieux que tu adores. Tu verras ceux que tu pries nous prier eux-mêmes : ceux que tu respectes comme tes maîtres, trembler sous nos mains comme enchaînez. Tu dois au moins avoir honte de ton erreur, en voyant tes dieux découvrir ce qu'ils sont, sitôt que nous les interrogeons, & ne pouvoir cacher leur illusion, même en votre presence.

Il dit que Dieu envoye toutes ces playes pour venger le sang innocent des Chrétiens, quoique les Chrétiens en soient frappez eux-mêmes. Car les adversitez du monde ne sont des peines, que pour celui qui met toute sa joye & sa gloire dans le monde. Celui-là s'afflige d'y être mal, qui ne peut être bien ailleurs, qui met ici tout son bonheur; à qui, quand il sera sorti de cette vie courte & fragile, il ne reste que le supplice & la douleur. Pour nous ni les adversitez ne nous abbattent, ni les pestes ou les maladies ne nous font murmurer. Nous vivons plus par l'esprit que par la chair : &

nous ſavons que ce qui eſt pour vous un ſupplice, eſt pour nous une épreuve. Croyez-vous que nos ſouffrances ſoient égales, voyant que nous les portons d'une maniere ſi differente? Chez vous on ne voit qu'une impatience plaintive: chez nous une patience courageuſe, pieuſe, toûjours tranquille, reconnoiſſante envers Dieu: perſonne de nous ne cherche ici ni joye, ni proſperité: mais il demeure doux, paiſible & ferme contre les revolutions du monde, attendant le tems des promeſſes divines. Nous avons la force de l'eſperance & la fermeté de la foy; l'eſprit élevé au milieu des débris du monde, qui tombe en ruine, une vertu immobile, une patience toûjours contente, une ame toûjours aſſurée de ſon Dieu. Tels étoient alors les Chrétiens.

XIV. Charité des Chrétiens envers les captifs. *Aug. ad Heſich. ep. 199. n. 35.*

Pluſieurs villes de Numidie furent affligées d'une incurſion de barbares, apparemment de ceux qui habitant les terres plus avancées vers les deſerts, ne furent jamais ſoumis aux Romains. Ils emmenerent en captivité pluſieurs Chrétiens de l'un & de l'autre ſexe. Huit évêques des villes où ce malheur étoit arrivé, en écrivirent à ſaint Cyprien, luy demandant quelques ſecours pour racheter ces captifs. Cyprien ne put lire ces lettres ſans répandre des larmes, & il fut particulierement touché du peril des vierges. Il fit part de ces lettres aux fidelles de Carthage, qui touchez de la même douleur, contribuerent tous à cette bonne œuvre aiſément & abondamment. Tout ce que donna le clergé & le peuple de Carthage, montoit à cent mille ſeſterces, c'eſt-à-dire, environ ſept mille cinq cens livres. D'autres évêques qui ſe trouverent preſens, donnerent auſſi quelques petites ſommes pour eux & pour leur peuple.

Ep. 62.

S. Cyprien envoya tout cet argent aux évêques de Numidie, avec une lettre où il diſoit: Si pour éprou-

ver notre charité il arrivoit quelque pareil accident, ne feignez point de nous l'écrire; & encore que toute notre église demande par ses prieres, qu'il n'arrive plus rien de tel; soyez assurez que s'il arrive, elle donnera du secours volontiers & abondamment. Et afin que vous priez à l'intention de nos freres & de nos sœurs, qui ont contribué de bonne grace à cette bonne œuvre : j'ai mis ici les noms de chacun d'eux.

XV. S. Cyprien condamne les Aquariens. *Epist. 63.*

Dans ce même temps de la persecution, S. Cyprien receut ordre de Dieu, de faire observer l'institution de J.C. dans l'oblation du calice au saint sacrifice. Car il y avoit quelques évêques, qui par ignorance, ou par simplicité, n'y employoient que de l'eau; parce qu'ils offroient le saint sacrifice de grand matin, & craignoient d'être reconnus pour Chrétiens à l'odeur du vin. Au reste, ils ne faisoient point de difficulté d'offrir du vin le soir à l'heure du souper. Car il étoit encore en usage d'offrir le saint sacrifice de l'eucharistie deux fois le jour, le matin & le soir : mais le sacrifice du soir étoit moins solemnel, parce que l'on ne pouvoit pas y assembler le peuple. Cet abus de consacrer le matin avec de l'eau seule, avoit passé en coûtume; & pour la combattre S. Cyprien écrivit à Cecilius: s'excusant de ce qu'il entreprenoit de corriger les autres, sur l'ordre exprés qu'il en avoit receu de Dieu. La regle qu'il donne est, que dans le saint sacrifice nous devons seulement faire ce que le Seigneur a fait le premier pour nous.

Tertull. Corn. c. 3.

Il prouve par les figures de l'ancien testament, la necessité d'offrir du vin : principalement par l'exemple de Melchisedech, selon l'ordre duquel J. C. est sacrificateur. Et cet ordre, dit-il, consiste en ce que Melchisedech fut sacrificateur du Dieu tres-haut, en ce qu'il offrit du pain & du vin, & qu'il benit Abraham. Car qui

Psal. 109.

eſt plutôt ſacrificateur du Dieu tres-haut que N. S. J.C. qui a offert un ſacrifice à Dieu le Pere, qui a offert le même, que Melchiſedech avoit offert, à ſavoir ſon corps & ſon ſang, & a beni Abraham, en beniſſant tout le peuple fidelle ? Il dit que l'eau dans les ſaintes écritures ſignifie le baptême, & que le vin ſignifie l'euchariſtie: que comme le vin commun relâche l'eſprit & delivre de la triſteſſe; ainſi en beuvant le ſang du Seigneur, nous perdons la memoire du vieil homme, nous oublions la premiere vie paſſée dans le ſiecle, & le cœur affligé de ſes pechez, & dilaté par la joye de la miſericorde divine. Que l'eau ſignifie le peuple, comme il eſt dit dans l'écriture. Ainſi quand on mêle de l'eau au vin dans le calice, on marque l'union du peuple fidelle avec J. C. en qui il croit, & dont il ne peut être ſeparé : d'où il conclud que dans la conſecration du calice, on ne peut non plus offrir de l'eau ſeule, que du vin ſeul. Il ajoûte : Le prêtre eſt veritablement vicaire de J.C. quand il imite ce que J. C. a fait: & il offre alors dans l'égliſe un veritable ſacrifice à Dieu le Pere, quand il l'offre comme J.C. l'a offert. Ainſi parle S. Cyprien du ſacrifice de l'euchariſtie.

Apoc. XVIII. 15.

XVI.
Fin d'Origene. Son ouvrage contre Celſe.

Sup. l. III. *n.* 21. *p.* 388.

Orig. in Celſ. lib. I. *p.* 8.

Origene mourut vers ce temps-là, ſous le regne de Gallus & au commencement de l'année 253. Il avoit ſoixante-neuf ans; & s'étoit occupé juſques à la fin à ſervir l'égliſe par ſes diſcours & par ſes écrits. Un de ſes derniers & le plus utile de ceux qui nous reſtent, eſt l'ouvrage contre Celſe philoſophe Epicurien, qui du tems de l'empereur Adrien avoit écrit un livre plein de calomnies & d'injures contre la religion chrétiene; Origene entreprit cette réponſe à la ſollicitation de ſon ami Ambroiſe, & la commence en diſant : qu'il eût peut-être eſté plus à propos d'imiter Jeſus-Chriſt qui ne répondoit

répondoit aux calomnies de ses ennemis, que par les merveilles de sa vie, gardant le silence devant ses juges. Ainsi quoiqu'il soit toûjours calomnié, tant qu'il y aura de la malice dans les hommes: il ne se défend que par la vie de ses veritables disciples, donc l'éclat l'emporte sur tous les mensonges. Cette réponse, dit-il, est inutile pour les veritables fidelles. S. Paul ne compte point les paroles entre les tentations, qui pourroient nous separer de la foi: j'écris seulement pour les infidelles & pour les foibles Chrétiens. *Rom.* VIII. 37. 38.

Il ne se contente pas de détruire les objections particulieres de Celse, il en sappe les fondemens, & établit solidement la religion chrétienne, non par des raisonnememens, mais par des faits constans, par les propheties qui ont promis J. C. par ses miracles & par les mœurs de ses disciples. La foi, même sans raisonnemens est necessaire, parce que le commun des hommes n'a ni la capacité ni le loisir d'examiner: toute la vie humaine roule sur la créance de certaines maximes communes de conduite; & les philosophes qui se piquoient tant de raisonnement, choisissoient une secte plutôt qu'une autre, sur quelques préjugez souvent legers & temeraires. Il est bien plus raisonnable, puisqu'il faut croire, de suivre l'autorité divine. Le stile de l'écriture, que les payens méprisoient comme trop simple, étoit necessaire pour ce dessein, de se faire entendre à tous les hommes: au lieu que les écrits de Platon & des autres philosophes, n'étoient d'usage que pour les gens d'esprit & les savans. Mais quoique les Chrétiens s'appliquent à l'instruction des simples, où les raisonnemens sont peu d'usage, ils ne negligent pas la conversion des sages, ni les raisonnemens qui leur con- *Lib.* IV. *init.* *Lib.* I. *p.* 9. 10. *Lib.* VI. *init.* *Lib.* III. *p.* 143.

Lib vi. *p.* 281. 2. *Cor.* xv. 2. viennent. Ils ont appris de S. Paul à ne pas croire temerairement.

Quant aux propheties : il eſt juſte d'ajoûter foi aux livres des Juifs, du moins comme à ceux des autres nations, *Lib.* 1. *p.* 13. chacune pour ce qui regarde ſes antiquitez. Or on ne peut douter de l'antiquité des Juifs, ſi l'on conſidere *p.* 14. les preuves que donne Joſeph dans les livres contre Appion *p.* 25. & Tatien contre les Grecs. Il étoit neceſſaire que les Juifs euſſent des prophetes, quand ce n'eût eſté que pour les détourner de conſulter les oracles & les devins des payens : autrement la vraye religion eût paru inferieure aux fauſſes. Origene rapporte les principales *p.* 39. *&c.* propheties, qui ont prédit diſtinctement la naiſſance, la paſſion, la mort & les autres circonſtances de l'avenement de J.C. & obſerve que depuis qu'il eſt venu, les Juifs n'ont plus ni propheties, ni miracles, ni aucune *p.* 62. *lib.* 11. marque de l'aſſiſtance divine : comme l'on en voit chez les Chrétiens. On oppoſoit aux propheties les oracles des payens : mais les plus ſages d'entr'eux n'y ajoûtoient guerres de foi ; & quand il y eût eu quelque choſe de ſurnaturel : le peu de vertu de ceux qui les rendoient, & la maniere honteuſe dont la pythoneſſe étoit inſpirée, devoit faire croire que des eſprits impurs en étoient les auteurs ; *p.* 338. au lieu que les prophetes de Dieu étoient d'ordinaire les plus ſaints perſonages. L'obſcurité ſembloit commune aux uns & aux autres : mais il y a cette difference, que les oracles prophanes étoient toujours obſcurs ou ambigus : au lieu que les prophetes parlent clairement, dans tout ce qui devoit eſtre entendu auſſi-tôt, principalement dans les exhortations & les inſtructions morales. Auſſi a-t'on conſervé leurs diſcours, pour ſervir à la poſterité, par les inſtructions

& par les prédictions. Il y a des choſes obſures, pour exercer ceux qui ont le courage de les étudier: mais il n'y a preſque rien que l'on ne puiſſe entendre, quand on confere les manieres de parler ſemblables, & quand on prend toute la ſuite de la doctrine: enſorte qu'il n'eſt pas libre de leur donner telle explication que l'on veut.

XVII. Miracles de J.C.

Celſe ne nioit pas que J.C. eût fait des miracles: mais il les attribuoit à la magie, qu'il avoit, diſoit-il, appriſe en Egypte; & comme l'évangile même fait mention de faux prophetes & de faux miracles: il vouloit les confondre & attribuer tout également à l'art magique & à l'operation des demons. Origene ſoutient, que poſant une fois quelque puiſſance au deſſus de la nature, s'il y en a une mauvaiſe, il faut qu'il y en ait une bonne encore ſuperieure; & par conſequent s'il y a de faux miracles dont les demons ſoient auteurs, il y en a de vrais qui viennent de Dieu: or il y a des moyens ſeurs de les diſcerner, les mœurs de ceux qui les font, leur doctrine & les effets qui en ſuivent. Moïſe & les prophetes, J.C. & ſes diſciples n'ont rien enſeigné que de tres-digne de Dieu, conforme à la raiſon, utile aux bonnes mœurs & à la ſocieté civile: ils ont pratiqué les premiers ce qu'ils enſeignoient; & l'effet a eſté grand & permanent. Moïſe a formé une nation entiere, gouvernée par des loix ſaintes & des mœurs pures. J.C. a raſſemblé toutes les nations dans la connoiſſance du vrai Dieu, & dans la pratique des mœurs les plus conformes à la raiſon. Les charlatans ne cherchent point à corriger les hommes étant eux-mêmes tres-corrompus; & les miracles des impoſteurs ont eu peu de ſuite. Je ne crois pas, dit Origene, qu'il reſte trente ſectateurs de Simon le magicien dans tout le monde, quoique jamais ils n'ayent

Lib. II. *p.* 61.
Lib. I. *p.* 54.
Lib. I. *p.* 44.
Lib. VI. *p.* 282.

esté persecutez : les disciples de Theudas & de Judas de Galilée furent bien-tôt dissipez.

Lib. 11. p. 95. La résurrection de J.C. ne peut être soupçonnée d'aucun artifice. Il est mort en public, sur une croix, à la face de tout le peuple Juif, avec toutes les autres circonstances de sa mort & de sa sepulture, que les évangelistes ont remarquées. Et il ne faut point demânder : pourquoy il n'a pas disparu étant sur la croix, ou pourquoy il n'a pas apparu à tout le monde aprés sa resurrection? P. 102. Ce n'est pas à nous à prescrire à Dieu comment il doit P. 100. faire ses miracles. Il suffit que J.C. a apparu à Pierre, comme aux premices des apôtres : puis à tous les douze, Lib 1. p. 24. puis à cinq cens disciples tout à la fois. S'ils ne l'avoient veu ressuscité & n'avoient esté persuadez de sa divinité : comment leur seroit-il venu dans l'esprit de ne point craindre d'estre traitez comme lui : d'affronter le peril, & de quitter leur païs pour enseigner, suivant son ordre, la doctrine qu'ils avoient receuë de lui? Sa mort honteuse devoit avoir effacé l'opinion qu'ils en avoient conceuë; ils devoient se regarder comme trompez, & estre les premiers à le condamner. Il falloit qu'ils eussent vû quelque chose de bien extraordinaire, qui les obligeât, non-seulement à suivre sa doctrine, mais à la faire suivre aux autres : & pour cet effet embrasser une Lib. 5. 269. vie errante, s'exposer à une mort certaine en osant innover par tout, & renoncer à l'amitié de tous ceux qui p. 81. ne changeoient pas d'opinions & de mœurs. On doit croire ceux qui souffrent tous les tourmens & la mort même, plutôt que de blesser la verité, seulement d'une parole, en ce qui regarde Dieu : qui rapportent de bonne foi, ce qui semble honteux à leur maître & à eux-mêmes.

Lib. 1. p. 48. D'ailleurs les apôtres n'étoient ni des sages, ni des

ſavans ; mais des hommes de la lie du peuple, qui n'avoient pas même appris à lire ; & chargez de pechez, comme Celſe le reprochoit, & ils le confeſſent eux-mêmes. D'où leur eſt venuë cette force, pour perſuader tant de Juifs & de Gentils ? J. C. étoit donc plus qu'un homme, puiſqu'il a répandu ſa religion par tout le monde, comme il l'avoit prédit, & ſurmonté tout ce qui lui réſiſtoit ; les empereurs, les gouverneurs, le ſenat, les magiſtrats & le peuple. Toute la puiſſance Romaine n'a pû empêcher que la parole de Dieu ſortie d'un coin de la Judée, ne ſe répandît ſur tous les hommes: les efforts qu'a fait le demon, pour détruire le Chriſtianiſme, n'ont ſervi qu'à l'étendre & à l'affermir. Et non-ſeulement J. C. a attiré des ſages : mais les plus déraiſonnables, les plus paſſionnez & les plus difficiles à convertir : & cela en ſi peu de temps. Jamais aucune hiſtoire n'a rien raconté de ſemblable d'aucune doctrine.

Lib. II. *in fine.* *ibid. p.* 68. *Lib.* V. *p.* 265. *Lib.* IV. *p.* 185. *Lib.* I. *p.* 22. *Lib.* III. *p.* 408.

Il ne faut pas ſeulement conſiderer les merveilles que chaque nation peut raconter à ſon avantage: il faut voir l'intention de ceux qui ont fait des miracles, & l'effet qu'ils ont produit. Il n'eſt point vrai-ſemblable, ni que les apôtres, hommes ignorans & vulgaires, ayent oſé entreprendre de prêcher ; s'ils ne ſe fuſſent ſentis ſoûtenus par une vertu divine: ni que leurs auditeurs euſſent quitté les anciennes coûtumes de leurs ancêtres, pour paſſer à une doctrine qui en étoit ſi éloignée : ſans avoir eſté touchez par une puiſſance extraordinaire & par des faits miraculeux.

Il reſtoit encore du temps d'Origene des veſtiges de ce don des miracles, parmi les veritables Chrétiens. Ils gueriſſoient pluſieurs malades, & chaſſoient les demons, ſans ceremonies magiques, ni application de drogues: mais par des prieres & de ſimples conjurations, y joi-

Lib. I. *p.* 5. *P.* 34. *P.* 20. *Hom.* 23. *in Joſ.*

Lib. 3. p. 133. *Lib. 7. p. 134.* gnant quelquefois des jeûnes. Ils les chassoient en pro-
Lib. 1. p. 7. nonçant le nom de J. C. & récitant les évangiles. Ce saint nom avoit seul tant de force, qu'il chassoit les demons, quelquefois même étant prononcé par les méchans. *p. 17.* Il y avoit des payens qui sans connoître Abraham, employoient le nom du Dieu d'Abraham pour exorciser les demons; les Egyptiens & tous les magiciens *Lib. 4. p. 184.* *Lib. 7. p. 376.* mesloient à leurs enchantemens les noms d'Abraham, d'Isaac, de Jacob & d'Israël. Les Chrétiens chassoient les demons, non-seulement des hommes, mais des bêtes & des lieux dediez aux demons. *Hom. 1. in 1. Reg. hom. 26. in Num.* Plusieurs voyant les peines que souffroient les esprits immondes, se convertissoient à la foi: plusieurs se corrigeoient; & sur tout les possedez.

XVIII. Mœurs des Chrétiens.

Le grand effet de la prédication de l'évangile est la conversion des mœurs. *Lib. 1. p. 21.* Si quelqu'un avoit gueri cent personnes de l'impureté, de l'injustice, du mépris de la divinité, on auroit peine à croire qu'il n'y eût rien de surnaturel: que doit-on donc penser d'une si grande multitude de Chrétiens, tellement changez depuis qu'ils ont receu cette doctrine, que les payens traitoient de tromperie, embrassant même la continence parfaite; & cela par tout le monde? car il n'y a point de nation sous le ciel où cette doctrine ne soit établie. *Lib. 2. p. 68.* *Lib. 3. p. 115.* Elle est si éloignée de la sédition que le legislateur des Chrétiens leur a défendu tout homicide, & a condamné l'entreprise de ses disciples, même contre les plus méchans hommes. Il a voulu qu'ils se laissassent égorger comme des brebis, plutôt que de se défendre contre leurs persecuteurs. Aussi combat-il pour eux, en sorte qu'ils gagnent plus par cette douceur, qu'ils ne feroient par la resistance; *p. 116.* *Lib. 7. p. 349.* & bien loin que l'on ait pû les exterminer, le nombre des martyrs est petit, en comparaison

des autres. Les loix politiques étoient neceſſaires aux Juifs, tant qu'ils ont fait un corps d'état, qu'il falloit défendre au dehors contre les étrangers, & punir les crimes au dedans : les Chrétiens vivant ſous l'empire Romain, n'avoient point beſoin de loix particulieres pour le temporel.

Le zele des Chrétiens pour la converſion des infidelles étoit tel, que quelques-uns faiſoient leur occupation d'aller pour cet effet par les villes, les bourgs, & les villages : & de peur qu'on ne les ſoupçonnât d'intereſt, quelquefois ils ne recevoient pas même leur ſubſiſtance : ou ſi le beſoin les y obligeoit, ils ſe contentoient du neceſſaire, quoique l'on voulut leur donner plus. A quoi Origene ajoûte : Maintenant que dans la multitude de ceux qui ſe convertiſſent, il y a des riches, des perſonnes conſtituées en dignité, des femmes nobles & opulentes : peut-être quelqu'un oſeroit dire, que quelque petite gloire attire à enſeigner notre doctrine. Mais on ne pouvoit avoir ce ſoupçon du commencement, lorſque le peril étoit grand, principalement pour les docteurs; & à preſent même l'honneur que nous pouvons recevoir de quelques-uns des nôtres n'égale pas le mépris que nous ſouffrons des payens. Le zele des converſions n'empêchoit pas les Chrétiens d'éprouver, autant qu'il leur étoit poſſible, ceux qui vouloient les écouter. Ils les préparoient en particulier par des exorciſmes, avant que de les recevoir dans l'aſſemblée; & quand ils les trouvoient ſuffiſamment avancez dans le deſir de bien vivre, ils les y introduiſoient: les diſtinguant encore en deux ordres, l'un des commençants qui n'avoient pas encore appris le ſymbole : l'autre de ceux qui paroiſſoient entierement réſolus à ſuivre les maximes du Chriſtianiſme. Il y avoit des per-

p. 116.

Lib. 3. p. 142.

ſonnes prépoſées, pour examiner leur conduite : pour éloigner ceux qui faiſoient des choſes défenduës : & recevoir les autres de tout leur cœur, les rendant meilleurs de jour en jour. On ne propoſoit pas aux catécumenes de croire au hazard, & on les inſtruiſoit peu à peu, ſelon leur portée, ayant égard aux mœurs & à la condition. On exhortoit à croire ſimplement, ceux qui n'étoient pas capables de plus : on s'efforçoit de démontrer aux autres la verité, par des queſtions & des réponſes ſuivies.

Lib. 6. 282.

Lib. 3. p. 128. Les aſſemblées des Chrétiens inſtruits de la ſorte, comparées aux aſſemblées populaires des villes qu'ils habitoient, étoient comme les lumieres du monde. Car, dit Origene, qui ne confeſſera que les pires de l'égliſe, dont le nombre eſt petit en comparaiſon des meilleurs ; valent beaucoup mieux, que ceux qui compoſent les aſſemblées populaires ? L'égliſe de Dieu, qui eſt, ſi vous voulez à Athenes, eſt douce & paiſible, ne cherchant en tout qu'à plaire à Dieu : l'aſſemblée des Atheniens eſt ſeditieuſe & nullement comparable à celle-cy. Il en eſt de même de l'égliſe de Corinthe & de celle d'Alexandrie, comparées avec les aſſemblées populaires des mêmes villes. Quiconque voudra l'examiner ſans paſſion, s'étonnera que l'on ait entrepris & que l'on ait pû executer, de former par tout de ces divines aſſemblées. De même ſi l'on compare le ſenat de l'égliſe, avec le ſenat de chaque ville, on trouvera que les ſenateurs de l'égliſe ſont dignes de gouverner la cité de Dieu ; au lieu que les autres n'ont rien dans leurs mœurs qui les rende dignes de leur rang, & qui les mette au-deſſus du commun des citoyens. Il faut comparer de même celui qui gouverne la ville : afin de voir une tres-grande difference de mœurs, au-deſſus des ma-

magiſtrats : même dans les évêques & les prêtres les plus relâchez, & les plus éloignez de la perfection. Les prêtres étoient le ſenat de l'égliſe, dont l'évêque étoit le chef.

Les maximes des Chrétiens reconnuës de tout le monde, les mettent au-deſſus des autres nations, bien loin qu'il y eut ſujet de les comparer, comme faiſoit Celſe à des grenoüilles, des chauves-ſouris, des fourmis & des vers plongez dans la bouë. Les autres adoroient des bêtes, des ſtatuës, & enfin des créatures : les Chrétiens portoient leur culte au-deſſus de toutes les choſes viſibles ou créées, juſques à celui de qui tout dépend, & qui voit juſqu'aux plus ſecretes penſées : preſts à tout ſouffrir, plutôt que de renoncer à la pieté. Ils conſervoient ſoigneuſement le lien de la ſocieté civile, qui eſt la juſtice : ils pratiquoient la bonté & l'humanité. Pour plaire à Dieu ils domptoient les inclinations les plus violentes des plaiſirs ſenſuels : au lieu que les payens ſe plongeoient dans les plus ſales voluptez, ſans s'en cacher, & ſoutenant au contraire qu'il n'y avoit rien en cela contre le devoir d'un honnête homme. Les Chrétiens les plus ignorans étoient ſur cette matiere bien au deſſus des philoſophes, des veſtales & des pontifes les plus pures des payens. Aucun Chrétien, dit Origene, n'eſt taché de ces vices, de ceux qui ſont Chrétiens à proprement parler : s'il s'en trouve quelqu'un, il n'eſt pas de ceux qui viennent aux aſſemblées & qui participent aux prieres : ſi ce n'eſt quelqu'un qui ſe cache dans la multitude, ce qui arrive rarement.

lib. 4. p. 177.

p. 365. lib. 7.

En effet, on chaſſoit de l'égliſe ceux qui tomboient dans quelque peché, principalement d'impureté. On les pleuroit comme morts à Dieu ; mais s'ils reſſuſcitoient par la penitence, on les recevoit: Toutefois aprés

de plus longues épreuves que pour le baptême ; & ils n'étoient jamais admis à aucune charge publique dans

Lib. 6. p. 285. l'église. Celse reconnoissoit lui-même qu'il y avoit parmi les Chrétiens de la modestie & de l'humilité. Elle ne consiste pas, dit Origene, à s'abaisser d'une maniere abjecte & indecente, à se mettre à genoux, se prosterner, porter un habit sale & se couvrir de poussiere : on ne peut mettre l'humilité dans cet exterieur, que par une grossiere ignorance. Elle consiste à s'abaisser sous la main puissante de Dieu, ayant d'ailleurs des pensées nobles & grandes.

XIX. Divinité de J.C.

Les objections de Celse supposoient que J. C. étoit reconnû par les Chrétiens pour un Dieu ; & il témoignoit

lib. 1. p. 54. 55. que les Chrétiens reprochoient aux Juifs de ne l'avoir

lib. 2. p. 61. pas crû. La divinité de J. C. étoit donc cruë du temps d'Adrien. Origene en rend aussi dans cet ouvrage plusieurs illustres témoignages. Les mages, dit-il, lui

lib. 1. p. 46. apporterent des presens, comme à un composé, pour ainsi dire, de Dieu & d'un homme mortel. Et ensuite : Nous croyons ce que dit JESUS de la divinité qui étoit en lui. Je suis la voye, la verité & la vie : & de ce qu'il

ibid. p. 51. avoit un corps mortel : Maintenant vous cherchez à faire mourir un homme qui vous a dit la verité. Nous di-

p. 51. sons donc qu'il étoit quelque chose de composé. Il ajoûte : l'homme qui paroissoit, étoit proprement le Fils de Dieu, le Verbe de Dieu, la puissance & la sagesse de

p. 54. Dieu. Et un peu aprés il l'appelle Dieu, qui pour nous faire du bien a paru dans un corps humain.

Il fait voir comment il entendoit l'incarnation en di-

ibid. p. 64. sant : Nous ne separons point le Fils de Dieu de JESUS ; car aprés ce mystere, l'ame & le corps de JESUS sont

ibid. parfaitement un avec le Verbe de Dieu. Et ensuite parlant du corps de J.C. il dit que c'étoit le vray temple du

Verbe de Dieu, de la verité & de la sageſſe. Et ailleurs: *lib. 3. p. 128.*
Il étoit utile au genre humain de recevoir JESUS comme Dieu, Fils de Dieu, venu dans une ame & un corps humain. Et enſuite: Sachent nos calomniateurs, *ibid. p. 135. 136.* que celui que nous croyons eſtre dés le commencement Dieu & Fils de Dieu: c'eſt celui là qui eſt la raiſon même, la ſageſſe même, la verité même. Et nous croyons que ſon corps mortel & ſon ame humaine, lui ſont ſi parfaitement unis, qu'ils participent à la divinité. Ailleurs parlant de l'immutabilité de Dieu, il dit: *lib. 4. p. 170.*
Si Celſe s'imagine que le Verbe de Dieu immortel ſoit changé, pour avoir pris un corps & une ame humaine: qu'il apprenne que le Verbe demeurant Verbe en ſa ſubſtance, ne ſouffre rien de ce que ſouffre le corps & l'ame. Et enſuite: on peut répondre à ceci, en diſtinguant la nature du Verbe divin, qui eſt Dieu, d'avec l'ame de JESUS.

Celſe demandoit pourquoi les Juifs & les Chrétiens n'adoroient pas le ſoleil & les aſtres. Origene y répond, & dit entre autres choſes: qu'ils ont appris à s'élever noblement au-deſſus de toutes les créatures: & que comme les adorateurs du ſoleil, n'adoroient pas une étincelle de feu, ou une lampe: ainſi ceux qui ont compris comment Dieu eſt lumiere, & comment le Fils de Dieu eſt *p. 238.* la vraye lumiere, qui éclaire tout homme, & comment il dit: Je ſuis la lumiere du monde: ne peuvent raiſonnablement adorer cette petite étincelle de la vraye lumiere, qui eſt dans le ſoleil & dans les aſtres. Non que nous mépriſions ces grands ouvrages de Dieu; mais parce que nous ſavons combien Dieu & ſon Fils unique ſont infiniment au-deſſus. Il marque encore la difference infinie du Verbe & des créatures, en diſant: Perſonne ne peut connoître dignement celui qui eſt in- *lib. 6. p. 287.*

créé, & premier né de toute nature créée, sinon le Pere qui l'a engendré: & personne ne peut connoître le Pere, que son Verbe animé, sa sagesse & sa verité. Et ensuite
p. 320. il distingue cette proposition: que Dieu n'est point comprehensible à la raison. Il l'accorde, si on parle de la raison, qui est en nous: il la nie, si on parle de la raison qui étoit au commencement, qui étoit en Dieu, qui étoit Dieu, c'est-à-dire du Verbe. Car le même mot
p. 322. *Logos*, signifie en grec l'un & l'autre, parole & raison. Et encore: Quel autre peut sauver l'ame de l'homme & la conduire à Dieu, sinon le Verbe de Dieu qui étant en Dieu au commencement, s'est fait chair, pour ceux qui étoient attachez à la chair, & qui étoient comme devenus chair: afin qu'ils pussent le recevoir, eux qui ne le pouvoient voir, entant qu'il étoit Verbe & en Dieu, & Dieu lui-même.

lib. 8. p. 385 Celse reprochoit aux Chrétiens qu'ils avoient tort d'accuser les autres d'adorer plusieurs dieux, puis qu'eux-mêmes, outre le Dieu souverain, adoroient encore J.C. A quoi Origene répond, par cette parole de J.C. Le Pere & moi nous sommes un: le Pere est en moi, & moi dans le pere: & aprés avoir pris ses précautions contre ceux qui en vouloient inferer l'unité de personne, il conclud: Nous adorons donc un seul Dieu le Pere & le Fils. C'est par ces témoignages clairs & certains, tirez de l'ouvrage d'Origene, qui nous reste le plus entier; & conformes à ce que l'église a toûjours en-
V. Bull. defens. fid. Nic. sect. 2. c. 9. §. 22. seigné sur la Trinité: qu'il faut juger de ses sentimens sur ce mystere, & s'en servir pour expliquer quelques expressions qui paroissent dures & contraires à celles des peres, qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

XX. Traité d'Origene de la priere.

Ce qui fait le plus de peine, est ce qu'il dit dans le traité de la priere: qu'il ne faut prier que le Pere, sans

y joindre aucune autre perſonne ; non pas même J. C. Mais il s'explique enſuite, en montrant qu'il craint ſeulement que l'on n'adreſſe la priere au Pere & au Fils, en nombre pluriel, comme ſi c'étoient deux dieux : & il veut que l'on prie le pere par le Fils, ſuivant la pratique ancienne & univerſelle de l'égliſe. Dans ce même traité de la priere, il dit, que J.C. n'eſt pas le ſeul qui prie pour nous : mais encore les anges. Il le prouve par le livre de Tobie, & ne marque que les Juifs, qui en rejettaſſent l'autorité. Il prouve auſſi par l'hiſtoire des Machabées, que les ſaints prient pour nous: & il ajoûte. Car il eſt abſurde de croire, que comme les ſaints ont receu la perfection de la ſcience, ils n'ayent pas auſſi la perfection des autres vertus : dont une des principales eſt la charité du prochain. Il veut que l'on prie au moins trois fois le jour; le matin, à midy, le ſoir & encore la nuit; ce qu'il prouve par les exemples de l'écriture. Il refute ceux qui diſoient que la priere eſt inutile, puiſque Dieu a tout prévû & tout ordonné, & que nos prieres ne changeront rien à ſes decrets éternels : il répond que ces decrets enferment même les prieres auſquelles Dieu a réſolu d'accorder certaines graces. Il marque le pouvoir de remettre les pechez, donné particulierement aux apôtres, par ces paroles: Recevez le S. Eſprit: ceux dont vous aurez remis les pechez, & le reſte. Ce pouvoir, dit-il, a paſſé des apôtres à leurs ſucceſſeurs, & regarde les pechez commis contre Dieu : au lieu que chacun de nous peut & doit remettre les pechez pour ce qui regarde l'offenſe qu'il a reçuë. Mais c'eſt aſſez parler d'Origene & de ſes écrits.

[Marginal notes: d'Orat. n. 50. — n. 33. — n. 46. — n 34. — 1. Mac. xv. 14. — n. 38. — n. 14. 15. — n. 59. §. 17. — Joan. xx. 23.]

XXI. Mort de Gallus. Emilien

Comme l'empire étoit expoſé de tous côtez aux barbares ſous le foible gouvernement de Gallus : Emilien

empereur. Puis Valerien.

Zosim.p645. Eutrop.l.IX. Victor. de Cæs.

qui commandoit les legions de Pannonie, encouragea ſes troupes, repouſſa les barbares juſques ſur leurs terres, & remporta contr'eux des avantages au-deſſus de toute eſperance; auſſi ſes troupes le déclarerent empereur. Il marcha promptement vers l'Italie, pour ſurprendre Gallus: qui de ſon côté s'avança avec ce qu'il avoit de troupes; & cependant envoya des ordres à Valerien, pour amener les legions de Gaule & de Germanie. Mais quand les deux armées d'Emilien & de Gallus furent proches, les troupes de Gallus ſe voyant beaucoup plus foibles, & connoiſſant ſa négligence & ſa lâcheté, le tuerent avec ſon fils Voluſien, prés d'Interamna en Umbrie, & ſe joignirent à l'armée d'Emilien. Gallus & Voluſien perirent ainſi, aprés avoir regné dix-huit mois. Ils furent tuez l'an de J. C. 253. vers le mois de May: le pere avoit quarante-ſept ans.

Dexipp. ap. Syncel.p.376. an. 245. An. 253.

Cependant Valerien vint en Italie avec les troupes qu'il amenoit de Gaule & de Germanie, & qui l'avoient declaré empereur dans le Norique. Il étoit réſolu de combattre Emilien; mais l'armée de celui-cy voyant qu'il agiſſoit plus en ſoldat qu'en capitaine; le fit mourir, comme peu propre à regner. Il fut tué prés de Spolete, aprés avoir regné quatre mois & vêcu quarante-ſix ans. Licinius Valerien fut donc reconnu empereur, du conſentement de tout le monde. Il étoit de famille noble, cenſeur & chef du ſenat dés le temps de Decius. Auſſi-tôt ſon fils Licinius Gallien, fut declaré Céſar à Rome par le ſenat: & le Tibre inonda extraordinairement au fort de l'eſté.

Zoſ.p.646. Eutrop. Victor. epiſt. Trebell. Valer.

XXII. Troiſiéme concile de S. Cyprien.

Dionyſ. Alex. ap.

L'empereur Valerien favoriſa d'abord les Chrétiens plus qu'aucuns des empereurs ſes predeceſſeurs: ſans en excepter les Philippes: toute ſa maiſon étoit pleine de perſonnes pieuſes. Ainſi la perſecution ceſſa, & l'é-

glise fut en paix pendant plus de trois ans. Les évêques en profiterent pour tenir des conciles & réparer la discipline de l'église. Il s'en tint un à Carthage de soixante-six évêques, où entr'autres choses furent lûës des lettres de l'évêque Fidus, contenant deux chefs. Le premier de Victor, qui avoit esté prêtre & étoit tombé dans la persecution; à qui l'évêque Therapius avoit donné la paix, avant l'accomplissement de sa penitence. Le second chef étoit touchant les enfans nouveaux nez, que Fidus ne croyoit pas que l'on pût baptiser, avant le huitiéme jour, suivant la loi de la circoncision. Quant au premier chef: les évêques trouverent mauvais que Therapius n'eût pas observé le decret du Concile précedent, en donnant la paix avant que la penitence fût accomplie; sans qu'il y eût ni maladie pressante, ni persecution qui obligeât d'user d'indulgence. Toutefois aprés une meure déliberation, ils se contenterent de faire une réprimande à Therapius, & de l'avertir de n'en pas user de même à l'avenir; mais ils ne crurent pas que la paix une fois accordée par un évêque, de quelque maniere que ce fût, dût être ôtée.

Ap. Eus. VII. hist. c. 10.

Cypr. ep. 64.

Quant à la question du baptême des enfans, tous les évêques du concile de Carthage déclarerent: que Dieu n'a point égard aux âges, non plus qu'aux personnes; & que la circoncision n'étoit qu'une image du mystere de J. C. Ils conclurent donc que les évêques, autant qu'il dépend d'eux, ne doivent exclure personne du baptême & de la grace de Dieu. Saint Cyprien qui présidoit à ce concile, en écrivit les décisions à Fidus en son nom & au nom de ses confreres, & ces paroles de sa lettre sont remarquables: Si les plus grands pecheurs venant à la foi reçoivent la remission des pechez & le baptême: combien doit-on moins le refuser à un enfant, qui vient

de naître & qui n'a point peché ; si ce n'est entant qu'il est né d'Adam selon la chair, & que par sa premiere naissance il a contracté la contagion de l'ancienne mort: il doit avoir l'accez d'autant plus facile à la remission des pechez, que ce ne sont pas ses pechez propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis. C'est ainsi que S. Cyprien reconnoissoit le peché originel.

Cypr. epist. 3. Pam. 65.

Ce fut peut-être à ce même concile que fut apportée la lettre de l'évêque Rogatien, par laquelle il se plaignoit d'un de ses diacres, qui l'avoit injurié & maltraité, sans respecter sa dignité, ni son grand âge. S. Cyprien lui répondit: Vous nous avez fait honneur & vous avez suivi les sentimens de votre humilité ordinaire, en vous plaignant à nous, plutôt que d'user de la puissance épiscopale, pour le punir aussi-tôt; étant assuré que tous vos confreres l'auroient agréable. Et ensuite: Les diacres se doivent souvenir, que le Seigneur a choisi les apôtres, c'est-à-dire les évêques: & que ce sont les apôtres, qui aprés l'ascension du Seigneur, ont établi les diacres, pour être les ministres de leur épiscopat & de l'église. Si nous pouvons entreprendre quelque chose contre Dieu, qui fait les évêques, les diacres peuvent aussi entreprendre contre nous, qui faisons les diacres. C'est pourquoi il faut que le diacre, dont vous écrivez, fasse penitence de son audace; & satisfasse à son évêque avec une entiere humilité. Ce mépris des superieurs est le commencement des heresies & des schismes. Que s'il continuë à vous outrager, vous userez de votre puissance, pour le déposer ou l'excommunier avec ses complices. Nous les exhortons néanmoins plutôt à se convertir: car nous aimons mieux vaincre les injures par la patience, que de les venger par l'autorité sacerdotale.

On

On peut auſſi rapporter à ce concile la réponſe qu'il fit à l'égliſe de Furnes en Afrique, ſur ce qu'un Chrétien nommé Geminius Victor avoit par ſon teſtament nommé tuteur le prêtre Geminius Fauſtin. S. Cyprien, les évêques & les prêtres qui étoient avec lui, furent touchez de cette nouvelle, parce que dans un concile precedent on avoit ordonné, que perſonne ne fiſt un clerc tuteur ou curateur par ſon teſtament, pour ne le pas détourner de la priere & du ſervice de l'autel; & que ſi quelqu'un l'avoit fait, on n'offriroit point pour lui & on ne celebreroit point le ſacrifice pour ſon deceds. Ils conclurent donc, que le decret du concile devoit être executé, & que l'on ne devoit faire ni oblation, ni aucune priere pour Geminius Victor. Ces regles eccleſiaſtiques n'empêchoient pas les magiſtrats payens d'impoſer à tous les Chrétiens indiſtinctement la charge des tutelles; puiſque la diverſité de religion n'étoit pas une cauſe pour s'en excuſer, & que les Juifs étoient contraints de prendre la tutelle, de ceux mêmes qui n'étoient pas Juifs. Auſſi le decret de ce concile ne parle ni des tutelles legitimes qui étoient deferées par droit de parenté: ni des tutelles datives, impoſées par le magiſtrat: mais ſeulement des tutelles teſtamentaires, qui dépendoient de la diſpoſition des particuliers. Il eſt marqué dans cette lettre, que les prêtres étoient aſſis dans le concile avec les évêques: & ce qui eſt bien plus important, on y voit que la priere & le ſacrifice pour les morts étoient dés-lors des pratiques anciennes.

Cypr. epiſt. 1. Pam. 66.

l. Spadon. 15. §. 6. ff. de excuſ. tutor.

XXIII. Evêques tombez. Baſilide & Martial. *Cypr. ep. 65.*

Dans cet intervalle de repos, pluſieurs évêques & pluſieurs prêtres tombez dans la perſecution, faiſoient effort pour ſe rétablir. En Afrique Fortunatien évêque d'Aſſure, vouloit aprés ſa chûte exercer ſes fonctions, comme auparavant. S. Cyprien l'ayant appris en fut ſen-

ſiblement affligé, & écrivit à Epictete qui étoit alors évêque en ſa place; & au peuple d'Aſſure, qu'ils ne le devoient point ſouffrir: marquant que ces faux paſteurs ne s'empreſſoient à redemander leurs places que par des motifs d'intereſt, pour les queſtes, les oblations & les feſtins. Il conclut, que s'ils continuënt dans leur aveuglement, on doit ſeparer d'eux tous les freres; c'eſt-à-dire, les excommunier.

Ep. 67. Pam. 68. En Eſpagne Baſilide & Martial, l'un évêque de Leon, l'Autre d'Aſturie, avoient pris des billets d'idolatrie, & commis d'autres crimes. Baſilide étoit convaincu par ſa propre confeſſion, d'avoir blaſphemé contre Dieu étant malade; & preſſé par ſa conſcience, il avoit quitté volontairement l'épiſcopat & s'étoit mis au rang des penitens: ſe tenant bienheureux d'avoir la communion laïque. On avoit élu Sabin à ſa place, ſuivant les regles. Depuis Baſilide étoit allé à Rome ſolliciter le pape Etienne de le faire rétablir, l'avoit trompé lui déguiſant le fait, & prenant avantage de l'éloignement, qui l'empêchoit d'être inſtruit de la verité; il avoit obtenu par ſurpriſe des lettres favorables. Martial avoit long-temps frequenté les feſtins impurs & les compagnies des payens: il avoit enterré ſes enfans dans leurs ſepulcres profanes: il avoit declaré par acte public devant le procurateur ducenaire, qu'il obéïſſoit à l'ordre de ſacrifier aux idoles, & qu'il renioit J. C. A ſa place Felix avoit eſté élu évêque. Les ducenaires étoient des officiers de finances à deux cens ſeſterces de gages, chargez du recouvrement des tributs, & ſous ce prétexte ils recherchoient les Chrétiens, pour en tirer de l'argent dans le tems de perſecution. *Rigalt. hic. Epiſt. 68.*

Comme Baſilide & Martial s'efforçoient toûjours de rentrer dans leurs ſieges: Felix & Sabin leurs legitimes

ſucceſſeurs, allerent à Carthage, avec des lettres des égliſes de Leon, d'Aſturie & de Merida, & d'un autre Felix évêque de Saragoce, connu en Afrique comme attaché à la foi, & défenſeur de la verité. Ces lettres furent luës dans un concile de trènte-ſix évêques, à la teſte deſquels étoit S. Cyprien, qui répondit au nom de tous, par une lettre adreſſée au prêtre Felix & au peuple fidelle de Leon & d'Aſturie; & au diacre Lelins avec le peuple de Merida. Dans cette lettre il établit par l'autorité des écritures, que les évêques doivent être ſans reproche, & que leur ordination ſe doit faire avec la participation du peuple.

Il faut, dit-il, avoir grand ſoin d'obſerver cette regle, qui vient de la tradition divine & de la pratique des apôtres; & qui s'obſerve auſſi parmi nous & preſque par toutes les provinces. Que pour rendre les ordinations legitimes, les évêques qui ſont les plus proches dans la même province, s'aſſemblent au lieu pour lequel on ordonne l'évêque: & qu'il ſoit choiſi en preſence du peuple, qui connoît parfaitement la vie & la conduite de ceux qu'il a toûjours vûs. C'eſt pourquoi le concile approuve les ordinations de Sabin & de Felix: & ſans avoir égard aux lettres que Baſilide avoit obtenuës du pape Saint Eſtienne, pour être rétabli, & qui ne ſervent, dit Saint Cyprien, qu'à rendre Baſilide plus criminel, pour avoir uſé de ſurpriſe: il veut que l'on obſerve ce qui avoit eſté ordonné par tous les évêques du monde, & en particulier par le pape S. Corneille, que ces ſortes de pecheurs fuſſent admis à la penitence, mais exclus de l'honneur du ſacerdoce & de toute entrée dans le clergé.

XXIV. Marcien évêque d'Ar-

Dans les Gaules Marcien évêque d'Arles étoit attaché à la ſecte de Novatien, contre les ſentimens de

les ſchiſmatique Puppien.

Cyp. ep. 68.

tous les évêques catholiques, il refuſoit la paix aux penitens; & en avoit laiſſé mourir pluſieurs en cet état, pendant les années précedentes. Il ſe vantoit même depuis long-temps de s'être ſeparé de la communion des autres évêques, pour s'attacher à Novatien. Fauſtin de Lyon & les autres évêques de la même province en écrivirent au pape S. Etienne & à l'égliſe Romaine. Fauſtin en écrivit auſſi deux fois à S. Cyprien, ce qui l'obligea d'écrire à S. Etienne: C'eſt à nous, dit-il, mon tres-cher frere, à y remedier, à nous qui tenons la balance pour gouverner l'égliſe: c'eſt pourquoi il faut que vous écriviez des lettres tres-amples à nos confreres les évêques des Gaules & au peuple d'Arles en particulier, pour excommunier Marcien, en ſubſtituer un autre à ſa place, & raſſembler le troupeau de J.C. diſſipé par ce ſchiſme. C'eſt pour cela qu'il y a un ſi grand corps d'évêques, uni par les liens de la concorde: afin que ſi quelqu'un d'eux entreprend de faire une hereſie ou un ſchiſme, les autres viennent au ſecours; car encore que nous ſoyons pluſieurs paſteurs, nous paiſſons toutefois un ſeul troupeau. Et à la fin de la lettre: Ne manquez pas de nous faire ſavoir celui que l'on aura mis à Arles à la place de Marcien, afin que nous ſachions à qui nous adreſſerons nos freres, & à qui nous écrirons.

Cypr. ep. 66. An. 254.

S. Cyprien étoit alors dans la ſixiéme année de ſon épiſcopat, l'an 253. de J. C. & il crut qu'il étoit temps de répondre quelque choſe aux calomnies atroces d'un évêque d'Afrique nommé Florentius Puppien; qui aprés avoir eſté confeſſeur dans la perſecution de Decius, s'étoit attaché au parti de Novatien, & ne vouloit point reconnoître S. Cyprien pour évêque. Il offre de le recevoir à ſa communion, s'il ſe repent: mais à la charge de conſulter Dieu auparavant. Car je me ſouviens, ajoû-

te-il, de ce qui m'a esté revelé: ou plutôt de ce que le Seigneur a ordonné à un serviteur qui le craint. Il lui a dit, entre autres choses: celui qui ne croit pas J.C. lorsqu'il fait un évêque, commencera à le croire, lorsqu'il le vengera. Je n'ignore pas que les songes & les visions semblent ridicules à certaines gens: mais c'est à ceux, qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques, que de croire les évêques. Il conclut par ces terribles paroles: Vous avez ma lettre & moi la vôtre: au jour du jugement toutes deux seront luës devant le tribunal de J.C. Dans toute cette lettre il suppose, que c'est Dieu même qui fait les évêques, & que l'élection canonique n'est que la declaration de son jugement, & il le dit encore ailleurs. *Epist. 55. ad Anton.*

XXV. Divers reglemens de discipline. *Epist. 2. al. 61.*

On peut rapporter à cette paix de l'église quelques lettres de Saint Cyprien sur divers points de discipline, desquelles on ne sait point le temps précis. Eucratius évêque le consulta touchant un comedien, qui ayant quitté le theatre continuoit à instruire de jeunes païens dans le même metier: savoir s'il devoit demeurer dans la communion de l'église. S. Cyprien lui répondit: Je croi qu'il ne convient ni à la majesté de Dieu, ni à la discipline de l'évangile, de soüiller l'honnêteté de l'église par une telle infamie. Car puisque la loi défend aux hommes de prendre des habits de femmes: combien est-ce un plus grand crime d'y ajoûter des gestes effeminez & deshonnêtes? Ce qu'il dit, parce qu'alors c'étoient des hommes qui joüoient sur les theatres les personnages des femmes. Il ajoûte: Si celui-ci allegue sa pauvreté, l'église peut le secourir avec les autres, pourveu toutefois qu'il se contente d'une nourriture frugale; & qu'il ne prétende pas qu'on lui doive une récompense pour le tirer du peché, puisque c'est *Deu. xxv. 5.* *Juven. Sat. 3.*

ſon intereſt & non pas le nôtre. Que ſi chez vous l'égliſe ne peut ſuffire au beſoin de ſes pauvres, il pourra recevoir ici ce qui lui ſera neceſſaire.

Un autre évêque nommé Pompone écrivit à S. Cyprien, touchant certaines vierges, qui aprés une ferme réſolution de garder la continence, avoient eſté convaincuës enſuite de dormir en même lit avec des hommes & même avec un diacre. Elles le confeſſoient, & ſoûtenoient néanmoins qu'elles avoient gardé leur integrité. Pompone avoit excommunié le diacre & les autres, qui avoient eſté trouvez avec ces vierges. Sa lettre fut luë devant S. Cyprien avec quatre autres évêques, Cecilius, Victor, Sedatus, Tertullus & quelques prétres qui ſe trouverent preſens, & S. Cyprien fit la réponſe en leur nom. Elle porte, que les évêques doivent faire obſerver la diſcipline, & ne permettre pas que les Chrétiens vivent à leur fantaiſie : que les vierges en particulier ne doivent pas même loger avec les hommes. Si c'eſt de bonne foi, dit-il, qu'elles ſe ſont conſacrées à J. C. qu'elles perſeverent dans la pureté, ſans donner ſujet de parler d'elles. Si elles ne veulent, ou ne peuvent perſeverer ; il vaut mieux qu'elles ſe marient que de tomber dans le feu par leurs crimes ; du moins qu'elles ne faſſent point de ſcandale. Il ne paroît point que ces vierges euſſent fait de vœu irrevocable. S. Cyprien ajoûte : Les prêtres & les diacres doivent être les plus attachez à la diſcipline. Car comment peuvent-ils faire obſerver la continence, s'ils ſont les premiers à y manquer? Il approuve donc l'excommunication de ceux avec qui les vierges avoient eſté trouvées ; & quant à elles, il décide ainſi : Si elles ſe repentent & ſont encore vierges, qu'elles rentrent dans la communion : à la charge que ſi elles retournent avec les mêmes hommes, ou

Epiſt. 4. Gal. 62.

habitent ſous un même toit : elles ſoient chaſſées de l'égliſe, avec une cenſure plus rigoureuſe, & n'y rentrent pas facilement. Que ſi quelqu'une ſe trouve corrompuë qu'elle faſſe la penitence pleine, comme ayant commis un adultere contre J.C & qu'on lui preſcrive un certain temps, aprés lequel elle revienne à l'égliſe. S'ils demeurent obſtinez à ne ſe point ſeparer, qu'ils ſachent que nous ne les recevrons jamais.

XXVI. Queſtions du baptême des heretiques.

En ce temps ſous le pontificat du pape S. Etienne, s'émeut une grande queſtion entre les évêques catholiques, touchant la validité du baptême des heretiques. Ce fut premierement en Afrique qu'elle fut agitée ; & S. Cyprien fut le premier de ce temps là, qui ſoûtint que le baptême des heretiques étoit nul ; & qu'il falloit les baptiſer quand ils revenoient à l'égliſe. Car tout le monde convenoit qu'il n'y a qu'un baptême, & qu'on ne peut rebaptiſer celui qui a eſté une fois baptiſé legitimement. S. Cyprien tenoit cette doctrine dés auparavant, comme il paroît dans ſon traité de l'unité de l'égliſe: & il la tenoit de ſon prédeceſſeur Agrippin évêque de Carthage, qui avoit eſté le premier à changer l'ancienne coûtume. S.Cyprien frappé des raiſons tres-fortes en apparence, que l'on apportoit contre le baptême donné par les heretiques ; & ne voyant pour le défendre que l'autorité d'une coûtume déja attaquée dans ſa province: crut devoir ſoûtenir ce qui lui paroiſſoit le plus veritable.

*Euſ.*VII.*hiſt. c.* 3.

*Sup.l.*VI.*n.*3.

*Aug.lib.*II.*de bapt. contr. Donat. c.* 8.

S. Denis évêque d'Alexandrie étoit dans les mêmes ſentimens que S. Cyprien, & il écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet. La premiere au pape S. Etienne : où aprés pluſieurs diſcours ſur cette queſtion, il lui donnoit avis à la fin, que la perſecution de Gallus étant appaiſée, toutes les égliſes avoient rejetté les nouveautez de Novat,

Hier. de ſcript. in Dionyſ.

Euſeb. VII. *hiſt. c.* 2. 4.

c'eſt-à-dire de Novatien: car les Grecs les confondoient pour l'ordinaire. Voici ſes paroles: Sachez maintenant mon frere, que toutes les égliſes; qui étoient auparavant diviſées, ſont unies: celles d'Orient & celles qui ſont encore au de-là: tous les évêques ſont d'accord & ont une joye exceſſive de cette paix, à laquelle ils ne s'attendoient pas. Demetrien à Antioche, Theoctiſte à Ceſarée, Mazabane à Elia, c'eſt Jeruſalem: Marin à Tyr, Heliodore à Laodicée, Helenus à Tarſe, & toutes les égliſes de Cilicie: Firmilien & toute la Cappadoce. Je me ſuis contenté de nommer les plus conſiderables évêques, pour ne vous être pas à charge par la longueur de ma lettre. Toutes les parties de la Syrie, l'Arabie, que vous aſſiſtez toûjours & à qui vous avez écrit maintenant: la Meſopotamie, le Pont & la Bithynie: tous en un mot en tous lieux ſe réjoüiſſent & remercient Dieu, de la concorde & de l'amitié fraternelle. Comme Fabien d'Antioche avoit incliné au parti de Novatien; c'étoit une agréable nouvelle pour le pape S. Etienne, de voir ſon ſucceſſeur & les autres évêques d'Orient réünis ſur ce point. Mais la queſtion du baptême penſa les diviſer de nouveau.

S. Cyprien écrivit pluſieurs lettres ſur ce ſujet: la premiere à Magnus, qui l'avoit conſulté, ſi l'on devoit mettre les Novatiens au rang des autres heretiques? A quoi S. Cyprien répondit: qu'il faut donner le baptême de l'égliſe generalement à tous ceux qui viennent à l'égliſe. Magnus demandoit encore, ſi ceux qui avoient eſté baptiſez en maladie, devoient être tenus pour Chrétiens legitimes; veu qu'ils n'avoient pas eſté lavez, mais ſeulement arroſez. Cette queſtion pouvoit encore regarder Novatien, qui avoit eſté baptiſé en maladie: or la coûtume étoit de baptiſer par immerſion, en plongeant

geant entierement dans le bain ſacré, & on ne s'en diſpenſoit que dans les cas de neceſſité. S. Cyprien répond: que les bien-faits de Dieu ne peuvent être affoiblis; quand ils ſont receus avec une foi entiere, & que le ſacrement ne lave pas les pechez, à la maniere du bain corporel. Il prouve par l'écriture que l'aſperſion ſuffit pour purifier: il dit qu'il ne faut point s'arrêter au nom de Cliniques, que quelques-uns donoient à ceux qui avoient eſté baptiſez dans le lit, au lieu de les nommer Chrétiens. Il conclut: que quiconque a receu la grace dans l'égliſe doit être jugé Chrétien legitime; & ajoûte qu'il a dit ſon avis ſans faire la loi à perſone.

Il fut enſuite conſulté par pluſieurs évêques de Numidie, Janvier, Saturnin, Maxime & quinze autres; faiſant en tout le nombre de dix huit. Ils ſoûtenoient l'opinion de rebaptiſer, & ne laiſſoient pas de demander l'avis des évêques d'Afrique, non ſur les Novatiens en particulier, mais ſur tous les heretiques & les ſchiſmatiques en general. Leur lettre fut leuë dans un concile de trente-deux évêques & de pluſieurs prêtres, où S. Cyprien préſidoit. Ils répondirent ſuivant la doctrine établie depuis long-temps par leurs predeceſſeurs, que perſone ne peut être baptiſé hors de l'égliſe. En cette lettre S. Cyprien marque expreſſément l'onction d'huile ſanctifiée ſur l'autel qui accompagnoit le baptême, & l'interrogation en ces mots. Crois-tu en la vie éternelle & la remiſſion des pechez par la ſainte égliſe? *Cypr. epiſt. 70.*

Quintus évêque de Mauritanie, chargea le prêtre Lucien de conſulter S. Cyprien ſur cette même queſtion; & S. Cyprien dans ſa lettre s'efforça de répondre à deux raiſons des évêques, qui ne rebaptiſoient point. La premiere, que le baptême eſt un & ne peut être réïteré: la ſeconde, qu'il faut ſuivre l'ancienne coûtume. Il *Epiſt. 71.*

demeure d'accord qu'il n'y a qu'un baptême : mais il soûtient, que cet unique baptême, n'est que dans l'église : que chez les heretiques on ne reçoit rien, parce qu'il n'y a rien : & qu'il ne sert de rien, suivant l'écriture, d'estre baptisé par un mort. Quant à la coûtume, il en convient ; mais il dit que la raison doit l'emporter, Pierre, dit-il, que le Seigneur a choisi le premier, sur qui il a édifié son église, quand Paul disputa avec lui touchant la circoncision, ne s'attribua rien avec arrogance, pour dire qu'il avoit la primauté, & que les nouveaux venus devoient plûtôt lui obéïr. Et il ne méprisa point Paul, parce qu'il avoit persecuté l'église, mais il receut son conseil & ceda à ses raisons : pour nous aprendre à n'estre point opiniâtrement attachez à nos opinions, & à tenir pour nôtres les sentimens qui nous sont suggerez par nos freres, quand ils sont veritables. Car ce n'est pas nous vaincre, que de nous montrer de meilleurs avis. Cet exemple de S. Pierre semble regarder le pape S. Estienne. S. Cyprien ajoûte l'autorité du concile tenu par Agrippin son predecesseur, avec les évêques d'Afrique & de Numidie.

Eccli. xxxiv.

XXVII. Concile de S. Cyprien rejetté par S. Estienne. *Cypr. epist.* 72. & 73.

Mais voyant que ni cet ancien concile, ni celui qu'il avoit tenu depuis peu, avec trente-un évêques de la province proconsulaire d'Afrique, ne suffisoit pas pour apaiser cette dispute, il en convoqua un second, où il apella aussi les évêques de Numidie. Ils s'assemblerent au nombre de soixante & onze. Plusieurs autres affaires y furent traitées & terminées : mais on y decida encore qu'il n'y a point d'autre baptême, que celui qui se donne dans l'église catholique, que ceux qui ont esté soüillez de l'eau profane des heretiques, doivent estre baptisez, quand ils viennent à l'église, & qu'il ne suffit pas de leur imposer les mains, afin qu'ils reçoivent le saint Esprit. Ce

concile ordonna de plus : que si quelques prêtres ou quelques diacres, aprés avoir esté ordonnez dans l'église catholique, avoient passé chez les heretiques : ou si quelqu'un avoit esté ordonné chez les heretiques, ils ne seroient receus dans l'église, qu'à la charge de se contenter de la communion laïque, sans pouvoir jamais exercer aucune fonction ecclesiastique.

S.Cyprien donna avis de ce concile au pape S.Estienne, & lui envoya en même temps copie de la lettre synodale de son concile précedent, adressée aux évêques de Numidie, & de celle qu'il avoit écrite à l'évêque Quintus de Mauritanie. J'ay cru, dit-il, vous devoir écrire sur ce sujet qui regarde l'unité & la dignité de l'église catholique, & en devoir conferer avec une personne aussi grave & aussi sage que vous, persuadé que vostre pieté & vostre foi vous rendront agreable, ce qui est conforme à la verité. Au reste nous savons qu'il y en a qui ne veulent point quitter les sentimens dont ils sont une fois imbus, & qui gardent leurs usages particuliers, sans préjudice de la concorde entre les évêques : en quoi nous ne faisons violence, ni ne donnons la loi à persone. Avec ces lettres S. Cyprien envoya à Rome deux évêques deputez : mais le pape S. Estienne ne voulut ni leur parler ni les voir ; & défendit même aux fidelles de les recevoir ni d'exercer envers eux la simple hospitalité. Il écrivit à S. Cyprien une lettre, où il décidoit la question en ces termes : Si quelqu'un vient à nous de quelque heresie que ce soit : que l'on garde, sans rien innover, la tradition, qui est de lui imposer les mains pour la penitence. Par cette même lettre, il rejettoit la decision du concile d'Afrique ; & declaroit qu'il ne communiqueroit plus avec Cyprien & les autres évêques du même sentiment, s'ils ne quittoient leur opinion. Il écrivit de

epist. 72.

Cypr. ep. 74. ad Pompei.

Dionys. Alex. ap. Eus. VII. c. 5.

même touchant Helenus de Tarse, Firmilien de Cesarée, & tous les évêques de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & de tous les païs voisins, sachant qu'ils tenoient tous la même opinion & la même pratique, de rebaptiser les heretiques; & declara qu'il ne communiqueroit plus avec eux.

XXVIII. Lettres de S. Cyprien à Jubaïen & à Pompée.

epist. ad Jubaï. 73.

Cependant S. Cyprien écrivit un traité du bien de la patience; pour appaiser les esprits, qu'il voyoit s'aigrir de jour en jour sur cette question. Mais il eut la discretion de n'y rien dire de particulier, qui pust choquer personne, & de s'en tenir aux considerations generales. On croit que ce fut aussi vers ce même temps, qu'il composa le traité de la jalousie & de l'envie. Il envoya le traité de la patience à un évêque nommé Jubaïen; qui

epist. 73.

l'avoit prié de lui demander son avis sur cette question. Il lui envoya les lettres qu'il en avoit déja écrites, & lui en écrivit à lui même une grande: où il dit, qu'il faut regarder quelle est la créance des heretiques, & s'ils croyent le même Pere, le même Fils, le même S. Esprit, la même église. Puis examinant en particulier les Marcionites, il soûtient que leur baptême ne peut être bon, puisqu'ils ne croyent pas que le createur soit le Pere de J. C. ni que le Verbe se soit fait chair. Il insiste sur la necessité de l'imposition des mains que l'on faisoit aux heretiques: d'où il prétend inferer la necessité du bap-

Act. VIII. 14.

tême; & parlant de l'imposition des mains, que les apôtres donnerent aux Samaritains baptisez, il dit: C'est ce qui se fait encore à present parmi nous: ceux qui ont esté baptisez dans l'église sont presentez aux prélats, & par nostre oraison & l'imposition de nos mains, ils reçoivent le S. Esprit, & sont perfectionnez, c'est-à-dire confirmez par le signe du Seigneur. Il reconnoît, qu'on lui oposoit la tradition apostolique, & répond: qu'il

ne paroît point que les apôtres ayent receu perſone avec le baptême des heretiques. Il dit, qu'il ne ſuffit pas que le baptême ait été donné au nom de J. C. s'il n'a été donné avec la vraye foi de J. C. Que le baptême n'eſt pas plus fort que le martyre : qui toutefois ne ſert de rien à ceux qui ſont tuez hors de l'égliſe. Il eſt vray que le martyre ſauve les catecumenes ſans baptême : mais ils tiennent la foi entiere & l'unité de l'égliſe, & reçoivent le baptême de leur ſang, qui ſuffit avec la vraye foi : comme on voit par l'exemple du bon laron. Que deviendront donc ceux qui par le paſſé venant de l'hereſie à l'égliſe, ont eſté receus ſans baptême? Dieu eſt aſſez puiſſant pour leur faire miſericorde : mais parce que l'on s'eſt quelquefois trompé, il ne s'enſuit pas que l'on doive ſe tromper toûjours. C'eſt ainſi que Cyprien écrivoit à Jubaïen.

Cependant il receut la réponſe du pape S. Eſtienne; & les autres évêques en ayant eu la nouvelle, un d'eux nommé Pompée pria S. Cyprien de lui mander ce que contenoit cette réponſe. S. Cyprien lui envoya copie de la lettre du pape, avec une lettre par laquelle il prétendoit la refuter. Nous n'avons point la lettre de ſaint Eſtienne. Comme il inſiſtoit ſur la tradition, S. Cyprien s'efforce de montrer, que ce n'eſt qu'une tradition humaine qui doit ceder à l'écriture & aux preceptes de J. C. ſuivant leſquels nous devons fuïr l'hereſie & tout ce qui en vient, & nous attacher à l'unité de l'égliſe. La coûtume, dit-il, ſans la verité n'eſt qu'une vieille erreur. S. Eſtienne ſe ſervoit de l'exemple des heretiques, qui ne ſe rebaptiſoient point quand ceux d'une ſecte paſſoient à l'autre : ce qu'il entendoit aparemment en ce ſens : La tradition de ne point rebaptiſer a jetté de ſi profondes racines, que les heretiques même n'oſent la combat-

epiſt. 74.

tre. S. Cyprien apuïe ſur la comparaiſon de la confirmation & du baptême, en diſant : que puiſque l'on confirme les heretiques, on doit à plus forte raiſon les baptiſer; & qu'ils ne peuvent pas plus donner le S. Eſprit par un ſacrement que par l'autre. Il dit que l'effet du baptême étant la regeneration, l'hereſie ne peut engendrer à Dieu des enfans par J. C. dont elle n'eſt point l'épouſe : il inſiſte ſur l'unité de l'égliſe marquée dans le cantique par le jardin fermé, la fontaine ſcellée & le puits d'eau vive. Comment, dit-il, celui qui eſt hors de l'égliſe peut-il entrer dans ce jardin, ou boire de cette fontaine? Il paroît irrité de ce que le pape avoit declaré, qu'il ne communiqueroit plus avec les évêques, qui défendoient cette opinion : il l'accuſe d'aveuglement, de dureté & d'obſtination ; & dit qu'un évêque doit être docile ; & non ſeulement enſeigner, mais aprendre & s'inſtruire tous les jours.

Cant. IV. 12.

XXIX. Dernier concile de S. Cyprien. *An.* 256. *Conc. Carth. ap. Cypr.*

S. Cyprien convoqua enſuite un concile de trois provinces, d'Afrique, de Numidie & de Mauritanie, qui fut tenu à Carthage le premier jour de Septembre 256. Il s'y trouva quatre-vingt-cinq évêques, avec les prêtres, les diacres & une grande partie du peuple, & entre ces évêques il y avoit quinze confeſſeurs, dont quelques-uns furent martyrs. On y leut les lettres de Jubaïen & de S. Cyprien, puis il dit : vous avez oüi, mes chers collegues ce que noſtre confrere Jubaïen m'a écrit, & ce que je lui ay répondu : on vous a leu auſſi une autre lettre de Jubaïen, par laquelle répondant à la mienne, non ſeulement y a conſenti, mais ſuivant le mouvement de ſa pieté, il m'a remercié de l'avoir inſtruit. Il reſte que chacun de nous diſe ſon avis ſur le même ſujet : ſans juger perſonne, ou ſeparer de la communion celuy qui ne ſeroit pas de noſtre avis. Car aucun de nous ne s'é-

tablit évêque des évêques, & ne réduit ses collegues à lui obéïr, par une terreur tyranique : puisque tout évêque a une pleine liberté de sa volonté & une entiere puissance ; & comme il ne peut être jugé par un autre, il ne le peut aussi juger. Attendons tous le jugement de N. S. J. C. qui seul a la puissance de nous préposer au gouvernement de son église, & de juger de nostre conduite.

Il est aisé de voir, que par ces mots d'évêque des évêques, S. Cyprien marque le pape S. Estienne, comme Tertullien en avoit usé en parlant de S. Zephyrin, & c'est au pape qu'il reproche d'user de terreur tyrannique : toute fois S. Estienne avoit raison dans le fonds, & soûtenoit le bon party, que toute l'église catholique a embrassé. Quant à ce que dit S. Cyprien ; que chaque évêque est libre dans sa conduite & n'en doit rendre compte qu'à Dieu : cela est vrai, dans les points sur lesquels il n'y a encore ni décision de l'église ni canons universellement receus. C'est ainsi que S. Augustin l'explique : & c'est par ce principe, qu'il excuse S. Cyprien de s'estre trompé dans cette question si difficile.

Lup. liv. vi n. 46.

Aug. de bapt. contr. Donat. lib. III. c. 3. n. 15.

Conc. n. 71. 75.

Aprés que S. Cyprien eut ainsi parlé, pour l'ouverture du concile, chacun des évêques dit son avis de suite, commençant par les plus anciens selon l'ordre de leur ordination. Ils ne firent que repeter les mêmes raisons & les mêmes autoritez de l'écriture, que S. Cyprien avoit employées dans ses lettres, chacun s'attachant à celle qui l'avoit le plus frapé. On y voit les exorcismes avant le baptême : c'est Crescent évêque de Cirthe en Numidie qui en fait mention. Sedat de Tuburbe en Mauritanie, parle de l'eau sanctifiée dans l'église par la priere de l'évêque pour le baptême. Libosus de Vaga dit : Le Seigneur dit dans l'évangile : Je suis la

num. 8.

n. 18.

n. 30.

fo. XIV. 6.

n. 34. verité, & non pas je ſuis la coûtume. Janvier de Muzule dit : L'égliſe & l'hereſie ſont deux differentes choſes : ſi les heretiques ont le baptême, nous ne l'avons pas : ſi
Prudent. n. 71. Victor. n. 78. nous l'avons, les heretiques ne le peuvent avoir. Il y en a deux qui diſent, qu'étant nouveaux évêques, ils
n. 83. ont attendu l'avis de leurs anciens. Natalis d'Oée parle pour lui & pour deux abſens dont il a pouvoir ; & un de ces abſens eſt Pompée de Sabrate dans la province de Tripoli; apparemment celui à qui S. Cyprien avoit écrit. Les avis de ces deux abſens ſont comptez, comme ceux des preſens ; ce qui fait que l'on compte ce concile de quatre-vingt-ſept évêques. S. Cyprien, comme y preſidant, dit ſon avis le dernier, & renvoya ſa lettre à Jubaïen. Telle fut le troiſiéme concile de Carthage, touchant le baptême des heretiques.

XXX. Lettre de Firmilien.

S. Cyprien ſavoit que le pape S. Eſtienne avoit écrit ſur ce ſujet aux évêques d'Orient, & avoit declaré qu'ils
Dion. Alex. ap. Euſ. VII. c. 5. n'auroient plus de communion avec ceux qui rebaptiſoient les heretiques. Un des plus illuſtres évêques d'Orient & un des plus attachez à cette opinion, étoit Fir-
ap. Cypr. ep. 75. milien évêque de Ceſarée metropole de la Cappadoce. Saint Cyprien lui écrivit par le diacre Rogatien, qu'il chargea auſſi des copies de ſes lettres à Eſtienne & à Jubaïen : Firmilien le renvoya vers l'hyver avec une grande lettre pour S. Cyprien : où il montre par tout une grande eſtime & une grande affection pour lui : mais en même temps il fait éclater ſon indignation contre le pape avec une entiere liberté. Il marque en ces termes la coûtume de tenir des conciles tous les ans : On obſerve chez nous comme une regle neceſſaire, que tous les ans tous tant que nous ſommes de prêtres & d'évêques, nous nous aſſemblons, pour regler ce qui eſt de noſtre charge, & conſulter en commun ſur les affai-

res

res les plus importants. Sur l'argument de la tradition apostolique, il dit, que ceux de Rome n'observent pas en tout les traditions originales ; puisqu'on voit chez eux quelques diversitez touchant la celebration de la pâque & de plusieurs autres mysteres, & qu'ils n'observent pas toutes choses precisément comme on les observe à Jerusalem. Ces paroles de Firmilien semblent montrer qu'il faisoit la pâque le quatorziéme de la lune, comme la pluspart des Asiatiques. Il ajoûte: Ainsi dans plusieurs autres provinces il y a une grande varieté, suivant les lieux & les personnes : sans que l'on ait jamais rompu pour cela la paix & l'unité de l'église catholique, comme Etienne a maintenant osé faire.

Il dit encore: L'heretique ne peut ni ordonner, ni imposer les mains, ni baptiser, ni faire aucune fonction spirituelle : étant étranger de l'esprit & de la sainteté divine. Nous avons établi tout cela il y a long-temps, à Icone en Phrygie, où nous étions assemblez de Galatie, de Cilicie & des païs voisins; & nous avons résolu de le soutenir fortement contre les heretiques, car quelques-uns en doutoient, à cause des Montanistes, qui semblent reconnoître le même Pere & le même Fils que nous.

Le baptême des heretiques est charnel ou spirituel ; s'il est charnel, il ne differe en rien de celui des Juifs, qui n'est qu'un bain ordinaire pour se nettoyer. Mais comment pourroient-ils avoir un baptême spirituel, puisqu'ils n'ont point le S. Esprit? La synagogue des heretiques n'est point l'épouse, c'est une adultere ; & par consequent elle ne peut engendrer des enfans de Dieu. Si ce n'est que nous disions comme Etienne que l'heresie enfante & expose ; & que l'église éleve ces enfans exposez, & les nourrit comme les siens. Il ne peut y avoir chez les heretiques de remission des pechez : la puis-

ſance de les remettre a eſté donnée aux apôtres & aux égliſes qu'ils ont établies, étant envoyez par J.C. & aux évêques qui ſont à leurs places, par une ordination ſucceſſive. Mais les ennemis de l'unique égliſe catholique, dans laquelle nous ſommes, & de nous qui avons ſuccedé aux apôtres : qui s'attribuent entre nous un ſacerdoce illicite, & érigent des autels profanes : que ſont-ils autre choſe que Coré, Dathan & Abiron ?

Quant à l'argument de la coûtume il dit: Vous autres Africains vous pouvez dire, que vous avez quitté l'erreur de la coûtume, quand vous avez connu la verité. Mais pour nous, nous joignons la coûtume à la verité, conſervant depuis le commencement ce que J.C. & les apôtres ont enſeigné ; & nous n'avons point de memoire, que cette pratique ait jamais commencé chez nous. C'eſt que les heretiques de l'Aſie mineure, pervertiſſoient la forme du baptême pour la pluſpart; ne connoiſſant point la Trinité, ou ne la confeſſant que du nom. Firmilien s'objecte : Que deviendront donc ceux qui ſortant d'entre les heretiques, ont eſté reçûs dans l'égliſe, ſans les baptiſer ? S'ils ſont morts, nous les mettons au nombre des catécumenes morts ſans baptême : s'ils ſont encore au monde, qu'on les baptiſe. Ainſi parloit Firmilien.

V. ep. Baſil. ad Amphil. t. 1.

XXXI. Défenſe du pape S. Etienne.

De baptiſ. hæret. inter opuſc. Cypr.

Le ſentiment du pape S. Etienne, & de la pluſpart des égliſes fut défendu en ce temps-là par un auteur, dont le traité nous reſte, mais dont nous ignorons le nom. Il parle comme étant évêque, & c'eſt peut-être ſaint Etienne lui-même, ou quelqu'un des papes ſuivans. Il n'y auroit point eu, dit-il, de diſpute, ſi chacun de nous ſe contentoit de l'autorité de toutes les égliſes & conſervoit l'humilité ſans vouloir innover. Car on doit rejetter tout ce qui eſt douteux : s'il eſt jugé contraire à l'ancienne pratique de tous nos ſaints prédeceſſeurs. On ne

tire autre fruit de la nouveauté, ſinon qu'un particulier eſt vanté par des hommes legers, comme ayant corrigé les erreurs de toutes les égliſes. En quoi ils imitent les heretiques: dont la conſolation eſt de montrer qu'ils ne ſont pas ſeuls qui manquent: car toute leur application eſt de charger l'égliſe de calomnies.

Entrant en matiere il diſtingue deux baptêmes: le baptême d'eau & le baptême du S. Eſprit, ſuivant ces paroles de S. Jean-baptiſte: Celui qui vient aprés moi vous baptiſera au S. Eſprit & au feu. Et J.C. même dit: Jean a baptiſé d'eau, mais vous ſerez baptiſez du S.Eſprit dans peu de jours. Le baptême du S. Eſprit ſe trouve ſeparé dans l'exemple du centenier Corneille, qui reçut le S.Eſprit avant que d'avoir reçu le baptême d'eau: le baptême d'eau ſe trouve ſeparé dans les apôtres, qui avoient eſté baptiſez long-temps avant que de recevoir le S. Eſprit. Ce qui n'empêche pas que l'un & l'autre ne doivent ordinairement être joint: car J.C. a dit: Si quelqu'un ne renaît de l'eau & du S. Eſprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. Auſſi le baptême d'eau ne ſerviroit de rien ſans celui de l'Eſprit: mais le baptême ſeul ne laiſſe pas de conferer la grace, quoiqu'il ſoit ſeparé de l'impoſition des mains, inſtituée particulierement pour donner le S. Eſprit. Car, dit l'auteur, on ne peut douter qu'il n'arrive ſouvent encore aujourd'huy que pluſieurs meurent aprés le baptême, ſans avoir reçu l'impoſition des mains de l'évêque & ne laiſſent pas d'être tenus pour fidelles parfaits. Autrement le ſalut des évêques ſeroit impoſſible, s'ils étoient obligez de ſubvenir en perſonne à tous ceux qui ſont ſous leur charge, & qui peuvent tomber malades en divers lieux, veu que les moindres clercs ne peuvent leur donner ce ſecours. Delà il conclut, que quand le baptême au nom

Matth. III. 11.
Act. I. 4.
Act. X. 44.
Joan. III. 5.

de J. C. a precedé : la ſeule impoſition des mains de l'évêque peut conferer le S.Eſprit à un homme penitent & croyant.

Car l'efficace du nom de J.C. eſt grande ; juſques-là que des payens même font quelquefois des miracles en ſon nom. Celui qui a eſté baptiſé étant dans quelque erreur ou quelque peché, s'il corrige enſuite ſa créance & change de vie, renonçant au peché ; s'il vient à l'évêque & à l'égliſe & reçoit l'impoſition des mains, il recevra le S.Eſprit ; ſans perdre cette invocation precedente du nom de J.C. celebrée legitimement par le ſacrement, qui toutefois ne lui ſuffiroit pas ſeul pour le ſalut, & qui prend alors la vertu qu'elle n'auroit pas euë. Les apôtres aprés leur baptême commirent des pechez, principalement quand ils abandonnerent J.C. & S. Pierre quand il le renia, leur foi même étoit encore tres-imparfaite ; toutefois en cet état ils étoient baptiſez & baptiſoient les autres. Joan. .v, 2.

Mais que direz-vous de ceux qui ſont baptiſez, comme il arrive ſouvent, par des évêques de tres-mauvaiſe vie ? qui étant enfin convaincus ſont privez de l'épiſcopat ou même de la communion ? Et que direz-vous de ceux qui ſeront baptiſez par des évêques, ou errans dans leur créance ou ignorans ? ſi en donnant le ſacrement ils ne parlent pas bien nettement, ou s'ils diſent quelque choſe autrement qu'il ne faut, qui toutefois ne donne pas grande atteinte à notre vraye foi ? Reconnoiſſons donc la force de la vertu celeſte & de l'operation divine : & puiſque notre ſalut conſiſte dans le baptême d'eſprit, qui le plus ſouvent eſt joint avec le baptême d'eau : ſi nous donnons nous-mêmes le baptême, l'auteur parle ici en évêque : executons pleinement ce qui eſt écrit avec toute l'integrité & la ſolemnité poſſible, ſans

rien retrancher: ou si un clerc d'un moindre rang a donné le baptême en cas de necessité ; attendons l'évenement, pour suppléer nous-mêmes ce qui manque, ou reserver au Seigneur de le suppléer. Que s'il a esté donné par des étrangers, apportons-y le remede dont la chose est capable. Le saint Esprit n'est point hors de l'église, la foi même ne peut être saine non-seulement chez les heretiques, mais chez les schismatiques : quand donc ils font penitence & se corrigent, ils n'ont besoin d'autre secours, que du baptême spirituel & de l'imposition des mains de l'évêque : de peur que nous ne semblions mépriser l'invocation du nom de Jesus, qui ne peut estre effacée, puisque l'apôtre dit, qu'il n'y a qu'un baptême. Ensuite il explique le baptême de sang, marqué par J. C. quand il dit : Je dois être baptisé d'un autre baptême, ce baptême supplée au baptême d'eau pour les catecumenes, & remplit ce qui manquoit au baptême des heretiques convertis. Ce ne sont pas deux baptêmes differens, mais deux matieres, qui concourent à donner le même salut : on peut se passer de l'une des deux. Les catecumenes martyrs se passent d'eau : & toutefois s'ils ont quelque relâche, on leur donne le baptême d'eau : les fidelles baptisez regulierement se passent du baptême de leur sang. Ce sont les deux fleuves sortant du cœur de J.C. marquez par le sang & l'eau, qui sortirent de son côté à la croix, & qui l'un & l'autre signifient le S. Esprit. D'où vient que l'apôtre S. Jean les joint ensemble, disant : Il y en a trois qui rendent témoignage, l'esprit, l'eau & le sang ; & ces trois sont une même chose.

Luc. XII. 50.
Jo. VII. 38.
Jo. XIX. 34.
I. *Jo.* V. 6.

XXXII.
Fin de la question du Baptême.

On ne sait point quel fut alors l'évenement de cette dispute. Il est certain qu'elle duroit encore sous le pape S. Sixte successeur de S. Etienne : on le voit par les let-

tres que S. Denis d'Alexandrie lui écrivit ; & il ne paroît pas que S. Cyprien ni Firmilien ayent changé d'avis. Toutefois S. Cyprien est compté entre les plus illustres martyrs, même dans l'église Romaine, qui le nomme au canon de la messe, preferablement au pape S. Etienne : & les Grecs dans leur menologe, honorent la memoire de Firmilien. C'est avec fondement, puisque nous les verrons présider au premier concile d'Antioche contre Paul de Samosate ; & que les peres du second concile écrivant au pape, nomment Firmilien d'heureuse memoire, comme Denis d'Alexandrie. Ce qui fait que l'erreur de S. Cyprien & de S. Firmilien ne nuit point à leur sainteté : c'est qu'ils conserverent toûjours de leur part l'unité de l'église & la charité ; & qu'ils soutenoient de bonne foi une mauvaise cause, qu'ils croyoient bonne, & sur laquelle il n'y avoit point encore de décision, reçuë par un consentement unanime de toute l'église. C'est ainsi qu'en parle S. Augustin : ne comptant pas pour derniere décision le decret du pape S. Etienne, quoique veritable dans le fonds, & revêtu de toute la force qu'il pouvoit lui donner : aucun des anciens n'a accusé ces saints évêques d'opiniatreté pour n'avoir pas obéi à ce decret. Le sentiment du pape S. Etienne touchant le baptême des heretiques à prévalu ; parce qu'il étoit le plus ancien & le plus universel, & par consequent le meilleur. Les mêmes évêques Africains qui avoient ordonné avec saint Cyprien de rebaptiser les heretiques changerent d'avis, & firent un decret contraire : & toutefois on voit encore des Africains qui rebaptisoient, du temps du premier concile d'Arles, cinquante ans aprés S. Cyprien. Les Orientaux se retracterent aussi, & enfin cette question fut entierement terminée par l'autorité du concile

Aug. epist. 93. ad Vincent. n. 38.

Menol. 28. Octob.

Eus. VII. hist. c. 30.

Aug. de bapt. contra Don. lib. II. c. 4.

Hier. in Lucifer. c. 8.

Conc. Ardat. c. 8.

Aug. III. in Cresc. init.

universel : c'est-à-dire, pour le plus tard au concile de Nicée.

XXXIII. Persecution de Valerien. *An.* 255.

La persecution qui emporta la pape S. Etienne & S. Cyprien lui-même, commença la cinquiéme année de l'empire de Valerien 257. de J. C. & dura trois ans & demi, jusques à ce qu'il fût pris par les Perses. Elle dura tout ce temps au moins en Egypte : car S. Denis d'Alexandrie applique à Valerien ces paroles de l'Apocalypse: Et une bouche lui fut donnée pour proferer de grands mots & des blasphêmes:& il lui fut ordonné d'exercer sa puissance quarante-deux mois. Celui qui le détourna de la bonne volonté qu'il avoit auparavant pour les Chrétiens, fut Macrien, le plus grand personnage qui fut alors dans l'empire: le plus grand capitaine, le plus sage politique, le plus experimenté dans les affaires, le plus riche. Il aspiroit à l'empire & les magiciens le lui faisoient esperer : pour y parvenir, il faisoit avec eux des enchantemens & des sacrifices impies ; égorgeant des enfans, les ouvrant & regardant curieusement leurs entrailles. Les Chrétiens dissipoient ces prestiges : non seulement par leurs paroles, mais par leur soufle ou leurs regards. Ainsi Macrien prenant la protection des magiciens d'Egypte, persuada à l'empereur qu'il gouvernoit, de persecuter les Chrétiens.

ap. Eus. VII. *hist.* c 10. *Apoc.* XIII. 5.

Le pape S. Etienne fut un des premiers martyrs de cette persecution. Il mourut le deuxiéme jour d'Aoust, sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, qui est cette année 257. & fut enterré dans le cimetiere de Calliste. Il avoit tenu le saint siege quatre ans & prés de trois mois. Aprés vingt-deux jours de vacance on élut le vingt-quatriéme jour d'Aoust, Sixe ou Xyste, second du nom, qui ne gouverna pas un an entier. Quelques jours aprés le martyre de S. Etienne,

Cal. Bucher.

Sup. l. 7. n. 8.

des soldats trouverent Tarsic acolyte, qui portoit la sainte eucharistie. Ils voulurent savoir de quoi il étoit chargé. Lui plutôt que de découvrir aux profanes les saints mysteres, souffrit d'être battu jusques à la mort, à coups de pierres & de bâtons : mais quelque soin qu'ils prissent de le foüiller & de retourner son corps, ils ne pûrent rien trouver.

Martyr. 15. Aug. Damas. carm. 35.

XXXIV. Exil de S. Denis d'Alexandrie.

Act. ap. Eus. VII. c. 11.

La persecution étant commencée, Emilien prefet d'Egypte, fit venir devant lui S. Denis évêque d'Alexandrie, suivi du prêtre Maxime & de trois diacres, Fauste, Eusebe & Cheremon. Il y avoit aussi avec eux un Chrétien venu de Rome nommé Marcel. Quand ils furent entrez, Emilien dit : J'ay voulu vous parler aussi de vive voix de l'humanité dont nos princes ont usé envers vous. Car ils font dépendre de vous votre salut : si vous voulez adorer les dieux, qui conservent leur empire ; & oublier ce qui repugne à la nature. Que dites-vous donc à cela ? je m'attends que vous ne serez pas méconoissans de leur bonté. S. Denis répondit : Tous n'adorent pas tous les dieux ; mais chacun adore ceux qu'il croit. Pour nous c'est le seul Dieu, le créateur de toutes choses : qui même a mis l'empire entre les mains des augustes Valerien & Gallien, qui lui sont tres-chers : c'est celui-là que nous honorons & que nous adorons ; & nous lui faisons continuellement des prieres pour leur regne, afin qu'il soit toûjours tranquille. Le prefet Emilien leur dit: Et qui vous empêche d'adorer ce Dieu s'il est Dieu, avec ceux qui le sont naturellement ; car on vous ordonne d'honorer les dieux, & les dieux que tout le monde connoît. S. Denis répondit : Nous n'en adorons aucun autre. Emilien dit : Je voi que vous êtes ingrats & insensibles à la bonté des empereurs : c'est pourquoi vous ne demeurerez pas en cette ville, mais je

vous

vous envoyerai du côté de la Lybie, en un lieu nommé Kefro, que j'ai choisi par leur ordre : & il ne vous sera permis ni à vous, ni à aucun autre de faire des assemblées, ni d'entrer dans ce que vous nommez cimetieres. Si quelqu'un ne se rend pas au lieu que j'ordonne, ou s'il se trouve en quelque assemblée : il se mettra lui-même en peril, & le châtiment convenable ne lui manquera pas. Allez donc où il vous est ordonné.

Quoi-que S. Denis fût malade, on le pressa de partir, sans lui donner un jour de délai. Il ne sçavoit où étoit ce lieu de Kefro, où on l'envoyoit, & à peine l'avoit-il oüi nommer auparavant : il y alla de bon cœur, Quand il y fut, il ne laissa pas d'y assembler une église nombreuse : plusieurs Chrétiens le suivirent d'Alexandrie : plusieurs s'y rassemblerent de l'Egypte. Cependant il excitoit avec soin les fideles d'Alexandrie à s'assembler comme s'il eût été present. L'évangile n'avoit point encore été annoncé à Kefro, & d'abord les habitans persecutoient S. Denis & ses disciples, jusques à leur jetter des pierres : ensuite il y en eut qui quitterent les idoles, pour se convertir à Dieu, & ils ne furent pas en petit nombre. Il sembloit que Dieu y eût envoyé les saints confesseurs tout exprés pour lui rendre ce service : car incontinent aprés on les transfera à Coullouthion dans la Mareote.

Le dessein d'Emilien étoit de les mettre dans les lieux les plus rudes & les plus proches de la Lybie : c'est pourquoi il les fit tous venir dans la Mareote, marquant à chacun son bourg, afin de les avoir plus en main, quand il voudroit les prendre tous ensemble. Il mit S. Denis & sa suite sur le chemin, pour les avoir les premiers. Quand S. Denis aprit qu'ils devoient être transferez de Kefro à Coullouthion, il en fut chagrin : car

quoique le lieu lui fût plus connu, il croïoit n'y trouver ni Chrétiens, ni gens raisonnables ; & il sçavoit qu'il étoit exposé à l'importunité des voyageurs & aux courses des voleurs. Mais les freres lui firent considerer qu'il étoit plus proche d'Alexandrie. Il est vrai, disoient-ils, qu'à Kefro il se rassemble un grand mélange de Chrétiens d'Egypte, qui font des assemblées plus nombreuses : mais ici le voisinage d'Alexandrie vous donnera le plaisir, de voir plus souvent vos veritables amis, & les personnes qui vous sont les plus cheres. Ils viendront l'un aprés l'autre aux assemblées, comme dans un fauxbourg éloigné ; & la chose arriva ainsi.

Eus. VII. hist. c. 11. in fi.

De ceux qui accompagnoient S. Denis d'Alexandrie en sa confession, le prêtre Maxime lui succeda en l'épiscopat : le diacre Eusebe fut peu de temps aprés évêque de Laodicée en Syrie : le diacre Fauste vécut jusques à la persecution de Diocletien, pendant laquelle il eut la tête tranchée dans une extrême vieillesse.

XXXV.
Lettres de S. Denis d'Alexandrie sur le baptême.
Eus. VII. hist. c. 5.

Pendant cet éxil S. Denis d'Alexandrie écrivit plusieurs lettres touchant la question du baptême. La premiere au pape Sixte, que l'on comptoit pour la seconde de celles qu'il avoit écrites sur cette matiere, où parlant du pape S. Estienne, il disoit : Il avoit écrit comme ne voulant plus communiquer avec Helenus Firmilien, & tous ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Galatie & des païs voisins, parce qu'ils rebaptisoient les heretiques : quoi-qu'en cela ils suivissent des decrets de leurs plus grands conciles : je lui écrivis, en le priant pour eux tous. Et ensuite : J'écrivis d'abord en peu de mots à nos chers confreres les prêtres Denis & Philemon, qui étoient de l'avis d'Estienne, & qui m'avoient écrit sur le même sujet ; & maintenant je leur écris plus au long.

Dans cette même lettre S. Denis d'Alexandrie donnoit avis au pape Sixte de l'herefie de Sabellius, qui commençoit alors à paroître. Il s'eſt élevé, dit-il, à Ptolemaïde dans la Pentapole une doctrine veritablement impie, contenant pluſieurs blaſphêmes contre Dieu le pere, tendant à ne point croire ſon fils unique, le premier de toute creature, le Verbe incarné, & à ne point reconnoître le S. Eſprit. J'en ai receu premierement des écrits de part & d'autre, & enſuite des freres ſont venus m'en parler: ſur quoi j'ai écrit quelques lettres comme j'ay pû avec le ſecours de Dieu, traitant la queſtion aſſez dogmatiquement; & je vous envoye les copies. En effet, quelques évêques étoient dans les ſentimens de Sabellius, & leurs opinions avoient tellement prévalu, que l'on ne prêchoit preſque plus le Fils de Dieu. S. Denis qui avoit le ſoin de ces égliſes l'ayant appris, y envoya & exhorta les autres de cette erreur de la quitter. Ils n'en firent rien: au contraire ils pouſſerent leur impieté avec plus d'imprudence. Ce qui l'obligea à écrire une lettre à Euphranor & à Amonius, où il relevoit ce qui marque l'humanité du Sauveur dans les évangiles: afin de montrer que ce n'eſt pas le Pere, mais le Fils qui s'eſt fait homme pour nous, & par conſequent que le Pere n'eſt pas le Fils, & les amener enſuite à la cõnoiſſance de la divinité du Fils. Cette herefie de Sabellius étoit la même dans le fonds que celle de Praxeas & des Patropaſſiens, qui nioient la Trinité & la diſtinction réelle des perſonnes divines: & Sabellius l'avoit appriſe de Noëtus, dont il étoit diſciple. L'hereſie de Sabellius s'étendit fort loin: il avoit pluſieurs ſectateurs en Meſopotamie & pluſieurs à Rome.

Athanaſ. de ſentent Dionito. 1. p. 552. A.

ſup. lib. IV. n. 34.

Epiph. hæreſ. 62. n. 1.

Euſeb. VII. c. 7.

La Lettre que S. Denis d'Alexandrie avoit ecrite à Rome au prêtre Philemon, étoit la troiſiéme du bap-

tême, & on y voyoit ces paroles remarquables : Je lisois les écrits des heretiques, sentant bien que mon ame étoit infectée de leurs pensées execrables : mais j'en tirois ce profit, de les convaincre en moi-même, & les detester beaucoup davantage. Un de nos freres les prêtres m'en détournoit, & me faisoit craindre de m'engager dans ce bourbier : car il disoit que mon ame en étoit toûjours infectée, & il me sembloit qu'il disoit vrai. Alors Dieu m'envoya une vision qui me fortifia, & j'entendis une voix qui me commanda manifestement en ces mots : Lis tout ce qui te viendra dans les mains : car tu es capable de redresser & d'éprouver tout : tu as eu cet avantage dés le commencement, & il t'a conduit à la foy. Je receus la vision, comme conforme à cette parole apostolique adressée aux plus forts : Soyez bons changeurs. Ensuite aprés avoir dit quelque chose de toutes les heresies, il ajoûtoit : J'ay receu cette regle & cette forme de nostre bien-heureux pape Heraclas : il chassoit de l'église ceux qui venoient de quelques heresies, aprés s'être separez, ou qui étoient denoncez, comme frequentant ceux qui enseignoient une autre doctrine; & quoi-qu'ils le priassent, il ne les admettoit point, jusques à ce qu'ils déclarassent publiquement tout ce qu'ils avoient oüi chez nos adversaires. Alors il les recevoit sans qu'ils eussent besoin d'un autre baptême : car il leur avoit donné auparavant dans le S. Esprit. Aprés avoir amplement traité la question du baptême, S. Denis concluoit ainsi : Ce ne sont pas seulement les Africains qui ont introduit cela de nos jours : il y a long-temps que l'on a fait des decrets semblables dans les synodes de nos freres, à Icone & à Synnade, & en plusieurs lieux : or je ne puis prendre sur moi, de les jetter dans des disputes

V. Vales. hic.

& des querelles en renversant leurs sentimens. Ces conciles d'Icone & de Synnade sont les mêmes dont parloit Firmilien dans sa lettre à S. Cyprien.

La quatriéme Lettre de S. Denis d'Alexandrie touchant le baptême, étoit adressée à Denis prêtre de l'église Romaine, qui en fut depuis évêque. L'évêque d'Alexandrie y rendoit témoignage, que c'étoit un homme admirable & d'une grande doctrine. La cinquiéme étoit adressée encore au pape Sixte, où aprés avoir dit beaucoup de choses contre les heretiques, il ajoûtoit cette histoire : Effectivement, mon frere, j'ay besoin de conseil, & je vous demande vôtre avis, sur cette affaire qui m'est arrivée, craignant de me tromper. Un de nos freres, qui passe pour ancien fidele, & qui est dans nôtre communion dés devant mon ordination, & je croy même devant celle du bien-heureux Heraclas; s'étant trouvé present depuis peu à quelques baptêmes, & ayant oüi les interrogations & les réponses: est venu me trouver fondant en larmes, & se jettant à mes pieds, il m'a juré que le baptême qu'il a receu chez les heretiques n'est point tel, & n'a rien de commun avec celui-ci : & qu'il est plein d'impieté & de blasphêmes. Il sentoit, disoit-il, en son ame de grands remords, & n'osoit lever les yeux à Dieu, tant il étoit frapé de l'impieté de ces actions & de ces paroles. C'est pourquoi il prioit qu'il pût recevoir cette ablution trés pure & être admis à l'église & à la grace. Je n'ay pas osé le faire, disant que le long-temps qu'il a passé dans la communion de l'église doit suffire. Car aprés qu'il a oüi la consecration de l'eucharistie & repondu *Amen* avec les autres: aprés qu'il s'est presenté debout à la table, qu'il a étendu les mains, pour recevoir la sainte nourriture, & qu'il a participé au corps & au sang de N. S. J. C. pendant Eus. VII. c. 7.

long-temps, je n'oserois recommencer à l'initier tout de nouveau. Mais je l'ay exhorté à prendre courage, & à s'approcher avec une ferme foi & une bonne esperance de la participation des saints mysteres. Cependant il ne cesse point de s'affliger, il tremble d'approcher de la table : & à peine peut-on lui persuader d'assister aux prieres. S. Denis d'Alexandrie écrivit une sixiéme lettre en son nom & de son église, adressée à S. Sixte & à l'église Romaine, où il traitoit au long la question du baptême, tant il étoit constant qu'elle n'étoit pas encore terminée. Pendant cette question il écrivit plusieurs Lettres paschales : entr'autres une à Domitius & à Didyme, où il expliquoit le cycle de dix-huit ans & prouvoit que la pâque ne devoit être celebrée, qu'aprés l'équinoxe du printemps.

Eus. VII. c. 20.

XXXVI. Exil de S. Cyprien. *ap. Cypr. ep. 77. acta S. Cypr.*

En Afrique S. Cyprien fut le premier, qui confessa devant le proconsul en cette persecution : puis il fut envoyé en exil, ce qui se passa ainsi. Sous le quatriéme consulat de Valerien & le troisiéme de Gallien, le troisiéme jour avant les calendes de Septembre ; c'est-à-dire le trentiéme d'Aoust de la même année 257. à Carthage dans la chambre du conseil, le proconsul Paterne dit à l'évêque Cyprien : Les trés-sacrez empereurs Valerien & Gallien m'ont fait l'honneur de m'adresser les lettres, par lesquelles ils m'ont ordonné, que ceux qui ne suivent pas la religion Romaine, la reconoissent desormais. Je demande donc vôtre nom, que me repondez-vous ? Cyprien dit : Je suis Chrétien & évêque : Je ne connois point d'autres dieux, qu'un seul vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. C'est ce Dieu que nous servons, nous autres Chrétiens & que nous prions jour & nuit, pour nous & pour tous les hommes, & pour la prosperité des empereurs mê-

an. 257.

mes. Le proconſul dit : Vous perſeverez donc dans cette volonté ? L'évêque Cyprien répondit : La bonne volonté fondée ſur la connoiſſance de Dieu, ne doit point être changée. Le proconſul dit : Vous pourrez donc, ſuivant l'ordre de Valerien & de Gallien, aller en éxil à la ville de Curube? L'évêque Cyprien dit : Je m'y en vais. Le proconſul dit : ils m'ont fait l'honneur de m'écrire, non-ſeulement des évêques, mais des prêtres. Je veux donc ſçavoir de vous qui ſont les prêtres qui demeurent en cette ville ? Cyprien dit : Vous avez fort bien ordonné par vos loix, que nous ne devons point être délateurs : c'eſt pourquoi je ne puis les découvrir, mais on les trouvera chez eux. Le proconſul dit : Je les cherche aujourd'huy en ce lieu. Cyprien dit : Puiſque nôtre diſciple deffend que perſonne ne s'offre de lui-même, & que vous ne le trouvez pas bon ; ils ne peuvent s'offrir eux-mêmes : mais quand vous les chercherez, vous les trouverez. Le proconſul dit : Je les trouverai. Et il ajoûta : ils ont auſſi deffendu que l'on faſſe des aſſemblées en aucun lieu ; ni que l'on entre dans les cimetieres : ſi quelqu'un n'obſerve pas cet ordre ſi ſalutaire, il ſera puni de mort. L'évêque Cyprien dit : Faites ce qui vous eſt ordonné. Alors le proconſul Paterne commanda que S. Cyprien fut mené en éxil. Il alla donc à Curube & y arriva le quatorziéme de Septembre. C'étoit une petite ville à cinquante milles de Carthage, ſur la mer au promontoire de Mercure, qui regardoit la Sicile : le lieu étoit agréable & en bon air, & le logement de S. Cyprien étoit écarté comme il le deſiroit. La premiere nuit qu'il y paſſa, il y eut une viſion qu'il raconta en cette maniere aux compagnons de ſon éxil, entre leſquels étoit le diacre Ponce qui a écrit ſa vie : Je n'étois pas encore endormi, diſoit S. Cyprien,

Pont. diac.

quand j'ai vû un jeune homme d'une taille plus qu'humaine : il me sembloit, qu'il me menoit au prétoire, & & que l'on me faisoit aprocher du tribunal, où le proconsul étoit assis. Quand il m'eut regardé, il commença aussi-tôt à écrire sur une tablette sa sentence, que je ne sçavois point : car il ne m'avoit point interrogé auparavant à l'ordinaire. Mais le jeune homme qui étoit debout derriere lui, lût avec une grande curiosité tout ce qui étoit écrit, & me le fit entendre par signe, ne le pouvant faire de parole. Car ayant étendu & aplati sa main en forme d'épée, il representa le coup de l'execution ordinaire, & je compris que c'étoit ma sentence de mort. Aussi-tôt j'ai commencé à demander, que l'on me donnât au moins un jour de délai, jusques à ce que j'eusse reglé mes affaires : & comme je repetois cette priere, le Juge recommença à écrire je ne sçai quoi sur la tablette. Je compris toutefois par la serenité de son visage, qu'il étoit touché de ma juste demande : & le même jeune homme me fit entendre promptement par geste, que l'on m'avoit accordé délai jusques au lendemain ; en tournant les doigts les uns derriere les autres. Ce geste en effet étoit chez les Romains le signe d'un délai dans les poursuites. Telle fut la vision de S. Cyprien, & l'évenement fit voir que ce jour de délai signifioit une année : car il souffrit le martyre au bout de l'an, le même jour qu'il avoit eû la vision.

XXXVII. Confesseurs aux mines.

Pendant son éxil il fut traité avec beaucoup d'amitié par les citoyens de Curube, & reçut de frequentes visites des Chrétiens de dehors. Il sçût que l'on avoit pris neuf évêques avec des prêtres, des diacres, & un grand nombre de peuple fidele, jusques à des vierges & des enfans ; & qu'aprés leur avoir donné des coups de bâton, on les avoit envoyez travailler aux mines de

cuivre des montagnes de Mauritanie & de Numidie. Ces neuf évêques avoient tous assisté au dernier concile de Carthage ; & leurs noms étoient Nemesien, Felix, Licius, un autre Felix, Litteus, Polien, Victor, Jader, Dativus. S.Cyprien leur écrivit & aux autres martyrs qui étoient avec eux, une lettre de consolation, où il dit que la gloire de leurs souffrances est la récompense de leur foi & de leurs vertus. Il marque qu'une partie d'entre eux avoit déja consommé son martyre ; & qu'une partie étoit encore en prison ; il décrit leur état present dans le travail des mines. Ils avoient toûjours les fers aux pieds, & quand on les renfermoit à la fin de la journée, on y ajoûtoit des entraves ; aprés leurs fatigues, ils n'avoient pour le lit que la terre nuë ; leurs prisons étoient obscures, & pendant tout le jour ils soufroient la mauvaise odeur de la fumée. N'ayant plus la commodité des bains, ils demeuroient sales & crasseux, les cheveux longs & negligez. Leur nourriture n'étoit qu'un peu de pain, les habits leur manquoient dans le froid ; soit que ce fût en hyver, ou parce qu'il fait toûjours froid dans les montagnes ; car d'ailleurs le païs est chaud. Mais leur plus grande peine étoit de ne pouvoir offrir à Dieu le S.Sacrifice. S.Cyprien conclud ainsi sa lettre : A present que vos prieres sont plus efficaces, demandez plus instamment, que Dieu nous fasse à tous la grace d'amener nôtre confession à sa perfection ; & de nous delivrer glorieusement avec vous de ces tenebres & de ces pieges du monde. Il envoya cette lettre par Herennien soudiacre, Lucain, Maxime & Amantius acolytes ; & les chargea aussi d'une somme d'argent, pour le soulagement des confesseurs. Ils les allerent trouver en trois lieux differens, où ils étoient dispersez, & en rapporterent des lettres de remerciement.

Strabo. lib. 17. p. 830. D.

Sup. n. 27.

epist. 77.

302

ap. Cyp. epist. 78. 79. 80.

S. Cyprien demeura environ onze mois en cet éxil à Curube, & profita de ce temps pour regler les affaires de l'église; principalement ce qui regardoit le soin des pauvres.

XXXVIII. Martyre du pape S. Sixte. *An. 258. Orat. Valer. ap. Trebell. Cyp. ad Luc. epist. 82.*

L'année suivante 258. de J.C. sous le consulat de Memmius Fuscus & de Pomponius Bassus, l'empereur Valerien étant en Orient occupé à la guerre contre les Perses, laissa tout le soin des affaires à Macrien, le grand ennemi des Chrétiens. On peut donc croire que ce fut à sa persuasion, que l'empereur écrivit au senat une lettre, portant que l'on fit mourir sans délai les évêques, les prêtres & les diacres : que les senateurs, ceux qui avoient le titre d'*Egregius*, & les chevaliers Romains, perdissent leur dignité, & fussent encore dépoüillez de leurs biens: que si aprés avoir perdu leurs biens, ils continuoient d'être Chrétiens, on les fît aussi mourir. Les femmes de qualité perdroient leurs biens, & seroient envoyées en éxil; les Césariens ou affranchis de César, qui avoient déja confessé ou qui confessoient alors : seroient confisquez comme esclaves de l'empereur, enchaînez & envoyez dans ses terres. A cette lettre adressée au senat, l'empereur avoit joint des copies des lettres qu'il envoïoit aux gouverneurs des provinces touchant les Chrétiens.

En execution de cette ordonnance on fit mourir à Rome le pape S. Sixte. Il fut pris avec quelques-uns de son clergé, comme il étoit au cimetiere de Calliste, pour celebrer les saints mysteres. Lorsqu'on le menoit au supplice, S. Laurent le premier des diacres de l'église Romaine le suivoit en pleurant, & lui disoit : Où allez-vous mon pere sans vôtre fils? vous n'avez pas accoûtumé d'offrir de sacrifice sans ministre : en quoi vous ai-je déplû ? Eprouvez si je suis digne du choix que

Ambr. II. off. c. 28.

vous avez fait de moi, pour me confier la dispensation du sang de N.S. S.Sixte lui répondit : Ce n'est pas moi qui te laisses, mon fils ; mais un plus grand combat t'est reservé ; on nous épargne nous autres vieillards; tu me suivras dans trois jours. Le pape S. Sixte eut la tête tranchée le 6. d'Aoust dans le cimetiere de Calliste, & avec lui Quartus. Il avoit tenu le saint siege onze mois & six jours. Ce qu'il fit de plus mémorable fut la translation des corps de S. Pierre & de S. Paul aux catacombes : peut-être pour les mettre plus en sûreté. Il la fit cette même année 258. le jour de leur fête vingt-neuviéme de Juin. Aprés la mort de S. Sixte le siege vaqua prés d'un an : pendant lequel les prêtres gouvernerent l'église Romaine.

Cyp. epist. 82. Catalog. Bucher. Pagi. an. 258. n. 5.

XXXIX. Martyre de S. Laurent.

Prudent. peristeph. hymn. 2. V. Aug. serm. 302. 303. &c.

Cependant le prefet de Rome croyant que les Chrétiens avoient de grands trésors en reserve & voulant s'en assûrer ; se fit amener S. Laurent, qui en avoit la garde, comme le premier des sept diacres de l'église Romaine. Le voyant en sa presence, il luy dit : Vous vous plaignez d'ordinaire, que nous vous traitons cruellement : il n'y a point ici de tourmens : je vous demande doucement ce qui dépend de vous. On dit que dans vos ceremonies les pontifes offrent des libations avec des vases d'or : que le sang de la victime est receu dans des coupes d'argent : & que pour éclairer vos sacrifices nocturnes vous avez des cierges fichez à des chandeliers d'or. On dit que pour fournir à ces offrandes, les freres vendent leurs heritages & réduisent souvent leurs enfans à la pauvreté : mettez au jour ces trésors cachez : le prince en a besoin pour l'entretien de ses troupes. Aussi-bien j'aprens que selon vôtre doctrine, il faut rendre à Cesar ce qui lui apartient. Je ne croy pas que vôtre Dieu fasse battre monoye : il n'a pas aporté de

l'argent quand il eſt venu au monde: il n'y a aporté que des paroles: rendez-nous l'argent & ſoyez riches en paroles.

S. Laurent répondit ſans s'émouvoir: J'avouë que nôtre égliſe eſt riche, & l'empereur n'a pas de ſi grands tréſors. Je vous ferai voir ce qu'elle a de plus précieux: donnez-moi ſeulement un peu de temps pour mettre tout en ordre, en dreſſer l'état, & en faire le calcul. Le préfet content de cette réponſe, & croyant déja tenir les tréſors de l'égliſe, lui accorda trois jours de terme. Pendant ces trois jours S. Laurent courut par toute la ville, pour chercher en chaque ruë les pauvres que l'égliſe nourriſſoit, & qu'il connoiſſoit mieux que perſonne; les aveugles, les boiteux, les eſtropiez, les ulcerez. Il les aſſemble, il écrit tous leurs noms, & les range devant l'égliſe. Le jour marqué étant paſſé, il va trouver le préfet, & lui dit: Venez voir les tréſors de nôtre Dieu, vous verrez une grande cour pleine de vaſes d'or; & des talens entaſſez ſous des galeries. Le préfet le ſuit; & voyant ces troupes de pauvres hideux à regarder, qui s'écrierent en demandant l'aumône; il ſe tourne contre Laurent avec des yeux troublez & menaçans. De quoi vous fâchez-vous, répondit-il? l'or que vous deſiriez ſi ardemment n'eſt qu'un vil métal tiré de la terre & ſert de motifs à tous les crimes: le vrai or eſt la lumiere, dont ces pauvres ſont les diſciples. La foibleſſe de leurs corps eſt un avantage pour l'eſprit: les vrayes maladies ſont les vices & les paſſions: les grands du ſiecle ſont les pauvres vrayement miſerables & mépriſables. Voilà les tréſors que je vous avois promis: j'y ajoûte les perles & les pierreries; vous voyez ces vierges & ces veuves, c'eſt la couronne de l'égliſe; profitez de ces richeſſes pour Rome, pour l'empereur & pour vous-même.

C'eſt donc ainſi que tu me jouës, dit le préfet. Je ſçai que vous vous piquez vous autres de mépriſer la mort; auſſi ne te ferai-je pas mourir promptement. Alors il fait apporter un lit de fer, & étendre deſſous, la braiſe demi éteinte pour brûler le martyr plus lentement. On le dépoüille, on l'étend & on l'attache ſur ce gril. Son viſage parut aux Chrétiens nouveaux baptiſez, environné d'un éclat extraordinaire, & l'odeur de ſon corps rôti leur parut agreable; mais les infideles ne virent point cette lumiere, & ne ſentirent point cette odeur. Aprés que le martyr eût été long-temps ſur un côté, il dit au préfet; faites-moi retourner, je ſuis aſſez rôti de ce côté. Et quand on l'eut tourné, il dit: Il eſt aſſez cuit vous en pouvez manger. Puis regardant au ciel, il pria Dieu pour la converſion de Rome, & rendit l'eſprit. Des ſenateurs convertis par l'exemple de ſa conſtance, emporterent ſon corps ſur leurs épaules. Il fut enterré à Veran prés le chemin de Tibur dans une grotte, le dixiéme d'Aouſt de la même année 258.

XL. Dernieres Lettres de S. Cyprien. *Pont. & acta.*

S. Cyprien étoit revenu de ſon éxil par la permiſſion de l'empereur, & demeuroit dans un jardin prés de Carthage, qu'il avoit vendu au commencement de ſa converſion, & que la providence lui avoit rendu. Il l'auroit encore vendu, pour en faire des aumônes; s'il n'eût craint d'attirer l'envie des payens, dans ce temps de perſecution. Ce fut là qu'il acheva de regler les affaires de l'égliſe, & de diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit. Il y apprit que la perſecution avoit recommencé; & comme on en faiſoit courir divers bruits confus, il envoya des gens exprés à Rome, pour ſçavoir des nouvelles certaines. Ils lui rapporterent ce que Valerien avoit écrit au ſénat, le martyre du pape Sixte; & qu'à Rome les préfets preſſoient tous les jours la perſecu-

tion, pour faire mourir ceux qui leur étoient presentez & confisquer leurs biens. Il en donna avis à son clergé, non pas aussi-tôt, mais quand il put: parce que tous les clercs qui étoient auprés de lui, n'attendant que l'heure du combat, ne pouvoient s'écarter. Il pria que l'on fit part de ces nouvelles aux autres évêques, afin que par tout ils pussent préparer les fideles au martyre: En sorte, dit-il, que chacun de nous pense plus à l'immortalité, qu'à la mort.

Le proconsul Galere Maxime avoit succedé à Aspase Paterne, & on n'attendoit que le jour où il envoyeroit prendre S. Cyprien. Grand nombre de senateurs & d'autres personnes considerables par leurs charges & par leur naissance, le venoient trouver; & poussez par l'amitié qu'ils lui portoient depuis long-temps, lui conseilloient de se retirer ailleurs, & lui offroient des lieux de retraite. Lui, qui ne tenoit plus au monde, n'y voulut point consentir, mais il ne perdoit aucune occasion d'assister les fideles, & de les exhorter au mépris des souffrances temporelles: & il souhaitoit que quand il souffriroit le martyre, ce fût en parlant de Dieu. Toutefois ayant appris que le proconsul, qui étoit à Utique, avoit envoyé des soldats pour l'y amener: il ceda au conseil de ses meilleurs amis, & se retira de son jardin, dans un lieu où il étoit plus caché. Delà il écrivit sa derniere lettre adressée aux prêtres, aux diacres & à tout le peuple de son église. Il leur rendit cette raison de sa retraite: qu'il convient à un évêque de confesser le Seigneur dans la ville, où il gouvernoit l'église. Car, dit-il, ce que l'évêque dit au moment de sa confession, tout son troupeau le semble dire avec lui. Ce seroit flétrir l'honneur d'une église aussi glorieuse que la nôtre, si je recevois à Utique ma sentence; & si j'en partois pour

aller recevoir la couronne du martyre ; auſſi ne ceſſai-je point de deſirer ardemment & de demander dans toutes mes prieres, que je confeſſe chez vous le Seigneur, pour vous & pour moi ; & que j'en parte pour aller à lui. Et enſuite : Quant à vous, mes freres, obſervez la diſcipline : & ſuivant les preceptes du Seigneur & les inſtructions que je vous en ai ſi ſouvent données dans mes ſermons, gardez le repos & la tranquillité. Qu'aucun de vous ne faſſe du bruit à cauſe de nos freres, ou ne ſe preſente de lui-même aux payens : il ſuffit qu'il parle lorſqu'il ſera pris, puiſqu'alors c'eſt le Seigneur qui parle en nous. Ainſi parloit S. Cyprien dans ſa derniere lettre.

XLI. Martyre de S. Cyprien.

Le proconſul étant revenu à Carthage, S. Cyprien auſſi retourna à ſon jardin. Comme il y étoit le treiziéme de Septembre, tout d'un coup vinrent deux officiers du proconſul, le prince ou chef de ſa compagnie & le marêchal des logis avec des ſoldats. Ils penſoient le ſurprendre, mais il s'attendoit à être pris. Ils le firent monter dans un chariot au milieu d'eux, & le menerent à un lieu nommé Sexte à ſix milles de Carthage ſur la mer & dans le diocêſe, où le proconſul s'étoit retiré, pour recouvrer ſa ſanté. S. Cyprien y alla avec un viſage gay & un courage ferme, ſe tenant aſſûré de ſon martyre : mais le proconſul le remit au lendemain. On le ramena du prétoire au logis du prince des officiers : dans la ruë de Saturne, entre celle de Venus & de Salus. Cependant le bruit ſe répandit par toute la ville de Carthage, que Thaſcius Cyprien avoit été mené au proconſul. Comme il étoit connu de tout le monde, principalement par ſes bien-faits, un grand peuple accourut au ſpectacle : les fideles pour fortifier leur foi, les infideles par compaſſion. La multitude étoit grande à proportion de la grandeur de Carthage : qui ne ce-

doit qu'à Rome, pour le nombre des habitans.

S. Cyprien étoit gardé chez le prince d'une maniere honneste, ensorte qu'il ne laissa pas de manger avec ses amis & de les avoir auprés de lui, à son ordinaire. Cependant le peuple fidele, qui craignoit que l'on ne fit quelque chose à son insçu pendant la nuit : la passa dans la ruë, devant la porte du logis du prince. Ils sembloient être assemblez pour celebrer la veille de son martyre. S. Cyprien toûjours vigilant pour son troupeau, ordonna que l'on prît garde aux jeunes filles, qui étoient parmi ce peuple. Le lendemain quatorziéme de Septembre au matin, le proconsul envoya querir S. Cyprien. Il sortit de la maison du prince accompagné d'une grande multitude, le ciel étoit fort serain & le soleil éclatant : la distance jusques au prétoire étoit d'une stade ; c'est-à-dire de cent vingt-cinq pas. Quand il y fut arrivé, le proconsul ne paroissoit point encore : on le fit attendre dans un lieu retiré, où il s'assit sur un siege couvert d'un linge, qui se trouva là par hazard : & on avoit accoûtumé de couvrir ainsi par honneur les sieges des évêques. Comme il étoit tout trempé de sueur ; à cause du chemin qu'il avoit fait ; un soldat qui avoit été Chrétien lui offrit des habits à changer ; esperant garder la sueur du martyr. S. Cyprien lui répondit : Nous voulons remedier à des maux, qui peut-être ne seront plus qu'aujourd'hui.

V. Conc. Matisc. c. 19. Aussi-tôt on avertit le proconsul qu'il étoit là ; & il se le fit amener dans la sale du criminel, où il étoit assis. Le proconsul lui dit : Estes-vous Thascius Cyprien ? Il répondit : Oüi, c'est moi. Le proconsul dit : Est-ce vous qui vous êtes porté pour pape des hommes sacrileges ? Cyprien répondit : Oüi. Le proconsul dit : Les trés-sacrez empereurs vous ordonnent de sacrifier. Cyprien dit :

dit : Je n'en ferai rien. Le proconſul dit : Penſez à vous. Cyprien dit : Faites ce qui vous eſt ordonné : en une choſe ſi juſte il n'y a point à conſulter. Le proconſul ayant appris l'avis de ſon conſeil, prononça la ſentence avec beaucoup de peine, parce qu'il ſe portoit mal : elle étoit conçuë en ces mots : Il y a long-temps que tu vis avec un eſprit ſacrilege, que tu aſſembles un grand nombre de perſonnes d'une conſpiration illicite, & que tu es ennemi declaré des dieux Romains & des loix ſacrées ; nos trés-ſacrez princes Valerien & Gallien Auguſtes, & Valerien, trés-noble Céſar, n'ont pû te ramener à leurs ceremonies. C'eſt pourquoi étant convaincu d'être auteur des crimes ſi pernicieux, tu ſerviras d'exemple à ceux que tu as raſſemblez avec toi par ton crime ; la police ſera autoriſée par ton ſang. Ayant dit cela, il lût le decret écrit ſur une tablette en ces mots : Il eſt dit que Taſcius Cyprien ſera executé par le glaive. Cyprien dit : Dieu ſoit loué. Les Chrétiens qui étoient preſents en foule, diſoient : Que l'on nous décole auſſi avec lui, & faiſoient du bruit.

Comme il ſortoit de la porte du prétoire, une troupe de ſoldats l'accompagnoit, & des centurions & des tribuns marchoient à ſes côtez. On le mena à la campagne, dans un lieu uni, environné d'arbres : où pluſieurs monterent, pour le voir de loin à cauſe de la foule. S. Cyprien étant arrivé à cette place, ôta ſon manteau, ſe mit à genoux ſur la terre, & ſe proſterna pour prier Dieu : puis il ſe dépoüilla de ſa dalmatique, qu'il donna aux diacres, & demeura en chemiſe. La dalmatique étoit une certaine eſpece de tunique, dont la mode étoit venuë de Dalmatie, & dont l'uſage étoit commun en ce temps-là. L'executeur étant venu, S. Cyprien lui fit donner vingtcinq ſous d'or. Il ſe banda lui-même les yeux : mais com-

me il ne pouvoit lui-même se lier les mains, Julien prêtre & Julien diacre les lui attacherent : les Chrétiens mirent devant lui des linges & des mouchoirs, pour recevoir le sang. En cet état il eut la tête tranchée le quatorziéme de Septembre, sous le consulat de Tuscus & de Bassus, c'est-à-dire l'an 258. le même jour au bout de l'an, où il avoit eû la vision touchant sa mort. Le proconsul Galere Maxime mourut peu de temps aprés.

Entre les évêques de Carthage S. Cyprien fut le premier qui souffrit le martyre. Pour prévenir la curiosité des gentils, on mit son corps en un lieu proche, avec des torches & des cierges, dans les aires de Macrobius Candidus procurateur, au chemin de Mappale prés les piscines : le convoi se fit en grande pompe. Flavien diacre de l'église de Carthage, eut alors cette vision. Il crut voir S. Cyprien, & lui demander si les martyrs sentoient la douleur des coups. S. Cyprien lui répondit : La chair ne souffre point quand l'esprit est dans le ciel, & le corps ne sent rien, si l'ame est entierement dévoüée à Dieu. Le successeur de S. Cyprien dans le siege de Carthage fut Lucien, à qui succeda Mensurius. Nous avons grand nombre d'écrits de S. Cyprien celebres dans tous les siecles qui ont suivi. Dans la suite on érigea deux églises en sa memoire, l'une au lieu de son martyre, que l'on appelloit la table de Cyprien; l'autre au lieu de sa sepulture, nommée Mappalia.

Optat. contra Parm. lib. 1.

Hier. script. Aug. de divers. serm. 310. n. 2.

Victor. Vita de persec. Vandal. lib. 1. p. 6.

XLII. Autres martyrs en Afrique.

Prudent. Peri. Steph. 12. in fi.

Dans la même persecution souffrirent ensemble à Utique plusieurs martyrs, à qui le gouverneur offrit le choix d'être jettez dans une fosse de chaux vive, ou d'offrir de l'encens aux idoles. Les martyrs ne déliberent point; & sans lui faire d'autre réponse, ils coururent de toute leur force se jetter tous ensemble dans la fosse, où ils furent consumez. On retira en-

ſuite leurs reliques, & comme elles ne faiſoient qu'un corps avec la chaux, on les appella : La maſſe blanche. Ils étoient plus de 150. d'autres diſent juſques à 300. Theogene évêque d'Hippone qui avoit aſſiſté au dernier concile de S. Cyprien touchant le baptême, ſouffrit le martyre vers le même temps. Il y eut depuis une égliſe érigée en ſon nom. A Tuburbe Lucernaria ſouffrirent trois perſonnes nobles Maxima, Donatilla & Seconda : cette derniere n'avoit que douze ans.

Aug. ſerm. 311. *n.* 10.

Con. num. 14. *Aug. ſerm.* 274 *Martyr.* 26. *Janu. Martyr.* 30. *Jul.*

XLIII. Martyre de S. Lucius, Saint Montan, &c. *Act. ſincer. p.* 235.

Aprés la mort de Galere Maxime proconſul d'Afrique, Solon procurateur du fiſc continua la perſecution : en attendant qu'il vint de Rome un nouveau proconſul. Il fit prendre huit Chrétiens, la plûpart clercs & diſciples de S. Cyprien, ſçavoir Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victoric, Primolus, Renus & Donatien, Flavien étoit diacre : Donatien n'étoit que catécumene, & ayant été baptiſé dans la priſon, rendit auſſitôt l'eſprit. Primolus mourut de même, & n'eut point d'autre baptême, que la confeſſion qu'il avoit faite quelque mois auparavant. D'abord qu'ils furent pris, on les donna en garde aux officiers du quartier : où les ſoldats du gouverneur leur diſoient, qu'ils ſeroient condamnez au feu. Ils prierent Dieu avec tant de ferveur de les délivrer de ce ſupplice, qu'il le leur accorda : le gouverneur changea d'avis, & les fit mettre dans une priſon tenebreuſe & trés-incommode. Là Renus vit en ſonge que l'on les tiroit l'un aprés l'autre, que l'on portoit une lampe devant chacun d'eux, & que celui qui n'avoit point de lampe, n'étoit point tiré de priſon. Le jour ſuivant on vint tout d'un coup les prendre, pour les mener au procurateur, qui faiſoit la fonction du deffunt proconſul. On les mena chargez de chaînes, qui faiſoient grand bruit, tandis qu'on les prome-

noit autour de la place : ne ſçachant où le gouverneur les voudroit entendre. Il les fit venir dans le cabinet ; & aprés qu'ils eurent genereuſement confeſſé, il les renvoya en priſon.

Il leur fit ſouffrir la faim & la ſoif pendant pluſieurs jours, juſqu'à leur refuſer de l'eau aprés le travail. Le diacre Flavien faiſoit des jeunes extraordinaires, ne prenant pas même le peu qu'on leur donnoit aux dépens du fiſc, avec une épargne ſordide. Alors le prêtre Victor l'un des martyrs eut cette viſion. Il vit un enfant dont le viſage étoit d'un éclat merveilleux, qui étant entré dans la priſon, les menoit de tous côtez pour les faire ſortir, & toutefois ils ne le pouvoient. Il leur dit : Vous avez encore un peu de peine, parce qu'on vous retient ; mais prenez courage, je ſuis avec vous, & il ajoûta : Dis-leur qu'ils auront une couronne plus glorieuſe ; Victor lui demanda : Où eſt le paradis ? L'enfant répondit : Il eſt hors du monde. Montrez-le moi, dit Victor. L'enfant répondit : Et où ſera la foi ? Victor dit : Je ne puis retenir ce que vous m'ordonnez : dites-moi un ſigne que je leur donne. L'enfant dit : Dis-leur le ſigne de Jacob. Auſſi-tôt aprés cette viſion le prêtre Victor mourut.

Une chrétienne nommée Quartilloſa étoit dans la même priſon. Il y avoit trois jours que ſon mari & ſon fils avoient ſouffert le martyre : il les ſuivit de prés, mais auparavant elle eut cette viſion. J'ai vû, dit-elle, mon fils qui a ſouffert, il étoit dans la priſon aſſis ſur un baſſin d'eau ; & m'a dit : Dieu a vû vôtre peine. Enſuite eſt entré un jeune homme merveilleuſement grand, qui portoit deux fioles une à chaque main, & elles étoient pleines de lait. Il a dit : Ayez bon courage. Dieu s'eſt ſouvenu de vous : il a donné à boire à tous de ſes fioles,

& elles ne tariſſoient point. Auſſi-tôt on a ôté la pierre qui ſepare la fenêtre en deux ; les fenêtres ont paru claires, & on voyoit librement le ciel. Le jeune homme a mis les fioles qu'il portoit, l'une à droite, l'autre à gauche, & il a dit : Voilà que vous êtes raſſaſiez, il en reſte, & il vous viendra une troiſiéme fiole. On n'avoit point donné de nourriture aux martyrs le jour precedent, & on ne leur donna encore rien le jour qui ſuivit cette viſion ; mais enfin Lucien alors prêtre & depuis évêque de Carthage, ſurmonta tous les obſtacles, & leur fit apporter de la nourriture en abondance par le ſoudiacre Herennien, & un catecumene nommé Janvier, qui ſembloit être marqué par les deux fioles. Cet Herennien pouvoit être le même que S. Cyprien avoit envoyé aux martyrs condamnez aux mines. Ce ſecours ſoulagea extrêmement les martyrs priſonniers, principalement ceux qui étoient tombez malades faute d'eau fraîche.

Montan eut auſſi une viſion. Il m'a ſemblé, dit-il, que les centurions étoient venus à nous ; ils nous conduiſoient par un long chemin, & nous ſommes arrivez à une plaine immenſe, où nous avons rencontré Cyprien & Lucius. Ce Lucius eſt apparemment celui qui étant en éxil avoit écrit à S. Cyprien. Il continuë : Nous ſommes venus en un lieu lumineux ; nos habits ſont devenus blancs, nôtre chair encore plus blanche que nos habits, & tellement tranſparante ; que la vûë penetroit juſques au fond du cœur ; en me regardant j'ay vû quelques ordures dans mon ſein. J'ai crû m'éveiller & dormant toûjours, j'ai rencontré Lucien, je lui ai raconté ma viſion, & lui ai dit : Sçavez-vous que ces ordures ſignifient que je ne me ſuis pas accordé auſſi-tôt avec Julien ? là-deſſus je me ſuis éveillé. C'eſt ainſi que *Cypr. ep. 78.*

Montan racontoit ſon ſonge. Juſques icy les martyrs écrivirent eux-mêmes dans la priſon ce qui leur étoit arrivé, le reſte fut écrit par ceux qui étoient preſents : à qui le diacre Flavien l'un des martyrs l'avoit recommandé.

Les martyrs demeurerent pluſieurs mois en priſon, & ſouffrirent long-temps la faim & la ſoif. Enfin, ils furent preſentez au gouverneur, & confeſſerent tous glorieuſement, mais les amis de Flavien ſe récrierent, ſoûtenant qu'il n'étoit point diacre, quoi-qu'il l'avoüât ; & par conſequent n'étoit point compris dans l'ordonnance de l'empereur, pour être condamné à mort. Il fut donc renvoyé en priſon, & les autres jugez ; ſçavoir, Lucius, Montan, Julien, Victoric. On les mena au lieu de l'execution, où il y eût un grand concours de gentils ; & tous les fideles y vinrent ; car les inſtructions qu'ils avoient reçûës de S. Cyprien, leur faiſoient honorer particulierement les martyrs. Ceux-ci marchoient avec un viſage gai, & chacun d'eux exhorta le peuple. Lucius naturellement doux & modeſte étoit abbatu de maladie & de l'incommodité de la priſon. C'eſt pourquoi il marcha devant, accompagné de peu de perſonnes ; de peur qu'il ne fut accablé de la foule, & n'eût pas l'honneur de répandre ſon ſang. Il ne laiſſa pas de parler comme il pût à ceux qui l'accompagnoient. Les freres lui diſoient : Souvenez-vous de nous. Vous-mêmes, dit-il, ſouvenez-vous de moi : tant il préſumoit peu de la gloire de ſon martyre. Julien & Victoric exhorterent long-temps les freres à la paix, & leur recommanderent tous les clercs, particulierement ceux qui avoient ſoulagé leur faim dans la priſon.

Ex. XXII. 20. Montan étoit fort de corps & d'eſprit. Il crioit : Celui qui ſacrifie aux faux dieux, ſera exterminé : ſi ce n'eſt

au Seigneur ſeul; ce qu'il repeta pluſieurs fois. Il reprimoit l'orgüeil & la temerité des heretiques : leur diſant, qu'ils devoient connoître la vraye égliſe, au moins par la multitude de ſes martyrs. Il exhortoit ceux qui étoient tombez, à ne ſe point preſſer & à accomplir leur penitence; les autres à demeurer fermes, les vierges à conſerver leur pureté: tous generalement à honorer les évêques; les évêques à la concorde. Car, diſoit-il, c'eſt ſouffrir pour J. C. que de l'imiter, & donner par nos exemples des preuves de nôtre foi. Le bourreau ayant déja levé l'épée ſur ſa tête, il étendit les mains à Dieu, & pria à haute voix, enſorte que les payens mêmes l'oüirent: que Flavien les ſuivit le troiſiême jour. Il déchira en deux le mouchoir dont il devoit ſe bander les yeux, & en fit garder la moitié pour Flavien. Il fit auſſi garder pour lui une place dans l'aire, où on devoit les enterrer: afin qu'ils ne fuſſent pas ſéparez de ſepulture.

XLIV. Martyre de S. Flavien.

Flavien étoit retourné dans la priſon fort triſte, d'être ſeparé d'une ſi bonne compagnie: mais il ſe ſoûmettoit à la volonté de Dieu. Sa mere qui ne le quittoit point, étoit auſſi affligée que lui, de ce retardement. Vous ſçavez ma mere, lui diſoit-il, que j'ai toûjours ſouhaitté d'avoir le loiſir de joüir du martyre: de paroître ſouvent avec les chaînes, & d'être ſouvent remis. Une nuit comme il étoit affligé d'être demeuré aprés ſes confreres, un homme lui apparut, & lui dit: Dequoi vous affligez-vous? vous êtes confeſſeur pour la troiſiéme fois, & vous ſerez martyr par le glaive: ce qui ſe trouva veritable. Il crut voir auſſi l'évêque Succeſſus, qui avoit ſouffert avec Paul & avec d'autres. Succeſſus avoit le viſage & l'habit ſi éclatans, qu'à peine Flavien le pût reconnoître. Je ſuis venu, dit-il, vous annoncer que vous devez ſouffrir. Auſſi-tôt vinrent deux ſoldats

qui menerent Flavien eu un lieu où les freres étoient assemblez, sa mere y étoit, qui lui dit : Je te louë de ce que personne n'a souffert le martyre comme toi. Ces visions consoloient Flavien.

Cependant les deux jours se passerent, & le troisiéme jour on les fit venir, suivant la prédiction de Montan. Comme les freres s'empressoient autour de lui, pour le saluer ; il leur dit : qu'il leur donneroit la paix à tous dans Fuscien : c'étoit un lieu ainsi nommé. Etant entré dans le prétoire, il demeuroit à la place des prisonniers, attendant qu'on l'appellât. Ceux qui ont écrit cette rélation étoient auprés de lui, & lui tenoient les mains par honneur & par amitié. Quelques payens qui avoient étudié avec lui, lui conseilloient même avec larmes de sacrifier alors, pour faire ensuite ce qu'il voudroit : & de ne pas craindre une seconde mort incertaine, plus que la mort presente. Il les remercia de l'amitié qu'ils lui témoignoient, en lui donnant le conseil qu'ils croyoient le meilleur : mais il leur dit que pour conserver sa liberté : il valoit mieux mourir que d'adorer des pierres ; qu'il y a un Seigneur souverain, qui a tout fait par son commandement, & qui par consequent doit être seul adoré. Ajoûtant que nous vivons aprés la mort : qui est ce que les payens croyoient le moins, quand même ils avoient quelque bon sentiment touchant la divinité.

Le gouverneur l'ayant fait entrer, lui demanda pourquoi il mentoit, se disant diacre, quoi-qu'il ne le fût pas. Flavien répondit : Je ne mens point. Le centinier dit : On m'a donné une déclaration qui porte qu'il feint de l'être : Flavien répondit : Mais il n'est pas vrai-semblable que je mente en ceci, plûtôt que celui qui a donné la déclaration. Le peuple se récrioit & disoit :

Vous

Vous mentez. Le gouverneur l'interrogea encore s'il étoit vrai qu'il mentit? Et qu'y gagnerois-je? dit-il. Le peuple en fut aigri, & demanda par des cris réïterez, qu'il fût tourmenté, mais le gouverneur le jugea aussitost & le condamna à mort. Etant certain de souffrir & rempli de joye, il eut même la consolation de parler à ses amis; & donna ordre d'écrire la relation de son martyre, & d'y joindre les visions qu'il avoit euës.

Il marchoit au supplice en grande compagnie & avec beaucoup de dignité. Une pluie douce & abondante survint, qui fit dire à Flavien que l'eau seroit jointe au sang dans sa passion, à l'exemple de celle de N. S. Cette pluie servit aussi à arrester la mauvaise curiosité des gentils: & donna occasion au martyr d'entrer dans une hôtellerie prés du lieu nommé Fuscien, où il donna la paix à tous les freres, sans qu'aucun profane en fut temoin. Il sortit ensuite de l'hôtellerie; & étant monté en un lieu élevé & propre à se faire entendre, il étendit la main pour demander du silence, & dit: Mes trés-chers freres, vous avez la paix avec nous, si vous avez la paix de l'église, & si vous gardez l'union de la charité. La derniere chose qu'il dit & qui fut comme son testament: c'est qu'il recommanda fortement le prêtre Lucien, qui fut en effet peu aprés élû évêque de Carthage. Ayant achevé de parler, il descendit au lieu du martyre: il se banda les yeux de la moitié du mouchoir, que Montan lui avoit fait garder deux jours auparavant: s'étant mis à genoux comme pour faire la priere, il acheva son martyre avec son oraison. On honore la memoire de tous ces martyrs en un même jour le vingt-quatriéme de Février.

XLV. S. Jaques, S. Marien, &c.

En Numidie, un évêque accompagné de Jaques diacre & de Marien lecteur, arriva en faisant voyage à un

Acta sinc. p. 225. lieu nommé Muguas, prés de Cirthe colonie Romaine, à present Constantine; où la persecution étoit fort échauffée. On recherchoit même ceux qui avoient été exilez, pour les faire mourir. Entre ceux-là étoient les évêques Agapius & Secondin, tous deux recommandables par leur charité; & l'un même par la perfection de sa continence. Comme on les menoit du lieu de leur éxil, pour les presenter au gouverneur : ils passerent au lieu où étoient les autres confesseurs, & logerent chez eux. Ils les fortifierent par leurs exemples & par leurs discours : les exhortant fortement à la constance. Deux jours aprés qu'ils furent partis, une troupe d'infideles vint au village de Muguas, où étoient les confesseurs; & les emmenerent à Cirthe. Là ils furent mis en prison, puis exposez aux tourmens, par un stationaire accompagné de quelques centurions & des magistrats municipaux de Cirthe. *Gloss. Cang.* On appelloit stationaires certains officiers du gouverneur, distribuez en divers lieux pour l'avertir de ce qui se passoit. Jaques affecta de confesser non seulement qu'il étoit Chrétien, mais qu'il étoit diacre. Marien se confessa lecteur : on le pendit par les pouces avec de grands poids aux pieds : aprés les tourmens on les remit en prison.

Marien s'y endormit profondement, & quand il fut éveillé, il raconta un songe qu'il avoit eu, en ces termes: J'ay vû un tribunal fort haut & d'une blancheur éclatante, où quelqu'un presidoit tour à tour à la place du gouverneur. Il y avoit un échafaut où l'on montoit par plusieurs degrez; on y exposoit les troupes de confesseurs l'une aprés l'autre, & le juge les faisoit mener, pour mourir par le glaive. Alors j'entens une voix immense & éclatante qui disoit: Applique Marien. Je montois à cet échafaut & tout d'un coup j'ay esté surpris de

voir Cyprien aſſis à la droite du juge ; il a étendu la main, m'a élevé au plus haut de l'échafaut, & m'a dit en riant : Venez vous aſſeoir avec moi. J'étois donc aſſis avec eux pendant qu'on interrogeoit d'autres troupes ; le juge s'eſt levé, & nous le reconduiſions à ſon prétoire, marchant par une prairie agréable, environnée d'arbres chargez de feüilles & d'une belle verdure, avec des cyprés qui montoient juſques au ciel, enſorte que l'on ne voyoit que des bois alentour, & au milieu étoit une fontaine trés-pure & trés-abondante. Le juge a diſparu tout d'un coup ; & Cyprien a pris une fiole, qui étoit ſur le bord de la fontaine, l'ayant emplie, il en bût, puis l'a remplie, & me l'a preſentée ; j'en ai bû volontiers, & comme je rendois graces à Dieu, je me ſuis éveillé au ſon de ma voix.

Marien ayant ainſi raconté ſon ſonge, Jaques lui dit : Je me ſouviens que ces jours paſſez, comme nous faiſions voyage vous & moi dans un même chariot, vers le midy je m'endormis, quoique le chemin fut fort rude, & je crus voir un jeune homme extraordinairement grand, vêtu d'une robbe ouverte par devant, ſi éclatante qu'il étoit impoſſible de le regarder fixement. Ses pieds ne touchoient point à terre, & ſon viſage étoit au-deſſus des nuës. En paſſant devant nous, il nous jetta chacun une ceinture de pourpre à vous Marien, & à moi ; & dit : Suivez-moi vîte.

Il y avoit dans la même priſon un confeſſeur nommé Emilien, de l'ordre des chevaliers, qui avoit gardé la continence, bien qu'il fût âgé de prés de cinquante ans ; il faiſoit dans la priſon des jeûnes de deux jours de ſuite & des prieres trés-frequentes. Il s'endormit en plein jour, & enſuite raconta ainſi ce qu'il avoit vû. On m'a tiré de la priſon, & j'ai rencontré un payen qui eſt mon

frere ſelon la chair ; il m'a demandé avec curioſité, & comme pour m'inſulter comment nous nous trouvions des tenebres & du jeûne de la priſon ? Je lui ay répondu ; que la parole de Dieu ſert de lumiere & de nourriture aux ſoldats de J. C. Sçachez, m'a-t'il dit, que tous tant que vous êtes de priſonniers, ſi vous vous opiniâtrez, la peine de mort vous attend, & comme je ſemblois en douter, il me l'a confirmé. Puis il a ajoûté : Mais vous autres, qui mépriſez ainſi la vie, je voudrois ſçavoir, ſi tous indifferemment vous aurez la même récompenſe dans le ciel. Je ne ſuis pas capable, lui ay-je dit, de décider une ſi grande queſtion; mais levez les yeux au ciel; ces étoiles innombrables, ont-elles toutes la même lumiere ? Il m'a dit encore : S'il y a de la difference, qui ſont ceux que Dieu prefere ? Ceux, dis-je, dont la victoire eſt plus rare & plus difficile ; comme les riches.

Martyrol. 24. Apr.

C'eſt ainſi qu'Emilien racontoit ſa viſion. Il ſouffrit le martyre au même lieu de Cirthe. Les évêques Agapius & Secondin y finirent auſſi le leur ; & avec deux vierges Tertulla & Antonia, qu'Agapius aimoit comme ſes filles. Il avoit ſouvent demandé à Dieu qu'il leur fît cette grace de ſouffrir le martyre avec lui, & on lui répondit : Pourquoi demandez-vous ſi ſouvent ce que vous avez obtenu dés la premiere fois ?

Aprés les viſions qui ont été racontées, Jaques & Marien demeurerent encore quelques jours en priſon ; puis ils furent menez en public & preſentez aux magiſtrats de Cirthe. Un des fideles, qui étoient ſpectateurs, attira les yeux de tous les infideles, par les marques de zele qui paroiſſoient ſur ſon viſage ; ils lui demanderent avec emportement, s'il étoit de la même religion ; il le confeſſa auſſi-tôt & fut joint aux martyrs, que les magiſtrats renvoyerent au gouverneur de la province. Ils

allerent le trouver en diligence, par un chemin long & difficile ; & quand ils lui eurent été presentez, on les mit dans la prison de Lambese. Pendant plusieurs jours le gouverneur fit mourir un grand nombre de fideles laïques, avant que d'en venir à Jaques & à Marien. Les clercs étoient affligez de cette distinction & du retardement de leur victoire. Dans cette prison Jaques vit en dormant l'évêque Agapius qui faisoit un grand festin, & témoignoit beaucoup de joye : lui & Marien y étoient appellez comme un Agape, & ils rencontrerent un enfant, l'un de deux jumeaux qui trois jours auparavant avoient souffert avec leur mere. Cet enfant avoit autour du col une couronne de roses, & tenoit à sa main droite une palme trés-verte. Il leur dit : Et où allez-vous si vîte ? Réjoüisez vous, vous souperez demain avec nous.

Le lendemain Marien, Jaques & tous les autres clercs furent condamnez à mort. On les mena au lieu de l'execution, qui étoit sur le bord du fleuve dans un vallon, avec des collines élevées de deux côtez comme pour favoriser le spectacle. Parce qu'ils étoient en grand nombre, on les fit ranger de suite, afin que l'executeur ne fît que passer de l'un à l'autre en coupant les têtes : autrement l'execution eût été trop longue, & il y eût eu trop de corps en un monceau, s'il les eût fallu faire venir l'un aprés l'autre à la même place. Quand ils eurent les yeux bandez, la plûpart disoient aux fideles qui étoient proches, qu'ils voyoient en haut des chevaux blancs montez par de jeunes hommes vêtus de blancs, d'autres disoient qu'ils entendoient le fremissement des chevaux. Marien disoit hardiment, que la vengeance du sang innocent étoit proche, & que le monde seroit affligé de diverses

playes; de peste, de captivité, de famine, de tremblemens de terre, d'insectes, ce qui marquoit la prise de l'empereur Valerien, & les guerres qui suivirent sous les trente tirans. La mere de S. Marien nommée Marie étoit presente, qui le voyant mort, se felicitoit elle-même, d'avoir mis au monde un tel fils; elle embrassoit son corps, donnoit cent baisers à son cou coupé. L'histoire de ces martyrs fut écrite à leur priere par un de leurs amis, qui avoit été present à tous.

XLVI.
S. Fructueux de Tarragone.
Acta sinc. p. 220. August. sermon. 273. prud. per. stoph. 6.
An. 259.

En Espagne Fructueux évêque de Tarragone fut pris un jour de dimanche quinziéme de Janvier l'an 259. & avec lui deux diacres. Augure & Euloge. Comme Fructueux étoit dans sa chambre, six soldats, de ceux que l'on appelloit beneficiers & qui étoient du premier rang, vinrent à sa maison. Les ayant oüi frapper de leur bâton à sa porte, il se leva aussi-tôt & sortit en pantoufles. Ils lui dirent: Venez, le gouverneur vous demande avec vos diacres. L'évêque leur dit: Allons où vous voudrez je vais me chausser. Les soldats lui dirent: Chaussez-vous à vôtre aise. Si-tôt qu'ils furent venus on les mit en prison. Fructueux assûré de la couronne & plein de joye, prioit sans cesse; les freres qui s'y trouvoient, se recommandoient à lui; le lendemain il baptisa Rogatien. Ils furent six jours en prison; le mercredy ils celebrerent solemnellement la station de la quatriéme ferie, c'est-à-dire le jeûne avec les prieres. On les presenta pour être oüis le vendredi vingtiéme de Janvier. Le gouverneur Emilien dit: Amenez l'évêque Fructueux, Augurius & Eulogius. Les officiers dirent: Les voici. Emilien dit à Fructueux. Avez-vous oüi ce que les empereurs ont ordonné? Fructueux dit: Je ne sçai ce qu'ils ont ordonné; pour moi je suis Chrétien. Emilien dit: ils ont ordonné que l'on adore les dieux? Fructueux dit:

v. Pagin. an. 251. n. 8.

J'adore un ſeul Dieu, qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qui y eſt compris. Emilien dit: Sçavez-vous qu'il y a des dieux? Fructueux repondit, non je n'en ſçai rien. Emilien dit: Vous le ſçaurez tantôt. Fructueux regarda vers Dieu, & commença à prier en lui-même. Emilien dit: qui écoute-t-on, qui craint-on, qui adore-t-on, ſi on ne ſert pas les dieux, & ſi on n'adore pas le viſage des empereurs? Puis il dit au diacre Augurius: N'imite pas les diſcours de Fructueux? Augurius dit: J'adore Dieu tout puiſſant. Emilien lui dit: Adores-tu auſſi Fructueux? Augurius dit: Je ne ſers pas Fructueux, mais je ſers celui qu'il ſert lui-même. Emilien dit à Fructueux: Es-tu évêque? Oüi, répondit-il. Emilien dit: Tu ne l'es plus, & commanda qu'ils fuſſent brulez vifs.

v. *Aug. ſerm.* c. 273. n. 3. VIII. *civit.* c. 27 XXII. *contr. Fauſt.* c. 21.

On mena Fructueux avec ſes diacres à l'amphiteatre, & tout le peuple le plaignoit; car il étoit aimé même des infideles, à cauſe de ſa vertu. Les Chrétiens ſe rejoüiſſoient plus de ſa gloire, qu'ils ne s'affligeoient de le perdre. Pluſieurs par un mouvement de charité lui offroient un breuvage pour le fortifier; mais il dit: Il n'eſt pas encore l'heure de rompre le jeûne; car il n'étoit que dix heures du matin, & c'étoit le vendredi, jour de ſtation. On void ici l'exactitude des Saints à garder ces pratiques; & qu'ils croyoient que boire rompoit le jeûne. Comme ils furent arrivez à l'amphiteatre, un nommé Auguſtal, qui étoit ſon lecteur s'approcha en pleurant, & lui dit: Permettez-moi de vous déchauſſer. Fructueux repondit: Laiſſez, mon fils, je me déchaufſerai avec joye, je ſuis aſſûré de la promeſſe du Seigneur. Aprés qu'il ſe fut déchauſſé, un Chrétien nommé Felix s'approcha & lui prit la main, le priant de ſe ſouvenir de lui. Fructueux lui dit tout haut, enſorte que tout le

v. *Themaſſ. jeûnes* 1. *part.* c. 19. & 2 *part.* c. 15.

monde l'entendit : Je dois avoir dans l'esprit toute l'église catholique, étenduë depuis l'Orient jusques à l'Occident. Etant à la porte de l'amphiteatre & prest d'entrer au combat, il consola encore les freres, les assûrant qu'ils ne manqueroient point de pasteur. Aprés que les bandelettes qui leur lioient les mains furent brûlées, l'évêque se mit à genoux & prioit encore, suivant sa coûtume, assûré de la resurrection. Deux Chrétiens Babylon & Magdonius domestiques du gouverneur virent le ciel ouvert, pour recevoir les martyrs; & montrerent à une petite fille d'Emilien, l'évêque avec ses deux diacres monter au ciel couronnez; les pieux où ils avoient esté attachez demeurant encore. Ils appellerent Emilien, lui-même, pour lui montrer les martyrs : il ne les vit point alors, mais ensuite S. Fructueux lui apparut avec ses diacres en des habits éclatans, & lui déclara, que ce qu'il avoit fait contre-eux n'avoit servi qu'à leur gloire. Cependant les fideles vinrent la nuit à l'amphiteatre avec du vin, pour éteindre les corps demi brûlez. Ils en ramasserent les cendres, dont chacun prit ce qu'il put : mais S. Fructueux leur apparut, & les avertit, que chacun rendit ce qu'il en avoit pris, & qu'ils les enterrassent tous ensemble.

XLVII.
S. Saturnin de Toulouse. S. Denis de Paris.
Sup. liv. VI. n. 49. Acta sinc. p. 210.

On peut rapporter à cette persecution de Valerien le martyre de S. Saturnin, premier évêque de Toulouse : qui s'y étoit établi environ dix ans auparavant. Les oracles des demons cesserent par sa puissance, il découvrit leurs impostures, & affoiblit leur autorité : & comme l'église étoit prés du capitole & sa maison au delà, il passoit & repassoit souvent devant le capitole, & sa presence rendoit les idoles muettes. Les pontifes payens s'en apperçûrent & resolurent sa perte. Un jour comme ils avoient assemblé le peuple, & tenoient un

un taureau preſt pour apaiſer leurs dieux par un ſacrifice : ils virent paſſer S. Saturnin, qui alloit à ſon ordinaire celebrer les divins offices. Voila, dirent-ils, l'ennemi des dieux, & l'auteur de cette nouvelle religion : vangeons leur injure : qu'il ſacrifie ou qu'il meure. Ils l'environnent en foule & le traînent au capitole lui-ſeul : car un prêtre & deux diacres qui l'accompagnoient s'enfuirent.

Comme on le preſſoit de ſacrifier, il dit à haute voix : Je ne connois qu'un Dieu, je ſçai que les voſtres ſont des demons : comment voulez-vous me faire craindre ceux que vous dites qui me craignent ? Alors la multitude irritée prit le taureau, que l'on alloit ſacrifier. Ils l'entourent d'une corde, qu'ils laiſſent pendre par derriere & y attacherent les pieds du ſaint : puis ils piquent le taureau avec des éguillons, & le pouſſent du haut de leur capitole en bas. A la deſcente des premiers degrez le ſaint eut la teſte caſſée, & ſa cervelle ſe repandit : puis tout le reſte de ſon corps fut déchiré. Le taureau ne laiſſa pas de le traîner, juſques à ce que la corde ſe rompît. Le corps y demeura, & fut enterré tout proche par le ſoin de deux femmes, qui le mirent dans une bierre de bois & dans une foſſe profonde, de peur que les payens n'achevaſſent de le diſſiper. Les autres Chrétiens qui étoient en petit nombre, n'oſoient l'enſevelir : il n'y eut que ces deux femmes qui en eurent le courage. Le lieu où demeura le corps de S. Saturnin s'appelle encore le Taur. Depuis il en fut tiré & transferé dans l'égliſe bâtie en ſon honneur, par les ſoins de Saint Exupere évêque de Toulouze, environ cinquante ans aprés.

On peut croire auſſi, que la même perſecution emporta S. Denis premier évêque de Paris, envoyé en

même temps que S. Saturnin. La tradition constante est qu'il eut la tête tranchée avec un prêtre nommé Rustique & un diacre nommé Eleuthere, au lieu que nous nommons encore Montmartre, ou le mont des Martyrs. On montre le cachot où il fut gardé à Saint Denis de la chartre; & à Saint Denis du pas, le lieu où il fut tourmenté. Les reliques des trois martyrs sont gardées à la fameuse abbaye de Saint Denis en France. Les églises voisines de Meaux & de Senlis reconnoissent le même Saint Denis pour leur fondateur. On rapporte à ce même temps de Valerien le martyr Saint Ponce, dont les reliques sont à Nice en Provence: S. Privat évêque de Mende, qui fut tué par les Allemans dans une irruption qu'ils firent, sous la conduite de Chroc leur roi; & plusieurs autres martyrs dans les Gaules.

Martyr. 14. Maj. Martyr. 21. Aug. Greg. Turon. 1. hist. c. 31. 32.

XLVIII. S. Felix de Nole *Acta mar. sinc. p. 258.*

On peut aussi rapporter avec vrai-semblance à cette persecution les dernieres souffrances de Saint Felix de Nole. Son pere étoit Syrien nommé Hermias, qui vint s'établir en Italie à Nole, & laissa deux fils avec de grands biens, Hermias & Felix. Hermias demeura dans le monde: Felix se donna à Dieu, & fut ordonné lecteur dans ses premieres années; puis exorciste, & enfin prêtre sous le vieillard Maxime évêque de Nole: qui l'aimoit comme son fils, & le destinoit pour être son successeur. La persecution ayant commencé sous Decius ou sous Gallus, l'évêque Maxime s'enfuit dans les lieux deserts. On chercha Felix, comme le chef du troupeau, on le prit, on le mit en prison chargé de chaînes: on lui passa les pieds dans les entraves, & on sema la place de pots cassez, afin qu'il ne pût reposer. Cependant l'évêque Maxime dans la montagne déserte où il s'étoit retiré, étoit

preſt à perir de faim & de froid ; couché ſur la terre, expoſé à toutes les injures de l'air, ſans aucune nourriture, accablé d'années, de triſteſſe & d'inquietude, pour le ſalut de ſon troupeau. Mais Dieu ne l'abandonna pas.

Au milieu de la nuit un ange vint dans la priſon de Felix, l'éveilla par ſes paroles & par l'éclat de ſa lumiere. Felix croyoit d'abord que c'étoit un ſonge ; & diſoit que ſes chaînes, les portes & les gardes l'empêchoient de ſuivre. L'ange lui commande de ſe lever : les fers tombent de ſes mains & de ſon cou, il tire ſes pieds des entraves, les portes s'ouvrent, les gardes demeurent endormis : il ſort, & par des chemins inconnus, il arrive juſques au lieu deſert où étoit le ſaint vieillard Maxime, preſt à rendre le dernier ſoûpir. L'ayant reconnu, il l'embraſſe & le baiſe : mais il le trouve froid, ſans voix, ſans pouls, ſans mouvement : il reſtoit ſeulement un peu de reſpiration. Le plus preſſé étoit de lui donner quelque nourriture. Il cherche, il prie, & apperçoit enfin au-deſſus de ſa tête une grape de raiſin penduë à des ronces ; il la prend, l'approche de la bouche du vieillard mourant, qui avoit déja les dents ſerrées, & ne ſentoit plus rien. Il écarte ſes lévres deſſechées, preſſe la grape, & en fait entrer le ſuc.

Le malade reprend un peu de vigueur, la parole lui revient, il reconnoît Felix, & lui dit : Vous venez bien tard, il y a long-temps que Dieu m'avoit promis que vous viendriez à mon ſecours. L'état où vous me trouvez fait bien voir que je n'ai pas fui par la crainte de la mort : mais je me ſuis défié de la foibleſſe de mon corps : reportez-moi, je vous prie, à mon troupeau. Felix le charge auſſi-tôt ſur ſes épaules & le porte

chez lui. L'évêque étoit logé pauvrement, & n'avoit qu'une vieille femme pour tous domestiques. Felix frappe à la porte, la vieille s'éveille fort surprise, elle ouvre en tremblant, & reçoit son maître : qui en quittant Felix, lui met la main droite sur la tête, en lui souhaitant toutes sortes de benedictions. Felix s'en retourna dans sa maison; où il demeura caché, jusques à ce que la persecution fût finie.

Aprés quelque temps de paix la persecution recommença, apparemment celle de Valerien ; & l'on chercha encore Felix. On alla à sa maison, mais il étoit dehors au milieu de la ville, accompagné à son ordinaire de plusieurs amis, & instruisant les fideles. Les persecuteurs y vinrent, & l'ayant devant eux, ne le reconnurent point, ensorte qu'ils demandoient où il étoit : soit que Dieu leur eût troublé la vûë, ou changé le visage de Felix. Quelqu'un s'étant apperçeu de leur méprise, les en avertit : ils retournerent sur leurs pas, par où Felix avoit passé. Il entendit le bruit, & se cacha promptement dans une mazure, qui se trouva proche ; mais comme elle étoit ouverte, il eût été bien-tôt pris ; si dans le moment une araignée n'eût fait sa toile, qui ferma l'ouverture de ces ruïnes. Les persecuteurs y étant venus, crurent qu'il y auroit de la folie à s'imaginer, qu'un homme eût pû passer par-là, sans rompre une toile d'araignée, ou qu'elle eût pû estre faite si promptement : ils chercherent Felix par tout ailleurs, & Dieu le sauva par ce miracle.

Quand ils se furent retirez, Felix alla se cacher en un lieu écarté, dans une vieille cisterne seche; & il y fut nourri par un autre miracle. Une femme consacrée

à Dieu logeoit tout proche, & ſans ſçavoir que Felix y fût caché, elle apportoit du pain & d'autres viandes, qu'elle avoit préparées pour elle-même ; & les mettoit ſur le bord de la ciſterne, ſans connoître ce qu'elle faiſoit : croyant au contraire les mettre dans ſa maiſon, & oubliant auſſi-tôt ce qu'elle avoit fait, & par où elle alloit ou revenoit. Felix demeura ſix mois dans cette ciſterne : un puits voiſin lui fourniſſoit de l'eau, mais il ſécha quelquefois, & la pluye y ſuppléa. La paix étant renduë à l'égliſe, il retourna à ſa patrie : où il fut reçû comme un homme revenu du ciel. La perſecution étant finie, il ſortit de ſa retraite par ordre de Dieu ; & retourna à ſa patrie.

XLIX.
Autres Martyrs
Acta ſinc. p. 253.

A Ceſarée de Cappadoce un enfant nommé Cyrille montra une conſtance extraordinaire. Il nommoit toûjours J. C. & ni les paroles, ni les coups ne pouvoient l'empêcher de ſe dire Chrétien. Pluſieurs enfans de ſon âge ſe déclaroient ſes ennemis : ſon pere même le chaſſa de ſa maiſon, lui refuſant tout ſecours ; & quelques-uns loüoient & admiroient le pere. Le juge irrité contre Cyrille, ſe le fit amener par ſes officiers, & penſa d'abord l'épouvanter : mais il le trouva intrépide & n'eſtimant rien en comparaiſon de la foi. Mon enfant, dit-il, je te pardonne tes fautes : ton pere te recevra chez lui ; tu peux joüir de ſes biens ; pourvû que tu ſois ſage, & que tu penſe à toi. Le bienheureux enfant dit : J'ai de la joye de ſouffrir ces reproches. Dieu me recevra ; je ſuis bien aiſe d'être chaſſé de ma maiſon : j'en ai une plus grande : je ne crains point la mort pour acquerir une meilleure vie. Comme il parloit ainſi avec une vertu divine, on le fait lier publiquement comme pour le mener à la mort ; mais le juge avoit donné ordre que l'on ſe contentât de lui faire peur. Quand on lui rapor-

ta, que l'enfant n'avoit point jetté de larmes, ni craint le feu, où on le menaçoit de le jetter : il le rappella, & lui dit : Mon enfant tu as vû le feu, tu as vû le glaive ; sois sage pour rentrer dans la maison & dans la fortune de ton pere. Cyrille répondit : Tyran, tu m'as fait grand tort de me rappeller : ton feu & ton glaive sont inutiles : je vais à une grande maison & à des richesses plus excellentes : dépêche-moi promptement, afin que j'en joüisse. Les assistans pleuroient, l'entendant ainsi parler : mais il leur disoit : Vous devriez rire, & me conduire avec joye au supplice : Vous ne sçavez pas quelle cité je vais habiter, ny quelle est mon esperance. Il alla ainsi à la mort, & fut l'admiration de tous les habitans de Cesarée en Cappadoce.

Eus. VII. *hist. c.* 12.

A Cesarée de Palestine, trois hommes considerables Priscus, Malcus & Alexandre souffrirent le martyre, dans cette persecution de Valerien. Ils demeuroient à la campagne ; & d'abord s'accuserent de lâcheté, de mépriser une si belle occasion, d'acquerir la couronne du martyre. Puis ayant pris ensemble une resolution : ils s'en allerent à Cesarée, se presenterent au juge, & furent condamnez aux bestes.

L.
S. Nicephore.
Acta sinc. 244.

Il y avoit à Antioche un prêtre nommé Saprice & un laïque nommé Nicephore, qui s'aimoient comme deux freres. Aprés avoir vêcu long-temps dans cette étroite amitié, ils se diviserent & devinrent si ennemis, qu'ils évitoient même de se rencontrer dans la ruë. Nicephore revint à lui ; & faisant réflexion que la haine est un vice diabolique : il pria de ses amis d'aller trouver le prêtre Saprice, & de le prier de lui pardonner, & d'avoir égard à son repentir. Mais Saprice ne voulut point lui pardonner. Nicephore lui envoya une seconde fois d'autres amis pour se reconcilier avec lui, & Saprice

ne voulut pas même les écouter. Nicephore pour la troisiéme fois le fit prier par d'autres de ses plus chers amis, de lui pardonner sa faute: Saprice demeura dur & inflexible. Enfin Nicephore courut à la maison de Saprice, & se jetta à ses pieds en lui disant: Mon pere pardonnez-moi pour Nôtre Seigneur. Mais le prêtre endurci ne voulut point se reconcilier.

Cependant la persecution vint tout d'un coup: Saprice fût pris & presenté au gouverneur, qui lui demanda son nom, & ensuite de quelle race il étoit. Je suis Chrétien, dit Saprice. Clerc ou laïque? dit le gouverneur: Saprice dit: J'ai le rang de prêtre. Le gouverneur dit: Les empereurs nos maîtres Valerien & Gallien ont ordonné que ceux qui se diroient Chrétiens sacrifieroient aux dieux immortels, sous peine des tourmens & de la mort? Saprice répondit: Nous autres Chrétiens, nous avons pour roi J. C. qui est le vrai Dieu createur du ciel & de la terre, perissent les idoles qui ne peuvent faire ni bien, ni mal. Le gouverneur irrité le fit jetter dans un pressoir où il fut cruellement tourmenté pendant long-temps: & comme il demeuroit ferme, enfin il le condamna à perdre la tête.

V. Gallon. crucia. mart. p. 36.

Nicephore ayant appris qu'on le menoit au supplice, courut au-devant de lui, & se jetta à ses pieds, en disant: Martyr de J. C. pardonnez-moi si je vous ai offensé. Saprice ne lui répondit rien. Nicephore le prevint encore dans une autre ruë, avant qu'il sortît de la ville, & lui dit: Je vous prie Martyr de J. C. faites-moi grace, & me pardonnez l'offense, que je vous ai faite par foiblesse humaine. Vous allez recevoir la couronne des mains du Seigneur, que vous avez confessé. Mais Saprice demeura dans son endurcissement sans vouloir lui répondre; en sorte que les bourreaux mêmes disoient à Nicephore:

Nous n'avons jamais vû un si sot homme que toi. Il va perdre la teste & tu lui demande grace. Nicephore leur dit : Vous ne sçavez pas ce que je demande au confesseur de J. C. Dieu le sçait. Etant arrivé au lieu où Saprice devoit estre executé, il lui dit encore : il est écrit ; Demandez & on vous donnera, & le reste. Mais il ne put fléchir la dureté de Saprice : que Dieu en punit, & le priva de sa grace.

Matth. VII. 7.

Les bourreaux lui dirent : Mets toi à genoux, pour avoir la teste coupée. Pourquoi ? dit Saprice. Parce, dirent-ils, que tu n'as pas voulu sacrifier, & que tu as méprisé l'ordonnance des empereurs, pour un homme que l'on nomme Christ. Saprice leur dit : Ne me frapez pas ; je fais ce qu'ordonnent les empereurs & je sacrifie aux dieux. Alors Nicephore lui dit : Non mon frere n'apostasiez pas, & ne renoncez pas à N. S. J. C. Ne perdez pas la couronne que vous avez gagnée par tant de tourmens? Mais Saprice ne l'écouta point. Nicephore le voyant perdu, dit aux bourreaux : Je suis Chrétien, & je croi au nom de N. S. J. C. que celui-ci a renoncé : faites-moi donc mourir. Ils n'osoient le fraper sans l'ordre du gouverneur ; mais ils s'étonnoient, qu'il se livrât lui-même à la mort. Car il disoit : Je suis Chrétien, & je ne sacrifie point à vos dieux. Un des bourreaux courut au gouverneur, & lui dit : Saprice a promis de sacrifier aux dieux : mais il y en a là un autre, qui veut mourir pour Christ, & qui crie en disant hardiment : Je suis Chrétien, je ne sacrifie point à vos dieux, & n'obéïs point aux ordonnances de vos empereurs. Le gouverneur le condamna, en disant : S'il est ainsi, qu'il meure par le glaive. Suivant cet ordre Nicephore eut la tête coupée ; & reçut la couronne du martyre, pour récompense de sa foi en J. C. de sa charité envers le prochain & de son humilité.

L'em-

L'empereur Valerien avoit déja regné six ans avec son fils Gallien : lorsque voyant ses affaires en mauvais état dans l'Orient il voulut acheter la paix de Sapor roi de Perse, en lui donnant de l'argent. Sapor refusa de traiter avec d'autres qu'avec l'empereur lui-même. Il alla imprudemment à la conference peu accompagné, & fut pris par le roi de Perse, qui le tint en captivité le reste de ses jours : & ne voulut jamais le rendre, quelque priere que lui en fissent les rois voisins. Sapor faisoit amener Valerien, quand il vouloit monter à cheval, & lui mettoit le pied sur le col, pour lui servir d'étrier : & enfin il le fit écorcher & saler. Sa peau fut teinte en rouge & gardée dans un temple, pour la montrer dans la suite aux ambassadeurs Romains. Les payens s'étonnoient de son malheur, car ils le comptoient entre les meilleurs empereurs : mais les Chrétiens reconnoissent la vengeance divine, pour punir la persecution. Valerien fut pris la septiéme année de son regne 259. de J. C. & vécut encore dix ans dans sa captivité. Son fils Gallien qui avoit regné sept années avec lui, en regna encore huit & en tout quinze.

II. Valerien pris par les Perses. Gallien empereur. *Zosim. p. 650.* *An. 259.*

Trebell. in Vales. Oros. VII. *c. 22.*

Constant. epist. ad Ss. c. 24. *Lactant. de Mort. c. 5.* *Pagi. an. 259. n. 6.*

Mais son regne ne fut pas paisible ; & aprés la prise de Valerien il s'éleva plusieurs tyrans. Macrien & Baliste recüeillirent les débris de l'armée, & consulterent qui ils reconnoîtroient empereur : car ils comptoient pour rien Gallien qui étoit à Rome & negligeoit toutes choses. On reconnut pour empereur Macrien le pere avec ses deux fils, Macrien & Quietus : & les deux Macriens marcherent contre Gallien, laissant en Orient Baliste & Quietus. Macrien craignoit Valens proconsul d'Achaïe, & envoya Pison pour le tuer : mais Pison trouva que Valens avoit pris l'empire, & se retira en Thessalie, où ayant aussi pris la pourpre il fut tué. Au-

Chr. pasch. an. 269. p. 272. Aurel. Vict. epit Trebell. in Gall. init.

reolus, qui commandoit l'armée d'Illyrie, fut aussi reconnu empereur; & Macrien étant venu aux mains avec lui, fut tué la neuviéme année de Gallien, qui étoit consul, la quatriéme fois avec Volusien : c'étoit l'an 261. de J.C. Emilien préfet d'Egypte y prit aussi le titre d'empereur, & Posthume dans les Gaules. On compte jusques à trente tyrans, qui se disoient alors empereurs des Romains. Odenat roi de Palmyre ayant appris la mort de Macrien, fit aussi mourir Quietus & Baliste : ainsi Macrien qui avoit été auteur de la persecution, perit avec toute sa race.

Pagi. an. 261.

Depuis que Gallien regna seul, la persecution cessa; & on ne void pas que de son chef il fut grand ennemi des Chrétiens, quoique d'ailleurs fort cruel. Il révoqua même par des ordonnances expresses celles qui avoient été faites contre les Chrétiens. Voici celle qu'il envoya à Alexandrie. L'empereur Cesar Publius, Licinius, Gallien, pieux, heureux, auguste; à Denis, à Pinnas, à Demetrius, & aux autres évêques : J'ai ordonné que l'effet de ma grace s'étendit par tout le monde, ensorte que l'on se retire des lieux consacrez à la religion; & que vous puissiez vous servir de la forme de mon rescrit, sans que personne vous trouble : & il y a déja longtemps que j'ai accordé, ce que vous pouvez maintenant executer librement. C'est pourquoi Aurelius Cyrenius intendant general observe le rescrit que j'ai donné. Il y avoit une autre ordonnance adressée à d'autres évêques, qui leur permettoit de reprendre les places des cimetieres.

Eus. VII. hist. c. 13.

La paix étant renduë à l'église, S. Felix retourna à Nole, & y fut receu comme un homme revenu du ciel. L'évêque Maxime étoit mort aprés une longue vie; & tout le peuple demandoit pour pasteur Felix, qui avoit

Paulin Nat. 5. v. 215.

le titre de confeſſeur & le talent de la parole, & menoit une vie exemplaire. Mais il ceda l'honneur de l'épiſcopat à un vieillard nommé Quintus : parce qu'il avoit eſté ordonné prêtre avant lui, quoique la difference ne fût que de ſept jours. Ce qui marque qu'en ces temps-là les ordinations n'étoient pas encore attachées à certains temps, & qu'on pouvoit les faire tous les dimanches. L'évêque Quintus en recompenſe honoroit Felix, comme s'il eût eſté ſon ſuperieur, & lui laiſſoit le miniſtere de la parole.

Saint Felix avoit herité de ſon pere de grands biens, en maiſons & en fonds de terre. Il les avoit perdus étant proſcrit pendant la perſecution : mais alors il ne tenoit qu'à lui de les redemander en juſtice. Il aima mieux ſuivre le conſeil de S. Paul & abandonner ſon droit pour ſe tenir à ce qui étoit le plus édifiant. Pluſieurs le fatiguoient, pour lui perſuader de ſe faire rendre ſes biens : entre les autres une veuve riche & pieuſe nommée Archelaïs, avec laquelle il étoit lié d'une amitié ſainte. Elle lui faiſoit ſouvent des reproches, de ce qu'il negligeoit ſon bien : dans lequel il pouvoit rentrer facilement, & dont il feroit des aumônes qui lui produiroient un grand merite devant Dieu. Souvent même elle lui offroit des preſens. Felix demeuroit tranquille & rioit de ſes empreſſemens de femme : ne voulant eſtre riche que de la grace de J. C. & des biens éternels. Il prit donc à loyer un jardin contenant trois *jugeres*, c'eſt-à-dire environ un arpent & demy : d'une terre maigre : le cultivoit de ſes mains ; & partageoit avec les pauvres les herbes qu'il en recüeilloit : ne reſervant rien pour le lendemain. Il n'avoit point de valet, ne portoit qu'un habit, & ſouvent le changeoit contre celui de quelque pauvre : ou lui en donnoit un meilleur que celui qu'il portoit lui-

1. *Cor.* VI. 12.

même. Il acheva ainsi sa vie dans une heureuse vieillesse & fut enterré hors la ville avec un grand concours de peuple: mais le temps encore exposé aux persecutions, fut cause que d'abord on ne fit qu'un bâtiment pauvre & petit pour sa sepulture. Dans la suite on y éleva une église magnifique.

LII. Martyre de S. Marin. *Eus.* VIII. *c.* 15.

Quoique l'empereur Gallien eût rendu la paix à toutes les églises, Marin homme distingué par sa naissance & par ses richesses, & qui avoit un rang considerable entre les officiers du gouverneur, souffrit le martyre à Cesarée en Palestine. Il devoit selon l'ordre arriver à une place de centurion qui étoit vacante, & étoit prêt à l'obtenir : lorsqu'un autre se presenta au tribunal, & dit que suivant les loix il n'étoit pas permis à Marin, d'arriver à cette charge: parce qu'il étoit Chrétien, & ne sacrifioit point aux empereurs : mais que lui qui l'accusoit devoit l'avoir selon son rang. Le gouverneur de Palestine qui se nommoit Achée, demanda à Marin de quel sentiment il étoit : il confessa constamment qu'il étoit Chrétien ; & le juge lui donna trois heures de temps, pour considerer ce qu'il avoit à faire. Comme il se fut retiré du tribunal, l'évêque Theotecne l'aborda, & s'entretenant avec lui, le prit par la main & le mena à l'église. Il le fit entrer jusques dans le Sanctuaire, & ayant un peu détourné son manteau, il lui montra l'épée qu'il portoit au côté, & en même temps lui presenta le livre des saints évangiles : lui disant de choisir ce qu'il aimoit le mieux des deux. Marin sans hesiter étendit la main droite, & prit le livre sacré. Attachez-vous donc, lui dit Theotecne, attachez-vous à Dieu ; il vous fortifiera, & vous obtiendrez ce que vous avez choisi : allez en paix. Comme il sortit de l'église, le crieur l'appelloit pour comparoître devant le juge, car le terme préfix étoit passé. Il se

presenta au tribunal, & ayant témoigné sa foi encore plus hardiment : il fut aussi-tôt emmené en l'état où il étoit, & executé à mort.

Asturius eut soin de sa sepulture. C'étoit un patrice Romain, qui avoit eu la faveur des empereurs ; & qui étoit connu de tout le monde, à cause de sa naissance & de ses grands biens. Il se trouva present au martyre de Saint Marin, & quoiqu'il fût vêtu magnifiquement, il prit le corps sur ses épaules, l'ensevelit richement & l'enterra comme il convenoit. On racontoit mille autres exemples de la vertu d'Asturius ; & entre autres ce miracle. Auprés de Cesarée de Philippe, sont les sources du Jourdain qui sortent du mont Paneas. Dans une de ces fontaines, qu'ils appelloient la coupe, à cause de la rondeur du bassin, les payens prétendoient qu'il se faisoit un miracle : car on y jettoit une victime qui ne paroissoit plus ensuite. Asturius s'étant une fois trouvé à cette ceremonie, eut pitié de l'erreur de ce peuple ; & levant les yeux au ciel, il pria Dieu par Jesus-Christ de découvrir l'imposture du demon. Si-tôt qu'il eût fait sa priere, la victime revint sur l'eau de la fontaine, & il ne fut plus parlé depuis de ce faux miracle. Theotecne disciple d'Origene, étoit alors évêque de Cesarée en Palestine : ayant succedé à Domne, qui avoit tenu ce siege pendant peu de temps, aprés Theoctiste. Hymenée étoit évêque de Jerusalem, aprés la mort de Mazabane.

Eusеb. VII. c. 16.

Euseb. VII. c. 17.

Euseb. VII. c. 14.

LIII.
Charité des Chretiens d'Alexandrie.

Emilien prefet d'Egypte y prit le titre d'empereur malgré lui : étant contraint de prendre parti dans une sedition, qui avoit commencé par une querelle particuliere d'un esclave du curateur d'Alexandrie, avec un soldat. L'esclave disoit que ses souliers étoient meilleurs que ceux du soldat : il fut battu, le peuple y prit

intereſt : Car il n'en falloit pas davantage pour mettre en fureur la populace d'Alexandrie. Cette ſedition fut ſi violente, qu'il n'y avoit point de commerce d'un quartier de la ville à l'autre. L'évêque S. Denis y étoit revenu de ſon éxil, lorſque la paix avoit été renduë à l'égliſe : mais il étoit obligé d'écrire aux fideles de la ville même dans la fête de pâques, comme s'il eût été fort éloigné. Il étoit plus facile d'écrire & d'avoir réponſe d'Orient en Occident, que d'Alexandrie à Alexandrie : il y avoit plus de peril dans les ruës de la ville, que dans les deſerts, le port étoit ſouvent plein de ſang. C'eſt ainſi que S. Denis lui-même en parle à un évêque d'Egypte, nommé Hierax.

Trebell. in Æmil. 21. n. 30. tyran. p. 191. Euſ. VII. *hiſt c.* 21.

Alexandrie fut auſſi affligée de famine, parce qu'Emilien ſe rendit maître des greniers publics ; & la guerre avec la famine y attirerent peu de temps aprés la peſte. Cependant l'empereur Gallien envoya Theodote en Egypte avec des troupes ; & enfin Emilien fut pris & étranglé dans la priſon.

Trebell. ibid.

Pendant que la peſte étoit à Alexandrie, comme la feſte de pâque approchoit, S. Denis écrivit une lettre aux fideles, où il marquoit le triſte eſtat de la ville. Pour les autres hommes, dit-il, c'eſt-à-dire pour ceux qui ne ſont pas Chrétiens, il ne ſembleroit pas que le temps fut propre à celebrer une feſte, en l'eſtat où ſont les choſes : ce n'eſt que deüil, tous ſont affligez, la ville retentit des gemiſſemens, il n'y a point de maiſon qui n'ait quelque mort. Et ils le meritent bien : ils nous ont chaſſez & nous ſommes les ſeuls, qui étant pourſuivis de tout le monde juſques à la mort, n'avons pas laiſſé de celebrer la feſte : le lieu où chacun de nous ſe trouvoit dans cette oppreſſion, lui ſervoit de lieu d'aſſemblée : la campagne, le deſert, un vaiſſeau, une

Euſ. VII. *c.* 22.

hôtellerie, une priſon ; & ceux qui ont celebré la fête la plus joyeuſe, ſont les martyrs admis au banquet celeſte. Il dit enſuite que cette maladie étoit pour les payens, la plus cruelle de toutes les calamitez : & pour les Chrétiens, une exercice & une épreuve : puis il ajoûte : La pluſpart de nos freres par l'excez de leur charité, ne ſe ſont point épargnez. Ils ont été les uns aprés les autres viſiter les malades, ſans précaution, & les ont conſolez & ſervis aſſidûment, s'attirant volontiers la maladie : de ſorte que pluſieurs en gueriſſant les autres ſont morts eux-mêmes. Les meilleurs de nos freres s'en ſont allez de la ſorte, quelques prêtres, quelques diacres, & les laïques les plus eſtimez ; & on a jugé que ce genre de mort ne differoit en rien du martyre. Ils ont pris les corps de ces ſaints entre leurs bras, leur ont nettoyé les yeux & fermé la bouche, les ont emportez ſur leurs épaules ſans craindre de les toucher & de s'y joindre de ſi prés : ils les ont étendus, lavez, habillez, & peu de temps aprés ils ont eu le même ſort, mais ceux qui reſtent ſuccedent toûjours aux autres. Les payens font tout le contraire. Dés le commencement de la maladie, ils s'éloignent & fuyent ceux qu'ils aimoient le plus : ils les jettent dans les ruës demi-morts, ils laiſſent les corps ſans ſepulture comme du fumier : tant ils craignent de gagner la maladie mortelle, que toutefois il n'eſt pas facile d'éviter quelque artifice qu'ils emploient. Ainſi parloit Saint Denis d'Alexandrie : L'égliſe honore encore comme martyrs, ceux que la charité fit mourir à l'occaſion de cette peſte. *Martyrol. 28. Febr.*

LIV. Doctrine de S. Denis d'Alexandrie ſur la Trinité.

Ce fut apparemment dans ce temps de trouble, que S. Denis d'Alexandrie fut accuſé auprés du pape ſaint Denis, d'avoir écrit, que le Fils de Dieu étoit une crea-

ture & un ouvrage d'une autre ſubſtance que le Pere. Dans la lettre à Euphranor & à Ammonius, combattant l'erreur de Sabellius, & voulant montrer par le chemin le plus court la diſtinction des perſonnes divines : il inſiſtoit ſur ce qui convient au Fils de Dieu comme homme, par exemple, qu'il eſt fidele à celui qui l'a fait, & qu'il a eſté fait plus excellent que les anges, & principalement ſur ce que J. C. dit lui-même : Je ſuis la vigne, & mon pere le vigneron. Car comme il eſt impoſſible, que le même ſoit le vigneron & la vigne, l'ouvrier & l'ouvrage qui eſt fait : il prouvoit clairement, que Dieu le Pere & Jeſus-Chriſt ne ſont pas la même perſonne. Cependant quelques fideles bien inſtruits de la foi, ayant lû ces paroles, & ne s'étant point enquis de Saint Denis lui-même comment il les entendoit : allerent à Rome & le dénoncerent au pape. Le pape aſſembla un concile, qui deſaprouva la doctrine attribuée à Saint Denis d'Alexandrie ; & le pape lui écrivit ſuivant l'avis de tous, le priant d'éclaircir les points dont il étoit accuſé. Et en même temps le pape écrivit auſſi un traité, où il comdamnoit également les deux erreurs oppoſées : celle de Sabellius & celle que l'on attribuoit à Saint Denis, de dire que le Verbe de Dieu étoit ſa créature & ſon ouvrage. Saint Denis d'Alexandrie répondit auſſi-tôt, par un ouvrage diviſé en trois livres, qu'il intitula : Réfutation & Apologie, & l'accompagna d'une lettre au pape, à qui il l'adreſſoit.

Sup. n. 35. Athan. de ſen. Dion. p. 558. Heb. 1. 4.

Athan. ibid. & de ſynod. p. 918.

Euſ. VII. hiſt. c. 26. Athan. de ſen. p. 561. C.

Dans le premier livre il diſoit ces paroles : Quand j'ai dit qu'il y a des choſes que l'on conçoit comme produites & faites ; j'en ai rapporté des exemples en paſſant comme des choſes moins importantes. Car, ai-je dit : ni la plante n'eſt de même nature que celui qui la cultive,

ve, ni la barque n'eſt ſemblable au charpentier. Mais enſuite je me ſuis arrêté à ce qui vient mieux au ſujet : je me ſuis étendu davantage ſur les exemples plus véritables ; & j'en ai cherché pluſieurs de diverſes ſortes, que je vous ai écrits dans une autre lettre. Par où j'ai convaincu de fauſſeté l'accuſation que l'on a formée contre moi ; comme ſi je diſois que J. C. n'eſt pas conſubſtantiel à Dieu. Car bien que je diſe, que je n'ai trouvé, ni lû ce mot, en aucun endroit des écritures divines ; toutefois mes preuves ſuivantes qu'ils ont paſſées ſous ſilence, ne s'éloignent pas de ce ſens. Car j'ai apporté l'exemple de la generation humaine, où ſans doute l'un & l'autre eſt de même nature : en diſant que les peres ne ſont autres que les enfans, qu'en ce qu'ils ne ſont pas eux mêmes les enfans. Je ne puis montrer la lettre, comme j'ai déja dit, à cauſe des circonſtances preſentes ; autrement je vous en envoyerois les propres paroles, ou plûtôt la copie entiere ; & je le ferai quand j'en aurai la commodité. Mais je me ſouviens bien que j'ai apporté pluſieurs comparaiſons de choſes de même nature. Car j'ai dit qu'une plante qui vient d'une ſemence ou d'une racine, eſt autre, que ce qui la produit ; & toutefois demeure abſolument de même nature. Qu'un fleuve qui coule d'une ſource, prend une autre figure & un autre nom ; car on ne nomme point la ſource fleuve, le fleuve ſource ; cependant tous les deux ſubſiſtent ; la ſource eſt comme le pere ; & le fleuve eſt l'eau, qui vient de la ſource. Ces circonſtances fâcheuſes qui empêchoient S. Denis d'envoyer à Rome la copie de ſa lettre, ſemblent marquer un temps auquel il étoit hors de chez lui & n'avoit pas ſes papiers ; comme le temps de la guerre d'Emilien, ou ſon exil pendant la perſecution. Il faut bien remarquer ici le

mot de *consubstantiel* dont il se sert ; & qui fut ensuite consacré, par la décision du concile de Nicée.

Athan. de sent. p. 559. D.

Dans le premier livre il disoit encore : que Dieu n'a jamais été sans être Pere, & que J. C. a toûjours été Verbe, sagesse & vertu : car Dieu ne les a pas engendrées aprés avoir été sans elles. Mais il disoit, que le Fils n'est pas de lui-même, & qu'il tient l'être de son Pere. Et ensuite : Etant la splendeur de la lumiere éternelle, il faut aussi qu'il soit éternel ; puisque la lumiere est toûjours, il est clair que la splendeur est toûjours aussi ; car c'est par sa splendeur que l'on entend qu'il est la lumiere, & une lumiere ne peut être sans éclairer. Revenons aux comparaisons. Si le soleil est, la splendeur est, le jour est ; si l'un & l'autre manque, il n'y a point de soleil. Si donc le soleil étoit éternel, le jour ne cesseroit point ; mais parce qu'il ne l'est pas, le jour commence & finit avec lui. Or Dieu est une lumiere éternelle, qui n'a point commencé, & ne finira jamais ; il a donc une splendeur éternelle, qui est toûjours avec lui, & est toûjours engendrée, procedant de lui sans commencement. C'est cette sagesse qui dit : Je suis celle avec qui il se plaisoit ; & tous les jours je me réjoüissois devant sa face en tout temps. Il ajoûtoit ensuite : Le Pere donc étant éternel, le Fils aussi est éternel, & lumiere de lumiere ; car s'il y a un Pere, il y a un Fils ; s'il n'y avoit point de Fils, comment & de qui seroit-il Pere ? mais l'un & l'autre est, & est toûjours.

Prov. VIII. 30. Gr.

Dans le second livre, S. Denis répondoit au reproche que l'on lui faisoit, de parler du Pere sans nommer le Fils, & de parler du Fils sans nommer le Pere ; de les diviser ainsi, & les éloigner l'un de l'autre. Il disoit : Chacun des noms que j'ai dit est inseparable ; J'ai

Atha. de sent. p. 561, a

nommé le Pere, & avant que de parler du Fils, je l'ai marqué dans le Pere. J'ai nommé le Fils, quand je n'aurois pas parlé du Pere, on l'a déja compris dans le Fils. J'ai ajoûté le S. Esprit; mais en même temps j'ai ajoûté d'où & par qui il est venu. Mais ils ne sçavent pas, que le Pere ne peut être separé du Fils, en tant que Pere; car ce nom établit en même temps la liaison. Le Fils non plus ne peut être separé du Pere; car le nom du Pere montre l'union; & l'esprit est entre leurs mains, puisqu'il ne peut être sans celui qui l'envoye, & sans celui qui le porte. Comment donc en me servant de ces noms, peut-on penser que je les divise, ou que je les separe l'un de l'autre? Et un peu aprés: Ainsi nous étendons l'unité indivisible à la trinité: & nous renfermons la trinité dans l'unité, sans la diminuër. Il disoit encore: Si quelqu'un de mes calomniateurs, parce que j'ai dit que Dieu est l'auteur & l'ouvrier de toutes choses, croit que je dise qu'il l'est aussi de J. C. qu'il prenne garde que je l'ai nommé Pere auparavant: en quoi le Fils est aussi marqué par avance. Car aprés avoir nommé le Pere auteur, j'ai ajoûté: Et il n'est pas Pere des choses dont il est auteur, si on entend proprement le Pere qui a engendré: car nous prouverons dans la suite l'étenduë du nom du Pere. Le Pere non plus n'est pas auteur, si on n'attribuë ce nom qu'aux ouvriers; car chez les Grecs les sçavans sont nommez poëtes, c'est-à-dire, auteurs de leurs discours.

Athan. de sent. p. 563. D.

Il disoit encore: Nôtre pensée pousse la parole de son fonds; suivant cette expression du prophete. Mon cœur a poussé une bonne parole: & chacune est distinguée de l'autre; ayant un lieu propre & separé; l'une dans le cœur, l'autre sur la langue: toutefois elles ne sont pas éloignées, & ne peuvent estre l'une sans l'au-

Athan. p. 565 D. Ps. 44.

tre : car la penſée n'eſt point ſans la parole, ni la parole ſans la penſée ; mais la penſée fait la parole, en laquelle elle paroît ; & la parole montre la penſée, en laquelle elle eſt. La penſée eſt comme une parole cachée au dedans, & la parole une penſée qui ſe produit au dehors ; la penſée paſſe dans la parole, & la parole communique la penſée aux auditeurs. L'une eſt comme le pere, ſçavoir la penſée qui eſt d'elle-même : l'autre comme le fils, ſçavoir la parole : puiſqu'il eſt impoſſible qu'elle ſoit avant la penſée, ni qu'étant avec elle, elle vienne dehors. Ainſi le Pere étant la grande penſée la penſée univerſelle, a pour premier interprete, & premier ange ſon Fils le Verbe. Et ailleurs : La penſée, qui ſort par la bouche, eſt autre que celle qui eſt dans le cœur. Car celle-ci ayant envoyé l'autre, demeure telle qu'elle étoit, & celle-là étant envoyée, s'envole & va par tout. L'une eſt dans l'autre, & toutefois diſtinguée de l'autre : elles ſont un, quoi qu'elles ſoient deux. C'eſt ainſi qu'il a été dit, que le Pere & le Fils ſont un, & qu'ils ſont l'un dans l'autre. Il diſoit encore : Au commencement étoit la parole : mais la parole n'eſt pas celui qui l'a proferée : car la parole étoit en Dieu. Le Seigneur eſt la ſageſſe engendrée : donc celui qui a produit la ſageſſe n'étoit pas la ſageſſe : car, dit-elle, j'étois celle en qui il ſe plaiſoit. Il finiſſoit le ſecond livre par cette formule de loüange, qu'il diſoit avoir reçûë de ſes anciens. A Dieu le Pere & au Fils N. S. J. C. avec le S. Eſprit, gloire & puiſſance dans les ſiecles des ſiecles. Amen. Il diſoit encore ; La vie a engendré la vie : c'eſt comme un fleuve qui a coulé d'une ſource ; & une lumiere éclatante allumée d'une lumiere qui ne s'éteint point. C'eſt ainſi que S. Denis évêque d'Alexandrie expliquoit le myſtere

Athan. p. 565. E.

Baſil. ad Amp. de ſp. S. c. 29. p. 218. B.

de la Trinité dans ſon Apologie ; & c'eſt ce qui nous en reſte. Il ſe juſtifia pleinement des erreurs qu'on lui imputoit, & demeura dans l'égliſe, & dans ſa dignité. *Athan.* 550. *D.*

LV. Traité de S. Denis d'Alexandrie contre les Millenaires. *Euſ.* VII. *hiſt. c.* 24.

Depuis long-temps l'erreur des Millenaires étoit établie en Egypte. Leur principal auteur avoit été l'évêque Nepos, qui prenant trop judaïquement les promeſſes des ſaintes écritures, diſoit que J. C. regneroit ſur la terre pendant mil ans, & que pendant ce temps, les ſaints joüiroient de tous les plaiſirs du corps. Il ſe fondoit principalement ſur l'Apocalypſe de S. Jean ; & avoit écrit un traité ſur ce ſujet, intitulé : Réfutation des allegoriſtes. S. Denis d'Alexandrie y répondit par un traité qu'il intitula: Des promeſſes ; & qu'il diviſa en deux livres. Car quoique Nepos fût mort, pluſieurs ſuivoient avec attachement ſon opinion. S. Denis diſoit dans le ſecond livre de ſon traité :

En pluſieurs autres choſes, je reçois Nepos, & je l'aime à cauſe de ſa foi, de ſon affection au travail, de ſon étude de l'écriture ; & des cantiques qu'il a compoſez, dont pluſieurs de nos freres reçoivent encore à preſent de la conſolation ; j'ai encore plus de reſpect pour lui, parce qu'il n'eſt plus au monde : mais j'aime & j'honore la verité par deſſus tout. S'il étoit preſent & n'enſeignoit que de parole, la ſimple converſation ſuffiroit pour le convaincre par des queſtions & des réponſes : mais il reſte un écrit qui ſemble à quelques-uns trés convaincant : & il y a des docteurs qui ne comptant pour rien la loi & les prophetes, & ſans s'attacher ni aux évangiles ni aux épîtres des apôtres : prêchent la doctrine de cet écrit, comme un grand myſtere. Ils ne permettent point aux plus ſimples d'entre nos freres, d'avoir des penſées hautes du glorieux avenement de N. S. ni de nôtre reſurrection & de nôtre reſſemblance

avec lui: mais ils leur persuadent de n'en esperer dans le royaume de Dieu, que des choses petites, perissables & semblables à celles de la vie presente. C'est ce qui nous oblige à parler à Nepos, comme s'il étoit present. Il disoit ensuite :

Etant dans le canton d'Arsinoé, où, comme vous sçavez, cette doctrine a eu cours depuis long-temps, jusqu'à faire des schismes dans les églises : j'assemblai les prêtres & les docteurs des freres, qui sont dans les bourgades; & en presence de ceux qui voulurent s'y trouver, je les excitai à examiner publiquement cette matiere. Ils proposoient ce livre comme une forteresse invincible. Je m'assis donc avec eux trois jours de suite, depuis le matin jusqu'au soir ; & je tâchai d'examiner cét écrit. Là j'admirai extraordinairement la solidité de ces freres, leur amour pour la verité, leur facilité à me suivre, leur intelligence : avec quel ordre & quelle douceur nous faisions les questions & les objections : comment nous convenions de plusieurs points, sans vouloir soûtenir en toute maniere & avec convention, ce que nous avions une fois jugé vrai, si nous le trouvions tel en effet, & sans éluder les objections. Nous faisions bien nos efforts, pour appuyer nos sentimens ; mais s'ils étoient détruits par raison, nous en changions & n'avions point honte de l'avoüer : nous recevions sans dissimulation & avec des cœurs simples devant Dieu, ce qui étoit établi par les saintes écritures. Enfin Coracion, qui étoit le chef & le docteur de cette opinion, nous protesta en presence de tous les freres, qu'il ne s'y arrêteroit plus : qu'il ne l'enseigneroit, n'en parleroit, ni n'en feroit aucune mention; & tous les freres qui étoient presents, se réjoüirent de cette conformité de sentimens. Rare exemple d'une dispute vrayement chrétienne.

Dans ce même ouvrage S. Denis d'Alexandrie traitoit de l'autorité de l'Apocalypſe, qui étoit le principal fondement des Millenaires. Il dit que quelques-uns de leurs prédeceſſeurs la rejettoient entierement: comme portant un faux titre, & étant l'ouvrage de l'hereſiarque Cerinthe. Pour moi, dit-il, je n'oſe rejetter ce livre, dont pluſieurs de nos freres font tant de cas: mais j'eſtime qu'il eſt au-deſſus de ma capacité, & je ſoupçonne qu'il contient une doctrine cachée & merveilleuſe. Car quoique je ne l'entende pas, je me doute que ſes paroles enferment un ſens plus profond; & je ne les meſure pas par ma raiſon particuliere: je donne plus à la foi; & loin de condamner ce que je n'entends pas, ce m'eſt plûtôt une raiſon pour l'admirer. Or quoi qu'il convînt que l'auteur de ce livre étoit un ſaint, & un homme inſpiré de Dieu: il ne croyoit pas toutefois que ce fût S. Jean l'évangeliſte. Car, dit-il, je croy qu'il y en a eu pluſieurs de même nom que Jean l'apôtre: qui ont été excitez à prendre ce nom, par l'amour qu'ils portoient à ſa perſonne, l'admiration & l'émulation de ſes vertus, & le deſir d'être aimez du Seigneur comme lui: ainſi nous y voyons que les enfans des fideles portent ſouvent les noms de Pierre & de Paul. Les raiſons de S. Denis, pour montrer que l'auteur de l'Apocalypſe n'eſt pas S. Jean l'apôtre, ſont tirées la plûpart de la difference du ſtyle; mais ſon opinion ſur ce point n'a pas été ſuivie; & toute l'égliſe catholique a reconnu le livre de l'Apocalypſe, non ſeulement pour écriture canonique; mais pour l'ouvrage de S. Jean l'apôtre.

LVI. Epître canonique de S. Denis d'Alexandrie. *Conc. tom.* 1. *p.* 832.

De tous les écrits de S. Denis d'Alexandrie, le ſeul qui nous reſte entier & indubitable, eſt la lettre canonique à l'évêque Baſilide; qui l'avoit conſulté ſur pluſieurs points de diſcipline. Le premier, de ſçavoir à quel-

le heure on pouvoit rompre le jeûne le jour de pâques. Quelques-uns disoient qu'il falloit attendre le chant du cocq, aprés avoir passé tout le samedi sans manger: & tel étoit l'usage de Rome. Les Egyptiens mangeoient plûtôt, & quelques-uns dés le soir du samedi. S. Denis répond : Il est certain que l'on ne doit commencer la fête & la joye paschale, qu'au temps de la resurrection de N. S. Mais il est difficile de déterminer l'heure précise de sa resurrection ; à cause que les évangelistes ne l'ont point marquée, & se sont exprimez differemment, sur l'heure que les saintes femmes vinrent au sépulcre.

Matth. XXXIII 1. *Joan.* XX 1. *Luc.* XXIV. 1. *Marc.* XVI. 2.

Car S. Matthieu, dit le soir du samedi : S. Jean, le matin, étant encore nuit : S. Luc, à la premiere pointe du jour : S. Marc, le soleil étant déja levé. Il montre toutefois comment on les doit concilier ; d'où il resulte que J.C. est ressuscité le Dimanche avant le jour ; puis il ajoûte : Cela étant ainsi nous déclarons à ceux qui veulent sçavoir précisément, à quelle heure, quelle demie-heure ou quel quart-d'heure, il faut commencer la joye pascale ; que nous blâmons d'intemperance ceux qui se hâtent trop, & qui rompent le jeûne lorsqu'ils voyent approcher minuit ; que nous loüons le courage de ceux, qui tiennent ferme jusques à la quatriême veille : & que nous n'inquietons pas ceux qui se reposent cependant selon leur besoin & leur commodité. C'est que les plus fervens passoient la nuit entiere sans dormir. Il ajoûte : Aussi bien tous n'observent pas également les six jours de jeûne. Il y en a qui les passent tous six sans manger ; d'autres en passent deux, d'autres trois, d'autres quatre, d'autres pas un. Ceux qui ont poussé le jeûne le plus loin, & qui ensuite se trouvent foibles & presque défaillans ; on doit leur pardonner s'ils mangent plûtôt ; quant à ceux qui non seulement n'ont point continué

tinué le jeûne, mais n'ont point jeûné, ou même ont fait bonne chere pendant les quatre premiers jours ; & qui venant ensuite aux deux derniers, au vendredy & au samedy, les passent sans manger, & croyent faire beaucoup d'attendre jusques à l'aurore : je ne croy pas que leur combat soit égal à ceux qui se sont exercez pendant plusieurs jours.

S. Denis conclut ainsi cette lettre : Vous nous avez fait ces questions, mon cher fils, non par ignorance, mais pour nous faire honneur, & entretenir la concorde, & moi j'ai déclaré ma pensée, non pour faire le docteur ; mais pour user de la simplicité, avec laquelle nous devons parler ensemble. Vous en jugerez suivant vôtre science, & m'écrirez ce qui vous paroîtra le meilleur. L'humilité le faisoit parler ainsi : car en effet son autorité étoit trés-grande ; par la dignité de son siege, par son âge, par la gloire de la confession, qu'il avoit deux fois acquise, par ses vertus & par sa science. Aussi cette lettre a-t'elle toûjours été comptée par l'église d'Orient, entre les canons ou regles de discipline.

LVI. Epître canonique de S. Gregoire Thaumaturge.

Tom. 1. conc. p. 837. Tertull. in Gall. p. 178. A. Zosim. lib. 1. p. 151. Oros. VII. c. 22. Basil. ep. 220.

Vers le même temps S. Gregoire Thaumaturge en écrivit une, qui n'est pas de moindre autorité. Pendant la foiblesse de l'empire de Gallien, les Goths avoient couru la Thrace & la Macedoine, & avoient passé dans l'Asie & dans le Pont. Ils pillerent & brûlerent le temple de Diane à Ephese ; & firent de grands ravages. En cette calamité le pape S. Denis écrivit à l'église de Cesarée en Cappadoce, & envoya de quoi racheter les captifs. Mais ces mêmes desordres donnerent occasion à plusieurs Chrétiens de commettre des crimes. Un évêque dont on ne sçait pas le nom, demanda à S. Gregoire des regles, pour les mettre en penitence ; & S. Gregoire lui répondit en ces termes : Ce qui nous fait peine, trés saint

Can. 1.

pape, ne ſont pas les viandes que les captifs peuvent avoir mangées, telles qu'elles leur ont été offertes par leurs maîtres : vû principalement que l'on convient tout d'une voix, que les barbares qui ont couru nos quar-
1. Corint. VI. 13. tiers n'ont point ſacrifié aux idoles. L'apôtre dit : La viande eſt pour l'eſtomac ; & le reſte : & le Seigneur, qui purifie toutes les viandes, dit : Ce n'eſt pas ce qui entre
Matth. XV. 11. qui ſoüille l'homme, mais ce qui ſort. Nous ne ſommes pas non plus ſi touchez des violences, qu'ont ſouffert les femmes captives. Car ſi dés devant il y en avoit dont la vie fut notée : l'habitude criminelle forme contr'elles un grand ſoupçon, pour le temps de la captivité ; & elles ne doivent pas être facilement admiſes à la communion des prieres. Mais s'il y en a quelqu'une, qui ait vécu dans une parfaite continence, qui ſe ſoit conſervée pure, même de tout ſoupçon, & qui maintenant ſoit tombée, par violence, dans un malheur inévitable :
Deuter. XXII. 25 nous avons un exemple dans le Deuteronome, touchant la jeune fille, qu'un homme auroit forcée en pleine campagne. Vous ne lui ferez rien, dit la loi, & elle n'eſt point digne de mort. Car c'eſt comme ſi un homme s'éleve contre ſon prochain & le tuë : la fille a crié, & il ne s'eſt trouvé perſonne pour la ſecourir.

Can. 2. Tous les uſurpateurs du bien d'autruy doivent être bannis de l'égliſe. Mais dans le temps d'une incurſion d'ennemis, s'imaginer que la ruïne commune ſoit une occaſion de profit : il n'y a que des impies & des ennemis de Dieu, qui en ſoient capables. Il eſt donc reſolu de les excommunier tous, de peur que la colere de Dieu ne tombe ſur tout le peuple, & premierement ſur les prélats, qui n'en feroient pas juſtice. Que ſi quelques-uns de ceux qui étoient déja en penitence, à cauſe des pechez que l'avarice leur avoit fait commettre, du temps de la

paix; ſont retournez aux mêmes crimes, dans le temps de la colere de Dieu : profitant du ſang & de la ruïne des fugitifs, des captifs, ou des morts : que doit-on attendre, ſinon qu'ils accumulent la vengeance, pour eux & pour tout le peuple? Il propoſe l'exemple d'Achan dans le livre de Joſué; puis il ajoûte : *Can. 3.* *Joſ. VII. 18.*

Que perſonne ne ſe trompe ſoi-même, ſous prétexte d'avoir trouvé : il n'eſt pas même permis de profiter de ce que l'on trouve. Le Deuteronome dit; Si tu trouves le veau, ou la brebis de ton frere égarée dans le chemin, tu ne les negligeras pas : & dans l'Exode, il en eſt dit autant, des beſtes de l'ennemi : il eſt ordonné de les lui remener. Que ſi dans la paix, il n'eſt pas permis de profiter aux dépens d'un frere; ou d'un ennemi, qui neglige ſon bien par pareſſe : combien moins aux dépens d'un malheureux, qui l'abandonne par la neceſſité de fuïr les ennemis? D'autres ſe trompent, en retenant le bien d'autrui qu'ils ont trouvé, au lieu du leur, qu'ils ont perdu : ainſi parce que les Borades & les Goths ont exercé contr'eux des hoſtilitez, ils ſont eux-mêmes Borades & Goths, pour les autres. Nous avons donc envoïé nôtre frere le prêtre Euphroſine vers vous, pour ce ſujet : afin que ſuivant la forme que nous ſuivons ici, il nous marque ceux dont il faut recevoir les accuſations, & ceux qu'il faut exclure des prieres. *Can. 4.* *Deut. XXII 1.* *Ex. XXII. 4.* *Can. 5.*

On nous a rapporté une choſe incroyable; & qui ne peut convenir qu'à des infideles : que l'on dit toutefois eſtre arrivée dans vôtre païs. Sçavoir que quelques uns ſont allez juſques à cet excés d'inhumanité, que de retenir en captivité ceux qui fuyoient. Envoyez dans le païs : de peur que la foudre ne tombe ſur les coupables. Quant à ceux qui ſe ſont enrôllez avec les barbares dont ils étoient captifs, qui ſe ſont mêlez à leurs courſes, ſans *Can. 6.*

ſe ſouvenir qu'ils étoient Pontiques & Chrétiens, & qui ſont devenus barbares; juſques à étrangler leurs compatriotes, ou les tuer à coups de bâton, & montrer aux barbares les chemins ou les maiſons qu'ils ne connoiſſent pas: ceux-la doivent eſtre exclus, même du rang des auditeurs: juſques à ce que l'on en ait ordonné en commun, dans l'aſſemblée des ſaints, où préſidera le Saint Eſprit

Can. 8. Ceux qui ont eu la hardieſſe d'entrer dans les maiſons d'autrui: s'ils ſont accuſez & convaincus, ils ſeront privez même du rang des auditeurs: s'ils ſe dénoncent eux-mêmes & reſtituënt, ils ſe proſterneront au rang des convertis. *Can.* 9. Ceux qui ont trouvé dans la campagne ou dans leurs maiſons quelque choſe que les barbares avoient laiſſé: s'ils ſont accuſez & convaincus, ils ſeront auſſi entre les proſternez: s'ils dénoncent & reſtituent, ils ſeront même admis à la priere. *Can.* 10. Ceux qui accompliſſent le commandement de Dieu, le doivent accomplir ſans aucun intereſt ſordide: ſans rien demander, ni pour avoir indiqué, ni pour avoir ſauvé, ni pour avoir trouvé, ni ſous quelque autre prétexte que ce ſoit. Tel eſt l'épître canonique de S. Gregoire Thaumaturge. On y void pluſieurs degrés de penitence diſtinguez deſlors, quelques-uns étoient admis aux prieres publiques, mais proſternez; d'autres n'étoient admis qu'aux inſtructions; d'autres en étoient même exclus. On y void, comme dans celle de S. Denis d'Alexandrie, que ces anciens caſuites décidoient tout par l'autorité de l'écriture.

LVIII. Converſions des Barbares. *Oroſ. lib. VII. c. 22.*

Ce ne fut pas ſeulement l'Aſie & la Grece, qui ſouffrirent par les incurſions des barbares; les Germains paſſerent les Alpes, traverſérent la Retie & entrerent en Italie juſques à Ravenne; les Allemans coururent les Gaules & paſſerent auſſi en Italie: Les Quades & les Sarmates

ravagerent la Pannonie ; des Germains plus reculez entrerent en Espagne : les Parthes vinrent jusqu'en Syrie. Il y eut des guerres civiles par tout l'empire ; & il fut affligé en même temps par la guerre, par la peste, qui continuoit toûjours ; par des tremblemens de terre & des inondations. La peste étoit si grande à Rome & dans les Villes d'Achaïe, qu'en un jour elle emportoit cinq mille personnes. Sous le consulat de Gallien & de Faustin l'an 262. de J. C. il y eut un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, avec des tenebres & un mugissement souterrain. Plusieurs moururent de peur ; le plus grand mal fut dans les villes d'Asie : Rome & la Lybie furent aussi secoüées ; la terre s'ouvrit en plusieurs lieux, & les fossez étoient remplis d'eau salée ; la mer inonda plusieurs villes. Ainsi Dieu commençoit à faire éclater sa vengeance contre les persecuteurs de l'église ; mais l'église croissoit, même hors de l'empire, à l'occasion de ces calamitez publiques. Les barbares qui ravagerent l'Asie, emmenerent entre leurs captifs plusieurs saints évêques, qui guerissoient les malades, chassoient les demons, par le nom de J. C. & enseignoient la vertu par leurs discours & par leurs exemples. Les barbares les admiroient, les trouvoient sages, & se persuadoient qu'en les imitant ils trouveroient Dieu propice. Ainsi plusieurs se faisoient instruire, recevoient le baptême & s'assembloient à la maniere des autres Chrétiens. Tel fut le commencement de la conversion de ces barbares.

Trebell. in Gal. p. 177. D.

Oros. VII. c. 22.

Sozom. lib. II. c. 5.

LIX. Plotin philosophe.

Porphyr. vita Plot.

Le philosophe Plotin étoit alors en grand crédit ; même auprés de l'empereur Gallien & de sa femme Salonine. Il avoit étudié plusieurs années à Alexandrie sous Ammonius, dont nôtre Origene fut aussi disciple : mais on croit qu'il y avoit en même temps un autre Ori-

gene ami de Plotin, & peut-être un troisiéme son disciple. La curiosité de connoître la philosophie des Perses & des Indiens engagea Plotin à suivre l'empereur Gordien le jeune en Orient : mais cet empereur ayant été tué, il vint à Rome âgé de quarante ans, & y demeura vingt-six ans. Il faisoit profession de suivre principalement la doctrine de Platon ; y joignant celle de Pythagore, & prenant quelque chose des Stoïciens & des Peripateticiens. Il passoit pour ne rien ignorer dans les mathematiques ; c'est-à-dire dans la geometrie, l'arithmetique, la méchanique, l'optique, la musique. Il étoit si modeste, qu'il n'alloit point aux bains ; & si attaché à son abstinence Pythagorique, qu'il refusa d'user de theriaque, à cause de la chair de vipere qui y entre. Il sembloit avoir honte d'être dans un corps, ensorte qu'il ne vouloit point permettre que l'on fist son portrait, ni parler de sa naissance, de ses parens & de son païs. Aussi toute son application étoit à considerer la nature des esprits & des idées universelles ; comme nous voyons par ses écrits, remplis de speculations métaphysiques de peu d'usage.

Il prétendoit avoir un genie, ou demon familier, comme Socrate ; mais celui de Plotin étoit disoit-on, au dessus des simples demons & du rang des dieux ; en sorte que les enchantemens n'avoient aucun pouvoir sur lui. Un Magicien nommé Olimpius en avoit fait l'experience, & un prêtre Egyptien ayant invoqué le demon de Plotin dans le temple d'Isis, car c'estoit le seul lieu qu'il avoit trouvé pur à Rome ; avoit vû un dieu au lieu d'un demon. Delà vient que comme Amelius un des disciples de Plotin, alloit sacrifier dans les temples aux nouvelles lunes & aux autres fêtes, & prioit Plotin d'y venir avec lui : il répondit : C'est à eux de

venir à moi, & non pas à moi d'aller à eux : montrant le peu de cas qu'il faisoit des dieux vulgaires. Ses disciples n'oserent lui demander le sens de cette parole. Ils pretendoient que par la lumiere de son genie, il s'étoit élevé jusques au souverain Dieu qui n'a ni forme ni idée, & qui est au dessus de tout esprit & de toute intelligence. Car ces philosophes reconnoissent, suivant la doctrine de Platon, un être souverain : mais sans préjudice des dieux & des demons qu'ils mettoient au dessous en divers ordres : ainsi ils suivoient & autorisoient toutes les superstitions de l'idolatrie & même de la magie. *Aug.* VIII. *civit. c.* 12.

Plotin eut un grand nombre d'amirateurs, d'amis & de disciples, même des senateurs Romains & des femmes de qualité. L'empereur Gallien & sa femme Salonine l'honoroient particulierement; & pour profiter de cette faveur, Plotin demanda le rétablissement d'une ville de la Campagnie, qui étoit ruinée; pour s'y établir avec tous ses amis, & y vivre en philosophe, suivant les loix de Platon; aussi la ville devoit-elle s'appeller Platonopolis. Il eust facilement obtenu ce qu'il demandoit; si quelques-uns des confidens de l'empereur ne l'en eussent détourné. Tant la philosophie étoit foible, même avec la faveur des princes; tandis que la religion chrétienne triomphoit par tout malgré eux.

Le plus fameux disciple de Plotin fut Porphire. Il étoit de Tyr, & son nom Syriaque étoit Malco qui signifie roi; d'où vient qu'on le nommoit aussi en Grec Basile. Il vint à Rome la dixiéme année de Gallien 262. de J. C. & commença a être disciple de Plotin étant âgé de trente ans. Ce fut lui qui eut le soin de corriger & mettre par ordre les écrits de Plotin, & qui écrivit sa vie. Comme la peste duroit long-temps à Rome, Porphyre disoit : il ne faut pas s'en étonner, puisque ni Es-

Theodor. con. Gen. 12. in fin.

culape ni les autres dieux ne viennent plus à nous. Car depuis que l'on a commencé d'adorer Jesus ; on n'a plus senti aucune utilité publique de la part des dieux. Ce Porphyre écrivit beaucoup contre la religion chrétienne dont il étoit ennemi déclaré, aprés l'avoir abjurée : car il avoit été Chrétien. Mais il ne croyoit guere plus à la religion payenne qu'il professoit, comme on void par sa lettre à Anebo. Plusieurs heretiques & plusieurs autres imposteurs se servoient alors du nom de Chrétiens & des Gnotisques, pour tromper les peuples ; faisant valoir de prétenduës revelations de Zoroastre & de quelques autres. Plotin les combattit, parce qu'ils soûtenoient que Platon n'avoit pas penetré le fonds de l'essence intelligible : & Porphire convainquit de fausseté & de nouveauté le livre attribué à Zoroastre.

Au. x. civit. c. 11.

Plotin mourut de cette peste ou maladie populaire : dont le principal accident étoit une enflûre interieure de la gorge, qui étouffoit le malade. Eustochius son ami l'étant venu voir, comme il étoit prés de mourir, il dit : Je t'attens encore ; & je m'efforce de rejoindre ce qu'il y a en nous de divin, à ce qu'il y a de divin dans l'univers. Cependant un serpent passa sous son lit & alla se cacher dans un trou de la muraille ; & aussi-tôt Plotin rendit l'esprit, âgé de soixante & six ans, la seconde année de l'empereur Claude 269. de J. C. Les disciples de Plotin prirent sans doute ce serpent pour son démon familier. Aprés sa mort Amelius consulta l'oracle d'Apollon pour sçavoir où son ame étoit allée ; & l'oracle répondit, en faisant l'éloge de Plotin, d'un stile plus pompeux que solide, & le mettant aux champs Elisées avec Platon & Pythagore : ce qu'il n'y avoit point de poëte qui ne pût dire ; & toutefois Porphyre prétend tirer grand avantage de cet oracle.

LIVRE

LIVRE HUITIE'ME.

ODENAT roi de Palmyre étoit maître de tout l'orient : sa femme Zenobie, plus illustre que lui, étoit une princesse d'une vertu & d'une conduite admirable : sçavante même dans les auteurs Grecs, qu'elle avoit étudiez avec le reteur Longin. Elle étoit Juive de religion ; & voulant aussi connoître la doctrine des Chrétiens, elle s'adressa à Paul de Samosate évêque d'Antioche, qui avoit succedé à Demetrien. Il ne lui enseigna rien de J. C. qu'elle ne pût croire aisément. Car il en avoit lui-même des sentimens bas & terrestres, ne lui attribuant que la nature d'un homme ordinaire, contre la doctrine de l'église : sa vie étoit d'ailleurs peu conforme à la sainteté de son ministere. Ainsi les évêques d'orient resolurent de s'assembler, pour remedier à ce desordre. S. Denis d'Alexandrie fut invité à ce concile : mais il demanda un délay, s'excusant sur son âge, & sur la foiblesse de sa santé. Cependant il envoya une lettre qui contenoit son avis sur la question : mais il l'adressa à toute l'église d'Antioche, sans faire l'honneur à Paul de le saluer, ni de lui adresser la parole. Le concile fut tenu à Antioche, la douziéme année de l'empereur Gallien, 264. de J. C. Les évêques les plus illustres qui s'y trouverent, furent, Firmilien de Cesarée en Cappadoce : Gregoire Thaumaturge, évêque de Néocesarée, & son frere Athenodore évêque d'une autre église dans le Pont : Helenus de Tarse en Cilicie : Nicomas d'Iconie : Hymenée de Jerusalem, élû cette même année aprés la mort de Mazabane : Theotecne de Cesarée en Palestine : Maxime

I. Heresie de Paul de Samosate.

Trebell. in Gal. & tyran. 29. Ath. de synod. tom. 1. p. 857. D.

Eus. VII. *hist. c.* 27.

Eu. VII. *c.* 30. *An.* 264.

Euſ. VII. *c.* 28. de Boſre. Il y en avoit un grand nombre d'autres, avec quantité de prêtres & de diacres : ils s'aſſemblerent pluſieurs fois, & la queſtion fut amplement traitée. Les ſectateurs de Paul s'efforçoient d'enveloper leurs erreurs ; les catholiques s'appliquoient à les mettre au jour, & à montrer qu'ils blaſphemoient contre J. C. Firmilien, qui ſemble avoir preſidé à ce concile, le convainquit publiquement d'avoir innové dans la foi.

Synod. ap. Euſ. VII. *c.* 30.

La doctrine de Paul de Samoſate rouloit principalement ſur ce fondement ; que le Fils de Dieu n'étoit point avant Marie, mais qu'il tenoit d'elle le commencement de ſon être ; & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il uſoit de ce ſophiſme : Si J.C. n'eſt pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'eſt donc pas conſubſtantiel au Pere, & il faut de neceſſité qu'il y ait trois ſubſtances ; une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce ſophiſme, les peres du concile d'Antioche dirent ; que J. C. n'étoit pas conſubſtantiel au Pere, prenant le mot de conſubſtantiel au ſens de Paul, c'eſt-à-dire corporellement. Mais ils ne prirent pas ce mot dans ſa ſignification exacte ; & parlerent aſſez ſimplement de la divinité du Fils : tout leur ſoin fut de montrer, que le Fils étoit avant toutes choſes, & qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes : mais qu'étant Dieu, il s'étoit revêtu de la forme d'eſclave ; & qu'étant Verbe il avoit été fait chair. Paul étant convaincu, promit de changer : Firmilien le crut, & eſperant que l'affaire s'accommoderoit ſans attirer de reproche contre la religion, il differa le jugement ; mais Paul le trompa.

Ath. de ſynod. p. 19. D. 910. *A. C.*

V. Bull. ſect. 2. *c.* 13.

II. Mort de S. Denis d'Alexan-

S. Denis évêque d'Alexandrie mourut cette année, douziéme de Gallien 264. de J. C. aprés avoir tenu le

ſiege dix-ſept ans : La plûpart des anciens le nomment le grand Denis ; ſon ſucceſſeur fut Maxime. Peu aprés mourut auſſi S. Gregoire Thaumaturge. Se voyant prés de la mort, il s'informa exactement s'il reſtoit encore quelques infideles dans toute la ville & le territoire ; il apprit qu'il n'en reſtoit que dix-ſept. Il eſt fâcheux, dit-il regardant le ciel, qu'il manque quelque choſe à la plenitude de ceux qui ſe ſauvent ; mais je dois à Dieu de grandes actions de graces de ne laiſſer à mon ſucceſſeur qu'autant d'infideles que j'ay trouvé de Chrétiens. Il défendit que l'on achetât de lieu pour ſon ſepulcre. Afin dit-il, que la poſterité ſçache, que Gregoire n'a eu la proprieté d'aucun heritage, & qu'aprés ſa mort il a emprunté le ſepulcre d'un autre. L'égliſe honore la memoire de ces deux ſaints, Denis & Gregoire le même jour dix-ſeptiéme Novembre. Les ennemis même de l'égliſe appelloient S. Gregoire un autre Moïſe, à cauſe de ſes miracles.

drie & de S. GregoireThaumaturge.
Euſ. VII. *c.* 8.
Hier. ſcript. in Dion.
Greg. Nyß. p. 1006. *D.*
An. 264.

Baſil. de Sp. S. c. 29. *p.* 220.
Hier. de ſcript.

III
Mort de Gallien, Claude II. Empereur.

L'empire Romain étoit au pillage. Les barbares y entroient de tous côtez ; & ceux qui ſe trouverent à la teſte des armées, pour les repouſſer, prenoient la plûpart le titre d'empereur ; tandis que Gallien étoit à Rome, abandonné à ſes plaiſirs. Il marcha toutefois contre les Scytes ; & pendant qu'il leur faiſoit la guerre, il apprit la revolte d'Aureolus. Il avoit laiſſé à Milan, pour s'oppoſer à Poſtume ; qui étant depuis pluſieurs années maître des Gaules, vouloit entrer en Italie. Gallien vint donc en Italie ; mais comme tout le monde étoit las de ſes débauches & de ſes cruautez ; ſon prefet du prétoire Heraclien réſolut de s'en défaire, de concert avec Claude, qui aprés l'empereur avoit le plus d'autorité. Un capitaine de cavalerie Dalmate nommé Cecropius ſe chargea de l'execution. Comme Gallien

Zoſim. p. 652.
Trebell. in Valer. p. 101. D.

ſoupoit, celui-ci vint lui donner une fauſſe allarme, & dire qu'Aureolus paroiſſoit. Il ſe leve de table, monte à cheval, crie aux armes ; & ſort à la hâte, ſans attendre ſes gardes : Cecropius prend ſon temps & le tuë. On fit auſſi mourir ſon frere & ſes enfans. C'étoit ſous le conſulat de Paterne & de Marinien, l'an 268. de J.C. Gallien étoit âgé de cinquante ans, & en avoit regné quinze entiers.

Euſ. Chr. an. 268. Victor ep.

Trebel. Claud.

Claude fut reconnu empereur, & ſon élection particulierement approuvée du ſenat, par de grandes acclamations. C'étoit un homme de merite, éprouvé depuis long-temps à la guerre & dans les gouvernemens. Il étoit de l'Illyrie, & portoit ces noms : Marcus Aurelius Flavius Claudius : Il avoit deux freres, Quintillus & Criſpus. Claudia fille de ce dernier épouſa Eutrope homme trés-noble de la nation des Dardiniens, dont elle eut l'empereur Conſtantius.

IV.
Second concile contre Paul de Samoſate.

Ath. de ſynod. Synodica. ap. Euſ. VII. hiſt. c. 30.

Comme on s'apperçût que Paul de Samoſate n'avoit fait que diſſimuler, & ne corrigeoit ni ſa doctrine ni ſes mœurs : les évêques s'aſſemblerent de nouveau au nombre de ſoixante & dix, dont les principaux étoient Helenus de Tarſe, Hymenée de Jeruſalem, Theotecne de Ceſarée en Paleſtine, Maxime de Boſre, Nicomas d'Icone. Le concile étant déja aſſemblé : on attendoit Firmilien de Cappadoce : qui y avoit été invité, & s'étoit mis en chemin, nonobſtant ſon grand âge. Mais quelques temps aprés on eut nouvelle qu'il étoit mort à Tarſe le vingt-huitiéme d'Octobre de l'année 269.

Pagi. an. 271. n. 2. an. 269.

Celui qui travailla le plus à convaincre Paul de Samoſate fut Malchion, homme trés-ſçavant & grand philoſophe : qui gouverna long-temps les écoles des lettres humaines à Antioche, & à cauſe de la pureté de ſa foi fut honoré de la prêtriſe dans la même égliſe. Ce fut

le ſeul qui pût convaincre Paul, développer ſes artifices, & découvrir malgré lui ſes ſentimens. Leur diſpute fut écrite par des notaires, & les actes en demeurerent.

Paul étant convaincu fut dépoſé & excommunié par le concile ; & en ſa place, ils élûrent Domne fils de Demetrien, qui avoit glorieuſement rempli la même chaire. Domne auſſi étoit orné de toutes les vertus qui conviennent à un évêque. Tout cela ayant été reglé d'une commune voix : le prêtre Malchion écrivit une lettre ſynodale au nom de tous les évêques, les prêtres & les diacres & de toute l'égliſe d'Antioche & des lieux circonvoiſins. Elle étoit adreſſée nommément aux évêques des deux premiers ſieges, au pape S. Denis & à Maxime d'Alexandrie ; & en general à tous les évêques, les prêtres, les diacres, & à l'égliſe univerſelle, & fut envoyée par toutes les provinces. Par cette lettre ils rendoient compte de tout ce qui s'étoit paſſé dans les deux conciles, & particulierement de l'héréſie de Paul, des queſtions qui lui avoient été propoſées & de la maniere dont il avoit été convaincu. Ils expliquoient auſſi le dereglement de ſes mœurs en ces termes : Il étoit pauvre auparavant, & n'avoit point de bien qu'il eût herité de ſes parens, ou acquis par quelque profeſſion reglée ; maintenant il eſt arrivé à une richeſſe exceſſive, par des ſacrileges, par des demandes injuſtes, & des concuſſions qu'il exerce ſur les freres, ſe faiſant un profit de leurs pertes. Car il ſe fait payer le ſecours qu'il leur promet : il les trompe & abuſe de la facilité que l'on trouve en ceux qui ont des affaires, & qui donnent tout pour en être délivrez. Comme les évêques étoient les arbitres ordinaires entre les Chrétiens : c'étoit une matiere de concuſſion, à ceux qui étoient intereſſez. La lettre continuë : Il ne regarde la religion, que comme

Hier. de ſcrip. Malch.

un moyen de gagner. D'ailleurs, il eſt plein de vanité & imite les dignitez ſeculieres; il aime mieux le nom de ducenaire que celui d'évêque. Le ducenaire étoit un officier de finance : comme il a eſté dit. Il marche avec faſte dans la place : il lit des lettres & y repond publiquement en marchant. Il eſt environné d'une grande troupe de gens, qui marchent devant & aprés comme des gardes : ſon arrogance attire l'envie & la haine contre la foi. Dans les aſſemblées eccleſiaſtiques il employe des artifices de théatre, pour frapper l'imagination & s'attirer de la gloire, en étonnant les ſimples. Il s'eſt dreſſé un tribunal & un trône élevé, non tel que le doit avoir un diſciple de J. C. il a un cabinet ſecret, comme les magiſtrats ſeculiers, & lui donne le même nom. En parlant au peuple, il frappe de la main ſur ſa cuiſſe, & des pieds ſur ſon tribunal. Il ſe fâche contre ceux qui ne le louënt pas : qui ne ſécouënt pas leurs mouchoirs, comme dans les théatres, qui ne crient pas & ne ſe levent pas, comme font ceux de ſon parti, hommes & femmes, qui l'écoutent de cette maniere indécente. Il reprend & maltraite ceux qui écoutent avec ordre & modeſtie, comme étant dans la maiſon de Dieu. Il s'emporte auſſi contre les évêques défunts : les déchirant en public & parlant avantageuſement de lui-même, comme un ſophiſte & un charlatan, plutôt que comme un évêque. Il a ſupprimé les cantiques compoſez en l'honneur de N. S. J. C. comme étant nouveaux & faits par des auteurs modernes : cependant il en fait chanter par des femmes à ſon honneur de lui-même, au milieu de l'égliſe, le grand jour de pâques, qui font horreur à entendre, & il permet à ſes flateurs, ſoit des évêques des villes & des villages voiſins, ſoit des prêtres, de tenir le même langage en parlant au peuple. Par ces évêques des villages on peut

v. Valeſ. hic. Sup. liv. VII. c. 23.

entendre des chorévêques. Il ne veut pas confesser que le Fils de Dieu soit venu du ciel : mais ceux qui le louënt, dans leurs cantiques & dans leurs sermons, disent qu'il est lui-même un ange descendu du ciel. Et il ne l'empêche pas : il souffre même qu'on le dise en sa presence, l'insolent qu'il est. *Vales. hic.*

Que dirons-nous de ses femmes sous-introduites, comme on les nomme à Antioche, & de celles de ses prêtres & de ses diacres, dont il couvre les pechez, quoi qu'il les connoisse & qu'il les en ait convaincus ? mais il veut les tenir dans sa dépendance par la crainte ; & les empêcher de l'accuser. Il les a même enrichis, afin de se faire aimer de ceux qui sont interessez. Nous sçavons, nos chers freres, que l'évêque & tout le clergé doit donner au peuple l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres : & nous n'ignorons pas combien il y en a qui sont tombez, pour avoir eû des femmes avec eux : combien ont été soupçonnez. Ainsi quand on lui accorderoit, qu'il ne fait rien de deshonête, il devoit du moins craindre le soupçon que produit une telle conduite ; de peur de scandaliser quelqu'un, ou lui donner mauvais exemple. Car comment pourroit-il reprendre un autre, ou l'avertir de ne point frequenter une femme de peur de broncher, comme il est écrit : lui qui en a déja renvoyé une, & en retient deux avec lui, qui sont bien faites & dans la fleur de leur âge, & qu'il mene par tout où il va ; & cela vivant délicieusement, & mangeant avec excés ? Tous en gemissent en secret ; mais ils craignent tellement sa puissance & sa tyrannie, qu'ils n'osent l'accuser. On pourroit juger sur tout cela un homme qui seroit des nôtres, & qui tiendroit la foi catholique : mais nous croyons n'avoir aucun compte à demander, à ce- *Eccl. IX. 9.*

Sup. liv. IV. n. 33. lui qui a renoncé à nos mysteres, & qui fait gloire de l'infame héréſie d'Artemas.

Enſuite les peres du concile rapportoient au long les dogmes de Paul, & comment ils avoient été refutez : & vers la fin de la lettre ils marquoient ſa dépoſition & l'élection de Domne : puis ils ajoûtoient : Nous vous le faiſans ſçavoir, afin que vous lui écriviez & que vous receviez ſes lettres de communion. Pour celui-ci, qu'il écrive à Artemas, & que les ſectateurs d'Artemas communiquent avec lui.

Lib. Pontif. pagi. an. 27. n. 2. 7. *An. 269.* Le pape S. Denis, à qui cette lettre ſynodale étoit adreſſée, mourut le vingt-ſixiéme de Decembre, ſous le conſulat de l'empereur Claude & de Paterne, qui eſt l'an 269. de J.C. aprés avoir tenu le S. Siege plus de dix ans. Par conſequent le concile d'Antioche fut tenu cette année. Le vingt-huitiéme du même mois fut élu pape Felix, qui gouverna prés de cinq ans. Il écrivit une lettre à Maxime & au clergé d'Alexandrie, où il parloit ainſi de l'incarnation du Verbe, apparemment *Conc. Eph. act. 1. p. 512.* à l'occaſion de Paul de Samoſate ; Nous croyons en N. S. J. C. né de la Vierge Marie ; nous croyons que lui-même eſt le Fils éternel de Dieu & le Verbe : non pas un homme que Dieu ait pris, en ſorte que cet homme ſoit un autre que lui. Car le Fils de Dieu étant Dieu parfait, a été auſſi homme parfait, étant incarné de la Vierge.

V. Euſebe & Anatolius d'Alexandrie. *Euſ. VII. hiſt. c. 32.*

A l'occaſion de ces conciles d'Antioche, Euſebe & Anatolius tous deux d'Alexandrie vinrent en Syrie : où ils furent retenus, & gouvernerent l'un aprés l'autre l'égliſe de Laodicée. Ils avoient rendu de grands ſervices à leur patrie. Car Alexandrie étant aſſiegée par une armée Romaine & diviſée au dedans : la partie qui tenoit contre le

les Romains ſoufroient une famine cruelle; & Anatolius y étoit. Euſebe étoit dans l'autre, qui tenoit pour les Romains : ils étoient d'intelligence & s'écrivoient. Euſebe qui étoit en grande conſideration auprés du general de l'armée Romaine, lui demanda en grace, de vouloir bien recevoir les transfuges ; & il l'obtint. Anatolius en étant averti, fit aſſembler le conſeil de la ville ; & perſuada de mettre dehors les bouches inutiles, pour ne garder que les hommes de ſervice. Sous ce pretexte, il ſauva la plus grande partie des aſſiegez, les faiſant ſortir de nuits déguiſez en femmes. Quand ils étoient au camp des Romains, Euſebe en prenoit ſoin; & leur donnoit tous les ſecours neceſſaires, aprés les ſouffrances d'un long ſiege. Ils ſauverent ainſi premierement, les Chrétiens, puis un grand nombre d'infidelles.

Euſebe donc étant venu en Syrie, à l'occaſion de l'affaire de Paul de Samoſate : ceux qui gouvernoient l'égliſe en cette province, ne le laiſſerent point retourner chez lui, & le retinrent pour être évêque de Laodicée, aprés Socrate. En effet, Euſebe étoit un homme d'une pieté ſinguliere, ſuivant le témoignage de Saint Denis d'Alexandrie ſon évêque : dont il avoit eſté diacre, & avoit confeſſé la foi avec lui. Anatolius étoit trés-ſavant dans les lettres humaines & dans la philoſophie. Il étoit grand retoricien, & ſavoit la dialectique, la phiſique, l'arithmetique, la geometrie, l'aſtronomie en perfection : ſes citoyens lui avoient deferé l'ecole d'Ariſtote, trés-conſiderable à Alexandrie. Comme il ſe trouva en Syrie à l'occaſion du concile d'Antioche : Theoctene évêque de Ceſarée le retint & lui impoſa les mains pour l'épiſcopat, le deſtinant à lui ſucceder : & ils gouvernerent enſemble cette égliſe quelque peu de temps. Mais enſuite paſſant à Laodicée, il y fut arreſté

Sup. liv. VII. *c.* 34.

par les freres, & ils l'elûrent évêque à la place d'Eusebe son ami qui étoit mort. Il laissa plusieurs ouvrages : entre autres un canon pascal que nous avons.

ap. Bucher. Doct. temp. p. 439.

VI. Commencemens de S. Antoine. *Soz. lib. 1. c. 13. Athanas. vita Anton.*

Ce fut environ ce temps, que le grand Saint Antoine, auteur des communautez monastiques, se retira du monde pour vivre en solitude. Il étoit Egyptien, né à Coma prés d'Heraclée dans la haute Egypte ou Arcadie, ses parens étoient nobles & riches; & étant Chrétiens, ils l'éleverent chrétiennement : ils le nourrirent en leur maison, & il ne connoissoit qu'eux & leur famille. Lorsqu'il vint à croître, il ne voulut point estre instruit aux lettres : pour éviter la communication avec les autres enfans. Ainsi il ne seut jamais ni lire ni écrire, ni aucune langue que l'Egyptienne. Il alloit à l'église avec ses parens, mais il n'y assistoit pas négligement : il étoit trés attentif aux lectures, & en conservoit le fruit dans son cœur. Il rendoit une grande obéissance à son pere & à sa mere ; & bien qu'ils fussent riches, il ne les importunoit jamais pour la dépense d'une nourriture délicate ; mais se contentoit de ce qu'on lui donnoit.

Aug. Doct. Christ. prol. n. 4.

Son pere & sa mere étant morts, & l'ayant laissé à l'âge de dix-huit à vingt ans, avec une sœur encore fort jeune, il prit le soin qu'il devoit d'elle & de la maison : mais à peine six mois furent-ils passez, qu'allant selon sa coûtume à l'église ; il avoit l'esprit recueilli, & pensoit en lui-même durant le chemin, comment les apôtres avoient abandonné toutes choses pour suivre J C. & comment ceux dont il est parlé dans les Actes, vendoient leurs biens, & en mettoient le prix aux pieds des apôtres, pour être distribué à ceux qui en avoient besoin ; & quelle est l'esperance qui leur est reservée dans le ciel. Plein de ces pensées, il entra dans l'église, au

Matt. XIX. 27. Act. IV. 35. Coloss. I. 5.

même temps que l'on lisoit l'évangile, où nostre-Seigneur dit à un riche : Si tu veux estre parfait, va, vends tout ce que tu as, donne le aux pauvres, & viens & me suis ; & tu auras un tresor au ciel. Antoine regarda le souvenir de l'exemple des saints comme envoyé de Dieu ; & la lecture de l'évangile comme faite pour lui ; & sitost qu'il fut sorti de l'eglise, il distribua à ses voisins, afin qu'ils n'eussent rien à démêler avec lui, ni avec sa sœur ; tous les heritages qu'il avoit de son patrimoine qui étoient trois cens arures de terre, trés-fertile & trés-agréable : l'arure est un peu moins de demi-arpent. Quant à ses meubles, il les vendit tous ; & en ayant tiré une somme notable, il donna cet argent aux pauvres : à la reserve de quelque peu, qu'il retint pour sa sœur. *Matth.* XIX.

Etant une autrefois entré dans l'église, & entendant lire l'évangile où J. C. dit : Ne soyez point en souci du lendemain, il ne pût se resoudre à demeurer davantage, & ayant encore donné aux pauvres ce qui lui restoit, & mis sa sœur entre les mains de quelques filles chrétiennes de sa connoissance, pour l'elever avec elles : il quitta sa maison, pour embrasser la vie ascetique, veillant sur lui-même, & gardant une trés-grande temperance. L'Egypte n'avoit pas encore tant de maisons de solitaires ; & aucun d'eux ne connoissoit le grand desert : mais chacun de ceux qui vouloient penser à leur salut, demeuroit seul en quelque lieu prés de son bourg. *Vita. Ant. c. 2. Matth.* VI. 34.

Dans le voisinage d'Antoine, vivoit un vieillard qui dés sa jeunesse s'étoit exercé à la vie solitaire : l'ayant vû il fut touché d'une loüable émulation ; & commença premierement à demeurer aussi hors du bourg. Mais s'il entendoit parler de quelque vertueux solitaire, il l'alloit chercher ; & ne s'en retournoit point sans l'avoir veu ;

& avoir receu de lui quelque instruction. Il demeura là du commencement : affermissant son esprit : ensorte qu'il ne pensoit plus ni aux biens de ses parens ni à ses amis, & s'apliquoit tout entier à acquerir la perfection de la vie solitaire. Il travailloit de ses mains, sachant
2. *Thess.* III. 10 qu'il est écrit : Que celui qui ne travaille point, ne doit point manger ; & ne retenant que ce qui lui faloit pour vivre, il donnoit le reste aux pauvres : il prioit continuellement, parce qu'il avoit apris qu'il faut prier sans
1. *Thess.* v. 17. cesse : car il écoutoit la lecture avec tant d'attention, que rien ne lui échapoit, & sa memoire ensuite lui servoit de livres.

Par cette maniere de vivre, il se rendoit aimable à tous : il se soûmettoit sincerement à ces serviteurs de Dieu qu'il alloit visiter, & remarquoit en quelle vertu chacun d'eux excelloit : l'humeur agréable de l'un, l'assiduité à prier de l'autre ; la douceur de celui-ci, & la bonté de celui-là ; les veilles, l'amour de l'étude : il admiroit la patience des uns, les jeûnes & les austeritez de quelques autres, qui n'avoient pour lit que la terre ; il se rendoit attentif à voir la benignité de l'un & la constance de l'autre ; leur pieté à tous pour J. C. & leur charité entr'eux. Rempli de toutes ces images, il retournoit dans sa solitude : où repassant les vertus qu'il avoit veuës séparées en tant de personnes, il s'efforçoit de les rassembler en lui seul. Il n'eut jamais aucune contestation avec ceux de son âge : si ce n'est pour ne paroistre pas le second dans les exercices de la vertu ; en cela même il ne constritoit personne, au contraire il leur donnoit de la joye : ainsi tous ses saints amis l'appelloient le bien aimé de Dieu, & le saluoient les uns du nom de fils, & les autres du nom de frere.

VII. Premieres

Le demon ne pouvant soufrir ce zele en un homme

de cet âge ; l'attaqua par diverſes tentations. D'abord il lui mit devant les yeux les biens qu'il avoit quittez, le ſoin qu'il devoit prendre de ſa ſœur, ſa nobleſſe, le deſit de la gloire, les plaiſirs de la vie. D'ailleurs il lui repreſentoit d'extrêmes difficultez dans le chemin de la vertu ; la foibleſſe de ſon corps, la longueur de la vie, & un nuage épais de diverſes autres penſées. Antoine les ayant diſſipées, par ſa foi & par ſes prieres continuelles : le demon l'attaqua violemment par des penſées d'impureté, dont il le tourmentoit jour & nuit : mais Antoine les ſurmonta, par la conſideration de la nobleſſe que J. C. nous a donnée, de la ſpiritualité de l'ame & des peines de l'enfer ; enſorte que le demon ſe preſenta à lui ſous la forme d'un enfant noir ; diſant qu'il étoit l'eſprit de fornication, & ſe confeſſant vaincu.

tentations de S. Antoine. *Vita c. 3.*

Aprés cette premiere victoire, Antoine loin de ſe relâcher augmenta ſes auſteritez. Il veilloit tellement, que ſouvent il paſſoit la nuit entiere ſans dormir. Il ne mangeoit qu'une fois le jour, aprés le ſoleil couché ; quelquefois de deux en deux jours : & ſouvent de quatre en quatre. Sa nourriture étoit du pain & du ſel, & il ne bûvoit que de l'eau. Pour la chair & le vin, c'étoit déja l'uſage établi chez tous les autres ſolitaires, de s'en abſtenir : Son lit n'étoit qu'une natte : mais le plus ſouvent il couchoit ſur la terre nuë. Jamais il ne ſe frotoit d'huile : ce qui étoit en ce païs une auſterité conſiderable. Il diſoit que les ſolitaires devoient ſe propoſer pour modelle le prophete Elie. *c. 4.*

L'Egypte étoit pleine de ſepulcres, qui étoient des bâtimens conſiderables. Antoine en choiſit un des plus éloignez du bourg, où il alla s'enfermer ; ayant prié un de ſes amis de lui aporter du pain de temps en temps. Le demon l'y vint attaquer la nuit, & le battit de telle *c. 5.*

ſorte, qu'il le laiſſa étendu par terre, ſans pouvoir parler, & ſentant des douleurs exceſſives. Le lendemain ſon ami vint à l'ordinaire lui aporter du pain : ayant ouvert la porte & le voyant étendu comme mort, il le porta à l'égliſe du bourg, où il le mit à terre ; & pluſieurs de ſes parens & de ſes voiſins le croyant mort, vinrent s'aſſeoir auprés de lui. Sur le minuit Antoine s'éveilla, & les vit tous endormis, hors ſon ami ſeul. Il lui fit ſigne d'aprocher, & le pria de le reporter dans le ſepulcre, ſans éveiller perſonne : ce qu'il fit ; & Antoine ayant refermé la porte continua d'y demeurer ſeul. Ne pouvant ſe ſoûtenir à cauſe des coups qu'il avoit receus, il prioit couché & défioit le démon. Alors il oüit un ſi grand bruit, que tout le bâtiment en fut ébranlé : les demons comme ayant ouvert les quatre murailles de la chambre, parurent y entrer en foule ſous divers formes de beſtes affreuſes : de lions, d'ours, de leopards, de taureaux, de loups, de ſcorpions, d'aſpics, & d'autres ſerpens, chacun jettant ſon cri ; & s'élançant ſur lui avec furie. Antoine, bien que percé de coups demeura ferme & continua de les mépriſer. Enfin, levant les yeux il vit le toit comme s'ouvrir ; & un rayon de lumiere qui venoit à lui : les demons diſparurent, ſes douleurs ceſſerent, le bâtiment fut rétabli. Antoine dit : Où étiez-vous, Seigneur, & pourquoi n'eſtes vous pas venu dés le commencement ? Il oüit une voix qui répondit : J'étois ici : mais je voulois eſtre ſpectateur de ton courage : puiſque tu as réſiſté, je t'aſſiſterai toûjours & te rendrai celebre par toute la terre. Antoine ſe leva pour prier, & ſentant en lui plus de force qu'il n'en avoit auparavant : il partit dés le lendemain, pour aller dans le deſert. Il avoit environ trente-cinq ans : & ainſi ſe paſſerent les quinze premieres années de ſa retraite.

VIII. Mort de Claude Aurelien empereur. Persecution.

L'empereur Claude II. mourut la troisiéme année de son regne, vers le mois de Novembre, sous le consulat d'Antiochien & d'Orfitus; c'est-à-dire l'an 270. de J. C. Les soldats élûrent empereur son frere Quintillus: mais il leur devint odieux pour sa severité, & se voyant abandonné, il se coupa les veines & mourut aprés avoir regné seulement vingt jours: laissant l'empire à Aurelien, qui commandoit sous Claude toute la cavalerie, & qui étoit fameux dés le temps de l'empereur Valerien. Il étoit né en Pannonie de parens obscurs; & s'étoit élevé par les armes. Il étoit juste, mais trés-severe: principalement à ses domestiques & aux gens de guerre. Ses noms étoient Domitius-Valerius-Aurelianus. Il commença à regner sur la fin de cette année 270. de J. C.

Eus Chr. 271. l. 2. Cod. de div. rescr. Trebell. Claud. p. 206. c. Vopis. Aurel.

Deux ans aprés il marcha en Orient contre Zenobie, qui y soûtenoit toûjours son empire, sous le nom de ses enfans. Il prit Tyane; & comme il l'assiegeoit, il fut frapé de quelques prestiges, qui lui firent embrasser le culte d'Apollonius, à qui il promit une statue & un temple. Il prit Antioche; & aprés avoir gagné une bataille prés d'Emesse: il assiegea Zenobie dans Palmyre sa capitale, qu'il prit enfin, & emmena Zenobie dans les fers. Paul de Samosate s'étoit soûtenu jusques-là, par la protection de cette reine. Il demeuroit toûjours à Antioche: sans obéïr à la condamnation du Concile, ni quitter la maison, qui appartenoit à l'église. Les Chrétiens s'en plaignirent à l'empereur Aurelien: & il ordonna que la maison fut adjugée à ceux à qui les évêques d'Italie & de Rome adresseroient leurs lettres. Tant il étoit notoire, même aux payens, que la marque des vrais Chrétiens étoit la communion avec l'église Romaine. Paul de Samosate fut donc chassé de l'église, par le magistrat seculier, avec la derniere infamie.

Eus. Chr. Vopis. Aurel. Euseb. VII. hist. c. 30.

Mais l'empereur Aurelien ne fut pas toûjours si favorable aux Chrétiens. Il étoit fort attaché aux superstitions payenes : & ayant apris que le sénat doutoit, s'il falloit consulter les livres des Sybilles, il leur témoigna qu'il s'en étonnoit : comme si vous parliez dans l'église des Chrétiens, & non pas dans le temple de tous les dieux. Ce sont les termes de sa lettre. Et comme ces consultations produisoient toûjours de grands sacrifices, il ajoûte: Je ne refuse aucune dépense, ni les captifs de quelque nation que ce soit, ni aucune espece d'animaux : car on sacrifioit mêmes des hommes, dans ces ceremonies profanes. Il fonda des temples en Orient; & à Rome un temple du soleil, trés-magnifiques. Tous les temples de Rome étoient pleins de ses offrandes; & il mit en un seul quinze mille livres d'or.

Vopisc. in Aurel. p. 215. E

Sur la fin de son regne il fit des édits contre les Chrétiens : mais qui n'eurent pas l'effet qu'il prétendoit. Car tous ces persecuteurs pensoient abolir le christianisme, & la mort l'empêcha de continuer. Il ne nous reste aucuns actes certains des Martyrs de cette persécution : mais les martyrologes y en rapportent un grand nombre, particulierement dans les Gaules : où nous voyons sainte Colombe vierge à Sens ; à Troyes l'évêque S. Savinien, à Austun, S. Reverien aussi évêque; dans l'Auxerrois S. Prisque, vulgairement S. Bry, avec une grande multitude d'autres martyrs, dont les Chrétiens mirent les corps à la hâte dans une cisterne. A Preneste en Italie on remarque S. Agapit, âgé seulement de quinze ans : & on dit que l'exemple de sa constance dans les tourmens convertit un corniculaire ou greffier, nommé Anastase : qui soufrit aussi le martyre. On compte plusieurs martyrs à Rome dans cette persecution ; & il y a apparence que le pape S. Felix fut du nombre : car il mourut

Eus. vii. hist. 30. Lactant. de mort. n. 6.

Martyrol. 31. Decemb. 29. Janu. 1. Jun. Martyr. R. 26. Mai. hist. epist. Antis. p. 416.

18. Aug.

21. Aug.

lib. pontific.

mourut le vingt-deuxiéme de Decembre ſous le conſulat de l'empereur Aurelien & de Capitolin, c'eſt-à-dire, l'an 274. aprés avoir tenu le S. ſiege prés de cinq ans. Le cinquiéme de Janvier ſuivant on élut à ſa place Eutychien, qui gouverna prés de neuf ans.

An. 274.

IX. Mort d'Aurelien. Tacite empereur, puis Probus. *Vopiſ. in Aurel. p. 221. B. Zoſim. p. 662.*

L'empereur Aurelien s'attira la haine des ſiens, en ſuivant ſon humeur ſevere, juſques à faire mourir ſa niéce pour un ſujet aſſez leger. Il menaça ſur quelque ſoupçon un affranchi, qui étoit ſon ſecretaire ; & celui-ci ſachant qu'il ne pardonnoit point, contrefit ſon écriture, dreſſa un memoire de pluſieurs officiers des troupes, à qui Aurelien vouloit du mal, & il n'oublia pas ſon nom. Il montra ce memoire à ceux qui y étoient nommez. La crainte & le dépit d'être ſi mal récompenſez, ne manqua pas de les animer; ils prirent leur temps comme il marchoit dans le Thrace, entre Bizance & Heraclée, en un lieu nommé Cenofrurium ; ils ſe jetterent ſur lui & le tuerent. C'étoit environ le mois d'Avril l'an de J. C. 275. Aurelien regna quatre ans & quatre mois.

An. 275.

Vopiſ. in Tac.

L'empire vaqua ſix mois. Les ſoldats ne voulant élire aucun de ceux qui avoient eu part à la mort de ce prince, qu'ils cheriſſoient, défererent l'élection au ſenat. Le ſenat la renvoya aux ſoldats, ſachant qu'ils ne recevoient pas volontiers les empereurs que le ſenat avoit choiſis ; ils ſe renvoyerent ainſi l'élection les uns aux autres juſques à trois fois. Enfin le ſenat élut Tacite le vingt-cinquiéme Septembre de la même année 275. mais il ne regna que ſix mois, & mourut à Tyane au mois d'Avril de l'année 276. Le ſenat & le peuple Romain avoient conceu de grandes eſperances de ce prince : auſſi pour les conſoler de ſa mort, les aruſpices prirent occaſion de la foudre qui avoit abatu ſes ſtatuës & celles

Vopisc. in Flor. p. 231. C.

de Florien son frere, & publierent une prédiction : Qu'un jour de cette famille viendroit un empereur Romain, soit par les mâles, soit par les femmes; qui donneroit des juges aux Parthes & aux Perses, qui soumettroit aux loix Romaines les Francs & les Allemans, qui ne laisseroit pas de barbares dans toute l'Afrique, qui donneroit des gouverneurs à la Taprobane & à la Bretagne, qui commanderoit aux Sarmates, & s'assujettiroit toute la terre que l'ocean environne : qu'ensuite il rendroit l'empire au senat, & vivroit suivant les anciennes loix : qu'il vivroit six vingts ans, & mourroit sans heritier. Il devoit venir dans mille ans du jour que la foudre avoit renversé les statuës. Telle fut la vaine prophetie des aruspices.

Eus. chr. an. 276. Vopisc. in Prob. p. 234. B.

Aprés la mort de Tacite, son frere Florien s'empara de l'empire, de son autorité propre : mais à peine avoit-il regné deux mois, qu'il fut tué à Tarse par les soldats. Cependant on apprit que les troupes d'orient avoient élû celui que le senat avoit desiré, & que le peuple Romain avoit demandé par ses acclamations : c'étoit Marc Aurelius Valerius Probus. Il étoit né à Sirmium en Pannonie, & fils de Maxime tribun militaire. Le merite de Probus lui avoit attiré l'estime des empereurs Aurelien & Tacite, & il avoit repoussé par de grandes victoires les barbares qui vouloient inonder l'empire.

X. Origine de l'heresiarque Manés.

Eus. Chr. Cyrill. Hier. Catech. 6. p. 57. Epiph. hær. 66. Leo de Pentec. serm. 74. c. 6.

Ce fut la seconde année de Probus, lorsqu'il étoit consul avec Paulin, c'est-à-dire, l'an de J. C. 277. que parut l'heresiarque Manés, dont il faut reprendre l'origine de plus haut. Il y avoit en Egypte un nommé Scythien, Sarasin de nation, qui n'avoit rien de commun avec le christianisme ni avec le judaïsme. Il demeuroit à Alexandrie, & suivoit la secte d'Aristote. Il

compoſa quatre livres : il nomma le premier évangile, le ſecond des chapitres, le troiſiéme des miſteres, le quatriéme des treſors. Le premier n'avoit rien de commun avec l'évangile de J.C. que le ſimple titre. Scytien mourut de maladie, avant que de paſſer en Judée, qu'il ſe propoſoit d'infecter de ſa doctrine. Il avoit un diſciple nommé Terbinthe, qui fut l'heritier de ſes livres, de ſa doctrine, & de l'argent qu'il avoit amaſſé, en trafiquant aux Indes par la mer rouge. Terbinthe vint en Paleſtine & en Judée, où étant connu & condamné, il réſolut de paſſer en Perſe; & pour n'y être pas connu, il changea de nom, & ſe fit appeller Boudas. Il y trouva auſſi pour adverſaire les prêtres de Mithra, & aprés pluſieurs diſputes, il fut convaincu d'erreur & chaſſé, & ſe retira chez une veuve. Là étant monté ſur la terraſſe de la maiſon pour invoquer le demon de l'air, il fut frappé de Dieu, tomba de la terraſſe & expira. La veuve herita de ſes livres & de ſon argent.

Comme elle n'avoit point de parens, elle acheta de cet argent un jeune eſclave nommé Coubric qu'elle adopta pour ſon fils, le fit inſtruire dans les ſciences des Perſes; en ſorte qu'il devint conſiderable entre leurs ſages. La veuve étant morte, il herita des livres & de l'argent; & afin que l'on ne lui pût reprocher ſa ſervitude, il quitta le nom de Coubric & prit celui de Manés, qui en Perſan ſignifioit converſation; parce qu'il croyoit exceller dans la dialectique. Il diſoit qu'il étoit le Paraclet, & ſe vantoit de faire des miracles. Le fils du roy de Perſe étoit malade: il y avoit grand nombre de medecins; mais Manés promit de le guerir par ſes prieres. Les medecins ſe retirerent; l'enfant mourut. Manés fut mis en priſon. Il trouva moyen de s'échaper; le roy fit mourir les gardes: Manés s'enfuit en Meſopo-

Ep. hær. 66. tamie. Etant encore dans les deserts qui separoient l'empire Romain de celui de Perse, il entendit parler de Marcel, homme de grande pieté, qui demeuroit à Caschare ville de Mesopotamie, & faisoit de grandes aumônes. Manés espera de le gagner, & par son moyen plusieurs autres. Il lui écrivit donc une lettre, d'un Château nommé Arabion, sur le fleuve Stranga, & l'envoya par un de ses disciples nommé Turbon. La lettre étoit conçuë en ces termes.

Manés apôtre de J. C. & tous les saints & les vierges qui sont avec moi; à Marcel mon fils bien-aimé, grace, misericorde, paix de la part de Dieu le Pere & de N. S. J. C. & que la main droite de la lumiere vous préserve du siecle present, de ses accidens, & des pieges du méchant, Amen. J'ay bien eu de la joye d'apprendre la grandeur de votre charité: mais je suis fâché que votre foi ne soit conforme à la vraie doctrine. C'est pourquoi étant envoyé pour redresser le genre humain, & ayant pitié de ceux qui s'abandonnent à l'erreur, j'ai cru necessaire de vous écrire cette lettre, afin que vous acqueriez la discretion qui manque aux docteurs des simples. Car ils enseignent que le bien & le mal viennent du même principe; ne discernant pas la lumiere des tenebres, ni ce qui est hors de l'homme, d'avec ce qui est dedans: ils mêlent incessamment l'un avec l'autre. Mais pour vous, mon fils, ne les unissez pas comme le commun des hommes fait sans raison: Car ils attribuënt a Dieu le commencement & la fin de ces maux.
Heb. vi. 8. Leur fin est proche de la malediction. Ils ne croyent
Matth. vii. 17. pas même ce que N. S. dit dans l'évangile: Que le bon arbre ne peut faire de mauvais fruits, ni le mauvais arbre de bons fruits. Et je m'étonne comment ils osent dire, que Dieu soit l'auteur & le createur de Sa-

tan & de ses mauvaises œuvres. Mais plût à Dieu qu'ils n'eussent pas été plus loin ; & qu'ils n'eussent pas dit, que le Fils unique descendu du sein du Pere est fils d'une certaine Marie, formé du sang & de la chair, & du reste de l'impureté des femmes. Je n'en dirai pas davantage dans cette lettre, de peur de vous fatiguer ; n'ayant pas l'éloquence naturelle. Mais vous apprendrez tout quand je serai auprés de vous, si vous avez encore soin de votre salut ; car je ne mets la corde au col à personne comme font les moins sages du vulgaire. Comprenez ce que je dis, mon tres-cher fils. 1.Cor.VII.35.

Quand Marcel reçut cette lettre, Archelaus évêque de la ville étoit chez lui. Marcel fut surpris ; l'évêque plein de zele grinçoit les dents, & vouloit aussi-tôt aller chercher Manés, & le prendre comme un transfuge des barbares. Marcel qui étoit prudent l'adoucit, & voulut renvoyer Turbon à Manés: mais il aima mieux demeurer, & Marcel lui envoya un des siens en diligence, avec une lettre, par laquelle il le prioit de venir pour déclarer sa doctrine. Cependant Turbon expliqua amplement à Marcel & à Archelaus tous les dogmes de Manés : qui ayant reçu la lettre accourut à Caschare. Archelaus poussé par son zele, vouloit que s'il étoit possible, on l'arrêtât & on le fit mourir, comme une bête dangereuse : Marcel crut qu'il falloit avoir la patience d'entrer en conference avec lui. Quand il fut arrivé avec sa suite, Archelaus étant bien preparé, par la science qu'il avoit des saintes écritures, & par ce qu'il avoit oüi de Turbon: la conference se fit publiquement à Caschare, & d'un commun accord, on prit pour juges des payens ; savoir Marsipe philosophe, Claude medecin, Egialée grammairien, & Cleobule sophiste.

Archelaus prit de tels juges, afin que l'on ne dît pas, que des Chrétiens le favorisassent.

XI. Dispute de Manés contre Archelaus & sa mort.

Etant assemblez Archelaus dit à Manés: Dites ce que vous prêchez. Manés dit: Le Dieu de l'ancien testament est l'auteur du mal: puisqu'il dit de lui-même: Je suis un feu devorant. Archelaus répondit: De qui donc est fils celui qui dit: Je suis venu mettre le feu sur la terre? Si vous accusez celui qui dit: Le Seigneur donne la mort & la vie: pourquoi honorez vous Pierre, qui a ressuscité Tabitha, & a fait mourir Saphira? Si vous vous plaignez de celui qui a preparé le feu, pourquoi ne vous plaignez vous pas de celui qui dit: Retirez-vous de moi & allez dans le feu éternel? Si vous accusez celui qui dit: Je suis Dieu, qui fait la paix & qui crée le mal: expliquez comment Jesus dit: Je ne suis pas venu mettre la paix, mais le glaive? puisque tous deux parlent le même langage; pourquoi accusez-vous l'un plutôt que l'autre. Manés dit: Et quel est un Dieu qui aveugle? Car Paul dit: Le Dieu de ce siecle a aveuglé les esprits des infidelles, de peur que la lumiere de l'évangile ne les éclaire. Lisez un peu devant, dit Archelaus: Que si notre évangile est caché, il est caché à ceux qui perissent. Car il ne faut pas donner aux chiens les choses saintes. Et puis n'y a-t'il que le Dieu de l'ancien testament qui a aveuglé les esprits des infidelles? Jesus n'a-t'il pas dit lui-même: C'est pour cela que je leur parle en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voyent pas? Est-ce parce qu'il les haïssoit, qu'il ne vouloit pas qu'ils vinssent; ou parce qu'ils en étoient indignes, & qu'ils fermoient les yeux? où la malice est affectée, delà se tire la grace; car il sera donné à celui qui a, & celui qui n'a point on lui ôtera ce qu'il semble avoir. Le soleil aveugle ceux qui ont la

Luc. XII. 49.
I. *Reg.* II. 6.
Matth. XXV. 41.
Isa. XLV. 7.
Matth. X. 34.
2. *Cor.* IV. 4.
ibid. 3.
Matth. V. I. 6.
Matth. XIII. 13.
Matth. XIII. 12.

vûë foible: non qu'il ſoit fait pour aveugler; mais parce que les yeux ſont mal diſpoſez. Ainſi les fidelles qui ont le cœur malade, ne peuvent regarder les rayons de la divinité. Et il ne dit pas : il a aveuglé les eſprits, enſorte qu'ils n'écoutent pas l'évangile : mais en ſorte qu'ils ne ſoient pas éclairez par la lumiere de la gloire de l'évangile. Car il eſt permis à tous d'écouter l'évangile : mais la gloire de l'évangile n'eſt reſervée qu'aux vrais Chrétiens. C'eſt ainſi qu'Archelaus combattoit contre Manés ; & il écrivit en Syriaque cette conference.

Hier. de ſcript. in Archel.

Manés confondu ſe retira ſecretement, & s'en alla dans un petit bourg nommé Diodoride ; où il diſputa avec un ſaint prêtre nommé Tryphon, qui le confondit encore ; & le peuple l'auroit lapidé, ſi l'évêque Archelaus, qui y accourut, ne l'eût delivré. Manés s'enfuit : mais il tomba entre les mains des gardes du roy de Perſe, qui le cherchoient de tous côtez. Il fut pris & mené au roy, qui lui reprocha ſes menſonges, ſa fuite, ſa ſervitude; & pour expier la mort de ſon fils & des gardes de la priſon, le condamna, ſuivant la coûtume des Perſes, à être écorché avec une pointe de roſeau. Son corps fut donné aux bêtes pour le devorer, la peau fut penduë aux portes de la ville ; telle fut la triſte fin de Manés.

Epiph. de Menſ. n. 20. Id. hæreſ. 66. x. 12.

XII. Diſciples de Manés & ſa doctrine.

Il avoit douze apôtres, dont trois étoient ſes principaux diſciples, Thomas, Baldas & Hermas. Ce Thomas avoit écrit un évangile, que quelques-uns par ſimplicité croyoient être de l'apôtre S. Thomas. On compte entre les diſciples de Manés Acua, d'où ſes ſectateurs furent nommez Acuanites. Il y eut auſſi un nommé Adimante, qui écrivit un livre contre la loi & les prophetes. Un autre nommé Leucius ou Seleucus, écrivit des actes ſous le nom des apôtres, & un petit livre de la nativité de la ſainte Vierge. Les diſciples de Manés

Cyr. Catec. 6. p. 61. Epiph. hær. 66.

De fide cont. Man. c. 38. in appe. de Aug. le Naïs. S.

Mar. ap. Hie. c. ult. Philastr. Apocryph. c. 40.

avoient aussi des actes, les uns sous le nom de S. André, d'autres de S. Jean, d'autres de S. Pierre, d'autres de S. Paul. Manés lui-même se nommoit apôtre de J. C. non pour se mettre au rang de S. Pierre, de saint Paul, il prétendoit bien être au-dessus : mais pour dire, qu'il étoit envoyé de la part de J. C. étant le Paraclet promis.

Epiph. hær. 66. n. 13. &c.

Toute la doctrine de Manés rouloit sur la distinction des deux principes : le bon, qu'il nommoit prince de la lumiere ; & le mauvais, qu'il nommoit prince des tenebres ; & il ne prenoit pas ces mots de lumiere & de tenebres par metaphore, mais au pied de la lettre ; car il ne reconnoissoit rien que de corporel. Le monde avoit été fait du mêlange de ces deux natures du bien & du mal. Il y avoit cinq élemens de la nation de tenebres ; la fumée, les tenebres, le feu, l'eau & le vent. Dans la fumée étoient nez les animaux à deux pieds & les hommes mêmes ; dans les tenebres, les serpens ; dans le feu, les animaux à quatre pieds ; dans l'eau, les poissons ; dans l'air, les oiseaux. Pour combattre ces cinq élemens, Dieu avoit envoyé cinq autres de sa substance ; & dans le combat ils s'étoient mêlez : savoir l'air à la fumée, la lumiere aux tenebres, le bon feu au mauvais, la bonne eau à la mauvaise, le bon vent au mauvais. Le soleil à la lune étoient deux vaisseaux voguans dans le ciel, comme en une grande mer : le soleil composé du bon feu, la lune de la bonne eau. C'est ainsi qu'ils expliquoient la trinité divine. Le Pere habitoit dans une lumiere reculée, le Fils dans le soleil, la sagesse dans la lune, le S. Esprit dans l'air. Ainsi le Fils n'étoit qu'une partie de la substance du Pere. Dans ces deux vaisseaux, le soleil & la lune étoient de jeunes garçons & de jeunes filles d'une excellente beauté qu'ils appelloient

Aug. lib. v. Conf. c. 10. & lib. VII. id. hær. c. 46. Id. de Mor. Man.

Aug. XX. conc. Faust. c. 6. 7.

appelloient les vertus saintes : les principes des tenebres qui étoient aussi des deux sexes en devenoient amoureux, & de ces amours suivoient des effets merveilleux, entre autre la pluie. *Cyrill. ca. 6. p. 63.*

En chaque homme il y avoit deux ames ; l'une bonne qui venoit du bon principe, & qui étoit une partie de sa substance, corporelle comme lui : l'autre ame étoit une partie du mauvais principe. Les ames des fidelles, c'est-à-dire des Manichéens, étoient purgées par les élemens, & portées dans la lune ; d'où elles passoient dans le soleil, qui les reportoit à Dieu, pour y être réünies. Les ames de ceux qui n'avoient pas reçû sa doctrine, étoient envoyées en enfer ; pour estre tourmentées un temps par les démons, à proportion de leurs crimes. Etant ainsi purgées ; elles étoient renvoyées dans des corps d'autres hommes, de bestes, ou de plantes ; & si elles ne se corrigeoient point, elles étoient enfin jettées dans le grand feu. Ainsi tout le mystere de la redemption consistoit à détacher les particules de la divinité, des corps mauvais où elles étoient engagées ; pour les réünir à leur principe. Toutefois il n'étoit pas permis de separer les ames, & celui qui le faisoit devoit soufrir la même peine ; celui qui avoit tué un animal devoit estre changé au même animal ; celui qui avoit arraché ou coupé une plante, devoit estre changé en la même plante. Ils ne laissoient pas d'en manger quand d'autres les avoient cueillies. Quand donc on donnoit un pain à un Manichéen, il disoit : Retirez-vous un peu, que je fasse ma benediction. Alors il prenoit le pain, & disoit : Je ne t'ay pas fait, & le jettoit en haut, maudissoit celui qui l'avoit fait. Puis il ajoûtoit : Je ne t'ay pas semé ; que celui qui t'a semé, soit semé lui-même. Je ne t'ai pas moissonné ; que celui *Aug. de duab. anim. init. Id. hæres. c. 46. Cyrill. Cat. 6. p. 61. C.*

qui t'a moiſſonné, ſoit moiſſonné lui-même. Je ne t'ay pas fait cuire : que celui qui t'a cuit, ſoit cuit lui-même. Aprés ces proteſtations il en mangeoit en ſûreté. En haine de la chair , qui étoit du mauvais principe, il faloit empêcher la generation, & par conſequent le mariage. Il ne faloit point donner l'aumône : ni honorer les reliques des Saints, ce qu'ils traitoient d'idolatrie : ni croire que J. C. ſe fuſt incarné, & qu'il eût veritablement ſouffert. Voilà le principal de la doctrine de Manés.

Aug. de util. cred. c. 1.

Quelque abſurde qu'elle fuſt, elle ne laiſſa pas de s'étendre loin & de durer trés-long-temps. Ceux qui l'enſeignoient diſoient qu'ils ne vouloient point employer d'autorité, mais la raiſon toute ſimple : pour délivrer les hommes de l'erreur, & les amener à Dieu. Nous ne faiſons pas comme vous, diſoient-ils aux catholiques, en obligeant d'abord à croire : nous ne voulons que l'on croye qu'aprés avoir examiné, & reconnu la verité. Ils étoient puiſſants dans la refutation : ils avoient des manieres douces & inſinuantes, & uſoient d'un grand art, pour engager inſenſiblement dans leurs penſées. L'un d'eux trouva un catholique fatigué des mouches, diſant qu'il ne les pouvoit plus ſouffrir & qu'il les haïſſoit : le Manichéen lui dit : qui les a faites ? Le catholique, dans la colere où il étoit, n'oſa dire que ce fut Dieu. Le Manichéen dit: Si ce n'eſt pas Dieu, qui donc les a faites? Je croy, répondit-il, que c'eſt le demon: Le Manichéen dit : Si le demon a fait la mouche, comme le bon ſens vous le fait avoüer, qui a fait l'abeille ? L'autre n'oſa dire que Dieu eût fait l'abeille, pluſtoſt que la mouche. De l'abeille le Manichéen le mena à la ſauterelle, à un leſard, à un oiſeau, a un mouton, à un bœuf, à un élephant, enfin à l'homme ; & lui perſuada que Dieu n'avoit pas fait l'homme.

Aug. in Jo. tract. 1. c. 14.

Les Manichéens étoient divisez en deux ordres : les auditeurs & les éleus. Les éleus faisoient profession de pauvreté & d'une abstinence trés-rigoureuse : les auditeurs pouvoient avoir du bien, & vivre à peu prés comme les autres hommes. Ils devoient neanmoins tous s'abstenir du vin, de la chair, des œufs & du fromage: parce qu'ils disoient, que ces corps n'avoient aucune partie de la substance divine. Entre les éleus il y en avoit douze, qu'ils nommoient Maîtres ; & un treiziéme, qui étoit le premier, à l'exemple de Manés & de ses douze disciples. Au dessous étoient soixante-douze évêques, ordonnez par les maîtres : & ces évêques ordonnoient des prêtres & des diacres. Ils avoient un baptême, mais corrompu : Ils celebroient l'eucharistie, mais avec un mélange si execrable, qu'on n'ose l'écrire.

Aug. v. cont. Faust. c. 5 xx. c. ult.

Cyrill. Cat. 6. p. 62. B. Aug. hær. c. 46.

XIII. Successions d'évêques.

Eus. VII. hist. c. 32. & chron. an. 280.

Domne évêque d'Antioche étoit mort l'an 275. & Timée lui avoit succedé. A Timée succeda Cyrille l'an 281. De son temps vivoit à Antioche un prêtre nommé Dorothée natif de Tyr. C'étoit un homme de merite, instruit des lettres humaines, & si zelé pour la science de la religion, qu'il étudia l'hebreu, & entendoit l'écriture en original : il vécut jusques à cent cinq ans. Maxime évêque d'Alexandrie mourut en 282. & Theonas lui succeda. A Cesarée de Palestine aprés Theodore, Agapius fut évêque : à Jerusalem aprés Himenée, Zambdas, puis Hermon. Du temps de Theonas l'Eglise d'Alexandrie avoit deux prêtres illustres. Achillas & Pierius. Achillas avoit la charge de l'école chrétiene : c'étoit un excellent philosophe, & un modele parfait de la pratique de l'évangile. Pierius étoit recommandable par sa pauvreté & l'austerité de sa vie ; par les sciences divines & humaines qu'il possedoit. Il savoit parfaitement la dialectique & la retorique : étoit grand Theologien,

Anast. Chron. Pagi. an. 283. n. 3.

fort exercé à expliquer l'écriture & à parler dans l'église ; on le nommoit le jeune Origene. Une veille de pâque il expliqua le prophete Osée, par un sermon trés-long, qui demeura par écrit. Il survêcut à la persecution de Diocletien, & passa le reste de sa vie à Rome.

Eus. ibid. Basil. de Sp. S. c. 29. p. 221. B.

En même temps vivoit dans le Pont l'évêque Meletius, surnommé le miel attique, par allusion à son nom, à cause de son éloquence admirable. Il étoit d'une érudition consommée, & parfait en toutes les sciences : sa vertu n'étoit pas moindre que sa capacité. Pendant la persecution il s'enfuit en Palestine, & y demeura sept années entieres. A Rome le pape Eutychien mourut l'an 283. le septiéme Decembre, aprés avoir tenu le S. siege prés de neuf ans. Caius fut éleu à sa place le quinziéme du même mois, & gouverna douze ans.

lib. pontif.

XIV. Mort de Probus. Carus empereur : puis Diocletien & Maximien. *An.* 282.

Eus. Chr. an. 282. & VII. hist. c. 30. Vopisc. p. 241. B. 250. A. Aur. Vict. Eutrop. lib. 9. Eus. an. 283.

Cependant l'empereur Probus ayant regné six ans, fut tué par les soldats, prés de Sirmium en Illyrie, l'an 282. A sa place ils éleurent Marcus-Aurelius Carus préfet du prétoire ; qui fit Cesars ses deux fils, Carin & Numerien. Carus étoit de Narbonne : regna environ deux ans & mourut en faisant la guerre aux Perses. Ses deux fils continuerent de regner : Numerien en Orient, où il étoit avec Probus ; Carin en Occident, où il l'avoit laissé. Numerien malade d'affliction de la mort de son pere, fut tué quelque mois aprés, dans sa litiere, par l'ordre d'Aper son beau-pere : qui vouloit regner lui-même, & cacha quelque temps sa mort, sous pretexte de la maladie. Mais l'odeur du corps l'ayant enfin découvert : l'armée déclara empereur Caius-Aurelius-Valerius Diocles, qui prit le nom de Diocletien & le surnom de Jovius. Il commença à regner le dix-septiéme de Septembre l'an 284. & son regne est une époque fameuse dans la suite. Il étoit Dalmate de na-

Eus. an. 284. Lact. de mort. n. 9. Eutrop. ibid.

tion, de basse naissance, & avoit été afranchi du senateur Anullinus. Cependant Carin regnoit toûjours en Occident: & pour lui opposer un adversaire, Diocletien déclara Cesar Marcus-Valerius-Maximien, qui prit le surnom d'Herculius, & commença à regner le vingtiéme de Novembre de la même année 284. Il étoit de Sirmium en Pannonie. Carin s'attira la haine du senat & des soldats, par ses mœurs infames & son arrogance.

Vopisc. in Car.

Les Gaules se revolterent, & il s'y éleva une faction nommée les Bagaudes, sous la conduite d'Elien & d'Amand. En Illyrie Julien vouloit aussi se faire empereur. Carin marcha contre lui: Julien fut tué: mais peu aprés, Carin ayant gagné une bataille contre Diocletien, comme il poursuivoit sa victoire, il fut tué par les siens, prés de Murge au bord du Danube, en la haute Mysie. C'étoit sous le consulat de Diocletien & d'Aristobule, l'an 285. de J. C. L'année suivante le premier d'Avril Diocletien donna à Maximien le titre d'Auguste à Nicomedie: ils regnerent depuis ensemble avec égale autorité, & ce regne dura vingt ans: ce qui ne s'étoit point veu depuis plus d'un siecle.

Victor. Cæsar.

Pagi. an. 281.
An. 285.

XV.
S. Antoine au desert.
Vita Ant. c. 6.

Il y avoit déja quinze ans que S. Antoine vivoit en solitude: lorsque poussé d'un nouveau zele, il alla trouver le vieillard, qui avoit esté son premier maître; & le pria de trouver bon, qu'ils demeurassent ensemble dans le desert. Le bon homme s'excusa sur son âge, & sur ce que ce n'étoit pas encore la coutume: & Antoine partit aussi tost pour la montagne. Dans le chemin il crut voir un grand plat d'argent: il s'arresta & dit en le regardant: D'où vient un plat en ce desert, ce n'est point ici un chemin battu: ce plat est trop grand, pour estre tombé sans qu'on s'en soit apperceu, & sans qu'on soit venu le chercher. C'est un artifice du demon: mais

tu ne ralentiras pas par là l'ardeur qui me pousse, ton argent perisse avec toi. Il n'eut pas achevé ces paroles que le plat s'évanoüit comme de la fumée.

Antoine continuant son chemin y vit répanduë une grande quantité d'or, non plus imaginaire, mais réel; soit l'ennemi qui le lui fit voir, soit un ange pour l'éprouver. Antoine passa sur cet or, comme sur un feu; & sans se tourner prit sa course, afin de n'en pas même remarquer la place. Il arriva donc à la montagne; où ayant trouvé au-delà du Nil à l'orient, un vieil château abandonné depuis long-temps & plein de reptiles, il s'y arresta & y établit sa demeure. Tous ces animaux s'enfuirent aussi-tost, comme si on les en eût chassez; il ferma l'entrée & fit provision de pain pour six mois : car en Thebaïde on en faisoit de tel; & qui duroit même un an entier sans se corrompre; il y avoit de l'eau là dedans. Il y demeura seul sans en sortir, & sans voir personne de ceux qui y vinrent.

Il vêcut long-temps de cette sorte, recevant seulement deux fois l'année du pain, qu'on lui jettoit de dessus le toit. Ceux de ses amis qui venoient le visiter, étant contraints, à cause qu'il ne les laissoit pas entrer, de passer souvent au dehors les jours & les nuits; ils entendoient au dedans comme des troupes de gens, qui murmuroient, qui faisoient grand bruit, & qui crioient avec des voix lamentables : Retire-toy d'un lieu qui nous appartient; qu'as-tu affaire dans le desert? tu ne resisteras pas à nos attaques. Ses amis croyoient d'abord que c'étoient des hommes qui étant descendus avec des échelles, disputoient contre lui : mais ayant regardé par une fente, & ne voyant personne, ils conclurent que c'étoient des demons; & saisis de frayeur, ils appelloient Antoine, qui ne témoignoit pas moins

de charité pour eux, que de mépris pour les démons. Ses amis venoient continuellement ainsi le voir; & croyant le trouver mort, ils l'entendoient qui chantoit des pseaumes pour invoquer le secours de Dieu & montrer sa confiance. Il demeura environ vingt ans en cette retraite; sans sortir, ni se laisser voir à personne.

XVI. Martyre de Claude, Astere & Neon. *Eus.* VIII. *hist. c.* I.

Les empereurs Diocletien & Maximien furent long-temps favorables aux Chrétiens, & ne firent des édits contr'eux qu'à la fin de leur regne. Nous trouvons toutefois des martyrs dés le commencement; ce qu'il faut attribuer aux occasions particulieres & à l'humeur des gouverneurs de provinces, qui agissoient en vertu des anciennes loix. A Egée en Cilicie Claude, Asterius & Neon, furent déferés au magistrat municipal, par leur belle-mere; comme Chrétiens & ennemis des dieux, Domnine & Theonile furent accusées du même crime & on les mit tous en prison, jusques à l'arrivée du proconsul Lysias.

Acta sincera p. 279.

Le proconsul visitant la province vint à Egée, où étant assis sur son tribunal, il dit: Qu'on amene devant moi les Chrétiens, que les officiers ont livrez au magistrat de cette ville. Eulalius geolier dit: suivant vos ordres, Seigneur, le magistrat de cette ville vous presente ce qu'il a pû prendre de Chrétiens. Il y a trois jeunes freres & deux femmes, avec un petit enfant. En voici un que l'on a amené devant vous, que voulez-vous qu'on en fasse? Lysias lui dit: Comment t'appelles-tu? il répondit: Je m'appelle Claude. Lysias dit: Ne perds point ta jeunesse par cette folie, viens sacrifier aux dieux, suivant l'ordre de l'empereur, pour éviter les tourmens qui te sont préparez. Claude dit: Mon Dieu n'a point besoin de tels sacrifices, il aime mieux les aumônes & l'innocence de la vie; mais vos dieux sont des demons

impurs, qui se plaisent à ces sacrifices; & qui préparent des peines éternelles à ceux qui les font. Vous ne me persuaderez jamais de les adorer. Lysias dit: Qu'on l'attache, pour estre battu de verges, autrement je ne pourray le mettre à la raison. Claude dit: Quand vous me feriez souffrir des peines plus cruelles, vous ne me nuisez point; vous préparez à vôtre ame un suplice éternel. Lysias dit: Les empereurs ont ordonné que les Chrétiens sacrifient aux dieux, qu'on punisse ceux qui refuseront, & que l'on promette des honneurs & des recompenses à ceux qui obéïront. Claude dit: Leurs recompenses sont temporelles; la confession de J. C. sauve éternellement.

Alors le proconsul commanda qu'on le pendist au chevalet, qu'on lui apliquast le feu aux pieds, qu'on lui coupast de petits morceaux de chair aux talons, & qu'on les lui présentât. Claude dit: Le feu ni les tourmens ne font point de mal à ceux qui craignent Dieu, cela leur sert pour le salut éternel. Lysias commanda qu'on le déchirât avec les dents de fer, puis qu'on lui frotât les côtes avec des morceaux de posts cassez, & que l'on y appliquât des flambeaux allumez. Claude dit: Vostre feu & tous vos tourmens sauveront mon ame. Je compte comme un grand profit de souffrir pour Dieu, & comme une grande richesse de mourir pour J. C. Telle est nostre condition, qu'en souffrant nous acquerons la vie éternelle. Lysias dit: Detachez-le, remenez-le en prison, & amenez-en un autre.

Eulalius concierge, dit: suivant vos ordres, Seigneur, voilà Asterius le second frere. Lysias lui dit: Crois-moy du moins, sacrifie aux dieux. Tu as devant les yeux, les tourmens, qui sont préparez à ceux qui le refusent. Asterius dit: Il n'y a qu'un Dieu, qui habite au ciel, & qui

qui regarde les choſes les plus baſſes en ſa grande puiſſance: mes parens m'ont appris à l'adorer & à l'aimer. Je ne connois point ceux que vous adorez & que vous nommez Dieux. Lyſias le fit pendre au chevalet, en diſant : Serrez-lui les côtes, & lui dites: Croy du moins maintenant, & ſacrifie aux dieux. Aſterius dit: Je ſuis frere de celui qui vient de vous répondre, nous n'avons qu'un même eſprit & une même confeſſion: mon corps eſt en votre pouvoir, non pas mon ame. Lyſias dit: Prenez les moufles de fer, liez-lui les pieds, & le tourmentez fortement. Aſterius dit : Inſenſé pourquoi me tourmentez-vous? N'avez-vous pas devant les yeux la récompenſe que le Seigneur vous en rendra? Lyſias dit: Mettez-lui ſous les pieds des charbons ardens, frappez-le de verges & de nerfs, ſur le dos & ſur le ventre. Aſterius dit: Faites, faites qu'il n'y ait pas un de mes membres qui ne ſouffre. Lyſias dit: Détachez-le, gardez-le avec les autres; amenez le troiſiéme.

On amena Neon. Lyſias lui dit: Mon fils approche, ſacrifie aux dieux, afin d'éviter les tourmens. Neon répondit: Si vos dieux ont quelque pouvoir, qu'ils ſe défendent eux-mêmes de ceux qui les nient, ſans avoir beſoin de votre défenſe. Si vous êtes compagnon de leur malice, je vaux bien mieux que vos dieux & que vous: puiſque je ne vous obéïs point, ayant le vrai Dieu, qui a fait le ciel & la terre. Lyſias dit: Frappez-le ſur le coû, & lui dites: Ne blaſphême point contre les dieux. Neon dit: Vous trouvez que je blaſphême en diſant la verité. Lyſias dit: Etendez-le par les pieds; mettez des charbons ſur lui, & lui déchirez le dos à coups de nerfs. Aprés que cela fut fait, Neon dit: Je ferai ce qui eſt utile à mon ame; on ne peut m'ôter cette réſolution.

Lyſias dit: Eulalius concierge & Archelaüs ſpicula- XVII. Martyre de

Domnine & de Theonille.

teur prendront ſoin que ces trois freres ſoient crucifiez, comme ils méritent, hors de la ville, afin que les oiſeaux déchirent leurs corps. Eulalius concierge dit: Suivant vos ordres, Seigneur, voici Domnine. Lyſias lui dit: Tu vois, femme, quels feux & quels tourmens on te prépare. Si tu veux les éviter, approche & ſacrifie. Domnine répondit: Je ne le ferai pas, de peur de tomber dans le feu éternel & les tourmens perpetuels. J'adore Dieu & ſon Chriſt, qui a fait le ciel & la terre, & tout ce qu'ils contiennent. Vos dieux ſont de pierre & de bois, faits par les mains des hommes. Lyſias dit: Otez-lui ſes habits; Etendez-là & déchirez tous ſes membres à coups de verges. Archelaüs ſpiculateur dit à Lyſias: Par votre grandeur Domnine eſt déja morte. Lyſias dit: Qu'on jette ſon corps au fonds de la riviere.

Eulalius dit: Voilà Theonille. Lyſias dit: Tu as veu, femme, de quels ſupplices & de quelles flammes l'on a puni ceux qui n'ont point obéi: C'eſt pourquoi rends honneur aux dieux & ſacrifie. Theonille répondit: Je crains le feu éternel qui peut faire perir l'ame & le corps; & principalement de ceux qui abandonnent Dieu & adorent les idoles & les demons. Lyſias dit: Donnez-lui des ſoufflets, jettez-la par terre: liez-lui les pieds, tourmentez-la vigoureuſement. Theonille dit: Eſt-il raiſonnable de faire ſouffrir de telles peines à une femme étrangere, de condition libre? Vous le ſavez, & Dieu voit ce que vous faites. Lyſias dit: Pendez-la par les cheveux, & frappez-la ſur le viſage. Theonille dit: Ne ſuffit-il pas de m'avoir fait mettre toute nuë, ce n'eſt pas moi ſeule, c'eſt votre mere & votre femme que vous avez couvertes de confuſion en ma perſonne, nous ſommes toutes de même nature? Lyſias dit: As-tu un mari, es-tu veuve? Theonille dit:

Je ſuis veuve depuis vingt-trois ans. Je ſuis demeurée dans cet état pour l'amour de mon Dieu; m'appliquant aux jeûnes, aux veilles & aux prieres, depuis que j'ai quitté les idoles impures. Lyſias dit : Raſez-lui la tête, afin qu'elle ait plus de confuſion. Faites-lui une ceinture d'épines, étendez-la à quatre pieux, & la frappez de courroyes, non-ſeulement ſur le dos, mais par tout le corps: mettez-lui auſſi des charbons ſur le ventre, & qu'elle meurt ainſi. Eulalius geolier & Archelaüs ſpiculateur dirent: Seigneur, elle a déja rendu l'ame. Lyſias leur dit: Couſez ſon corps dans un ſac; liez-le bien, & le jettez à l'eau. Eulalius & Archelaüs dirent: Nous avons executé les ordres de votre grandeur touchant les corps des Chrétiens. Ces ſaints martyrs ſouffrirent à Egée le dixiéme des calendes de Septembre, ſous le conſulat de Diocletien & d'Ariſtobule, c'eſt-à-dire le vingt-troiſiéme d'Août, l'an 285. de J. C. Les illuſtres martyrs S. Coſme & S. Damien, freres & medecins, ſouffrirent dans la même ville d'Egée, ſous le même Lyſias, & on lui attribuë un grand nombre d'autres martyrs.

Martyr 27. Sep.

XVIII
S. Maurice & ſa legion.
Eutrop. l. 9. Diocl.
Acta. mart. ſinc. p. 290.

L'Empereur Maximien paſſa en Gaule dés le commencement de ſon regne, contre Aman & Elien & la faction des Bagaudes qu'il défit. Il fit venir d'orient une legion nommée la Thebéene toute compoſée de Chrétiens. Comme il voulut s'en ſervir à perſecuter les Chrétiens ainſi que des autres ſoldats, ils refuſerent d'obéïr. L'empereur pour ſe repoſer de la fatigue du voyage, s'étoit arrêté dans les Alpes en un lieu nommé Octodure, aujourd'hui Martinach en Valais: la légion Thebéene étoit proche à Agaune, au pied de la montagne que l'on nomme à preſent le grand S. Bernard. Maximien irrité de cette déſobéïſſance, ordonna que la legion fût decimée, & réitera ſes ordres, pour

contraindre le reste à persecuter les Chrétiens. La decimation étoit une peine militaire, établie contre les corps coupables. Les soldats Thebéens ayant appris ce second ordre, commencerent à crier par tout le camp, qu'ils souffriroient plutôt toutes sortes d'extremitez, que de rien faire contre la religion chrétienne. Maximien commanda qu'on les décimât une seconde fois, & que l'on fist obéïr les autres. On fit donc encore mourir le dixiéme, suivant le sort; & les autres s'exhortoient à perseverer.

V. Baron. ad martyr. 22. Sept.

Ils étoient principalement encouragez par trois de leurs officiers generaux, Maurice, Exupere & Candide: qui leur proposoient l'exemple de leurs camarades, que le martyre avoit déja conduit au ciel. Par leur conseil ils envoyerent une remontrance à l'empereur, qui étoit telle en substance. Nous sommes vos soldats, Seigneur, mais serviteurs de Dieu, nous le confessons librement: nous vous devons le service de guerre, à lui l'innocence: nous recevons de vous la paye, il nous a donné la vie: nous ne pouvons vous obéïr en renonçant à Dieu notre créateur & notre maître, & le vôtre, quand vous ne le voudriez pas. Si on ne nous demande rien qui l'offense, nous vous obéïrons, comme nous avons fait jusques à present; autrement nous lui obéïrons plutôt qu'à vous. Nous offrons nos mains contre quelque ennemi que ce soit; mais nous ne croyons pas permis de les tremper dans le sang des innocens. Nous avons fait serment à Dieu, avant que de vous le faire, vous ne devez point vous fier au second, si nous violons le premier. Vous nous commandez de chercher des Chrétiens pour les punir: vous n'avez que faire d'en chercher d'autres, nous voici. Nous confessons Dieu le Pere, auteur de tout, & son Fils J.C. nous avons vû égorger nos com-

pagnons sans les plaindre : nous nous sommes réjoüis de l'honneur qu'ils ont eu de souffrir pour leur Dieu. Ni cette extremité, ni le desespoir ne nous ont point portez à la révolte : nous avons les armes à la main,& nous ne résistons pas, parce que nous aimons mieux mourir innocens, que vivre coupables.

Maximien desesperant de pouvoir vaincre une telle constance ; ordonna de les faire tous mourir ; & fit marcher des troupes pour les environner & les tailler en pieces. Ils ne firent aucune résistance, mais ils mettoient les armes bas, & presentoient le col aux persecuteurs. La terre fut couverte de leurs corps ; on voyoit couler des ruisseaux de sang. On croit qu'ils étoient environ six mille ; car c'étoit le nombre ordinaire des légions. *Verget. 2. de re milit. c. 2.*

Un soldat veteran nommé Victor, qui n'étoit point de cette legion & ne servoit plus, se rencontra en passant son chemin, au milieu de ceux qui avoient fait mourir les martyrs,& qui se réjoüissoient, en faisant bonne chere de leurs dépoüilles. Ils l'inviterent à manger avec eux, & lui conterent avec plaisir tout ce qui s'étoit passé. Comme il se retiroit détestant le festin & ceux qui le faisoient ; ils lui demanderent s'il n'étoit point aussi Chrétien. Il répondit qu'il l'étoit & qu'il le seroit toûjours : aussi-tôt ils se jetterent sur lui & le tuerent. On dit que de la même légion étoient Ursus & Victor, dont les reliques demeurerent à Solodore, c'est-à-dire Soleure en Suisse. On en compte aussi cinquante, que l'on dit avoir souffert le martyre à Cologne, soit devant, soit aprés les autres. *Greg. Tur. l. d. glor. mart. c. 62.*

XIX. Autres martyrs en Gaule

On peut rapporter plusieurs autres martyrs celebres, aux voyages que Maximien fit dans les Gaules : non seulement contre les Bagaudes, mais contre le party *Eutrop. lib. 9. Dioclet.*

de Carause. C'étoit un grand capitaine, qui avoit eu la commiſſion de tenir la mer libre ſur les côtes de la Belgique & de l'Armorique, contre les courſes des Francs & des Saxons; & qui enfin étant devenu ſuſpect, ſe révolta & ſe rendit maître de la grande Bretagne, où il ſubſiſta ſept ans. On compte donc à Nantes en Armorique S. Donatien & S. Rogatien. C'étoient deux freres illuſtres par leur naiſſance. Donatien étoit le plus jeune; mais il ſe convertit le premier, & ayant receu le baptême, il travailloit à la converſion des autres. Rogatien ſon frere aîné en fut touché; il voulut auſſi être Chrétien, & pria Donatien de lui faire recevoir le baptême, avant la perſecution, afin qu'elle ne le ſurprît pas payen, ou catecumene. Mais l'abſence de l'évêque qui s'étoit enfuy, l'empêcha d'être baptiſé. Cependant le gouverneur qui perſecutoit les chrétiens étant venu dans la ville, Donatien lui fut deferé comme détournant les autres du culte des dieux, & particulierement ſon frere. Le gouverneur ſe le fit amener: il confeſſa conſtamment, & fut mis en priſon les fers aux pieds. Rogatien étant auſſi preſenté au gouverneur, d'abord il lui parla doucement, & s'efforça de le gagner par ſes promeſſes; mais le voyant auſſi ferme que ſon frere, il le fit auſſi mettre en priſon. Rogatien s'affligeoit d'avoir eſté pris, avant que d'avoir eu la grace du baptême. Son frere pria pour lui, que ſa foi & ſon ſang qu'il devoit répandre le lendemain, lui tint lieu de baptême; ainſi ils paſſerent la nuit en veilles & en prieres. Le lendemain le gouverneur les fit encore preſenter à ſon tribunal; & les voyant fermes, les fit pendre au chevalet où ils furent tourmentez, & enſuite eurent la tête coupée.

Acta. ſinc. p. 295.

Ce fut dans la Belgique, où Maximien fit plus de

ſéjour ; & c'eſt auſſi où nous trouvons plus de martyrs de ſon temps. A Amiens, l'évêque S. Firmin ; dans la même ville, Victorie & Fuſcien, avec Gentien leur hôte. A Auguſte, capitale de Vermandois, ville depuis ruinée, S. Quentin. A Soiſſons, S. Creſpin & S. Creſpinien: A Tournay, S. Piat ou Piaton Prêtre. A Fiſmes, prés de Reims, la vierge ſainte Macre. A Louvre en Pariſis, S. Juſt ou Juſtin ; qui allant à Amiens avec ſon pere & ſon frere, & n'ayant pas voulu découvrir aux perſecuteurs ceux qui l'accompagnoient, eut la tête tranchée. On compte encore pluſieurs martyrs à Treves, ſous Rictiovare ; gouverneur de la Gaule Belgique, à qui l'on attribuë auſſi la pluſpart des précedens. Dans la grande Bretagne on marque entre autres S. Alban ; qui ayant receu chez lui un clerc qui fuyoit la perſecution, ſe livra lui-même pour le ſauver. *Jan. 6. 8. Aug. Beda.*

En Aquitaine, S. Caprais d'Agen ſe cacha par la crainte de la perſecution ; mais enſuite il ſe montra, & ſouffrit le martyre ; excité par l'exemple de ſainte Foy vierge. Prés d'Agde, Tibere, Modeſte & Florentia. A Vienne, Ferreole tribun militaire ; & un de ſes ſoldats, nommé Julien, eut la gorge coupée à Brioude en Auvergne. A Embrun, Vincent, Oronce & Victor. A Arles, Denés greffier, encore jeune & catecumene, entendant lire devant le tribunal l'ordre pour perſecuter les Chrétiens ; & ne pouvant ſe réſoudre à l'écrire, jetta devant les pieds du juge les tablettes cirées ſur leſquelles il écrivoit, s'enfuit & ſe cacha. Le juge ordonna de le prendre ; & comme on ne le pût trouver, il le condamna à perdre la teſte ſi-tôt qu'on l'auroit trouvé. Cependant le martyr fit demander à l'évêque, par des gens fidelles, de le baptiſer. L'évêque, ſoit qu'il n'en pût trouver le temps, ou qu'il ſe défiaſt de ſa jeuneſſe, lui *6. Oct. 28. Aouſt. 1. Febru. Acta. ſinc. p. 603.*

fit dire qu'il feroit fuffifamment baptifé dans fon fang. Enfin Dieu permit qu'il fuft découvert. Il voulut encore s'échaper en paffant le Rofne à la nage ; mais il fut pris de l'autre côté & eut la tête tranchée. On ne fait point le temps de fon martyre; toutefois il eft trop mémorable, pour l'omettre, faute d'en favoir la place.

XX. S. Victor de Marfeille. *Act. finc.* 300.

Quant à S. Victor de Marfeille, il eft certain qu'il fouffrit le martyre par les ordre de l'empereur Maximien prefent, & aprés la legion Thebéene. C'étoit un foldat Chrétien fi zelé, qu'il alloit pendant la nuit vifiter les fidelles, & les encourager au martyre. Etant pris, il fut d'abord prefenté aux préfets, qui l'exhorterent à ne pas perdre fes fervices & la faveur du prince pour le culte d'un homme mort ; car ils regardoient ainfi J. C. Il répondit avec une liberté qui attira les cris & les injures de tout le peuple infidelle qui l'environnoit. Mais parce que c'étoit un perfonnage confiderable, les préfets le renvoyerent à la perfonne de l'empereur. Il ne témoigna pas moins de conftance à ce tribunal. L'empereur irrité commanda qu'on le traînât par toute la ville. On le lia par les bras & par les pieds, & on le traîna de la forte expofé aux coups & aux injures de la populace ; dont chacun eût crû faire un crime, en ne lui infultant pas. Il fut ramené tout dechiré & tout fanglant au tribunal des préfets ; qui le croyant abattu par cet affront, le prefferent encore par les raifons ordinaires des payens. Le martyr au contraire, encouragé par ce commencement de victoire, leur répondit, en témoignant également fa fidelité pour l'empereur, & fon mépris pour les faux dieux, dont il releva les infamies, leur oppofant la veritable grandeur de J.C. Aprés qu'il eut parlé long-temps, les préfets lui dirent : Victor ne cefferas-tu point de philofopher? Choifis-en un

un mot, ou d'appaiser les dieux, ou de perir miserablement. Puisque vous me le proposez, dit il, il faut confirmer mon discours par mon exemple. Je méprise les dieux, je confesse J. C. faites-moi souffrir tous les tourmens que vous pourrez. Les Préfets irritez voulant le tourmenter l'un plus que l'autre, se diviserent; l'un d'eux nommé Euticius se retira : la charge de faire tourmenter le martyr demeura à Asterius. Il le fit attacher aussitôt, & tourmenter long-temps & cruellement. Le martyr tenoit les yeux au ciel, demandant la patience à celui dont elle est le don. J. C. lui apparut tenant sa Croix entre les mains, & lui dit : La paix soit avec toi, Victor: Je suis Jesus, qui souffre dans mes saints : prens courage, je t'assiste dans le combat. Ces paroles firent évanoüir la douleur & les tourmens. Le martyr commença à loüer Dieu d'un visage gay : les bourreaux déja fatiguez, virent qu'ils n'avançoient rien, & le préfet ordonna de le détacher du chevalet, & de le mettre dans une prison tres-obscure.

Au milieu de la nuit J.C. l'envoya visiter par des Anges : la prison fut ouverte & remplie d'une lumiere plus claire que le jour : le martyr chantoit avec les Anges les loüanges de Dieu. Trois soldats qui le gardoient voyant cette lumiere se jettent aux pieds du saint, le prient de leur pardonner, demandent le baptême. Le martyr les instruisit soigneusement selon que le temps lui permettoit ; & ayant fait venir des prêtres la même nuit, il les mena à la mer, où ils furent baptisez de sa main, & il les retira de l'eau, c'est-à-dire, qu'il fut leur parrain. Leurs noms étoient Alexandre, Longin & Felicien. Le lendemain matin leur conversion étant divulguée, l'empereur envoya des apariteurs, qui les prirent avec Victor, & les amenerent à la place publique, où toute la ville accourut. Les trois soldats persevere-

rent fidellement dans la confession ; & aussi-tôt par ordre de l'empereur ils eurent la tête tranchée. Victor prioit Dieu avec larmes, qu'il pût être compagnon de leur martyre. Il fut encore frappé, suspendu & battu cruellement à coups de bâton & de nerfs de bœuf. On le remit en prison, où il demeura trois jours en prieres, recommandant à Dieu son martyre, avec une grande contrition de cœur & des larmes abondantes. Ensuite l'empereur se le fit encore amener ; & aprés l'avoir interrogé & menacé, fit apporter un autel de Jupiter, auprés duquel étoit le sacrificateur tout prêt. Alors l'empereur dit à Victor : Mets de l'encens, appaise Jupiter & sois notre ami. Le martyr s'approcha comme pour sacrifier, & prenant l'autel de la main du sacrificateur, le renversa par terre d'un coup de pied. L'empereur lui fit couper le pied sur le champ. Ensuite il le fit mettre sous la meule d'un moulin à bras, que les bourreaux firent tourner, & commencerent ainsi à l'écraser, & lui briser même les os. Mais la machine se rompit ; & comme il sembloit respirer encore un peu, on lui coupa la tête. On entendit d'enhaut une voix celeste, qui dit : Tu as vaincu bienheureux Victor, tu as vaincu. L'empereur fit jetter dans la mer les corps des martyrs ; mais ils vinrent à bord & furent ensevelis par les Chrétiens dans une grotte taillée dans le roc, & il s'y fit ensuite plusieurs miracles.

XXI.
Constantius & Galerius Cesars.
Eutrop. l. 9.

Diocletien ne se contenta pas d'avoir associé à l'empire Maximien Herculus avec le titre d'Auguste : mais pour soûtenir les guerres, dont l'empire étoit attaqué de toutes parts, il en joignit encore deux autres, au second rang & avec le nom de Césars, savoir Constantius Chlorus & Galerius Maximien surnommé Armentarius, qui étoit le quatriéme. Diocletien adopta celui-ci pour son fils, & lui fit répudier une femme qu'il avoit, pour épouser

Eus. VIII. hist. c. 5.

ſa fille Valeria, qu'il avoit euë de l'imperatrice Priſca. Maximien adopta Conſtans, & lui fit répudier Helene, dont il avoit déja Conſtantin, qui fut depuis empereur, pour épouſer Theodore ſa belle-fille, ces adoptions ſe firent le premier jour de Mars l'an 293. Les quatre princes avoient chacun plus de troupes, que l'empire entier n'en entretenoit auparavant; & pour les entretenir, ils firent des impoſitions extraordinaires, en ſorte que les terres demeuroient deſertes. Ils diviſerent les provinces & multiplierent les gouvernemens & les officiers; ainſi les juges manquant d'affaires civiles, faiſoient pluſieurs concuſſions & pluſieurs procés criminels, ſous de legers pretextes. Conſtantius eut pour ſon partage tout ce qui étoit au-deçà des Alpes, ſous l'obéïſſance des Romains; c'eſt-à-dire, les Gaules & la grande Bretagne: Herculius eut l'Afrique & l'Italie. Galerius, l'Illyrie & le reſte juſques au Pont-Euxin.

Lactant de mort. n. 7. 8. 9. Au. Victor.

Diocletien étoit homme de guerre & politique, & il défendit aſſez bien l'empire contre les barbares; mais il étoit avare; & non-obſtant la dépenſe de la guerre, il amaſſoit des tréſors immenſes. Il aimoit paſſionément les bâtimens, & obligeoit les provinces à fournir des ouvriers & des voitures. Là il faiſoit une baſilique, là un cirque, là un hôtel des monnoyes, là un arſenal, là une maiſon pour ſa femme, ou pour ſa fille. Et quand un bâtiment étoit achevé, par la ruine des provinces, ſouvent il diſoit: il n'eſt pas bien fait, qu'on le faſſe d'une autre maniere. Il falloit abatre & recommencer. Il bâtiſſoit principalement à Nicomedie, qu'il vouloit égaler à Rome, parce qu'il y faiſoit ſon ſéjour le plus ordinaire. Maximien Herculus ſon frere d'adoption, n'étoit pas moins avide; mais ayant dans ſon partage des provinces riches, comme l'Afrique & l'Eſpagne; il ne

se mettoit pas tant en peine de thesauriser. Il fit accuser par calomnies plusieurs senateurs d'avoir aspiré à l'empire, pour usurper leur bien. Il étoit debauché, jusques à violer des filles de la premiere qualité : par tout où il passoit on les enlevoit à leurs parens pour les lui presenter. Il suivoit brutalement toutes ses passions ; étoit cruel & imprudent, sans foi & sans parole ; amateur des nouveautez. La rudesse de son humeur paroissoit à son visage & à son air negligé, aussi n'avoit-il ni politesse, ni éducation : comme étant né en Pannonie de parens rustiques.

Victor. de Cas.

Le Cesar Constance étoit le meilleur des quatre, & on ne lui reproche aucun vice : mais le Cesar Galerius Maximien étoit le pire. C'étoit une bête feroce, qui tenoit plus du barbare que du Romain ; aussi sa mere étoit-elle venuë d'audelà du Danube. Il étoit grand & gros à faire peur ; le regard, le geste, la voix, les discours, tout en étoit terrible ; son beau-pere Diocletien naturellement timide, le craignoit horriblement. Tels étoient ceux qui gouvernoient alors l'empire.

Eus. VIII. hist. init.

Ils laisserent d'abord les Chrétiens en liberté, ce qui n'empêcha pas qu'Erculius, suivant son humeur brutale & inégale, ne les persecutât quelquefois, comme nous avons veu dans les Gaules. Les autres leur furent même favorables, jusques à leur confier des gouvernemens de provinces, & leur donner des charges dans leurs palais ; souffrant qu'à leur vûë, ils parlassent librement de la vraye religion & l'exerçassent avec leurs femmes, leurs enfans & leurs domestiques. Ils les distinguoient & les cherissoient plus que leurs autres serviteurs. Tels étoient à Nicomedie, auprés de Diocletien, Dorothée le plus cher & le plus fidelle de ses officiers, à qui les gouverneurs & les magistrats rendoient de grands honneurs, &

Gorgonius aussi fort celebre. Les assemblées ecclesiastiques étoient si nombreuses dans toutes les villes, que les anciens bâtimens n'étant plus suffisans, il falut en faire par tout des nouveaux dés les fondemens; & personne n'empêchoit ces grands ouvrages.

Cette prosperité causa du relâchement. Les Chrétiens étoient envieux les uns des autres, & se déchiroient par des injures & des médisances. Les peuples étoient séditieux, & les chefs divisez contre les chefs. L'hypocrisie & la dissimulation étoit grande: les pasteurs oublioient la loi de Dieu, avoient des jalousies entr-eux, exerçoient des haines, usoient de menaces, & poursuivoient avec ambition les charges ecclesiastiques, comme des dominations temporelles. Ces pechez attirerent la persecution, & voici quel en fut le commencement.

XXII. Commencement de persecution. *Lactant. de mort. n. 10.*

Diocletien étoit en Orient: comme il étoit craintif & curieux de l'avenir, il faisoit immoler des bêtes pour consulter leurs entrailles: quelques-uns de ses serviteurs Chrétiens qui étoient presens, firent sur le front le signe de la croix, ce qui troubla les sacrifices. Les aruspices ne trouvoient plus dans les entrailles des victimes les marques accoûtumées; & quelque quantité qu'ils en fissent immoler, elles ne leur montroient rien: enfin leur chef, soit par soupçon, soit qu'il l'eût vû, dit qu'il y avoit là des hommes profanes, dont la présence empêchoit que les sacrifices ne réüssissent. Alors l'empereur en furie commanda que l'on fist sacrifier, non-seulement ceux qui servoient aux sacrifices, mais tous ceux qui étoient dans le palais; & que s'ils refusoient, ils fussent châtiez à coups de foüet. Il écrivit aussi à ceux qui commandoient les troupes, de contraindre les soldats à sacrifier; & de casser ceux qui n'obéïroient pas. Ainsi la persecu- *Eus. VIII. c. 4.*

tion commença par les Chrétiens, qui ſervoient dans les armées ; & pluſieurs quitterent volontiers le ſervice, plutôt que de renoncer à Dieu. On ſe contenta d'abord de cette peine, & on en fit mourir peu ; car les empereurs craignoient le grand nombre des Chrétiens.

XXIII. Martyre de S. Maximilien. *Acta ſincera p. 309.*

Sous le conſulat de Tuſcus & d'Anulinus, le quatriéme des ides, c'eſt-à-dire, le douziéme de Mars l'an 296. à Tebeſte en Numidie, Fabius Victor fut preſenté avec ſon fils Maximilien dans la place devant le proconſul Dion ; & Pompeien avocat demanda que ce jeune homme fût meſuré, pour être engagé au ſervice de guerre. Car chez les Romains tous les jeunes gens étoient obligez à ſervir un certain nombre de campagnes ; & ſur le grand nombre de ceux qui étoient en âge, on choiſiſſoit les plus grands & les mieux faits. Le proconſul Dion lui demanda comment il s'appelloit. Maximilien répondit : Pourquoi voulez-vous ſavoir mon nom? Il ne m'eſt pas permis de porter les armes, parce que je ſuis Chrétien. Ce n'étoit pas la profeſſion des armes préciſément que les Chrétiens rejettoient; mais l'idolatrie, qui en étoit inſéparable, aprés les ordres que Diocletien venoit de donner, comme on voit en d'autres actes. Le proconſul dit: Appliquez-le à la meſure. Maximilien dit: Je ne puis porter les armes; je ne puis mal faire; je ſuis Chrétien. Le proconſul dit : Qu'il ſoit meſuré. Il le fut, & un officier dit tout haut: Il a cinq pieds & dix pouces. C'étoit la meſure ſuffiſante. Dion dit aux officiers: Qu'on le marque. C'étoit auſſi l'uſage de les marquer par des piqueurs ſur la peau, ou autrement. Maximilien réſiſtoit, en diſant : Je n'en ferai rien ; je ne puis porter les armes. Dion lui dit : Il faut que tu les portes, ou que tu periſſes. Maximilien dit ; je n'en ferai rien. Coupez-moi la tête ; je ne ſers point le ſiecle, je ſers mon Dieu. Dion

An. 296.

V. inf. n. 27. Veget. lib. I. c. 5. Ibid. c. 8. & lib. II. c. 5.

dit : Qui te l'a perſuadé ? Mon eſprit, dit Maximilien & celui qui m'a appellé. Dion dit à Victor : Conſeille ton fils. Victor répondit : Il a ſon conſeil ; il ſait ce qui lui eſt bon. Dion dit à Maximilien : Reçoi la marque. Il répondit : Je ne la recevrai point : j'ai déja la marque de Jeſus-Chriſt mon Dieu. Dion dit : Je t'envoyerai tout-à-l'heure à ton Chriſt. Je voudrois, répondit-il, que vous le fiſſiez tout à l'heure : c'eſt ma gloire. Dion dit aux officiers : Qu'on le marque. Il réſiſtoit en diſant : Je ne recevrai point la marque du ſiecle. Si vous me la donnez, je la romprai, parce qu'elle ne vaut rien. Je ſuis Chrétien. Il ne m'eſt pas permis de porter du plomb à mon cou, aprés le ſigne ſalutaire de J.C. Fils du Dieu vivant, que vous ne connoiſſez pas. Le proconſul aprés l'avoir encore preſſé pluſieurs fois, lui dit : A la ſuite de nos maîtres, Diocletien & Maximien, Conſtance & Maxime, il y a des ſoldats Chrétiens qui font le ſervice. Maximilien dit : ils ſavent ce qui leur convient ; pour moi je ſuis Chrétien, & je ne puis faire de mal. Quel mal font ceux qui ſervent, dit le proconſul ? Maximilien répondit : Vous ſavez ce qu'ils font. On voit par-là qu'ils ne refuſoient pas le ſervice de guerre, comme mauvais par lui-même : mais à cauſe des occaſions du peché ; principalement ſous des empereurs payens.

Dion voyant qu'il ne pouvoit le perſuader, dit : Mettez ſon nom ; puis il ajoûta : Parce que tu as refuſé le ſervice, par un eſprit rebelle, tu ſeras condamné comme tu merites, pour donner exemple aux autres. Et il recita la ſentence ſur la tablette : Parce que Maximilien a refuſé le ſerment militaire, par un eſprit de révolte, il eſt ordonné qu'il ſera puni par le glaive. Maximilien répondit : Dieu ſoit loüé. Il étoit âgé de vingt-

& un an, trois mois & dix-huit jours. Comme on le menoit au ſupplice, il dit : Mes chers freres, hâtez-vous de toutes vos forces & avec tout l'empreſſement poſſible, d'aller voir le Seigneur, & d'obtenir de lui une couronne pareille. Il dit à ſon pere d'un viſage gay : Donnez à cet executeur l'habit neuf que vous m'aviez preparé pour la guerre : ainſi puiſſions-nous être enſemble dans la gloire avec le Seigneur. Auſſi-tôt il fut executé. Une dame nommée Pompeïene obtint ſon corps du juge, le mit dans ſa litiere, le conduiſit à Carthage, & l'enterra ſous une petite montagne prés de Saint Cyprien. Elle mourut treize jours aprés ; & y fut auſſi enterrée. Victor, pere du martyr, retourna chez lui avec une grande joye : rendant graces à Dieu à qui il avoit envoyé devant un tel preſent, qu'il ſuivit bientôt aprés : mais on ne ſait lequel c'eſt de pluſieurs martyrs du même nom de Victor, qu'honoroit l'égliſe d'Afrique.

XXIV. Succeſſions d'évêques. Schiſme de Melece. *Lib. pont. Euſ. chr. an.* 296.

L'anné ſuivante 296. de J.C. ſous le ſixiéme conſulat de Diocletien, & le ſecond de Conſtantius le vingt-uniéme d'Avril, mourut le pape Caïus aprés avoir tenu le ſaint ſiege douze ans & quatre mois. On élût à ſa place Marcellin, qui gouverna l'égliſe huit ans. La même année 296. treiziéme de Diocletien, Zambda ſucceda à Hymenée évêque de Jeruſalem. Zambda mourut deux ans aprés la quinziéme année de Diocletien 298. de Jeſus-Chriſt, & Hermon lui ſucceda. L'année ſuivante 299. de Jeſus-Chriſt, Cyrille évêque d'Antioche étant mort, Tyran lui ſucceda. Ce fut le dixiéme évêque d'Antioche, qui gouvernoit cette égliſe du temps de la perſecution. Du même temps vivoit à Tyr l'évêque Tyrannion, qui ſouffrit le martyre. Theonas évêque d'Alexandrie mourut la dix-ſeptiéme année de Diocletien 300.

Euſ. chr. an. 303. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 13. *Euſ.* VII. *hiſt. c. ult.* *Athan.* 2. *Apol.*

300. de J.C. aprés avoir gouverné cette églife dix-neuf ans. Pierre lui fucceda & la gouverna douze ans ; trois ans avant la perfecution, & neuf ans depuis, jufques à ce qu'il fouffrît le martyre.

De fon temps fe forma un fchifme en Egypte. Car Melitius ou Melece évêque de Lycopolis en Thebaïde, ayant efté convaincu de plufieurs crimes, & entr'autres d'avoir facrifié aux idoles : fut dépofé dans un concile, par Pierre évêque d'Alexandrie. Melece n'eut point recours à un autre concile, & ne chercha point à fe juftifier devant les fucceffeurs de Pierre, car il vêcut longtemps aprés : mais il fit un fchifme, fe féparant de Pierre & des autres évêques, contre lefquels il commença à publier des calomnies, pour couvrir la honte de fa dépofition. Il prétendoit s'être feparé de Pierre pour n'avoir pas efté de même avis, touchant la réconciliation des apoftats, & l'accufoit de trop d'indulgence. Ce fchifme commença vers l'an 301. & eut de grandes fuites.

Ath. Or. 1. in Ar. p. 305. B. & Apol. 2. p. 777. B. Socr. lib. 1. c. 3.

Epiph. hær. 68. Pag. an. 306. n. 24.

XXV.
Edit de Diocletien contre les Manichéens.

Eutrop. l. 1. Collat. leg. Mofait. tit. 15. ex. Cod. Greg.

Dés l'an 296. ou environ, l'empereur Diocletien recouvra l'Egypte, aprés avoir défait Achille, qui y regnoit depuis fix ans. Etant à Alexandrie, il répondit à Julien proconful d'Afrique, qui l'avoit confulté touchant les Manichéens. Dans ce refcrit il dit que l'oifiveté excite les hommes à paffer les bornes de la nature, & à introduire des fuperftitions vaines & honteufes : mais qu'il n'eft pas permis de réfifter à ce que les dieux ont ordonné, & ce que plufieurs grands hommes ont approuvé & établi par de fages confeils. L'ancienne religion, continuë-t'il, ne doit pas être corrigée par une nouvelle : car c'eft un tres-grand crime de retoucher à ce que les anciens ont une fois défini, & qui a pris un cours certain & un état fixe. C'eft pourquoy

nous avons une grande application à punir l'opiniatreté des méchans, dont l'esprit est corrompu; & qui introduisent des sectes nouvelles & inconnus, pour exclure à leur fantaisie par de mauvaises religions celles que les dieux nous ont accordées. Ce discours semble regarder en general tous ceux qui portoient le nom de Chrétiens. Le rescrit continuë : Nous avons appris que les Manichéens, dont vous nous avez écrit, sont comme de nouveaux monstres venus depuis tres-peu de temps en notre monde, de chez les Perses nos ennemis; & qu'ils commettent quantité de crimes, en troublant le repos des peuples : de sorte qu'il est à craindre que dans la suite du temps ils n'introduisent chez les Romains les coûtumes execrables & les loix infames des Perses. Et comme ce que vous nous écrivez de leur religion, a un rapport manifeste avec les malefices des magiciens; nous ordonnons qu'ils subissent les mêmes peines. Que les auteurs & les chefs soient brûlez avec leurs écritures abominables; que les sectateurs opiniâtres soient punis de mort, & leurs biens confisquez, excepté les personnes constituées en dignité, qui seront seulement condamnées aux mines, avec confiscation de bien. Les empereurs chrétiens ont depuis suivi ces loix contre les Manichéens.

L. 4. 5. 11. 12. 16. Cod. de hæret. & Manich.

XXVI. Heresie d'Hierax.

Epiph. hær. 67.

Vers le même temps s'éleva en Egypte une heresie nouvelle, dont l'auteur fut Hierax ou Hieracas. Il étoit Egyptien de Leonto, fort instruit dans les sciences des Grecs & des Egyptiens; parlant bien l'une & l'autre langue, sur tout la sienne. Etant Chrétien il tomba dans l'erreur & fit une secte particuliere. Il nioit la résurrection de la chair, & n'admettoit que celle de l'ame : c'est-à-dire la résurrection spirituelle du peché à la grace. Il condamnoit le mariage, comme étant de l'im-

perfection de l'ancienne loi; & disoit que la continence étoit cette sanctification, sans laquelle personne ne verra Dieu; que les enfans qui meurent avant l'usage de la raison, sont exclus du royaume des cieux; parce qu'il est écrit que personne ne sera couronné, s'il n'a combatu dans les regles; que Melchisedec étoit le saint Esprit, dont il est écrit qu'il prie pour nous par des gemissemens inénarrables, & disoit que c'est lui qui est le prêtre éternel. Il se fondoit principalement sur un livre apocryphe nommé la Montée d'Isaïe. Hierax s'attiroit des sectateurs par l'austerité de sa vie; car il s'abstenoit du vin & de la plûpart des viandes ordinaires. Il n'admettoit entre ses disciples que des vierges, des veuves, ou des continens; & séduisit plusieurs de ceux qui pratiquoient en Egypte la vie ascetique. Il composa un grand nombre de livres en grec & en egyptien, entre autres une explication de l'ouvrage de six jours, mêlée de plusieurs fables. Il composa aussi plusieurs cantiques. Il vêcut plus de quatre-vingt-dix ans; & jusques à la fin il avoit la main bonne pour écrire, & ses yeux ne s'étoient point affoiblis.

Hebr. XII. 14.

1. *Tim.* II. 5.

Diocletien étant en Egypte, envoya le Cesar Galerius contre Narses roy de Perse; qui à l'exemple de Sapor son ayeul, avoit fait une grande entreprise, pour envahir les provinces Orientales de l'empire romain. Diocletien craignant l'exemple de Valerien, aima mieux y envoyer Galerius que d'y aller en personne, & demeura cependant en orient. Galerius défit par adresse les Perses embarassez de grands équipages: Narses s'enfuit: Galerius prit ses femmes & ses enfans, & revint chargé de butin, aprés avoir repris la Mesopotamie, & borné l'empire par le Tigre. C'étoit sous le cinquiéme consulat d'Herculius, & le second de Galerius, c'est-à-dire,

Lact. de mort. c. 9.

Mac. fast. Ch. Pasch.
An. 297.

l'an 297. Cette victoire le rendit insolent & terrible à Diocletien. Ayant receu de lui une lettre, où il lui donnoit à l'ordinaire le titre de César, il s'écria d'un ton & d'un regard farouche : Quoi toûjours César ? Il vouloit passer pour le fils de Mars, sans se mettre en peine de l'honneur de sa mere Romula.

XXVII. S. Marcel centurion, & Saint Cassien martyrs. *Prosp. in chr. Eus. chr. edit. Pontac. An. 298.*

Ce fut alors que les soldats Chrétiens commencerent à être persecutez par Veterius maître de la milice, l'an 298. sous le consulat de Faustus & de Gallus. On peut rapporter au même temps le martyre de quarante soldats Chrétiens, qui souffrirent de grands tourmens à Lauriac dans le Norique : ville à present ruinée, qui étoit sur la riviere d'Ens prés son embouchure dans le Danube. Florien leur compagnon se joignit à eux, & le préfet Aquilin le fit battre à coups de bâton, & ensuite jetter dans la riviere d'Ens.

Acta. sinc. p. 312.

A Tingi ou Tanger en Mauritanie prés le détroit, le jour de la naissance de l'empereur étant venu, pendant que tout le monde étoit occupé aux festins & aux sacrifices ; Marcel centurion dans la légion de Trajan tenant ces festins pour prophanes, ôta la ceinture militaire devant les enseignes de la légion, & dit à haute voix : Je suis soldat de J. C. le roy éternel. Il jetta aussi son sarment de vigne & ses armes, & ajoûta : Je ne veux plus servir dans les troupes de vos empereurs ni à vos dieux de bois & de pierre ; qui sont des idoles sourdes & muettes. Si la condition des gens de guerre est telle, qu'ils soient obligez de sacrifier aux dieux & aux empereurs ; je laisse le sarment de vigne & la ceinture, & je renonce au service. On voit ici manifestement la cause qui obligeoit les Chrétiens à deserter ; c'est qu'on les forçoit de prendre part à l'idolatrie. Au reste la ceinture où pendoit l'épée, étoit la marque de la milice,

& le sarment de vigne étoit la marque des centurions. Car ils s'en servoient pour châtier les soldats; & ne les frappoient point autrement. V. Baron. hic an. 298. n. 3.

Les soldats furent surpris d'entendre Marcel parler ainsi : ils l'arrêterent & en donnerent avis à Anastase Fortunat, président de la légion, qui le fit mettre en prison. Quand les festins furent finis, comme il étoit assis dans son consistoire, il commanda qu'on fist entrer le centurion Marcel. On l'amena, & Fortunat lui dit : De quoy vous êtes-vous avisé de jetter le baudrier & le sarment de vigne, contre la discipline militaire ? Marcel dit : Dés le douziéme jour des calendes d'Août, lorsque vous celebriez la fête des empereurs; je répondis tout haut devant tout le monde, & devant les enseignes de cette légion, que j'étois Chrétien, & que d'orénavant je ne pouvois plus servir que J.C. fils de Dieu le pere tout-puissant. Cette autre fête de l'empereur devoit être le jour qu'Herculius avoit esté nommé César, le vingt-uniéme de Juillet. Fortunat dit : Je ne puis dissimuler votre temerité : ainsi j'en donnerai avis eux empereurs & au César. Vous serez conduit sain & sauf à monseigneur Aurelien Agricolaüs vicaire des préfets du prétoire. Regulierement le préfet de la légion devoit juger les soldats sans les renvoyer au gouverneur de la province: Mais le préfet du prétoire, dont Agricolaüs tenoit la place, avoit jurisdiction sur les gens de guerre. Pag. an. 298. n. 2.

Marcel fut donc mené sous-garde dans la Mauritanie Tingitane, devant Aurelien Agricolaüs. Il lui fut presenté le trentiéme d'Octobre, & un des officiers dit : Anastase Fortunat president de la légion renvoye devant vous Marcel centurion, qui est ici present. Voici la lettre qu'il en a écrite : je la liray si vous l'ordonnez. l. desert. ff. de re milit. l. 1. ff. d. ff. pref. prat.

Agricolaüs dit: Qu'on la lise. Un officier dit: Ce soldat a jetté la ceinture militaire, a temoigné qu'il étoit Chrétien, & a prononcé devant tout le peuple plusieurs blasphêmes contre les dieux & contre Cesar, c'est pourquoy nous l'avons renvoyé devant vous, afin que vous en ordonniez comme il vous plaira. Aprés la lecture de la lettre, Agricolaüs dit: Avez-vous ainsi parlé en présence du président? Marcel dit: Oüi, j'ai parlé ainsi. Agricolaüs dit: Etiez-vous centurion ordinaire? Marcel dit: Oüy, je l'étois. Agricolaüs dit: Quelle fureur vous a fait jetter les marques de votre serment, & dire de telles paroles? Marcel répondit: Ceux qui craignent Dieu n'ont point de fureur. Agricolaüs dit: Avez-vous dit tout ce qui est contenu dans les actes du président? Je l'ay dit, reprit Marcel. Agricolaüs dit: Avez-vous jetté vos armes? Marcel répondit: Je les ay jettées, parce qu'il ne faut pas qu'un Chrétien, qui sert J. C. serve pour les embarras du siecle. Agricolaüs dit: Ce que Marcel a fait est de telle nature, que la discipline doit ètte observée pour l'en punir. Et il prononça cette sentence contre lui: il est dit, que Marcel qui étoit centurion ordinaire, qui s'est deshonoré en renonçant publiquement à son serment; & qui a proferé en présence du tribun d'autres paroles pleines de fureur, sera executé à mort. On lui coupa la tête & il mourut ainsi pour le nom de J. C. La desertion principalement accompagnée d'un autre crime comme d'impieté & de desobéïssance, étoit un crime capital par les loix Romaines.

l. non omn. 5. §. qui desert. ff. de re milit. l. omne 6. §. contum. 2. ff. eod.

Acta sinc. p. 315.

Le greffier qui devoit écrire cette sentence, aprés avoir écrit tout ce qui est rapporté ci-dessus, étoit Cassien. Mais voyant la constance de Marcel, il témoigna à haute voix, que cette condamnation lui faisoit hor-

reur ; & jetta à terre les tables & le ſtilet dont il écrivoit. Tous les officiers furent ſurpris : Marcel rioit : le juge ſe leva de ſon ſiege tout émeu, & lui demanda pourquoi il avoit jetté les tables avec dédain. Caſſien répondit : Parce que vous avez dicté une ſentence injuſte. Il le fit auſſi-tôt prendre & mettre en priſon. Marcel qui avoit ry de joye, prévoyant que Caſſien ſeroit compagnon de ſon martyre, fut executé le même jour trentiéme d'Octobre. Comme on le menoit au ſuplice, il dit au juge Agricolaüs : Dieu vous faſſe du bien. Enſuite il eut la tête tranchée. Un mois aprés & le troiſiéme de Decembre, Caſſien fut ramené au même lieu, où Marcel avoit été interrogé : il fit à peu prés les mêmes réponſes, & obtint auſſi la couronne du martyre.

XXVIII. Perſecution generale. *An. 302. Lact. de mort perſec. n. 10. 11. Pagi. hoc an.*

L'empereur Diocletien vint paſſer l'hyver à Nicomedie, la dix-neuviéme année de ſon regne, 302. de J. C. Le Céſar Galerius Maximien aprés avoir défait les Perſes, y vint auſſi, pour l'exciter à perſecuter les Chrétiens ; pouſſé lui-même par ſa mere femme ſuperſtitieuſe, qui adoroit les dieux des montagnes, & faiſoit tous les jours des ſacrifices & des feſtins de viandes immolées. Les Chrétiens loin d'y prendre part, jeûnoient cependant & s'appliquoient à la priere. Elle en conçut de la haine contre eux ; & par ſes plaintes, excita ſon fils à les perdre ; car il n'étoit pas moins ſuperſtitieux qu'elle. Il délibera ſur cette affaire avec Diocletien pendant tout l'hyver : & comme perſonne n'étoit admis à ce conſeil, on croyoit qu'il s'agiſſoit de l'intereſt capital de l'empire. Le vieil empereur réſiſta long-temps à l'emportement de Galerius, montrant combien il étoit dangereux de troubler le repos du monde, & de répandre tant de ſang. Que les Chrétiens ne demandoient qu'à mourir, qu'il ſe falloit contenter de détourner de

cette religion les officiers du palais & les gens de guerre.

Galerius ne ſe rendit point à ces raiſons. Diocletien voulut donc prendre conſeil : car il avoit cette malice, de ne point conſulter quand il vouloit faire du bien, afin d'en avoir ſeul l'honneur : mais de conſulter quand il vouloit faire du mal, afin d'en rejetter le blâme ſur d'autres. On fit entrer quelque peu d'officiers de juſtice & de guerre, & on leur demanda leur avis ſuivant leur dignité. Quelques-uns pouſſez par leur haine particuliere, diſoient qu'il falloit ôter les ennemis des dieux & de la religion publique ; & ceux qui étoient d'un autre avis firent ſemblant d'être de celui-ci, voyant où penchoit Galerius. Diocletien ne ſe rendit pas pour cela: il dit qu'il falloit principalement conſulter les dieux, & envoya un aruſpice à Apollon de Milet. Apollon répondit, non par la prêtreſſe, mais du fond d'un antre obſcur : Que les juſtes qui étoient ſur la terre l'empêchoient de dire la verité ; & que c'étoit la raiſon pourquoy les oracles qu'il rendoit du trépied, étoient faux. La prêtreſſe diſoit la même choſe, ayant les cheveux épars, & ſe lamentant du malheur du genre humain. Diocletien demanda à ces officiers, qui étoient ces juſtes ſur la terre. Un de ceux qui ſervoient aux ſacrifices, dit : Ce ſont des Chrétiens ſans doute. L'empereur l'écouta avec plaiſir, & réſolut la perſécution, ne pouvant réſiſter à ſes amis, au Céſar & à Apollon. Il vouloit toutefois garder la moderation, de ne point répandre de ſang : au lieu que Galerius vouloit que l'on brûlât vifs ceux qui refuſeroient de ſacrifier.

Conſtantin. ap. Euſ. l. x. vit. c. 50.

Le jour qui fut marqué pour l'execution, comme un jour convenable & heureux ; fut la fête des Terminales, le dernier jour de l'ancienne année Romaine, qui étoit le vingt-troiſiéme de Fevrier : comme pour terminer

Euſ. VII. hiſt. c. 2. Pagi. an. 302. n. 5.

miner en ce jour la religion Chrétienne. Ce jour étant donc venu l'an 303. de J. C. qui étoit le vingtiéme du regne de Diocletien, ſon huitiéme conſulat, & le ſeptiéme de Maximien Herculius : dés la pointe du jour, un préfet avec des capitaines, des tribuns & des tréſoriers, vint à l'égliſe de Nicomedie. Ayant rompu les portes, on cherchoit l'idole du dieu. On brûle les écritures que l'on trouve, on abandonne tout au pillage: on prend, on court de tous côtez. L'égliſe étoit en un lieu élevé, que l'on voyoit du palais. Diocletien & Galerius la regardoient, & conſulterent long-temps s'il ne valoit pas mieux la brûler. Diocletien fut d'avis que non, & l'emporta : de peur qu'allumant un ſi grand feu on ne brûlât une grande partie de la ville : car l'égliſe étoit environnée de toutes parts de pluſieurs grandes maiſons. On envoya des ſoldats prétoriens, qui marchoient en bataille avec des cognées & d'autres fermens : ils environnerent le bâtiment ; & quoiqu'il fût fort élevé, en peu d'heures ils le raſerent.

Le lendemain on afficha un édit, portant que toutes les égliſes ſeroient raſées & les écritures brûlées : que tous ceux de cette religion ſeroient privés de tout honneur & de toute dignité : qu'ils ſeroient ſujets aux tourmens, de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent : que l'on auroit action contre eux, & qu'ils n'en auroient contre perſonne : non pas même pour redemander ce qu'on leur auroit enlevé, pour ſe plaindre d'une injure ou d'un adultere : que les affranchis perdroient la liberté. Il y eut un Chrétien d'une qualité diſtinguée, qui pouſſé d'un zele exceſſif eut la hardieſſe d'arracher publiquement cet édit & de le déchirer ; ſe moquant des victoires contre les Gots & les Sarmates dont il faiſoit mention. Ce Chrétien fut pris auſſi-toſt

tourmenté & brûlé : ce qu'il souffrit avec une patience admirable. Cet édit fut bien-tôt suivi d'un autre, qui ordonnoit de prendre par tout les évêques, les mettre aux fers, & ensuite les contraindre à sacrifier, par toutes sortes de moyens. On écrivit à l'empereur Maximien Herculius, & au Cesar Constance, de faire la même chose de leur costé; quoiqu'on n'eût pas attendu leur avis, pour une affaire de cette importance.

XXIX. Martyrs de Nicomedie. *Lact. n.* 14.

Le César Galerius non content de ces édits, & voulant pousser Diocletien à une persecution plus cruelle : fit mettre le feu secretement au palais ; & quelque partie ayant esté brûlée, on en accusoit les Chrétiens, comme des ennemis publics. On disoit qu'ils avoient comploté avec les eunuques, de faire périr les deux empereurs : qui avoient pensé estre brûlez vifs dans leur propre maison. Diocletien tout fin qu'il croyoit être, ne soupçonna rien de cet artifice; mais brûlant de colere, il ordonna aussi-tost, que l'on tourmentât cruellement tous les siens. Il étoit assis, faisant griller ces innocens. Tous les juges & tous les chefs des offices du palais faisoient donner la question, par le pouvoir qu'il leur avoit attribué ; c'étoit à qui découvroit le premier quelque chose : mais on ne trouvoit rien, parce qu'on ne mettoit pas à la question les serviteurs de Galerius, entre lesquels étoient les coupables. Il étoit present & fort empressé, pour ne pas laisser ralentir la furie du vieil empereur. Quinze jours aprés il entreprit encore un autre embrasement : mais on s'en apperceut de bonne heure sans toute-fois découvrir l'auteur. Galerius qui avoit preparé son voyage partit le même jour, quoyque ce fust encore au fort de l'hyver : disant hautement, qu'il s'enfuyoit pour n'estre pas brûlé tout vif.

Diocletien étendoit sa colere, non seulement contre

ſes domeſtiques, mais contre tous. Il contraignit ſa fille Valeria toute la premiere, & ſa femme Priſca de ſacrifier. Il fit mourir des eunuques autrefois tres-puiſſans, qui avoient ſoûtenu & le palais & lui-même. Dorothée le premier d'entr'eux avec Gorgonius, & pluſieurs qui étoient ſous ſa charge, furent étranglez aprés de longs tourmens. Pierre, ayant refuſé de ſacrifier, fut élevé nud en l'air & foüetté par tout le corps. Comme on l'avoit déchiré juſques à luy découvrir les os, ſans ébranler ſa conſtance : on mit du ſel & du vinaigre dans ſes playes; on aporta un gril & du feu, & on le fit rôtir, comme les viandes que l'on veut manger : lui déclarant qu'il ne ſortiroit point de cet état, s'il ne vouloit obéïr : il demeura ferme & mourut dans ce tourment. On compte encore entre ces martyrs domeſtiques de l'empereur, l'eunuque Indes, Mygdonius & Mardonius. *Martyrol. 26. Dec.*

On prit les prêtres & les diacres; & ſans aucun examen, ſur leur confeſſion on les condamnoit & on les menoit au ſupplice, avec tous les leurs. Athime évêque de Nicomedie eut la teſte coupée : pluſieurs autres furent égorgez; pluſieurs de tout âge & de tout ſexe furent brûlez : non pas un à un, mais à tas, en mettant du feu autour d'eux. On dit qu'il y eut des hommes & des femmes, qui par un excés de zele ſauterent d'eux-mêmes dans le bucher. D'autres liez par les bourreaux en grande quantité, furent mis dans des barques & jettez en mer, & avec de groſſes pierres au cou. On jetta auſſi dans la mer les corps des officiers de l'empereur, que l'on avoit enterrez d'abord; mais enſuite on les fit deterrer, de peur que s'ils demeuroient dans des tombeaux, on ne les adorât comme des dieux : car c'eſt ainſi que les payens jugeoient des honneurs que l'on rendoit aux martyrs. Toutefois Diocletien & Maximien avoient eux- *Lactan. n. 15.* *Euſ. VIII. c. 6.*

l. obnox. Cod. de relig. mêmes décidé, que les criminels suppliciez ne devoient pas estre privez de sépulture.

Lactant. La persecution s'étendit sur tout le peuple de Nicomedie. Les Juges dispersez par tous les temples contraignoient tout le monde à sacrifier : les prisons étoient pleines. On inventoit des tourmens inoüis, & de peur de se méprendre, en rendant justice à des Chrétiens, il y avoit des autels devant les tribunaux, & dans les cabinets des juges ; pour faire sacrifier les parties, avant

Lactant. lib. v. Instit. c. 11. que de plaider leurs causes. On vit dans la même province de Bythinie un gouverneur transporté de joye, comme s'il eût vaincu un peuple barbare ; parce qu'un Chrétien qui avoit resisté pendant deux ans avec une grande force, parut à la fin ceder.

XXX. Ecrits contre la religion chrétienne.

Dans le même temps que l'on abbattoit l'église de Nicomedie, il y eut deux auteurs, qui publierent des écrits contre la religion chrétienne. L'un étoit philosophe de profession, mais dont les mœurs étoient contraires à

Id. ibid. c. 2. sa doctrine : en public il recommandoit la moderation, la frugalité, la pauvreté ; mais il aimoit l'argent, le plaisir & la dépense, & faisoit meilleure chere chez lui qu'au Palais. Tous ses vices se couvroient par l'exterieur de ses cheveux & de son manteau : par ses grandes richesses & le crédit qu'il avoit aupres des magistrats ; dont il vendoit les jugemens & intimidoit ses voisins, qui n'osoient se plaindre des maisons & des terres qu'il avoit usurpées sur eux. On ne sait qui étoit ce philosophe :

Pagi an 302. n. 13. mais on sait qu'il publia trois livres contre la religion chrétienne. Il disoit d'abord, qu'il étoit du devoir d'un philosophe de remedier aux erreurs des hommes, les ramenant au vrai chemin, c'est-à-dire, au culte des dieux, qui gouvernoient le monde ; & de ne pas souffrir que les gens simples demeurassent en proye à la malice des sé-

ducteurs : qu'il vouloit montrer la lumiere de la sagesse à ceux qui ne la voyoient pas, & les guerir de cette obstination qui les faisoit souffrir inutilement tant de tourmens. Afin que l'on ne doutât pas du motif qui l'excitoit : il s'étendoit sur les loüanges des princes, relevoit leur pieté & leur sagesse, qui se signaloient même dans la défense de la religion, en réprimant une superstition impie & puérile. Mais lorsqu'il vouloit entrer en matiere, il ne savoit ce qu'il attaquoit ; seulement il découvrit sa malice, d'avoir choisi ce temps pour publier cet ouvrage.

L'autre auteur étoit du nombre des juges, & un de ceux qui avoient conseillé la persecution. On croit que c'étoit Hierocles, né en une petite ville de Carie, & depuis gouverneur d'Alexandrie. Il écrivit deux livres qu'il intitula Philalethes, c'est-à-dire amis de la verité, & adressa son discours aux chrétiens mêmes : pour ne pas paroistre les attaquer, mais leur donner de salutaires conseils. Il s'efforçoit de montrer de la contradiction dans les écritures saintes, & en paroissoit si bien instruit, qu'il sembloit avoir été chrétien. Il attaquoit principalement S. Pierre, S. Paul & les autres disciples, qu'il accusoit d'imposture, les reconnoissant toutefois pour des pescheurs grossiers & ignorans : sans considerer combien il étoit impossible, que des ignorans fussent d'habiles trompeurs. Il disoit que J. C. ayant été chassé par les Juifs, avoit assemblé neuf cens hommes, avec lesquels il pilloit le païs. Voulant refuter ses miracles sans oser les nier, il s'efforçoit de montrer qu'Apollonius de Tyane en avoit fait de pareils, ou même de plus grands. C'est ainsi qu'à Nicomedie on attaquoit les chrétiens, par la violence & par les discours.

Epiph. hær. 68.

Peu de temps aprés il y eut quelque entreprise con-

Eus. VI. 1. c. 6. & ibi. Vales.

tre l'empire vers Melitine en Armenie, & un autre en Syrie, où un nommé Eugene fut reconnu empereur par ses soldats. Ce fut l'occasion d'un nouvel édit contre les Chrétiens, portant que tous ceux qui gouvernoient les églises fussent mis aux fers; ensorte que c'étoit un spectacle pitoyable. On voyoit par tout les prisons remplies non plus d'homicides & de scelerats, mais d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs & d'exorcistes; il n'y restoit plus de place pour les malfaicteurs. Ensuite il vint d'autres lettres, portant que les prisonniers qui sacrifieroient, seroient mis en liberté; & que ceux qui perseveréroient, seroient tourmentés en toutes manieres. Ce qui produisit une multitude innombrable de martyrs en chaque province: principalement en Afrique, en Mauritanie, en Thebaïde & en Egypte; dont plusieurs passerent d'une ville & d'une province à l'autre. Un entr'autres; nommé Donat, à qui Lactance adresse l'écrit de la mort des persecuteurs, fut tourmenté jusques à neuf fois, par trois differens juges: par Flaccus préfet de Bithynie, par Hiérocles, un de ceux qui avoient conseillé la persecution; & enfin par Priscillien son successeur.

Lactant de mort. n. 16.

XXXI. Martyrs de Palestine.

Eus. de martyr. Palest. c. 1. Acta sint. p. 371.

En Palestine le premier qui soufrit le martyre, fut Procope: qui dés sa jeunesse avoit conservé la chasteté & pratiqué toutes les vertus. Son corps abbatu d'austérités sembloit estre mort, & ne se soutenir que par la vigueur de l'ame; sa nourriture n'étoit que du pain & de l'eau; encore n'en prenoit-il que de deux ou trois jours l'un, & quelquefois au bout de sept jours. Il méditoit jour & nuit les saintes écritures: mais il ne s'étoit guere appliqué aux lettres humaines. Le lieu de sa naissance étoit Elia, c'est-à-dire Jerusalem: mais sa résidence étoit à Scythopolis, où il faisoit trois fonctions dans l'église:

de lecteur, d'interprete en langue ſyriaque & d'exorciſte. Les lectures publiques de l'écriture ſe faiſoient en grec, & il l'expliquoit au peuple en ſyriaque qui étoit la langue vulgaire.

Etant envoyé de Scythopolis à Ceſarée avec quelques autres, il fut arrêté à la porte de la ville & mené au gouverneur nommé Flavien. Ainſi il ne fut point mis en priſon, mais d'abord qu'il fut preſenté au tribunal, & qu'on lui eût ordonné de ſacrifier aux dieux; il dit qu'il n'en connoiſſoit qu'un, à qui on doit ſacrifier, ainſi qu'il le veut lui-même: & comme on lui ordonna d'offrir des libations aux quatre empereurs: il dit un vers d'Homere, qui porte, qu'il n'eſt pas bon d'avoir pluſieurs maîtres; & auſſi tôt on lui coupa la teſte, le ſeptiéme de Juillet un mercredy, à Ceſarée en Paleſtine. Aprés lui dans la même ville pluſieurs évêques du païs ſouffrirent de grands tourmens.

Quelques-uns cederent par lâcheté à la premiere attaque. Il y en avoit un à qui on tenoit les mains, en l'approchant de l'autel des idoles, & on lui jettoit dedans du ſacrifice prophane, afin qu'il parût y participer; & quoiqu'il n'y eut pas touché, il ſe retiroit ſans rien dire, tandis que l'on diſoit qu'il l'avoit ſacrifié. Un autre emporté demi mort étoit jetté, comme s'il eut déja rendu l'ame: on le relâchoit & le comptoit entre ceux qui avoient ſacrifié. Un autre crioit & proteſtoit qu'il n'obéïroit pas; mais on le frappoit au viſage, pluſieurs mains lui fermoient la bouche, & on le repouſſoit de force quoiqu'il n'eut pas ſacrifié. Les payens comptoient pour beaucoup de paroître réüſſir dans leur deſſein. Deux ſeuls d'entre tous ceux-là reçûrent la couronne du martyre. Alphée & Zachée: dont le dernier étoit diacre de l'égliſe de Gadare ou Gadara. Aprés avoir eſté foüettez,

déchirez & tourmentez en plusieure manieres, ils furent tenus jour & nuit dans les entraves écartez jusques au quatriéme trou, & eurent enfin la tête tranchée, le dix-septiéme du mois Dius ou Novembre.

Romain soufrit le même jour à Antioche. Il étoit de Palestine, diacre & exorciste de l'église de Cesarée; car en ces tems-là comme les clercs étoient en petit nombre, ils faisoient souvent plusieurs fonctions. Il se trouva à Antioche lorsque l'on abatit les églises : & voyant plusieurs personnes qui s'approchoient en foule des idoles, hommes, femmes, enfans : ce spectacle lui parut insuportable. Il s'avança & leur fit des reproches à haute voix. Cette hardiesse fut cause qu'on l'arrêta; & comme le juge Asclepiade le faisoit tourmenter cruellement : il ne laissoit pas, au milieu des tourmens, de montrer la vanité de l'idolatrie & l'excellence du Christianisme. Enfin il proposa au juge d'interroger un enfant innocent, pour voir ce qu'il en diroit.

Prudent. Peristeph. hymn. 10. *Acta sinc. p.* 579.

On en prit un d'environ sept ans, nommé Barulas. Romain lui demanda lequel il valoit mieux adorer J. C. & par lui le Pere : ou la multitude des dieux. L'enfant répondit : Il n'y a qu'un Dieu, & J. C. est le vray Dieu. Le juge fit approcher sa mere, en presence de laquelle il le fit foüetter si cruellement, que le sang couloit de tous côtés. Tous les assistans & les boureaux mêmes ne pouvoient retenir leurs larmes : la mere l'encourageoit, & le reprit comme d'une foiblesse, de ce qu'il demandoit à boire. L'enfant fut mis en prison, & on recommença à tourmenter Romain, qui fut enfin condamné au feu, & l'enfant à perdre la tête. La mere le porta entre ses bras jusqu'au lieu du supplice; & le donna au bourreau sans pleurer : seulement elle le baisa & se recommanda à ses prieres. Elle étendit son manteau

teau pour recevoir le ſang & la tête qu'elle emporta dans ſon ſein.

Cependant on amena Romain au même lieu; on l'attacha au pieu, & on l'entoura de bois, que l'on alloit allumer. On attendoit ſeulement l'ordre de l'empereur Galerius, qui étoit preſent à Antioche. Il y avoit des Juifs qui diſoient : Chez nous les trois enfans furent ſauvez de la fournaiſe; mais ceux-ci brûlent. Auſſi-tôt le ciel ſe couvrit, & il vint une ſi grande pluye, qu'on ne pût pas même allumer le feu. Le martyr s'écria : Où eſt donc ce feu? L'empereur le fit délivrer; mais le juge le condamna à avoir la langue coupée. Un medecin nommé Ariſton, qui par foibleſſe avoit renié la foi, ſe trouva preſent. Il avoit ſur lui les inſtrumens neceſſaires pour cette operation; car les medecins faiſoient alors la chirurgie. On le contraignit malgré lui à couper la langue du martyr; & il la garda comme une relique prétieuſe. Le martyr fut envoyé en priſon. En entrant le geolier lui demanda ſon nom; il le dit, & parla encore depuis, à toute occaſion; prononçant mieux qu'il ne faiſoit avant qu'on lui eût coupé la langue, car naturellement il bégayoit. Le juge & l'empereur l'ayant appris, ils ſoupçonnerent le medecin comme Chrétien de l'avoir épargné. On le fit venir; il montra la langue qu'il avoit gardée, & dit : Qu'on faſſe venir un homme qui ne ſoit point aſſiſté de Dieu, qu'on lui coupe autant de la langue; s'il peut vivre aprés, accuſez-moi d'artifice. On prit un condamné, on meſura exactement la langue coupée, on lui en coupa autant & auſſi-tôt il mourut. Cependant S. Romain étoit aux fers, où il demeura long-temps, les deux pieds étendus juſques au cinquiéme trou. Enfin la fête de la vingtiéme année du regne étant proche, comme on

délivroit tous les prisonniers; on le laissa seul en prison, & on l'y étrangla, sans le tirer de ses entraves. Cela se passa la premiere année, lorsque la persécution n'attaquoit que les ministres de l'église.

Euf. VIII. *hist. c.* 7.

A Tyr plusieurs martyrs aprés avoir souffert des coups de foûet innombrables, avec une constance merveilleuse, furent exposez à des leopards, des ours & des sangliers, que l'on excitoit avec le fer & le feu. Ces bestes venoient avec des cris terribles; & les martyrs les attendoient de pied ferme, mais elles n'osoient en approcher; & se retournoient contre les payens, qui les excitoient. Il n'y avoit que les martyrs qu'elles épargnoient, quoiqu'ils fussent nuds & qu'ils remuassent les mains pour les attirer; car on leur commandoit de le faire. Quelquefois les bestes s'élançoient contre eux; mais il sembloit qu'une force divine les repoussât en arriere. Une premiere bête n'ayant rien fait, on en faisoit venir une seconde & une troisiéme contre le même martyr: un d'eux qui n'avoit pas vingt ans, se tenoit debout, les mains étenduës en forme de croix, & prioit tranquillement, sans faire aucun mouvement, au milieu de ces bêtes, qui sembloient l'aller devorer, & qui par une vertu secrette retournoient en arriere. Cinq autres, qui étoient Egyptiens, furent exposez à un taureau furieux, il jettoit en l'air de ses cornes les payens qui s'approchoient de lui, & les laissoit demy-morts; mais venant en furie contre les martyrs; il ne pouvoit s'approcher d'eux, & retournoient en arriere, trépignant des pieds, & donnant des cornes de côté & d'autre. On leur presenta encore d'autres bêtes, & enfin on leur coupa la tête à tous, & on les jetta dans la mèr. Eusebe depuis évêque de Cesarée raconte ces faits, pour les avoir vûs de ses yeux.

En Egypte une infinité d'hommes, de femmes & d'enfans moururent en diverſes manieres ; & toutefois les payens mêmes en ſauverent pluſieurs, cachant ceux qui avoient recours à eux, & s'expoſant à la perte de leurs biens & à la priſon plutôt que de les trahir. Saint Athanaſe diſoit depuis l'avoir appris de ſes peres. Quant aux martyrs, les uns aprés avoir ſouffert les dents de fer, les foüets & les tortures, furent brûlez : les autres noyez dans la mer : d'autres eurent la tête tranchée, d'autres moururent dans les tourmens, d'autres moururent de faim : d'autres furent crucifiez, les uns à l'ordinaire, comme les malfaicteurs, les autres cloüez la tête en bas ; & on les gardoit juſques à ce qu'ils mouruſſent de faim ſur leurs poteaux. En Thebaïde on exerça des cruautez incroyables. Au lieu d'ongles de fer, on ſe ſervoit de teſts de pots caſſez, pour déchirer les martyrs par tout le corps, juſques à ce qu'ils expiraſſent. On attachoit des femmes par un pié, & on les élevoit ainſi en l'air avec des machines ; en ſorte qu'elles demeuroient penduës la tête en bas entierement nuës ; donnant un ſpectacle également honteux & cruel. Il y avoit des hommes que l'on lioit par les jambes à de groſſes branches de deux arbres, que l'on avoit approchées avec des machines, puis on les lâchoit pour reprendre leur ſituation naturelle, & en ſe redreſſant elles démembroient les martyrs.

XXXII. Martyrs d'Egypte. *Athan. ad ſol. l. 1. p. 853. A. Euſ. VIII. hiſt. c. 8.*

Ces cruautez ne durerent pas peu de temps. Mais pendant les années entieres, on en faiſoit mourir par jour tantôt dix, tantôt vingt ; tantôt trente, tantôt ſoixante, tantôt cent ; avec leurs femmes & leurs enfans tous petits. Euſebe dit avoir apris étant ſur les lieux, qu'en un jour on avoit coupé tant de têtes, que le fer en étoit émouſſé, & ſe caſſoit même quelquefois : &

que les bourreaux étoient si las de tuer, qu'ils se relayoient les uns les autres. Il dit avoir veu lui-même, si-tôt que des Chrétiens étoient condamnez, d'autres accourir de toutes parts au tour du tribunal, en se confessant Chrétiens, & recevoir leur condamnation de mort avec joye en riant & en chantant des cantiques d'action de graces jusques au dernier soupir. Il y en avoit entr'eux de distingués par leur naissance, par leur réputation, par la science & la philosophie.

Tel étoit Philorome, qui exerçoit une charge considerable à Alexandrie, & qui tous les jours rendoit la justice entouré de gardes, suivant l'usage des magistrats Romains. Tel étoit aussi Phileas évêque de Thmoüis. Il s'étoit acquitté dignement des charges publiques de son païs, & étoit celebre pour la philosophie. Ces deux étoient sollicitez par une infinité de personnes, parens & amis, par les magistrats, par le juge même, de s'épargner; & d'avoir pitié de leurs femmes & de leurs enfans; mais ils demeurerent fermes, & eurent tous deux la tête coupée. Quelque temps auparavant Phileas étant à Alexandrie avoit écrit à son peuple de Thmoüis une lettre, où il disoit en parlant des martyrs :

Eus. VIII. *hist.c.*10.

Qui pourroit faire le dénombrement des exemples de vertu qu'ils ont donnez? Car comme il étoit permis à tous ceux qui vouloient de les maltraiter, on se servoit de tout pour les frapper: de gros bâtons, de baguettes, de foüets, de lanieres & de cordes. On lioit à quelques-uns les mains derriere le dos, puis on les attachoit au poteau, & on les étendoit avec des machines; ensuite on leur déchiroit avec les ongles de fer, non-seulement les côtez, comme aux meurtriers, mais le ventre, les jambes & les joues. D'autres étoient pendus par une main dans la galerie, souffrant une douleur

excessive par l'extension des jointures. D'autres étoient liez à des colomnes contre le visage, sans que leurs piés portassent à terre : afin que le poids du corps tirât leurs liens. Ils demeuroient en cet état, non-seulement tandis que le gouverneur leur parloit, mais presque tout le jour. Car quand il passoit à d'autres, il laissoit des officiers pour observer les premiers, & pour voir s'il n'y en auroit point quelqu'un qui cedât à la force des tourmens. Il ordonnoit de serrer les liens sans misericorde, & quand ils seroient prêts à rendre l'ame, les détacher & les traîner par terre. Car ils ne nous comptoient pour rien, non plus que si nous n'étions plus.

Il y en avoit qu'aprés les tourmens on mettoit aux entraves, étendus au quatriéme trou; en sorte qu'ils étoient contraints à demeurer couchez sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres jettez sur le pavé, faisoient plus de pitié à voir, que dans l'action de la torture; à cause de la multitude des playes dont ils étoient couverts. Les uns sont morts constamment dans les tourmens; d'autres étant mis en prison demi-morts, ont fini peu de jours aprés par les douleurs; les autres ayant esté pansez sont encore devenus plus courageux par le temps & par le séjour de la prison. De sorte que quand on leur a donné le choix de demeurer libres en s'approchant des sacrifices profanes, ou d'être condamnez à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter; car ils savoient ce qui est marqué dans les divines écritures : Celui qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé; & encore : Tu n'auras point d'autres dieux que moy. *Ex.* xxii. 20.
C'est ainsi que le martyr Phileas écrivoit peu avant sa mort, étant encore en prison, pour encourager son troupeau. xx. 3.

Lorsqu'il fut sur l'échafaut, Culcien gouverneur XXXIII. S. Phileas, &

S. Philorome. *Acta sinc. p. 548.*

d'Egypte le pressa de sacrifier, du moins au seul Dieu qu'il reconnoissoit. Phileas répondit : il ne desire pas de tels sacrifices, parlant des sacrifices sanglants. Culcien dit : Quels sont donc les sacrifices qui lui plaisent ? Phileas répondit : la pureté du cœur & des sens & la verité dans les paroles. Culcien dit : Moïse n'a-t'il pas sacrifié; Phileas répondit : Il étoit ordonné seulement aux Juifs de sacrifier à Dieu seul, à Jerusalem : les Juifs pechent maintenant, en celebrant ailleurs leurs solemnitez. Culcien dit : Laisse ces paroles inutiles, & sacrifie. Phileas répondit : Je ne soüilleray point mon ame. Culcien dit : Perdons-nous l'ame ? Phileas répondit : L'ame & le corps. Culcien dit : Ce même corps, cette chair ressuscitera-t'elle? Oüi, dit Phileas. Culcien dit encore: Paul n'a-t'il pas nié J. C? Non, dit Phileas, à Dieu ne plaise. Culcien ajoûta : Paul n'étoit-il pas persecuteur? Phileas répondit : Non, à Dieu ne plaise. Culcien dit : Paul n'étoit-il pas un homme du commun : un Syrien qui parloit Syriaque ? Phileas répondit : Non, il étoit Hebreu & parloit Grec, & avoit une sagesse au-dessus de tous les hommes. Culcien dit : Tu diras peut-être qu'il étoit au-dessus de Platon. Phileas répondit : Il étoit plus sage, non-seulement que Platon : mais que tous les philosophes ; car il a persuadé les sages ; & si vous voulez, je vous dirai ses discours.

Culcien dit : Sacrifie donc. Phileas dit : Je n'en feray rien. Est-ce par conscience, dit Culcien ? Ouy, répondit Phileas. Pourquoi donc, dit Culcien, ne fais-tu pas conscience d'abandonner ta femme & tes enfans ? Parce, dit Phileas, que je dois à Dieu un plus grand amour. A quel Dieu, dit Culcien ? Phileas étendit les mains au ciel, & dit : Au Dieu qui a fait le ciel & la terre, la mer & tout ce qu'ils contiennent. Les avocats

vouloient empêcher Phileas de tant parler, & lui difoient : Pourquoi réfiftez-vous au gouverneur ? Phileas répondit : Je répons à ce qu'il me demande, & enfuite: Ce ne font pas feulement les Chrétiens qui font ainfi, voyez l'exemple de Socrate comme on le menoit à la mort, fa femme prefente avec fes enfans ne le fit pas revenir. Culcien dit : J. C. étoit-il Dieu ? Oüi, répondit Phileas. Culcien dit, comment es-tu perfuadé qu'il étoit Dieu ? Phileas répondit : Il a fait voir des aveugles & oüir des fourds ; il a purifié des lepreux, reffufcité des morts, rendu la parole à des muets, gueri grand nombre de maladies, & fait plufieurs autres miracles. Culcien dit : Un crucifié eft-il Dieu ? Phileas répondit : Il a efté crucifié pour notre falut : il favoit qu'il le devoit être, & qu'il devoit fouffrir des affronts, & il s'eft livré à toutes ces fouffrances pour nous. Car tout cela avoit efté prédit de lui par les faintes écritures, que les Juifs croyent avoir, & ne les ont pas ; vienne qui voudra voir s'il n'eft pas ainfi.

Culcien dit, fouviens-toi que j'ay épargné ton honneur ; car j'aurois pû te maltraiter dans ta ville, & je ne l'ai pas fait. Phileas répondit : Je vous en remercie, mais faites-moi la grace entiere. Que defires-tu, dit Culcien ? Phileas répondit : fuivez votre humeur, faites ce qui vous eft commandé. Culcien dit : veux-tu ainfi mourir fans fujet ? Non pas fans fujet, dit Phileas, mais pour Dieu & pour la verité. Culcien dit : Paul étoit-il Dieu ? Non répondit Phileas. Qu'étoit-il donc ? dit Culcien. Phileas répondit : Un homme femblable à nous ; mais le faint Efprit étoit en lui, & par la vertu du faint Efprit il faifoit des miracles. Culcien dit : Je te donne en grace à ton frere. Phileas répondit : Faites-moi la grace entiere, fuivez

votre passion, & faites ce qui vous est commandé. Culcien dit : Si tu n'avois rien, je ne te pardonnerois pas : mais parce que tu as beaucoup de bien, & que tu peux nourrir presque toute la province, je t'épargne, & je te conseille de sacrifier. On voit par là quelles étoient les aumônes des Chrétiens riches. Culcien dit : Ta pauvre femme te regarde. Phileas répondit : JESUS-CHRIST est le Sauveur de tous nos esprits. Il m'a appellé à l'heritage de sa gloire, il peut aussi l'y appeller. Les avocats voulurent faire croire qu'il demandoit un délay, & se jetterent à ses pieds avec tous les officiers, le curateur, & tous ses parens, le priant d'avoir égard à sa femme, & de prendre soin de ses enfans. Il demeura ferme comme un rocher battu par la tempête ; disant qu'il devoit tenir pour ses parens les saints martyrs & les apôtres.

Eus. VIII. *hist. c.* 8.

Philorome, ce magistrat d'Alexandrie dont j'ay parlé, se trouva présent ; & voyant la fermeté de Phileas, il s'écria : Pourquoy faites-vous de vains efforts contre la constance de cet homme : pourquoi le voulez-vous rendre infidelle à Dieu. Ne voyez-vous pas qu'il ne vous voit ni ne vous entend, & qu'il est tout occupé de la gloire celeste ? Ces paroles tournerent la colere de tout le monde contre Philorome : ils demanderent qu'il fût condamné comme Phileas, par le même jugement. Le juge y consentit volontiers, & ordonna que tous deux eussent la tête coupée. Comme on les menoit au lieu ordinaire de l'execution, le frere de Phileas, qui étoit un des avocats s'écria : Phileas demande abolition. Culcien le rapella & lui dit : As-tu apellé ? Phileas répondit : Je n'ay point appellé, Dieu m'en garde : Ne prenez pas garde à ce malheureux ; pour moi je rends de grandes actions de graces aux empereurs, & à vous, d'être devenu coheritier de J. C. Quand ils furent

furent arrivez au lieu de l'execution, Phileas étendit les mains vers l'orient, & dit à haute voix : Mes chers enfans, vous qui cherchez Dieu, veillez sur vos cœurs; car l'ennemi comme un lion rugissant, cherche à vous abattre : nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir, & à être disciples de J. C. Mes chers enfans attachez-vous à ces préceptes. Invoquons celui qui est sans tache, incomprehensible, assis sur les cherubins, auteur de tout, le commencement & la fin : à lui soit gloire dans les siecles des siecles amen. Quand il eut ainsi parlé, les bourreaux leur couperent la tête à tous deux.

XXXIV. Martyrs de Syrie, &c. *Eus.* VIII. *hist. c.* 12.

Il y eut à Alexandrie plusieurs martyrs à qui on coupa le nés, les oreilles & les mains ; puis on mettoit le reste du corps en pieces. A Antioche on en grilla plusieurs pour les faire souffrir long-temps, & d'autres aimerent mieux laisser brûler leur main droite, que de toucher aux sacrifices prophanes ; d'autres fuyant la tentation, avant que de tomber entre les mains des persécuteurs, se précipiterent de dessus des toits élevez. Ce qui doit être attribué à une inspiration particuliere du S. Esprit, sans être tiré à consequence. Il y eut deux sœurs vierges, à Antioche même ; d'une noblesse, d'une beauté, d'une pieté singuliere, que les persécuteurs firent jetter dans la mer. Dans la même ville on compte encore pour martyrs Basilisse, Antoine prêtre, Anastase & plusieurs autres ecclesiastiques : Marcionille, un enfant nommé Celse, sept freres & plusieurs autres. Dans la haute Syrie, nommée Augusta Euphratesia, Sergius & Bacchus, depuis tres-illustres par leurs miracles.

Aug. l. de Civit. c. 26.

Martyr. 9. *Janu.*

En Mesopotamie plusieurs furent pendus par les pieds, & étouffez d'un petit feu allumé au-dessous : En

Eus. VIII. *c.* 12.

Arabie on les tuoit à coups de coignées. En Capadoce on leur brisoit les jambes. Dans le Pont ont leur fichoit sous les ongles des roseaux pointus : à d'autres on répandoit sur le dos du plomb fondu ; & on leur faisoit souffrir des tourmens si infames, qu'il n'est pas même possible de les exprimer. Les juges s'étudioient à trouver des inventions nouvelles de supplices, comme s'ils eussent combattu pour gagner un prix. En Phrygie il se trouva une petite ville dont le gouverneur, le tresorier, tous les officiers & tout le peuple confesserent qu'ils étoient Chrétiens, & refuserent d'obéïr à ceux qui les vouloient faire idolatrer. On envoya des gens de guerre, qui entourerent la ville, & mirent le feu, & la brûlerent avec les femmes & les enfans, qui invoquoient J. C. Dieu souverain. Celui de cette ville, qui se signala le plus, fut un officier Romain nommé Adaucus, d'une noblesse considerable en Italie, qui avoit passé par toutes les charges, même par celle de catholique, ou tresorier general.

Eus. VIII. c. II.

XXXV. Histoire de S. Theodore hôtelier. *Act. sinc.* 354

Le gouverneur de Galatie nommé Theotecne, étoit un homme violent & cruel, qui avoit promis à l'empereur d'y exterminer le christianisme. Sur le seul bruit de son arrivée dans la province, les églises furent dissipées ; & un grand nombre de fidelles s'enfuirent dans les deserts & sur les montagnes. Car il fit marcher devant lui plusieurs officiers l'un aprés l'autre, chargez de menaces terribles, & enfin des édits qui ordonnoient la démolition des églises & le reste de la persécution. Les payens étoient dans les festins & dans la joye ; ils se jettoient dans les maisons des Chrétiens, & prenoient tout ce qu'ils rencontroient, sans que l'on osât leur résister seulement d'une parole, autrement on étoit accusé de sédition. Aucun Chrétien n'osoit plus paroître en public : les prin-

cipaux étoient en priſon chargez de fers; les femmes de condition étoient traînées par des hommes inſolens; la pluſpart ſe retiroient dans les deſerts, où ils ſe cachoient dans des cavernes, réduits à vivre d'herbes & de racines. Etant accoutumez à une vie plus commode, ils ſuccomboient à cette miſere; les uns mouroient de faim, les autres revenoient ſe faire prendre.

A Ancyre capitale de cette province, étoit un Chrétien nommé Theodote, marié & menant une vie commune en apparence; juſques-là qu'il tenoit une hôtellerie; mais en effet d'une vertu ſinguliere. Dés ſa jeuneſſe il avoit mepriſé les plaiſirs & les richeſſes, s'appliquant au jeûne & à l'aumône. Il ſecouroit les malades & les affligez, travailloit à la converſion des pecheurs, & par ſes exhortations fit pluſieurs martyrs. Il avoit même le don des miracles, & gueriſſoit les maladies incurables, par ſes prieres & par l'impoſition de ſes mains.

Pendant la perſecution il aſſiſtoit les confeſſeurs priſoniers, & enterroit les corps des martyrs, quoyqu'on l'eût défendu ſous peine de mort. C'étoit lui qui fourniſſoit du pain & du vin, pour le ſaint ſacrifice: car on ne pouvoit en acheter, parce que le gouverneur avoit fait offrir aux idoles tous les vivres que l'on trouvoit en public. Mais Theodote avoit fait ſes proviſions, & ſon métier lui donnoit occaſion de donner à manger & même de loger pluſieurs perſonnes; en ſorte que ſon hôtellerie devint l'égliſe, où on celebroit les myſteres, l'hoſpice des étrangers, & le refuge de tous les Chrétiens.

Il alla à un bourg nommé Mal, diſtant de la ville environ quarante milles ou treize lieuës, pour recueillir les reliques du martyr Valens, que l'on avoit jettées dans le fleuve Halys. Il rencontra quelques Chrétiens,

qui avoient esté arrêtez peu auparavant par leurs parens, pour avoir renversé un autel de Diane ; & qu'il avoit delivrez avec beaucoup de peine & de dépense. Ils lui rendoient grace, comme au bienfacteur commun de tous les affligez. Il les pria de manger avec lui, pour continuer ensuite leur voyage ; & ils s'assirent ensemble sur l'herbe prés d'une caverne, au bord du fleuve, à deux stades du bourg en un lieu orné de toutes sortes de fleurs, & environné de beaux arbres, d'où les oiseaux se faisoient entendre. Theodote envoya quelques-uns de ses compagnons au bourg inviter le prêtre de manger avec eux, & leur faire les prieres ordinaires des voyageurs. Car autant qu'il pouvoit, il ne mangeoit point sans la benediction d'un prêtre. Ceux qui étoient envoyez trouverent le prêtre qui sortoit de l'église, aprés la priere de l'heure de Sexte. Il leur demanda s'ils étoient Chrétiens, & les pria d'entrer chez lui. Puis il ajoûta : Voilà mon songe. J'ay vû deux hommes qui vous ressembloient, & qui m'ont dit qu'ils apportoient un trésor à ce païs. Il est vrai, dirent-ils, nous avons un trésor, qui est Theodote, homme d'une pieté singuliere; mais montrez-nous le prêtre de ce bourg. C'est moy-même, dit Fronton, car il se nommoit ainsi. Mais il vaut mieux que vous ameniez chez moy Theodote. Il ne convient pas de demeurer dans le bois, en un lieu où il y a des Chrétiens. Ils se joignirent & se baiserent : Theodote s'excusoit de venir chez le prêtre Fronton, parce qu'il étoit pressé de retourner à Ancyre, pour secourir les Chrétiens. Aprés qu'ils eurent mangé, Theodote dit au prêtre en souriant : Ce lieu me paroît bien propre à mettre des reliques. Le prêtre dit : Il en faut avoir, avant que de songer à bâtir. C'est mon affaire, dit Theodote, ou plutôt celle de Dieu : de vous fournir des re-

liques : ayez ſoin ſeulement de bâtir l'égliſe, & n'y perdez point de temps ; les reliques viendront bien-tôt. En diſant cela il tira ſon anneau de ſon doigt, & le donna au prêtre, en prenant Dieu à témoin de ſa promeſſe. Enſuite il vint à la ville, où tout étoit renverſé par la perſecution, comme en un tremblement de terre.

Il y avoit ſept vierges âgées & exercées à la vertu, depuis leur premiere jeuneſſe, que le gouverneur voyant fermes dans les tourmens, avoit livrées à de jeunes inſolens, pour les outrager au mépris de la religion. Elles levoient les mains & les yeux au ciel, invoquant J. C. protecteur de la pureté. Le plus impudent de la troupe ayant tiré à part Tecuſe la plus âgée de toutes, elle lui prit les pieds en pleurant, & lui dit : Mon fils, que cherches-tu avec des perſonnes conſumées, comme tu vois, de vieilleſſe, de jeûnes, de maladies, de tourmens. J'ay plus de ſoixante & dix ans, & les autres ne ſont gueres plus jeunes, tu nous verras bien-tôt déchirer par les bêtes & par les oiſeaux. Car le gouverneur a défendu qu'on nous donne la ſepulture. Elle ôtoit ſon voile en diſant ces paroles, pour lui montrer ſes cheveux blancs, & ajoûtoit : Tu as peut-être une mere de cet âge, laiſſe-nous nos larmes, & prens pour toy l'eſperance de la récompenſe que tu recevras de J. C. Les jeunes hommes ſe mirent à pleurer avec elles, & ſe retirerent.

XXXVI. Martyres de ſept Vierges.

Pour les tenter d'une autre maniere, le gouverneur voulut les faire prêtreſſes de Diane & de Minerve. On avoit accoutumé de laver ces idoles tous les ans dans un étang voiſin ; & cette feſte ſe rencontroit alors. Comme on les portoit en pompe dans des chariots ; il fit mettre auſſi dans des chariots les vierges debout & nuës par dériſion. Aprés ſuivoient les idoles & une gran-

de foule de peuple, avec des flutes & des cymbales; & des femmes qui dansoient les cheveux épars, comme des baccantes. Cependant Theodote prioit pour les vierges exposées, craignant la foiblesse du sexe. Il s'étoit enfermé dans une petite maison appartenant à un nommé Theocharis, prés l'église des Patriarches, avec Polychronius neveu de la vierge Thecuse & quelques autres Chrétiens. Ils étoient demeuré prosternez en oraison, depuis le grand matin jusques à l'heure de Sexte: quand la femme de Theocharis leur vint dire, que les vierges avoient esté noyées dans le lac. Alors Theodote se levant de sur le pavé, mais encore à genoux, étendit les mains au ciel, fondant en larmes, & dit: Seigneur je vous rends graces de n'avoir point voulu que mes pleurs fussent inutiles. Puis il demanda à la femme ce qui s'étoit passé. Elle qui avoit esté presente à tout avec les autres dit: Toutes les promesses du gouverneur ont esté inutiles; les prêtresses de Diane & de Minerve qui presentoient aux Vierges la couronne & l'habit blanc, pour marques du sacerdoce, ont esté de même rejettées avec injures; enfin le gouverneur a commandé qu'on leur attachât des pierres au coû, si grosses que chacune auroit chargé une charette; qu'on les mit dans de petits batteaux, & qu'on les portât au plus profond de l'étang. Elles y ont donc esté noyées environ à deux cens pieds du bord.

Theodote demeura au même lieu consultant avec Polycronius & Theocharis, comment ils pourroient tirer les corps de l'étang. Sur le soir un jeune homme nommé Glycerius, qui étoit aussi Chrétien, leur vint dire que le gouverneur avoit mis des soldats prés de l'étang pour garder les corps. Theodote en fut fort affligé & quitta les autres pour aller à l'église des Patriarches;

mais les payens en avoient muré la porte. Ainſi il ſe proſterna en dehors, prés de la conque où étoit l'autel; & y demeura quelque temps en priere. Delà il alla à l'égliſe des Peres qu'il trouva auſſi murée; & pria de même. Ayant entendu derriere lui un grand bruit, il crut qu'on le pourſuivoit & revint chez Theocharis où il s'endormit. Alors la vierge Tecuſe lui apparut & lui dit: Tu dors, mon fils Theodote, ſans te ſoucier de nous. Ne te ſouviens-tu pas des inſtructions que je t'ay données en ta jeuneſſe, pour te conduire à la vertu, contre l'attente de tes parens. Tu m'honorois comme ta mere, & tu m'oublie aprés ma mort: ne laiſſe pas nos corps en proye aux poiſſons. Un grand combat t'attend dans deux jours; leve-toy, va à l'étang; mais garde-toi d'un traître.

Il ſe leva & raconta ſa viſion à ſes compagnons, & le jour étant venu, il envoyerent Glycerius & Theocharis reconnoître plus exactement la garde; eſperant que les ſoldats ſe ſeroient retirez, à cauſe de la fête de Diane; mais ils étoient demeurez. Les Chrétiens laiſſerent donc paſſer encore ce jour-là. Le ſoir ils ſortirent étant à jeun, & portant des ſerpes tranchantes, pour couper les cordes qui tenoient les pierres. La nuit étoit obſcure, ſans lune & ſans étoiles. Etant arrivez au lieu où l'on executoit les criminels, plein de têtes coupées fichées ſur des pieux, & de reſtes hideux de corps brûlez, ils furent ſaiſis d'horreur; mais ils entendirent une voix qui leur dit: Approche hardiment Theodote. Chacun d'eux fit ſur ſon front le ſigne de la croix, & auſſitôt ils virent une croix lumineuſe vers l'orient: ils ſe mirent à genoux & adorerent vers ce côté. Ils continuerent à marcher dans une telle obſcurité, qu'ils ne ſe voyoient pas l'un l'autre. Il tomboit une grande

pluye & la bouë étoit telle, qu'à peine ils pouvoient se soûtenir. Ils s'arrêterent encore à prier : ils virent un feu qui leur montroit le chemin, & deux hommes revêtus d'habits éclatans, avec la barbe & les cheveux blancs, qui leur dirent : Courage Theodote, le Seigneur a écrit ton nom entre les martyrs : il nous a envoyez pour te recevoir; c'est nous que l'on appelle les Peres. Tu trouveras sur l'étang S. Sosandre armé, qui épouvante les gardes : mais tu ne devois pas amener un traître avec toy.

En effet le martyr Sosandre apparut aux gardes armé d'une cuirasse, d'un casque, d'un bouclier & d'une lance, qui jettoient le feu de toutes parts ; & en même temps la pluye & le vent étoient violens, avec des tonnerres & des éclairs. Les gardes épouvantez s'enfuirent dans les cabanes voisines. Le vent étoit si grand, qu'en chassant l'eau vers les bords, il découvroit le fonds où étoient les corps des vierges: ainsi Theodote & les siens couperent les cordes, tirerent les corps, les mirent sur des chevaux & les apporterent à l'église des Patriarches, auprés de laquelle ils les enterrerent. Les noms de ces sept vierges étoient Tecuse, Alexandria, Phaïna, Claudia, Euphrasie, Matrone & Julitte. Les trois premieres avoient renoncé à tout, pour mener la vie apostolique.

Le lendemain le bruit s'étant répandu que ces corps avoient esté enlevez, toute la ville fut en rumeur. Dés qu'un Chrétien paroissoit on le traînoit à la question. Theodote ayant sû que l'on en avoit pris ainsi plusieurs vouloit se livrer lui-même; mais les freres l'en empêcherent. Polychronius voulant s'assurer de la verité, se déguisa en païsan, & s'en alla dans la place : mais il fut pris & amené au gouverneur, ou aprés avoir été battu, se voyant menacé de mort, il avoüa que Theodote

dote avoit enlevé des reliques des vierges, & indiqua le lieu où il les avoit cachées. Elles en furent tirées & brûlées. Ainsi les Chrétiens reconnurent que c'étoit le traître dont ils avoient esté avertis. On le dit à Theodote, qui dit adieu aux freres, les exhorta à prier pour lui sans relâche, & se prépara au combat. Il pria long-temps avec eux & demanda à Dieu la fin de la persecution & le repos de l'église : il les embrassa avec quantité de larmes de part & d'autre, & leur recommanda, quand le prêtre Fronton viendroit de Mal avec son anneau, de lui donner ses reliques, s'ils pouvoient les dérober. En disant cela il fit le signe de la croix sur tout son corps, & marcha hardiment au lieu du combat.

XXXVII. Martyre de S. Theodote.

Il rencontra deux citoyens de ses amis, qui lui voulurent persuader de se sauver, pendant qu'il étoit encore temps ; mais il leur dit : Si vous voulez me faire plaisir, allez plutôt dire aux magistrats : Voilà Theodote que les prêtres de Minerve & de Diane accusent avec toute la ville, il est à la porte. Etant entré, il regardoit en soûriant le feu, les chaudieres boüillantes, les roües & plusieurs autres instrumens de supplices, que l'on avoit préparez. Le gouverneur lui proposa de le mettre au nombre de ses amis & de lui procurer la faveur des empereurs. Ils te feront, dit-il, l'honneur de t'écrire & de recevoir tes lettres : tu seras sacrificateur d'Apollon, avec pouvoir sur toute la ville, tu ordonneras les autres sacrificateurs ; tu représenteras aux magistrats les besoins du païs, & tu envoyeras des députations aux empereurs, pour les causes communes. Theodote lui répondit, en relevant d'un côté les crimes des faux dieux & les infamies que les payens mêmes leur attribuoient, & de l'autre côté la grandeur & les miracles de J.C. La multitude des idolâtres fut irritée de

ſon diſcours.: les ſacrificateurs déchiroienr leurs hab its & leurs couronnes: le peuple crioit pour exciter le gouverneur. Il fit donc attacher Theodote au chevalet, & pluſieurs bourreaux l'un aprés l'aûtre le déchirerent long-temps, avec les ongles de fer. On ajoûta du vinaigre ſur ſes playes, & on y mit le feu. Le martyr ſentant l'odeur de ſa chair brûlée, détourna un peu le viſage; & le gouverneur crut qu'il commençoit à ceder aux tourmens. Non, dit Theodote, mais fais-toy mieux obéïr; tes miniſtres ſe relâchent. Invente de nouveaux tourmens pour m'éprouver, ou plutôt reconnois le courage que me donne J.C. & qui fait que je te mépriſe comme un vil eſclave, & tes empereurs auſſi. Le gouverneur lui fit battre les machoires avec des pierres, pour lui caſſer les dents. Le martyr dit: Quand tu me ferois couper la langue, Dieu exauce les Chrétiens ſans qu'ils parlent. Le gouverneur l'envoya en priſon; mais en paſſant dans la place, il montroit à tout le monde ſon corps dechiré, comme une preuve de la puiſſance de J. C. & de la force qu'il donne aux ſiens; de quelque condition qu'ils ſoient, ſans diſtinction de perſonnes. Il eſt juſte, diſoit-il, de lui offrir de tels ſacrifices? puiſqu'il a ſouffert le premier pour chacun de nous.

Au bout de cinq jours le gouverneur ſe fit amener Theodote, & aprés avoir fait rouvrir ſes playes, comme on l'eut déchiré de nouveau, & mis ſur des teſſons brûlans, qui lui firent une extrême douleur: le voyant invincible, il le condamna à perdre la tête, & ordonna que le corps fut brûlé, de peur que les Chrétiens ne l'enſeveliſſent. Le martyr étant arrivé au lieu de l'execution, demanda encore à Jeſus-Chriſt la fin de la perſecution, & la paix de l'égliſe: puis ſe tournant vers les freres, il leur dit: Ne pleurez point, rendez graces à

N. S. J. C. qui m'a fait achever ma courſe, & vaincre l'ennemy : deſormais je prierai Dieu pour vous dans le ciel avec confiance. Cela dit il reçut le coup avec joye. On mit le corps ſur un grand bucher ; mais il y parut une ſi grande lumiere, que perſonne n'oſa en approcher pour l'allumer. Le gouverneur l'ayant appris, ordonna des ſoldats pour garder la tête & le corps au même lieu.

Cependant le prêtre Fronton vint à Ancyre, portant l'anneau du martyr, & eſperant d'emporter des reliques, comme il lui avoit promis. Il menoit une âneſſe chargée de vin vieux de ſon crû & de ſa vigne, qu'il cultivoit lui-même. Il arriva ſur le ſoir, & ſon âneſſe ſe coucha au lieu où étoit le corps du martyr. Les gardes l'inviterent à demeurer avec eux. Ils avoient fait une hutte de roſeaux & de branches de ſaule, & le corps étoit auprés, couvert d'herbes & de feüilles : le feu étoit allumé, & le ſoupé prêt. Le prêtre ayant déchargé ſon âneſſe, leur fit goûter de ſon vin, qu'ils trouverent excellent. En beuvant ils parloient des coups qu'ils avoient ſoufferts, pour avoir mal gardé des femmes, qui avoient eſté jettées dans l'étang, & qui en avoient eſté tirées par un homme de fer, dont ils gardoient encore le corps. Fronton les fit expliquer, & il ſe trouva que cet homme de fer étoit Theodote ; qu'ils nommoient ainſi, parce qu'il avoit paru inſenſible à tous les tourmens. Alors le prêtre Fronton rendit graces à Dieu, & invoqua ſon ſecours : puis quand il vit les gardes profondement endormis ; il prit le corps du martyr, lui remit ſon anneau au doigt, le chargea ſur ſon âneſſe, & remit les feüilles & les herbes, afin que les gardes ne s'apperçuſſent de rien. Il laiſſa aller ſon âneſſe, qui d'elle-même retourna au bourg ; & s'arrêta

en un lieu où depuis fut bâtie une église en l'honneur de S. Theodote. Cette histoire a esté écrite par Nil témoin oculaire, qui avoit passé sa vie avec le martyr, avoit esté en prison avec lui, & étoit parfaitement informé de tout.

XXXVIII. Persecution en Occident. *Lact. mort. n. 15. Eus. vit. Const. lib. 1. c. 16.*

La persecution se faisoit aussi en Occident: aprés que Maximien Herculius & Constantius Chlorus eurent receu les lettres de leurs collegues d'Orient. Constantius avoit, comme les autres empereurs, un grand nombre de Chrétiens entre ses officiers, & dans son palais. Il leur proposa le choix ou de demeurer dans leurs charges, s'ils sacrifioient aux idoles, ou s'ils le refusoient, d'être bannis de sa presence, & perdre ses bonnes graces. Plusieurs préfererent l'interest temporel à la religion, plusieurs demeurerent fermes : mais ils furent tous bien étonnez quand Constantius déclara, qu'il tenoit les apostats pour des lâches & des interessez; & que n'esperant pas qu'ils lui fussent plus fidelles qu'à Dieu, il les éloignoit pour jamais de son service ; au contraire ceux qui s'étoient montrez vrais serviteurs de Dieu, il les jugea dignes de les retenir auprés de lui, de leur confier la garde de sa personne & de son état, & de les compter entre ses meilleurs amis. Le César Constantius se contenta de cette feinte, pour executer l'édit de Dioc-*Lactant. ibid* cletien. Il est vrai qu'il souffrit que l'on abattît les églises, considerant qu'elles pouvoient être rebâties; mais il ne fit mourir personne : & il n'y eut point alors de sang répandu dans les Gaules: En Italie le vieux Maximien, qui de lui-même étoit cruel, obeït volontiers aux ordres de Diocletien.

Acta S. Sabini Baluz. to. 2. Miscell. p. 47. An. 303.

Le quatorziéme d'Avril de cette année 303. comme il étoit à Rome à celebrer les jeux dans le grand cirque: à la sixiéme course il gagna sur la faction bleuë, & la

plus grande partie du peuple s'écria: Oſtez les Chrétiens & aſſurez nos plaiſirs. Ce qui fut dit douze fois. Par la vie de l'empereur, point de Chrétiens. Il y avoit quatre factions de ceux qui conduiſoient des chariots dans le cirque, la blanche, la bleuë, la verte & la rouge, ſuivant la couleur de leurs habits: le peuple faiſoit divers cris, pour demander ce qu'il ſouhaitoit aux magiſtrats qui préſidoient aux ſpectacles: ces acclamations étoient ſoigneuſement marquées; & comme on en abuſoit ſouvent les mêmes empereurs Diocletien & Maximien avoient ordonné, que l'on n'écouteroit point les vaines acclamations du peuple: quand il demanderoit l'abſolution d'un coupable, ou la condamnation d'un innocent.

l. Decur. Cod. de pœn.

Le peuple cria encore dix fois en regardant Hermogenien prefet de Rome: Auguſte autant que vous aimez la victoire, demandez au prefet ce que nous diſons. Alors Hermogenien fit ſavoir à l'empereur ce que le peuple avoit dit. L'empereur Maximien ordonna que l'on s'aſſemblât au Capitole; & une multitude innombrable de peuple s'y trouva le dix-neuviéme d'Avril. L'empereur leur parla en ces termes: Vous qui aimez la religion, il nous ſemble juſte qu'elle s'augmente ſous notre regne, par vos bons avis. C'eſt pourquoi je donnerai pouvoir de faire arrêter les Chrétiens, par tout où on en trouvera, par le prefet de Rome, ou par ſes officiers, & les faire ſacrifier. Alors le peuple ſe ſépara criant tout d'une voix: Auguſte ſoyez victorieux & floriſſant avec les dieux.

Enſuite un particulier vint trouver Hermogenien prefet de Rome & lui dit: Il y a un évêque qui fait tous les jours des aſſemblées avec les Chrétiens, & leur explique les livres, ſéduiſant le peuple. Le prefet en donna auſſi-tôt avis à l'empereur Maximien, qui en eut

de la joye, & fit écrire le dernier d'Avril une lettre à Venuſtien gouverneur de Toſcane: portant que par tout où l'on trouveroit des Chrétiens, on les contraignît de ſacrifier aux dieux: autrement qu'ils périſſent par les ſupplices, & que leurs biens fuſſent confiſquez.

XXXIX. Martyre de Sabin d'Aſſiſe.

Venuſtien gouverneur de Toſcane, commença donc à chercher avec ſoin s'il trouveroit quelque Chrétien caché. On lui découvrit l'évêque Sabin, & il le fit arrêter à Aſſiſe, où il fut mis en priſon avec deux diacres, Marcel & Exuperance & pluſieurs clercs. Venuſtien vint à Aſſiſe, & le lendemain ſe fit dreſſer un tribunal au milieu de la place: on lui preſenta l'évêque & ſes deux diacres. Le gouverneur lui demanda ſon nom, puis ſa condition, s'il étoit libre ou eſclave. Il falloit que ſon exterieur fut bien pauvre. Sabin répondit: Je ſuis eſclave de J. C. delivré de la ſervitude du demon. Venuſtien lui demanda quelle charge il avoit. Sabin dit: Bien que pecheur & indigne, je porte le nom d'évêque. Et ces deux, dit Venuſtien, quelle charge ont-ils? Ce ſont mes diacres, dit Sabin. Venuſtien lui dit: Quel pouvoir te donne la hardieſſe de faire des leçons en ſecret, & d'enſeigner au peuple à quitter les dieux, pour ſuivre un homme mort. Sabin dit: Vous ſavez donc que N.S.J.C. eſt mort? Venuſtin dit: Et il a eſté veritablement mis à mort & enſeveli. Sabin dit: Vous ne ſavez pas qu'il eſt reſſuſcité le troiſiéme jour? vous devriez pourtant ſavoir le tout. Venuſtien dit: Choiſis l'un des deux; ou de ſacrifier aux dieux & de vivre, ou de mourir dans les tourmens que tu merites: & reſſuſcite enſuite comme le Chriſt ton Seigneur. Sabin dit: C'eſt ce que je deſire d'être tué & de mourir, afin que je reſſuſcite comme mon Seigneur J. C.

Sabin continua de parler de la grandeur de J.C. & de

la vanité des idoles ; & ajoûta : Pour vous montrer qu'il ne sert de rien d'adorer les démons, que l'on apporte ici votre dieu. Venustien commanda que l'on apportât son dieu qu'il avoit dans sa chambre, par tout où il logeoit: c'étoit un Jupiter de corail d'un ouvrage merveilleux, dont les vêtemens étoient d'or. On l'apporta dans les mains, avec des flambeaux, en faisant de grands cris, & Venustien dit: Voilà notre protecteur. Sabin lui demanda la permission d'en faire ce qu'il voudroit, & ayant pris l'idole entre ses mains, & fait sa priere, il la jetta contre le pavé & la brisa. Venustien se frapa le front de colere, & fit aussi-tôt couper à Sabin les deux mains. Marcel & Exuperance, ses deux diacres furent saisis de crainte, & tremblerent tres-long-temps : mais l'évêque Sabin ayant les mains coupées les encourageoit.

Venustien ramassa les morceaux de son idole dans des linges, & dans une boëte d'argent, qu'il envoya chez lui, & fit pendre au chevalet les deux diacres en presence de l'évêque. Comme il leur commandoit de sacrifier, Marcel dit: Nous nous sommes une fois offerts en sacrifice à Dieu. Ils furent long-temps frappez à coups de bâton, & crierent: Nous sommes renouvellez au nom de N. S. J. C. Venustien dit : Je vais vous renouveller ; & leur fit déchirer les côtes avec les ongles de fer. Ils expirerent tous deux dans ce tourment : le juge fit jetter leurs corps dans la riviere, & envoya l'évêque Sabin en prison. Un pêcheur & un prêtre recueillirent les corps des saints martyrs Exuperance & Marcel, & les ensevelirent prés le chemin, le dernier jour de May.

Une dame Chrétienne nommée Serene de la ville de Spolete, qui étoit veuve depuis trente & un an, appliquée à la priere, au jeûne & à l'aumône, ayant appris ceci venoit de nuit servir l'évêque Sabin, lui embrasser les

pieds,& les baiser. Elle ramassa ses mains coupées & les serra dans sa maison: les embauma dans un vaisseau de verre, les touchoit jour & nuit, & les mettoit sur ses yeux. Son petit fils nommé Priscien,qu'elle aimoit uniquement, étoit devenu aveugle ; quoique les medecins eussent épuisé leur art pour le guerir. Elle le presenta à l'évêque Sabin, & lui dit : Seigneur, je vous conjure par J.C. en qui vous croyez, de mettre vos bras sur son serviteur que voici, & de prier Dieu le créateur,& je crois qu'il sera éclairé. Alors Sabin à genoux & répandant des larmes, dit: Seigneur, écoutez-moi pecheur que je suis. Eclairez nos tenebres, vous qui êtes la lumiere de verité & de vie : par N. S. J. C. & le S. Esprit, qui vit & regne avec vous dans les siecles des siecles. Ils répondirent Amen. L'évêque Sabin mit les bouts de ses bras sur les yeux de l'aveugle disant : Celui-là t'ouvre les yeux, qui a ouvert la mer & fait passer Israël au milieu : qu'il introduise sa lumiere dans tes yeux, afin que toutes les nations conoissent qu'il est le créateur de toutes choses, visibles & invisibles ; que c'est lui qui a ouvert les yeux de l'aveugle né. Alors les yeux de Priscien furent ouverts. Tous ceux qui étoient dans la prison, voyant les merveilles de Dieu, se jetterent aux pieds de Sabin, le priant de les baptiser. Ils furent baptisez le même jour au nombre d'onze. Ce miracle de l'aveugle guéri ne put demeurer caché.

Un mois aprés le gouverneur de Toscane Venustien eut un si grand mal aux yeux, qu'il en perdoit la nourriture & le sommeil ; & les medecins ne pouvoient le soulager. On lui dit que l'évêque Sabin avoit gueri un aveugle : il envoya sa femme & ses deux fils pour prier l'évêque avec grand honneur. Sabin remercia Dieu & vint chez Venustien : on le prit entre les mains & on le

le jetta aux pieds de l'évêque, qui le voyant en cet état, dit tout haut avec larmes : Que J. C. vous éclaire, lui qui a éclairé l'aveugle né. Venuſtien répondit en pleurant avec ſa femme & ſes enfans : Nous avons peché. Sabin répondit : Si vous croyez de tout votre cœur & avec repentir, rien ne ſera refuſé à votre foi ; que l'on apporte icy les morceaux de l'idole. On les lui apporta & il les fit mettre en poudre & jetter dans la riviere. Venuſtien étoit preſſé de ſes douleurs. Sabin lui dit: Croyez-vous de tout votre cœur ? Venuſtien répondit: Je croy, mais vous me repreſentez le peché que j'ay commis contre vous ; & c'eſt ce qui me tourmente. Sabin répondit : Mes pechez en ſont la cauſe ; ſeulement je vous avertis de vous repentir, de croire au Seigneur J. C. & recevoir le baptême ; vous ſerez gueri & vous obtiendrez la vie éternelle. Venuſtien dit : Baptiſez - moi au nom de N.S.J.C. afin que je reçoive l'effet de vos promeſſes. Alors l'évêque Sabin pria à genoux, & quoiqu'il eût les mains coupées, le fit cathecumene avec ſa femme & ſes fils; & ayant pris de l'eau le baptiſa en diſant: Croyez-vous en Dieu le pere tout-puiſſant ? Venuſtien répondit: Je croy. Et en J. C. ſon fils ? il répondit : Je croy. Et au S. Eſprit ? il répondit : Je croy. Et en celui qui eſt monté aux cieux, & qui doit encore venir pour juger les vivans & les morts, & le monde par le feu ? Il répondit : Je croi. Et en ſon avenement & en ſon regne ; la remiſſion des pechez & la reſurrection de la chair ? Venuſtien répondit : Je croy en J.C. Fils de Dieu qui m'éclairera.

En même temps on le lava du baſſin & ſes yeux furent ouverts, en ſorte qu'il ne ſentoit plus aucune douleur aprés ſon baptême. Il tenoit les pieds de Sabin & les arroſoit de ſes larmes, en diſant: Priez N.S.J.C. qu'il

me pardonne le mal que je vous ay fait. Sabin répondit : Mon fils, j'ay souffert tout cela à cause de mes pechez, vous ne m'avez point offensé ; & ils demeurerent ensemble. L'empereur Maximien étant averti que Venustien avoit été baptisé, en fut irrité, & envoya le tribun Lucius avec commission de faire mourir Sabin & Venustien. Le tribun Lucius vint, & sans forme de procés, fit couper la tête à Venustien gouverneur de Toscane, avec sa femme & ses fils, en la ville d'Assise. Les Chrétiens cacherent si bien leurs corps, qu'on ne put les retroüver. En même-temps le tribun arrêta l'évêque Sabin & l'amena à Spolete, où il le fit battre jusques à la mort. La veuve Serene qui avoit déja recüeilli ses mains, les rejoignit à son corps qu'elle ensevelit à deux milles ou environ de Spolete, le septiéme de Decembre.

XXXIX. Persecution en Afrique. Recherche des livres. *Gesta purgat. Cæcil. Baluz. missel. tom. 2. p. 91. An. 303.*

L'édit de la persécution fut apporté en Afrique ; on abatit les églises, & on fit la recherche des livres sacrez. A Cirthe colonie Romaine de Numidie, Munatius Felix qui en étoit curateur ou premier magistrat, & qui étoit aussi flamine perpetuel ; c'est-à-dire, sacrificateur des idoles ; alla avec ses officiers faire cette recherche, le dix-neuviéme de May. Quand ils furent arrivez à la maison, où les Chrétiens s'assembloient depuis la démolition des églises : le curateur Felix dit à Paul, qui étoit l'évêque de la ville : Montrez-nous les écritures de la loi & tout ce que vous avez ici ; pour executer l'ordre que nous avons reçu. L'évêque dit : Ce sont les lecteurs qui ont les écritures ; ce que nous avons ici, nous vous le donnons. Felix dit à l'évêque Paul : Montrez les lecteurs, ou les envoyez querir. L'évêque dit : Vous les connoissez tous. Felix dit : Nous ne les connoissons pas. Vos officiers, dit l'évêque, je veux dire Edesius & Junius vos Notaires les connoissent. Felix dit : Sans préjudice des

lecteurs, que les officiers montreront; donnez toûjours ce que vous avez. L'évêque Paul étant assis, & avec lui Montan Victor, Deusatelius & Memorius prêtres: Mars & Helius diacres étant debout, avec Marcuclius, Catullin, Silvain & Carose soudiacres: Janvier, Meracle, Fructuoses, Miggin, Saturnin, Victor, & les autres fossoyeurs. Victor fils d'Aufidius écrivit ainsi en un memoire. Deux calices d'or, six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent; deux grands chandeliers, sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes; quatre-vingt-deux tuniques de femmes, trente-huit voiles de tête, seize tuniques d'hommes, treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme. C'étoit des habits que l'on gardoit pour les pauvres; & l'on peut juger de la richesse des grandes églises, par ces vases d'or & d'argent trouvez en une ville de Numidie. Le curateur Felix dit à Marcuclius, à Silvain & à Carose : Montrez-nous ce que vous avez. Silvain & Carose dirent : Nous avons tiré dehors tout ce qui étoit ici. Felix leur dit : Les actes sont chargez de votre réponse.

Lorsqu'on fut arrivé à la bibliotheque, on y trouva les armoires vuides. Silvain montra des chapiteaux & des lampes d'argent, qu'il dit avoir trouvées derriere un grand Vase. Victor fils d'Aufidius lui dit : Tu étois mort si tu ne les avois trouvées. Le curateur Felix dit à Silvain : Cherche mieux, de peur qu'il n'y soit demeuré quelque chose, Silvain dit : il n'y a plus rien. Nous avons mis tout dehors. Quand on en eut ouvert la salle à manger, on y trouva quatre vaisseaux de vin & six d'huile. Felix dit : Montrez-nous les écritures que vous avez, afin que nous puissions obéïr aux ordres des empereurs. Ca-

tulin leur donna un livre extraordinairement grand. Felix dit à Marcuclius & à Silvain : Pourquoi n'avez-vous donné qu'un livre? donnez les écritures que vous avez. Ils dirent : Nous n'en avons pas davantage; car nous sommes soudiacres; les lecteurs ont les livres. Felix dit: Montres-nous les lecteurs. Marcuclius & Catulin dirent: Nous ne savons où ils demeurent. Si vous ne le savez pas, dit Felix, dites-nous leurs noms. Catulin & Marcuclius dirent : Nous ne sommes pas traîtres ; nous voici faites-nous tuer. Felix dit : Qu'on les arrête.

Lorsqu'on fut arrivé à la maison d'un des lecteurs nommé Eugene, Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez pour obéïr à l'ordre. Il tira quatre livres. Felix dit à Silvain & à Carose : Indiquez les autres lecteurs. Ils dirent l'évêque a déja dit, qu'Edusius & Junius notaires les connoissent tous; qu'ils vous menent chez eux. Edusius & Junius dirent : Seigneur, nous vous les allons montrer. Quand on fut arrivé à la maison de Felix marbrier ; car les clercs exerçoient aussi des métiers, il donna cinq livres. Ensuite on alla chez Victorin, qui en donna huit ; puis chez Projectus qui en donna cinq grands & deux petits. Lorsqu'on fut arrivé en la maison du grammairien Victor, Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéïr aux ordres. Victor le grammairien presenta deux volumes & quatre cahiers. Le curateur Felix lui dit : Donnez les écritures ; vous en avez davantage. Victor le grammairien dit : Si j'en avois eu davantage, je les aurois donnez. On alla chez Euticus de Cesarée, & Felix lui dit : Donnez les écritures que vous avez, pour obéïr aux ordres. Euticus dit : Je n'en ay point. Felix dit : Votre declaration est dans les actes. Ensuite on alla en la maison de Coddeon, & sa femme donna six volumes; car les lecteurs étoient mariez. Felix

dit : Cherchez ſi vous n'en avez pas davantage, donnez-les. La femme répondit : Je n'en ay point. Felix dit au nommé le Bœuf, ſerviteur public : Entre & cherche, de peur qu'il n'y en ait encore. Le ſerviteur public dit : J'ay cherché & je n'en ay point trouvé. Felix dit à Victorin, à Silvain & à Caroſe : Si vous n'avez pas fait ce que vous deviez, vous en répondrez. Ainſi les livres & les meubles de l'égliſe de Cirthe furent livrez aux perſecuteurs ; & le ſoudiacre Silvain, qui avoit livré tout ce qu'il avoit trouvé, en executant les ordres de l'évêque Paul, ne laiſſa pas d'être élû évêque depuis, par brigue & par ſimonie.

L'édit de la perſécution fut affiché dans la petite ville de Tibiure, dans l'Afrique particuliere ou proconſulaire, le cinquiéme jour de Juin. Felix qui en étoit évêque étoit allé ce jour-là même à Carthage : Magnilien curateur de la ville, ſe fit amener Aper prêtre, Cyrus & Vital lecteurs ; & il leur dit : Avez-vous les livres divins ? Aper dit : Nous les avons : Magnilien dit : Donnez-les, afin qu'on les brûle. Aper dit : Notre évêque les a chez lui. Magnilien dit : Où eſt-il ? Je ne ſay, dit Aper. Magnilien dit : Vous ſerez entre les mains des officiers, juſqu'à ce que vous rendiez raiſon de votre conduite au proconſul Anulin. L'évêque Felix revint le jour ſuivant de Carthage à Tibiure. Magnilien l'envoya querir par un officier & lui dit : Evêque Felix donnez tous les livres & les parchemins que vous avez. Felix évêque dit : Je les ay, mais je ne les donnerai pas. Magnilien dit : Ce que les empereurs commandent l'emportera ſur ce que vous dites, donnez les livres afin qu'on les brûle. Felix dit : il vaut mieux qu'on me brûle moy-même, que ces écritures divines : car il faut plutôt obéïr à Dieu qu'aux hommes. Magnilien dit : Ce que les empereurs

XL. Martyr de S. Felix de Tibiure. *An. 303. Acta ſinc. p. 376.*

ont commandé vaut mieux que ce que vous dites. L'évêque Felix dit : Les ordres de Dieu valent mieux que ceux des hommes. Magnilien dit:Pensez-y bien.Le troisiéme jour le curateur commanda qu'on lui amenât l'évêque Felix, & lui dit : Y avez-vous bien pensé? Felix dit : Ce que j'ay dit d'abord je le dis maintenant, & je le dirai encore devant le proconsul. Magnilien dit : Vous irez donc devant le proconsul & lui rendrez compte. Il lui donna pour conducteur Vincent Celsin décurion de la ville deTibiure.Felix partit de Tibiure le huitiéme des calandes de Juillet, c'est-à-dire le vingt-quatriéme de Juin; on le conduisoit lié. Le proconsul ordonna qu'on le mît dans la prison, lié comme il étoit.

Le lendemain avant le jour l'évêque Felix fut presenté au proconsul: qui lui dit: Pourquoi ne rendez-vous pas ces écritures inutiles? Felix dit, je les ay; mais je ne les donnerai pas. Le proconsul ordonna qu'on le mît lié au fond de la prison. Au bout de seize jours on amena l'évêque Felix de la prison avec ses liens devant le proconsul Anulin, la quatriéme heure de la nuit. On peut croire que la chaleur les obligeoit à faire ces procedures la nuit; car c'étoit en Afrique, au mois de Juillet. Anulin dit à l'évêque Felix: Que ne donnez-vous ces écritures inutiles? Felix répondit : Je ne les donneray pas. Alors le proconsul ordonna qu'on le meneroit au prefet du prétoire le quinziéme de Juillet. Le prefet le fit mettre dans sa prison avec des chaînes plus pesantes; & neuf jours aprés il ordonna qu'on l'embarqueroit pour le mener aux empereurs. L'évêque Felix entra dans le vaisseau avec de grosses chaînes, & demeura au fond de cale pendant quatre jours ayant les pieds dans l'eau. Il arriva au port sans avoir ni beu ni mangé, dans la ville d'Agrigente en Sicile, où les

freres le reçurent & ceux qui l'accompagnoient, avec un grand honneur. Delà ils allerent à la ville de Catane, où ils furent reçus de même. Enſuite ils arriverent à Meſſine, puis à Tauromine, où ils furent reçus de la même maniere. Ils paſſerent le détroit & arriverent à une ville de Lucanie, puis à Venuſe en Apolie. Alors le prefet fit ôter les chaînes à Felix, & lui dit: Felix que ne donnez-vous les écritures; eſt-ce que vous ne les avez pas? Il répondit: Je les ay; mais je ne les donneray pas. Le prefet dit: Faites mourir Felix par le glaive. L'évêque Felix dit à haute voix: Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir bien voulu me délivrer. Le trentiéme jour d'Août on le mena au lieu où il devoit ſouffrir. La lune devint rouge comme du ſang ce même jour: c'eſt à dire qu'il y eut une éclypſe. L'évêque Felix éleva les yeux au ciel, & dit tout haut. Je vous rends graces, mon Dieu: j'ay vêcu cinquante-ſix ans en ce monde. J'ay gardé la virginité; j'ay conſervé l'évangile: j'ay prêché la foy & la verité. Seigneur J.C. Dieu du ciel & de la terre, je baiſſe la tête pour vous être immolé, à vous qui vivez éternellement.

Dans une autre ville de l'Afrique proconſulaire nommée Abitine, les Chrétiens s'aſſemblerent en la maiſon d'un nommé Octave-Felix le douziéme de Février: ſous le neuviéme conſulat de Diocletien & le huitiéme de Maximien; c'eſt-à-dire l'an 304. Pendant qu'ils y celebroient les divins myſteres, ſuivant la coûtume: les magiſtrats de la colonie vinrent accompagnez des ſoldats ſtationaires. Ils arrêterent Saturnin prêtre & ſes quatre enfans. Savoir Saturnin le jeune & Felix lecteurs, Marie religieuſe & Hilarien enfant. Ils arrêterent auſſi Dativus ſenateur Felix, Emeritus, Ampelius, Rogatien, Quintus, Maximien, Thelica, & pluſieurs au-

XLI. Martyrs d'Abitine. *Acta ſinc. p.* 409. *Ann.* 304.

tres. Ils étoient en tout quarante-neuf, trente-deux hommes & dix-sept femmes; qui marchoient gayement à la place où on les menoit, ayant Dativus à leur tête, Le prêtre Saturnin étoit entouré de ses enfans. Dans cette même place l'évêque Fondanus avoit livré les écritures divines; & comme le magistrat les eut mises dans le feu, quoique le temps fût serein, il vint tout d'un coup une grande pluye, avec une grêle, qui gâta tout le païs. Dativus, Saturnin & les autres ayant confessé J. C. on les chargea de chaînes, & on les conduisit à Carthage. Pendant le voyage ils témoignoient leur joye, par le chant des hymnes & des cantiques.

Ils furent livrez aux officiers du proconsul Anulin, qui les lui presenterent, & lui dirent que c'étoient des Chrétiens, que les magistrats d'Abitine renvoyoient devant lui; pour s'être assemblez & avoir celebré les mysteres contre l'édit des empereurs & des Cesars. D'abord le proconsul interrogea Dativus, de quelle condition il étoit, & s'il avoit assisté à l'assemblée. Il répondit qu'il étoit Chrétien, & qu'il s'étoit trouvé à l'assemblée: le proconsul lui demanda qui avoit presidé à l'assemblée; & aussi-tôt il commanda aux officiers de le mettre sur le chevalet, de l'étendre & de préparer les ongles de fer. Les boureaux lui avoient déja mis les côtez à nud, & tenoient leurs instrumens tout prêts; quand Thelica se jetta au milieu d'eux, & s'écria: Nous sommes Chrétiens, nous avons fait l'assemblée. Le proconsul en furie lui fit donner de grands coups, le fit étendre sur le chevalet & déchirer avec des ongles de fer. Cependant Thelica disoit: Je rends graces à Dieu. J.C. Fils de Dieu delivrez vos serviteurs en votre nom. Comme il répetoit cette priere, le proconsul lui dit: Qui est avec vous l'auteur de votre assemblée? Il répondit:

C'est

C'est le prêtre Saturnin & tous les autres. Le proconsul cherchoit Saturnin, il le lui montra, non pour le trahir, puisqu'aussi-bien il étoit présent : mais pour montrer que la collecte avoit esté celebrée toute entiere, puisqu'il y avoit un prêtre.

Cependant Thelica dans ses douleurs prioit le Seigneur, & demandoit pardon pour ses ennemis : il disoit au proconsul & à ses bourreaux : Vous faites une injustice, malheureux, vous agissez contre Dieu; Dieu tres-haut ne consentez point à leurs pechez. Vous pechez, miserables de mettre en pieces des innocens : nous ne sommes point homicides, nous n'avons fait tort à personne. Mon Dieu ayez pitié d'eux. Je vous rends graces : donnez-moi la force de souffrir pour votre nom : délivrez vos serviteurs des peines de ce monde ; je vous rends graces, & ne puis assez vous rendre graces. Pendant qu'on redoubloit les coups de dents de fer, & que le sang couloit en abondance de ses côtez le proconsul lui disoit. Commence-tu à sentir ce qu'il faut que tu souffre? Il répondit : C'est pour ma gloire ; je commence à voir le royaume éternel, le royaume incorruptible. Seigneur Jesus-Christ, nous sommes Chrétiens, vous êtes notre esperance : Dieu tres-saint, Dieu tres-haut, Dieu tout-puissant, nous vous rendons nos actions de graces. Pendant qu'il prioit ainsi, le proconsul lui dit : Tu devois obéïr aux ordres des empereurs & des Césars. Thelica répondit : Je ne me soucie que de la loi de Dieu, que j'ay apprise. Je la garde, je meurs pour elle, il n'y en a point d'autre. Anulin ordonna qu'on le mît en prison.

Cependant Dativus étendu sur le chevalet répetoit souvent qu'il étoit Chrétien, & qu'il avoit assisté à la collecte. Fortunatien avocat frere de la martyre Vic-

toire, & alors éloigné de la religion Chrétienne, dit au proconſul : C'eſt lui, Seigneur, qui pendant que nous étudions icy a ſéduit notre ſœur Victoire, & l'a menée de cette ville de Carthage avec Reſtituta & Secunda en la colonie d'Abitine. Il n'eſt jamais entré dans notre maiſon, que pour attirer ces jeunes filles par ſes perſuaſions. Victoire ne ſouffrit pas qu'on accuſât fauſſement Dativus. Perſonne, dit-elle, ne m'a perſuadée de ſortir, & je ne ſuis point venuë à Abitine avec lui, je puis le prouver par des citoyens. J'ay tout fait de mon propre mouvement & par ma volonté, j'ay aſſiſté à l'aſſemblée & celebré le myſtere du Seigneur avec les freres, parce que je ſuis Chrétienne. Alors ſon frere ſe mit à dire beaucoup d'injures à Dativus. Dativus au contraire deſſus le chevalet, répondoit à tout & ſe juſtifioit. Anulin commanda qu'on lui enfonçât les dents de fer, & les bourreaux lui déchirerent les côtez, en ſorte que l'on voyoit le dedans de la poitrine. Dativus diſoit : Seigneur J. C. que je ne ſois pas confondu. Le proconſul fit ceſſer les tourmens, puis il lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte ; c'eſt-à-dire à l'aſſemblée. Il répondit, qu'il étoit arrivé comme on la tenoit, qu'il avoit aſſiſté au myſtere du Seigneur, & qu'un ſeul d'entr'eux étoit la cauſe de ce qu'on avoit celebré la collecte. Sa réponſe irrita le proconſul qui le fit encore déchirer avec les dents de fer. Dativus repeta ſa priere. Je vous prie J. C. que je ne ſois pas confondu. Et il ajoûta, qu'ay-je fait : Saturnin eſt notre prêtre.

XLIV. Confeſſion du prêtre Saturnin. *n. 9.*

Le proconſul dit à Saturnin : Eſt-ce toi qui les as aſſemblés contre l'ordre des empereurs & des Céſars ? Saturnin répondit : Nous n'avons point craint de celebrer le myſtere du Seigneur. Pourquoy ? dit le proconſul. Il répondit : Parce qu'on ne peut pas y manquer. Auſſitôt qu'il eut fait cette réponſe, le proconſul le fit at-

tacher auprés de Dativus, qui prioit cependant, & disoit : Seigneur Jesus-Christ secourez-moi, je vous prie, ayez pitié de moy, conservez mon ame, gardez mon esprit. Je vous prie, Seigneur, que je ne sois pas confondu, donnez-moi la patience. Le proconsul lui disoit : Tu devois bien plutôt travailler dans cette ville, à tirer les autres de l'erreur, que de desobéïr aux ordres des empereurs & des Césars. Dativus crioit encore plus haut : Je suis Chrétien. Le proconsul dit : C'est assez, & le fit mettre en prison.

Le prêtre Saturnin étoit sur le chevalet, déja teint du sang que les autres martyrs y avoient laissé ; on lui demanda s'il étoit l'auteur de l'assemblée ? il dit : Oüi, j'ay esté présent à la collecte. Alors le lecteur Emeritus se presenta pour le combat, & dit : C'est moi qui en suis l'auteur, puisque la collecte s'est faite dans ma maison ; aparemment il logeoit avec Octave Felix. Le proconsul continuoit d'interroger le prêtre & lui disoit : Saturnin, pourquoi faisois-tu contre les ordonnances ? Saturnin lui répondit : On ne peut obmettre la celebration du saint mystere ; la loi l'ordonne. Le proconsul dit : Tu ne devois pas pourtant mépriser les défenses des empereurs ; puis il commanda aux bourreaux de le tourmenter. Ils se jetterent sur le corps de ce vieillard, & le déchirerent de telle sorte, qu'au milieu du sang on voyoit les os à découvert. Cependant Saturnin disoit : J. C. exaucez-moi, je vous prie : je vous rends graces mon Dieu. Commandez qu'on me coupe la tête. J.C. ayez pitié de moi, je vous prie, Fils de Dieu secourez-moi. Le proconsul lui dit : Pourquoi contreviens-tu aux ordonnances ? Saturnin dit : La Loi l'ordonne ; la loi l'enseigne. Alors Anulin dit : C'en est assez ; & le fit mettre en prison, le destinant au supplice qu'il souhaitoit.

Quand Emeritus fut attaché, le proconsul lui dit: L'on a donc celebré la collecte dans ta maison, contre les ordres des empereurs? Oüi, dit Emeritus, nous avons celebré les mysteres du Seigneur dans ma maison. Pourquoi, dit le proconsul, leur permettois-tu d'y entrer? Parce, dit-il, qu'ils sont mes freres, & que je ne pouvois pas les en empêcher. Le proconsul dit: Tu devois les empêcher. Je n'ay pû, lui répondit-il, car nous ne pouvons pas nous passer du saint mystere. Le proconsul commanda qu'on l'étendît sur le chevalet, & qu'on le tourmentât. Pendant qu'un bourreau tout frais le frapoit violemment, il disoit J.C. secourez-moi, je vous prie: Vous faites contre le commandement de Dieu, malheureux que vous êtes. Le proconsul dit: Tu ne devois pas les recevoir. Il lui répondit: Je ne pouvois me dispenser de recevoir mes freres. Il valoit mieux, dit le proconsul, obéïr aux ordres des empereurs & des Césars. Emeritus dit: Dieu est plus grand que les empereurs. Je vous prie J.C. à vous la loüange? Seigneur J.C. donnez-moi la patience. Pendant qu'il prioit ainsi, le proconsul dit: As-tu quelques écritures en ta maison? Il répondit. J'en ay; mais c'est dans mon cœur. Le proconsul ajoûta: En as-tu dans ta maison, ou non? Emeritus dit: Je les ay dans mon cœur. Je vous prie J.C. à vous la loüange. J. C. délivrez-moi: Je souffre en votre nom, je souffre peu de temps, je souffre volontiers. J. C. que je ne sois pas confondu. C'en est assez, dit le proconsul; ensuite il mit son interrogatoire au greffe avec les autres, & dit: Vous serez tous châtiez, comme vos réponses le méritent.

Felix se presenta pour le combat. Le proconsul fatigué, leur dit à tous d'une voix plus foible; j'espere que vous prendrez le parti de conserver votre vie, en obéïs-

ſant aux ordonnances. Ils répondirent tous d'une voix. Nous ſommes Chrétiens, nous ne pouvons faire autre choſe, que de garder la loi ſainte du Seigneur, juſques à répandre notre ſang. Le proconſul dit à Felix: Je ne te demande pas ſi tu es Chrétien; mais ſi tu as aſſiſté à la collecte ou ſi tu as quelques écritures. Felix dit: Les Chrétiens ne peuvent ſe paſſer du myſtere du Seigneur, ni le myſtere ſe celebrer ſans les Chrétiens. Nous avons celebré la collecte avec grande religion; nous nous aſſemblons toûjours pour lire les écritures divines. Le proconſul le fit frapper à coups de bâton, juſques à ce qu'il rendît l'ame. Un autre Felix fit la même confeſſion & fut traité de même; on lui donna tant de coups de bâton, qu'il mourut dans la priſon. Aprés eux, ſouffrit Ampelius gardien fidelle de la loi & des écritures divines. Le proconſul lui demanda s'il avoit aſſiſté à la collecte. Il répondit gayement & d'une voix ferme: J'ay aſſiſté à la collecte avec mes freres; j'ay celebré le myſtere du Seigneur, je porte avec moi les écritures divines; mais c'eſt dans mon cœur qu'elles ſont écrites. Je vous rends graces J. C. exaucez-moi J. C. Aprés qu'il eut ainſi parlé, on le frappa ſur le cou, & on le mit en priſon avec les autres. Rogatien confeſſa le nom du Seigneur, & fut joint à eux, ſans qu'on le fiſt ſouffrir. Quintus étant appliqué à la queſtion confeſſa hautement le nom du Seigneur; on le frappa à coups de bâton & on le mit dans la priſon, pour être reſervé au martyre. Maximien qui le ſuivoit fit la même confeſſion & ſoûtint le même combat. Aprés lui le jeune Felix dit tout haut, que le myſtere du Seigneur étoit l'eſperance & le ſalut des Chrétiens. Pendant qu'on le frappoit à coups de bâton, il dit: J'ay celebré le myſtere de tout mon cœur; j'ay aſſiſté à la collecte avec mes freres, parce

que je ſuis Chrétien. Il mérita par cette confeſſion d'être joint à eux.

XLIII. Confeſſion de Saturnin le jeune, &c.

Enſuite on appella le jeune Saturnin, fils de Saturnin le prêtre. Le proconſul lui demanda : Et toi Saturnin y as-tu aſſiſté? Il répondit : Je ſuis Chrétien. Le proconſul dit : Je ne te demande pas cela ; mais ſi tu as aſſiſté aux myſteres. Saturnin répondit : J'y ay aſſiſté, parce que Jeſus-Chriſt eſt notre Sauveur. A ce mot de Sauveur le proconſul en colere le fit étendre ſur le chevalet, où avoit eſté ſon pere, & lui dit : Que dis-tu Saturnin, regarde où tu es ; as-tu quelques écritures ? Il répondit: je ſuis Chrétien. Le proconſul lui dit : Je demande ſi tu as eſté à l'aſſemblée, & ſi tu as des écritures ; il répondit : Je ſuis Chrétien, aprés J. C. nous n'avons point de nom à reverer. Le proconſul dit : Puiſque tu demeure dans ton obſtination, il faut auſſi te tourmenter : dis ſi tu as quelques écritures, & il dit aux officiers, tourmentez-le. Les Licteurs commencerent à lui déchirer les côtez, avec des dents de fer encore teintes du ſang de ſon pere. Il crioit à haute voix : J'ay les écritures divines : mais c'eſt dans mon cœur. Je vous prie. J.C. donnez-moi la patience, j'eſpere la vie. Le proconſul dit: Pourquoi faiſois-tu contre l'ordonnance ? Il répondit : parce que je ſuis Chrétien. Aprés cette réponſe le proconſul dit : C'eſt aſſez. On ceſſa de le tourmenter, & on le mit en priſon avec ſon pere. La nuit s'approchoit,
n. 15. le proconſul & les bourreaux étoient fatiguez, ne pouvant plus attaquer chacun des confeſſeurs en particulier, il leur dit à tous : Voyez-vous ce qu'ont ſouffert ceux qui ont perſeveré dans leur confeſſion, & ce que ſouffriront ceux qui perſevereront encore ? Que ceux d'entre-vous qui voudront qu'on ait de l'indulgence pour eux le déclarent donc, afin qu'on leur ſauve la vie?

Les confesseurs crierent tous : Nous sommes Chrétiens. Le proconsul les fit mettre en prison, les destinant au martyre.

Les femmes & les vierges ne furent pas privées de la gloire du combat. Victoire étoit distinguée par sa naissance & par sa beauté, & plus encore par sa vertu. Dés l'enfance elle avoit donné des marques d'une amour singulier pour la pureté ; & ses parens la voulant marier malgré elle, elle se jetta par une fenêtre & se sauva à l'église, où elle consacra sa virginité à Dieu. Le proconsul lui demanda ce qu'elle professoit ; elle répondit à haute voix : Je suis Chrétienne. L'avocat Fortunatien son frere vouloit montrer par de vains raisonnemens qu'elle avoit perdu l'esprit ; mais elle répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ay jamais changé. Le proconsul lui dit : Voulez-vous aller avec Fortunatien vôtre frere ? Elle répondit : Non, parce que je suis Chrétienne, & ceux-là sont mes freres, qui gardent les commandemens de Dieu. Ensuite le proconsul quittant son autorité de juge tâcha de la persuader. Songez à vous, disoit-il ; vous voyez que votre frere cherche les moyens de vous sauver. Victoire répondit : Je suis en mon bon sens, je n'ay point changé ; j'ay esté à l'assemblée, & j'ay celebré le mystere du Seigneur avec mes freres, parce que je suis Chrétienne. Sa réponse irrita le proconsul, il l'envoya en prison avec les autres, & les destina tous au martyre. Il ne restoit plus qu'Hilarien un des fils du prêtre Saturnin, encore en bas âge. Le proconsul lui dit : As-tu suivi ton pere & tes freres ? Il répondit avec sa voix d'enfant : Je suis Chrétien ; j'ay esté à l'assemblée de mon propre mouvement avec mon pere & mes freres. Le proconsul dit : Je te couperai les cheveux, le nés & les oreilles, & je te laisserai en cet état. Le jeune Hila-

rien répondit à haute voix : Faites tout ce que vous voudrez, je suis Chrétien. Le proconsul ordonna qu'on le mît aussi en prison : Hilarien dit avec joye : Je rends graces à Dieu. Ces martyrs demeurerent long-temps en prison ; & la plûpart y moururent de faim, les uns aprés les autres.

XLIV.
Conduite de Mensurius évêque de Carthage.
Aug. brev. Collat. die 3. c. 13.

L'évêque de Carthage étoit alors Mensurius, qui avoit succedé à Lucien, successeur de S. Cyprien. Craignant que les persécuteurs ne trouvassent les livres sacrez, il les emporta & les serra ; laissant dans la basilique neuve tout ce qu'il avoit d'écrits réprouvez des heretiques. Les persécuteurs les trouverent, les emporterent & ne lui demanderent rien davantage. Quelques décurions de Carthage donnerent avis au proconsul, qu'on avoit trompé ceux qui avoient eu charge d'emporter & de brûler les écritures des Chrêtiens ; qu'ils n'avoient laissé que des écrits qui ne les regardoient point ; & que leurs vrayes écritures étoient dans la maison de l'évêque, d'où il falloit les tirer, pour les brûler ; mais le proconsul ne le voulut pas. Mensurius écrivit tout cela à Second évêque de Tigisi, & alors primat de Numidie ; & dans la même lettre il blâmoit ceux, qui sans être pris s'offroient aux persecuteurs ; & disoient d'eux-mêmes sans qu'on leur demandât, qu'ils avoient des écritures, mais qu'ils ne les donneroient pas. Cette conduite déplaisoit à Mensurius, & il défendoit que ces temeraires fussent honorez comme martyrs. Il se plaignoit aussi dans cette lettre de quelques-uns, qui étant chargez de crimes & de dettes envers le fisc, se faisoient prendre à l'occasion de la persecution ; pour se délivrer de leur misere par une mort honorable ; ou pour expier leurs crimes, à ce qu'ils croyoient, ou pour gagner de l'argent & faire bonne chere dans la prison, en abusant de

de la charité des Chrétiens. Second de Tigisi répondit à Mensurius, & lui raconta ce que les persecuteurs avoient fait en Numidie; comme plusieurs avoient esté pris, pour ne vouloir pas livrer les saintes écritures; combien ils avoient souffert, & comment aprés plusieurs grands tourmens on les avoit fait mourir. Il disoit qu'on les devoit honorer comme martyrs, & les loüoit par l'exemple de cette femme de Jericho, qui ne voulût pas livrer les espions de Josué à ceux qui les poursuivoient. *Jos. 11.*

Cependant un des diacres de l'église de Carthage nommé Felix, fut accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre l'empereur. La crainte le fit cacher chez l'évêque Mensurius; on le lui redemanda, il nia de l'avoir, l'empereur en fut averti; il vint un ordre, portant que si Mensurius ne rendoit pas le diacre Felix, on l'envoyât lui-même à la cour. Ayant reçu cet ordre; il se trouva fort embarassé: car l'église de Carthage avoit quantité de vases d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ni enfoüir en terre, ni emporter avec lui. Il les confia aux vieillards, qu'il estima les plus fideles; & en fit un memoire qu'il donna à une vieille femme, à condition que s'il ne revenoit pas, aprés que la paix seroit renduë aux Chrétiens, elle les rendît à celui qu'elle trouveroit assis dans la chaire épiscopale. Mensurius étant arrivé à la cour, plaida si bien la cause, qu'il fut renvoyé à Carthage; mais il mourut avant que d'y arriver.

Optat. cont. Parm. lib. 1.

XLV. Arnobe écrit pour la religion.

Hier. add. ad Chr. Euseb.

En ce même tems Arnobe rheteur fameux en Afrique écrivit pour la défense de la religion Chrétienne. Comme il enseignoit la rhetorique dans la ville de Sicca, étant encore payen, il fut pressé par des songes d'embrasser la foy; mais parce qu'il l'avoit toûjours combattuë, les évêques ne pouvoient croire, qu'il voulût sé-

rieusement être Chrétien. Pour leur donner un gage de sa conversion, il écrivit un ouvrage où il combat fortement l'idolatrie, & réfute les calomnies que l'on avançoit contre les Chrétiens. Mais il lui est échapé dans cet ouvrage quelques erreurs, parce qu'il n'étoit pas assez instruit de la religion Chrétienne, n'étant pas encore baptisé. Il se plaint que l'on avoit abattu les églises & brûlé les livres sacrez; disant que l'on devoit plûtôt brûler les livres des poëtes payens & démolir les theatres. Il compte mille cinquante ans ou environ, depuis la fondation de Rome, jusqu'au temps où il écrivoit, & environ trois cens ans, depuis qu'il y avoit des Chrétiens.

Arnob. l. 4. in fi.

Id. lib. 2. sub. fin.

Lib. 1.

XLVI. Martyrs d'Espagne S. Vincent, saint Eulalie.

Acta sinc. p. 387. Prudent. peristeph. hymn. 5. Aug. serm. 275. 274. &c.

En Espagne le gouverneur Dacien exerçoit la persécution. On prit à Saragoce l'évêque Valere & Vincent le premier de ses diacres, né à Huesca d'une famille illustre: car son ayeul paternel Agressus avoit esté consul. Il étoit jeune & bien fait, il avoit tres-bien étudié, & l'évêque, aprés l'avoir instruit de la science divine, lui avoit donné la charge d'instruire les autres à sa place; parce qu'il ne parloit pas facilement. Dacien les fit amener chargez de chaînes à Valence, où il étoit. Comme il les eut exhortez à sacrifier, Vincent voyant que Valere gardoit le silence, & sachant sa difficulté de parler, lui dit: Mon pere, si vous l'ordonnez, je répondray. Mon cher fils, dit Valere, comme je t'ay confié la parole de Dieu, je te charge aussi de répondre pour la foy, que nous soûtenons icy. Alors Vincent déclara qu'ils étoient chrétiens, & prests à tout souffrir pour le vrai Dieu. Dacien envoya l'évêque en exil, & fit mettre Vincent à la question. On l'attacha au chevalet, & on l'étendit. Il disoit: Voilà ce que j'ay toûjours desiré: voilà le but de mes vœux. Dacien s'en prit à ses bourreaux, & les

fit battre de verges & de bâtons, croyant que c'étoit par leur faute qu'il ne ſentoit pas les tourmens. Enſuite il le fit étendre ſur un gril en forme de lit de fer, rouge & poſé ſur le feu; où on le brûloit encore par deſſus, en lui appliquant les lames brûlantes, & on jettoit du ſel ſur le feu, qui en petillant entroit par les playes juſqu'au dedans du corps. Le martyr demeuroit immobile & prioit les yeux levez vers le ciel. Dacien le fit ôter de là, & le fit mettre dans un cachot noir, ſemé de pots caſſez, pour renouveller ſes playes: il y fut enfermé & laiſſé ſeul, ayant les pieds étendus dans les entraves. Il s'y endormit, & à ſon réveil il trouva le cachot éclairé d'une lumiere celeſte, les entraves rompuës; les teſts changez en fleurs; il vit une troupes d'anges qui le venoient conſoler & commença à chanter avec eux les loüanges de Dieu. Les gardes entendant ces voix ſi douces, regarderent par les fentes de la porte, & virent le martyr qui ſe promenoit en chantant. A ce miracle ils ſe convertirent, & le martyr les confirma par ſes diſcours.

Dacien l'ayant appris, & voulant lui ôter la gloire de mourir dans les tourmens, le fit mettre ſur un lit mollet, pour le laiſſer repoſer, & enſuite le tourmenter de nouveau. Les fidelles de la ville y accoururent, ils baiſoient ſes playes & les eſſuyoient avec des linges, pour garder ſon ſang chez eux, comme la benediction de leurs familles. Le martyr mourut auſſi-tôt qu'il fut ſur ce lit. Dacien fit jetter le corps dans un champ, pour être mangé des bêtes. Mais un corbeau le garda contre les autres oiſeaux, & chaſſa même un loup qui vouloit en approcher. Dacien le fit jetter en haute mer couſu dans un ſac & attaché à une meule: mais le martyr apparut à un ſaint homme, lui déclara qu'il étoit ar-

rivé à terre, & lui marqua l'endroit. Comme celui-ci héſitoit, doutant de la verité de ſa viſion, une ſainte veuve fut auſſi avertie en ſonge du lieu, où le corps étoit caché dans le ſable; elle le dit à pluſieurs chrétiens, & les ayant menées avec elle, ils trouverent le ſaint corps & le porterent à une petite égliſe où ils l'enterrerent.

Martyr. 3. Nov. Prud. hym. 4. Martyr. 16. April. Acta ſinc. p. 516.

Dans la même ville de Sarragoce où S. Vincent étoit diacre, on compte un grand nombre de martyrs ſous le même Dacien: entre autres dix-huit dont les reliques furent conſervées dans le même ſepulchre ſavoir, Optat, Lupercus, Succeſſus, Martial, Urbain, Julia, Quintilien, Publius, Fronton, Felix, Cecilien, Evotius, Primitius, Apodemius & quatre Saturnins. La vierge Encratide ou Engratia fut tellement tourmentée, qu'elle eut tout le corps déchiré, une mamelle coupée, & une partie du foye arrachée. En cet état elle fut miſe en priſon, vivant encore, & ne mourut que de la corruption de ſes playes. A Geronde ou Girone on marque Felix, qui mourut dans les tourmens. A Barcelone Cuculphas martyr illuſtre & Eulalia. A Cordoüe Aciſclus & Zoïle. Oſius, qui en étoit évêque, confeſſa la foy dans cette perſecution, & vêcut plus de ſoixante ans aprés.

Prud. ibid. Martyr. 1. Aug. 25. Jul.

Athan. ad Solit.

A Merida, capitale de Luſitanie, Eulalie vierge de famille noble, ſouffrit le martyre âgée ſeulement de douze ans. Dés l'enfance elle avoit témoigné ſon amour pour la virginité; en mépriſant les ornemens & montrant une gravité au-deſſus de ſon âge. Elle montroit auſſi une telle ardeur pour le martyre, que ſes parens la tenoient cachée loin de la ville, dans une maiſon de campagne. Mais elle s'échapa de nuit toute ſeule, vint à la ville, à pied, à travers champ, & ſe préſenta le ma-

Prudent. hymn. 3.

tin au tribunal, en criant: Vous cherchez les Chrétiens, me voicy; je méprise les idoles, parce qu'elles ne sont rien, & Maximien, parce qu'il les adore. Le gouverneur aprés avoir en vain essayé de l'adoucir, la menaça des tourmens. Eulalie lui cracha contre les yeux, renversa les idoles, & foula aux pieds la farine qu'on leur offroit. Aussi-tôt deux bourreaux lui déchirerent les côtez jusqu'aux os. Elle comptoit les coups, & disoit que c'étoit une écriture qui gravoit en elle la victoire de J. C. Elle ne jettoit ni larmes ni gemissemens, & paroissoit insensible. On lui appliqua les flambeaux ardens, le feu prit à ses cheveux épars dont elle se couvroit le sein par modestie, & la flamme étant montée à sa tête, elle ouvrit la bouche pour la recevoir, & en fut étouffée. On vit pancher sa tête mourante, & en même temps une colombe blanche comme neige parut sortir de sa bouche & s'élever au ciel, répresentant son ame pure: les bourreaux mêmes virent ce prodige. C'étoit au mois de Decembre: aussi-tôt il tomba quantité de neige sur la place, qui couvrit le corps de la martyre, & parut l'ensevelir. La vierge Leocadie étoit en prison à Tolede: ayant appris les tourmens de sainte Eulalie & des autres martyrs, elle se mit à genoux & rendit l'esprit en priant Dieu. *Martyr. 9. Decemb.*

A Complut, Juste & Pasteur, deux jeunes enfans qui étoient aux écoles, mais déja bien préparez au martyre: voyant tous les Chrétiens étonnez de l'arrivée du gouverneur Dacien, qui venoit les persecuter, jetterent leurs livres, & s'offrirent tous deux gayement au martyre. Dacien les fit tourmenter cruellement, & leur fit couper la tête. La jeunesse pouvoit excuser ces excés de ferveur: mais en general il étoit défendu de se présenter au martyre. Voilà les plus illustres martyrs *Prud. hymn. 4. Martyrol. 6. Aug.*

Ap. Gruter. p. 280. d'Espagne sous cette persecution. On croyoit y avoir éteint le Christianisme, comme il paroît par ces inscriptions que l'on dit avoir trouvées: Diocletien, Jovius, Maximien Herculius Césars Augustes, aprés avoir étendu l'empire Romain en Orient & en Occident, & avoir aboli le nom des Chrétiens qui renversoient l'état. Et cette autre? Diocletien, César-Auguste, aprés avoir adopté Galerius en Orient, avoir aboli par tout la superstition de CHRIST, & étendu le culte des dieux.

XLVII. S. Euplius. *Acta sinc. p. 348.* *An. 304.*

En Sicile la même année 304. sous le neuviéme consulat de Diocletien, & le huitiéme de Maximien, le douziéme d'Août, dans la ville de Catane, Euplius diacre étant amené prés du cabinet du gouverneur & hors du rideau, s'écria: Je suis Chrétien, & je desire mourir pour le nom de J.C. Le gouverneur, qui étoit le consulaire Calvisien l'ayant oüi, dit: Qu'on fasse entrer celui qui a crié. Euplius entra dans le cabinet du juge portant les évangiles. Un des amis de Calvisien, nommé Maxime, dit: Il ne doit pas tenir de tels écrits, contre les ordres des empereurs. Calvisien dit à Euplius: D'où viennent ces écrits, sont-ils sortis de ta maison? Euplius répondit: Je n'ay point de maison, mon Seigneur J.C. le sait. Calvisien dit: Les as-tu apportez icy? Euplius dit; Je les ay apportez icy moi-même comme vous voyez, on m'en a trouvé saisi. Calvisien dit: Lis-les. Euplius les ouvrit & leut: Bien-heureux ceux qui *Matth. v. 10.* souffrent persecution pour la justice, puisque le royaume des cieux est à eux. Et en un autre endroit: Que celui qui veut venir aprés moi porte sa croix, & qu'il me suive. Pendant qu'il lisoit, Calvisien dit: Que veut dire *Marc. XVI. 22.* cela? Euplius dit; c'est la loi de mon Seigneur, qui m'a esté confiée. Calvisien dit; par qui? Euplius répondit:

par J.C. fils du Dieu vivant. Calviſien prononça cet interlocutoire : Puiſque ſa confeſſion eſt évidente, qu'il ſoit interrogé à la queſtion, qu'on le livre aux bourreaux. Aprés qu'on l'eut livré, l'on commença le ſecond interrogatoire à la queſtion.

Le même jour Calviſien dit à Euplius, comme on l'eut preſenté à la queſtion : Que dis-tu maintenant de ce que tu nous as avoüé aujourd'hui? Euplius fit ſur ſon front le ſigne de la croix de la main qu'il avoit libre, & dit : Je confeſſe encore ce que j'ay déja dit ; que je ſuis chrétien, & que je lis les divines écritures. Calviſien dit : Pourquoy as-tu gardé ces écritures, que les empereurs ont défenduës, au lieu de les livrer? Euplius répondit : C'eſt que je ſuis chrétien, & qu'il ne m'étoit pas permis de les livrer, il vaut mieux mourir. La vie éternelle y eſt ; celui qui les livre perd la vie éternelle, pour ne la pas perdre je donne ma vie. Calviſien prononça cet interlocutoire: Qu'on donne la queſtion à Euplius, qui a lû les écritures au peuple, au lieu de les livrer ſuivant l'édit des princes. Euplius dit pendant qu'on le tourmentoit ; je vous rends graces J. C. vous pour qui je ſouffre ces tourmens, conſervez-moi. Calviſien dit : Quitte cette folie, Euplius ; adore nos dieux, & on te délivrera. Euplius dit : J'adore J. C. je déteſte les démons, faites ce qu'il vous plaira, je ſuis chrétien ; il y a long-tems que je deſire cecy, faites ce qu'il vous plaira ; ajoûtez d'autres tourmens, je ſuis chrétien. Aprés que les bourreaux l'eurent tourmenté long-temps, Calviſien les fit ceſſer, & dit : Miſerable, adore les dieux ; adore Mars, Apollon & Eſculape. Euplius dit : J'adore le Pere, le Fils & le S. Eſprit ; j'adore la ſainte Trinité, hors laquelle il n'y a point de Dieu ; periſſent les dieux, qui n'ont pas fait le ciel, la terre & ce qu'ils contien-

nent ! je ſuis chrétien. Calviſien dit : ſacrifie, ſi tu veux être delivré. Euplius dit : Je me ſacrifie maintenant à J. C. mon Dieu, je ne puis faire davantage ; vos efforts ſont vains, je ſuis chrétien. Calviſien commanda qu'on recommençât à le tourmenter plus rudement. Eupilius dit pendant qu'on le tourmentoit : Je vous rends graces, J.C. ſecourez-moi, J.C. c'eſt pour vous, J.C. que je ſouffre ces tourmens. Il le repeta pluſieurs fois. Comme les forces lui manquoient, il diſoit encore ces paroles, ou d'autres ſemblables, des levres ſeulement ſans voix.

Calviſien entra derriere le rideau & dicta ſa ſentence puis il ſortit avec une tablette, & lût : J'ordonne qu'on puniſſe par le glaive Eupilius Chrétien, pour avoir mépriſé les édits des princes, & blaſphemé contre les dieux, ſans avoir voulu s'en repentir, menez-le. Alors on lui pendit au col l'Evangile dont on l'avoit trouvé ſaiſi, & un crieur diſoit : Eupilius chrétien, ennemi des Dieux & des empereurs. Eupilius joyeux diſoit toûjours : Je rends graces à J. C. mon Dieu. Quand il fut arrivé au lieu du ſupplice, il pria long-temps à genoux, & rendant encore graces il préſenta ſon cou, que le bourreau lui coupa. Les chrétiens enleverent ſon corps, l'embeaumerent & l'enſevelirent. Dans la même perſecution à Syracuſe ſouffrit Luce ou Lucie vierge & martyre illuſtre.

XLVIII. S. Genés, & autres martyrs à Rom. *Lact. mort. c.* 17. *Acta ſinc. p.* 283.

L'empereur Diocletien étoit en Italie, & y paſſa une grande partie de cette année 304. Il étoit venu à Rome dés l'année précedente celebrer la vingtiéme année du regne de Maximien Herculius, qui commençoit le vingtiéme de Novembre, & en même temps il triompha des Perſes. On peut rapporter à ces réjoüiſſances le martyre de S. Genés. Il étoit comédien & joüant ſur le theatre devant l'empereur & tout le peuple, il ſe coucha

cha comme s'il eut esté malade, & dit: Ah ! mes amis, je me sens bien pesant, je voudrois être soulagé. Les autres répondirent: Comment te soulagerons-nous? Veux-tu que nous te fassions raboter pour te rendre plus leger ? Insensez, dit-il : Je veux mourir Chrétien. Pourquoi, dirent-ils ? Afin qu'en ce grand jour Dieu me reçoive comme un fugitif. On fit venir un prêtre & un exorciste; c'est-à-dire des comediens qui en faisoient le personage : s'étant assis prés de son lit, ils lui dirent: Mon enfant, pourquoi nous as-tu envoyez querir? Genés fut changé tout d'un coup par inspiration divine, & leur répondit sérieusement : Parce que je veux recevoir la grace de J. C. & renaître pour être delivré de mes pechez. Ils accomplirent les ceremonies du Baptême ; & quand on l'eut revêtu d'habits blancs, des soldats le prirent en continuant le jeu & le présenterent à l'empereur, pour être interrogé comme les martyrs.

Alors il parla ainsi, du lieu élevé où il étoit: Ecoutez empereur & toute la cour, les sages & le peuple de cette ville: Toutes les fois que j'ay seulement oüy nommer un Chrétien, j'en ay eu horreur, & j'ay insulté à ceux qui perseveroient dans la confession de ce nom. J'ay detesté mes parens mêmes & mes alliez, à cause du nom chrétien; & j'ay méprisé cette religion jusques à m'informer exactement de ses mysteres, pour vous en divertir. Mais quand l'eau m'a touché à nud, & quand j'ay été interrogé, j'ay répondu que je croyois; j'ay vû une main qui venoit du ciel, & des anges lumineux au-dessus de moy; ils ont lû dans un livre tous les pechez que j'ay commis depuis mon enfance; les ont lavez dans la même eau, dont j'ay esté arrosé en votre présence; & m'ont ensuite montré le livre plus blanc que la neige. Vous donc maintenant grand empereur,

& vous peuple,qui avez ry de ces mysteres, croyez avec moy que J. C. est le veritable Seigneur, qui est la lumiere & la verité; & que c'est par lui que vous pouvez obtenir le pardon. L'empereur Diocletien, extrémement indigné de ces paroles, le fit battre cruellement à coups de bâton, & on le mit entre les mains du prefet Plautien, pour le contraindre à sacrifier. Le prefet le fit mettre sur le chevalet où il fut long-temps déchiré avec les ongles de fer & brûlé avec des flambeaux; mais il disoit constamment: Il n'y a point d'autre roy que celui que j'ay vû; je l'adore & je le sers; & quand on me tuëroit mille fois pour son service, je seray toûjours à lui, les tourmens ne m'ôteront J. C. ni de la bouche ni du cœur. J'ay grand regret de mon égarement, de l'horreur que j'ay euë de son saint nom; & d'être venu si tard à l'adorer. Enfin il eut la tête tranchée le vingt-cinquiéme d'Août.

Lact. de mort. n. 17. Diocletien ne demeura pas à Rome jusques à la fin de l'an 303. mais choqué de la liberté du peuple, il en partit le vingtiéme de Decembre, & se rendit à Ravenne, où il commença son neuviéme consulat, le premier de Janvier de l'an 304. En ce voyage la pluye, le froid & encore plus le chagrin, lui causerent une maladie foible, mais longue, qui le retint à Ravenne tout l'été. *Act. sinc. p. 405.* Cependant à Rome la même année 304. il y eut plusieurs martyrs, entre autres Soteris vierge de noble race de la même famille dont vint S. Ambroise; elle contoit des prefets, & des consuls entre ses ancêtres. *Ambros. de exhortat. Virg. c. 12. & de virgin. l. 3. c. 6.* On lui commanda de sacrifier, elle le refusa; le persécuteur lui fit donner des soufflets; elle ôta son voile & découvrit volontiers pour le martyre son visage, qu'elle avoit accoûtumé de cacher avec soin; car elle étoit d'une rare beauté. Elle souffroit constamment la honte & la douleur des

coups, qui la défiguroient ſans tourner le viſage, ſans jetter ni larme, ni ſoupir : enfin elle mourut par le glaive qu'elle deſiroit. Dans le même temps ſouffrit auſſi à Rome Pancrace illuſtre martyr, âgé de quatorze ans. Agnés jeune vierge de douze ans, qui eut la tête coupée, étonnant les bourreaux mêmes par ſa fermeté. C'eſt auſſi le temps du martyre de S. Sebaſtien. Il étoit de Milan, mais la perſécution n'y avoit pas encore commencé, ou elle étoit ralentie, il vint à Rome où elle étoit violente, & il y ſouffrit le martyre. Narcellin prêtre & Pierre exorciſte eurent la tête coupée dans une foreſt par ordre du juge, afin que perſonne ne conût le lieu de leur ſepulture. Ils nettoyerent la place de leurs propres mains, & aprés qu'ils furent executez, leurs corps demeurerent dans une caverne, d'où une ſainte femme nommée Lucille les retira, en ayant eſté avertie par eux-mêmes en revelation. Le bourreau qui les avoit mis à mort, raconta tout cela depuis à Damas, alors enfant, & enſuite pape, qui en a conſervé la memoire. Cette foreſt nommée auparavant la foreſt noire, fut depuis nommée la foreſt blanche, & on y bâtit une ville, qui devint un ſiege épiſcopal. On marque pluſieurs autres martyrs à Rome dans cette perſecution, dont on peut voir les noms dans les martyrologes. Le pape Marcellin mourut cette même année 304. aprés huit ans & trois mois de pontificat, & le S. Siege vaqua trois ans.

Martyr. 12. May.
Ambroſ. de virg. lib. 1.
Prud. hym. 14.
Ambroſ. in Pſ. 118. n. 44.
Damaſ. carm. 12.

Lib. Pontif. Pagi an. 304. n. 9.

On compte un grand nombre de martyrs dans le reſte de l'Italie. A Bologne Agricola fut pris avec Vital ſon eſclave, l'eſclave fut mis en croix & executé le premier pour épouvanter le maître. On les enterra tous deux avec les Juifs, d'où S. Ambroiſe les retira dans la ſuite. A Nilan Nazarius & Celſus, Nabor & Felix, Gervais & Protais, dont le même S. Ambroiſe

Serm. S. Max. inter Hambr. 4. de SS.

découvrit les reliques. A Aquilée Cantius & Cantien freres, & Cantianille leur sœur qui étoient de la famille consulaire Anicia. Ils vouloient se retirer de la ville & étoient montez sur un chariot attelé de mules, dont l'une tomba tout d'un coup comme ils n'étoient pas encore loin; on les arrêta, & ils souffrirent le martyre avec Protus leur gouverneur.

XLVII. Sainte Afre. *Acta sinc. p. 501.*

Dans la Retie à Auguste, aujourd'hui Ausbourg, on prit une femme nommée Afre; connuë pour avoir été abandonnée à la débauche publique. Le juge nommé Gaïus l'ayant interrogée & sachant qui elle étoit, lui dit: Sacrifie aux dieux; il t'est plus avantageux de vivre, que de mourir dans les tourmens. Afre répondit: J'ay assez commis de pechez avant que de connoître Dieu; mais je ne ferai jamais ce que vous me commandez. Gaïus dit: Va sacrifier au capitole. Afre répondit: Mon capitole est J. C. que j'ay devant les yeux, je lui confesse tous les jours mes pechez; & parce que je suis indigne de lui offrir un sacrifice, je desire de me sacrifier moi-même pour son nom; afin que le corps par lequel j'ay peché soit purifié par les tourmens. Gaïus dit: A ce que j'aprens tu es une femme publique; sacrifie, puisque tu es étrangere au dieu des Chrétiens. Afre répondit: Mon Seigneur J. C. a dit, qu'il étoit descendu du ciel pour les pecheurs. Ses évangiles témoignent, qu'une femme perduë lui arrosa les pieds de ses larmes & receut le pardon; & qu'il n'a jamais meprisé ni ces femmes, ni les publicains; à qui même il a permis de manger avec lui. Le juge dit: Sacrifie, afin que tes amans continuënt à t'aimer & à t'enrichir. Afre répondit: Je ne recevrai jamais de cet argent détestable; j'ay jetté comme des ordures ce que j'en avois, en sentant ma conscience chargée. Mes freres les pauvres n'en vou-

loient point ; mais je les ay obligez par mes prieres à le recevoir, afin qu'ils priassent pour mes pechez. On voit ici l'ancienne discipline, suivant laquelle l'église ne recevoit point, même pour les pauvres, les offrandes des pecheurs publics, ni l'argent acquis par de mauvaises voyes.

Constit. ap. lib. IV. c. 5. 6.

Gaïus dit : J. C. ne veut point de toy. C'est en vain que tu veux le reconnoître pour ton Dieu, une femme publique ne peut être nommée Chrétienne. Afre répondit : Il est vrai que je ne mérite pas le nom de Chrétienne ; mais la misericorde de Dieu, qui ne regarde pas le mérite, m'a bien voulu admettre à ce nom. Gaïus dit : Comment le sais-tu? Afre répondit : Je connois que Dieu ne m'a pas rejettée de devant sa face, en ce qu'il me permet de venir à la glorieuse confession de son saint nom, par laquelle j'espere recevoir le pardon de tous mes crimes. Le juge dit : Ce sont des contes, sacrifie plutôt aux Dieux qui te sauveront. Afre répondit : Mon Sauveur est J. C. qui étant à la croix promit les biens du paradis au larron qui le confessoit. Gaïus dit : Sacrifie, que je ne te fasse foüetter en presence de tes amans. Afre répondit : Je n'ay de la confusion que de mes pechez. Le juge dit : Sacrifie donc. Je suis honteux de disputer si long-temps avec toy. Sinon tu mourras. Afre répondit : C'est ce que je desire, si je n'en suis pas indigne, de trouver le repos par cette confession. Gaïus dit : Sacrifie, autrement je te ferai tourmenter & ensuite brûler vive. Afre répondit : Que ce corps dans lequel j'ay peché, reçoive divers tourmens ; pour mon ame je ne la soüilleray point par les sacrifices des demons.

Alors le juge dicta cette sentence : Nous ordonnons qu'Afre, femme publique, qui s'est declarée chré-

tiene, & qui n'a pas voulu participer aux ſacrifices, ſoit brûlée vive. Auſſi-tôt les executeurs l'enleverent & la menerent dans une iſle du Lec, où ils la dépoüillerent & la lierent à un poteau. Elle leva les yeux au ciel & pria avec larmes, diſant : Seigneur, Dieu tout-puiſſant, J.C. qui n'eſt pas venu appeller les juſtes, mais les pecheurs à penitence; qui avez promis par votre parole inviolable, qu'à quelque heure que le pecheur ſe convertiſſe, vous oublirez ſes pechez ; recevez à cette heure la penitence de mes ſouffrances; & par ce feu temporel preparé à mon corps, délivrez-moi du feu éternel, qui brûle l'ame & le corps. Enſuite on l'environna de ſarment & on y mit le feu. On l'entendit qui diſoit : Je vous rends graces, Seigneur, J.C. de l'honneur que vous me faites, de me recevoir en victime pour votre nom, vous qui avez eſté offert en la croix, victime unique pour tout le monde ; juſte pour les injuſtes, exempt de peché pour tous les pecheurs. Je vous offre mon ſacrifice, à vous, mon Dieu, qui regnez avec le Pere & le S. Eſprit dans les ſiecles des ſiecles. Amen. En diſant cela elle rendit l'eſprit. Cependant Digna, Eumenia & Euprepia, qui avoient eſté ſes eſclaves, pechereſſes comme elle, & baptiſées avec elle par le S. évêque Narciſſe, étoient ſur le bord du fleuve. Elles ſe firent paſſer dans l'Iſle, & trouverent le corps de ſainte Afre tout entier. Un garçon qui étoit avec elles repaſſa à la nage, & en porta la nouvelle à Hilaria mere de la martyre. Elle vint la nuit avec les prêtres de Dieu, enleva ſon corps, & le mit à deux milles de la ville, dans un ſepulcre qu'elle avoit bâti pour elle & pour les ſiens. Gaïus l'ayant appris y envoya, avec ordre de leur perſuader de ſacrifier, s'il étoit poſſible : ſinon de les brûler dans le ſepulcre même. Les ſoldats aprés avoir em-

ployé en vain les promesses & les menaces; les voyant fermes à refuser de sacrifier, emplirent le sepulcre de sarment & d'épines seches, le fermerent sur elles, y mirent le feu, & se retirerent. Ainsi le même jour que sainte Afre avoit esté ensevelie, sa mere & ses trois servantes souffrirent aussi le martyre. Les sepulcres des anciens étoient des bâtimens élevez, souvent assez grands pour contenir des logemens.

XLIX.
S. Irenée de Sirmium.
Acta sinc. 430. *Ibid. p.* 432.

A Sirmium ville celebre dans la Pannonie, le gouverneur Probus commença la persécution par le clergé. Il prit Montan prêtre de l'église de Singidum, & le fit mourir. Ensuite Irenée évêque de Sirmium fut aussi arrêté, & comme il refusoit constamment de sacrifier aux idoles, Probus le fit tourmenter cruellement. Son pere & sa mere le voyant dans les tourmens le prioient de se laisser fléchir. Ses enfans encore petits le prenoient par les pieds en disant : Mon pere, ayez pitié de vous & de nous; des femmes éplorées s'efforçoient aussi de le toucher: tous ses parens, ses domestiques, ses voisins & ses amis l'exhortoient en pleurant à avoir pitié de sa jeunesse. Le gouverneur lui dit: Que dis-tu ? laisse toi fléchir à leurs larmes : conserve ta jeunesse & sacrifie. Il répondit: Je me conserve pour l'éternité, en ne sacrifiant point. Le gouverneur le fit mettre en prison, où il demeura long-temps, souffrant divers tourmens. Au second interrogatoire aprés l'avoir encore pressé de sacrifier, il lui demanda s'il avoit une femme. Non, dit Irenée; & des enfans ? Je n'en ay point; & des parens ? Je n'en ay point. Et qui sont donc, dit Probus, ceux qui pleuroient au premier interrogatoire ? Irenée répondit. Mon Seigneur Jesus-Christ a dit: Qui aime son pere, ou sa mere, *Matth.* x. 37.
ou sa femme, ou ses enfans, ou ses freres, ou ses

parens plus que moi, n'eſt pas digne de moi. En diſant cela il levoit les yeux au ciel; comme pour dire, qu'il ne connoiſſoit plus perſonne ſur la terre. Probus dit: Sacrifie du moins à cauſe d'eux. Irenée dit: Mes enfans ont le même Dieu que moi, qui peut les ſauver. Probus dit: Je prononceray ta ſentence. Je vous en ſeray obligé, dit Irenée. Probus prononça donc ainſi: J'ordonne qu'Irenée deſobéïſſant aux ordres des empereurs, ſoit precipité dans le fleuve. Irenée dit: aprés tant de menaces j'attendois de grands tourmens, & que vous me feriez mourir par le fer. Je vous prie de le faire, afin que vous voyez combien la foi donne aux Chrétiens de mépris pour la mort. Probus irrité commanda qu'on lui coupât auſſi la tête. Irenée en remercioit Dieu, comme d'une ſeconde victoire. Etant venu ſur le pont il ſe dépoüilla de ſes habits, & dit, les mains étenduës au ciel: Seigneur J.C. qui avez bien voulu ſouffrir pour le ſalut du monde, ouvrez-moi vos cieux, puiſque je ſouffre pour votre nom & pour le peuple de votre égliſe catholique de Sirmium. Daignez par votre miſericorde me recevoir & les confirmer dans votre foi. Ainſi il eut la tête tranchée & fut jetté dans la Save le 6. d'Avril.

L. S. Pullion.

Enſuite le gouverneur Probus vint à Cibale autre ville de Pannonie, dont il ne reſte plus aujourd'hui de veſtige; quoique ce fût alors une ville épiſcopale. Le même jour que le gouverneur y arriva, on prit Pullion premier des lecteurs, & on le lui preſenta, comme un homme qui ne ceſſoit de parler inſolemment contre les dieux & contre les princes. Probus lui demanda ſon nom; s'il étoit Chrétien; quelle charge il avoit; ce que c'étoit que les lecteurs. Pullion répondit; Ceux qui ont accoûtumé de lire au peuple la parole de Dieu. Oüi, dit Probus, ces gens qui ſéduiſent des femmes legeres

legeres, les empêchant de se marier; & leur persuadant, à ce que l'on dit., une chasteté inutile. Pullion répondit : Ceux-là sont legers & imprudens, qui quittent leur Créateur pour suivre vos superstitions. Mais ceux-là sont fermes & fidelles à leur roi éternel, qui s'efforcent d'accomplir malgré les tourmens les preceptes qu'ils ont lûs. Probus dit : Quels commandemens ? de quel roi ? Les saints commandemens de J.C. dit Pullion. Quoi, dit Probus, que disent-ils ? Pullion répondit: Ils enseignent qu'il n'y a qu'un Dieu qui lance le tonnerre ; que l'on ne peut nommer Dieu, ce qui est fait de bois ou de pierre ; ils corrigent les pecheurs : ils fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges, à garder l'état sublime de l'integrité: aux femmes, la continence qui convient à la production des enfans: aux maîtres, à commander avec douceur à leurs freres : aux esclaves, à servir plus par amour que par crainte: à obéïr aux rois & aux puissances, quand ils commandent des choses justes : à rendre l'honneur des parens, la pareille aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux citoyens, l'humanité aux hostes, la compassion aux pauvres, la charité à tous. Ne faire mal à personne, souffrir patiemment les injures, n'en faire aucune, ceder ses biens, ne point desirer ceux d'autrui, pas même d'un regard de complaisance. Enfin que celui-là vivra éternellement, qui pour la foi méprisera la mort d'un moment, que vous pouvez nous donner. Si ces maximes vous déplaisent, vous pouvez le condamner avec connoissance de cause. Probus dit: Et que servira tout cela à un homme mort, privé de la lumiere & de tous les biens du corps ? C'est dit Pullion, que la lumiere perpetuelle & les biens permanens valent mieux. Que sert tout cela, dit Probus ? fais ce que les empereurs ordonnent, sa-

crifie ou tu mourras par le glaive. Pullion dit : Faites ce qui vous est ordonné; pour moi je dois suivre de toute ma force les traces des évêques, des prêtres & de tous les peres qui m'ont instruit. Probus le condamna au feu. Aussi-tôt les executeurs l'emmenerent à un mille de la ville, où il accomplit son martyre en loüant Dieu, le vingt-septiéme d'Avril.

LI.
S. Philippe d'Heraclé, &c.
Acta sinc. p. 443.

Philippe vieillard venerable, étoit évêque d'Heraclée, métropole de Trace. Il avoit esté diacre, puis prêtre, & enfin son merite l'éleva à l'épiscopat. Il avoit deux disciples entre autres, Severe prêtre & Hermes diacre, qu'il confirmoit dans la saine doctrine, par de frequents entretiens. La persécution étant ouverte, plusieurs lui conseilloient de sortir de la ville; mais au contraire, il ne bougeoit de l'église, exhortant les freres à la patience. Vers le saint jour de l'Epiphanie, comme il leur parloit, Aristomaque stationaire de la ville, vint mettre le scellé à l'église, par ordre du gouverneur. S. Philippe dit : Homme insensé, crois-tu que Dieu habite dans les murailles plutôt que dans les cœurs des hommes? Le lendemain le stationaire sortit, aprés avoir trouvé & scellé tous les vases sacrez de l'église. Les freres qui se trouverent presens étoient abattus de tristesse : mais Saint Philippe appuyé sur la porte de l'église, qu'il ne quittoit point, les encourageoit & leur donnoit à chacun les instructions convenables. Ensuite, comme ils s'étoient assemblez, le gouverneur Bassus trouva Philippe avec les autres à la porte de l'église. Il les fit amener devant son tribunal, & dit : Qui de vous est le docteur des Chrétiens? Philippe dit : Je suis celui que vous cherchez. Bassus dit : Vous avez tous oüi la loi de l'empereur, qui défend aux Chrétiens de s'assembler, & ordonne qu'ils sacrifient ou qu'ils perissent.

Aportez donc en ma presence tout ce que vous avez de vases d'or ou d'argent, ou de quelque métail que ce soit & de quelque valeur; & les écritures dont vous vous servez pour lire & pour enseigner; de peur que vous ne le fassiez aprés les tourmens. Philippe dit: Si vous vous plaisez à nous tourmenter, nous sommes prêts à le souffrir. Quant aux vases que vous demandez, nous allons vous les donner; nous méprisons tout cela, ce n'est pas par les métaux précieux, que nous honorons Dieu, mais par la crainte; & l'ornement du cœur lui plaît davantage, que l'ornement de l'église. Pour les écritures, il ne convient ni à vous de les recevoir, ni à moi de les donner. Alors le gouverneur fit amener les bourreaux, & il en vint un nommé Mucapor tres-inhumain. Le gouverneur fit entrer le prêtre Severe, dont il ne put rien tirer. Il fit long-temps tourmenter Philippe; & le diacre Hermes qui étoit proche, dit: Quand vous auriez pris toutes nos écritures, en sorte qu'il ne parût plus sur la terre de trace de la vraye doctrine; nos enfans feront de plus grands volumes par le soin qu'ils auront de la mémoire de leurs peres & du salut de leurs ames, & enseigneront avec plus d'ardeur à craindre Jesus-Christ.

Aprés cela il entra dans le lieu où on avoit caché toute l'argenterie & les écritures. Publius assesseur du gouverneur, homme interessé, le suivit, & voulut détourner quelques vases; comme Hermes s'efforçoit de l'en empêcher, Publius le frappa sur le visage, jusques au sang. Le gouverneur Bassus en fut irrité contre Publius, & commanda que l'on prît soin d'Hermes: mais il fit donner à ses officiers tous les vases & les écritures que l'on avoit trouvées, & fit mener à la place Philippe & les autres entourez de gardes, pour réjouïr les infi-

delles & épouvanter les Chrétiens. Afin qu'ils ne pussent s'assembler, il fit découvrir l'église & en ôter les tuiles, ce qui fut executé promptement. Cependant il chargea ses soldats des écritures & les fit brûler: la flame s'éleva si haut, qu'elle épouvanta les assistans. On le vint dire à Philippe dans le marché où il étoit assis entouré de plusieurs personnes; il prit occasion de ce feu, pour parler aux assistans de la vengeance divine, dont les impies sont menacez;& leur répresenta leurs temples, leurs idoles & leurs dieux mêmes brûlez en diverses occasions,commençant par la mort d'Hercule protecteur d'Heraclée, & dont elle avoit pris le nom. Tout cela tendoit apparemment à montrer que la religion n'étoit point interessée à ce brûlement des écritures.

Cependant Cataphronius sacrificateur parut dans la place avec ses ministres,qui portoient l'appareil du sacrifice & du festin prophane. Alors Hermes dit: Ce repas que vous voyez est une invocation du demon, & on l'aporte pour nous en infecter. Incontinent aprés le gouverneur Bassus entra dans la place, suivi d'une grande multitude de tout sexe & de tout âge; dont les uns suivant la legereté du peuple, étoient affligez du suplice des Chrétiens; les autres n'en étoient que plus irritez, principalement les Juifs. Bassus pressa Philippe de sacrifier premierement aux dieux, puis aux empereurs, puis à la fortune de la ville; & lui dit enfin: Sois au moins touché de la presence d'Hercule, dont tu vois la statuë si grande & si belle. A quoi Philippe répondit, en détestant le culte des idoles, & en démontrant l'absurdité. Bassus vint ensuite à Hermes,& lui dit: Sacrifie au moins toi. Je ne sacrifie point, dit Hermes: je suis Chrétien. Bassus dit: De quelle condition es-tu, Hermes répondit: Je suis décurion, & j'obéïs en tout à mon maître:

parlant de l'évêque. Baſſus dit : Si l'on perſuade à Philippe de ſacrifier, ſuivras-tu ſon autorité ? Hermes répondit : Je ne le ſuivrois pas ; mais on ne lui perſuadera pas. Aprés l'avoir encore inutilement menacé & preſſé de ſacrifier, du moins aux empereurs, il les fit tous mettre en priſon.

Comme ils y alloient, quelques inſolens pouſſoient le ſaint vieillard Philippe & le faiſoient ſouvent tomber : mais il ſe relevoit avec un viſage gay, ſans témoigner ni indignation ni douleur. Tous admiroient ſa patience. Ils entrerent avec joye dans la priſon, diſant un pſeaume, pour remercier Dieu de la force qu'il leur avoit donnée. Peu de jours aprés on leur permit de demeurer dans la maiſon d'un nommé Pancrace, voiſine de la priſon. Là pluſieurs Chrétiens venoient de divers endroits, & ils les inſtruiſoient des myſteres de la religion. Ils furent remis dans la priſon qui étoit contiguë au theatre ; en ſorte qu'il y avoit une entrée ſecrette de la priſon dans le theatre, fermée de tous côtez. Ils y recevoient le peuple, qui venoit les voir en foule ; avec tant d'empreſſement, qu'ils les viſitoient même la nuit, & ſe proſternoient à terre, pour baiſer les pieds de S. Philippe.

Cependant le temps du gouvernement de Baſſus finit & Juſtin lui ſucceda. Les Chrétiens en furent affligez ; car il étoit beaucoup plus rude que Baſſus, qui ſouvent ſe rendoit à la raiſon, parce que ſa femme ſervoit Dieu depuis quelque temps. Alors Zoile magiſtrat de la ville, entouré de peuple & de ſoldats, fit amener S. Philippe au tribunal du gouverneur Juſtin, qui lui demanda s'il étoit l'évêque des Chrétiens : Je le ſuis répondit Philippe : je ne le puis nier. Juſtin lui déclara l'ordre des empereurs, & le preſſa de ſacrifier. Philippe

répondit : Je ſuis Chrétien, c'eſt pourquoy je ne le puis faire, vous avez ordre de punir, non pas de contraindre. Juſtin dit : Tu ne ſais pas les tourmens qui t'environnent. Philippe répondit : Vous pourrez me tourmenter, non pas me vaincre, perſonne ne m'obligera de ſacrifier. Juſtin dit : Tu ſeras traîné par les pieds au milieu de la ville, & ſi tu vis encore on te mettra en priſon, pour te tourmenter de nouveau. Philippe répondit : Plût à Dieu que tu le vouluſſes faire. Juſtin commanda qu'on lui liaſt les pieds & qu'on le traînaſt. Il choqua contre tant de pierres, qu'il fut déchiré par tout le corps, & les freres le porterent dans la priſon. Le peuple s'empreſſoit avec fureur pour chercher le prêtre Severe qui s'étoit caché. Mais enfin pouſſé du S. Eſprit, il ſe preſenta lui-même & fut amené au gouverneur ; qui ayant eſſayé en vain de l'intimider, le fit mettre en priſon. Il traita de même Hermes ; & tint les martyrs en priſon dans le mauvais air, pendant ſept mois de ſuite, puis il les fit amener à Adrianopolis, ou Andrinople. Les Chrétiens d'Heraclée furent ſenſiblement affligez de l'abſence de leur ſaint docteur.

LII. S. Philippe & ſes compagnons transferez à Andrinople.

Les martyrs étant arrivez à Andrinople, furent gardez dans la maiſon de campagne d'un nommé Sempor juſques à l'arrivée du gouverneur. Le lendemain tenant ſa ſéance publique dans les thermes, il fit amener Philippe, & l'ayant trouvé toûjours de même, commanda qu'on le dépoüillaſt. Il fut battu de verges juſques à lui découvrir les entrailles. Son courage étonnoit les bourreaux & Juſtin même, qui le fit mettre en priſon. Alors il appella Hermes, à qui tous les officiers étoient favorables, à cauſe de la charge de décurion qu'il avoit exercée, & qui lui avoit donné occaſion de leur faire plaiſir. Mais il alla auſſi dans la pri-

ſon où les ſaints martyrs rendirent avec grande joye leurs actions de graces à J. C. pour ce commencement de victoire : S. Philippe qui avoit toûjours eu le corps délicat, ne ſentoit aucune incommodité.

Trois jours aprés Juſtin les fit encore amener devant ſon tribunal ; & ayant inutilement preſſé Philippe d'obéïr aux empereurs, il dit à Hermes : Si l'approche de la mort dégoute ce vieillard des biens de la vie, rends-toi plus heureux en ſacrifiant. Hermes lui répondit : en montrant l'aveuglement & l'abſurdité de l'idolatrie. En ſorte que Juſtin s'écria en colere : Tu me parle comme ſi tu pouvois me faire Chrétien. Hermes répondit : Je ſouhaite que non-ſeulement vous, mais tous les aſſiſtans, puiſſent devenir Chrétiens. Enfin Juſtin prononça leur ſentence en ces termes. Philippe & Hermes qui mépriſant l'ordre des empereurs, ſe ſont rendus indignes même du nom des Romains, nous commandons qu'ils ſoient brûlez vifs, afin que les autres apprennent à obéïr à l'empereur. Ils alloient au feu avec joye. Le prêtre Severe, qui étoit demeuré ſeul dans la priſon, ayant appris qu'on les menoit au martyre ; ſe réjoüit de leur gloire, & pria Dieu inſtamment de ne le pas juger indigne d'y participer, puiſqu'il avoit eſté avec eux dans la priſon & confeſſé avec eux. Il fut exaucé & ſouffrit le martyre dés le lendemain.

Philippe avoit tellement mal aux pieds, qu'il ne pouvoit marcher, & on le portoit au ſupplice. Hermes le ſuivoit à grande peine, affligé du même mal ; & lui diſoit : Mon maître, hâtons-nous d'aller au Seigneur, ne ſoyons point en peine de nos pieds, dont nous n'aurons plus de beſoin. Puis il dit à la multitude qui ſuivoit : Le Seigneur m'avoit fait connoître par revelation ce que je devois ſouffrir. Pendant que je dormois j'ay

cru voir une colombe blanche comme la neige, qui étant entrée dans la chambre, s'est arrêtée sur ma tête; & descendant sur mon estomac, m'a presenté une viande fort agréable. J'ay connu que le Seigneur m'apelloit & me vouloit honorer du martyre. En effet cette viande délicieuse semble marquer l'eucharistie, que les martyrs recevoient avant le combat.

Sup. l. v. n. 12.

Quand ils furent arrivez au lieu du supplice: les bourreaux suivant la coutume couvrirent de terre les pieds de Philippe jusques aux genoux, & lui ayant lié les mains derriere le dos, les clouerent au poteau. Ils firent aussi descendre Hermes dans une fosse, & comme il se soûtenoit d'un bâton, parce que ses pieds trembloient, il dit en riant. Ah! demon tu ne peux même me souffrir icy. Aussi-tôt on lui couvrit les pieds de terre, mais avant que l'on allumât le feu: il appella un Chrétien nommé Veloge & lui dit: Je vous conjure par N. S. J. C. de dire de ma part à mon fils Philippe, qu'il rende tous les dépôts que j'ay reçûs, de peur qu'il ne m'en reste quelque scrupule: les loix même de ce monde l'ordonnent. Dites-lui encore qu'il est jeune, & qu'il doit gagner sa vie de son travail, comme il m'a vû faire, & me bien conduire avec tout le monde. Il étoit assez naturel que les Chrétiens confiassent leurs dépôts à un diacre; choisi, à cause de sa fidelité, pour garder les tresors de l'église. Hermes ayant ainsi parlé fut aussi attaché les mains derriere le dos. On mit le feu au bucher, & les martyrs rendoient graces à Dieu tant qu'ils purent parler. Leurs corps furent trouvez entiers: Philippe ayant les mains étenduës comme dans la priere, Hermes ayant le teint frais, les oreilles seulement un peu livides. Justin commanda de jetter leurs corps dans l'Hebre: mais quelques citoyens d'Andrinople

nople monterent dans des barques avec des filets, les pêcherent encore entiers, & les cacherent pendant trois jours, en un lieu nommé Ogeſtiron, à douze milles de la ville.

A Theſſalonique la même année 304. le gouverneur Dulcetius étant ſur ſon tribunal, Artemenſis greffier dit: Je lirai ſi vous l'ordonnez l'information faite touchant les perſonnes qui ſont preſentes, envoyée par le ſtationaire. Dulcetius dit: Je t'ordonne d'en faire lecture. Le greffier dit: Je vous lirai par ordre, Seigneur, tout ce qui eſt écrit: Voicy ce que demande le beneficier Caſſander. Ces beneficiers étoient des ſoldats, qui ſervoient ſous les gouverneurs; ainſi nommez à cauſe des bienfaits qu'ils avoient reçûs du prince. Caſſander diſoit donc: Sachez, ſeigneur, qu'Agathon, Agape, Chionie, Irene, Caſſia, Philippa & Eutychia ne veulent pas manger de ce qui a eſté immolé aux dieux; c'eſt pourquoy je les ay fait conduire devant vous. Alors Dulcetius leur dit: Quelle folie eſt la vôtre de ne vouloir pas obéïr aux ordres pieux des empereurs & des Céſars? & parlant à Agathon: Toy qui allois aux ſacrifices, ſelon la coûtume de ceux qui ſont conſacrez aux dieux, pourquoy n'as-tu pas mangé de ces ſacrifices? Agathon répondit: Parce que je ſuis Chrétien. Dulcetius lui dit: Es-tu encore aujourd'huy dans cette réſolution? Aſſeurément dit Agathon. Dulcetius dit: Et toi Agape que dis-tu? Elle répondit, je croi au Dieu vivant; & je ne veux pas perdre la ſatisfaction d'avoir bien fait. Le gouverneur dit: Et toi Chionia? Parce, dit-elle, que je crois au Dieu vivant, je n'ay point voulu faire ce que vous dites. Le gouverneur ſe tourna vers Iren e & lui dit: Que réponds-tu? pourquoi n'as-tu pas obéï aux ordres tres-pieux des empereurs & des Céſars? Par la crainte

LIII.
Sainte Agape & ſainte Chionie.
Acta ſinc. p. 42. An. 304.

de Dieu, dit Irene. Enſuite le gouverneur dit: Et toy Caſia, que dis-tu? Je veux ſauver mon ame, dit Caſia. Et le gouverneur ajoûta: Ne veux-tu pas participer aux ſacrifices? Point du tout, dit-elle. Alors le gouverneur dit: Et toy Philippa que dis-tu! Elle répondit: Je dis la même choſe: Quelle eſt, dit-il la même choſe que tu dis! Philippa lui dit: J'aime mieux mourir, que de manger de vos ſacrifices. Le gouverneur dit: Et toy Eutychia que dis-tu! Je dis de même, dit-elle: J'aime mieux mourir que de faire ce que vous commandez. Le gouverneur lui dit: As-tu un mari! Il eſt mort répondit Eutychia. Le gouverneur dit: Combien y a-t'il qu'il eſt mort, Eutychia dit: Il y a bien-tôt ſept mois. Le gouverneur ajoûta: Et de qui donc es-tu groſſe, Eutychia répondit: De ce mari que Dieu m'avoit donné. Le gouverneur dit: Je t'exhorte Eutychia à quitter cette folie, & à rentrer dans des ſentimens raiſonnables; qu'en dis-tu, veux-tu obéïr à l'édit des empereurs. Eutychia répondit: Je n'y veux point obéïr; car je ſuis Chrétienne ſervante du Dieu tout-puiſſant. Alors il dit: Puis qu'Eutychia eſt enceinte, qu'on la garde dans la priſon. Car ſuivant les loix Romaines on n'executoit point à mort les femmes enceintes.

L. prægn. ff. de pœnis.

Enſuite Dulcius ajoûta: Et toy Agape que dis-tu, Veux-tu faire ce que nous faiſons, nous qui ſommes dévoüez aux empereurs & aux Céſars. Agape dit: Il n'eſt point à propos de me dévoüer à Satan. Ces diſcours ne me tournent pas l'eſprit, il eſt invincible. Le gouverneur dit. Et toy Chionie, que dis-tu à cela, Chionie répondit: perſonne ne peut pervertir notre eſprit. Le gouverneur dit: N'y a-t'il point chez vous quelques memoires des Chrétiens impies, quelques parchemins, ou quelques livres, Chionie répondit: Nous n'en avons

aucun ſeigneur ; les empereurs qui regnent maintenant nous ont tout enlevé. Le gouverneur dit : Qui vous a donné ces ſentimens ? Chionie répondit : C'eſt le Dieu tout-puiſſant. Il ajoûta: Qui ſont ceux qui vous ont fait venir cette folie? Dieu tout-puiſſant, dit Chionie, & ſon fils unique N. S. J. C. Le gouverneur dit : C'eſt une choſe manifeſte, qu'il faut que nous ſoyons tous ſoûmis aux ordres des empereurs & des Céſars : Puis donc qu'aprés tant de temps, tant d'avertiſſemens, tant d'édits & de menaces, vous avez eu l'audace & la témerité de mépriſer leurs ordres, en gardant le nom impie de Chrétiens ; & puiſque juſques à preſent vous n'avez pas voulu obéïr aux ſtationaires & aux principaux ſoldats, qui vous ont ſollicitées de renoncer par écrit à J. C. recevez les peines que vous méritez. Enſuite il leur leut ainſi la ſentence qui étoit écrite : Agape & Chionie pour avoir, par un eſprit de malice & de contradiction, contrevenu à l'édit ſacré des empereurs & des Céſars ; & faire encore à préſent profeſſion de la témeraire & fauſſe religion des Chrétiens, que toutes les perſonnes pieuſes ont en horreur ; je les condamne à être jettées au feu. Et il ajoûta : Pour Agathon, Caſia Philippa & Irene, qu'on les garde en priſon, tant qu'il me plaira.

LIV. Sainte Irene.

Aprés que ces ſaintes femmes eurent eſté conſommées par le feu ; l'on mena de rechef Irene devant le gouverneur, qui lui parla ainſi : Ta folie eſt manifeſte par ta conduite, d'avoir voulu garder juſques à preſent tant de parchemins, de livres, de memoires & d'écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de Chrétiens ; on te les a repreſentez, tu les as reconnus ; quoique tu euſſe nié tous les jours de les avoir. Tu n'es pas contente du ſupplice qu'on a fait ſouffrir à tes ſœurs, tu n'as point la

crainte de la mort devant les yeux : ainſi il faut te punir. Cependant je ne refuſe pas d'uſer encore de quelque condeſcendance ; ſi tu veux du moins à preſent reconnoître les dieux, tu demeureras impunie. Que dis-tu donc ? feras-tu ce que les empereurs ont commandé ? es-tu preſts d'immoler aux dieux, & de manger des ſacrifices? Irene répondit : Nullement, nullement, par ce Dieu tout puiſſant qui a créé le ciel & la terre , la mer & tout ce qu'ils contiennent. Car on menace de la peine terrible du feu éternel, ceux qui auront renoncé à Jeſus le Verbe de Dieu. Le gouverneur dit : Qui t'a perſuadé de garder juſques à aujourd'hui ces livres & ces écrits? Irene dit: Le Dieu tout-puiſſant, qui nous a commandé de l'aimer juſques à la mort. C'eſt pourquoi nous n'avons pas oſé le trahir ; mais nous avons mieux aimé être brûlées vives, ou ſouffrir tout ce qui pourroit nous arriver, que de découvrir de tels écrits. Le gouverneur dit: Qui ſavoit que ces écrits étoient dans la maiſon où tu demeurois ? Irene répondit : Perſonne ne le ſavoit, que Dieu tout-puiſſant, à qui rien n'eſt caché; car nous nous cachions même de nos domeſtiques comme de nos plus grands ennemis, de peur qu'ils ne nous accuſaſſent : ainſi nous ne les avons montrez à qui que ce ſoit.

Le gouverneur dit: Où vous cachâtes vous l'année paſſée , lorſque l'on commença à publier ce pieux édit des empereurs & des Ceſars ? Irene dit: Nous nous cachâmes où il plût à Dieu : Nous fûmes ſur les montagnes à découvert, Dieu le ſait. Le gouverneur dit: Chez qui viviez-vous ? Irene répondit : Nous étions à l'air, allant de montagne en montagne. Le gouverneur dit : Qui étoient ceux qui vous fourniſſoient du pain. Dieu, dit Irene, qui donne la nourriture à tous. Le gouverneur

dit: Votre pere ſavoit-il cela ? Irene répondit : Non, par le Dieu tout-puiſſant, il ne le ſavoit pas, il n'en a pas eu la moindre connoiſſance. Le gouverneur dit : Qui ſont donc ceux de vos voiſins, qui en ont eu connoiſſance? Irene dit : Interrogez nos voiſins, informez-vous des lieux, ou de ceux qui ſavent où nous étions. Le gouverneur dit : Quand vous fûtes revenuës des montagnes, comme vous dites, liſiez-vous ces écrits devant quelqu'un? Irene répondit : Ils étoient dans notre maiſon, & nous n'oſions les en tirer; c'eſt pourquoi nous étions dans une extrême peine, de ne pouvoir les lire jour & nuit ; comme nous avions toûjours fait juſques à l'année derniere, que nous les cachâmes. Le gouverneur dit : Tes ſœurs ont ſouffert le ſupplice auquel nous les avions condamnées ; pour toy, quoi qu'avant ta fuite tu aye eſté condamnée à mort pour avoir caché ces écritures, je ne veux pas que tu meure ſi promptement; mais j'ordonne que par les ſoldats & par Zozime bourreau public, tu ſois expoſée nuë dans un lieu infame, que tu n'aye qu'un pain par jour du palais, & que les ſoldats ne te permettent pas de ſortir de ce lieu-là. Quand les ſoldats & le bourreau Zozime furent venus, le gouverneur leur dit : Sachez que ſi j'apprens qu'elle ait été un moment hors du lieu que j'ay ordonné, vous ſerez punis du dernier ſupplice. Il ajoûta : Qu'on tire ſes écrits hors des cofres & des caſſettes d'Irene.

Irene fut donc expoſée dans un lieu public de débauche; mais par la grace du S. Eſprit qui la protegeoit, pas un homme n'oſa approcher d'elle, ni lui faire, ou lui dire rien de deshonnête. Le gouverneur la fit encore amener devant ſon tribunal, & lui dit : Perſiſte-tu dans la même folie ? Ce n'eſt point dans la folie, dit Irene, c'eſt dans la pieté envers Dieu que je perſiſte. Le gou-

verneur ayant demandé du papier, écrivit cette ſentence contre elle : Puiſque Irene n'a pas voulu obéïr aux ordres des empereurs & immoler aux dieux, qu'au contraire elle perſevere encore à preſent dans la religion des Chrétiens : J'ordonne qu'elle ſera preſentement brûlée vive ; comme ſes deux ſœurs l'ont eſté.

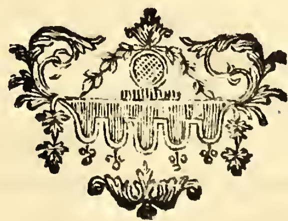
Le gouverneur Dulcetius ayant donné cette ſentence, les ſoldats ſe ſaiſirent d'Irene, la menerent en un lieu élevé, où ſes deux ſœurs avoient ſouffert le martyre ; & ayant allumé un grand bucher, ils lui commanderent de monter deſſus. Sainte Irene chantant des pſeaumes & celebrant la gloire de Dieu ſe jetta dans le bucher, & y fut conſommée le 25. de Mars l'an 304.

An. 304.
LV.
Sainte Anyſie, S. Demetrius.
Acta ap. Sur. 30. Decemb. & ap. Baron. an. 303. *n.* 48.

Dans la même ville de Theſſalonique, il vint en penſée à une vierge Chrétienne nommée Anyſie d'aller à l'aſſemblée des fidelles. Comme elle paſſoit par la porte de Caſſandre, il s'excita un tumulte parmi le peuple. Un des gardes de l'empereur l'ayant vûë fut épris de ſa beauté ? il alla au devant d'elle & lui dit : Demeure-là, où vas-tu ? Anyſie voyant ſon inſolence, & penſant à la tentation, fit ſur ſon front le ſigne de la croix. Le ſoldat ſe trouvant offenſé de ſon ſilence, la ſaiſit, & lui demanda rudement : Qui es-tu : où vas tu ? Je ſuis dit-elle, ſervante de J.C. & je vas à l'aſſemblée du Seigneur. Je t'empêcheray bien, dit-il, d'y aller, je t'emmeneray ſacrifier aux dieux ; car nous adorons aujourd'huy le ſoleil : les payens nommoient le dimanche le jour du ſoleil. En diſant cela il lui arracha le voile pour découvrir ſon viſage. Anyſie tâcha de l'en empêcher, & lui dit en lui ſoufflant au viſage. Va miſerable, J.C. te punira : Le ſoldat emporté de colere, tira ſon épée, qui lui paſſa au travers du corps par le côté. Elle tomba auſſitôt par terre, tremblante & palpitante, baignée de ſon

On compte plusieurs autres martyrs à Thessalonique pendant cette persecution ; le plus illustre de tous est S. Demetrius. Il fut arrêté par ceux qui étoient députez pour prendre les Chrétiens. L'empereur Maximien Galerius, qui étoit à Thessalonique, alloit à l'amphitheatre voir les gladiateurs, comme il en étoit proche on lui presenta Demetrius, ayant appris que c'étoit un Chrétien, il commanda qu'on le gardât là auprés en un bain public, & alla voir les combats. Il y avoit un gladiateur nommé Lyéus que l'empereur aimoit fort, & qui passoit pour invincible. L'empereur promit une grande récompense à celui qui oseroit le combattre. Un jeune homme nommé Nestor se leva des degrez d'en haut & accepta le combat, quoyque l'empereur l'en voulût détourner. Il donna à Lyéus un coup mortel, dont il tomba sur le champ, & l'empereur en eut un tel dépit, qu'il se leva sur l'heure, & retourna tout chagrin à son palais, sans rien faire donner à Nestor. On le fit souvenir de Demetrius, & dans sa colere il commanda qu'on le perçât à coups de lance au même lieu ou on le gardoit. Quelques hommes pieux vinrent de nuit en cachette enlever le corps du martyr, avec la poussiere & la terre où il étoit, & le conserverent.

Acta. tom. 1. Analect. p. 65



LIVRE NEUVIE'ME.

I. Actes de S. Tharaque, S. Probus & S. Andronic. *Act. sinc. p.* 457.

A Tarce Metropole de Cilicie le gouverneur Numerien Maxime étant assis sur son tribunal, Demetrius centurion lui presenta Taraque, Probus & Andronic, en disant : Vous voyez, seigneur, devant votre tribunal ceux qui ont esté presentez à votre grandeur à Pompeïople, par les spiculateurs Eutolmius & Palladius, comme étant de la religion impie des Chrétiens, desobéïssans aux ordres des empereurs. Le gouverneur Maxime dit à Tharaque: Comment t'appelles-tu ? car tu dois répondre le premier, puisque tu es le premier en rang & le plus avancé en âge. Tharaque dit: Je suis Chrétien. Maxime dit : Laisse ce mot impie : Quel est ton nom, dis. Tharque dit : Je suis Chrétien. Maxime dit, frapez-le sur la bouche, & lui dites : Ne répond pas l'un pour l'autre. Tharaque dit: Je dis mon vrai nom; si vous demandez mon nom d'usage, mes parens m'ont nommé Tharaque, & quand je portois les armes, on me nommoit Victor. Maxime dit : De quelle condition es-tu? Tharaque répondit : ma condition est militaire, ma famille Romaine, je suis né à Glaudiopolis en Isaurie; & parce que je suis Chrétien j'ay maintenant quitté le service. Maxime dit: C'est qu'il ne t'étoit pas permis de servir à cause de ton impieté. Qui t'a donc donné ton congé? Tharaque dit: j'ay prié Fulvion chef de file, & il m'a congedié. Maxime dit: & moy aussi en consideration de tes cheveux blancs je veux te favoriser, te procurer de l'honneur & l'amitié des empereurs, pourvû que tu m'obéïsse. Aproche donc & sacrifie aux dieux, comme les empereurs font eux-mêmes, par toute la

terre

terre. Tharaque dit : Ils ſe trompent eux-mêmes, entraînez par la grande erreur de ſatan. Maxime dit : Caſſez-lui les machoires, pour avoir dit que les empereurs ſe trompent. Tharaque dit : Je l'ay dit, & je le dis toûjours, qu'ils ſe trompent comme hommes. Maxime dit : Sacrifie, te dis-je, aux dieux de nos peres, & quitte ta fantaiſie. Tharaque dit ; Je ſers le Dieu de mes peres, non par des ſacrifices ſanglans, mais par la pureté de cœur, car Dieu n'a pas beſoin de tels ſacrifices. Maxime dit : J'ay encore pitié de ta vieilleſſe, & je te conſeille de quitter cette folie, d'honorer les empereurs, d'avoir du reſpect pour nous, & d'obſerver les loix de nos peres. Tharaque dit : Je ne m'éloigne point de la loi de mes peres. Maxime dit : Aproche donc & ſacrifie. Tharaque dit : Je ne puis faire une impieté : j'ay dit que j'honore la loi de mes peres. Maxime dit ; Quelle autre loi y a-t'il donc ? miſerable. Tharaque dit : Oüi il y en a une & vous la violez, en adorant des pierres, du bois, des inventions humaines. Maxime dit : Frappez-le ſur le cou, en lui diſant : Quitte ta folie. Tharaque dit : Je ne quitte point cette folie qui me ſauve. Maxime dit : Je te la feray bien quitter & je te rendray ſage. Tharaque dit. Faites ce que vous voudrez, mon corps eſt en votre puiſſance.

Maxime dit : Otez-lui ſa tunique & le battez de verges. Tharaque dit : C'eſt maintenant que vous m'avez rendu vrayment ſage, en me fortifiant par les coups, pour me donner plus de confiance au nom de Dieu & de ſon Chriſt. Maxime dit : Impie & maudit comment nie-tu les dieux, toi qui confeſſe que tu ſers deux dieux. Tharaque dit : Je confeſſe le Dieu qui eſt réellement. Maxime dit : Tu as encore nommé Dieu un certain Chriſt. Tharaque dit; il eſt ainſi. Car ce Chriſt eſt le Fils du Dieu vivant; c'eſt l'eſperance des Chrétiens; c'eſt lui qui nous

ſauve par les ſouffrances. Maxime dit: Quitte ces vains diſcours, approche & ſacrifie. Tharaque dit: Je ne ſuis point un diſcoureur, j'ay deſormais ſoixante ans, j'ay eſté ainſi élevé, & je ne quitte point la verité. Demetrius centurion dit: Mon ami, épargne-toi: croi-moi, ſacrifie. Tharaque dit: Retire-toi miniſtre de ſatan, & prends pour toi tes conſeils. Maxime dit: Qu'on le mette aux grands fers & qu'on le remene en priſon. Amenez celui qui eſt le ſecond en âge.

Demetrius centurion dit: Le voilà, ſeigneur. Maxime dit: Laiſſe à part le langage inutile, dis, comment t'appelles-tu? Probus dit: Premierement & principalement je m'appelle Chrétien, enſuite parmi les hommes on m'appelle Probus. Maxime dit: De quelle condition es-tu? Probus dit: Mon pere étoit de Thrace, je ſuis né à Side en Pamphylie, je ſuis du peuple & Chrétien. Maxime dit: Ce nom ne ſert de rien, croy-moy, ſacrifie aux dieux, afin que tu ſois honoré par les empereurs, & que tu ayes notre amitié. Probus dit: Je n'ay pas beſoin de l'honneur des empereurs & ne me ſoucie pas de votre amitié. J'avois des biens conſiderables, que j'ay mépriſez pour ſervir au Dieu vivant par J. C. Maxime dit: Otez-lui ſon manteau, ceignez-le, étendez-le & le frapez de nerfs de bœuf. Cette maniere de ceindre les patiens, marquée même dans l'évangile, ſervoit apparemment à ne les pas expoſer nuds: on leur faiſoit donc comme une ceinture de leur tunique, ou de quelque autre choſe. Tandis que l'on frappoit Probus à coups de nerfs, le centurion Demetrius lui dit: Epargne-toi, mon ami, tu vois ton ſang couler par terre. Probus dit: Je vous abandonne mon corps; vos tourmens me ſont des parfums. Maxime dit: Ne quitteras-tu pas enfin ta folie? qu'attens-tu miſerable? Probus dit: Je ne ſuis point

Paganus.

Joan. XXI. 7. 18.

fou, je ſuis plus ſage que vous, puiſque je n'adore point les demons. Maxime dit: Tournez-le, & le frappez ſur le ventre. Probus dit: Seigneur aſſiſtez votre ſerviteur. Maxime dit: Dites-lui en le frappant; où eſt celui qui t'aſſiſte? Probus dit: Il m'aſſiſte & m'aſſiſtera; car je mépriſe ſi bien vos tourmens, que je ne vous obéïs pas. Maxime dit: Regarde ton corps miſerable, la terre eſt remplie de ton ſang. Probus dit: Sachez qu'autant que mon corps ſouffre pour J.C. autant mon ame eſt plus vigoureuſe. Maxime dit: Mettez-le aux fers; étendez-le au quatriéme trou, & ne ſouffrez pas que perſonne le panſe. Amenez l'autre au milieu du tribunal.

Demetrius centurion dit: Le voilà, ſeigneur. Maxime dit: Comment t'appelles-tu? Andronic dit: Je ſuis Chrétien; car c'eſt ce que vous voulez ſavoir. Je vous le dis donc, je ſuis Chrétien. Maxime dit: Puiſque ce nom n'a ſervi de rien à ceux qui ont paſſé devant toi, dis-moi en un mot ton nom que je te demande. Andronic dit: Si vous demandez mon nom vulgaire parmi les hommes, on m'appelle Andronic. Maxime dit: De quelle naiſſance es-tu? Andronic dit: Je ſuis noble & fils des premiers de la ville d'Epheſe. Maxime dit: Laiſſe tous ces diſcours recherchez; je te parle en pere, croi-moi: ceux qui ont paſſé devant toi ont voulu faire les inſenſez, ils n'y ont rien gagné. Honore les empereurs, ſacrifie aux dieux de nos peres & on te fera du bien. Andronic dit: Vous les nommez bien les dieux de vos peres, puiſque vous avez pour pere ſatan, & vous êtes devenus des demons, car vous faites ſes œuvres. Maxime dit: Ta jeuneſſe te rend inſolent. Andronic dit: Je vous parois jeune par l'âge: mais mon eſprit eſt avancé & preparé à tout. Maxime dit: Laiſſe tous ces diſcours & ſacrifie, pour éviter les tourmens. Adronic dit: Croyez-

vous à mon âge que je n'aye pas de ſens, & que j'aye moins de courage que les autres ; je ſuis preſt à tout.

Le gouverneur dit: Deshabillez-le, ceignez-le & l'attachez. Demetrius Centurion lui dit : Obéïs mon ami, avant que ton corps ſoit perdu. Andronic dit : Il vaut mieux perdre mon corps que mon ame, fais ce que tu voudras. Maxime dit : Obéïs & ſacrifie, avant que je commence à te faire perir. Andronic dit: Je n'ay jamais ſacrifié aux démons dés mon enfance, je ne commenceray pas à preſent. Maxime dit: Qu'on le touche. Athanaſe corniculaire, c'étoit une eſpece de greffier, lui dit: Obéïs au gouverneur, par l'age je ſuis ton pere, & je te le conſeille. Andronic dit : Retire-toi, prens ton conſeil pour toi, tu n'en es pas plus ſage pour être vieux : tu te preſſes bien de me donner ce beau conſeil, de ſacrifier aux pierres & aux demons. Le gouverneur lui dit: Miſerable, es-tu inſenſible aux tourmens, pour n'avoir pas pitié de toi, & ne pas quitter cette folie? Andronic dit : cette folie nous eſt neceſſaire, à nous qui eſperons en J.C. mais la ſageſſe temporelle attire la mort éternelle à ceux qui l'ont. Le gouverneur dit : Qui t'a appris cette folie? Andronic dit : Notre Sauveur, pour qui nous vivons & vivrons dans le ciel, ayant notre eſperance en lui. Le gouverneur Maxime dit : Quitte cette folie, avant que je te faſſe perir par des tourmens plus rigoureux. Andronic dit : Mon corps eſt devant vous, vous avez le pouvoir, faites ce que vous voudrez. Le gouverneur dit : Déchirez-lui les jambes bien fort. Andronic dit : Dieu le voye & juge promptement : je n'ay point fait de mal & vous me tourmentez comme un meurtrier. Maxime dit : Tu es impie envers les dieux ; tu mépriſe les empereurs & mon tribunal, & tu dis que tu ne fais point de mal? Andronic dit : je combats pour

la pieté envers le vrai Dieu : Maxime dit : Si tu avois de la pieté, tu honorerois les dieux, que les empereurs mêmes honorent avec pieté. Andronic dit : C'eſt impieté cela & non pieté, de laiſſer le Dieu vivant, pour adorer du bois & des pierres. Maxime dit : Les empereurs ſont donc impies, bourreau ? Andronic dit : Oüi à mon avis ils le ſont. Vous même, ſi vous voulez raiſonner droit, vous voyez bien que c'eſt une impieté, de ſacrifier aux demons. Maxime dit : Retournez-le & piquez-lui les côtez. Andronic dit : Je ſuis devant vous, faites ſouffrir à mon corps tout ce qu'il vous plaira. Le gouverneur dit : Mettez-y du ſel & lui frottez les côtés avec des teſſons. Andronic dit : Vous avez fortifié mon corps par les playes. Maxime dit : je te ferai perir petit à petit. Andronic dit : Je ne crains point vos menaces, ma réſolution eſt plus forte que toutes vos inventions & toute votre malice, c'eſt pourquoi je mépriſe vos tourmens. Le gouverneur dit : Mettez-lui les fers au cou & aux pieds, & le gardez dans la priſon.

II. Second interrogatoire.

Le ſecond interrogatoire ſe fit à Mopſueſte. Le gouverneur Maxime dit : Faites venir ces impies, qui ſuivent la religion des Chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, ſeigneur. Le gouverneur dit à Tharaque : Il me ſemble que la pluſpart des hommes honorent la vieilleſſe, à cauſe qu'elle eſt accompagnée de bon ſens. Prends donc de toi-même un bon conſeil, & ne ſuis pas aujourd'hui tes premiers ſentimens, ſacrifie aux dieux & tu recevras la loüange que merite la pieté. Tharaque dit : je ſuis chrétien ; pour cette loüange que vous dites, je ſouhaite que vous & les empereurs ſortiez de votre aveuglement, pour prendre des penſées plus raiſonnables, afin que le vrai Dieu vous fortifie & vous donne la vie. Le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche à

coups de pierre, & dites: Quitte cette folie. Tharaque dit: Si je n'étois sage je serois fou comme vous. Le gouverneur dit : Regarde tes dents ébranlées, & prens pitié de toi, miserable. Tharaque dit: Vous ne m'affligeriez point quand vous me feriez couper tous les membres l'un aprés l'autre ; mais je demeurerois ferme en celui qui me donne la force qui est J. C. Le gouverneur dit : Croy moi ; car c'est ton interest ; approche & sacrifie. Tharaque dit: Si je savois qu'il me fut plus avantageux, je ne soufrirois pas tout ceci. Et comme Tharaque ne parloit plus , le gouverneur dit : Frappez-lui la bouche, & lui dites qu'il crie. Tharaque dit: Mes dents sont tombées , & j'ay les mâchoires brisées; je ne puis parler. Maxime dit: Et en cet état tu n'obéïs pas, insensé ? approche des autels & sacrifie aux dieux. Tharaque dit : Si vous m'avez ôté l'usage de la parole , du moins vous ne me ferez point changer de sentiment; au contraire, vous avez encore accrû ma fermeté, par vos supplices. Le gouverneur dit: Je sauray bien t'ôter cette fermeté, impie. Tharaque dit : Je suis prest à soûtenir tous vos assauts; mais je vous surmonte, au nom de Dieu qui me fortifie. Le gouverneur dit : Ouvrez-lui les mains & en approchez du feu. Tharaque dit: Je ne crains point votre feu temporel : Je crains seulement d'être condamné au feu éternel , si je vous obéïssois. Le gouverneur dit : Voilà tes mains toutes perduës par le feu ; quitte ta folie , insensé & sacrifie. Tharaque dit: Vous parlez à moi, comme si je refusois vos cruelles inventions ; aprenez maintenant du moins, que je suis ferme contre toutes vos attaques. Le gouverneur dit : Liez-le par les pieds , attachez-le en haut , & mettez sur son visage une fumée piquante. Tharaque dit: Je me suis moqué de votre feu, & je ne craindray point votre fumée. Maxime lui dit ;

tandis que tu es suspendu consens de sacrifier. Tharaque lui dit : Sacrifiez vous-même, proconsul, comme vous avez accoûtumé de sacrifier à des hommes; pour moi Dieu me garde de le faire. Maxime dit : Mettez de bon vinaigre avec du sel & versez-lui dans les narines. Tharaque dit : Ton vinaigre est doux & ton sel est insipide pour moi. Maxime dit : Mêlez de la moutarde au vinaigre & lui mettez dans le nez. Tharaque dit : Tes ministres te trompent, Maxime, ils m'ont donné du miel pour de la moutarde : Maxime dit : Je chercheray pour toi de nouveaux tourmens à la prochaine séance & je te rendray sage. Tharaque dit : Et moi je viendrai plus preparé contre tes inventions. Maxime dit, détachez-le, mettez-le aux fers & le livrez au geolier. Apellez celui qui suit.

Demetrius centurion dit : Le voici, seigneur. Maxime dit : Dis-moi, Probus, as-tu résolu de te délivrer des tourmens, ou n'as-tu pas encore renoncé à ta folie : Je te conseille d'approcher & de sacrifier aux dieux, comme les empereurs font, pour le salut de tous les hommes. Probus dit : Je viens devant vous aujourd'huy mieux preparé, & fortifié par la question que j'ay déja soufferte. Eprouvez-moi donc par toutes vos inventions; car ni vous, ni vos empereurs, ni les démons que vous servez, ni votre pere satan, ne me persuaderont jamais cette impieté, d'adorer des dieux que je ne connois point. J'ay mon Dieu, le Dieu vivant qui est au ciel, c'est celui-là que j'adore & que je sers. Maxime dit : Et ceux-ci ne sont pas des dieux vivans ? impie. Probus dit : Ceux qui sont dans des pierres & dans du bois, dans les ouvrages des hommes, comment peuvent-ils, être des dieux vivans ? vous vous trompez, proconsul, c'est une grande ignorance de les servir. Maxime dit :

Tu crois donc méchant que je me trompe, quand je t'avertis & quand je sers les dieux ? Probus dit: Perissent les dieux qui n'ont point fait le ciel & la terre, & tous ceux qui le servent. Maxime dit : Laisse tes fantaisies, sacrifie aux dieux, Probus, & te sauve. Probus dit : Je ne sers point les dieux, mais je sers & j'adore le Dieu, que je connois veritable. Maxime dit : Et bien approche de l'autel de Jupiter & sacrifie, afin de ne pas servir plusieurs dieux, comme tu dis, Probus dit : J'ay un Dieu dans le ciel, c'est celui-là que je crains : mais je ne sers point ceux que vous appellez dieux. Maxime dit: Je te l'ay déja dit, & je te le repete : Sacrifie à Jupiter le grand, l'invincible, qui voit tout. Probus dit : Au mari de sa propre sœur, à cet adultere, à cet impudique, à ce profane, comme tous les poëtes le témoignent, pour ne pas dire le reste de ses infamies : vous êtes assez injuste pour m'obliger à lui sacrifier ? Maxime dit : Frapez-le sur la bouche & lui dites · Ne blasphêmes pas. Probus dit : Pourquoy me maltraitez-vous ? je vous ay dit ce que disent d'eux ceux qui les adorent : je ne mens donc pas, je dis la verité, vous le savez bien.

Maxime dit : J'entretiens ta folie en ne te punissant pas. Faites rougir des fers & le mettez dessus. Probus dit : Votre feu est froid & ne me touche pas. Maxime dit : Rougissez-les plus fort & le mettez dessus, le tenant des deux côtez, Probus dit : Votre feu est devenu plus froid, vos ministres se moquent de vous. Maxime dit : Liez-le, étendez-le & lui déchirez le dos avec des nerfs crus, en lui disant ; Sacrifie & sois sage. Probus dit : Je n'ay pas craint votre feu, & je ne me soucie pas de vos tourmens. Si vous avez inventé quelque autre supplice, montrez-le, afin que je montre la puissance de Dieu, qui est en moi. Maxime dit : Rasez-lui la tête, & y mettez des

des charbons ardens. Probus dit: Vous m'avez brulé les pieds & la tête, & vous voyez que je ſuis ſerviteur de Dieu, & que je ſouffre vos menaces. Maxime dit: Si tu étois ſerviteur des dieux tu leur ſacrifierois & ſerois pieux. Probus dit: Je ſuis ſerviteur de Dieu & non des dieux, qui ſont perdus & perdent avec eux ceux qui les honorent. Maxime dit: Tous ceux donc qui les honorent, maudit que tu es, ne ſont-ils pas, autour de mon tribunal, honorez des dieux & des empereurs; ils vous regardent avec mépris vous autres, que l'on punit pour votre impieté. Probus dit: Croyez-moi, ils ſont perdus s'ils ne ſe repentent & s'ils ne ſervent le Dieu vivant. Maxime dit; Déchirez-lui le viſage, afin qu'il ne diſe pas le Dieu, mais les dieux. Probus dit: Vous me faites fraper, parce que je dis la verité. Maxime dit: Qu'on le remette auſſi en priſon, & faites venir celui qui ſuit.

Demetrius centurion dit: Voici Andronic. Maxime dit: Ceux qui ont eſté examinez devant toy ont ſouffert inutilement pluſieurs tourmens; mais aprés mille ſupplices, ils ont eſté contraints d'honorer les dieux, & ſont preſts à recevoir des empereurs des honeurs extraordinaires. Epargne-toi donc les tourmens, ſacrifie aux dieux, & tu recevras les honneurs convenables; ſinon je te jure par les dieux & par les empereurs invincibles, que je puniray extraordinairement ta déſobéïſſance. Andronic dit: N'accuſe pas d'une telle foibleſſe ceux qui t'ont répondu devant moy, & ne croi pas me tromper par tes artifices, ni faire que je t'obéïſſe, je ne ſeray pas ſi lâche. Je demeure ferme armé de la foi que j'ay en mon Seigneur; & je ne crains ni toi ni ton tribunal. Déploye donc toutes tes menaces & tous tes tourmens. Maxime dit: Etendez-le aux pieux & le foüettez de nerfs crus. Andronic dit: Tu ne me fais pas grande choſe,

aprés ce grand ferment, par tes dieux & par les empereurs. Athanafe corniculaire dit: Tout ton corps n'eft qu'une playe, & tu trouve que ce n'eft rien, miferable? Andronic dit, ceux qui aiment le Dieu vivant ne fe foucient pas de celà. Maxime dit: Frottez-lui le dos avec du fel: Andronic dit: Fais-moi faler davantage, afin que je fois incorruptible, & que je refifte mieux à ta malice. Maxime dit: tournez-le & le frappez fur le ventre, afin d'aigrir fes premieres playes, & que la douleur penetre jufques aux moüelles. Andronic dit: Je fuis entierement gueri des playes que m'avoient faits les tourmens de la premiere journée; comme vous l'avez vû, quand on m'a prefenté à votre tribunal. Celui qui m'a gueri alors me guerira encore. Maxime dit: Mechans foldats ne vous avois-je pas défendu, que perfonne les pansât, afin qu'ils fuffent réduits à nous obéïr. Pegafe geolier dit: Par votre grandeur, perfonne d'eux n'a efté panfé, & perfonne n'eft entré à eux; on les a gardez enchaînez dans le plus profond de la prifon. Si vous me trouvez menteur, ma tête en répondra. Maxime dit: Comment donc leurs bleffures ont-elles difparu? Pegafe geolier dit: Je ne fçai comment ils ont efté gueris; par votre vertu. Andronic dit? Infenfé, notre Sauveur & notre medecin eft grand. Il guerit ceux qui efperent en lui, non par l'application des medicamens; mais par fa parole. Quoyqu'il habite les cieux il nous eft prefent, parce qu'il eft par tout; mais tu ne le connois pas, infenfé que tu es. Maxime dit: Ces fots difcours ne te ferviront de rien; mais approche & facrifie aux dieux, de peur que je ne te faffe un méchant parti. Andronic dit: Je n'ay rien à répondre, que ce que je vous ay dit une & deux fois; car je ne fuis pas un enfant, pour me laiffer amufer par des flatteries. Le gouverneur dit: Vous ne me

ſurmonterez pas vous autres, & ne mépriſez pas mon tribunal. Andronic dit : Nous ne nous laiſſerons pas vaincre non plus par vos menaces ; vous nous trouverez de braves combatans par la force que Dieu nous donne en N.S.J.C. Et vous connoiſſez peut-être bien, proconſul, que nous ne craignons ni vous ni vos tourmens. Le gouverneur dit : Qu'on me prepare divers ſupplices pour la prochaine ſéance ; qu'on mette celui-ci en priſon avec des chaînes de fer ; & qu'on ne les laiſſe voir à perſonne dans le cachot.

Le troiſiéme interrogatoire ſe fit à Anazarbe en Cilicie. Numerius Maxime dit : Apellez ces impies de la religion des Chrétiens. Demetrius centurion dit : Les voilà, Seigneur. Tharaque étant venu, le gouverneur lui dit : Veux-tu du moins à preſent ceder aux coups, quitter ta confeſſion impudente & ſacrifier aux dieux, par qui toutes choſes ſubſiſtent. Tharaque dit : malheur à toi & à eux, ſi le monde eſt gouverné par ceux qui ſont deſtinez au feu & à des tourmens éternels : & non-ſeulement malheur à eux, mais à tous ceux qui font leur volonté. Le gouverneur dit : Ceſſeras-tu de blaſphémer, méchant, penſes-tu l'emporter par ton impudence, & m'obliger à te faire couper la tête, pour me défaire de toi. Tharaque dit : Si je pouvois mourir promptement, ce ne ſeroit pas un grand combat ; mais allonge & fais ce que tu voudras, afin que ma couronne augmente devant le Seigneur. Le gouverneur dit : Les autres priſonniers que les loix font punir en ſouffrent autant. Tharaque dit : C'eſt en quoy eſt votre erreur & votre grand aveuglement, de ne pas voir, que ceux qui font des crimes meritent ce qu'on leur fait ſouffrir ; mais ceux qui ſouffrent pour J.C. recevront de lui leur récompenſe. Le gouverneur dit : Impie & maudit, quelle récompenſe

III. Troiſiéme interrogatoire de S. Tharaque.

attends-tu aprés une si miserable mort? Tharaque dit; il ne t'est pas permis de t'en informer, ni de savoir quelle est la récompense qui nous est reservée; c'est pourquoy nous souffrirons l'insolence de tes menaces.

Le gouverneur dit, tu me parle, malheureux, comme si tu étois mon égal. Tharaque dit: Je ne suis pas ton égal, ni desire de l'être; mais je parle librement & personne ne peut m'en empêcher, à cause de Dieu qui me donne de la force, par N. S. J. C. Le gouverneur dit: Je t'ôteray bien cette liberté, méchant. Tharaque dit: Personne ne peut m'ôter la liberté de parler? ni toy, ni tes empereurs, ni votre pere satan, ni les démons que tu adores. Le gouverneur dit: Parce que je te parle, impie, je te rends insolent. Tharaque dit: Ne t'en prends qu'à toi-même. Pour moi, le Seigneur que je sers fait que ton visage même me fait horreur; bien loin que j'aime à te répondre. Maxime dit: Enfin songe à ne te pas faire tourmenter davantage, & viens sacrifier. Tharaque dit: Dans ma premiere confession à Tarse & dans la seconde à Mopsueste, j'ay confessé que je suis Chrétien; je suis encore ici le même: car il ne m'est pas permis de renverser la verité. Maxime dit: Quand je t'auray perdu de tourmens, à quoi te servira de te repentir, miserable? Tharaque dit: Si je me repentois j'aurois craint tes tourmens, la premiere ou la seconde fois, & j'aurois fait ta volonté; maintenant je suis ferme, & par la grace de Dieu, je ne me soucie point de toy. Fais ce que tu voudras, impudent. Maxime dit: J'ay accru ton impudence en ne te punissant pas. Tharaque dit. Je l'ay dit & le dis encore: mon corps est en ton pouvoir, fais ce que tu voudras. Maxime dit: Liez-le & l'attachez, afin qu'il devienne sage. Tharaque dit; Si j'étois fou je serois impie comme toy. Le gouverneur Maxime dit; pendant

que tu es attaché obéïs, avant que de souffrir les peines que tu merites. Tharaque dit: Quoiqu'il ne te soit pas permis de me faire souffrir toutes sortes de peines, à cause de ma condition militaire: je ne refuse pourtant pas tes inventions. Fais ce que tu voudras. Maxime dit: Un soldat qui honore avec pieté les dieux & les empereurs, reçoit des dons & avance dans les honneurs: pour toi, tu n'es qu'un impie, & tu as esté cassé honteusement; c'est pourquoy je te feray souffrir des tourmens plus grands. Tharaque dit: Uses-en comme il te plaira. Je t'en ay prié plusieurs fois, que differes-tu? Le gouverneur dit: Ne pense pas, comme j'ay dit, que je te veüille promptement ôter la vie. Je te puniray petit à petit; & ce qui restera de ton corps je le donnerai aux bêtes. Tharaque dit: Ne te contentes pas de promettre; fais au plutôt ce que tu as à faire. Le gouverneur dit: Tu te flattes méchant, qu'aprés ta mort quelques femmes vont embaumer ton corps avec des parfums; mais j'aurai soin d'en dissiper les restes. Tharaque dit; & maintenant & aprés ma mort, fais de mon corps ce que tu voudras.

Le gouverneur dit: Approche te dis-je & sacrifie aux dieux. Tharaque dit: Je te l'ay dit plusieurs fois stupide que tu es, que je ne sacrifie point à tes dieux, & n'adore point des abominations. Le gouverneur dit: Prenez-lui les joües & lui déchirez les levres. Tharaque dit: Tu as defiguré mon visage, mais tu as renouvellé mon ame. Maxime dit: Tu me forces, miserable, à te traiter autrement que je n'ai fait. Tharaque dit: Ne crois pas m'épouvanter par des paroles; je suis prest à tout, portant les armes de Dieu: Maxime dit: Quelles armes portes-tu, maudit que tu es, tout nud & tout couvert de playes? Tharaque dit: tu es trop aveugle pour les voir; mais

avec cette armure divine, je puis éteindre tous les traits enflammez de ton pere le demon. Maxime dit : Je souffre ta folie. Tes réponses ne m'aigriront pas, jusques à te faire mourir promptement. Tharaque dit : Quel mal ay-je fait, de dire que tu ne peux voir mes armes ; n'ayant point le cœur pur, mais étant impie & ennemi des serviteurs de Dieu. Maxime dit : Je te soupçonne d'avoir mal vêcu dés auparavant ; & d'avoir esté, comme on dit un enchanteur, avant que de venir à mon tribunal. Tharaque dit : Je n'ay point esté tel, ni ne le suis ; car je ne sers point les demons, comme vous autres, mais je sers Dieu, qui me donne la patience & me suggere les paroles que je dois dire. Maxime dit : Ces raisonnemens ne te serviront de rien ; sacrifie, pour te délivrer de ces souffrances. Tharaque dit : tu me crois bien insensé de quitter mon Dieu, qui me fera vivre éternellement ; & m'attacher à toi, qui peux soulager mon corps pour un moment, en tuant mon ame pour l'éternité.

Eph. IV. 13. 16.

Le gouverneur dit : Faites rougir des broches & les mettez sur ses mammelles. Tharaque dit : Quand tu ferois encore pis, tu n'obligeras point un serviteur de Dieu à adorer les démons. Le gouverneur dit : Aportez un rasoir, coupez-lui les oreilles & lui rasez la tête ; puis avec le rasoir ostez-lui tout autour la peau de la tête. Tharaque dit : Quand tu m'écorcherois tout le corps, je ne m'éloigne point de mon Dieu. Le gouverneur dit : Prenez les broches toutes rouges & lui mettez dans les côtez, Tharaque dit pendant qu'il souffroit : Que Dieu voye du ciel & qu'il juge. Le gouverneur dit : Quel Dieu invoques tu, maudit. Tharaque dit : Celui que tu ne connois pas, qui rendra à un chacun selon ses œuvres. Le gouverneur dit : Je l'ay déja dit ; je ne souffriray pas

que ces femmes envelopent tes reliques dans du linge & les embaument avec tes parfums, mais je te feray brûler, malheureux, & jetter tes cendres au vent. Tharaque dit: Je te l'ay déja dit & je te le dis encore ; fais ce que tu voudras ; mon corps est en ta puissance, Le gouverneur dit : Qu'on le remette en prison, & qu'on le garde pour l'exposer demain aux bêtes. Amenez en un autre.

IV. Troisiéme interrogatoire de S. Probus.

Demetrius centurion dit : Seigneur voilà Probus. Le gouverneur dit : Pense à toy, Probus, de peur de retomber dans les mêmes maux. Je suis persuadé que tu es devenu sage, & que tu veux sacrifier, afin d'être honoré de nous comme pieux envers les dieux. Probus dit : Nous sommes dans le même sentiment ; nous servons au Seigneur notre Dieu. N'esperez pas nous entendre parler autrement ; ni vos flatteries ni vos menaces ne serviront de rien, vous n'amollirez pas mon courage, je me presente hardiment devant vous, méprisant votre dureté. Qu'attendez-vous donc ? que ne déployez-vous votre fureur ? Le gouverneur dit : Vous avez tous concerté de renoncer aux dieux avec la même malice. Et aprés quelques réponses de Probus, Maxime dit : Liez-le, mettez-lui la ceinture & le pendez par le bout des pieds. Probus dit ; tu ne cesse point d'être impie, tyran, & de combattre pour les demons tes semblables. Le gouverneur dit : Croi moy, épargne ton corps, avant que d'être tourmenté, tu vois les maux qu'on te prépare. Probus dit : tout ce que tu me feras sera utile à mon ame. Ainsi fais ce que tu voudras. Le gouverneur dit:Rougissez les broches & mettez-lui sur les côtez, afin qu'il soit sage. Probus dit. Plus je te parois fou, plus je suis sage devant mon Dieu. Le gouverneur ajoûta: Rougissez davantage les broches & lui brûlez le dos. Probus

dit;Mon corps eſt en ton pouvoir.Que le Seigneur voye du ciel mon abaiſſement & mes ſouffrances;& qu'il juge entre toy & moy. Maxime dit : Celui que tu invoque, miſerable, c'eſt lui qui t'a livré comme tu merites, pour ſouffrir ceci. Probus dit; Mon Dieu eſt bon, il ne veut mal à aucun des hommes; mais chacun connoît ce qui lui eſt avantageux, étant libre & maître de ſa raiſon. Maxime dit; Verſez-lui du vin des autels & lui mettez de la chair dans la bouche. Probus dit : Seigneur J. C. Fils du Dieu vivant, voyez d'enhaut la violence qu'on me fait, & jugez ma cauſe. Le gouverneur dit : Tu as bien ſouffert miſerable; & enfin tu as mangé du ſacrifice. Que feras-tu maintenant? Probus dit: Tu n'as rien fait de merveilleux de me faire prendre par force des ſacrifices impurs; le Seigneur connoît ma réſolution. Le gouverneur dit: tu en as bu & mangé, ſtupide; promets-tu de le faire de toy-même, pour être tiré de tes liens. Probus dit? Malheur t'arrive, méchant, plutôt que tu ſurmontes ma réſolution, & que tu prophanes ma confeſſion; mais ſaches, que quand tu m'aurois fait avaler tous tes ſacrifices immondes, tu ne me ferois point de mal. Car le Seigneur voit du ciel la violence que je ſouffre.

Le gouverneur dit; Rougiſſez les broches & lui brûlez le gras des jambes. Probus dit; Ni ton feu, ni tes tourmens, ni ton pere ſatan, ne peuvent obliger le ſerviteur du vrai Dieu à ſe départir de ſa confeſſion. Le gouverneur dit: tu n'as plus de partie ſaine en ton corps, & tu perſiſte dans ta folie,miſerable. Probus dit, Je t'ay abandonné mon corps, afin que mon ame demeure ſaine & entiere. Maxime dit : Faites rougir des clous pointus & lui en percez les mains. Probus dit: Je vous rends graces, Seigneur J. C. de ce que vous avez bien voulu que

que mes mains ſoient cloüées en votre nom, à l'imitation de votre paſſion. Le gouverneur dit : Le grand nombre des tourmens t'a rendu encore plus fou. Probus dit : Ta grande puiſſance & ta malice ſans bornes, t'a rendu non-ſeulement fou, mais encore aveugle; car tu ne ſais ce que tu fais. Maxime dit: Impie tu oſe nommer fou & aveugle celui qui combat pour la pieté des dieux. Probus dit : Plût à Dieu que tu fuſſes aveugle des yeux & non du cœur. Le gouverneur dit : Eſtropié de tout le corps, tu te plains de moi; parce que je t'ay laiſſé encore les yeux ſains; & aprés quelques autres réponſes il dit : Crevez-lui les yeux, afin que tout vivant il perde le jour petit à petit. Probus dit: Tu m'as ôté les yeux du corps; mais malheur à toy, cruel tyran, il ne ſera jamais en ton pouvoir de m'ôter les yeux vivans. Le gouverneur dit : Tu es tout en tenebres, miſerable, & tu parles ? Probus dit : Si tu connoiſſois tes tenebres, impie, tu m'eſtimerois heureux. Maxime dit : Tu es mort de tout le corps, & tu ne ceſſe pas de diſcourir. Probus dit: Tant que mon eſprit demeure en moy, je ne ceſſerai point de parler, par le Dieu qui me fortifie. Maxime dit : Aprés tous ces tourmens eſpere-tu encore vivre ? & ne vois-tu pas que je ne te laiſſeray point la liberté mourir ? Probus dit : C'eſt pour cela que je combats, afin que ma bonne confeſſion ſoit parfaite, de quelque maniere que tu me faſſe mourir, impitoyable & ennemy du genre humain. Le gouverneur dit: Emportez-le, mettez-le dans les fers, gardez-le dans la priſon ; ne permettez pas qu'aucun de leurs compagnons approche d'eux & les louë de ce qu'ils ſont demeurez dans leur impieté. Bien entendu qu'au premier combat des bêtes on les expoſera. Appellez l'impie Andronic.

V. Troisiéme Interrogatoire de S. Andronic.

Demetrius centurion dit: Le voilà seigneur. Le gouverneur dit: A present au moins as-tu pitié de ta jeunesse, & as-tu pris la sage résolution d'être pieux envers les dieux, autrement tu ne trouveras point de misericorde. Aproche donc, sacrifie aux dieux & te sauve. Andronic dit: Malheur à toy ennemi de toute verité; bête impudente, tyran, j'ay souffert toutes tes menaces, & maintenant tu croy me persuader de mal faire. Non tu ne rompras pas ma confession; je suis prest à soûtenir toutes tes attaques par le Seigneur, & à te montrer la vigueur de ma jeunesse & la fermeté de mon ame. Maxime dit: Il me semble que tu es en furie & possedé du demon. Andronic dit: Si j'étois possedé du demon, je t'obéïrois; mais comme je n'ay point de demon, je n'obéïs point. Car tu es tout entier au demon, & tu fais les œuvres des demons. Le gouverneur dit: Ceux qui ont passé devant toy, ont dit ce qu'ils ont voulu avant les tourmens; mais la cruauté des peines les a persuadez d'être pieux envers les dieux & soûmis aux empereurs, & ils se sont sauvez. Andronic dit: Quand tu mens, tu ne fais rien qui ne s'accorde à tes mauvaises maximes. Car ceux que tu adores ne sont point demeurez dans la verité; tu es menteur comme ton pere. C'est pourquoy Dieu te jugera promptement, ministre de satan. Maxime dit: Si je ne te traite en impie, & si je n'abaisse ta suffisance, je ne gagnerai rien. Andronic dit: Je ne crains ni toy, ni tes menaces au nom de mon Dieu. Le gouverneur dit: Faites des paquets de papier & mettez-lui le feu sur le ventre. Andronic dit: Quand tu me brûlerois tout entier, tant que je respire tu ne me vaincras pas, maudit tyran; le Dieu que je sers m'assiste & me donne des forces. Le gouverneur dit: Tu resiste encore, insensé; demande du moins à mourir, pour ton in-

tereſt. Andronic dit : Tant que je ſuis en vie je ſurmonte ta méchanceté, & je prétends que tu me faſſes mourir tout entier ; car c'eſt là ma gloire devant Dieu. Le gouverneur dit : Chauffez des broches & les lui mettez toutes rouges entre les doigts. Andronic dit ; Inſenſé qui mépriſe Dieu, tout rempli de penſées de ſatan ; tu vois mon corps brûlé par les tourmens, & tu penſes que je craigne tes inventions. J. C. eſt en moi, je ne te crains point.

Le gouverneur dit : Ne ſais-tu pas inſenſé que celui que tu invoques eſt un certain malfaicteur, qui fut mis en croix par l'autorité d'un gouverneur nommé Pilate, & que nous en avons les actes ? Andronic dit ; Tais-toy, maudit, il ne t'eſt pas permis de dire cela ; car tu n'es pas digne de parler de lui, impie. Si tu en étois digne, tu ne perſecuterois pas les ſerviteurs de Dieu ; mais tu n'as point de part à ſon eſperance. Le gouverneur dit : Et toy, quel profit trouve-tu à croire & à eſperer en cet homme, que vous appellez le Chriſt ? Andronic dit : J'y trouve un grand profit, & j'auray une grande récompenſe, pour tout ce que je ſouffre. Aprés quelques autres diſcours, le gouverneur dit : Ouvrez-lui la bouche, mettez-y des viandes de deſſus l'autel, & verſez-y du vin. Andronic dit : Seigneur mon Dieu, voyez la violence que l'on me fait. Le gouverneur dit : Que feras-tu maintenant, maudit démon ; ceux à qui tu n'as pas voulu ſacrifier, tu goûtes de leur autel. Andronic dit ; Inſenſé, tu m'en as fait verſer par force, je n'en ſuis point ſoüillé, parce que je ne l'ay point fait volontairement. Dieu le ſait, lui qui ſonde les penſées, & qui peut me délivrer de la fureur de ſatan & de ſes miniſtres. Maxime dit : Je te feray couper la langue pour t'empêcher de tant parler. J'ay tort de te ſouffrir, je te rends plus inſenſé.

Andronic dit : Je t'en prie, fais-moi couper les lévres & la langue, où tu crois que j'ay receu tes abominations. Maxime dit : Quoy donc insensé, jusques à quand te laisseras-tu tourmenter, voi que tu en as goûté, comme j'ay dit. Andronic dit : Malheur à toy, infame tyran, & à ceux qui t'ont donné cette puissance, je ne goûteray jamais de tes sacrifices impies. Tu verras ce que tu as fait contre un serviteur de Dieu. Le gouverneur dit : Méchant, tu maudis nos princes, qui nous ont procuré une si longue paix ? Andronic dit : J'ay maudit, & je maudis ces pestes & ces sangsuës, qui renversent le monde. Que le Seigneur avec son bras puissant les confonde & les perde. Le gouverneur dit : Mettez un fer dans sa bouche, détachez-lui les dents, & coupez sa langue blasphême, afin qu'il apprenne à ne pas injurier les empereurs. Emportez ses dents & sa langue ; brûlez-les & les réduisez en cendres, que vous semerez par tout, de peur que quelqu'un de cette religion impie, ou quelque femme ne les recüeille pour les emporter & les garder comme quelque chose de precieux, de saint ; pour lui remenez-le & le gardez dans la prison, pour être exposé aux bêtes avec ses compagnons au premier combat.

VI. Dernier combat des martyrs.

Aprés que les martyrs eurent esté ainsi interrogez pour la troisiéme fois, Maxime appella Terentien pontife de Cilicie, & lui ordonna de donner le lendemain un spectacle de bêtes à tout le peuple de la ville. Aussitôt Terentien donna ordre à ceux qui gouvernoient les bêtes de se tenir prests. Dés le grand matin toute la ville jusques aux femmes & aux enfans, sortit pour aller à l'amphitheatre, qui étoit environ à un mille. Quand il fut rempli de peuple, Maxime y vint & assista aux spectacles. Aprés que les jeux eurent duré une partie du

jour, comme il y avoit déja plusieurs hommes par terre tués ou par les gladiateurs ou par les bêtes, Maxime envoya tout d'un coup des soldats pour amener les martyrs. Le feu & les autres tourmens les avoient mis hors d'état de marcher, ainsi les soldats furent contraints de les apporter. Quelques Chrétiens qui les observoient secretement pour être les témoins de leur combat, se mirent alors sur une montagne voisine, & s'étant assis entre des rochers, ils prioient avec des larmes & des soupirs. Quand les martyrs furent apportez au milieu de l'amphitheatre, il s'éleva un grand murmure parmi le peuple. Plusieurs étoient indignez de leur condamnation injuste; plusieurs pour ne point voir ce spectacle, se retirerent disant des injures à Maxime. Il donna ordre de marquer ceux qui s'en alloient, & de les citer devant lui le lendemain, pour les condamner.

On lâcha plusieurs bêtes, qui ne toucherent point aux martyrs. Maxime s'en mit fort en colere. Il fit venir le gouverneur: le fit foüetter, & lui dit avec de grandes menaces: Si tu as quelque bête bien furieuse, lâche-la promptement contre ces criminels. Celui-ci tout tremblant lâcha une ourse, qui avoit déja tué trois hommes ce même jour. Quand elle fut proche; elle passa par dessus les autres & courut à Andronic, puis elle s'assit auprés de lui & léchoit ses playes. Andronic mettoit sa tête sur elle & s'efforçoit de l'irriter, pour sortir plûtôt de la vie; mais l'ourse demeura couchée auprés de lui. Maxime en colere la fit tuer, & elle fut égorgée aux pieds d'Andronic. Terentien le pontife craignant que Maxime ne s'en prit à lui-même, commanda de lâcher une lione, qu'Herode pontife d'Antioche lui avoit envoyée. Quand elle parut elle fit trembler les spectateurs par son rugissement & le grincement de ses dents;

& voyant les martyrs étendus par terre, elle vint à Tharaque, se baissa & se prosterna à ses pieds. Tharaque étendit la main, & la prenant par les crins & par les oreilles, l'attiroit à lui. Elle se laissoit tirer comme un mouton, sans resister; puis elle secoüa la main de Tharaque & retourna vers la porte, sans s'arrêter à Probus ni à Andronic. Maxime défendit qu'on lui ouvrît; & la lione prenant les planches avec les dents s'efforçoit de les rompre, en sorte que le peuple épouvanté cria qu'on lui ouvrit. Maxime indigné s'en prenoit à Terentien, & commanda qu'on fit entrer des gladiateurs pour égorger les martyrs; ce qui fut executé.

Maxime sortant du spectacle laissa dix soldats, avec ordre de garder les corps des martyrs, que l'on avoit jettez pêle-mêle avec les corps des criminels. Il étoit déja nuit. Alors les Chrétiens qui observoient ceci descendirent de la montagne, se mirent à genoux, & prierent Dieu, qu'il leur fist la grace de pouvoir retirer les reliques des saints martyrs. Aprés leur priere s'étant approchez, ils virent les gardes qui faisoient bonne chere, & un grand feu allumé auprés des corps. Ils se retirerent un peu, se mirent encore à genoux, & prierent tous d'une voix Dieu & son Christ par le S. Esprit de leur accorder son secours, pour délivrer ces saints corps d'entre les corps profanes & immondes. Aussi-tôt la terre trembla, l'air fut agité de tonerres & d'éclairs, il vint une pluye épouvantable & la nuit étoit fort noire. Un peu aprés le tems s'étant appaisé, ils prierent encore & s'approcherent des corps, ils trouverent que la pluye avoit éteint le feu & que les gardes s'étoient retirez. Voyant cela ils approcherent plus hardiment; mais comme ils ne pouvoient discerner les corps saints, ils étendirent les mains au ciel, & prierent Dieu de les leur

faire reconnoître. Aussi-tôt il leur envoya du ciel une étoile brillante, qui leur marqua les corps, en s'arrêtant sur chacun. Ils les emporterent avec joye, & retournerent à la montagne voisine, en priant Dieu qui les favorisoit. Ayant passé une grande partie de la montagne, ils se déchargerent pour se reposer un peu; & prierent Dieu d'achever leur ouvrage & de leur faire connoître le lieu où ils devoient mettre les reliques de ces saints. Il les exauça, & leur envoya encore l'étoile pour les conduire. Elle les quitta à un endroit où ils virent une roche creuse & y cacherent les corps avec grand soin; puis revinrent à la ville voir ce qui se passoit; car ils savoient bien que l'on rechercheroit ces corps.

En effet Maxime fit punir les gardes d'avoir laissé dérober les corps, & se retira de la ville. Aprés quoi, c'est-à-dire au bout de trois jours, trois de ces Chrétiens, savoir Marcion, Felix & Barbas demeurerent au lieu où étoient les saintes reliques, pour le rendre plus seur, resolus d'y passer leur vie, & esperant d'être enterrez auprés d'eux. Les fideles eurent soin de recueillir les actes des trois interrogatoires des martyrs, & en obtinrent une copie d'un des speculateurs nommé Sabaste, moyennant deux cens deniers, qui sont prés de quatre-vingts livres de notre monnoye. Ensuite ils envoyerent ces actes aux fideles d'Iconium par quelques-uns de ceux qui avoient esté spectateurs de l'execution, & les chargerent d'une lettre dont le titre est tel: Pamphile, Marcien, Lysias, Agatocles, Parmenon, Diodore, Felix, Gemellus, Athenion, Tharaque & Orose; à Aquilus Bassus, Berulle, Timothée & tous les freres qui sont à Icone. Ensuite ils le prierent d'envoyer ces actes aux freres de la Pisidie & de la Pamphilie; pour les édifier & les fortifier dans la foi. Aprés les actes & le recit de l'exe-

cution, ils mettent la datte en ces termes : Les ſaints martyrs ont eſté conſommez la premiere année de la perſécution, le cinquiéme des ides d'Octobre, ou l'onziéme d'hyperberetée. La nuit ſuivante ont eſté mis dans la montagne les corps des ſaints martyrs Probus, Tharaque & Andronic, à l'illuſtre ville d'Anazarbe.

VII. Sainte Julitte & S. Cyrique. *Acta ſinc. p.* 228.

Dans la même province de Cilicie, à Tarſe qui en étoit la metropole, Julitte ſouffrit le martyre avec ſon enfant. Elle étoit de Lycaonie, de race royale, & craignant la perſecution, qui s'y exerçoit cruellement par le gouverneur Domitien; elle abandonna ſes biens qui étoient grands, & s'enfuit avec deux ſervantes & ſon fils Cyrique, âgé ſeulement de trois ans. Elle arriva à Seleucie où elle trouva la perſecution encore plus violente, ſous le gouverneur Alexandre, pire que Domitien. Elle paſſa donc à Tarſe; mais Alexandre y arriva en même temps, comme de concert. Elle fut priſe tenant ſon enfant entre ſes bras : les ſervantes s'enfuirent & regardoient ce qu'elle deviendroit. On la preſenta au tribunal, Alexandre lui demanda ſon nom, ſa condition, ſon païs; elle répondit : Je ſuis Chrétienne. Alexandre lui fit ôter ſon enfant, qui réſiſtoit de tout ſon pouvoir, & ne quittoit point les yeux de deſſus elle : mais les bourreaux le porterent au gouverneur, qui fit étendre la mere & battre cruellement à coups de nerfs. Elle répondit ſeulement: Je ſuis Chrétienne & je ne ſacrifieray jamais aux démons. Cependant Alexandre tenoit l'enfant ſur ſes genoix, le flatoit de la main, tâchoit de le baiſer & de l'empêcher de pleurer. Mais l'enfant ayant toûjours les yeux ſur ſa mere, s'éloignoit du gouverneur autant qu'il pouvoit : détournoit la tête, le repouſſoit des mains & des pieds, dont il lui donnoit des coups dans les côtés, lui égratignoit le viſage de ſes petits ongles,

ongles, & disoit comme sa mere : Je suis Chrétien. Le gouverneur irrité le prit par le pied & le jetta à terre, du haut de son tribunal. La tête de l'enfant se cassa, sa cervelle fut répanduë sur les coins des degrez, & toute la place d'alentour arrosée de son sang. Sa mere le vit & dit : Je vous rends graces, Seigneur, de ce que vous avez bien voulu que mon fils reçut avec moi la couronne immortelle.

Mais le juge affligé de ce qu'il venoit de faire, lui fit déchirer les côtés, & répandre sur ses pieds de la poix boüillante, que l'on apporta dans une chaudiere. En même temps il lui faisoit dire par un crieur : Julitte prens pitié de toi & sacrifie aux dieux, de peur que tu ne meure malheureusement comme ton fils. Elle répondit en criant : Je ne sacrifie point aux statuës sourdes & muettes, c'est-à-dire aux démons; mais j'adore J.C. fils unique de Dieu, par qui le pere a tout fait, & je me presse de rejoindre mon fils dans le royaume des cieux. Le juge ordonna qu'elle eût la tête coupée, & que le corps de son fils fut jetté au lieu des suppliciez. Les bourreaux lui ayant mis un bâillon dans la bouche la menerent au lieu ordinaire des exécutions ; où aprés qu'elle eut fait sa priere à J. C. elle eut la tête coupée, & son corps fut jetté hors la ville, avec celui de son fils; c'étoit le seiziéme de Juillet. Le lendemain ses deux servantes enleverent les corps de nuit & les enterrerent. Une d'elles vêcut jusques au temps de Constantin & de la liberté de l'église; elle découvrit le lieu aux fidelles, & les saintes reliques furent honorées.

VIII. Martyrs de Palestine. *Eus. de Mart. Palæst. c. 3.*

Cette seconde année la persécution fut plus violente en Palestine, que la précedente. Urbain qui en étoit gouverneur reçut d'abord des lettres de l'empereur, qui ordonnoient generalement que tout le monde dans

les villes sacrifiât aux idoles, sans se restraindre au clergé seul, comme auparavant. A Gaza Timothée, aprés plusieurs tourmens fut brûlé à petit feu. Avec lui souffrirent Agapius & Thecle, qui furent condamnez à être devorez par les bêtes. Ensuite comme les payens celebroient une fête & un spectacle ordinaire, le bruit courut que l'on exposeroit aux bêtes ceux qui venoient d'être condamnez. Alors six jeunes hommes, Timolaus né dans le Pont, Denys de Tripoli de Phenicie, Romulus soudiacre de Diospolis, deux Egyptiens Pausis & Alexandre, un autre Alexandre de Gaza : ces six se lierent les mains pour montrer qu'ils étoient prests au martyre, & comme le gouverneur Urbain alloit au spectacle des bêtes, ils s'approcherent de lui en courant & confessant qu'ils étoient Chrétiens. Le gouverneur & ceux qui l'accompagnoient furent surpris. On mit les martyrs en prison, & peu de jours aprés on leur en joignit deux autres, un second Agapius, qui avoit déja souffert plusieurs tourmens pour la foi, en une autre occasion, & un second Denys qui le servoit. Ces huit eurent la tête coupée à Cesarée, tous en un même jour le 24. du mois Dystrus ou de Mars.

IX. S. Didyme & Ste Theodore. *Acta sinc. p.* 427.

En Egypte à Alexandrie le juge Proculus étant assis sur son tribunal, dit : Appellez la vierge Theodore. Un officier dit : La voilà. Le juge dit : De quelle condition êtes-vous? Theodore répondit : Je suis Chrétienne. Etes-vous née libre ou esclave? Je vous l'ay déja dit, Je suis Chrétienne. J.C. est venu me délivrer; car en ce monde je suis née de parens libres. Le juge dit : Appellez le curateur de la ville, & quand il fut venu, il lui dit : Que savez vous de la vierge Theodore. Lucius curateur dit : Par votre grandeur elle est libre & de tres-bonne maison. Le juge dit à Theodore : Pourquoi donc n'avez-vous

pas voulu vous marier? Elle répondit: Pour J.C. car venant en ce monde dans la chair, il nous a tirez de la corruption & nous a promis la vie éternelle. Le Juge dit: Les empereurs ont ordonné que vous autres vierges ſacrifiez aux dieux, ou ſoyez expoſées aux lieux infames. Theodore répondit: Je croi que vous n'ignorez pas que Dieu regarde la volonté, & que la violence que l'on ſouffre n'eſt plus un crime. Le juge dit: J'ay pitié de toi, par la conſideration de ta naiſſance & de ta beauté. Je t'avertis de ne me pas mépriſer; car tu n'y gagneras rien, par tous les dieux. Puis il repeta la même ordonnance des empereurs. Theodore fit la même réponſe, & ajoûta: Si vous voulez me couper la tête, ou la main ou le pied, ou mettre mon corps en pieces, ma volonté n'a point de part à ces violences. Mon vœu conſiſte dans la promeſſe que j'ay faite à Dieu par ſa grace; il eſt le maître & conſerve ſon bienfait comme il lui plaît. Le juge dit: Ne deshonore pas ta famille, par une infamie éternelle; puiſque ſuivant le témoignage du curateur, tu es noble & digne d'honneur. Theodore dit: Je confeſſe premierement J.C. qui m'a donné l'honneur & la nobleſſe; il ſait comment il conſervera ſa colombe. Le juge lui dit: Donnez-lui de grands ſoufflets & lui dites: Ne ſois point inſenſée, approche & ſacrifie aux Dieux. Theodore répondit: Par le ſecours du Seigneur, je ne ſacrifie point & je n'adore point les demons. Le juge dit: Tu m'as contraint malgré ta condition de te faire un affront, devant tout ce peuple qui attend ton jugement. Et enſuite: Je te donne trois jours de temps, & par les dieux ſi tu n'obéïs je t'expoſerai: afin que toutes les femmes te voyent, & que cet affront les corrige. Theodore dit: Ces trois jours ſont déja paſſez pour moi. Faites ce que vous voudrez: mais je vous prie de me met-

tre à convert d'insulte, jusques à ce que vous donniez votre sentence. Le juge dit : J'ordonne que Theodore soit sous seure garde jusques à trois jours, pour voir si elle reviendra de son opiniâtreté. Mais ne lui faites point de violence à cause de sa noblesse.

Trois jours aprés il s'assit & fit appeller Theodore, & voyant qu'elle persistoit dans sa résolution, il dit : La crainte des empereurs m'oblige à prononcer contre toi, de peur de me rendre coupable moi-même, c'est toi qui te livre au lieu infame. Voyons si ton Christ pour qui tu t'opiniâtres à resister t'en délivrera. Theodore répondit:Dieu qui connoît les choses cachées&qui sait tout avant qu'il arrive, qui m'a gardé sans tache jusques à present, saura bien aussi me garentir de ceux qui me voudroient faire injure. Elle fut donc menée dans ce lieu, & y étant entrée elle leva les yeux au ciel & dit: Pere de N. S. J. C. secourez-moi & me tirez d'icy, vous qui avez secouru Pierre dans la prison & l'en avez tiré sans aucun mal; tirez-moi d'icy sans tache, afin que tous voyent que je suis votre servante. Le peuple étoit autour de la maison,observant qui entreroit le premier; mais Dieu suscita un Chrétien nommé Didyme,qui s'habilla en soldat & y entra. Theodore le voyant fut troublée, & fuyoit par les coins de la chambre. Il lui dit : Je ne suis pas ce que vous pensez : Je suis votre frere qui n'ay pris cet habit profane,que pour vous délivrer. Venez,changeons d'habit; prenez celui-ci, qui vous a fait peur & sortez; je demeureray avec le vôtre. Elle y consentit, & prit entre-autres un chapeau qu'il portoit & l'enfonça sur son visage comme de honte, suivant qu'il l'avoit avertie. Il lui dit aussi de baisser les yeux & de ne parler à personne. Ainsi elle sortit heureusement.

Une heure aprés un autre entra & trouvant un hom-

me au lieu d'une fille, il fut ſurpris & dit en lui-même: Eſt-ce que Jeſus change auſſi les filles en hommes? Celui qui étoit entré eſt ſorti; qui eſt celui-ci? où eſt la fille que l'on y a enfermée? J'avois bien oüi dire qu'il avoit changé l'eau en vain, & je croyois que ce fût une fable. Je crains qu'il ne me change moi-même en femme. Mais Didyme ne ſe cacha point & dit: Le Seigneur ne m'a point changé, il m'a couronné auſſi-bien qu'elle. Vous ne la tenez plus; prenez-moi. Celui qui étoit entré le dernier ſortit; & le juge ayant appris ce qui s'étoit paſſé, fit amener Didyme. Il lui demanda ſon nom; & qui l'avoit envoyé pour faire cette action. C'eſt Dieu, répondit Didyme. Le Juge dit: Confeſſe avant les tourmens où eſt Theodore. Didyme répondit: Par J.C. fils du Dieu vivant je n'en ſai rien. Ce que je ſai certainement, c'eſt qu'elle eſt ſervante de Dieu, & qu'il l'a conſervée ſans tache. Le juge dit: Didyme de quelle condition es-tu? Didyme répondit: Je ſuis Chrétien, délivré par J. C. Le juge le menaça s'il ne ſacrifioit aux dieux, de le faire tourmenter doublement; comme Chrétien & comme ayant delivré Theodore; mais le voyant ferme, il ordonna qu'il eût la tête coupée & que ſon corps fût jetté au feu.

Theodore courut au lieu du ſupplice, pour lui diſputer la couronne du martyre. C'eſt moi, diſoit Didyme qui ay eſté condamné. Et moi, diſoit Theodore, je ne veux pas être coupable de votre mort; j'aime mieux mourir innocente. J'ay conſenti que vous m'ayez ſauvé l'honneur, mais non pas la vie, j'ai fui l'infamie & non pas la mort. Si vous m'aviez privée du martyre, vous m'auriez trompée. Enfin, ils gagnerent tous deux & furent tous deux martyrs. *Amb. ii. de Virg. c. 4.*

Ce ſont les principaux martyrs qui ſouffrirent pendant

la ſeconde année de la perſecution 304. de J. C. & elle ceſſa deſlors en Occident. Euſebe qui vivoit alors le témoigne en ces termes : toute l'Italie, la Sicile, la Gaule, l'Eſpagne, la Mauritanie & l'Afrique, receurent promptement la paix par un regard favorable de Dieu, avant que les deux premieres années de la perſecution fuſſent finies.

Euſ. de Mart. Paleſt. c. 3. in fin.

X.
Diocletien renonce à l'empire.
Lactant. de Mort. perſect. n. 17. & ibi Tomard.

L'empereur Diocletien fut malade pendant toute l'année 304. & ſon neuviéme conſulat. Aprés avoir paſſé l'eſté à Ravenne, il fit le tour de la Pannonie, par le Danube, & ſe rendit à Nicomedie ; où ſa maladie devint conſiderable. Il ne laiſſa pas de ſe montrer, pour faire la dédicace d'un cirque, au bout de l'an de ſa vingtiéme année. Sa maladie augmenta tellement que l'on faiſoit des prieres dans tous les temples pour ſa vie, le treiziéme de Decembre on le crut mort. Il revint le lendemain; mais l'eſprit lui demeura ſi affoibli, qu'il tomboit en démence à certaines heures, puis revenoit en ſon bon ſens. La pluſpart crurent que l'on celoit ſa mort en attendant le Céſar Galerius; & ils n'en furent deſabuſez que quand il parut en public, le premier jour de Mars de l'année 305. Comme il étoit malade depuis prés d'un an, à peine étoit-il connoiſſable. Galerius arriva à Nicomedie peu de jours aprés cet accident, & il ſe prévalut de l'état où il trouva Diocletien ſon pere adoptif, pour l'obliger à quitter l'empire ; comme il l'avoit déja perſuadé à Maximien Herculius, lui faiſant peur d'une guerre civile. D'abord il s'y prit doucement comme par affection ; répreſentant à Diocletien ſon grand âge, ſes infirmitez, & le beſoin qu'il avoit de ſe repoſer, aprés ſes grands travaux. Il lui alleguoit l'exemple de Nerva, qui avoit cedé l'empire à Trajan. Diocletien diſoit, qu'il ſeroit honteux aprés l'éclat d'une ſi haute éle-

Lactant. de mort. n. 17.

vation, de tomber dans l'obſcurité d'une vie baſſe, & qu'il ne ſeroit pas même trop ſeur, à cauſe de la multitude d'ennemis qu'il s'étoit fait dans un ſi long regne, que Nerva n'avoit regné qu'un an, & étoit revenu à la vie privée, dans laquelle il avoit vieilli, que ſi Galerius deſiroit le nom d'empereur, rien n'empêchoit qu'on ne les appellât tous Auguſtes.

Galerius qui vouloit quelque choſe de plus qu'un nom, répondit : il faut toûjours garder l'ordre que vous avez établi, que l'empire ait deux chefs ſouverains, & deux moindres, pour les aider. La concorde peut aiſément ſe maintenir entre deux, mais nullement entre quatre égaux. Si vous ne voulez pas ceder, je prendrai mes meſures, pour n'être pas plus long-temps au dernier rang. Il y a déja quinze ans que je ſuis relegué en Illyrie, ou ſur les bords du Danube, à combattre avec des nations barbares, tandis que les autres regnent à leur aiſe, dans des pays plus libres & plus paiſibles. Le foible vieillard l'oyant ainſi parler, dit en pleurant : Soit ſi vous le voulez. Il avoit déja reçu des lettres du vieux Maximien, qui lui mandoit ce que Galerius lui avoit dit, & il avoit appris que Galerius augmentoit ſes troupes. Etant donc réſolu que Diocletien & Maximien Herculius ſe retiroient, & que Conſtantius & Galerius de Céſars deviendroient Auguſtes, c'eſt-à-dire empereurs, il reſtoit de choiſir deux Céſars, pour remplir leur place. Il ſembloit que l'on dût choiſir leurs fils. Maximien Herculius en avoit un nommé Maxence, gendre de Galerius. Conſtantius avoit un fils nommé Conſtantin. Maxence étoit méchant & de mauvais naturel, & ſi ſuperbe, qu'il n'adoroit ni ſon pere ni ſon beau-pere. Auſſi le haiſſoient-ils tous deux. Le reſpect que l'on rendoit aux empereurs s'apelloit adoration. Conſtantin étoit un

jeune homme bienfait de corps & d'eſprit, de bonnes mœurs, qui avoit du genie pour la guerre, & une honnêteté ſinguliere; en ſorte que les ſoldats l'aimoient & le peuple le deſiroit: il y avoit long-temps que Diocletien l'avoit fait tribun du premier rang, & il étoit alors preſent à Nicomedie. Mais Galerius craignît de n'être pas aſſez le maître, s'il faiſoit Céſar un homme de ce mérite & ſi agréable à tout le monde; il voulut avoir des gens qui dépendiſſent de lui abſolument. Qui ferons-nous donc Céſars? dit Diocletien. Galerius dit: Severe, Quoy, dit Diocletien, ce danſeur, cet yvrogne, qui fait de la nuit le jour, & du jour la nuit? Il en eſt digne, dit Galerius, il a fidellement commandé les troupes, & je l'ay envoyé à Maximen, pour recevoir de lui la pourpre. Diocletien dit: Soit. Quel autre nous donnerez-vous? Celui-cy, dit Galerius, montrant ſon neveu fils de ſa ſœur nommé Daïa ou Daza, qui étoit un jeune homme demi barbare, à qui Galerius avoit donné le nom de Maximin, approchant de ſon nom de Maximien. Diocletien dit en ſoupirant: Ce ne ſont pas là des gens capables de ſoûtenir l'état. Mais c'eſt deſormais votre affaire: j'ai aſſez travaillé; s'il arrive quelque ininconvenient, on ne s'en prendra pas à moi.

Les choſes étant ainſi réſoluës ils parurent le premier jour de May l'an 305. A trois milles de la ville étoit une éminence au haut de laquelle Galerius lui-même avoit reçu la pourpre, & on y avoit erigé une colomne, avec une ſtatuë de Jupiter. Ils y allerent & aſſemblerent les ſoldats pour les haranguer. Le vieil empereur dit en pleurant: qu'il étoit infirme & demandoit du repos aprés ſes travaux, qu'il laiſſoit l'empire aux autres plus vigoureux & ſubſtituoit d'autres Céſars. On étoit dans une grande attente, & tout le monde jettoit les yeux

ſur Conſtantin, qui étoit ſur le tribunal. Tout d'un coup Diocletien déclare Céſars Severe & Maximin. La ſurpriſe fut grande. On demandoit ſi Conſtantin avoit changé de nom. Mais Galerius étendant la main repouſſa Conſtantin, tira Daïa, qui étoit derriere, lui ôta ſon habit ordinaire & le mit en preſence. Tout le monde demandoit qui il étoit & d'où il étoit venu; mais ils étoient ſi ſurpris, que perſonne n'oſa parler. Diocletien ſe dépoüilla de ſa pourpre & la jetta ſur ce jeune homme. Ils deſcendirent du tribunal; Diocletien traverſa la ville en chariot, & fut renvoyé dans ſon païs, étant redevenu Diocles & ſimple particulier; il retourna à Dioclée en Dalmatie. Le nouveau Céſar Daïa ou Maximin eut le gouvernement de l'Orient. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit eſté tiré des foreſts, où il gardoit des troupeaux; il avoit eſté d'abord écuïer, puis protecteur, c'eſt-à-dire, garde du corps, puis tribun & enfin Céſar, & tout cela en tres-peu de temps; il ne ſavoit ni la guerre ni les affaires.

XI. Tyrannie de Maximien Galerius.

Son oncle Maximien Galerius ſe regarda deſlors comme le maître du monde. Ce n'eſt pas qu'il n'eût partagé avec Conſtantius, en ſorte que Galerius avoit l'Illyrie, la Grece & l'Orient, & Conſtantius la Gaule, l'Eſpagne, l'Italie & l'Afrique; mais il refuſa l'Italie & l'Afrique; & d'ailleurs Galerius ne le comptoit guere. Car Conſtantius étoit doux naturellement, & alors affoibli par la maladie; en ſorte qu'il eſperoit le voir mourir bien-tôt, ou le dépoüiller aiſément; croyant qu'il ne pourroit lui ſeul réſiſter à trois. Galerius avoit un ami qu'il conſultoit ſur toute ſa conduite, ayant contracté avec lui une liaiſon fort étroite dés le commencement qu'il avoit porté les armes; c'étoit Licinius; mais il n'avoit pas voulu le faire Céſar, de peur de l'adopter pour

ſon fils ; il le reſervoit pour le nommer Auguſte & frere, à la place de Conſtantius : faire Céſar ſon fils Candidien, qui n'avoit encore que neuf ans ; & ſe dépoſer lui-même, mais pour garder la ſouveraine autorité ſur les quatre autres ; ſavoir, ſur Licinius & Severe Auguſtes, Maximien & Candide Céſars ; enſorte qu'ils ne fuſſent que les remparts de ſa puiſſance, & qu'à cet abri il paſſât tranquillement ſa vieilleſſe. Tels étoient les projets de Galerius.

Cependant il gouvernoit tyraniquement. Depuis qu'il eut vaincu les Perſes il loüoit hautement leur gouvernement deſpotique & leur coûtume de traiter leurs ſujets comme des eſclaves. Il diminuoit donc en tout la liberté des Romains. Il faiſoit mettre à la torture toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard aux dignitez ; on enlevoit de force pour ſon palais des femmes libres & même des nobles. Il avoit de grands ours à qui on trouvoit qu'il reſſembloit aſſez bien ; il leur faiſoit devorer des hommes pour ſe divertir, principalement pendant ſon ſouper. Il ſe plaiſoit à faire brûler les gens à petit feu, & s'étant exercé à tourmenter les Chrétiens, il traitoit de même tous les autres, qu'il comptoit pour coupables ; en ſorte que c'étoit une faveur d'avoir la tête coupée. Sous ſon regne l'éloquence fut éteinte, les avocats & les juriſconſultes furent bannis ou tuez ; les études lui ſembloient pernicieuſes & il haiſſoit les gens de lettres. Les Juges qu'il envoyoit dans les provinces étoient des ſoldats groſſiers & ignorans ; ils n'avoient point d'aſſeſſeurs, & il leur donnoit toute ſorte de licence, ſans reſpect pour les loix. Il déſola les provinces par la grandeur des cens & des capitations, & par la rigueur de l'exaction. Il ſembloit vouloir ſe venger ſur tous les Romains, de ce que Trajan avoit fait pour ſub-

juguer les Daces ses ancêtres ; & afin que personne ne s'exemptât de ses impositions, sous prétexte de mendicité ; il fit assembler tout ce qu'il pût de mendians, les fit mettre dans des barques & jetter tous dans la mer. Telle étoit la tyranie de Galerius Maximien. Il l'exerça principalement contre les Chrétiens ; ainsi cette troisiéme année la persécution fut la plus cruelle ; mais seulement en Orient. Il n'y avoit plus de distinction de clercs & de laïques, on faisoit mourir indifferemment tous les Chrétiens. Le César Maximin qui gouvernoit sous lui la province d'Orient, le secondoit bien, la confusion étoit grande, plusieurs s'enfuyoient & se dispersoient en divers lieux.

Euseb. de martyr. Pal. c. 4.

XII. Martyre de saint Apphien.

A Cesarée en Palestine il y avoit un jeune homme nommé Apphien, qui n'avoit pas encore vingt ans. Il étoit né à Pagas en Lycie, de parens fort riches & avoit étudié à Beryte, où étoit alors une école celebre de droit Romain ; mais il s'y étoit preservé des tentations de son âge & des mauvaises compagnies ; vivant avec la pureté & la modestie que demandoit le Christianisme. Etant retourné à sa ville, où son pere tenoit le premier rang ; il ne put demeurer avec ses parens, n'y ayant pas la liberté de vivre suivant sa religion ; & s'enfuit secretement, sans même emporter de quoi subsister, tant il se fioit à la providence. Elle le conduisit à Cesarée, où il vêcut avec Eusebe l'historien, & en peu de temps s'instruisit autant qu'il étoit possible des saintes écritures, & se prépara courageusement au martyre par des exercices de pieté.

La persecution fut alors excitée pour la seconde fois, la troisiéme année depuis son commencement. Il vint des lettres du nouveau César Maximin, portant ordre aux gouverneurs de faire sacrifier tout le monde, sans

diſtinction. Par toute la ville de Ceſarée les crieurs appelloient les hommes avec leurs femmes & leurs enfans aux temples des idoles, & les tribuns appelloient chaque ſoldat par ſon nom ſur les rôlles. Alors Apphien ſans avoir communiqué ſon deſſein à perſonne, non pas même à Euſebe, ni aux autres avec qui il vivoit : alla trouver le gouverneur Urbain, comme il ſacrifioit, & s'approcha de lui, ſans que les gardes qui l'environnoient s'en apperçuſſent. Il lui prit hardiment la main, l'empêcha de ſacrifier, & lui parlant gravement, lui conſeilla de ſe déſabuſer ; lui répreſentant qu'il n'étoit pas raiſonnable de quitter le ſeul vrai Dieu, pour ſacrifier à des idoles & à des démons. Auſſi-tôt ceux qui entouroient le gouverneur ſe jetterent ſur Apphien, comme des bêtes farouches, lui donnerent mille coups par tout le corps & le mirent en priſon ; où il demeura un jour & une nuit, les deux pieds étendus dans les entraves.

Le lendemain il fut preſenté au gouverneur, qui le voulant contraindre à ſacrifier, lui fit ſouffrir des tourmens tres-cruels:il eut les côtez déchirez,non-ſeulement une & deux fois, mais pluſieurs : enſorte que l'on voyoit les os & les entrailles ; & ſon viſage devint ſi enflé de coups qu'il avoit reçus, qu'il n'étoit plus reconnoiſſable. Comme il ne ſe rendoit point, les bourreaux lui entourerent les pieds de méches trempées d'huile & les allumerent. Le feu lui fondoit la chair & penetroit juſques aux os ; & le ſuc de ſon corps dégoutoit, comme de la cire fonduë ; mais il demeura toûjours ferme & fut remis en priſon. Le troiſiéme jour il fut encore preſenté au juge ; il perſiſta dans ſa confeſſion, & quoi que demi-mort il fut jetté dans la mer. Auſſi-tôt il s'éleva une ſi grande tempête, non-ſeulement ſur la mer,

mais dans l'air, que la terre & toute la ville en fut ébranlée ; & la mer, comme ne pouvant porter le corps du martyr, le jetta devant les portes de la ville. Tous ceux qui étoient alors à Cesarée furent témoins de cette merveille, entre-autres Eusebe, qui la raconte. Ce fut le deuxiéme jour du mois Xantique, ou le deuxiéme d'Avril, un vendredy. Dans le même temps & les mêmes jours un jeune homme nommé Ulpien souffrit le martyre à Tyr. Aprés avoir esté foüetté & tourmenté cruellement, il fut enfermé dans un sac de cuir, avec un chien & un aspic & jetté dans la mer ; c'étoit la peine des parricides.

Apphien avoit un frere de pere nommé Edesius. Il confessa plusieurs fois & aprés une longue prison, il fut condamné à travailler aux mines de Palestine. Il avoit plus étudié que son frere, & avant que d'être Chrétien il avoit esté philosophe, & en gardoit encore l'habit. Enfin se trouvant à Alexandrie & voyant les excés ausquels le juge se laissoit emporter contre les Chrétiens, en tourmentant des hommes graves & livrant des femmes d'une pieté singuliere, & des vierges mêmes à des infames marchands d'esclaves ; il s'approcha hardiment, & ayant couvert le juge de confusion par ses reproches ; il souffrit genereusement plusieurs sortes de tourmens, & fut enfin jetté dans la mer comme son frere. Ceci arriva peu de temps aprés.

XIII. Concile de Cirthe.

Aug. brevit. Collat. die. pert. c. 15. 17. id. cont. Cresc. lib. III. c. 26. 27. Optat. Mile-

En Afrique, la persecution étant cessée, mais les églises n'étant pas encore rebâties, onze ou douze évêques de Numidie s'assemblerent à Cirthe, pour élire un successeur à l'évêque de cette ville qui étoit mort. Ce fut le quatriéme jour de Mars, aprés le neuviéme consulat de Diocletien : autrement sous le cinquiéme de Constantius & de Galerius, c'est à-dire, cette année 305. de

vit. lib. 1.
An. 305.

J. C. Ils s'aſſemblerent donc dans la maiſon d'Urbain Donat. Second, évêque de Tigiſite, qui tenoit la premiere chaire, s'étant aſſis, dit: Commençons par nous éprouver, afin que nous puiſſions ordonner icy un évêque; puis il dit à Donat de Maſculite: On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit: Vous ſavez, mon frere, comme Florus m'a cherché, pour m'obliger à offrir de l'encens. Dieu n'a pas permis que je ſois tombé entre ſes mains; mais puiſque Dieu m'a pardonné, reſervez-moy auſſi à Dieu. Second dit: Que ferons-nous donc des martyrs, qui ont eſté couronnez pour ne les avoir pas livrées? Donat dit: Renvoyez-moi à Dieu, je lui en rendrai compte. Second lui dit: Paſſez d'un côté. Puis il dit à Marin de Tibilite: On dit que vous les avez auſſi livrées. Marin répondit: J'ay donné de petits papiers à Pollus, mais j'ay conſervé mes livres. Second dit: Paſſez de ce côté. Puis il dit à Donat de Calame: On dit que vous avez livré les écritures. Donat répondit: J'ay donné des livres de medecine. Second dit: Paſſez à côté. Puis il dit à Victor de Ruſſicade: On dit que vous avez livré les quatre évangiles. Victor répondit: C'eſt Valentin, le curateur; c'eſt lui qui m'a forcé à les jetter au feu; je ſavois bien qu'il les falloit perdre: pardonnez-moi ce peché, & Dieu me le pardonnera, Second dit: Paſſez à côté.

Enſuite il dit à Purpurius de Limate: On dit que vous avez fait mourir les deux enfans de votre ſœur à Milée dans la priſon. Purpurius répondit: Penſez-vous m'épouvanter comme les autres? Et vous qu'avez-vous fait, lorſque le curateur & le ſenat vous ont arreſté, pour vous faire livrer les écritures? comment vous êtes-vous tiré de leurs mains, ſinon en donnant ou en faiſant donner tout ce que vous aviez? ils ne vous laiſ-

ſoient pas aller aiſément. Pour moy j'ay tué & je tuë ceux qui ſont contre moi; ne m'obligez pas d'en dire davantage; vous ſavez que je ne me ſoucie de perſonne. Second le jeune dit à ſon oncle Second: Entendez-vous ce qu'il dit contre vous? il eſt preſt à ſe retirer & à faire ſchiſme, non-ſeulement lui, mais tous ceux que vous accuſez; je ſay qu'ils doivent vous quitter & donner une ſentence contre vous; vous demeurerez ſeul comme un heretique. Que vous importe ce que chacun d'eux a fait? ils en rendront compte à Dieu. L'évêque Second dit à Felix de Rotaria & à Victor de Garbe: Que vous en ſemble? Ils répondirent: Ils ont à en rendre compte à Dieu. Second dit: Vous le ſavez & Dieu auſſi: aſſeyez-vous. Ils répondirent tous: Dieu ſoit loüé. Aprés ce préliminaire, ces évêques traditeurs par leur propre confeſſion, ne laiſſerent pas de proceder à l'élection d'un évêque de Cirthe, capitale de Numidie.

XIV. Concile d'Elvire. *Concil. tom. 1. p. 697. Mendoza l. 1. c. 1.*

On rapporte à ce même temps, où la perſécution étoit appaiſée en occident, le concile tenu en Eſpagne à Elvire, c'eſt-à-dire Eliberis ou Illiberis, dans la province Betique; cette ville eſt à preſent ruinée; mais on croit qu'elle étoit proche de Grenade. Dix-neuf évêques s'y aſſemblerent; entre autres Oſius de Cordouë, déja confeſſeur, & depuis encore plus celebre: Sabin de Seville, Flavius d'Elvire, Liberius de Merida, Valere de Sarragoce, fameux confeſſeur; Decentius de Leon, Melanthius de Tolede, Vincent d'Oſſone, Quintien d'Evora, Patrice de Malaga. Avec les évêques vingt-ſix prêtres prirent ſéance au concile, les diacres étant debout, & tout le peuple préſent. On y fit quatre-vingt-un Canons de diſcipline, qui commencerent par l'idolatrie comme le plus grand de tous les crimes.

Le premier porte: Que quiconque aprés le baptême

étant en âge de raiſon, ſera venu à un temple pour idolatrer & l'aura fait, ne recevra pas la communion même à la fin de ſa vie. Les frequentes chûtes que l'on avoit vûës pendant la perſécution, pouvoient obliger à cette ſeverité, envers ceux qui auroient apoſtaſié volontairement. On défend aux Chrétiens de monter au
c. 59. capitole des payens, même pour voir le ſacrifice; ſi un fidele l'a fait, il eſt condamné à dix ans de penitence.
c. 2. & ibi. Albas-pin. Il y avoit des Chrétiens foibles, qui prenoient les charges de flamines ou ſacrificateurs des idoles, à cauſe de la dignité temporelle qui y étoit jointe, le concile les
c. 3. condamne comme les autres, s'ils ont ſacrifié; mais s'ils ont ſeulement donné les ſpectacles, on leur accorde la communion à la fin, aprés avoir fait la penitence legi-
c. 4. time. S'ils ſont catecumenes & qu'ils ſe ſoient abſtenus des ſacrifices : aprés trois ans ils ſeront admis au baptê-
c. 55. me. Les prêtres des faux dieux qui auront ſeulement porté la couronne, ſans ſacrifier, ni contribuer aux frais du ſervice des idoles, ſont reçus à la communion aprés
Act. xiv. 12. deux ans. Une des céremonies des ſacrifices profanes étoit de ſe couronner de fleurs. Le duumvir pendant l'année de ſa magiſtrature, devoit s'abſtenir d'entrer dans l'égliſe, parce qu'il ne pouvoit s'exempter d'aſſiſter au
c. 57. moins à quelque ceremonie payenne. Il eſt défendu aux femmes de donner leurs habits, pour l'ornement d'une pompe ſéculiere, c'eſt-à-dire, payene: ſous peine d'être
c. 40. privées de la communion pendant trois ans. Il eſt défendu aux proprietaires des terres de paſſer en compte ce qui aura eſté employé pour une idole, ſous peine de
c. 41. cinq ans d'excommunication. On exhorte les fidelles de ne point ſouffrir d'idoles dans leurs maiſons, autant qu'il ſera poſſible: s'ils craignent la violence de leurs eſclaves, qu'au moins ils ſe conſervent purs eux-mêmes. Les eſclaves

eſclaves étoient en grand nombre, la pluſpart idolâtres & ſoûtenus par les magiſtrats. Si quelqu'un briſe des idoles, & eſt tué ſur la place; il ne ſera point reçu au nombre des martyrs, parce que cela n'eſt point écrit dans l'Evangile ; & on ne trouve point qu'il ait jamais eſté pratiqué ſous les apôtres. c. 60.

Celui qui en aura fait mourir un autre par malefice, parce qu'il n'a pû commettre ce crime ſans idolatrie, il ne recevra pas la communion même à la fin. Une maîtreſſe qui aura foüetté ſi cruellement ſon eſclave, qu'elle en ſoit morte ; s'il paroît qu'elle l'a tuée volontairement, elle fera penitence pendant ſept ans: ſi c'eſt involontairement, pendant cinq ans. Si un fidelle s'étant rendu dénonciateur, a fait proſcrire ou mettre à mort quelqu'un, il ne recevra pas la communion même à la fin, ſi la cauſe eſt plus legere, il la recevra dans les cinq ans. Le faux témoin ſera puni à proportion de l'accuſation; ſi c'eſt contre un évêque, un prêtre, ou un diacre, & qu'il ne l'ait pas prouvé, il ne recevra pas la communion même à la mort. Ceux qui ſeront trouvez mettre des libelles diffamatoires dans l'égliſe, ſeront anathematiſez. c. 6. c. 5. c. 73. 74. c. 75. 52. c. 7.

Si un fidelle eſt tombé dans l'adultere, & aprés avoir eſté mis en penitence, retombe dans la fornication : il ne recevra pas la communion même à la fin. Si un fidelle marié a commis adultere pluſieurs fois; on l'ira trouver à l'article de la mort, s'il promet de ceſſer, on lui donnera la communion : s'il guérit & retombe, on ne ſouffrira pas qu'il ſe joüe davantage de la communion. Si un homme mariée tombe une fois : il fera cinq ans de penitence : la femme de même. Le mary complice de l'adultere de ſa femme ne recevra pas la communion même à la mort ; s'il la quitte, il ſera admis aprés c. 47. c. 69. c. 65. c. 70.

dix ans. Si une femme devenuë grosse d'adultere fait périr son fruit, on lui refusera la communion, même à la fin : à cause du double crime. De même si elle a vêcu dans l'adultere jusques à la mort. Si elle l'a quittée, elle recevra la communion aprés dix ans de penitence. Une
c. 63. catecumene qui aura étouffé son fruit conçu d'adultere, recevra le baptême à la fin. Si une veuve épouse celui avec qui elle aura peché : elle sera admise à la commu-
c. 64. nion, aprés cinq ans de penitence : si elle le quitte pour
c. 68. épouser un autre, elle n'aura pas la communion même
c. 72. à la mort. Ceux qui abusent des garçons ne recevront
c. 71. pas la communion, même à la fin. Une mere, ou toute
c. 12. autre, qui fait un trafic infame d'une fille, ne recevra pas la communion, même à la mort. Il semble que dans ce concile, le mot d'adultere ne se prend pas toûjours en son propre sens, mais quelque fois pour la simple fornication.

c. 8. Les divorces sont défendus: les femmes qui sans cause auront quitté leurs maris pour en épouser d'autres,
c. 9. ne recevront pas la communion, même à la fin. Si une femme Chrétienne quitte son mari adultere, mais Chrétien, & veut en épouser un autre, qu'on lui empêche : si elle l'épouse, qu'elle ne reçoive la communion, qu'a-
c. 10. prés la mort de celui qu'elle aura quitté. Celle qui épouse un homme, qu'elle sait avoir quitté sa femme sans cause, celle-là ne recevra pas la communion même à la
c. 15. mort. Quant aux mariages ; il est défendu de donner à des gentils des filles Chrétiennes; de peur de les exposer
c. 16. en la fleur de leur âge à l'adultere spirituel. Il en est de même des Juifs & des payens ; & les parens qui violent cette défense, sont retranchez de la communion pour cinq ans ; mais ceux qui donneroient leurs filles aux sa-
c. 17. crificateurs des idoles, ne recevroient pas la commu-

nion, même à la fin. Les parens qui auront faussé la foi des fiançailles, seront retranchez pour trois ans : si ce n'est que le fiancé ou la fiancée soient trouvez en faute griéve. Celui qui épousera la sœur de sa défunte femme, sera retranché pour cinq ans : celui qui commettra un inceste, en épousant la fille de sa femme ; ne recevra pas la communion, même à la fin. *c. 54.* *c. 61.* *c. 66.*

Touchant les ordinations. Il est défendu d'ordonner dans une province, ceux qui auront esté baptisez dans une autre, parce que leur vie n'est pas connuë. On ne doit point ordonner les affranchis dont les patrons sont dans le siecle, c'est-à-dire payens. C'est à cause des devoirs des affranchis, qui étoit un reste de servitude. On ne doit point ordonner sou-diacres, ceux qui ont commis un adultere en leur jeunesse ; de peur qu'ensuite ils n'arrivent par subreption à un degré plus élevé : si on en a ordonné ils seront déposez. Il est ordonné generalement aux évêques, aux prêtres, aux diacres & à tous les clercs qui sont dans le service, de s'abstenir de leurs femmes : sous peine d'être privez de l'honneur de la cléricature. Si on découvre qu'un évêque, un prêtre, ou un diacre ait commis adultere depuis son ordination, il ne recevra pas la comunion, même à la mort : tant pour le crime que pour le scandale. L'évêque ou tout autre clerc, n'aura avec lui que sa sœur ou sa fille, qui soit vierge ou consacrée à Dieu, mais point d'étrangere. Si on découvre que quelqu'un des clercs ait pris des usures, il sera degradé & excommunié. Si un laïque en est convaincu, & qu'il se corrige, on lui pardonnera : s'il persevere dans cette iniquité, on le chassera de l'église. Les évêques, les prêtres & les diacres, ne quitteront point leurs places pour trafiquer, & ne voyageront point par les provinces, pour frequenter les foi- *c. 24.* *c. 51.* *c. 80.* *V. ff. de ope. libert.* *c. 30.* *c. 33.* *c. 19.* *c. 27.* *c. 20.* *c. 18.*

res & les marchez. Toutefois ils pourront envoyer leur fils, leur affranchi ou quelque autre personne, pour se procurer la subsistance; & s'ils veulent trafiquer, ils trafiqueront dans la province. Les églises n'avoient point encore de revenus fixes, & la plupart des clercs étoient pauvres jusques aux évêques.

c. 13. Les vierges consacrées à Dieu, qui auront trahi leur vœu & vêcu dans la débauche, n'auront pas la communion, même à la fin: mais si elles ne sont tombées qu'une fois par séduction ou par foiblesse, & ont fait pénitence toute leur vie: on leur donnera la communion à la fin. Les filles qui n'ont pas gardé leur virginité, si elles épousent ceux qui les ont corrompuës, seront réconciliées aprés un an de penitence: mais si elles ont connu d'autres hommes, elles feront penitence pendant cinq ans.

c. 14.

XV. Suite du concile d'Elvire.

c. 42. Touchant le baptême. Ceux qui commencent à se convertir à la foi, s'ils sont de bonnes mœurs, doivent être admis dans deux ans à la grace du baptême: si la maladie n'oblige de les secourir plutôt. On corrigera la coûtume de mettre de l'argent dans les fonts, en recevant le baptême: de peur que l'évêque ne semble vendre ce qu'il a reçu gratuitement. Les évêques ne doivent pas leur laver les pieds, mais les clercs. En voyage sur mer, ou si l'église n'est pas proche, un fidelle qui a gardé l'integrité de son baptême, & qui n'est point bigame, pourra baptiser un catecumene, en necessité de maladie: à la charge, s'il survit, de le mener à l'évêque, pour le perfectioner par l'imposition des mains; c'est-à-dire, le confirmer. Si un diacre gouvernant un peuple, a baptisé quelques personnes sans évêque & sans prêtre: l'évêque doit les perfectioner par sa benediction s'ils décedent auparavant, chacun sera sauvé selon sa

c. 48. *Cang. Gloss. Can. cha.*

c. 38. c. 77. c. 44. c. 62.

foy. On voit icy des diacres qui avoient une espece de paroisses. Celle qui a esté prostituée publiquement & ensuite mariée, si elle vient à la foy, doit être reçuë sans difficulté. Si un cocher du cirque ou un pantomime veulent se convertir; qu'ils renoncent premierement à leur métier, sans esperance d'y retourner. Si aprés avoir esté reçus, ils contreviennent à cette défense: qu'on les chasse de l'église. Si les gentils étant malades desirent *c. 39.*
qu'on leur impose les mains, & que leur vie ait quelque chose d'honnête; on leur imposera & on les fera Chrétiens: c'est-à-dire catecumenes, puisqu'il n'est parlé que d'imposition des mains: celui qui a esté catecumene & qui pendant un temps infini, n'est point venu à l'église: si quelqu'un du clergé le reconnoît pour Chrétien, ou si quelques fidelles en sont témoins: on ne lui refusera pas le Baptême. On voit icy que le nom de Chrétien se donne au catecumene, & le nom de fidelle à celui qui est baptisé. Ceux qui sont tourmentez par les esprits immondes étant à l'article de la mort, doivent être baptisez ou recevoir la communion, s'ils sont déja fidelles.

c. 45. V. Aug. tract. 44. in Joan. c. 2. c. 37.

Si un fidelle devenu apostat n'est point venu à l'église pendant un temps infini; & qu'il revienne sans avoir esté idolâtre, il recevra la communion aprés dix ans. Celui qui étant dans la ville manquera de venir à l'église par trois dimanches, sera exclus autant de temps, pour correction. Les évêques ne doivent point recevoir de presens de celui qui ne communie point. Le nom d'un énergumene ne doit point estre recité à l'autel avec l'oblation: & on ne doit point lui permettre de servir dans l'église de sa main. Si quelqu'un passe de l'église Catholique à une heresie & revient, il fera dix ans de penitence, & ensuite recevra la communion. Les petits en-

c. 46. c. 21. c. 28. c. 29. c. 22. c. 25.

fans qui auront esté pervertis, seront reçus sans differer, parce qu'il n'y a point de leur faute. On donnera seulement des lettres de communion à ceux qui apporteront des lettres de confession ; de peur qu'ils n'abusent du nom glorieux de confesseurs, pour exercer des concussions sur les simples. Les Chrétiens en voyage prenoient des lettres de leurs évêques pour témoigner qu'ils étoient dans la communion de l'église: s'ils avoient confessé la foy devant les persecuteurs, on le marquoit, & quelques-uns en abusoient. Par tout & principalement au lieu de la premiere chaire épiscopale, on doit interroger ceux qui portent des lettres de communion, pour savoir si tout va bien. Ainsi chaque évêque, ou du moins le métropolitain de chaque province, pouvoit être instruit de l'état de toutes les églises. On défend aux femmes de donner de ces lettres en leur nom, ni d'en recevoir adressées à elles seules.

c. 58. *Thomass. p. 1. l. 1. c. 3. n. 4.* *c. 81.*

Touchant diverses céremonies. On célebrera tous les mois les jeûnes doubles nommez superpositions, excepté les deux mois de Juillet & d'Aoust ; à cause de la foiblesse de quelques-uns. Ces jeûnes doubles ou renforcez étoient des jours que l'on passoit entiers sans manger. Le concile ajoûte: On corrigera l'abus, en sorte que l'on observe le jeûne double tous les samedis. On voit donc que deslors on jeûnoit en Espagne le samedi comme à Rome, & qu'outre les deux jours de jeûne de chaque semaine, on en observoit un tous les mois. Il faut corriger la mauvaise coûtume en sorte que suivant l'autorité des écritures, on celebre la pentecôte non le quarantiéme jour aprés la pâque : mais le cinquantiéme : qui ne le fera pas sera notté comme introduisant une nouvelle heresie. On traite d'heresie l'erreur sur ces ceremonies principales. On n'allumera point

c. 23. *V. pœnit. colomb.* *Cang. Gloss. 1. Superpositio.* *c. 26.* *c. 43.* *Levit. XXIII. Deut. XVI.* *c. 34.*

de cierges pendant le jour dans les cimetieres, pour ne point inquieter les esprits des saints, c'est-à-dire, ne point troubler l'attention des fidelles qui s'y assembloient pour prier. Il est défendu aux femmes de passer la nuit en veilles dans les cimetieres; parce que souvent il se commet des crimes en secret, sous prétexte de priere. Il ne doit point y avoir de peintures dans les églises: de peur que ce qui est servi & adoré ne soit peint sur les murailles. Peut-estre craignoit-on que ces peintures ne pouvant estre enlevées dans le temps de la persécution, ne fussent profanées par les infidelles. Il est défendu aux clercs & à tous les fidelles de manger avec les Juifs, sous peine d'excommunication. Si un fidelle jouë de l'argent aux dez, il sera excommunié: s'il se corrige, il pourra estre reconcilié aprés un an.

c. 35. *c. 36.* *c. 50.* *c. 79.*

Sur la penitence. Celui qui est tombé dans une faute mortelle, ne doit pas recevoir la penitence d'un prêtre, mais de l'évêque: toutefois si la maladie y oblige, le prêtre ou le diacre lui doit donner la communion, par ordre de l'évêque. Il faut entendre par la communion le viatique, ou quelque absolution de jurisdiction: non celle qui est attachée à l'ordre sacerdotal: comme dans la lettre de saint Cyprien. Tous les évêques sont convenus que chacun doit recevoir la communion de l'évêque qui l'en a privé pour quelque crime. Si un autre évêque ose l'admettre, sans le consentement de celui qui l'avoit excommunié: qu'il sache qu'il en rendra compte à ses confreres, au peril de sa place: c'est-à-dire, que c'est une cause de déposition. Voilà ce qui fut ordonné dans le concile d'Elvire, le plus ancien dont il nous reste des canons de discipline. Le mot de communion s'y prend d'ordinaire pour la participation aux sacremens & aux prieres publiques de l'église, & la com-

c. 32. *Thomass. discipl. 1. lib. 1. n. 25. n. 8.* *Cyp. ep. 18. Pam. 13. sup. liv. VI. n. c. 53.* *c. 37.*

munion libre avec les fidelles : quoiqu'en quelques canons ce concile semble le prendre comme nous, pour la participation de l'eucharistie. Le mot d'excommunication se prend pour un retranchement de la commu- *c. 37.* nion pendant quelque temps, tendant à la correction du pecheur; non pour l'anathême, par lequel un incorrigible est retranché pour toûjours & mis au rang des infidelles.

XVI. Histoire de Boniface & d'Aglaé. *Valef. ad lib. 27. Amon. p. 332.*

Il y avoit à Rome une femme puissante nommée Aglaé, fille d'Acace, qui avoit esté proconsul, de race de senateurs. Elle avoit donné trois fois les jeux publics à ses dépens à Rome. Elle avoit soixante-treize intendans pour gouverner son bien, & un au-dessus de tous nommé Boniface, avec lequel elle entretenoit un commerce criminel. Il étoit adonné au vin & à toutes sortes de débauches : mais il avoit trois bonnes qualitez, l'hospitalité, la liberalité, la compassion. S'il voyoit un étranger ou un voyageur, il le servoit avec toute sorte d'affection: la nuit il alloit par les places & par les ruës; & donnoit aux pauvres ce dont ils avoient besoin. Aprés plusieurs années Aglaé touchée de componction, l'appella & lui dit : Mon frere Boniface, tu vois en quels pechez nous somme engagez, sans songer qu'il faudra nous présenter devant Dieu, & lui rendre compte de ce que nous avons fait de mal en ce monde. J'ai oüi dire aux Chrétiens, que si quelqu'un sert les saints qui combattent pour Jesus-Christ, il aura part avec eux au jour du terrible jugement de Dieu. Je viens aussi d'apprendre que les serviteurs de J. C. combattent contre le demon en Orient, & livrent leurs corps aux tourmens pour ne point nier J.C. Va donc & nous apporte des reliques des saints martyrs: afin que nous les servions, que nous leur bâtissions des oratoires dignes d'eux, & que par leur moyen

moyen nous ſoyons ſauvés, nous & pluſieurs autres.

Boniface prit quantité d'or pour acheter des reliques & pour donner aux pauvres : avec douze chevaux, trois litieres & divers parfums, pour honorer les martyrs. En partant il dit à ſa maîtreſſe par plaiſanterie: Madame, ſi je trouve des reliques des martyrs, je les aporteray; mais ſi mes reliques viennent ſous le nom de martyrs, recevés-les. Aglaé lui dit : Quitte tes folies & ſonge que tu vas querir des reliques des ſaints martyrs. Pour moy, pauvre pechereſſe, je t'attends dans peu, & je prie le Dieu tout-puiſſant, qui a pris pour nous la forme d'eſclave & répandu ſon ſang, pour le ſalut du genre humain, d'envoyer ſon ange devant toy, de conduire tes pas par ſa miſericorde, & d'accomplir mon deſir, ſans conſiderer mes pechés. Boniface partit, & par le chemin il diſoit en lui-même : Il eſt juſte que je ne mange point de chair & que je ne boive point de vin, puiſque tout indigne & tout pecheur que je ſuis, je dois porter les reliques des ſaints martyrs : & levant les yeux au ciel, il dit : Seigneur Dieu tout-puiſſant, Pere de votre Fils unique, venés à mon ſecours & conduiſés mon voyage, afin que votre nom ſoit glorifié dans tous les ſiecles. Amen.

Aprés quelques jours de chemin il arriva à la ville de Tarſe, & ſachant qu'il y avoit des martyrs qui combattoient, il dit à ceux qui l'accompagnoient : Mes freres, allés chercher une hôtellerie, & faites repoſer les chevaux; je m'en vais voir ceux que je deſire le plus. Etant arrivé au lieu du combat, il vit les martyrs dans les tourmens. L'un pendu la teſte en bas & du feu étendu deſſous; un autre étendu à quatre pieux : un autre ſié par les bourreaux : un autre déchiré : un autre avoit les mains coupées : un autre avoit un pieu fiché dans la

gorge, & étoit ainsi cloüé à terre ; un autre avoit les pieds & les mains renversées & attachées par derriere, & les bourreaux le frapoient à coups de bâton. Ils étoient jusques au nombre de vingt hommes ; & leurs tourmens faisoient grande horreur aux spectateurs. Boniface s'aprocha des martyrs & les baisoit en criant : Qu'il est grand le Dieu des Chrétiens ; qu'il est grand le Dieu des Saints martyrs. Je vous prie serviteurs de J. C. priés pour moy, afin que j'entre en part avec vous au combat contre le démon. Il s'assit à leurs pieds, & embrassoit leurs liens, les baisant & disant : Combattés martyrs de J. C. foulés aux pieds le démon, un peu de patience, le travail est petit, & la récompense est grande.

XVII. Martyre de S. Boniface.

Le gouverneur jettant les yeux sur le peuple l'aperceut & dit : Qui est celui-là qui se mocque ainsi de moi & des dieux ? qu'on l'amene à mon tribunal. Puis il lui dit : Dis moi, qui es-tu, toi, qui méprise la splendeur de mon siege ? Boniface dit : Je suis Chrétien, & ayant J. C pour maître, je vous méprise vous & votre tribunal. Le gouverneur dit : Comment t'appelles-tu ? Boniface dit : je vous l'ay déja dit : je suis Chrétien : Mais si vous voulés savoir mon nom vulgaire, on m'appelle Boniface. Le gouverneur dit : Avant que je te touche les costés, aproche & sacrifie. Boniface dit : je vous ay déja dit plusieurs fois, que je suis Chrétien, & que je ne sacrifie point aux démons. Si vous voulés faire quelque chose, faites : voilà mon corps devant vous. Le gouverneur en colere fit aiguiser des roseaux, & les lui fit enfoncer sous les ongles des mains. Boniface regardoit le ciel & soufroit patiemment. Ce que voyant le gouverneur, il commanda qu'on lui ouvrît la bouche & qu'on y versast du plomb boüillant. Avant qu'on le fist, Boniface regardant au ciel, fit cette priere : Je vous rends

graces, Seigneur J. C. fils de Dieu : venés au ſecours de votre ſerviteur, ſoulagés-moi dans ces peines, & ne permettés pas que je ſois vaincu par cet infame gouverneur. Vous ſavés que c'eſt pour votre nom que je ſoufre. Ayant achevé ſa priere il cria aux autres martyrs: Je vous prie, ſerviteurs de J. C. priés pour moi. Les martyrs dirent tous d'une voix : Notre Seigneur J. C. luy-même envoyera ſon ange pour vous délivrer de cet infame, il achevera dans peu votre courſe, & placera votre nom entre les premiers nés. Aprés qu'ils eurent achevé leur priere & dit, amen : Le peuple ſe mit à pleurer, & cria à haute voix : Il eſt grand le Dieu des Chrétiens : il eſt grand le Dieu des martyrs. J. C. fils de Dieu ſauvés-nous. Nous croyons tous en vous, & nous avons recours à vous : anathême aux idoles des gentils. Alors tout le peuple courut renverſer l'autel & jetter des pierres au gouverneur. Il ſe leva & ſe retira effrayé de ce tumulte.

Le lendemain il s'aſſit ſur ſon tribunal, fit amener Boniface, & luy dit : Miſerable d'où te vient cette fureur, de mettre tes eſperances en un homme, & un homme qui a eſté crucifié comme malfaiteur ? Boniface luy dit : Tais-toy, n'ouvre pas tes lévres infames, pour nommer notre Seigneur J. C. Serpent dont l'eſprit eſt ténébreux, qui as vieilli en des mauvais jours. Malheur à toy ; car J. C. mon maître a ſoufert pour ſauver le genre humain. Le gouverneur irrité commanda que l'on emplît une chaudiere de poix, & que quand elle ſeroit boüillante on y jettât Boniface la teſte la premiere. Le martyr ayant fait le ſigne de la croix y fut jetté. Mais un ange deſcendit du ciel & toucha la chaudiere, qui fondit auſſi-tôt comme la cire devant le feu. Elle ne fit point de mal à Boniface ; mais elle brûla plus

ſieurs des miniſtres. Le gouverneur épouvanté de la puiſſance de J. C. & de la patience du martyr, commanda qu'on lui coupât la tête avec l'épée, diſant : Nous ordonnons que celui qui n'obéït pas aux loix des empereurs ſoufre la peine capitale. Les ſoldats le tirerent promptement du tribunal. Le martyr ayant fait le ſigne de la croix, pria les bourreaux de lui donner un peu de temps pour prier : & ſe tenant debout, tourné vers l'orient, il dit : Seigneur Dieu tout-puiſſant, pere de N. S. J. C. venés au ſecours de votre ſerviteur, envoyés votre ange, & recevés mon ame en paix : afin que le dragon meurtrier ne lui puiſſe nuire. Mettés-moi en repos avec le chœur de vos ſaints martyrs, & délivrez votre peuple de cette oppreſſion des impies. Car à vous appartient l'honneur & la puiſſance avec votre fils unique, & le S. Eſprit dans les ſiécles des ſiécles, amen. Ayant achevé ſa priere, il fut executé; & il ſe fit un grand tremblement de terre, enſorte que tous s'écrierent : Il eſt grand le Dieu des Chrétiens, & pluſieurs crurent en Jeſus-Chriſt.

XVIII. Reliques de S. Boniface.

Cependant les compagnons de Boniface le cherchoient par tout ; & ne le trouvant point ils ſe diſoient l'un à l'autre : Il eſt à preſent dans un cabaret ou ailleurs à ſe réjoüir, tandis que nous nous tourmentons à le chercher. En diſcourant ainſi, ils rencontrerent le frere du geolier, & lui dirent : N'avez-vous point veu ici un étranger venu de Rome? Il leur dit: Hier il y eut un étranger qui fut martyriſé pour J. C. & il eut la teſte coupée. Et où eſt-il, dirent-ils ? Il répondit : Dans l'aréne, & ajoûta : Comment eſt-il fait ? Ils dirent : c'eſt un homme quarré, épais, blond, qui porte un manteau d'écarlatte. Il dit : Celui que vous cherchez ſoufrit hier le martyre. Ils répondirent : Celui que nous cherchons eſt un

yvrogne & un débauché, qui n'a rien de commun avec le martyre. Il leur dit: Que vous coûtera-t-il de venir jusques à l'aréne & de le voir? Ils le suivirent, & il leur montra son corps étendu. Ils le prierent de leur montrer aussi sa teste, il l'alla querir, & leur apporta. Le visage du martyr étant presenté a ses compagnons se mit à rire par la vertu du S. Esprit. Eux l'ayant reconnu pleurerent amerement en disant: Ne vous souvenez pas de notre peché & du mal que nous avons dit de vous, serviteur de J. C. & ils dirent à l'officier: Voilà celui que nous cherchons; nous vous prions de nous le donner. Il refusa de leur donner gratuitement, ils luy en payerent 500. sols d'or & l'emporterent. Ils l'embaumerent, & l'enveloperent de linges précieux, le mirent dans une des litieres, & reprirent leur chemin avec joye, loüant Dieu de l'heureuse fin du Saint Martyr.

Cependant un ange apparut à Aglaé, & lui dit: Celui qui étoit votre esclave, est à present notre frere: recevez-le comme votre Seigneur, & le placez dignement. Car tous vos pechez vous seront remis par son intercession. Elle se leva promptement, & prit avec elle des ecclesiastiques pieux; ainsi faisant des prieres avec des cierges & des parfums, ils allerent au devant des saintes reliques, qui furent mises à cinquante stades de Rome, & elle y fit bâtir un Oratoire digne du martyr. Il s'y fit plusieurs miracles, les démons y étoient chassez, & les maladies guéries. S. Boniface soufrit le martyre à Tarse métropole de Cilicie, le quatorziéme de May, & fut enseveli à Rome le sixiéme de Juin. Aglaé renonça au monde, donna tout son bien aux pauvres, & affranchit tous ses esclaves; retenant seulement quelque peu de ses filles, qui renoncerent au monde avec elle. Elle se consacra ainsi au service de J. C. & lui devint si

agréable qu'elle chassoit les démons & guérissoit toutes sortes de maladies par ses prieres. Elle vécut encore dans les exercices de pieté treize ans, aprés lesquels elle s'endormit en paix, & fut enterrée auprés de Saint Boniface.

XIX.
S. Antoine sort du Château.
An. 305.
Vita S. Ant.

Saint Antoine avoit passé environ vingt ans dans le château desert, où il s'étoit enfermé, sans sortir & sans estre veu de personne. Enfin plusieurs desirant avec ardeur imiter sa maniere de vivre; & ses amis voulant à toute force rompre sa porte, il sortit comme d'un sanctuaire, où il s'étoit consacré à Dieu & rempli de son Esprit: & parut pour la premiere fois hors du château, à ceux qui venoient vers lui. Ils furent remplis d'étonnement, de voir son corps dans le même état: ni grossi manque d'exercice, ni attenué par tant de jeûnes & de combats contre les démons; il étoit tel qu'ils l'avoient connu avant sa retraite. Son ame étoit tranquille, ni abbatuë de tristesse, ni dissipée par la joye; il ne fut ni troublé de voir une si grande multitude, ni réjoüi des complimens qu'il recevoit: mais il étoit égal en tout: comme gouverné par la raison, & ferme dans son état naturel. Dieu guérissoit par lui plusieurs malades, délivroit plusieurs possedez: & donnoit tant de grace à ses paroles, qu'il consoloit les affligez & reconcilioit ceux qui étoient mal ensemble, leur disant à tous: qu'il n'y a rien dans le monde de préférable à l'amour de J. C. Il les exhortoit aussi à penser sérieusement aux biens à venir, & à la bonté que Dieu nous a témoignée, en livrant son propre fils à la mort pour notre salut. Ainsi il persuada à plusieurs d'embrasser la vie solitaire; ce qui fut la cause de tant de monasteres, qui s'établirent depuis dans les montagnes, & qui peuplerent les déserts. Les uns demeurerent prés de lui, à l'o-

Rom. VIII. 32.

rient du Nil, en un lieu nommé Pispers; les autres à l'occident vers la ville d'Arsinoé.

L'obligation de visiter ses disciples l'ayant engagé à traverser le canal d'Arsinoé, qui étoit plein de crocodilles; il se mit en priere & le passa, sans que lui, ni aucun de ceux qui l'accompagnoient receust le moindre mal. Etant retourné à son monastere, il continua les mêmes travaux. Ses fréquentes exhortations augmentoient la ferveur de ceux qui avoient déja embrassé la vie monastique; & portoient plusieurs autres à l'embrasser; & ainsi par l'attrait de ses paroles il se fit plusieurs monasteres; qu'il gouvernoit tous comme leur pere. Un jour entre autres, comme ils étoient tous assemblez autour de luy, il leur fit un grand discours en sa langue Egyptienne: les exhortant à ne compter pour rien leurs travaux passez, & leur découvrant les divers artifices des démons & les moyens de les vaincre. Il y avoit donc dans les montagnes des monasteres remplis de solitaires, qui passoient leur vie à chanter, à étudier, à jeûner, à prier, à se réjoüir dans l'esperance des biens à venir; à travailler pour pouvoir donner l'aumône, conservant entr'eux la charité & l'union. Ainsi l'on pouvoit voir veritablement comme un païs particulier de pieté & de justice. Il n'y avoit là personne qui fist tort à autruy, ou qui en receust; on n'y entendoit point la voix du collecteur; tous n'avoient autre desir que de s'avancer dans la vertu.

c. 14.

Job. XXXIX. 10.

Antoine vivoit d'ordinaire retiré dans son monastere particulier; augmentant ses exercices, & soupirant sans cesse par la pensée des demeures celestes. Considerant la fragilité de cette vie & la noblesse de l'ame: il avoit honte d'estre obligé à manger, à dormir & à descendre aux autres necessitez du corps. Souvent lors qu'il

étoit prest à manger avec ses disciples, se ressouvenant de la nourriture spirituelle, il s'en abstenoit & s'éloignoit d'eux. Ainsi il mangeoit d'ordinaire seul, & ne laissoit pas de manger souvent avec ses freres, lorsqu'ils l'en prioient, afin de pouvoir avec plus de liberté leur tenir des discours utiles. Il disoit qu'il faut plûtôt donner tous nos soins à l'ame qu'au corps, que nous ne devons accorder au corps que fort peu de temps, par necessité, & tout employer à l'utilité de l'ame, afin qu'elle ne soit pas entraînée par les plaisirs du corps, & qu'au contraire elle le réduise en servitude. Telles étoient les maximes de S. Antoine.

XX. Persécution en Cappadoce. S. Théodore. *Greg. Naz. orat. 20. p. 319.*

La persécution du César Maximin fut cruelle en Cappadoce comme dans le reste de l'Orient. Il se piquoit de paroître plus zelé pour l'idolatrie, que les autres princes, & ils paroissoient humains au prix de lui. Plusieurs martyrs combattirent jusques à la mort ; plusieurs en ayant esté fort proches, furent conservez, pour estre l'exemple des autres. Il y en eut qui s'enfuirent, entre autre le pere & la mere de Basile, pere du grand S. Basile depuis évêque de Césarée. Ils savoient la regle du martyre ; qui étoit de ne point aller au combat volontairement, pour épargner & les persecuteurs & les Chrétiens foibles, mais de ne pas reculer, quand on étoit en présence. Ils se retirerent donc dans les forests de Pont avec trés-peu de domestiques, & y menérent une vie trés-rude pendant sept ans, c'est à dire depuis l'an 306. jusques à l'an 313. & la fin de la persécution. Ils étoient riches & accoûtumés à une vie differente de celle qu'ils passoient dans ces bois inhabitez ; loin de leurs amis, exposez aux injures du temps, réduits à une nourriture trés chetive. Ils prierent Dieu de les soulager, comme il avoit secouru son peuple dans le

le desert : & aussi-tôt il leur envoya quantité de cerfs, dont ils prirent autant qu'ils voulurent.

A Amasie métropole du Pont, on prit Theodore pauvre & nouveau soldat venu d'Orient, qui étoit là avec sa légion en quartier d'hiver. Il fut presenté au gouverneur & au tribun ensemble, qui lui demanderent pourquoi il n'obéïssoit pas aux empereurs. Il répondit, Je ne connois point les dieux : mon Dieu est J.C. le fils unique de Dieu. Frapez, déchirez, brûlez-moi, coupez-moi la langue, si mes paroles vous choquent. Un soldat des premiers rangs voulut se moquer de cette réponse, & dit : Quoy donc, Theodore, ton Dieu a-t-il un fils ? Est-il sujet à l'amour & aux passions comme les hommes ? Non, répondit-il, mon Dieu n'est point sujet aux passions, & toutefois je reconnois qu'il a un fils dont la naissance est digne de lui. Mais toi, n'as-tu pas de honte d'adorer une déesse comme une femme mere de douze enfans ? C'étoit Cybele la mere des dieux, que l'on adoroit à Amasie. On donna à Theodore du temps pour déliberer : & pendant cet intervalle, poussé d'un zele extraordinaire, il brûla le temple de Cybele bâti sur le bord du fleuve. Il ne s'en cacha point, & étant de nouveau presenté devant les Juges, il le confessa, sans attendre qu'on l'interrogeât. Ils ne laisserent pas de le flatter, & de lui promettre de l'élever au-dessus de la bassesse de sa naissance, & de lui donner la dignité de pontife. Il s'en moqua ; disant, qu'il estimot les pontifes les plus malheureux de tous les idolâtres, comme étant les plus criminels.

Greg. Nyss. Orat. in Theo. Acta sinc. p. 531.

Alors ils le firent pendre au chevalet & tourmenter cruellement; mais il ne disoit que ce verset du pseaume: Je beniray Dieu en tout temps, sa loüange sera toûjours en ma bouche. On le mit en prison, où la nuit on en-

Ps. 33.

tendit une multitude de personnes, qui chantoient, & on vit des flambeaux allumez comme dans les veilles des Chrétiens. Le geolier étonné de cette vision entra dans le cachot, où il ne trouva que le martyr & les autres prisonniers tous endormis. Aprés plusieurs épreuves Theodore fut condamné au feu, & consomma ainsi son martyre.

XXI.
Epître canonique de S. Pierre d'Alexandrie.
An. 306.

La quatriéme année de la persécution, qui étoit l'an 306. de J. C. Pierre évêque d'Alexandrie, voyant approcher la pâque, & étant pressé de plusieurs, qui étoient tombez dans la persécution & demandoient d'être réconciliez à l'église; donna les regles suivantes, dans un traité de la penitence.

Tom. 1. conc. p. 936. Can. 1.

Ceux qui ont esté présentez & mis en prison; qui ont souffert les foüets & d'autres tourmens insuportables, & qui ensuite ont esté trahis par la foiblesse de la chair: quoique nous ne les ayons pas reçus d'abord à cause de la grandeur de leur chute, toutefois, parce qu'ils ont long-temps resisté, qu'ils ne sont tombez que par foiblesse, qu'ils portent en leurs corps les stigmates de J.C. & qu'il y en a qui sont dans le deüil depuis trois ans: il suffit de leur ordonner aprés le retour encore quarante jours, que N. S. jeûna aprés son baptême. Pendant lesquels ils s'exerçeront extraordinairement: ils jeûneront plus exactement, ils veilleront dans les prieres & méditeront ce que le Sauveur dit à celui qui le tentoit de l'adorer. Retire-toi satan, & le reste. Ceux qui ont souffert l'infection & les autres incommoditez de la prison, & ont ensuite esté vaincus sans combat; une année leur suffira, outre le reste du tems: puisqu'enfin ils se sont donez à la persécution pour le nom de J C. Quant à ceux qui n'ont rien souffert, mais qui, trahis par la crainte, se sont livrez comme des tranfuges, & maintenant vien-

Matth. 4.
Can. 2.

Can. 3.

nent à la penitence : il faut leur proposer la parabole du Figuier sterile, que le maître vouloit faire couper, & le jardinier demanda encore un an de penitence. S'ils montrent des fruits dignes de penitence, ils pourront estre secourus dans le même espace de temps. Car pour ceux qui sont entierement desesperez, qui ne font point de penitence, qui ne changent point de peau non plus que l'Ethiopien, ou sont changeans comme le Léopard ; on leur dira ce qui est dit à un autre : Puisse-t'on ne jamais manger de ton fruit : aussi secha-t'il incontinent.

Luc. XIII. 6.
Can. 4.
Marc. XI. 13.

Ceux qui ont imité David, qui feignit d'être épileptique, & n'ont pas nié ouvertement, mais ont éludé les artifices des ennemis comme des enfans plus habiles que les autres ; par exemple, s'ils ont passé devant les autres, s'ils ont donné des billets, s'ils ont envoyé des payens à leur place ; quoiqu'ils ayent, à ce qu'on dit, entraîné quelques-uns des confesseurs, toutefois parce qu'ils ont évité avec grand soin d'allumer le feu de leurs mains, & d'offrir l'encens aux demons, & qu'il est constant qu'ils ont agi par ignorance ; on leur donnera six mois pour faire penitence. Quelques-uns ont substitué à leur place des esclaves Chrétiens. Les esclaves qui étoient sous la main de leur maître, & pour ainsi dire, dans leurs prisons, feront un an de penitence, & apprendront desormais comme esclaves de J.C. à faire sa volonté, & à ne craindre que lui. Les maîtres seront en penitence trois ans ; tant parce qu'ils ont dissimulé, que parce qu'ils ont fait sacrifier leurs esclaves. Qu'ils regardent ce qu'ils ont fait, d'avoir attiré à l'idolatrie nos conserviteurs.

Can. 5.
1. *Reg.* XXI. 13.
Can. 6.
Can. 7.

Ceux qui aprés leur chute sont revenus au combat, se déclarant Chrétiens, & ont souffert la prison & les

Can. 8.

tourmens : il eſt juſte de les conſoler, & de communiquer avec eux en tout, & pour la paix & pour la participation du corps & du ſang, & pour l'exhortation ; puiſque ſi tous ceux qui ſont tombez euſſent fait de même, ils auroient témoigné une parfaite converſion.

XXII. De ceux qui ſe livroient eux-mêmes. *Can.* 9.

Quant à ceux qui ſe ſont approchez du combat à l'étourdi, au lieu de le differer avec prudence ; s'expoſant à la tempête, ou plûtôt l'excitant contre les freres : il ne faut pas laiſſer de communiquer avec eux, puiſqu'ils l'ont fait au nom de J.C. Quoiqu'ils n'ayent pas bien conſideré ces paroles : Ne nous expoſez pas à la tentation. Peut-être auſſi ne ſavent-ils pas, qu'il s'eſt ſouvent detourné de ceux qui le vouloient prendre ; & qu'au temps de ſa paſſion il ne ſe livra pas, mais attendit que l'on vint à lui avec des épées & des bâtons. Il a dit : On vous livrera aux tribunaux ; & non pas : Vous vous livrerez ; & encore : Quand on vous pourſuivra en une ville fuyez à une autre. Car il ne veut pas que nous allions chercher les ſatellites du demon ; de peur que nous ne ſoyons cauſe de leur perte, en les aigriſſant & les portant à commettre des crimes ; mais que nous attendions & nous tenions ſur nos gardes. C'eſt ainſi qu'Eſtienne fut lapidé par les Juifs ; Jacques décollé par l'ordre d'Herode ; Pierre le premier des apôtres ſouvent pris, mis en priſon, traité avec opprobre, & enfin crucifié à Rome. Ainſi Paul, aprés pluſieurs perſecutions & pluſieurs périls, eût la tête tranchée en la même ville ; toutefois à Damas il ſe fit deſcendre de nuit par la muraille, dans une corbeille. Car ils ſe propoſoient principalement d'annoncer la parole de Dieu : & cherchoient ce qui étoit utile, non à eux, mais au ſalut de pluſieurs.

Matth. XXVI. *Marc.* XIII.

Can. 10. Il n'eſt pas juſte de laiſſer dans le miniſtere les clercs

qui se sont livrez eux-mêmes & sont tombez, puis ont combattu de nouveau. Comment osent-ils demander ce qu'ils ont quitté dans le temps, où ils pouvoient être utiles aux freres? Tant qu'ils sont demeurez fermes, on leur pardonnoit leur impudence : mais puisqu'ils sont tombez, ils ne peuvent plus servir; comme étant prévaricateurs, & s'étant soüillez eux-mêmes. Qu'ils songent plûtôt à faire penitence & à se corriger de la vaine gloire. La communion leur suffit; mais il faut en avoir un soin particulier, depeur qu'on les afflige, jusques à leur donner pretexte de chercher à sortir de cette vie; ou que quelques-uns ne prétendent excuser leur chute, par la crainte du châtiment.

Il y en a qui se sont presentez dans la premiere chaleur de la persécution, entourant le tribunal & regardant les saints martyrs, dont le zele les excitoit par une loüable émulation, principalement parce qu'ils voyoient tomber ceux qui se retiroient; mais ils sont tombez, aprés avoir souffert la prison, la faim, la soif, ou les tourmens. Puisque l'on demande avec empressement des prieres pour eux, il est juste de leur accorder. Il ne peut nuire à personne de pleurer avec ceux qui pleurent pour leurs parens, leurs freres ou leurs enfans; & nous savons que Dieu a fait quelquefois des graces aux uns, pour la foy des autres; en remettant les pechez, en rendant la santé corporelle, en ressuscitant des morts. *Can. 11.*

Ceux qui ont donné de l'argent pour se délivrer entierement de la vexation des méchans, sont exempts de reproche. Ils ont souffert de la perte en leurs biens pour éviter la perte de leur ame: ce que d'autres plus interessez n'ont pas fait. On ne peut accuser non plus ceux qui se sont retirez, aprés avoir tout quitté; comme si *Can. 12.* *Can. 13.*

les autres avoient esté pris pour eux. Car à Ephese on prit dans le theatre Cajus & Aristarque, qui accompagnoient Paul : & quoiqu'il voulut se montrer au peuple, on l'en empêcha, parce que la sédition étoit excitée à cause de lui. Pierre, le prince des apôtres, fut délivré de prison par un ange; ce qui fut cause qu'Herode fit mourir les gardes, & toutefois on n'en accuse point Pierre.

Act. XIX.

Act. XII.

Can. 14.

Si on a fait violence à quelques uns, si on leur a mis un baillon à la bouche ; s'ils ont souffert constamment qu'on leur brûlât les mains, en les traînant aux sacrifices profanes, comme m'ont écrit de leur prison les bienheureux martyrs qui sont en Libye, & d'autres de nos confreres : ils doivent être comptez entre les confesseurs & même entre les ministres sacrez, puisqu'ils ne pouvoient plus parler ni se remuer, pour résister à la violence, & qu'ils n'ont point consenti aux crimes des persécuteurs.

Telles sont les regles de penitence de S. Pierre d'Alexandrie, où suivant l'usage de ces premiers siecles il résout tous les cas, par l'autorité de l'écriture. Il ajoûte à la fin cette regle touchant les jeûnes de l'église : Personne ne doit nous reprendre, de ce que nous jeûnons la quatriéme & la sixiéme ferie, comme il nous est ordonné, suivant la tradition. La quatriéme à cause du conseil que tinrent les Juifs de trahir le Seigneur : la sixiéme à cause de sa passion. Pour le Dimanche, nous le passons en joye, à cause de sa resurrection ; & nous avons appris à ne pas même fléchir les genoux en ce saint jour.

Can. 15.

XXIII.
Mort de Constantius Chlorus

L'empereur Constantius étoit dans la grande Bretagne malade à l'extremité. Il avoit écrit à l'empereur Galerius Maximien, auprés duquel étoit son fils Cons-

tantin, de le lui envoyer pour le voir; & depuis long-temps il le demandoit inutilement. Mais Galerius cherchoit à se défaire du jeune Constantin, & l'avoit souvent exposé aux bêtes; sous prétexte de jeux & d'exercices. Car il n'osoit pas l'attaquer ouvertement de peur d'exciter contre lui-même une guerre civile; & principalement de s'attirer la haine des troupes, ce qu'il craignoit le plus. Enfin ne pouvant plus lui refuser son congé; un soir il lui donna une lettre & lui dit de partir le lendemain matin aprés avoir reçu ses ordres; prétendant le retenir, sous quelque prétexte, ou écrire devant à Severe de l'arrêter. Constantin le prévit bien, & aprés le souper, quand Galerius fut endormi, il partit en diligence, & enleva les chevaux publics de plusieurs journées. Le lendemain Galerius dormit exprés jusques à midy, puis il demanda Constantin. On lui dit qu'il étoit parti aussi-tôt aprés le souper. Il commença à murmurer & à s'emporter: il demanda des chevaux pour le faire ramener. On lui dit qu'ils étoient enlevez par toutes les postes; à peine put-il retenir ses larmes. Mais Constantin faisant une diligence incroyable, arriva prés de son pere Constantius, comme il étoit prest à mourir. Constantius le recommanda aux soldats, le marquant ainsi son successeur à l'empire, & mourut dans son lit avec consolation à Yorc le vingt-cinquiéme de Juillet l'an de Jesus-Christ 306. Il avoit regné treize ans comme César, & prés de quinze mois comme empereur. Les soldats reconnurent Constantin pour empereur & le revêtirent de la pourpre, si-tôt qu'il parut en public. Du côté de son pere il descendoit de l'empereur Claude II. qui descendoit de Vespasien, d'où lui vint le nom de Flavius. Sa mere étoit Helene, que Constantius avoit prise à titre de concubine, parce qu'elle

Constantin empereur.
Lactant. de mort. pers. c. 24. Zozim. lib. 1.

Eus. vita Const. c. 12. 13. &c.

Id. hist. c. 26. 27.

An. 306.

Idac. in fast.

Gallican. in panegyr. 4. Zozim. lib. 11 Eutrop. lib. x. Ambros. in fun. Theodos.

n'étoit pas de condition à être ſon épouſe ſolon les loix; mais d'une naiſſance ſi obſcure, que l'on diſoit même que ſon pere avoit tenu hôtellerie. Conſtantius la quitta l'an 293. pour épouſer la belle fille de Maximien Herculius, nommée Theodore, dont il laiſſa pluſieurs enfans; Conſtantius, Dalmace, Annibalius & deux filles, Conſtancia & Eutropia. Conſtantin avoit trente & un an quand il vint à l'empire. Il étoit de belle taille & de bonne mine, robuſte, adroit à toutes ſortes d'exercices, & inſtruit des bonnes lettres; le latin étoit ſa langue naturelle, & le grec lui étoit preſque auſſi familier. La premiere ordonnance qu'il fit à ſon avenement à l'empire, fut pour rendre aux Chrétiens le libre exercice de leur religion.

Lact. num. 24
Id. n. 26.

Les images de Conſtantin furent apportées à Rome. C'étoit l'uſage de faire ainſi reconnoître les nouveaux empereurs. Maxence fils d'Herculius y étoit, qui profitant de la diſpoſition des ſoldats & des citoyens mécontens de Galerius, prit lui-même le titre d'empereur; c'eſt-à-dire, de Céſar: le vingt-ſeptiéme d'Octobre de cette année 306. D'abord il fit ſemblant d'embraſſer la foi chrétienne, pour flatter le peuple Romain. Il commanda à ſes ſujets de ceſſer la perſécution; & voulut paroître beaucoup plus doux & plus humain que ſes prédeceſſeurs. On trouve vers ce même temps, que Melchiade, alors prêtre de l'égliſe Romaine, & depuis Pape; envoya le diacre Straton avec des lettres de l'empereur Maxence & du préfet du prétoire, au préfet de Rome: pour rentrer dans les lieux, que l'on avoit ôtez aux Chrétiens pendant la perſécution. L'image de Conſtantin fut auſſi portée à Galerius en Orient, couronnée de laurier, ſuivant la coûtume. Galerius délibera longtemps s'il la recevroit. Il penſa la brûler & celui qui l'avoit

Euſ. hiſt. VIII. c. 14.

Aug. brevit. diei. 3. c. 18. & ad Donat. c. 12. & 13.

Lact. n. 25.

voit aportée ; mais ses amis lui répresenterent, qu'il avoit fait des Césars inconnus, malgré les soldats; qui en étant irritez se joindroient volontiers à Constantin. Il reçut donc son image à contre cœur, & lui envoya à lui-même ensuite la pourpre, pour faire croire qu'il l'associoit volontairement à l'empire.

XXIV.
Martyre de S. Agapius, Sainte Domnine, &c.
Eus. de Mart. Palæst. c. 6.
An. 305.
ibid. c. 3.

Cependant la persécution continuoit en Orient. Cette année, qui en étoit la quatriéme, le vendredy vingtiéme de Novembre à Cesarée de Palestine, le César Maximin étant present & celebrant la fête de sa naissance par des spectacles ; on amena dans l'aréne pour combattre contre les bêtes Agapius, qui y avoit esté déja exposé avec Thecle, la deuxiéme année de la persécution. Il avoit esté plus de trois fois tiré de prison, pour être produit dans l'aréne avec les malfaicteurs ; & les Juges avoient toûjours differé son supplice: soit par pitié, soit par esperance de le faire changer. Ce jour donc il fut amené en presence du César au milieu de l'aréne, avec un esclave, qui avoit, disoit-on, tué son maître. Ce criminel ayant quelque temps combattu contre les bêtes, le peuple en eut pitié; l'empereur lui accorda la liberté avec honneur ; & le peuple se mit à jetter de grands cris, dont l'amphiteatre retentit ; pour loüer l'empereur de la grace qu'il avoit faite à ce miserable. L'empereur appella ensuite Agapius, & lui proposa de renoncer au christianisme : mais il confessa à haute voix, & protesta qu'il étoit prest à souffrir tout avec plaisir, pour le créateur de l'univers. En même temps il courut au-devant d'une ourse, qu'on avoit lâchée contre lui, & qui aprés l'avoir dechiré, le laissa respirant encore. Il fut remis en prison où il vécut un jour ; & le lendemain on lui attacha des pierres aux pieds & on le jetta dans la mer. Tel fut le martyre d'Agapius.

Euf. VIII. hist. c. 12.
Acta sinc. p. 821. ex S. Chrisost.

C'eſt environ le temps du martyre de ſainte Domnine, avec ſes deux filles, Proſdoſe & Berenice. C'étoit une femme des plus nobles & des plus riches d'Antioche, bien faite, d'un grand eſprit & d'une grande réputation. Ses deux filles étoient d'une beauté ſinguliere, élevées dans la pieté. Pour éviter la perſécution, elle s'enfuit avec elles, juſques à Edeſſe; ſouffrant toutes les incommoditez d'un voyage, qu'elle faiſoit ſans ſecours, & chargée de la garde de ſes filles. Mais comme l'édit de la perſécution portoit, que les parens & les proches ſeroient obligez de découvrir les Chrétiens; le mari de ſainte Domnine vint à Edeſſe avec des ſoldats; & l'ayant trouvée l'emmena avec ſes filles, & la fit conduire à Hierapolis de Syrie. Dans le chemin ſe rencontroit une riviere; pendant que les ſoldats dînoient, ſainte Domnine prit ſes deux filles, & les tenant toutes deux par les mains, couvertes modeſtement de leurs habits, elle entra avec elles dans la riviere, où elles ſe noyerent toutes trois; pour éviter non-ſeulement les tourmens, mais les outrages dont leur pureté étoit menacée. L'égliſe greque les a toûjours honorées comme martyres, ne doutant point qu'elles n'euſſent cherché la mort, par une inſpiration particuliere du S. Eſprit.

XXV.
Herculius reprend la pourpre. Mort de Severe. Licinius empereur.
Lactant. de mort. v. 25.
Lact. n. 26.

L'empereur Galerius s'étant enfin réſolu à recevoir l'image de Conſtantin, ne voulut toutefois le reconnoître que pour Céſar; & donna le titre d'Auguſte à Severe, qui étoit plus âgé, & qu'il avoit déja fait Céſar. Ainſi les deux Auguſtes étoient Galerius lui-même & Severe, les deux Céſars Maximin & Conſtantin, qui ſe trouvoit réduit au quatriéme rang, au lieu du ſecond que l'armée lui avoit donné. Il s'en contenta pour lors, & Galerius croyoit avoir bien arangé ſes affaires; mais

il fut confondu par la nouvelle qui lui vint, que Maxence son gendre avoit esté declaré empereur à Rome. Galerius le haïssoit & ne pouvoit faire trois Césars ; c'est pourquoy il résolut de le perdre, & envoya contre lui Severe avec l'armée, qui avoit esté commandée par Maximien Herculius. Maxence pour s'attirer cette armée plus seurement, envoya la pourpre à Herculius son pere, qui avoit quitté l'empire & demeuroit alors en Campanie ; & le nomma Auguste pour la seconde fois. Herculius qui aimoit les nouveautez, & qui avoit quitté l'empire malgré lui, le reprit volontiers. Voilà donc deux empereurs en Italie, Herculius & son fils Maxence; c'est-à-dire six en tout. Severe s'avança & marcha jusqu'à Rome : mais aussi-tôt ses troupes l'abandonnerent pour se ranger du côté d'Herculius leur ancien empereur. Severe se retire & s'enfuit à Ravene, où il s'enferme avec peu de troupes, mais voyant qu'on alloit le livrer à Maximien, il se rendit, & remit la pourpre à celui de qui il l'avoit reçûë ; c'est-à-dire à Maximien Herculius. Il n'y gagna que de mourir plus doucement ; car peu de jours aprés on lui fit couper les veines. Ainsi finit Severe, environ le mois de Fevrier de l'an 307.

Zosim. l. ii.

An. 307.

Herculius qui connoissoit la fureur de Galerius, ne douta point, que quand il auroit apris la mort de Severe, il ne vint avec une armée en Italie. C'est pourquoy ayant laissé Rome en état de défense, il alla en Gaule trouver Constantin pour l'attirer à son parti, en lui faisant épouser Fausta sa fille cadette ; qu'il avoit euë d'Eutropia. Constantin avoit déja une femme ou concubine nommée Minervine, dont il avoit un fils nommé Crispe. En faveur de son mariage avec Fausta, il reçut le nom d'auguste, le dernier jour de Mars de

Lact. mort. n. 27.

cette année 307. Cependant Galerius vint en Italie avec une armée & marcha droit à Rome; résolu de casser le sénat & de massacrer le peuple. Il trouva tout fermé & fortifié. Il n'avoit pas assez de troupes pour environner Rome, dont il ne connoissoit pas la grandeur; car il ne l'avoit jamais vûë. Quelques legions l'abandonnerent, irritées de ce qu'il les faisoit marcher contre son beau-pere & contre Rome, le reste branloit. Pour les retenir, il fut réduit aux prieres & aux soumissions; & à leur abandonner le pillage de l'Italie, par tout où ils passerent. Ainsi, sans rien faire, il se retira en Illyrie. Herculius étant revenu de Gaule à Rome, regnoit avec son fils Maxence, mais on obéïssoit plus volontiers au fils qui avoit esté choisi empereur le premier, dans ce dernier temps; & avoit associé son pere. Le vieillard en conçut une jalousie puerile contre son fils; & il ne se trouvoit pas assez libre avec lui. Il assembla le peuple & les soldats, pour les haranguer; & aprés avoir discouru long-temps, sur les maux de l'état; il se tourna, les mains étenduës contre son fils, disant qu'il en étoit la cause, & lui arracha la pourpre de dessus les épaules. Maxence ainsi dépoüillé se jetta du tribunal en bas & fut reçu par les soldats; leurs cris & leur fureur épouvanterent le pere denaturé, & il s'enfuit de Rome. Il retourna en Gaule, où il demeura quelque temps. Puis il passa en Pannonie, & vint à Carnonte trouver Galerius l'ennemi de son fils, sous prétexte de traiter avec luy; mais en effet pour le perdre s'il pouvoit. Diocles y étoit aussi; car Galerius l'avoit fait venir pour donner en sa presence l'empire à Licinus, à la place de Severe. La ceremonie s'en fit le dixiéme de Novembre 307. en presence des deux vieillards Diocles & Herculius. Ainsi il y eut encore six empereurs à la

fois : Galerius, Licinius, Maximin, Conſtantin, Herculius & Maxence. Herculius vit par là ſes meſures rompuës, & s'étant accommodé avec Galerius, ils furent conſuls enſemble l'année ſuivante 308.

XXVI. Martyrs de Paleſtine. *Euſeb. de Martyr. Paleſt. c. 7. An. 307.*

Cette année 307. la perſécution continua en Orient ſous le Ceſar Maximin, & c'en étoit la cinquiéme année. Le jour de pâque, qui étoit le ſecond de Xantique ou d'Avril, à Ceſarée de Paleſtine, une vierge Tyrienne, qui n'avoit pas encore dix-huit ans, nommée Theodoſia, vit quelques priſonniers confeſſeurs de J. C. aſſis devant le prétoire. Elle s'approcha d'eux pour les ſaluer, & les prier de ſe ſouvenir d'elle quand ils ſeroient devant Dieu. Auſſi-tôt elle fut priſe par les ſoldats & preſentée au gouverneur, qui lui fit déchirer les côtez & les mammelles juſques aux os ; & comme elle reſpiroit encore & montroit un viſage gay, il la fit noyer dans la mer. Enſuite venant aux autres confeſſeurs, il les envoya tous aux mines de cuivre qui étoient à Phaino en Paleſtine.

Le quatriéme de Novembre en la même ville de Ceſarée pluſieurs autres confeſſeurs, qui étoient avec le prêtre Silvain, furent envoyez travailler aux mêmes mines, par le même gouverneur ; aprés leur avoir fait brûler les jointures des pieds. Le prêtre Silvain fut depuis évêque & martyr. Avec ces confeſſeurs, fut auſſi condamné Domnin, qui avoit confeſſé pluſieurs fois, & qui étoit connu de tout le monde en Paleſtine, pour la liberté avec laquelle il parloit. Il fut condamné au feu, par le gouverneur Urbain qui jugea tous ces martyrs & pluſieurs autres. Il y en eut trois qu'il condamna à ſe battre enſemble à coups de poing, comme les athletes. Il fit devorer par les bêtes un ſage & ſaint vieillard nommé Auxance. Il en envoya d'autres aux

mines de cuivre, aprés les avoir fait tailler & rendus eunuques, quoique ce fussent des hommes faits. Il en tenoit d'autres en prison, aprés de cruels tourmens; entre lesquels étoit l'illustre Pamphile prêtre de l'église de Cesarée. Mais Urbain qui traitoit ainsi les Chrétiens, & qui s'étudioit à inventer tous les jours contre-eux de nouvelles cruautez, tomba dans la disgrace du César Maximin, dont la faveur le rendoit extrêmement fier. Il fut accusé, amené devant le tribunal, condamné à avoir la tête tranchée & executé avec les autres criminels.

Eus. Mart. Palæst. c. 8. An. 308.

L'année suivante 308. sixiéme de la persécution, entre une multitude innombrable de confesseurs releguez depuis long-temps en un lieu de la Thebaïde nommé Porphyrite, à cause des carrieres de porphyre; on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes & petits enfans, & on les envoya en Palestine, au gouverneur Firmilien successeur d'Urbain. Aprés qu'ils eurent confessé Dieu le créateur & J. C. il leur fit, par ordre de l'empereur, brûler avec un fer chaud les nerfs de la jointure du pied gauche. Puis avec des stilets on leur creva à chacun l'œil droit, & on le brûla avec des fers chauds, jusques au fonds de l'orbithe & à la racine. En cet état on les envoya travailler aux mines, qui étoient dans la Province. Le César Maximin voulut aussi voir combattre devant lui les confesseurs de Palestine, qui avoient esté condamnez au combat à coups de poing; quoyqu'ils n'eussent point esté nourris à ses dépens, ni exercez comme les athletes avoient accoûtumé de l'être. Ils déclarerent leur fermeté dans la foy & devant les procurateurs de César & devant Maximin lui même, & souffrirent plusieurs tourmens.

Incontinent aprés on en amena d'autres, que l'on

avoit pris à Gaza: parce qu'ils avoient fait une assemblée pour lire les saintes écritures. Les uns eurent aussi les pieds brûlez & les yeux crevez; les autres eurent les costés déchirez & souffrirent des tourmens plus cruels. Entre les Chrétiens de Gaza étoit une vierge, qui menacée de perdre l'honneur dit, que le César donnoit le gouvernement à des juges bien cruels. Pour la punir de parler ainsi contre le prince, on lui donna plusieurs coups; puis l'ayant suspenduë en haut, on lui déchira les côtez. Alors une vierge de Césarée même, nommée *An.* 308.
Valentine, mal faite de corps & de mauvaise mine; mais d'un grand courage, cria au juge du milieu de la foule: Tourmenteras-tu long-temps ainsi ma sœur? On la prend; elle confesse hardiment le nom du Sauveur; & comme elle refusoit de sacrifier, on la traîne de force à l'autel. Elle se jette dessus & renverse à coups de pied les bois & tout ce qui y étoit. Le juge en furie lui fit déchirer les côtez plus cruellement qu'à aucune autre; puis il la fit attacher avec celle qu'elle nommoit sa sœur, les fit brûler toutes deux ensemble.

En même-temps un martyr nommé Paul fut condamné à perdre la tête. Il demanda à l'executeur un peu de temps, & l'ayant obtenu il pria Dieu à haute voix de se rendre favorable aux Chrétiens, & de leur accorder au plutôt la liberté; puis il pria pour la conversion des Juifs; puis pour les Samaritains; ensuite pour les Gentils, afin qu'ils vinssent à la connoissance du vrai Dieu & particulierement pour la multitude qui l'environnoit. Enfin, il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avoit condamné & pour le bourreau qui l'alloit executer; afin que ce peché ne leur fût pas imputé. Tous les assistans l'oüirent ainsi prier, & la pluspart en furent touchez jusques aux larmes. Il se prépara lui-même, pré-

ſenta ſon col à découvert pour recevoir le coup, & ſouffrit ainſi le martyre le 25. de Panemus ou Juillet l'an 308. Peu de temps aprés, cent trente confeſſeurs Egyptiens par l'ordre de Maximin, eurent un pied eſtropié & un œil crevé, & furent envoyez partie aux mines de Paleſtine, partie à celles de Cilicie.

An. 308.

Il y eut enſuite quelque relâche à la perſécution, & les confeſſeurs qui travailloient aux mines de Thebaïde furent mis en liberté. Les Chrétiens eſperoient du repos; mais tout d'un coup, on ne ſait comment, la perſécution ſe ralluma plus violente qu'auparavant. Maximin envoya des lettres contre eux dans toutes les provinces; & les gouverneurs par leurs lettres & par leurs édits ordonnerent à tous les magiſtrats des villes & à tous les commandans des places de faire executer les ordres de l'empereur. Que les temples des idoles, qui étoient ruinez fuſſent relevez & reparez au plutôt: que tous hommes, femmes, eſclaves, & juſques aux enfans à la mammelle offriſſent des ſacrifices & des libations, & en goûtaſſent réellement: que tous les vivres expoſez dans les marchez fuſſent profanes par ces libations; qu'aux portes des bains il y eût des gardes, pour obliger tous ceux qui en ſortiroient à ſacrifier. Les gentils même étoient fatiguez de ces nouvelles véxations, & s'en plaignoient hautement.

Alors à Ceſarée, trois Chrétiens, Antonin prêtre, Zebinas natif d'Eleutherople & Germain, s'approcherent de Firmilien gouverneur de paleſtine, comme il ſacrifioit; & l'exhortoit à haute voix de quitter cette folie, puiſqu'il n'y a point d'autre Dieu que le créateur. Il demanda qui ils étoient? Ils répondirent hardiment qu'ils étoient Chrétiens; & Firmilien leur fit couper la tête, ſans autres tourmens. C'étoit le treiziéme

ziéme de Novembre. Le même jour une vierge de Scytople nommée Ennathas fut traînée par force devant Firmilien. Aprés qu'il lui eut fait souffrir plusieurs coups & de grands tourmens, un tribun qui commandoit prés de là nommé Maxys, robuste de corps & brutal: la prit de son autorité, la dépoüilla toute nuë de la ceinture en haut, la promena ainsi par toute la ville de Césarée, la foüettant de lanieres par la place & par les ruës; en sorte qu'il s'en faisoit un plaisir. Enfin, il la ramena au tribunal; & le juge la fit brûler toute vive. Il défendit de donner la sépulture aux corps des martyrs, & les fit garder jour & nuit à l'air exposez aux bêtes. Pendant plusieurs jours il y avoit un grand nombre d'hommes occupez à cette garde, dont quelques-uns étoient en sentinelles sur des lieux élevez. Les bêtes & les oiseaux déchirerent donc ces corps, & en disperserent les os & les entrailles; en sorte que ces restes hideux étoient semez tout au tour de la ville, & que leurs ennemis mêmes en avoient horreur. Alors quoyque le temps fût beau & l'air tres-serain, les colomnes des galeries publiques de la ville parurent couvertes de gouttes d'eau, la place & les ruës furent moüillées: ce qui fit dire au peuple, que la terre & les pierres les plus dures pleuroient de ces inhumanitez. Le quatorze de Decembre ou Apellée on prit dans la même ville de Cesarée des fidelles qui étoient partis d'Egypte, pour aller en Cilicie secourir les confesseurs condamnez aux mines. Ils furent arrestez par les gardes qui étoient aux portes de la ville à observer ceux qui entroient; & ils furent condamnez à la même peine que ceux qu'ils alloient soulager: on leur creva un œil & on leur estropia un pied. Mais on en fit mourir trois qui furent pris à Ascalon. Le pre-

mier nommé Arés, fut brûlé; les deux autres Promus & Elie eurent la tête coupée.

XXVII. Mœurs de Maximin & de Maxence. *Euſ.* VIII. *hiſt. c.* 14. *Inf. n.* 40.

Le Ceſar Maximin qui perſecutoit ainſi les Chrétiens étoit fort adonné à la magie par foibleſſe & par ſuperſtition, & n'oſoit entreprendre la moindre choſe, ſans conſulter les oracles & les devins. Il fit reparer les temples dans toutes les villes; établit par tout des ſacrificateurs des idoles, & en chaque province un pontife, avec une compagnie d'officiers & de gardes, & une grande autorité dans l'état. Il donnoit des dignitez & de grands privileges aux enchanteurs & aux magiciens; les regardant comme des hommes pieux & aimez des dieux. Il accabla les provinces où il commandoit, d'exactions extraordinaires, & enleva à pluſieurs riches leurs anciens patrimoines. Le vin le mettoit en fureur, & il donnoit étant yvre des ordres dont il ſe repentoit à jeun. Son exemple excitoit ſes ſoldats & les gouverneurs des provinces au luxe & à la débauche. Par toutes les villes où il paſſoit il corrompoit des femmes & enlevoit des filles: mais il y eut des Chrétiens qui préfererent la mort à cette infamie. Une femme d'Alexandrie entre les autres lui réſiſta courageuſément. Elle étoit noble, riche & ſavante; car ce n'étoit point une choſe extraordinaire de voir en cette ville-là des femmes inſtruites des lettres humaines & de la philoſophie; & à ces marques quelques-uns ont crû que c'étoit l'illuſtre Catherine ou Hecaterine. Quoyqu'elle demeurât invincible aux pourſuites de Maximin, il ne ſe put réſoudre à la faire mourir: il ſe contenta de lui ôter tout ſon bien & de l'envoyer en exil.

Ambroſ. de vir. lib. III. *c.* 7.

A Antioche une vierge nommée Pelagie, âgée d'environ quinze ans, ſe trouva aſſiegée dans ſa maiſon,

en l'abſence de ſa mere & de ſes ſœurs. Comme elle ſavoit que l'on en vouloit à ſa vie ou à ſon honneur : elle préfera la mort, & crut que Dieu lui permettoit de la chercher. Elle ſe précipita du toît de la maiſon, & fut honorée comme martyre. Les perſécuteurs voyant qu'elle leur avoit échapé chercherent ſa mere & ſes ſœurs. Elles s'étoient ſauvées à la campagne, & ſe trouverent preſſées par la riviere qui leur fermoit le chemin, elles releverent modeſtement leurs robes, pour marcher plus librement, & ſe tenant par les mains elles entrerent dans la riviere, cherchant les endroits où ſon lit étoit le plus profond. Ainſi la mere & les filles moururent enſemble, ſe tenant étroitement embraſſées.

Chriſoſ. orat. de Pelag.

Acta ſinc. p. 576.

Maxence qui commandoit cependant à Rome reſſembloit tellement à Maximin par ſes vices, que l'on eût pû les prendre pour deux freres. Il n'étoit ni moins impie ni moins infame.

Euſ. VIII. hiſt. c. 14.

XXVIII. Martyre de Paleſtine. S. Pamphile, &c.

An. 305.

Euſ. martyr. Pſal. c. 10.

La ſeptiéme année de la perſécution, qui étoit l'an 309. de J.C. l'onziéme de Janvier ou Audynée, Pierre Apſelam fut martyriſé à Ceſarée en Paleſtine. Il étoit du bourg d'Anea au territoire d'Eleuterople, & menoit la vie aſcetique. Le juge & ſes conſeillers le prierent pluſieurs fois d'avoir pitié de lui-même & de conſiderer ſa jeuneſſe, car il étoit à la fleur de ſon âge; mais il demeura ferme & fut condamné au feu. Avec lui & dans le même bucher fut brûlé un évêque des Marcionites nommé Eſclepius, attaché par un faux zele à ſon héreſie.

Au mois de Février, Pamphile prêtre de Ceſarée, fut preſenté au gouverneur Firmilien, avec douze autres martyrs. Pamphile étoit né à Beryte en Phenicie & diſciple de Perius d'Alexandrie, dont nous avons parlé. Il avoit eſté ordonné prêtre par l'évêque Agapius. Il

Phot. bibl. cod. 118.

Sup. l. VIII. n. 13.

Euſ. VII. hiſt. c. ult. & de

mart. c. 11. & ibi. Vales.

passa sa vie dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes ; l'humilité, le mépris du monde & des esperances passageres, la liberalité à distribuer son bien aux pauvres, la generosité à servir ses parens & ses amis. Il vivoit en vrai philosophe ; étudioit les saintes écritures avec une application extraordinaire, écrivit de sa main la plus grande partie des œuvres d'Origene ; & composa une apologie pour le défendre. Il rechercha avec grand soin tous ses ouvrages & ceux des Auteurs ecclesiastiques, dont il composa une bibliotheque celebre à Cesarée, où il établit aussi une Ecole chrétienne. Il avoit une industrie & une patience singuliere, pour venir à bout de ses desseins. Il fut interrogé le premier ; ensuite un vieillard venerable nommé Valens, diacre de l'église d'Elia, c'est-à-dire de Jerusalem, dont la bonne mine étoit ornée par des cheveux blancs ; & qui savoit si parfaitement l'écriture, qu'il en citoit par cœur tel passage qu'il vouloit, aussi facilement que s'il l'eût lû dans le livre. Le troisiéme étoit Paul, de la ville de Jamnia homme d'une grande pieté & d'une grande ferveur ; qui avoit déja confessé & souffert les fers brûlans. Ces quatre furent envoyez en prison & y demeurerent deux ans entiers.

Euseb. de martyr. Pal. c. 4. Hier. de script.

Cependant on prit des Chrétiens Egyptiens, qui avoient conduit des confesseurs en Cilicie. En revenant ils furent arrestez à la porte de Césarée, par des barbares que l'on y avoit mis en garde, & qui leur demanderent qui ils étoient & d'où ils venoient : ils ne purent cacher la verité & furent reputez pris sur le fait. Ils étoient cinq, qui au lieu de noms des faux dieux que leurs parens leur avoient donnez, avoient pris des noms de prophetes, savoir Elie, Jeremie, Isaïe, Samuel & Daniel. On les mena au Gouverneur, & aprés avoir confessé la foi ils furent aussi-tôt envoyez en prison.

Le lendemain qui étoit le ſeiziéme de Février ou Peritius, le gouverneur fit amener Pamphile & les autres martyrs. Quand il vint à ces cinq Egyptiens; il demanda au premier qui étoit un jeune homme, comment il s'appelloit. Elie, répondit-il. Firmilien, ſans pénetrer le myſtere de ce nom lui demanda enſuite ſon païs. Elie répondit que Jeruſalem étoit ſa patrie. Firmilien ne connoiſſoit point ce nom, quoyqu'il fut en Paleſtine; car depuis le temps de l'empereur Adrien on ne ſe ſervoit plus que du nom d'Elia. Il vouloit donc ſavoir quelle étoit cette ville & en quel païs. Il fit attacher le martyre les mains derriere le dos, & tirer ſes pieds avec des machines pour l'obliger à dire la verité. Elie répondit qu'il diſoit vray; & comme le Juge le preſſoit, il dit que cette cité n'étoit la partie que des gens de bien, & qu'elle étoit ſituée à l'Orient. Le juge embaraſſé croyoit que ce fût quelque ville où les Chrétiens ſe vouluſſent fortifier contre les Romains. Enfin, aprés l'avoir bien fait tourmenter & déchirer, voyant qu'il n'en pouvoit tirer autre choſe, il le condamna à perdre la tête. Les autres moururent de même aprés de pareils combats.

Firmilien vint enſuite à Pamphile & à ceux qui l'accompagnoient; & aprés les avoir encore interrogez, les condamna à la même peine. Un jeune homme d'entre les eſclaves de Pamphile qu'il avoit pris ſoin d'inſtruire, nommé Porphyre, voyant la ſentence prononcée contre ſon maître, s'écria du milieu de la foule & demanda que lui & les autres fuſſent enterrez aprés leur mort. Firmilien lui demanda s'il étoit Chrétien; il répondit qu'oüy. Firmilien le mit entre les mains des bourreaux; & comme il refuſa de ſacrifier, il le fit déchirer juſques aux os. Porphyre ne diſoit pas un mot, & ne te-

moignoit point ſentir de la douleur. Firmilien voyant qu'il y perdoit ſon temps, le fit enfin brûler à petit feu. Porphyre marcha au ſupplice avec joye, ayant le corps défiguré, mais le viſage beau; il étoit vêtu d'un manteau de philoſophe qu'il avoit accoûtumé de porter, & marquoit à ſes amis tranquillement ce qu'il deſiroit qu'ils fiſſent pour lui. Il conſerva la gayeté de ſon viſage étant attaché au poteau; & comme le feu étoit éloigné tout au tour, il ouvrit la bouche pour recevoir la flame plus aiſément. D'abord que le feu le toucha, il dit tout haut: JESUS Fils de Dieu ſecourez-moi: puis il garda le ſilence; ſouffrant conſtamment juſques au dernier ſoupir. Telle fut la fin du jeune Porphyre.

Un confeſſeur nommé Seleucus, vint en porter la nouvelle à Pamphile, & ſalua un des martyrs par le ſaint baiſer: des ſoldats le prirent & le menerent à Firmilien qui le condamna auſſi-tôt à perdre la tête. Seleucus étoit né en Cappadoce & avoit porté les armes dans les troupes Romaines. C'étoit un jeune homme ſi bien fait, ſi grand, ſi fort, de ſi bonne mine, que tout le monde en parloit, & il étoit déja avancé dans le ſervice. Il fut caſſé comme Chrétien, & embraſſa la vie aſcetique, c'eſt-à-dire, la meditation continuelle des ſaintes écritures & les autres exercices de pieté. Cependant il s'appliquoit à ſecourir les veuves, les orfelins, les malades, les pauvres & les perſonnes abandonnées, & leur tenoit lieu de pere. Tel étoit le martyr Seleucus, qui fut executé le dixiéme en ce même jour. Firmilien fit mourir enſuite Theodule, un de ſes propres domeſtiques & celui qu'il conſideroit le plus, tant à cauſe de ſa fidelité inviolable, qu'à cauſe de ſon grand âge; car il étoit biſayeul, & voyoit la troiſiéme géneration de ſes enfans. Son crime étoit le même que celui de Se-

leucus d'avoir témoigné de l'amitié aux martyrs; mais Firmilien en fut plus irrité, parce qu'il étoit de sa famille, & il le fit mettre en croix.

Un Chrétien de Cappadoce nommé Julien arriva alors à Césarée de Palestine pour la premiere fois. Il étoit d'une vie tres-sainte & recevoit des inspirations du S. Esprit. Ayant apris dans les ruës la mort des martyrs, il alla droit à la place où ils étoient; & voyant leurs corps étendus par terre, rempli d'une grande joye, il se mit à les embrasser l'un aprés l'autre. Les executeurs de justice le prirent & le menerent à Firmilien, qui le condamna à être brûlé à petit feu. Julien étoit transporté de joye & rendoit tout haut graces à Dieu de l'honneur qu'il recevoit. Ce fut le douziéme de ceux qui souffrirent avec Pamphile. Leurs corps demeurerent à l'air quatre jours & quatre nuits; gardez par l'ordre de Firmilien; mais ni oiseaux, ni chiens, ni autres bêtes n'y toucherent; ils furent enlevez entiers & ensevelis honorablement.

Tout le monde parloit encore de leur martyre quand des Chrétiens du païs nommé Mangance, savoir Adrien & Eubule, vinrent à Cesarée voir les autres confesseurs. A la porte de la ville on leur demanda où ils alloient. Ils avoüoient ingenuëment la verité & furent menez à Firmilien, qui leur fit déchirer les côtez, & ensuite les condamna aux bêtes. Deux jours aprés, c'est-à-dire, le cinquiéme de Mars de cette année 309. où le peuple de Cesarée celebroit la fête de la fortune de la ville, Adrien fut exposé à un lion, puis égorgé. Eubule fut traité de même, deux autres jours aprés, le septiéme de Mars à midy. Le juge lui offrit la liberté s'il vouloit immoler aux idoles; mais il préfera la mort. Il fut déchiré par les bêtes & tué en-

ſuite par le glaive. Ce fut le dernier de tous qui ſouffrit le martyre à Ceſarée de Paleſtine ; & la perſécution y finit cette ſeptiéme année. Le gouverneur Firmilien qui l'avoit ſi cruellement exercée, mourut auſſi par le glaive, & fut mené au ſupplice avec d'autres criminels.

Valeſ. de vita & ſcript. Euſeb. De tous les diſciples du martyr Pamphile le plus fameux fut Euſebe, depuis évêque de Ceſarée & auteur de l'hiſtoire eccleſiaſtique. *Euſeb. I. vit. Conſt. c. 19. III. hiſt. c. 28. VII. c. 26. VIII. hiſt. c. 32.* Il étoit né vers la fin du regne de Galien en Paleſtine ; ou du moins il y avoit eſté élevé. Un de ſes maîtres fut Dorothé prêtre de l'égliſe d'Antioche, à qui il dit avoir oüi expliquer les ſaintes écritures. Mais Agapius évêque de Ceſarée l'ayant mis dans ſon clergé, il lia une étroite amitié avec le prêtre Pamphile, en ſorte qu'on le nomma depuis Euſebe de Pamphile, *Hier. ſcript. Euſ.* & il écrivit trois livres de la vie de ce martyr. Euſebe étoit déja prêtre de l'égliſe de Céſarée pendant cette perſécution, & y demeura preſque toûjours ; inſtruiſant & exhortant les martyrs dont il nous a laiſſé l'hiſtoire. Il viſitoit continuellement Pamphile dans la priſon, *Phot. c. 118.* & ils compoſerent enſemble cinq livres pour la défenſe d'Origene, auſquels Euſebe en ajoûta un ſixiéme aprés la mort de Pamphile. Tout l'ouvrage étoit dedié aux confeſſeurs qui étoient aux mines de Paleſtine ; *VIII. hiſt. c. 7. ibid. c. 9. Inf. l. XI. c. 45.* mais de ces ſix livres il ne nous en reſte que le premier de la verſion de Rufin. Pendant la perſecution Euſebe fit un voyage à Tyr, où il fut témoin du martyre de cinq Egyptiens qu'il a décrit. Il alla juſques en Egypte & en Thebaïde. Il fut lui-même mis en priſon dans cette perſécution, & ſoupçonné de n'en être ſorti qu'en ſacrifiant aux idoles. Mais il n'y a pas d'apparence qu'il eût eſté élevé à l'épiſcopat aprés une chûte ſi honteuſe.

Sup. liv. VIII. n. 30. Il écrivit une réponſe aux deux livres d'Hieroclés contre

contre la religion chrétienne; où il s'attache ſeulement à la comparaiſon d'Apollonius de Tyane avec J.C. renvoyant pour tout le reſte à l'ouvrage d'Origene contre Celſe. Hieroclés ne nioit pas les miracles de J.C. mais leur oppoſoit ceux que les Grecs attribuoient à quelques perſonnages illuſtres; & s'arrêtoit à Apollonius, comme le plus nouveau. Là il diſoit ces paroles remarquables : Cependant nous ne tenons pas pour un Dieu celui qui a fait de ſi grandes choſes, mais pour un homme favoriſé des dieux; au lieu que les Chrétiens, pour quelque peu de miracles diſent que Jeſus eſt Dieu. Témoignage irreprochable de la créance des Chrétiens. Hieroclés ajoûtoit, que les actions de Jeſus n'avoient eſté écrites que par des ignorans & des impoſteurs, comme Pierre, Paul & les autres; au lieu que celles d'Apollonius avoient eſté écrites par Maxime, Damis & Philoſtrate, qui étoient des philoſophes & des ſavans.

Euſ. in Hier. *Lact. lib.* VII. *Ap. Euſ. p. 512. D.*

Euſebe s'attache à Philoſtrate, qui avoit recüeilli tout ce qu'en avoit écrit les autres, & convient qu'il étoit homme de lettres, & d'une grande érudition : mais non pas amateur de la verité : pour le mieux prouver, il examine l'un aprés l'autre, ſes huit livres de la vie d'Apollonius, que nous avons encore, & montre qu'ils ſont remplis de fables abſurdes & même de contradictions. La principale eſt qu'il fait paſſer Apollonius pour un homme divin, qui ſavoit tout par lui-même, & toutefois il nomme les maiſtres qu'il eut pour diverſes ſciences, & dit que ce fut pour s'inſtruire, qu'il alla voir les ſages de l'Inde & de l'Ethiopie, & que dans ces voyages il ſe ſervoit d'interpretes; lui qui ſavoit toutes les langues, même des oiſeaux. Euſebe refute en particulier les miracles d'Apollonius : montrant que les faits ſont tres-douteux, & qu'en tout cas, on peut les

P. 524. D. *518.* *521. D.* *P. 550. A.* *534.*

P.536.D. attribuer au demon. Il soûtient qu'il n'étoit qu'un magicien; & remarque comme un fait constant, que de son temps, je dis du temps d'Eusebe, Apollonius n'étoit plus 541.A. compté au nombre des Philosophes. Il ne manque pas de marquer la prodigieuse difference de J. C. qui a esté prédit avant sa venuë, & dont la doctrine si sainte & si salutaire au genre humain a fait en si peu de temps de tels progrés, malgré l'opposition de toutes les puissances. En effet Apollonius est tombé depuis dans un tel oubli, que plusieurs ont trouvé mauvais que j'en aye tant parlé dans les deux premiers livres de cette histoire ecclesiastique; mais j'ay crû devoir faire connoître ce grand original des imposteurs, & ne rien dissimuler de ce que ses partisans les plus prévenus en ont dit avec quelque sorte de vrai-semblance.

XXIX. Autres martyrs S. Quirin, S. Serenus. &c. *Acta sinc. p. 552.*

On rapporte à la même année 309. le martyre de S. Quirin évêque de Siscia, dans la haute Pannonie, c'est-à-dire la Croatie imperiale. Le gouverneur Maxime ayant ordonné de le prendre, il sortit de la ville pour se dérober à la persécution : mais il fut pris & presenté au gouverneur, qui lui demanda où il fuyoit. Je ne fuyois pas, dit Quirin : mais j'executois l'ordre de mon maître. Car il est écrit : si on vous persécute en une ville, *Matth. x. 23.* fuyez en une autre. Maxime dit : Qui a ordonné cela? Quirin répondit, Jesus-Christ qui est le vrai Dieu. Maxime dit : Et ne sais-tu pas que les ordres des empereurs te peuvent trouver par tout, & que celui que tu nommes le vrai Dieu, ne peut te secourir quand tu seras *26. ff. de oper. libert.* pris comme tu vois maintenant? Quirin répondit : Le Dieu que nous adorons est toûjours avec nous, & peut nous secourir quelque part que nous soyons : il est icy qui me fortifie & qui vous répond par ma bouche. Maxime, aprés l'avoir pressé de sacrifier par diverses me-

naces, lui offrit de le faire ſacrificateur de Jupiter. Quirin répondit : Je fais maintenant une vraye fonction de ſacrificateur en m'offrant moi-même en ſacrifice au vrai Dieu. Maxime le fit mettre en priſon & charger de chaînes. Il ſe mit en priere & dit : Je vous rends graces, Seigneur, d'avoir reçu ces affronts pour vous, & je vous prie, que ceux qui ſont en cette priſon connoiſſent que j'adore le vrai Dieu & qu'il n'y a point d'autre Dieu que vous. A minuit il parut une grande lumiere dans la priſon : le geolier Marcel l'ayant vûë ſe jetta aux pieds de ſaint Quirin, lui diſant avec larmes : Priez le Seigneur pour moi ; car je croy qu'il n'y a point d'autre Dieu que celui que vous adorez. Le ſaint évêque l'ayant long-temps exhorté le marqua au nom de N. S. J. C. c'eſt-à-dire, au moins il le fit catecumene. Trois jours aprés Maxime envoya ſaint Quirin à Amantius gouverneur de la premiere Pannonie, pour être jugé ſouverainement.

On le mena chargé de chaînes par toutes les villes qui étoient ſur le Danube, juſques à ce qu'Amantius ordonna de le garder à Sabarie. Des femmes chrétienes lui aporterent à boire & à manger ; & comme il beniſſoit ce qu'elles lui offroient, les chaînes tomberent de ſes mains & de ſes pieds. Amantius ſe le fit preſenter dans le theâtre aprés avoir veu les actes de ce qui s'étoit paſſé devant Maxime, & tâcha de l'ébranler par la conſideration de ſon grand âge : mais le voyant infléxible il lui fit attacher une meule au cou, & le fit jetter dans le fleuve. Au lieu d'aller à fonds, il demeura long-temps ſur l'eau au grand étonnement du peuple, qui le regardoit aſſemblé en foule ſur les bords. Saint Quirin les exhortoit à demeurer fermes dans la foy & à ne craindre ni les tourmens ni la mort. Mais voyant

Prud. peristeph. hym. 7.

qu'il n'enfonçoit point, & craignant de perdre la couronne du martyre, il dit : Jesus tout-puissant il n'est pas extraordinaire que vous arrêtiez les fleuves, comme vous arrestâtes le Jourdain, ni que vous fassiez marcher sur les eaux, comme vous fistes marcher Pierre sur la mer : ce peuple a assez vû en moi l'effet de votre puissance, accordez-moi la grace qui reste & qui est la plus précieuse, de mourir pour vous, Jesus-Christ mon Dieu. Aprés cette priere il rendit l'esprit, & coula à fonds : son corps fut trouvé assez proche & honoré ensuite comme il meritoit. Il mourut le quatriéme de Juin.

Acta sinc. p. 546.

Dans la même province de Pannonie à Sirmium vivoit un vieillard nommé Serenus grec de naissance, qui s'y étoit établi, & cultivoit un jardin pour vivre, ne sachant point d'autre métier. La crainte de la persécution le fit cacher pendant quelques mois, puis il retourna à son jardin. Un jour il y vint une femme avec deux filles pour s'y promener. Le vieillard lui dit : Que faites-vous icy ? Je prends plaisir, dit-elle, à me promener dans ce jardin. Serenus dit : Une femme de votre condition ne doit pas se promener à heure induë : il est déja midy : vous êtes venuë icy à quelque autre dessein : retirez-vous & gardez la bien-séance, qui convient aux personnes de votre sorte. Il étoit ordinaire aux Romains de se reposer à midy, comme on fait encore en Italie. Cette femme s'en alla pleine de dépit & de colere, parce qu'en effet le saint vieillard avoit deviné son mauvais dessein ; & elle écrivit à son mary, qui étoit dans les gardes de l'empereur Maximien, se plaignant de l'affront qu'elle avoit reçû. Il en parla à l'empereur, & lui dit : Pendant que nous sommes attachez à votre personne, on maltraite nos femmes dans les païs

éloignez. L'empereur lui donna une lettre, pour le gouverneur de la province, afin qu'il se fist faire justice. Il partit avec cette lettre, & étant arrivé il la presenta au gouverneur, qui s'étonna que l'on eût osé attaquer la femme d'un officier servant auprés du prince, & demanda qui c'étoit. C'est, dit le mary, un homme du peuple nommé Serenus jardinier. Le gouverneur le fit venir aussi-tôt, & aprés lui avoir demandé son nom & sa condition, lui demanda pourquoy il avoit maltraité la femme de cet officier. D'abord il nia d'avoir maltraité aucune femme : mais quand on lui eut parlé du jardin, il dit : Je me souviens d'une qui vint il y a quelques jours se promener dans mon jardin à heure induë : je la repris, & lui dis, qu'il n'étoit pas honnête de sortir à une telle heure de la maison de son mary. Le mary apprenant l'action honteuse de sa femme rougit & se teut & ne fit plus aucune poursuite auprés du gouverneur : mais le gouverneur faisant reflexion sur la réponse du saint vieillard, dit en lui-même : Cet homme-cy est un Chrétien qui trouve mauvais qu'une femme soit venuë dans son jardin à heure induë, & lui demanda : De quelle nation es-tu ? Il répondit aussi-tôt : Je suis Chrétien. Le gouverneur dit : Où t'es-tu caché jusques à present, & comment as-tu évité de sacrifier aux dieux? Serenus répondit : Dieu m'a laissé en vie comme il lui a plû. J'étois comme une pierre rejettée du bâtiment, maintenant puisqu'il a voulu que je sois découvert, je suis prest de souffrir pour son nom, afin d'avoir part à son royaume avec ses saints. Le gouverneur fort en colere dit : Puisque tu nous as échapé jusques à present & qu'au mépris des ordres des empereurs, tu n'as pas voulu sacrifier aux Dieux : nous ordonnons que tu perdes la tête. Aussi-tôt il fut emmené au lieu de l'execution &

An. 309. Euſ. de Mart. c. 12.

eut la tête coupée le vingt-troiſiéme de Fevrier.

Cependant pluſieurs évêques furent condamnez à garder des chameaux & à nourrir les chevaux de l'empereur. Le procurateur & les magiſtrats leur firent ſouffrir pluſieurs affronts & pluſieurs tourmens pour avoir les vaſes ſacrez & les tréſors de l'égliſe. Il eſt vrai que quelques-uns le méritoient par le peu de ſoin qu'ils prenoient du troupeau de J.C. par leur ambition, par leur facilité à impoſer les mains contre les loix de l'égliſe ; par les diviſions qu'ils excitoient entre les confeſſeurs mêmes, par les nouveautez qu'ils introduiſoient. Ces deſordres des paſteurs atiroient la colere de Dieu ſur l'égliſe.

Damaſ. car. 26.

Le pape Marcel mourut cette année 309. aprés avoir tenu le ſaint ſiege un an & prés de huit mois. Il avoit eſté odieux à pluſieurs, parce qu'il vouloit obliger ceux qui étoient tombez dans la perſécution à faire penitence de leur crime ; la diviſion en vint juſques à la ſédition & aux meurtres. Enfin il fut bani par Maxence, qui regnoit à Rome. Le ſaint ſiege vaqua quelques mois : enſuite Euſebe fut élû au mois d'Avril de l'an 310. & ne dura guere que quatre mois ; juſques au vingt-ſixiéme de Septembre le deuxiéme de Juillet 311. Melchiade ou Miltiade ſon ſucceſſeur fut ordonné.

Chr. Dam. Pagi. an. 311. n. 7.

Euſ. VII. hiſt.

Etienne évêque de Laodicée en Syrie aprés Anatolius avoit une grande réputation pour les lettres humaines & pour la philoſophie : mais il montra bien qu'il n'étoit pas vrai philoſophe, par ſa lâcheté dans la perſécution : Son égliſe, qui en paroiſſoit ébranlée, fut ſoûtenuë par Theodote ſon ſucceſſeur. Il étoit excellent medecin ; d'une grande probité, doux, humain & ſecourable envers ceux qui avoient beſoin de lui ; fort exercé dans l'étude de la religion.

La ſeptiéme année de la perſécution finiſſant, elle s'affoibliſſoit inſenſiblement. Il y avoit un grand nombre de martyrs aux mines de cuivre de Paleſtine; & ils y joüiſſoient d'une telle liberté, qu'ils y avoient bâti des égliſes. Le gouverneur de la province ſe trouvant ſur les lieux & apprenant leur maniere de vivre, en écrivit à l'empereur. Enſuite l'intendant des mines y vint: & comme par ordre de l'empereur, diviſa les confeſſeurs, en envoya une partie en Chypre, d'autres dans le Liban: diſperſa les autres en divers lieux de Paleſtine, & leur preſcrivit differens travaux. Il en choiſit quatre qui paroiſſoient les premiers de tous, & les envoya à celui qui commandoit les armées de ces quartiers là. C'étoit Pelée & Nil évêque d'Egypte, un prêtre & Patermouthi, le plus connu par le ſoin qu'il prenoit de tous. Le commandant leur propoſa de nier leur religion; & comme ils le refuſerent, il les fit conſumer par le feu.

XXX. Derniers martyrs de Paleſtine. *An.* 310. *Euſeb. de mart. Pal. c.* 13.

Il y avoit d'autres confeſſeurs à qui l'on avoit donné un quartier ſeparé à habiter, parce qu'ils étoient exempts du travail, comme trop vieux, ou comme invalides: leur chef étoit l'évêque Sylvain, ſorti de Gaza, vrai modele de pieté chrétienne. Depuis le premier jour de la perſécution il s'étoit ſignalé par pluſieurs combats & pluſieurs confeſſions illuſtres; & ſembloit être reſervé pour mettre le ſeau à la perſécution de Paleſtine. Avec lui étoient pluſieurs Egyptiens: entre autres Jean, qui avoit perdu la vûë dés auparavant; & toutefois dans la perſécution, aprés lui avoir brûlé le pied, on ne laiſſa pas de lui brûler l'œil dont il ne voyoit plus. Quoique ſa vertu fût grande, ſa memoire étoit encore plus ſurprenante. Il ſavoit toute l'écriture ſainte par cœur, en ſorte qu'il étoit toûjours preſt à en reciter ce qu'il vouloit. J'avouë, dit Euſebe, que moi-même je fus ſur-

pris la premiere fois que je le vis dans l'église, debout au milieu d'une grande multitude, recitant quelque partie de l'écriture divine. Tant que je n'entendis que sa voix, je crus qu'il lisoit, comme on a accoûtumé de le faire dans les assemblées; mais quand je fus assez proche, pour voir ce qui se passoit; que tous les autres avec de bons yeux étoient debout tout autour; & que lui, ne se servant que des yeux de l'ame, parloit comme un prophete; je ne pouvois assez admirer & loüer Dieu. Ce sont les paroles d'Eusebe. Tous ces confesseurs qui étoient dans un lieu separé, s'occupoient à prier, à jeûner, & aux autres exercices de pieté, qui leur étoient ordinaires; quand il vint un ordre de Maximin, suivant lequel ils furent tous décapitez en un même jour. Ils étoient au nombre de trente-neuf. Ce furent les derniers martyrs de Palestine; & la persécution y dura huit ans, c'est-à-dire jusqu'en 310.

XXXI. Mort de Maximin Herculius. *Lactant. de mort. n. 29.*

Le vieux Maximin Herculius étoit revenu en Gaule & avoit quitté l'empire pour la seconde fois; dans le dessein de surprendre Constantin son gendre. Les Francs étoient en armes, pour entrer dans les Gaules, & Constantin pensoit à les reprimer; Herculius lui persuada de ne pas faire marcher contre eux toute son armée: disant qu'un petit corps suffisoit pour les défaire. Constantin, qui ne se défioit de rien, le crut, comme un vieillard experimenté; & laissa la plus grande partie de ses troupes. Herculius attendit quelques jours; & quand il crut que Constantin étoit sur les terres des barbares; tout d'un coup il reprend la pourpre, s'empare des tresors & fait des largesses aux soldats, publiant des mensonges contre Constantin; qui ayant appris ces nouvelles, revint avec son armée & fit une diligence incroyable. Herculius fut surpris, avant qu'il eût pourvû à ses affaires

affaires; & les troupes retournerent à Conſtantin; c'étoit dans la Belgique. Herculius ſe voyant le plus foible, s'enfuit dans la ſeconde Narbonoiſe, & s'enferma dans Arles; étant pourſuivi, il paſſa à Marſeille, où Conſtantin vint l'aſſieger. Herculius parut ſur la muraille: Conſtantin s'approcha & lui demanda ſans aigreur ce qu'il avoit voulu faire, ce qui lui manquoit, & pourquoi il tenoit une conduite ſi indigne de lui. Herculius lui répondit par des injures; mais cependant on ouvrit les portes de la ville, & on y reçut les troupes de Conſtantin. On lui amena ſon beaupere: il ſe contenta de lui ôter la pourpre, aprés lui avoir reproché ſes crimes, & lui donna la vie.

Mais Herculius ne pouvoit demeurer en repos: Il ſollicite ſa fille Fauſta par prieres & par flateries, d'abandonner Conſtantin, lui promettant un mari plus digne; & lui propoſe de laiſſer ſa chambre ouverte & mal gardée. Elle lui promet, & auſſi-tôt le rapporte à ſon mari: on prépare tout pour prendre Herculius ſur le fait: un miſerable eunuque eſt mis dans le lit à la place de Conſtantin. Herculius ſe leve au milieu de la nuit & trouve l'occaſion favorable: peu de gardes & éloignez. Il leur dit en paſſant: J'ay fait un ſonge que je veux conter à mon fils. Il entre armé, & aprés avoir tué l'eunuque, il reſſort, ſe ventant de ce qu'il croyoit avoir fait. Conſtantin paroît auſſi-tôt d'un autre côté, avec une troupe de gens armez. On tire de la chambre le corps mort: Herculius demeure ſans voix & ſans mouvement. Enfin on lui donna le choix de genre de mort, il choiſit la corde & être étranglé: mort que les Romains eſtimoient la plus honteuſe. Telle fut la fin de Maximin Herculius. c. 30.

Depuis que Licinius avoit eſté fait empereur, Maxi- c. 32.

min Daia souffroit impatiemment de n'avoir que le nom de César & le troisiéme rang, lui qui avoit reçu la pourpre le premier. Galerius essaya inutilement de le soumettre a ses volontez: enfin Maximin ôta le nom de Césars, se déclara lui & Licinius Augustes, Maxence & Constantin, fils des Augustes : comme ils l'étoient en effet; mais ce nom étoit un titre de dignité. Maximin écrivit ensuite à Galerius, comme pour lui en donner part, que dans le dernier champ de Mars, c'étoit un nom d'assemblée militaire, l'armée lui avoit donné le nom d'auguste. Galerius reçut tristement cette nouvelle, & commanda de nommer empereurs tous les quatre, c'est-à-dire Licinius & Maximin, Constantin & Maxence.

XXXII. Maladie de Galerius. *Pagi an.* 311. *n.* 11. *Lact. c.* 33.

Galerius étoit entré dans la dix-huitiéme année de son regne le premier de Mars 310. ayant esté fait César par Diocletien en 293. En cette dix-huitiéme année Dieu le frappa d'une playe incurable. Il lui vint un ulcere au perinée qui s'étendit assez loin : on y appliqua le fer : la cicatrice étoit formée quand la playe se rouvrit, & il perdit du sang jusques à mettre sa vie en peril. On arrêta le sang: la cicatrice se referma & se rouvrit encore: il perdit plus de sang qu'auparavant: il devint pâle, ses forces diminuerent. Le sang fut arrêté : mais la gangrene gagnoit tout autour. On appelle de toutes parts les plus fameux medecins : ils ne font rien. On a recours aux idoles, à Apollon, à Esculape : Apollon donne un remede qui augmente beaucoup le mal. Tout le siége & les parties inferieures s'en alloient en corruption. Les medecins n'esperant plus de vaincre le mal, cherchent au moins à l'adoucir; mais il se retire au dedans & gagne les intestins : il s'y forme des vers. Une odeur insuportable s'étend, non-seulement dans le Palais, mais dans toute la ville de Sardique où il étoit, les conduits

Eus. VIII. *hist. c.* 16.

de l'urine & des autres excremens étoient confondus. Ses douleurs insupportables lui faisoient jetter des cris horribles. On faisoit cuire des animaux qu'on lui appliquoit tout chauds, pour attirer les vers, & en effet il en sortoit une quantité prodigieuse : mais la corruption s'étendoit toûjours. Son corps étoit defiguré en deux manieres : le haut jusques à la playe étoit si maigre & si desseché que l'on ne voyoit qu'une peau livide enfoncée entre les os : le bas étoit enflé comme des oudres, & il n'y avoit plus forme de pieds. L'empereur Galerius fut un an entier dans cette horrible maladie.

Il fit mourir plusieurs medecins qui ne pouvoient apporter de remede à son mal, ni en suporter la mauvaise odeur. Un d'eux se voyant en ce peril, lui dit : Vous vous trompez, Seigneur, si vous croyez que les hommes puissent vous ôter le mal que Dieu vous envoye : cette maladie n'est pas humaine ni sujette à nos remedes. Souvenez-vous de ce que vous avez fait contre les serviteurs de Dieu & contre la sainte religion, & vous verrez où vous devez avoir recours. Je puis mourir comme les autres, mais les medecins ne vous guériront pas. Galerius *Lact. n. 33.* commença alors de comprendre qu'il étoit homme ; dompté par la maladie & pressé par la douleur, il s'écria *Eus. VIII. hist. c. 17.* qu'il rétabliroit le temple de Dieu, & qu'il satisferoit pour son crime : & n'en pouvant plus, il fit dresser un édit en son nom, & aux noms de Constantin & de Licinius. *Pagi an. 311.* Galerius lui-même y est nommé consul pour la huitiéme fois, ce qui marque l'an 311. Voici les termes de l'édit.

XXXIII. Edit en faveur des Chretiens.

Entre les soins que nous prenons continuellement de l'utilité publique : nous avions voulu cy-devant rétablir toutes choses suivant les anciennes loix des Romains, & faire ensorte que les Chrétiens, qui avoient

quitté la religion de leurs ancêtres, revinſſent à reſipiſcence. Car ils étoient tellement préocupez par un certain raiſonnement, qu'ils ne ſuivoient plus ces maximes que leurs peres avoient établies : mais ſelon leur fantaiſie ils ſe faiſoient des loix pour les obſerver, & aſſembloient le peuple en divers endroits. Enfin, comme nous avions fait une ordonnance pour les ranger aux maximes des anciens ; pluſieurs ont eſté mis en peril & pluſieurs ont peri effectivement. Et comme nous les voyons la pluſpart demeurer dans leurs ſentimens, ſans rendre aux dieux le culte qui leur eſt dû, ni ſervir le Dieu des Chrétiens : ayant égard à notre clemence, & à la coûtume que nous avons toûjours obſervée, de faire grace à tous les hommes : nous avons cru devoir auſſi étendre notre indulgence ſur eux, en ſorte qu'ils puiſſent être Chrétiens comme auparavant, & rétablir les lieux de leurs aſſemblées ; à la charge qu'ils ne faſſent rien contre les regles. Au reſte nous ferons ſavoir aux juges, par une autre lettre, ce qu'ils devront obſerver. Donc ſuivant cette grace que nous leur faiſons ; ils ſeront obligez de prier leur Dieu pour notre ſanté, pour l'état & pour eux-mêmes, afin que l'état proſpere de tous côtez, & qu'ils puiſſent vivre en ſûreté dans leurs maiſons.

Euſ. IX. hiſt. c. 1. Cet édit fut dreſſé en latin à Sardique, où étoit l'empereur, & enſuite publié & affiché dans les principales villes, & traduit en grec pour l'Orient. Il fut publié par toute l'Aſie & les provinces voiſines, & en particulier

An. 311. à Nicomedie, le dernier jour d'Avril ſous le huitiéme conſulat de Galerius & le ſecond de Maximin, l'an 311. Alors les priſons furent ouvertes aux Chrétiens, & entre les autres confeſſeurs Donat ami de Lactance fut dé-

Euſ. IX. hiſt. c. 1. livré, aprés y avoir demeuré ſix ans. Mais dans les pro-

vinces qui obéïssoient à Maximin, c'est-à-dire la Syrie, l'Egypte & leurs dépendances, cet Edit ne fut pas publié de même. Il déplaisoit à Maximin, ennemi capital de la religion Chrétienne: toutefois n'osant pas s'opposer à la volonté de Galerius; il supprima l'édit & se contenta d'ordonner de vive voix aux officiers qui dépendoient de lui, de faire cesser la persecution; & ils s'en donnerent avis par écrit les uns aux autres. Sabin prefet du prétoire d'Orient déclara la volonté de l'empereur par cette lettre, écrite en latin & depuis traduite en grec.

Il y a long-temps que les empereurs nos divins maîtres ont ordonné avec une application & une devotion particuliere de ramener tous les esprits à la maniere de vie la plus sainte & la plus droite: afin que ceux même que l'on voit suivre des coûtumes differentes de celles des Romains, rendissent aux dieux immortels le culte qui leur est dû. Mais l'opiniâtreté & la dureté de quelques-uns a esté si excessive; que ni les justes raisons du commandement n'ont pû leur faire changer de sentimens, ni les supplices n'ont pû les épouventer. C'est pourquoi nos divins maîtres les tres-puissans empereurs, poussez par leur bonté & leur pieté naturelle, & jugeant indigne de leurs maximes, de laisser tant de personnes se mettre en peril, m'ont ordonné de vous écrire; que si l'on trouve quelque Chrétien observant la religion particuliere de sa nation, vous le délivrerez de tout trouble & de tout peril, & ne le teniez punissable d'aucune peine pour ce sujet: puisque l'on a reconnu par un si long-temps, qu'il n'y a aucun moyen de les persuader & de les guérir de cette opiniâtreté. Vous devez donc écrire aux trésoriers, aux gouverneurs & aux cutateurs du territoire de chaque ville, afin qu'ils sachent

qu'ils ne doivent pas paſſer plus avant dans la pourſuite de cette affaire. Telle fut la lettre de Sabin prefet du prétoire.

Les gouverneurs & les magiſtrats des villes & de la campagne, croyant que c'étoit en effet l'intention de l'empereur, la firent connoître par écrit; & commencerent même par l'execution. Tous les confeſſeurs qui étoient en priſon furent délivrez, ceux qui travailloient aux mines furent renvoyez; il ſembloit que la lumiere parût tout d'un coup, aprés une nuit obſcure. On voyoit dans toutes les villes les égliſes celebrer leurs aſſemblées & leurs collectes ordinaires. Les infidelles en étoient ſurpris, & admirant ce changement ſi peu attendu, diſoient tout haut que le Dieu des Chrétiens étoit grand & le ſeul vrai Dieu. Les Chrétiens qui avoient eſté fidelles dans la perſécution reprenoient leur premiere liberté : ceux qui étoient tombez cherchoient avec empreſſement le remede à leurs ames malades, priant ceux qui étoient demeurez fermes, de leur tendre la main, & Dieu de leur être propice. Les confeſſeurs délivrez du travail des mines retournoient chez eux & traverſoient les villes, remplis d'une joye incroyable. On en voyoit ſur les grands chemins & dans les places publiques des troupes nombreuſes, qui marchoient en chantant à Dieu des pſeaumes & des cantiques; ils achevoient ainſi leur voyage, & revenoient dans leurs maiſons avec des viſages contens; les infidelles mêmes ſe réjoüiſſoient avec eux.

Zoſim. lib. 2. p. 674.

Maxence de ſon côté rendit auſſi la liberté à l'égliſe, aprés s'être rendu maître de l'Afrique. Il y voulut faire recevoir ſes images, aprés la mort de ſon pere Herculius: mais les ſoldats les refuſerent, & demeurerent fideles à Galerius. Dés lors Maxence y eût paſſé, s'il n'eût

esté retenu par les devins, qui ne trouvoient pas les présages favorables ; & par la crainte d'Alexandre lieutenant du préfet du prétoire, qui commandoit en Afrique. Maxence essaya de s'en défaire par artifice : mais la trahison ayant esté découverte, les soldats donnerent la pourpre à Alexandre, qui soûtint mal sa révolte étant déja vieux & naturellement timide & paresseux.

Il arriva cependant à Rome un accident qui pensa la renverser. Le temple de la fortune fut brûlé, sans que l'on pût savoir d'où venoit le feu. Comme on s'empressoit à l'éteindre, un soldat dit des paroles injurieuses à cette prétenduë divinité, & fut tué par le peuple superstitieux : ce qui excita une sédition des soldats ; & le mal eût esté loin si Maxence ne l'eût promptement arrêté. On peut croire que le soldat qui fut tué étoit Chrétien ; mais non pas ceux qui exciterent la sédition à son sujet : seulement on voit que le mépris des faux dieux commençoit à éclater. Maxence méditoit déslors de faire la guerre à Constantin, sous prétexte de venger la mort de son pere Herculius ; mais il voulut auparavant réduire l'Afrique. Il y envoya des troupes : dés le premier choc celles d'Alexandre plierent : lui-même fut pris & étranglé. Cette victoire fut un prétexte à Maxence de piller l'Afrique & de triompher à Rome ; & ce fut alors apparemment qu'il envoya en Afrique une indulgence, c'est-à-dire des lettres d'amnistie ou de grace ; & qu'il rendit la liberté aux Chrétiens.

Optat. Milev. lib. 1. cont. Parm.

XXXIV. Commencement du schisme des Donatistes.

Optat. milev. ibid. v. Vales. de schism. Donat. c. 1.

L'église étant donc en paix, les évêques s'assemblerent à Carthage, pour élire un évêque à la place de Mensurius. Botrus & Celeusius qui aspiroient à cette chaire firent ensorte que l'on n'appellât que les évêques voisins, sans attendre ceux de Numidie, comme en effet il n'étoit point necessaire. Car c'étoit la coûtume,

que les évêques des grands sieges étoient ordonnez ; non par d'autres métropolitains des provinces voisines; mais par un évêque de la même province. Ainsi à Rome même l'évêque d'Ostie étoit déslors en possession d'ordonner le pape. Les évêques de la province d'Afrique s'étant donc assemblez à Carthage, choisirent par le suffrage de tout le peuple, Cecilien diacre de la même église. Felix, évêque d'Aptunge, lui imposa les mains, & il fut ordonné évêque. Comme il fut assis dans la chaire épiscopale, on lui remit le mémoire des vases d'or & d'argent que Mensurius son prédecesseur avoit confiez en partant aux anciens de Carthage. Le mémoire fut presenté à l'évêque Cecilien en presence de témoins; on appella les anciens, à qui le dépost avoit esté confié. Ils avoient compté d'en profiter ; & plûtôt que de le rendre, ils firent un parti contre Cecilien.

Aug. brevic. coll. c. 16.

Botrus & Celeusius irritez de n'avoir pas esté élus, se joignirent à eux : Lucilla s'y joignit aussi. C'étoit une femme riche, puissante & factieuse, qui depuis longtems ne pouvoit supporter la discipline de l'église, & que Cecilien étant diacre avoit choquée pour ce sujet. Ces trois partis joints ensemble en firent un, qui se déclara contre Cecilien, refusant de communiquer avec lui, & voulant faire casser son ordination. Le chef de ce parti étoit un nommé Donat des Cases noires, qui dés le temps que Cecilien étoit diacre, avoit déja fait un schisme. Ils envoyerent à Second évêque de Tigisi & primat de Numidie, le priant de venir à Carthage. Avec lui vinrent Donat de Mascule, Victor de Russicade, Marin de Tibili, Donat de Calame, Purpurius de Limate, Menale & plusieurs autres évêques, jusques au nombre de soixante & dix irritez de n'avoir pas esté appellez à l'ordination de l'évêque de Carthage. Tous ceux qui

Aug. ep. 43. al. 162. c. 5.

Aug. brevic. dic. 3. c. 12.

n. 12.

qui s'étoient avoüez traditeurs dans le concile tenu à Cirthe le quatriéme de Mars de l'année 305. étoient de ce nombre. Silvain évêque de Cirthe y étoit aussi: lui qui étant soudiacre sous l'évêque Paul, avoit livré une lampe & un chandelier d'argent l'an 304. le dix-neuviéme de May. Ces soixante & dix évêques furent reçus & logez par le parti contraire à Cecilien; & pas un d'eux n'alla à la basilique, où presque toute la ville s'étoit assemblée avec lui, où étoit la chaire épiscopale & l'autel sur lequel S. Cyprien, S. Lucien & les autres évêques avoient offert le sacrifice; mais ils érigerent autel contre autel, & s'assemblerent separément en concile.

Sup.lib. VIII. *n.* 39.

Ils citerent Cecilien pour comparoître devant eux, mais le peuple catholique ne l'y laissa pas aller; & lui-même ne jugea pas raisonnable de quitter l'église, pour aller dans une maison particuliere, s'exposer à la passion de ses ennemis. Il leur manda pour réponse: S'il y a quelque chose à prouver contre moy, que l'accusateur paroisse & qu'il le prouve. Ils ne purent rien inventer contre la personne de Cecilien; mais ils nommerent quelques-uns de ses confreres comme étant traditeurs: ce qu'ils disoient être prouvé par des actes publics, & toutefois ils ne firent point lire ces actes dans leur concile. Celui qu'ils accusoient le plus âprement étoit Felix d'Aptunge ordinateur de Cecilien; & ils disoient qu'il étoit la cause de tout le mal. Cecilien l'ayant appris leur manda pour réponse: Si ceux qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croyent que Felix ne m'ait rien donné, par l'imposition de ses mains; qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étois encore que diacre. Ce qu'il disoit, non qu'il revoquât en doute son ordination; mais pour se mocquer d'eux & leur ôter

Aug. brevic. d. 3. *c.* 14. & *epist.* 43.

v. Mabillon comm. in ord. Rom. n. 16. 18. Aug. ibid. c. 16.

tout prétexte. Au reste ce discours semble montrer, que de diacre il avoit esté fait évêque, sans jamais avoir esté prêtre; comme il a esté pratiqué long-temps depuis même dans l'église Romaine. Les schismatiques ayant reçu cette réponse de Cecilien, dirent leur avis chacun en particulier; commençant par Second de Tigisi qui présidoit à l'assemblée. Un d'eux nommé Marcien donna son avis en ces termes: N.S. a dit dans l'évangile: Je suis la vraye vigne & mon Pere est le vigneron. Il coupera & jettera tous les seps qui ne portent point de fruit. Donc ni les traditeurs, ni les idolatres, ni ceux qui sont ordonnez dans le schisme par les traditeurs, ne peuvent demeurer dans l'église de Dieu; s'ils ne sont reconciliez par la penitence, aprés avoir reconnu & pleuré leur faute. C'est pourquoy Cecilien ayant esté ordonné dans le schisme par des traditeurs, doit estre excommunié. Purpurius de Limare, le même qui avoit avoüé dans le concile de Cirthe d'avoir tué son neveu, dit en parlant de Cecilien: Qu'il vienne recevoir l'imposition des mains, & on lui cassera la tête pour penitence.

Cont. Fulgent. Donat. ap. Aug. c. ult.

Joan. XV. 1.

Enfin, ils condamnerent Cecilien, & fonderent leur jugement sur trois chefs. Sur ce qu'il n'avoit pas voulu se presenter à leur concile; sur ce qu'il avoit esté ordonné par des traditeurs; sur ce qu'on disoit, qu'étant diacre il avoit empêché de porter de la nourriture aux martyrs qui étoient en prison. Ainsi regardant le siege de Carthage comme vacant, ils procederent à une nouvelle élection; & ordonnerent un nommé Majorin domestique de Lucilla, qui avoit esté lecteur dans la diaconie de Cecilien. En faveur de cette ordination, Lucilla donna quatre cens bourses; on fit courir le bruit que c'étoit pour les pauvres; mais aucun ni des clercs, ni des veuves & du reste du menu peuple n'en toucha

Gesta Zonopili consul.

rien ; les évêques partagerent tout entr'eux. Ensuite les schismatiques écrivirent des lettres de tous côtez en Afrique, pour détourner tous les fidelles de la communion de Cécilien. Mais il se crut suffisamment justifié : étant uni par lettres de communion avec toutes les églises, & principalement avec l'église Romaine, où a toûjours esté la primauté de la chaire apostolique. Telle fut l'origine du schisme des Donatistes en Afrique. Car on leur donna ce nom, à cause de Donat des Cases-noires, & d'un autre Donat plus fameux, qui succeda à Majorin dans le titre d'évêque de Carthage.

Aug. ep. 43.

Aug. har. 69.

XXXV. Mort de Galerius. Persécution de Maximin.

Cependant l'empereur Galerius se voyant à l'extremité recommanda à Licinius, qui étoit auprés de lui, sa femme Valeria, fille de Diocletien, & son fils Candidien âgé de quinze ans ; & peu de jours aprés son édit en faveur des Chrétiens, il finit miserablement, tout son corps étant consommé & corrompu; c'étoit la dix-neuviéme année de son regne, & la vingtiéme devoit commencer le premiers de Mars de l'année suivante.

Lactant. de mort. n. 36.

Si-tôt que Maximin eut appris la mort de Galerius, il partit d'Orient avec une extrême diligence, pour se rendre maître des provinces jusques au détroit de Calcedoine, pendant l'absence de Licinius, qui s'arrêtoit en Illyrie. La guerre étoit prête à se déclarer, & ils étoient en armes sur les bords de l'Hellespont chacun de leur costé ; enfin ils s'accommoderent & firent un traité sur le détroit même. Maximin revint aprés avoir mis ses affaires en sûreté, & se montra tel à tout l'Orient, qu'il avoit esté en Syrie & en Egypte. Il résolut d'ôter aux Chrétiens la liberté que l'édit de Galerius leur accordoit. D'abord il leur défendit sous quelque prétexte, de s'assembler dans les cimetieres ; ensuite, pour paroître forcé à révoquer l'édit, il s'attira sous

Eus. 11. hist. c. 2.

main des députations des villes;qui demandoient, qu'il fust défendu aux Chrétiens de bâtir des lieux d'assemblée dans leurs enceintes. Antioche fut la premiere à demander en grace qu'il ne fût permis à aucun Chrétien d'y demeurer. Le chef de cette poursuite étoit le curateur de la ville nommé Theotecne, homme violent & artificieux ; qui avoit persecuté les Chrétiens de tout son pouvoir, s'appliquant à les tirer de leurs cachettes comme des voleurs, & à inventer contre eux toutes sortes de calomnies ; & qui en avoit fait mourir un tres-grand nombre. Enfin, il éleva une idole de Jupiter
Ibid. c. 3. Philien, c'est-à-dire, president à l'amitié ; & fit pour la consacrer des ceremonies, des sacrifices & des purifications prophanes. Entre autres, il fit voir à l'empereur, pour lui plaire, un oracle, par lequel ce dieu demandoit, que ses ennemis les Chrétiens fussent banis de la ville & du territoire.

c. 4. Theotecne ayant ainsi commencé, tous les autres magistrats des villes sujettes à Maximin firent faire des decrets semblables ; y étant excitez encore par les gouverneurs des provinces, qui en faisoient leur cour à l'empereur. Il répondit à leurs decrets par des lettres tres-favorables ; & ainsi la persecution recommença, aprés environ six mois d'intervalle, depuis le commencement de May jusques vers la fin d'Octobre. Maximin établit en chaque ville, pour sacrificateurs des idoles, & pour pontifes au dessus d'eux, les personnages les plus considerables, & qui avoient le plus paru dans
Lact. n. 36. les charges. Ces pontifes étoient d'une institution nouvelle ; ils s'appliquoient avec grand soin aux ceremonies de leur fausse religion, ils faisoient tous les jours des sacrifices devant tous leurs dieux ; & avec le secours des anciens sacrificateurs, ils empêchoient les Chrétiens de

bâtir des égliſes, ni de faire l'exercice de leur religion en public ni en particulier; ils les prenoient de leur autorité, pour les faire ſacrifier, ou les preſentoient aux juges. Maximin n'en demeura pas là: il choiſit dans les provinces des perſonnes plus élevées en dignité, pour en faire des pontifes d'un ordre ſuperieur; & il voulut que les uns & les autres portâſſent des manteaux blancs. L'empreſſement extraordinaire du prince excitoit tout le monde; les officiers & les particuliers croyoient que le meilleur moyen d'obtenir toutes les graces qu'ils deſiroient, étoit de crier contre les Chrétiens, & d'inventer contre eux quelque malice nouvelle. *Euſ. ix. c. 4.*

On fabriqua de faux actes de Pilate contenant pluſieurs blasfêmes contre J.C. comme ſi c'eût eſté la procedure que Pilate avoit faite contre lui; & par l'ordre de l'empereur on les envoya par tout, dans les villes & dans le plat païs, pour être expoſez en public à tout le monde, & pour ſervir aux enfans de leçons que les maîtres d'écoles leur faiſoient apprendre par cœur. Un commandant du nombre de ceux que les Romains appelloient ducs, ayant pris à Damas dans la place de miſerables femmes debauchées, les menaça de les mettre à la queſtion, & leur fit dire, qu'elles avoient eſté Chrétiennes, qu'elles ſavoient leurs abominations, & qu'ils commettoient des impuretez dans les égliſes mêmes. Enfin, on leur fit dire tout ce qu'on voulut pour décrier la religion; & leurs dépoſitions furent redigées en forme autentique, communiquées à l'empereur, & par ſon ordre envoyées & publiées dans toutes les villes & les autres lieux. Ce duc ſe tua lui-même peu de temps aprés.

Ainſi donc les enfans dans les écoles avoient à la bouche tout le long du jour les noms de JESUS & de Pi- *Euſ. ix. c. 7.*

late ; & dans toutes les villes on voyoit des decrets & des reſcrits de l'empereur, gravez en tables d'airain. Celui qu'il envoya à la ville de Tyr contenoit ce qui ſuit : A la fin la foibleſſe de l'eſprit humain a ſecoüé l'obſcurité de l'erreur, qui tenoit auparavant les hommes plûtôt malheureux qu'impies ; envelopez des tenebres pernicieuſes de l'ignorance ; & ils reconnoiſſent qu'ils ſont gouvernez par la providence des dieux immortels. Nous ne pouvons exprimer la joye que nous avons reſſentie de recevoir cette illuſtre marque de votre devotion envers les dieux ; quoique dés auparavant perſonne n'ignorât quelle étoit votre religion, fondée non ſur une créance de paroles vaines, mais ſur une ſuite continuelle de miracles éclatans. C'eſt pourquoy votre ville s'appelle avec juſte titre, le ſiege & l'habitation des dieux immortels ; ayant tant de preuves évidentes de leurs preſences. Maintenant elle a negligé tous ſes intereſts particuliers ; & ſi-tôt qu'elle s'eſt apperçûë que ceux qui ſuivoient la maudite folie recommençoient à ſe gliſſer, & que le feu aſſoupi ſe réveilloit ; elle a eu recours à notre pieté comme au rempart de toutes les religions. C'eſt le grand Jupiter, lui qui préſide à votre illuſtre ville, qui conſerve vos dieux domeſtiques, vos femmes, vos enfans, vos maiſons, c'eſt lui qui vous a inſpiré cette ſalutaire penſée ; nous montrant combien il eſt utile de s'approcher des ſaintes cérémonies, avec la vénération qui leur eſt dûë. Car qui eſt aſſez inſenſé pour ne pas comprendre, que c'eſt par la faveur des dieux que la terre donne ſes fruits en abondance, que nous ſommes exempts de guerres, de mauvais air, de tempêtes, de tremblemens de terre ; au lieu que ces malheurs étoient fréquens auparavant ? Et tout cela arrivoit à cauſe de la pernicieuſe erreur & de l'extravagance de ces ſcelerats.

qui couvroit presque toute la terre de confusion. Voyez la beauté des moissons & des prairies, & la serenité du ciel. Rejoüissez-vous de ce que la puissance du terrible Mars, étant apaisée par vos sacrifices, vous joüissez d'une paix tranquille. Tous ceux qui sortant de cet aveuglement sont revenus à des sentimens raisonnables; doivent se regarder comme sauvez d'un naufrage & délivrez d'une dangereuse maladie : mais que ceux qui demeurent dans leur maudite folie, soient chassez au plus loin de votre ville & de son territoire, comme vous l'avez demandé; afin que delivrée de toute profanation, elle puisse servir les dieux, suivant les mouvemens de sa pieté. Au reste pour vous faire connoître combien cette demande nous a esté agréable; nous vous permettons de nous demander telle grace qu'il vous plaira, en consideration de votre affection pour le service des dieux. Vous l'obtiendrez sans délay, comme un témoignage éternel à vous & à vos descendans, de la maniere dont nous avons recompensé votre religion.

Tel fut le rescrit de Maximin pour la ville de Tyr; par où l'on peut juger des autres, & en géneral des solides raisons que les payens employoient contre la religion Chrétienne. Maximin fit alors par tout son empire ce qu'il avoit fait en Orient. Il défendoit sous prétexte de clemence de faire mourir les Chrétiens, & commandoit seulement de les mutiler. Ainsi on arrachoit les yeux aux confesseurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez ou les oreilles. Toutefois on en fit mourir plusieurs.

Lact. mort. n. 36.

XXXVI. s. Apollonius, & s. Philemon. *Acta sinc. p. 539. ex Ruf. & Pall.*

Le moine Apollonius, qui pour son merite avoit esté ordonné diacre, avoit soin pendant la persécution de visiter les freres & de les encourager; en sorte qu'il fit plusieurs martyrs. Il fut pris & mis en prison dans la

ville d'Antinoüs en Egypte plusieurs payens venoient lui insulter & lui dire des injures; entre autres un nommé Philemon joüeur de flute, fameux & cheri de tout le peuple. Il traitoit Apollonius d'impie & de séducteur digne de la haine publique. Apollonius lui répondit : Mon fils, Dieu veüille avoir pitié de toy & ne te pas imputer ces discours. Philemon fut touché de ces paroles, & en sentit un effet si merveilleux en son cœur, que tout à coup il se confessa Chrétien. Il court au tribunal du juge nommé Arien, & s'écrie devant tout le peuple : Vous êtes injustes de punir les amis de Dieu : Les Chrétiens ne font ni n'enseignent rien de mauvais. Le juge, qui connoissoit le personnage, crut d'abord que c'étoit un jeu; mais quand il vit qu'il continuoit serieusement & constamment; il dit : Tu es fou, Philemon, tu as perdu l'esprit tout d'un coup. Ce n'est pas moy, dit Philemon, qui suis fou; c'est toi-même, tu es un juge tres-injuste & tres-insensé, de faire perir tant d'hommes justes. Pour moy je suis Chrétien, & il n'y a point de meilleurs gens que les Chrétiens. Le juge aprés avoir essayé de le ramener par la douceur, lui fit souffrir toute sorte de tourmens.

Mais sachant que ce changement de Philemon venoit des discours d'Apollonius; il le fit aussi tourmenter cruellement, l'accusant d'être un séducteur. Apollonius dit : Plût à Dieu que vous mon juge & tous les assistans qui m'entendent, puissiez tous suivre cette erreur dont vous m'accusez. Le juge ayant oüi ces paroles le condamna à être brûlé avec Philemon devant tout le peuple. Mais aprés qu'ils furent entrez dans le feu, saint
Ps. 73. 19. Apollonius dit à haute voix : Seigneur ne livrez pas aux bêtes ceux qui vous confessent; mais montrez-nous évidemment vôtre puissance. Aussi-tôt un nuage plein de rosée

rosée les environna & éteignit le feu. Le juge & le peuple étonnez se mirent à crier tout d'une voix : Le Dieu des Chrétiens est grand & unique, c'est le seul immortel. Le prefet d'Alexandrie l'ayant appris en fut extraordinairement irrité : il choisit le plus cruel de ses officiers, & fit mener à Alexandrie chargez de chaînes le juge Arien qui s'étoit converti, & ceux qui avoient attiré le miracle. Pendant le voyage S. Apollonius commença à instruire dans la foi ceux qui les conduisoient; & il les persuada tellement, qu'ils s'offrirent au juge avec leurs prisonniers, & se confesserent aussi Chrétiens. Le prefet d'Egypte les voyant immobiles dans la foi, les fit jetter au fonds de la mer, & les baptisa sans y penser. Leurs corps se trouverent ensuite tout entiers sur le rivage, on les mit dans un même sepulcre, & il s'y fit depuis des miracles en grand nombre.

XXXVII. Autres Martyrs d'Alexandrie.

Plusieurs autres souffrirent le martyre à Alexandrie, Faustus, Didius & Amonius prêtres: Hesychius, Theodore & Pacome évêques de diverses églises, & un grand nombre d'autres en divers lieux, où leur memoire fut depuis celebre. C'est le tems du martyre de S. Pierre évêque d'Alexandrie. Il avoit tenu le siege douze ans, trois ans avant la persécution, neuf ans depuis qu'elle eut commencé. Il passa ces neuf années dans des exercices de pieté plus rigoureux: ne laissant pas de prendre grand soin de son église. Car il n'étoit pas moins recommandable par la science de la religion, que par la vertu. Il fut arresté sans aucun sujet, & lorsqu'on s'y attendoit le moins, par ordre de Maximin, qui lui fit promptement couper la tête, le vingt-cinquiéme de Novembre cette année 311. neuviéme de la persécution. Outre les canons de penitence que j'ay rapportez, il avoit écrit un livre de la divinité, où il parloit tres-correctement

Eus. VII. hist. c. ult. & IX. c. 6.

An. 311. Conc. Eph. in Calc. act. 1. to. 4. p. 286.

du myſtere de l'incarnation, diſant : que le verbe Dieu s'eſt fait homme ſans quitter ſa divinité. L'égliſe d'Alexandrie demeura un an ſans paſteur.

Gelaſ. Cyzic. lib. II. c. I.

Athanaſ. vita An. c. 15. p. 479.

Alors S. Antoine quitta ſon monaſtere, & vint à Alexandrie avec les martyrs que l'on y conduiſoit de toutes parts, diſant : Allons auſſi combattre ou voir les combats. Quelque deſir qu'il eût du martyre, il ne voulut pas ſe livrer lui-même : mais il ſervoit les confeſſeurs dans les mines où ils travailloient & dans les priſons. Il prenoit grand ſoin d'encourager devant les tribunaux ceux qui y étoient appellez ; & aprés qu'ils avoient confeſſé, il les accompagnoit juſques à l'execution. Le juge voyant la fermeté d'Antoine & de ſes compagnons, défendit à aucun moine de paroître dans les jugemens, ou de ſéjourner dans la ville. Tous les autres ſe cacherent ce jour-là : mais Antoine mépriſa tellement cette ordonnance, que le lendemain il ſe mit en un lieu élevé ; ayant exprés lavé ſon habit de deſſus, qui étoit blanc, afin qu'il parût davantage. Il ſe preſenta ainſi au juge comme il paſſoit avec ſa ſuite, & fut ſenſiblement affligé de n'avoir pas ſouffert le martyre : mais Dieu le reſervoit pour l'inſtruction des ſolitaires. Aprés la mort de S. Pierre d'Alexandrie, l'effort de la perſecution étant paſſé, il retourna à ſon monaſtere.

XXXVIII. S. Lucien d'Antioche.

Euſ. IX. hiſt. c. 6.
Hier. in Catal. id. ep. 107. & in Ruf.

A Emeſe en Phenicie trois martyrs furent expoſez aux bêtes & devorez. L'un d'eux étoit l'évêque Silvain, tres-avancé en âge, qui avoit paſſé quarante ans entiers dans l'épiſcopat. Mais un des plus illuſtres martyrs de cette perſecution fut Lucien prêtre de l'égliſe d'Antioche, tres-auſtere en ſa vie, tres-ſavant & tres-éloquent. Il fit une édition de l'écriture ſainte, ou plûtôt une correction des ſeptante, ſuivant les meilleurs exemplaires : enſorte qu'il y en avoit trois éditions fameuſes. Celle d'Egypte,

faite par Hesychius : celle de Palestine, par le martyr Pamphile, celle d'Antioche, par le martyr Lucien. Sa doctrine toutefois fut quelque temps suspecte : on l'accusa d'être dans les sentimens de Paul de Samosate, & il demeura separé de la communion sous trois évêques; apparemment Domne, Timée & Cyrille. Mais peut-être ne l'accusoit-on que faute de le bien entendre; comme S. Denis d'Alexandrie. Quoiqu'il en soit, il mourut dans la communion de l'église, consideré comme un grand ascete & un grand martyr. Il fut mené à Nicomedie, où l'empereur Maximin demeuroit alors; & présenta au gouverneur une apologie de la doctrine Chrétienne, qui ne servit qu'à le faire mettre en prison. Delà, il écrivit plusieurs lettres : une entre-autres à l'église d'Antioche qui finissoit par ces mots : Toute la compagnie des martyrs vous saluë. Je vous annonce la bonne nouvelle, que le pape Antime a terminé sa course par le martyre. Cette lettre fait voir qu'il étoit en communion avec les autres martyrs & avec l'église d'Antioche. Le pape Anthime qu'il nomme est l'évêque de Nicomedie.

Athan. in Synop. Script.

Eus. VIII. hist. c. 13.

Chr. pasc. an. 303. p. 277.

Le gouverneur aprés avoir inutilement exposé Lucien à plusieurs tourmens, le voulut éprouver par la faim; & quand il l'eût long-temps soufferte, on dressa devant lui une table chargée de viandes offertes aux idoles, pour irriter l'appetit par la présence de l'objet : mais le saint martyr demeura ferme. Le gouverneur le fit amener à son tribunal, l'interrogea encore dans les tourmens, & lui demanda son païs, ses parens, sa profession : mais il répondoit seulement à toutes les questions : Je suis Chrétien. Il mourut en prononçant cette sainte confession, l'an 312. le septiéme de Janvier: jour auquel l'église celebre encore sa memoire. Il fut enterré

Chrisost. hom. 46. An. 312.

Martyr. Rom. Chr. pasch. an. 312. p. 283.

à Drepane ville de Bythinie, que Constantin rétablit depuis, avec exemption de tributs en l'honneur de ce martyr, & lui donna le nom de sa mere en la nommant Helenople. Dans le même temps Basilique évêque de Comane souffrit aussi le martyre à Nicomedie.

Pall. vita Chris. c. 11. p. 59.

XXXIX. Autres Martyrs.

Acta sinc. p. 567. ex Basil. hom. 19.

Je rapporteray icy trois martyrs illustres, dont on ne sait pas precisément le temps : S. Gordius, S. Barlaam & sainte Julite. Gordius étoit de Cesarée en Cappadoce, il porta les armes & fut centurion. Mais voyant la violence de la persécution, il quitta le service, abandonna ses biens, ses esclaves, ses parens, ses amis, & se retira dans les lieux deserts; où il s'exerça long-temps aux jeûnes, aux veilles, aux prieres, à la méditation de l'écriture sainte. Quand il crut être assez preparé au combat, il revint, & prit le temps d'une fête, que les payens celebroient en l'honneur de Mars. Tout le peuple étoit assemblé pour voir des courses des chevaux : les Juifs & plusieurs Chrétiens foibles y assistoient avec les infidelles. Gordius se presenta hardiment au milieu de la carriere, & s'écria : Voilà que ceux qui ne me cherchoient point m'ont trouvé : je me suis montré à ceux qui ne m'interrogeoient point. Ces paroles attirerent sur lui les yeux de toute l'assemblée. Il étoit tel, qu'un homme qui depuis long-temps habitoit les montagnes, la barbe longue, les cheveux negligez, le corps sec; mal vêtu, portant une besace, appuyé sur un bâton. Tous se mirent à crier : les Chrétiens de joye, les payens de fureur : le gouverneur qui présidoit aux jeux fit faire silence, & on amena Gordius à son tribunal. Il essaya envain les menaces des plus cruels tourmens, & les promesses les plus flateuses : enfin, il fit venir un bourreau avec l'épée nuë, & condamna le martyr à la mort. Tout le peuple du spectacle environnoit le tribunal: ceux qui

Rom. x. 20.

étoient demeurés dans la ville y accoururent aussi, jusques aux vieillards les plus infirmes & aux filles les plus retirées. Les parens & les amis de Gordius l'embrassoient en pleurant, pour lui persuader de ne se pas perdre dans la fleur de sa jeunesse, & du moins de dissimuler sa foi. Mais il demeura ferme, & leur dit: Ne pleurez point sur moi, mais sur les ennemis de Dieu qui persecutent les Chrétiens, & qui se préparent un feu bien plus terrible que celui dont ils nous menacent. Aprés leur avoir parlé long-temps, il fit sur lui le signe de la croix, & s'en alla au supplice avec un visage ferme & sans changer de couleur.

Barlaam étoit un homme rustique, simple & ignorant, mais d'un grand courage. Il fut mis en prison & souffrit tous les tourmens, jusques à lasser les bourreaux qui l'avoient déchiré de coups. Enfin il fut amené devant l'autel des idoles: on lui mit dans la main des charbons ardens avec de l'encens, afin qu'il semblast l'offrir en secoüant la main. Mais il tint sa main ferme comme si elle eût esté de bronze, & aima mieux la laisser brûler. En la même ville de Cesarée Julite, femme Chrétienne, fit appeller en justice un homme riche & puissant, qui vouloit usurper tout son bien sans fondement. Ne pouvant se défendre, il s'avisa de dire qu'elle n'étoit pas recevable à paroître en justice, parce qu'elle étoit Chrétienne; & en effet les derniers édits le portoient. Le juge laissant le principal de l'affaire civile, fit apporter du feu & de l'encens; & comme elle refusa de sacrifier, il la condamna au feu. Elle aprés avoir dit beaucoup de choses sur la confession du nom de Dieu, se jetta gayemenr sur le bucher & y mourut. Son corps demeura entier, & fut ensuite enterré dans le vestibule de la principale église. A sa mort il sortit une fontaine

Acta sinc. p. 565. Ex S. Basil. hom. 18.

Acta sinc. p. 573. Ex Basil. orat. 3.

qui fut d'une grande utilité à la ville.

XL. Famine & peste. *Euſ.* IX. *hiſt.* *c.* 8.

Cependant, malgré la protection des dieux, dont les payens s'étoient flattez, & les beaux diſcours des édits de Maximin, ſon empire fut affligé de toutes ſortes de maux. Les pluyes d'hyver cauſes de la fecondité dans les pays chauds, furent beaucoup moindres qu'à l'ordinaire, de là vint une famine imprevûë, & enſuite la peſte, avec une autre maladie conſiſtant principalement en un ulcere enflammé, que l'on nommoit charbon. Ce mal s'étendoit par tout le corps; mais il attaquoit principalement les yeux, & fit quantité d'aveugles, hommes, femmes & enfans. En même temps Maximin s'attira la guerre avec les Armeniens, anciens amis & alliez des Romains. Ils étoient Chrétiens & affectionez à la religion; & il ſe les rendit ennemis en les voulant obliger à ſacrifier aux idoles. Il ſouffroit beaucoup en cette guerre d'Armenie lui & ſes troupes; & cependant les villes de ſon obéïſſance étoient ravagées par la peſte & par la famine. Une medimne de froment ſe vendoit deux mille cinq cens dracmes attiques. La medimne étoit d'environ deux boiſſeaux & un quart, & les deux mille cinq cens dracmes faiſoient plus de neuf cens ſoixante livres de notre monnoye. Il mouroit un grand nombre de perſonnes dans les villes, & plus encore dans la campagne. En ſorte que les regiſtres de cens, qui contenoient les noms des païſans, étoient preſque tous effacez. Quelques-uns vendoient pour un peu de nourriture ce qu'ils avoient de plus cher: d'autres aprés avoir vendu leurs fonds petit à petit étoient réduits à la miſere. Il y en avoit qui mâchoient quelques poignées de foin & de mauvaiſes herbes; qui ruinoient leur ſanté. Des femmes les plus nobles étoient réduites à mendier dans les places des villes: la honte

qui paroiſſoit ſur leurs viſages & la propreté de leurs habits faiſoient voir leur qualité. Les uns deſſechez & ſemblables à des fantômes, alloient en bronchant de côté & d'autre,& tomboient enfin de foibleſſe dans les ruës ; puis couchez ſur le ventre, ils demandoient un petit morceau de pain ; & preſts à rendre le dernier ſoupir, ils crioient qu'ils mouroient de faim n'ayant plus de force que pour cette parole. Les plus accommodez étonnez de la multitude de ceux qui demandoient,aprés avoir beaucoup donné, devenoient durs & inſenſibles, craignant de tomber dans le même beſoin. Enſorte que l'on voyoit au milieu des places & des ruës des corps morts tout nuds, qui demeuroient pluſieurs jours ſans ſepulture. Quelques-uns furent mangez des chiens : ce qui fit que les vivans ſe mirent à tuer les chiens, de peur qu'ils ne devinſſent enragez & ne les attaquaſſent eux-mêmes.

La peſte ne faiſoit pas moins de ravage, principalement ſur ceux qui étoient à couvert de la famine. Il y eut un grand nombre de perſonnes conſtituées en dignité, de magiſtrats & de gouverneurs de provinces, que la violence du mal emporta en peu de temps; comme ſi la famine les eût exprés gardez à la peſte. Tout étoit plein de gemiſſemens dans les places & dans les ruës. On ne voyoit que des enterremens avec les flutes & les tambours : ſouvent on portoit enſemble deux ou trois corps, & les familles entieres périſſoient. Il n'y eut que les Chrétiens, qui montrerent de l'humanité en cette occaſion & s'appliquerent à ſecourir les miſerables. On les voyoit occupez tout le jour ; les uns à enſevelir les morts,dont perſonne ne prenoit ſoin & qui tomboient à milliers; les autres à raſſembler les pauvres affamez & leur diſtribuer du pain. En ſorte que tout le monde en

parloit, & confeſſoit hautement que les Chrétiens étoient les ſeuls qui confeſſent la veritable pieté.

XLI.
Tyrannie de Maximin.
Lactant. n. 37.

L'empereur Maximin n'en étoit ni moins avare ni moins debauché, pour tous ces malheurs. Les impoſitions extraordinaires qu'il faiſoit, enlevoient tout ce que Diocles & Maximien avoient laiſſé. On fermoit les greniers des particuliers, on ſelloit leurs magaſins, on exigeoit par avance les tributs des années ſuivantes. On enlevoit des troupeaux de bétail, pour les ſacrifices ordinaires & pour la ſubſiſtance des troupes qui prodiguoient les vivres. Tout cela ne contribua pas peu à la cherté & à la famine. Sa paſſion pour les femmes étoit encore plus inſupportable: il y avoit des eunuques & d'autres miniſtres infames, qui cherchoient par tout. Si-tôt que l'on trouvoit un beau viſage, c'étoit aux maris & aux peres à ſe retirer. On dépoüilloit les femmes & les filles de qualité pour les viſiter, & ſi quelqu'une en faiſoit difficulté, on la faiſoit mourir comme criminelle de léze majeſté. Il y eut des maris qui ſe tuerent eux-mêmes, ne pouvant ſe conſoler qu'il eût abuſé de leurs femmes, qu'ils aimoient pour leur fidelité: ſouvent il les leur renvoyoit aprés en avoir abuſé; & c'étoit les premiers du Senat qu'il traitoit ainſi.

Sophronie femme du prefet de Rome, étant abandonnée par ſon mary à l'empereur Maximin, demanda un peu de temps pour ſe parer: mais quand elle fut ſeule dans ſa chambre, elle ſe perça d'une épée, & ne laiſſa que ſon corps mort à ceux qui l'attendoient pour l'emmener. Maximin avoit établi que perſonne ne ſe mariât ſans ſa permiſſion; & il faiſoit épouſer à ſes eſclaves des filles nées libres dont il avoit abuſé. Ses officiers ſuivoient ſon exemple: ils enlevoient à leur gré les filles de médiocre condition; & ils demandoient à l'empereur

pereur les plus considerables que personne n'osoit leur refuser, quand ils avoient une requeste réponduë de lui. Ses gardes & la pluspart de sa suite étoient des barbares, principalement des Gots, qui chassez par les leurs s'étoient donnez à Galerius.

Maximin n'épargna pas même l'imperatrice qu'il venoit d'appeller sa mere, Valerie fille de Diocles, veuve de Galerius. Elle avoit passé dans ses terres croyant y être plus en seureté, vû principalement qu'il étoit marié: mais elle n'avoit pas encore achevé son deüil, qu'il lui envoya faire des propositions de mariage; étant prest à répudier sa femme, si Valerie consentoit à l'épouser. Valerie répondit qu'elle ne pouvoit penser à des nôces, dans l'état de deüil où elle étoit; que s'il répudioit une femme dont il étoit content, il pourroit lui en faire autant à elle-même; enfin qu'il étoit sans exemple, qu'une femme de son rang se fust remariée. Ayant reçu cette réponse, il entre en furie, la proscrit, lui ôte son bien, ses officiers, fait mourir ses eunuques dans les tourmens; l'envoye en exil avec sa mere, les faisant souvent changer de place comme pour s'en joüer. Il condamne ses amis sous de faux prétextes d'adultere. L'Imperatrice Valerie étant ainsi releguée dans les deserts de Syrie, trouva moyen d'en donner avis secretement à Diocles son pere. Il envoya prier Maximin de la lui envoyer; & aprés plusieurs ambassades réïterées il ne put l'obtenir.

XLII. Guerre de Maxence contre Constantin. *Zozim. lib. II. p. 675.*

Maxence avoit declaré la guerre à Constantin sous prétexte de vanger la mort de son pere Herculius. Constantin de sa part avoit fait abattre les images de Maximien Herculius, & en même temps celles de Dioclétien; car dans la pluspart des peintures ils étoient joints ensemble. Cela n'étoit jamais arrivé à un empereur,

de voir de son vivant ses images abatuës : aussi Diocletien en conçut un tel chagrin, qu'il résolut de mourir. Maximin avoit de la jalousie contre Licinius, que Galerius lui avoit preferé. Ainsi nonobstant le traité qu'ils venoient de faire, quand il sût que Constantin avoit promis sa sœur à Licinius, la liaison de ces deux empereurs lui parut une conjuration contre lui. Il envoya donc secretement à Rome, pour demander à Maxence son alliance & son amitié. Ce secours parut à Maxence comme venu du ciel : il reçut bien les ambassadeurs, on fit le traité, on mit ensemble les images des deux empereurs Maximin & Maxence. Maxence se tenoit enfermé dans Rome, à cause d'un oracle qui le menaçoit de mort, si il sortoit hors des portes. Il ne laissoit pas de faire la guerre par de bons capitaines ; & il étoit le plus fort. Outre l'armée de son pere, dont il avoit dépoüillé Severe, il en avoit une autre de Maures & d'Italiens, qui lui étoit particuliere. Il y eut quelques combats où les troupes de Maxence eurent l'avantage ; enfin Constantin se servant de tout son courage & résolu à tout évenement, approcha de Rome avec toutes ses troupes, & campa vis-à-vis du pont Milvius.

XLIII. Croix miraculeuse. *Euseb. vita Const. lib.* 1. *c.* 27. 28. *&c.*

Comme ses forces étoient moindres que celles de Maxence, il crut avoir besoin d'un secours superieur ; & pensa à quelle divinité il s'adresseroit. Il considera que les empereurs qui de son temps avoient esté zelez pour l'idolatrie & la multitude des dieux avoient péri miserablement ; & que son pere Constance, qui avoit honoré toute sa vie le seul Dieu souverain, en avoit reçu des marques sensibles de protection. Il résolut donc de s'attacher à ce grand Dieu ; & se mit à le prier instamment de se faire connoître à lui, & d'étendre

ſur lui ſa main favorable. L'empereur Conſtantin prioit ainſi de toute ſon affection ; quand vers le midy, le ſoleil commençant à baiſſer, comme il marchoit par la campagne avec des troupes, il vit dans le ciel au-deſſus du ſoleil une croix de lumiere & une inſcription qui diſoit : ceci te fera vaincre. Il fut étrangement ſurpris de cette viſion, & les troupes qui l'accompagnoient & qui virent la même choſe, ne furent pas moins étonnées. L'empereur long-temps aprés racontoit cette merveille, & aſſuroit avec ſerment l'avoir vûë de ſes yeux, en préſence d'Euſebe évêque de Ceſarée, qui en a écrit l'hiſtoire.

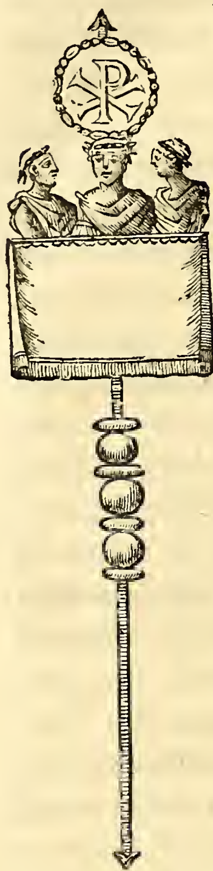
Conſtantin fut occupé le reſte du jour de cette merveille, penſant à ce qu'elle pouvoit ſignifier. La nuit comme il dormoit J. C. lui apparu avec le même ſigne qu'il avoit vû dans le ciel ; & lui ordonna d'en faire une image & de s'en ſervir contre ſes ennemis dans les combats. L'empereur ſe leva avec le jour, & déclara le ſecret à ſes amis ; puis il fit venir des orfévres & des joüailliers ; & s'étant aſſis au milieu d'eux, leur expliqua la figure de l'enſeigne qu'il vouloit faire ; & leur commanda de l'executer avec de l'or & des pierres précieuſes : en voici la forme. Un long bois comme d'une pique revêtu d'or avoit une traverſe en forme de croix : au bout d'enhaut étoit attachée une couronne d'or & de pierreries qui enfermoit le ſymbole du nom de Chriſt, c'eſt-à-dire, les deux premieres



lettres Chi & Ro, le Ro poſé au milieu du Chi en cette ſorte. A la traverſe de la croix pendoit un petit drapeau quarré d'une étoffe tres-précieuſe ; de pourpre tiſſuë d'or & chargée de pierreries. Au-deſſus de ce drapeau & au-deſſous de la petite croix, c'eſt-à-dire du monogramme, étoit en or

l'image de l'empereur & de ses enfans. Telle fut l'enseigne que fit faire Constantin ; la forme n'en étoit pas nouvelle ; mais on ne trouve point avant ce temps, le nom de *Labarum*, que l'on lui donna toûjours depuis. L'empereur en fit faire de semblables pour toutes ses troupes. Lui-même portoit sur son casque la croix, ou le monogramme de Christ; ses soldats le portoient sur leurs écus ; & les médailles des empereurs Chrétiens en sont pleines. L'empereur choisit ensuite cinquante hommes des plus braves & des plus pieux de ses gardes, qui eurent la charge de porter le Labarum tour à tour.

V. Cang. Gloss. Prudent. in Symn. lib. 1.



Eus. 11. vit. 6. 8.

Cependant il fit venir des évêques, & leur demanda quel étoit ce Dieu qui lui avoit apparu, & que signifioit ce signe. Ils lui dirent : Ce Dieu est le fils unique du seul Dieu : le signe que vous avez vû est le trophée de la victoire qu'il a remportée sur la mort ; quand il est venu sur la terre. La dessus ils lui expliquerent la cause de son avenement & le mystere de l'Incarnation. L'empereur écoutoit ces discours, & toûjours frappé de ce qu'il avoit vû, les recevoit comme des instructions divines. Il voulut desslors lire les saintes écritures, avoir toûjours des évêques auprés de lui, & honorer en toutes manieres le Dieu qui lui avoit apparu.

XLIV. Victoire de Constantin. *Eus. 1. vita Const. 33. 34. & c. VIII. hist. 26.*

Maxence demeuroit enfermé dans Rome, où il s'abandonoit à toutes sortes de crimes. Un jour, sur un sujet assez leger, il fit massacrer une grande multitude de peuple, par les soldats prétoriens ; sous divers pré-

textes il fit mourir plusieurs senateurs l'un aprés l'autre pour avoir leur bien ; il réduisoit le peuple à une extrême famine. Il étoit fort superstitieux, & cherchoit à s'attirer la victoire par des operations magiques : il faisoit immoler des lions, & offroit des sacrifices détestables, jusques à faire ouvrir des femmes enceintes & foüiller dans les entrailles des petits enfans. Effrayé de quelque mauvais augure il quitta le palais avec sa femme & son fils, & il se retira dans une maison particuliere.

Prud. in Sym. lib. 1.

Panegyr. 2.

La cinquiéme année de son regne finissoit le vingt-huitiéme d'Octobre de cette même année 312. Ce même jour Constantin encouragé par la vision celeste, mit ses troupes en bataille & s'aprrocha de Rome. Maxence fit sortir les siennes sans sortir lui-même ; elles passerent le pont, les deux armées se rencontrerent ; & le combat s'échauffa. Cependant il y eut sédition dans Rome, & le peuple disoit tout haut, que Maxence abandonnoit la cause publique. Comme il donnoit les jeux du cirque pour la feste de son avenement à l'empire ; le peuple s'écria que Constantin étoit invincible. Consterné par ce cry il s'enfuit du cirque, appella quelques senateurs & fit consulter les livres des Sibylles. On trouva que ce jour-là l'ennemy des Romains devoit perir miserablement : il crut la victoire assurée pour lui. Il sort & vient à l'armée ; une infinité de choüettes vinrent aussi-tost se reposer sur les murailles. A la vûë de Maxence le combat se rallume, ses gens plient, il fuit ; & poussé par la foule, il regagne le pont qu'il avoit fait faire avec des batteaux : mais en telle sorte que le milieu se pouvoit rompre, en ôtant des chevilles de fer qui le tenoient. Il avoit crû par là tendre un piege à ses ennemis ; & il y fut

An. 312.

Zosim. lib. 11. p. 676.

pris lui-même. Le pont se trouva rompu, les batteaux s'enfoncerent avec les hommes qui étoient dessus, Maxence tout le premier tomba dans le Tibre, ensuite ses gardes; & telle fut la fin de ce Tyran. Son corps fut trouvé, on lui coupa la tête, & on la porta dans Rome sur une pique.

Elle ouvrit aussi-tôt ses portes à Constantin, & il y entra victorieux. Le senat & tout ce qu'il y avoit de grand, le peuple Romain & jusques aux femmes & aux enfans, le reçurent comme leur liberateur; avec une joye qui paroissoit à leurs regards & à leurs cris. Une grande multitude accourut de toute l'Italie à cette heureuse nouvelle. Constantin triompha; la pompe fut ornée par les senateurs délivrez des prisons, où les retenoit Maxence, dont la tête fut portée dans le triomphe, & ensuite envoyée en Afrique. Le senat fit ériger un arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui se voit encore à Rome avec cette inscription: A l'empereur Cesar Flavius Constantin, grand, pieux, heureux, le senat & le peuple Romain a dédié cet arc de triomphe; parce que poussé par la divinité & par sa grandeur d'ame, accompagné de son armée, il a vengé l'état en même temps du tyran & de toute sa faction par ses justes armes. On orna cet arc de plusieurs bas reliefs excellens qui avoient esté faits autrefois en l'honneur d'Antonin le pieux, & de Marc-Aurele. On dressa une statuë à Constantin dans une place publique de Rome où il vouloit paroître avec une longue croix à la main au lieu de lance, & fit mettre à la base cette inscription: Par ce signe salutaire, vraye marque de courage, j'ay delivré votre ville du joug du tyran, & j'ay rétabli le senat & le peuple en son ancienne splendeur. L'Italie dédia à Cons-

Eus. 11. hist. c. 9. 1. vit. c. 4.

tantin un écu & une couronne d'or : Rome une ſtatuë d'or, comme d'un dieu : il demeura à Rome le reſte de cette année.

XLV.
Mort de Dioclετien.

Maximin ayant appris la défaite de Maxence, en fut auſſi affligé, que s'il avoit eſté vaincu lui-même. Mais ayant appris enſuite que le ſenat avoit donné à Conſtantin le titre de premier empereur que lui-même s'attribuoit ; il en fut tellement irrité, qu'il ſe déclara ouvertement ſon ennemi, & lui diſoit des injures mêlées de railleries. Cependant le vieux Diocles étoit toûjours languiſſant. Depuis qu'il eut appris que Conſtantin avoit abattu ſes images avec celles d'Herculius, il réſolut de mourir : il alloit de côté & d'autre agité de continuelles inquiétudes, ſans prendre ni nourriture ni repos. Il ne faiſoit que gémir & répandre des larmes, il ſe tournoit & retournoit ſans ceſſe, tantôt dans ſon lit, tantôt à terre. Cet empereur qui avoit regné vingt ans ſi heureuſement, tombé depuis ſept ans dans une vie obſcure, mépriſé & maltraité, réduit enfin à haïr la vie ; mourut d'épuiſement & d'affliction le troiſiéme Decembre de cette année 312.

Lactant. n. 44.

Idem. 42.

An. 312.

XLVI.
Edit de Conſtantin & de Licinius en faveur des Chrétiens.

An. 313.

Conſtantin ayant paſſé à Rome deux mois & demi, en partit le dix-huitiéme de Janvier 313. & ſe rendit à Milan. Licinius s'y trouva auſſi, pour recevoir Conſtantia ſœur de Conſtantin, qu'il devoit épouſer ; & les nôces y furent celebrées. Ce fut là que les deux empereurs firent un édit en faveur des Chrétiens en ces mots : Nous étant heureuſement aſſemblez à Milan, moi Conſtantin auguſte & moi Licinius auguſte, & traitant de tout ce qui regarde la ſeureté & l'utilité publique ; nous avons crû qu'un de nos premiers ſoins devoit être de regler ce qui regarde le culte de la divinité, & de donner aux Chrétiens & à tous les au-

Lact. n. 45. Euſ. hiſt. 5.

tres la liberté de ſuivre telle religion que chacun voudroit ; afin d'attirer la faveur du ciel ſur nous & ſur tous nos ſujets. Nous avons donc réſolu par un conſeil ſalutaire, de ne dénier à qui que ce ſoit la liberté d'attacher ſon cœur à l'obſervance des Chrétiens, ou à telle religion qu'il croiroit lui être la plus convenable : afin que la ſouveraine divinité, dont nous ſuivons la religion d'un cœur libre, puiſſe nous favoriſer en tout de ſes graces ordinaires. C'eſt pourquoi vous devez ſavoir (ils parlent aux officiers à qui l'édit eſt adreſſé :) que nonobſtant toutes les clauſes des lettres qui vous ont eſté adreſſées touchant les Chrétiens ; il nous a plû maintenant d'ordonner purement & ſimplement, que chacun de ceux qui ont la volonté d'obſerver la religion Chrétienne, le faſſe ſans être inquieté ni moleſté en façon quelconque. Ce que nous avons crû devoir vous déclarer nettement, afin que vous ſachiez, que nous avons donné aux Chrétiens la faculté libre & abſoluë d'obſerver leur religion. Bien entendu que les autres auront la même liberté, pour maintenir la tranquillité de notre regne.

Nous avons de plus ordonné, à l'égard des Chrétiens ; que ſi les lieux où ils avoient coûtume de s'aſſembler ci-devant, & touchant leſquels vous aviez reçu certains ordres par des lettres à vous adreſſées, ont eſté achetez par quelqu'un, ſoit de notre fiſc, ſoit de quelque perſonne que ce ſoit ; ils ſoient reſtituez aux Chrétiens, ſans argent ni répetition de prix, & ſans aucun délay ni difficulté. Que ceux qui les auront reçus en don, les rendent pareillement au plûtôt ; & que tant les acheteurs que les donataires, s'ils croyent avoir quelque choſe à eſperer de notre bonté, s'adreſſent au vicaire

caire de la province, afin qu'il leur ſoit pourvû par nous. Tous ces lieux ſeront incontinent délivrez à la communauté des Chrétiens par vos ſoins. Et parce qu'il eſt notoire, qu'outre les lieux où ils s'aſſembloient, ils avoient encore d'autres biens apparrenans à leur communauté, c'eſt-à-dire aux égliſes & non aux particuliers : vous ferez rendre à leurs corps & communauté toutes ces choſes aux conditions ci-deſſus exprimées, ſans aucune difficulté ni conteſtation : à la charge que ceux qui les auront reſtituées ſans rembourſement, pourront eſperer de notre grace leur indemnité. En tout ceci vous employerez tres-efficacement votre miniſtere, pour la communauté des Chrétiens; afin d'executer nos ordres au plûtôt, & procurer la tranquillité publique. Ainſi la faveur divine, que nous avons déja éprouvée en de ſi grands évenemens, continuëra toûjours à nous attirer d'heureux ſuccés, avec le bonheur des peuples. Et afin que cette ordonnance puiſſe venir à la connoiſſance de tous; vous la ferez afficher par tout avec votre attache, en ſorte qu'elle ne puiſſe être ignorée de perſonne. Tel fut l'édit de Conſtantin & de Licinius pour la liberté de la religion chrétienne.

XLVII. Guerre de Maximin. *Lact. n.* 45.

Maximin apprenant qu'ils étoient occupez à célebrer des nôces, partit de Syrie, fit marcher ſes troupes dans la plus grande rigueur de l'hyver; & doublant les journées, ſe rendit en Bithynie avec une armée fatiguée. Il perdit par les pluyes, les neiges, les bouës, le froid & le travail, des chevaux & des bêtes de toutes ſortes : les chemins en étoient couverts & ſembloient montrer une défaite. Il ne ſe tint pas dans ſes bornes : il paſſa le détroit & vint en armes aux portes de Byſance, où Licinius avoit laiſſé une garniſon pour de tels évenemens. Il uſa de prieres & de menaces, & conſuma

les onze jours ; pendant lesquels on envoya des lettres & des couriers à Licinius. La garnison de Byzance étant trop foible se rendit : Maximin passa à Heraclée où il perdit encore quelques jours. Licinius étant accouru à grandes journées, étoit déja à Andrinople ; & Maximin ayant pris Perinthe à composition, ils se trouverent à deux journées l'un de l'autre. Licinius songeoit plûtôt à amuser son ennemi, qu'à le combattre ; car à peine avoit-il pû ramasser trente mille hommes, & Maximin en avoit soixante & dix mille : mais les armées étoient si proches, que l'on attendoit de jour en jour une bataille. Alors Maximin fit vœu à Jupiter, que s'il remportoit la victoire, il aboliroit entierement le nom des Chrétiens. La nuit suivante comme Licinius dormoit, un ange lui apparut, & l'avertit de se lever promptement, & de prier le Dieu souverain avec toute son armée : lui promettant la victoire s'il le faisoit. A ces mots il crut qu'il s'étoit levé, & qu'étant debout avec celui qui l'avertissoit, il apprenoit de lui la forme & les paroles de la priere. S'étant éveillé il fit appeller un secretaire, & lui dicta les paroles qu'il avoit oüies en cette sorte : Grand Dieu, nous te prions. Dieu saint nous te prions : nous te recommandons toute justice, nous te recommandons notre salut, nous te recommandons notre empire. C'est par toy que nous vivons : c'est par toy que nous sommes victorieux & heureux. Dieu grand & saint exauce nos prieres : nous te tendons les bras. Dieu saint & grand exauce-nous. On en fit plusieurs copies que l'on distribua aux prefets & aux tribuns, afin que chacun l'enseignât à ses soldats. Tous sentirent croître leur courage, croyant que le ciel leur promettoit la victoire. Licinius marqua le jour de la bataille au premier de May de cette année

313. où finissoit la huitiéme année, depuis que Maximin avoit esté declaré César: le premier de May 305. Licinius voulant le vaincre le jour de son avenement à l'empire, comme Maxence avoit esté vaincu le jour du sien. Maximin voulut anticiper, & mit ses troupes en bataille le matin du dernier d'Avril; afin de celebrer le lendemain sa fête aprés la victoire. La nouvelle vint au camp de Licinius, que Maximin s'étoit avancé : on prend les armes, on s'avance à sa rencontre. Il n'y avoit entre-deux qu'une plaine sterile, nommée Champ-serain. Déja les deux armées étoient en presence, quand les soldats de Licinus ôterent leurs écus & leurs casques, leverent les mains au ciel, & firent la priere qu'ils avoient apprise, & que leurs chefs & l'empereur prononçoient les premiers. L'autre armée entendit avec étonnement le bruit confus de leurs voix. Aprés avoir dit trois fois la priere, pleins d'un nouveau courage, ils reprennent leurs casques & leurs écus.

XLVIII. Victoire de Licinius. Fin de la persecution.

Les empereurs s'avancerent & eurent une conference; mais il fut impossible de porter Maximin à la paix. Il méprisoit Licinius, & croyoit que ses soldats l'alloient abandonner, parce que Licinius étoit ménager & lui prodigue; & il avoit entrepris la guerre sur cette esperance, que prenant l'armée de Licinius sans combat, il doubleroit ses forces pour attaquer Constantin. On s'approche donc, on sonne les trompettes, on déploye les enseignes ; les gens de Licinius fondent vigoureusement sur leurs ennemis. Ceux-ci épouvantez ne purent ni tirer leurs épées, ni jetter leurs traits. Maximin tournoit autour des bataillons & sollicitoit les troupes de Licinius, tantôt par des prieres, tantôt par des promesses : personne ne l'écoutoit. On le charge, il fuit vers les siens; qui se laissoient tuer sans

resistance ; & ce grand nombre de legions tombe comme une moisson, sous les mains d'un petit nombre. Ils sembloient tous avoir oublié leur nom, leur courage, leurs anciennes récompenses ; & n'être pas venus pour combattre, mais pour se faire égorger, comme des victimes devoüées à la mort par l'ordre de Dieu. Il en étoit déja tombé une grande multitude, quand Maximin voyant tourner la chose autrement qu'il ne pensoit ; quitta la pourpre, prit un habit d'esclave & repassa le détroit. Aprés lui personne n'eut honte de s'enfuir. Il demeura sur la place la moitié de son armée, le reste se rendit, ou prit la fuite. Il arriva à Nicomedie la nuit d'aprés le premier jour de May, ayant fait soixante milles en un jour & en deux nuits : il prit à la hâte sa femme, ses enfans, & quelque peu d'officiers de son palais, & marcha vers l'orient : mais il s'arrêta en Cappadoce, ayant rassemblé quelques fuyards & quelques troupes d'orient ; & ce fut là qu'il reprit la pourpre. Licinius ayant reçû une partie de l'armée de Maximin, qui se rendit à lui, & qu'il distribua dans ses troupes ; fit passer son armée en Bithynie peu de jours aprés la bataille. Il entra à Nicomedie, & rendit graces à Dieu, qui lui avoit donné la victoire : puis le treiziéme de Juin, sous le troisiéme consulat de Constantin avec lui, c'est-à-dire l'an 313. il fit publier l'édit donné en faveur des Chrétiens à Milan quelques mois auparavant ; & les exhorta de vive voix, à rétablir les églises en leur premier état. Ainsi finit la persécution, au bout de dix ans & environ quatre mois. Car elle avoit commencé à Nicomedie, lorsque l'église y fut abbatuë le vingt-troisiéme de Février l'an 303.

An. 313.

XLIX. Mort de Maximin Daia.

Licinius avec son armée victorieuse suivit Maximin, qui s'enfuit & se retira dans les détroits du mont Tau-

rus, dont il ferma les paſſages par quelques retranchemens; & comme les vainqueurs perçoient tout du côté droit, il ſe retira enfin à Tarſe. Là ſe trouvant en peril par mer & par terre, & ne voyant plus de refuge; la crainte & le chagrin le firent recourir à la mort, comme au remede le plus aſſeuré. Il ſe remplit de vin & de viandes, comme ceux qui en prennent pour la derniere fois, puis il avala du poiſon: mais comme il avoit l'eſtomac plein, l'effet preſent n'en fut pas grand; & il produiſit une langueur, qui le tourmenta plus long-temps. Il ſentoit brûler ſes entrailles avec des douleurs ſi exceſſives, qu'il en vint juſqu'à la fureur: & que pendant quatre jours il prenoit de la terre à pleines mains pour la manger, comme, preſſé d'une faim extrême: puis il ſe battoit la tête contre les murailles, de ſorte que ſes yeux enflerent & qu'il en perdit la vûë. Alors il crut voir Dieu qui le jugeoit environné d'officiers vêtus de blanc. Il crioit comme ceux qui ſont à la torture, & diſoit: Ce n'eſt pas moy qui l'ay fait, ce ſont les autres. Enſuite il avoüoit, comme vaincu par les tourmens; & de temps en temps il prioit J. C. en pleurant, d'avoir pitié de lui. Il rendit l'eſprit avec les gemiſſemens d'un homme qui ſe ſent brûler; & telle fut la fin de Maximin-Daïa, le plus cruel de tous les perſécuteurs.

Toute leur race perit auſſi. Licinius fit mourir Valere & Candidien: on ne ſait qui étoit Valere. Candidien étoit fils de Galerius & d'une concubine: mais ſa femme Valerie l'avoit adopté parce qu'elle étoit ſtérile. Licinius fit auſſi punir de mort Severien fils de Severe, qui avoit ſuivi Maximin dans ſa fuite; l'accuſant d'avoir voulu prendre la pourpre, aprés la mort de Maximin. Il fit mourir encore le fils aîné de Maxi-

min âgé de huit ans, ſa fille âgée de ſept ans, fiancée à Candidien; & fit précipiter leur mere dans le fleuve Oronte, qui paſſe à Antioche, où elle avoit ſouvent fait noyer des femmes vertueuſes. Valere veuve de Galerius & fille de Diocletien, aprés avoir erré pendant quinze mois en diverſes provinces, vêtuë pauvrement, fut enfin reconnuë & arrêtée à Theſſalonique avec ſa mere. Leur ſupplice fut un grand ſpectacle, & attira la compaſſion du peuple, qui conſidéroit d'où elles étoient tombées. On leur coupa la tête, & on jetta les corps dans la mer. Tout ceci a eſté écrit dans le temps même, par Lactance en ſon traité de la mort des perſecuteurs, pour faire voir la vengeance divine ſur cette race criminelle.

Fin du ſecond Tome.

TABLE DES MATIERES.

A.

S. ACACE évêque. Sa confession. 181
S. *Achillas* prêtre d'Alexandrie. 387
faux *Actes* des apôtres des Manichéens. 383
Actes municipaux à Cirthe. 450
faux *Actes* de Pilate. 597
S. *Adrien* martyr. 575
Adultere. Canon du concile d'Elvire. 537
sainte *Afre* martyre. 476
Africain écrivain ecclesiastique, ami d'Origene. 123. Ses œuvres. 125
Adimente Manichéen. 383
sainte *Agape* martyre. 489
Agapius évêque de Cesarée en Palestine. 387
S. *Agapius* martyr. 561
Aglaé. Son histoire. 544. sa retraite & sa mort. 549
sainte *Agnés* vierge & martyre. 475
Agripin évêque de Carthage, rejette le baptême des heretiques. 117
S. *Alexandre* évêque de Jerusalem. 76. Ordonne Origene prêtre. Sa bibliotheque. 101. Sa mort. 161
Alexandre empereur. 97. Favorable aux Chrétiens. 98. Sa mort. 103
S. *Alexandre* le Charbonnier. 136. Ordonné évêque de Comane. 137. son martyre. 165
Ambition des ecclesiastiques. 143
Ambroise amy d'Origene. 88. Lui aide pour ses études. 101. Est pris pour la foy. 118. Mis en liberté. 125.
Ame. Traité de Tertullien. 63. Deux ames selon les Manichéens. 385
Ampelius martyr. 461
Anatolius, évêque de Laodicée, 368
S. *André* martyr à Lampsaque. 193
S. *Andronic*. Actes de son martyre. 496. sa fin. 519
Anteros pape. 120
Anthropomorphites heretiques. 151
Antiquaires ou Libraires. 101
S. *Antoine*, ses commencemens. 370. ses premieres tentations. 372. Dans un sepulcre, où le demon le maltraite. 373. & 374. se renferme dans un château. 391. En sort. 550. Va à Alexandrie. 602
Antonien. Lettre de S. Cyprien. 232
sainte *Anysie* martyre. 494
Apocalypse. Sentiment de saint Denis d'Alexandrie sur ce livre. 351
livres *Apocryphes*. Leur usage. 124
Apologie de Tertullien. 5
S. *Apollonius* moine & martyr. 599
Apollonius de Tyane, mal comparé à J. C. *v*. Eusebe de Pamphile.
Apostats. Leur reconciliation suspenduë par saint Cyprien. 196. Canons penitentiaux faits pour eux. 224. Punitions miraculeuses de plusieurs. 231. Divers degrez de cheutes. 233
Apostres n'avoient pas tout sçu ni enseigné: sentimens heretiques. 58. 59 Effets de la prédication des apôtres. 260. 261
Appellation à Rome blâmée par saint Cyprien. 244
S. *Apphien* martyr. 531
sainte *Apolline* vierge & martyre. 155
Aquariens heretiques. 255
libre *Arbitre*. 51. 52. 105. Voyez

premier vol. p. 423. &c.
Archelaüs évêque de Cesarée. Sa dispute avec Manés. 382
Arien juge des martyrs converty. 601.
Aristote blâmé par Tertullien. 56
Armes. Pourquoy les Chrétiens refusoient de les porter. 406. 412
Arnobe écrit pour la religion Chrétienne. 465
Artaxerxe rétablit l'empire des Perses. 100
Aruspices. Fausse prophetie. 377
Ascettes. 150
Asclepiade évêque d'Antioche. 75 sa mort. 91
Asclepiade martyr. 165
Asterius martyr. 391
Astrologie défenduë aux Chrétiens. 149.
Asturius Patrice. Ses vertus. 341
Athenodore frere de S. Gregoire Thaumaturge. 110
Aurelien empereur. 375. sa persecution. 377
Aurelius Lecteur à Carthage. 213

B.

S. BABYLAS évêque d'Antioche. 138. soumet l'empereur Philippe à la penitence 139. sa mort 191.
Baptême Ceremonies. 161. 215. 282. Préparation. 148. 149. 540
Effets du Baptême. 152
Renonciation au demon, &c. dans le Baptême 115
Baptême par aspersion suffit. 281
Baptême des enfans. 271
Question sur le Baptême des heretiques. 279. Fin de cette question. 293
Défense du pape S. Estienne. 290
Baptême d'eau & du saint Esprit. 291
Baptême de sang. 293
Vertu du Baptême indépendante du ministre 292
Barbares convertis. 356
S. *Barlaam* martyr. 305
Barulas enfant. Sa confession & son martyre. 424
S. *Basile*. Retraite de son pere & de sa mere pendant la persecution. 552
Basilide soldat & martyr. 69
Basilide évêque en Espagne, apostat. 274
Basilisque évêque de Comane, martyr, 604
Berylle évêque de Bosre, 102. Ses erreurs. 130
S. *Boniface*. Son histoire. 544. son martyre. 546

C.

CAÏUS pape. 388. sa mort. 408.
Caldonius évêque. Sa lettre à saint Cyprien. 203
Calliste pape. 91. sa mort. 99
Caracalla empereur. 74. sa mort. 89.
Carême. 92
Carus empereur. 388
S. *Cassien* greffier, martyr. 414
Catécumenes nommez Chrétiens. 541
Cathares, nom des Novatiens. 220.
Cicilien évêque de Carthage. 592. Cité au concile des schismatiques. 593
Cecilius prêtre. Convertit saint Cyprien. 153
Celerin confesseur. Sa lettre à Lucien. 187
Celerin lecteur à Carthage. 214
Celse ennemi des Chrétiens. 276
Ceremonies des payens à la naissance de leurs enfans. 65

Canons du concile d'Elvire sur diverses ceremonies catholiques. 542.
Cheute dans la persecution. Divers degrez. 554
Cheute de plusieurs Chrétiens. 159
Sainte *Chionie* martyre. 489
Chrétiens. Communion avec l'église Romaine, marque des vrais Chrétiens. 5
Leur soumission aux empereurs. 17
Leur union. 20. Plaisirs qui leur conviennent. 43. Ne cherchent pas la vengeance. 85
Quels sont les temples & les autels des Chrétiens. 84
Leurs assemblées combien au dessus de celles des payens. 263
Charité des Chrétiens envers les captifs. 254. Envers d'autres miserables. 343. 607. Leur disposition dans l'adversité. 253. 343. Aiment la pauvreté. 83
Chrétiens de combien de nations. 74. 147.
Mœurs des Chrétiens. 262. Mœurs corrompuës. 157
Liberté des Chrétiens sous Dioclétien. 404. Se relâchent. *ibid.* 405.
Réponses des Chrétiens aux plaintes des payens. 82. *& suivantes*. Edit de Galerius en faveur des Chrétiens. 587. Recommencent en liberté leurs assemblées. 590. Edit de Constantin & de Licinius en faveur des Chrétiens. 616. 617.
Morale Chrétienne. 481
Chronologie d'Africain. 125
Cimetieres. Défense d'y allumer des cierges. 643. Concile d'Elvire. *ib.* Défense aux femmes d'y veiller. *ibid.*
S. *Claude* martyr. 391
S *Clement* d'Alexandrie. 39. Voyez 1. vol. 562. 569.
Rend raison de la fuite des Chrétiens dans la persécution. 39. 40
Clercs exempts de tutele. 273. Distributions par mois pour la subsistance des Clercs.
Cliniques baptisez dans le lit. 281
Collecte ou assemblée pour celebrer les saints mysteres, Chrétiens ne peuvent y manquer. 458. &c.
Communion. Comment se prend dans le concile d'Elvire. 543
Formule de priere avant la communion. 143
Conciles fréquens. 93. Concile en Arabie, où Origene est appellé. 52. En Afrique contre Privat heretique. *ibid.* Concile de S. Cyprien pour regler les affaires de l'église. 222. &c. Concile de Rome par S. Corneille, 224. Concile d'Antioche contre Novatien. 237. Second concile de S. Cyprien touchant les apostats penitens. 238. Troisiéme concile de S. Cyprien. 270. Autre concile de S. Cyprien touchant la question du baptême 282. Dernier concile de S. Cyprien sur la question du baptême. 286. Concile à Antioche contre Paul de Samosate. 36. *& suiv.* Second concile contre Paul de Samosate. 364. *& suiv.* Concile de Cirthe tenu par des évêques traditeurs. 533. Concile d'Elvire. 535. 536. *& suiv.*
Confesseurs schismatiques. Leur retour. 225. *& suivantes.* Confesseurs aux mines. 304. En liberté. 590
Confecteurs. 39
Confirmation par l'imposition des mains de l'évêque. 284. 291
Constance César. 482. Eprouve les Chrétiens. 444, Sa mort. 559. Ses enfans. 560
Constantin En guerre avec Maxence. 609. Voit une croix miraculeuse.

610. *Labarum* de Constantin. 612 Sa victoire contre Maxence. 614. Son triomphe. 615. Donne sa sœur à Licinius. *ibid.* Donne un Edit en faveur des Chrétiens. 617
Consubstantiel. 346
Continence des clercs. Canons du concile d'Elvire. 539
S. *Corneille* élû pape. 218. Calomnié par les schismatiques. *ibid.* Sa lettre à S. Cyprien sur le retour des confesseurs schismatiques. 227. Rejette les députez de Fortunat schismatique. 24. Ebranlé par leurs menaces, *ibid.* Son exil. 247. Sa mort. 249
S. *Cosme & S. Damien* martyrs. 395
Croix. Signe de la croix du temps de Tertullien. 116. Comment les Chrétiens adorent la croix. 83
S. *Cyprien.* Ses commencemens. 152. Est fait évêque de Carthage. 153. Sa conduite dans l'épiscopat. 154. Attribuë au relâchement des Chrétiens, la cause de la persécution. 175. 186. Sa retraite. 163. Son zele pour secourir les fidelles durant la persecution. 177. Assiste les pauvres de sa propre subsistance. 178. Sa déference pour son clergé. 196. Son indulgence pour les penitens malades. 201. Sa fermeté contre les apostats. 202. 208. Son exactitude dans les ordinations. 205. Excommunie Felicissime. 216. Sort de sa retraite. 222. Méprise la temerité de Fortunat. 241. Secourt Carthage pendant la peste. 251. Envoye des aumônes aux captifs. 254. Condamne les Aquariens. 255. S'oppose à Fortunatien évêque apostat. 274. Rejette le baptême des heretiques. 279. Sa justification. 294

Conciles de S. Cyprien.

Le premier. 222. Le second. 238. Le troisiéme. 270. *& suiv.* Concile de S. Cyprien sur la question du baptême. 281. Rejetté par le pape S. Etienne. 288. Son dernier concile sur le même sujet. 286

Traitez de S. Cyprien.

De la vanité des idoles. 154
De la conduite des vierges. *ibid.*
De l'unité de l'église. 229. &c.
De lapsis. 263
De l'exhortation au martyre. 247
De la moralité. 251. 252
De la patience. 284
De l'envie. *ibid.*

Lettres de S. Cyprien.

A son clergé. 176. 185. 196. 199. 213. 301.
Au prêtre Rogatien. 190
Aux confesseurs prisonniers. 177
Aux confesseurs condamnez aux mines. 305
Au clergé de Rome. 180. 202. 205
Aux martyrs & aux confesseurs 185 & 197
A son peuple. 202. 217
A Caldonius. 204
A Antonien. 232
Au pape S. Corneille. 242. *& suivantes.* 247.
Au pape S. Lucius. 249
Aux évêques de Numidie. 254
A l'évêque Rogatien. 272
Aux églises d'Espagne sur l'ordination des évêques. 275
Au pape S. Estienne. 376. *ibid.*
A Puppien. 276
A Eucratius. 277
A Pompone. 278
A l'église de Furnes. 273

Lettres touchant le baptême des heretiques.

A Magnus. 28
A Janvier, &c. 281
A Quintus. 281
A Jobaïen. 284
A Pompée. 285

A Firmilien. 288
Dernieres lettres de S. Cyprien. 309. 310.
Sa confession. 302. Son exil. 303
Son retour. 309. Sa prise. 311
Sa seconde confession. 312. Son martyre. 314
S. *Cyrille* enfant martyr. 333
S. *Cyrille* évêque d'Antioche. 387. Sa mort. 408
S. *Cyrique* martyr âgé de trois ans. 520

D.

DATIVUS senateur d'Abitine martyr. 456. &c.
Decius empereur. 156. Persecute les Chrétiens. 157. &c. Sa mort. 228
Decret du clergé de Rome touchant les apostats. 294
Demetrien évêque d'Antioche. 237
Demetrius évêque d'Alexandrie. 72. Exhorte Origene à servir l'église. 87. L'envoye au gouverneur d'Arabie. 88. Se plaint de ce que d'autres évêques l'avoient fait prêcher 89. *ibid.* Blâme son ordination. 104. *ibid.* Le fait condamner. 105. Mort de Demetrius. *ibid.*
S. *Demetrius* martyr. 494. 495
Aveu des *Démons*. 15. 253
S. *Denis* évêque d'Alexandrie. 140 Sa retraite. 162. Sa lettre à Novatien. 211. Ses écrits à l'occasion des apostats penitens. 236. Assiste au concile d'Antioche contre Novatien. 237. Rejette le baptême des heretiques. 279. Ecrit au pape S. Etienne sur le retour des Novatiens. 279. Son exil. 296. Sa lettre au pape Sixte sur la question du baptême & sur l'heresie de Sabellius. 298. 299. Combat cette heresie. *ibid.* Sa lettre au prêtre Philemon sur la lecture des écrits des heretiques. 300. Autres lettres de S. Denis touchant le baptême, à Denis prêtre de Rome. 301. Au pape Sixte. *ibid.* Lettre écrite du temps de la peste & de la famine. 342. Décrit la charité des fidelles. *ibid.* Sa doctrine sur la Trinité. 343. &c. Accusé d'erreur. 344. Sa défense. *ibid.* &c. Son Traité contre les Millenaires. 349. & *suivantes.* Envoye son sentiment par écrit au concile d'Antioche assemblé contre Paul de Samosate. 361. Son épître canonique. 351. Sa mort. 362
S. *Denis* premier évêque de Paris. 213. Son martyre. 330
S. *Denis* pape. 301. Sa mort. 368.
sainte *Denise* martyre. 194
Diacres gouvernant les églises. 540. Comment ministres de la penitence. 200. 543. faits évêques. 594
S. *Didyme* martyr avec sainte Theodore. 524
Dieu de l'ancien testament le même que du nouveau. 54. 382. Quels noms on peut donner à Dieu. 43. 120. 181. En Dieu tout essentiel Attributs. 51
Dimanche. Peine de celui qui s'absente de l'église par trois Dimanches. 541
Dinocrate frere de sainte Perpetuë. 30
Diocletien empereur. 388. Ses mœurs 403. Deliberé sur la persecution. 415. L'execute. 417. & *suivantes.* Renonce à l'empire. 526. Sa mort. 615.
Discipline. Divers reglemens de S. Cyprien. 277
Dismes & prémices. 147
Dispute. Exemple d'une dispute vraiment chrétienne. 350
Distributions par mois pour la subsistance des clercs. 214

Divinité de J.C. 51. 169. 266. Expliquée au concile d'Antioche, contre Paul de Samosate. 369. Reconnuë par les martyrs, S. Tharaque. 567
Doctrine Chrétienne. 12. *& suivantes.*
Domne élu évêque d'Antioche à la place de Paul de Samosate. 365. Sa mort. 387
Domnin martyr. 565
Sainte *Domnine*. 391. Son martyre. 394.
Autre sainte *Domnine* martyre avec ses filles. 562
Donat amy de S. Cyprien. 153.
Donat amy de Lactance, confesseur. 422. Delivré de prison. 588
Donat des Cases noires, chef des donatistes. 592. & 595
S. *Donatien* martyr. 398
Donatistes. Commencement de leur schisme. 591. S'assemblent à Carthage contre l'évêque Cecilien. 593
Les sept *Freres dormans*. 195
Dorothée prêtre & docteur d'Antioche. 387
Dorothée domestique de Diocletien. 404. Son martyre. 419

E.

ECRITURE SAINTE. Utilité du texte hebreu. 123. Livres citez par Origene outre les canoniques. 125. L'édition des Septante n'est plus dans sa pureté. 129. Editions de Lucien, de Pamphile & d'Hesychius. 602. Heretiques non recevables à l'alleguer. 57. Maximes sur l'étude de l'écriture. 141. Affection à la lecture des livres sacrez. Sainte Irene. 491. Ecritures sacrées livrées aux persecuteurs. 450.
S. *Edesius* martyr, frere de S. Apphien. 533
Eglise en quoy elle consiste. 208. Eglise Romaine, communion avec elle, marque des vrais Chrétiens. 375. Eglise bâtie sur la pierre: unité de l'église. 229. Point de salut hors de l'église. 148. 230. Pourquoy les églises ne sont nommées temples. 84. Eglises & autres biens restituez aux Chrétiens. 666
Emeritus confesseur. 455. 460
Emilien empereur. 269
S. *Emilien* diacre & martyr. 323
Empire. Troubles dans l'Empire sous Gallien. 357. Affaires de l'Empire sous Diocletien. 526. *& suivantes.* sous Galerius. 562. & 563
Ste *Engratia* vierge & martyre. 468.
Ste *Ennathas* vierge & martyre. 569.
Episcopat est un en tous les évêques 229.
Esclaves tuées. Canon du Concile d'Elvire. 537
S. *Estienne* pape. 250. Rejette le concile de S. Cyprien sur la question du Baptême. 283. Son martyre. 295.
Estienne évêque de Laodicée. 582
Ethnarque des Juifs & son pouvoir. 124.
S. *Eubule* dernier martyr de Cesarée en Palestine. 575
Eucharistie. 145. Sacrifice, mystere du vin & de l'eau. 256. Donnée sous une espece, du pain. 236. 286. du vin. 233
Evêques doivent être exempts du soin de leur subsistance. 146. l'Evêque doit juger avec ses prêtres. 209. Evêques envoyez en Gaule. 212. Evêques tombez dans l'erreur ne peuvent être rétablis qu'au rang des Laïques. 224. Que chaque par-

ticulier coupable soit jugé par son évêque. 244. Quelle doit être la fermeté d'un évêque. 246. Evêques tombez. 273. Choix & ordinations des évêques. 145. 223. 275. 592. Evêques indépendans les uns des autres. 287. En quel cas *ibid.* Residence des évêques. Canons du concile d'Elvire. 539. Successions d'évêques. 387. & 388. 410. & 411. Evêques traitez indignement. 582. Diacres faits évêques. 594

Sainte *Eulalie* vierge & martyre, âgée de 12. ans. 468

S. *Euplius* diacre & martyr. 470

Eusebe de Pamphile, depuis évêque de Cesarée. Ses livres contre Hierocles. 576

Eusebe évêque de Laodicée. 368

Eusebe pape. 582

Eutychien pape. 377. Sa mort. 388

Excommunication. Comment se prend dans le concile d'Elvire. 544

Exomologese. 596

F.

S. FABIEN pape. Son élection merveilleuse. 120. Son martyre. 161

Fabius ou *Fabien* évêque d'Antioche. 161. 235. 237

Famine sous l'empereur Maximin. 682.

Felicissime schismatique. 215. Sa condamnation. 223

Sainte *Felicité* martyre. 26. *& suivantes.* Son accouchement. 34. Sa fin 35. *& suivantes.*

Minutius *Felix.* Son dialogue pour la religion chrétienne. 77 78. *& suivantes.*

S. *Felix* prêtre de Nole est pris. 330. Secourt l'évêque Maxime. 331. Echape encore par miracle. 332. Nourry de même. *ibid.* Retourne à sa patrie. 333. Son desinteressement & sa mort. 339

S. *Felix* pape. Sa lettre sur l'incarnation. 368. Sa mort. 376

S. *Felix* évêque de Tibure. Son martyre. 453

deux saints *Felix*, martyrs d'Abitine. 461

Felix diacre de Carthage, accusé d'avoir écrit contre l'empereur. Sauvé par Mensurius son évêque. 465

Femmes. Usages de leurs ornemens & de leur beauté. 47

Femmes sous-introduites. 367

Fideles nom des Chrétiens baptisez. 541

Fidus évêque. Ses lettres à S. Cyprien. 271. *& suivantes.*

Fils de Dieu. Sa generation. 14. 61. 183

Firmilien évêque de Cesarée en Cappadoce, ami d'Origene. 109. Se cache avec lui pendant la persecution. 117. Sa lettre à S. Cyprien, touchant le baptême des heretiques. 288. &c. Sa justification. 294. Préside au concile d'Antioche contre Paul de Samosate. 361. Sa mort. 364

S. *Flavien* diacre & martyr. 315. *& suivantes.*

Fortunat. Son schisme. 240. Ses députez rejettez à Rome. 241

Fortunatien évêque d'Assure apostat. 273. &c.

vraye *Foy* prouvée par l'origine & la succession des églises. 57. 58

Exposition de la *Foy* revelée à S. Gregoire Thaumaturge. 33. Foy sans raisonnemens. 257

Fronton prêtre, enleve le corps de S. Theodore martyr. 443

S. *Fructueux* évêque de Tarragone & martyr. 326. &c.

Fuite dans la persecution. 39

G.

GAIUS auteur ecclesiastique. 77

Galerius César. 402. Ses mœurs. 404. Défait les Perses. 411. Excite la persecution 415. *& suivantes*. Contraint Diocletien de renoncer à l'empire. 526. *& suivantes*. Tyrannie de Galerius. 529. Sa maladie. 586. Son édit en faveur des Chrétiens. 587. Sa mort. 595

Gallien empereur. 337. Favorable aux Chrétiens. 338. Sa mort. 363

Gallus empereur. 228. Persecute les Chrétiens. 247. Sa mort. 270

Geminus ou *Geminien* écrivain ecclesiastique. 102

Genealogie de J.C. 125

S. *Genés* greffier martyr. 399

S. *Genés* comedien martyr. 472

S. *ervais* & S. Protais. 475

Giores especes de proselytes. 126

Les deux *Gordiens* empereurs. 121

Gordien le jeune empereur. 121. Sa mort. 138

Gordius évêque de Jerusalem. 76. voyez 1. vol. p. 602.

S. *Gordius* martyr. 604

Gorgonius Chrétien, domestique de Diocletien. 405. sa mort. 419

S. *Gregoire Taumaturge*. son éducation. 109. Devient disciple d'Origene. 110. Méprise l'impudence d'une femme à Alexandrie. 127. Fait évêque de Neocesarée. 131. Instruit dans une vision. 133. ses miracles. 134. *& suivantes*. son entrée à Neocesarée. *ibid*. Arbitre des differends. 135. Fait évêque S. Alexandre le charbonnier. 136. Est délivré par miracle dans sa retraite. 164. Convertit le peuple de Neocesaré. 250. Son épitre canonique. 353. *& suivantes*. sa mort. 363.

Guérison miraculeuse des martyrs, saint Andronic. 506

H.

HELCESAÏTES heretiques. 151

Helene mere de Constantin. 559

Heliogabale empereur. 95. sa mort. 97.

Heraclas disciple d'Origene. 41. Le soulage dans ses travaux. 87. Conduit l'école d'Alexandrie aprés lui. 105. Est fait évêque d'Alexandrie. *ibid*. sa mort. 140

Herculius reprend la pourpre. 562. Veut prendre Constantin, & est prévenu. 584. 585. sa mort. *ibid*.

Heresie définie par le choix. 56

Heretiques. Leurs mœurs. 59. 60. & 61.

S. *Hermes* diacre & martyr. 482. *& suivantes*.

Hermogenes heretique refuté par Tertullien. 62. voyez 1. vol. p. 539

Hermon évêque de Jerusalem. 387

Hierax. Son heresie. 410

Hierocles. 421. Ses écrits contre la religion chrétienne, réfutez par Eusebe de Pamphile. 577

Hilarien enfant. Sa confession. 464

S. *Hippolyte* écrivain ecclesiastique. 102. Auteur du cycle. *ibid*.

S. *Hippolyte* prêtre & martyr. 247

Homelie. Ce que signifie. 140

Homicide. Canon du concile d'Elvire. 537

Humilité chrétienne, en quoi consiste. 266

Hymenée évêque de Jerusalem. 387

I.

S. JACQUES diacre & martyr. 321. *& suivantes*.

Idolatrie refutée. 9. *& suivantes*. Di-

vers cas d'idolatrie. 44. 45. &c. Canons du concile d'Elvire sur l'idolatrie. 535

S. *Jean* martyr. 583. Sa memoire admirable. *ibid.*

S. *Jerôme* traducteur d'Origene. 141

Jesus-Christ. Traité de sa chair. 66. honoré par l'empereur Alexandre. 98. Défense de ses miracles. 259. Preuves de sa resurrection. 268. De sa divinité. 51. 169. 266. 362. 497. De son incarnation. 266. Fils de Dieu, dit saint Acace martyr. 183

Jeûnes observez par les catholiques. Carême. 92. Exactitude des saints à garder le jeûne. S. Fructueux. 326. Canon du Concile d'Elvire sur les jeûnes doubles. 542. Jeûnes de la quatriéme & de la sixiéme ferie. 558

Illiberis ou Elvire, ville d'Espagne. 535

Images, comment deffenduës. 54. Usitées chez les Chrétiens du troisiéme siecle. 84. 94. voyez peintures.

Incarnation. 52. 63. 266

Invocation des saints. 269

S. *Irenée* évêque de Lyon : son martyre. 39. ses ouvrages. *ibid.* voyez 1. vol. p. 528

S. *Irenée* évêque de Sirmium, & martyr. 479

Sainte *Irene*, martyre 490. *& suivantes.*

Jubaïen évêque. Lettres de saint Cyprien à lui. 284

Judas auteur ecclesiastique. 2

Jugemens ecclesiastiques exercez par l'évêque avec ses prêtres. 209

Juges payens favorables aux Chrétiens. 86

Juifs. Tertullien écrit contre eux. 74

Sainte *Julite* martyre. 520

Autre sainte *Julite* martyre. 604

S. *Julien* de Cappadoce martyr. 575

Jurisconsultes ennemis des Chrétiens. 99

L.

Labarum enseigne de Constantin. 612

Lambride historien payen : son témoignage. 98

S. *Laurent* martyr. 347. &c.

Sainte *Leocadie* vierge & martyre. 469

S. *Leonide* pere d'Origene martyr. 2

Lettres de communion & de confession. 542

Sibellatiques. 160

Liberté de l'église donne lieu aux Chrétiens de recommencer leurs assemblées. 590

Liberté de l'église sous Constantin. 615

Libraires ou antiquaires. 101

Libre arbitre. 52. Voyez Arbitre.

Licinius empereur. 564. Epouse la sœur de Constantin. 615. Leur édit en faveur des Chrétiens. *ibid.* Licinius marche contre Maximin. 618. Apprend en vision une priere *ibid.* Remporte la victoire. 619

Loy ancienne deffenduë par Tertullien. 54. Ceremonies. 55

sainte *Luce* ou *Lucie* vierge & martyre. 472

Lucien confesseur de Carthage. Sa lettre à Celerin. 188. donne indifferemment des billets de paix. 190 Sa lettre à S. Cyprien. 202

Lucien évêque de Carthage. 314. 317. & 321

S. *Lucien* prêtre d'Antioche, ses ouvrages. 602. son martyre. 603

Lucille femme puissante Donatiste. 592

S. *Lucius* pape, son exil & sa mort. 249. 250

S. *Lucius* martyr en Afrique. 315. *suivantes.*

M.

MACRIEN suggere la persecution à l'empereur Valerien. 295. sa mort. 338
Macrin fait tuer Caracalla. 89. Est reconnu empereur. *ibid.* sa mort. 95
Majorin évêque schismatique de Carthage. 594
Mal. Origine du mal. 52. Dieu n'est point auteur du mal. 382
Malchion prêtre d'Antioche convainc Paul de Samosate. 364
Mammée mere de l'empereur Alexandre Consulte Origene. 100. sa mort. 113
Manés heresiarque, son origine. 378. sa lettre à Marcel. 380. sa dispute avec l'évêque Archelaüs. 382. sa mort. 383. ses disciples. *ibid.* sa doctrine. 384. &c.
Manichéens. Leurs artifices pour séduire les catholiques. 385. Edit de Diocletien contr'eux. 409
Marcel de Cascare reçoit une lettre de Manés. 381
S. *Marcel* centurion & martyr. 412
S. *Marcel* diacre d'Assise & martyr. 446
S. *Marcel* pape, sa mort. 654
Marcellin pape. 408. sa mort. 475
S. *Marcellin* & saint Pierre martyrs à Rome. *ibid.*
Marcien évêque d'Arles schismatique. 275
Mariage condamné par les Manichéens. 386. Canon du concile d'Elvire sur les mariages. 538
S. *Marien* lecteur & martyr. 321. & *suivantes.*
S. *Marin*, son martyr. 340
Martial évêque en Espagne, apostat. 274
Martyre. Exhortation au martyre par Origene. 118. Livre aux martyrs de Tertullien 303. Défendu de s'exposer au martyre. 311. 47
Martyrs Scillitains. 3. & *suivantes*
Martyrs en divers lieux. A Carthage. 26. Dans les Gaules. 39. 328. 376. 397. En Egypte. 69. 427. A Alexandrie. 155. 209. 601. En Asie. 195. A Rome. 247. 472. & *suivantes.* Dans le reste de l'Italie. 475. En Afrique. 314. & *suivantes.* A Nicomedie. 418. & *suivantes.* En Numidie. 321. & *suivantes.* A Cesarée en Cappadoce. 333. A Cesarée en Palestine. 334. 568. Martyrs sous Maximien. 391. & *suivantes.* Sous Diocletien. *ibid.* En Palestine. 422. & *suivantes.* 521. 565. & *suivantes.* 571. Martyrs de Syrie. 433. d'Abitine en Afrique. 455. & *suivantes.* En espagne. 466. & *suivantes.* A Sarragosse. 468. A Thessalonique. 489. & *suivantes.* A Tarse. 496
S. *Maurice* & sa legion. 395
Maxence prend le titre d'empereur. 560. D'abord favorable aux Chrétiens. *ibid.* Ses mœurs. 570. 613. Accorde la liberté à l'église d'Afrique. 591. Se déclare contre Constantin. 609. sa fin tragique. 614
S. *Maxime* martyr. 191
S. *Maxime* évêque de Nole secouru par saint Felix. 331
S. *Maxime* évêque d'Alexandrie. 363 sa mort. 387
Maximes chrétiennes. 543
Maximien empereur. 369. ses mœurs 404
Jules *Maximin* empereur. 113. sa mort. 122
Maximin-Daïa César. 528. Persecution sous lui. 531. 552. 561. 565. ses mœurs. 570 608. Il renouvelle la persecution. 595. son rescrit à

à la ville de Tyr. 598. S'attire la guerre des Armeniens Chrétiens. 606. Calamitez dans les terres de son obéïssance. 607. Il marche contre Licinius. 619. Sa fuite & sa mort. 620. 621
S. *Maximilien* martyr. 406
Mazabanes évêque de Jerusalem. 161
Melchiade pape. 582
Melece évêque de Lycopolis en Thebaïde. Auteur d'un schisme. 409
Melece ou *Meletius* évêque illustre dans le Pont. 388
Mensurius évêque de Carthage. 314. Sauve les écritures par adresse. 464. Blâme ceux qui se dénonçoient eux-mêmes. *ibid.* Sauve le diacre Felix. 465. sa mort. *ibid.*
S. *Metran* martyr. 155
Millenaires. 349. Leur erreur refutée *ibid.* voyez 1. vol. p. 378.
Miracles. Moyen de discerner les vrais. 259. Défense des miracles de J. C. 260. Miracles du temps d'Origene. 261
Montagnards, Novatiens schismatiques. 216
S. *Montan* martyr. 315
Montanistes, leurs jeûnes 92. Leur doctrine touchant la pénitence. 94
Morale Chrétienne. 481
Morts. Prieres & sacrifices pour les morts. 116. 273

N.

NARCISSE évêque de Jerusalem. 76. voyez 1. vol. 601. 602.
Natalius confesseur. Sa penitence. 49
Nations Chrétiennes dans le troisiéme siécle. 74. 147
Neocesarée convertie. 250
S. *Neon* martyr. 391
Nepos évêque Millenaire. 349
S. *Nicephore* martyr. 334. Sa charité. 335
Nicopoli en Palestine. Ancienne Emmaüs. 122
Noëtus heretique. 123
Noms de Dieu. 83. 120. 207
Notaires, *Notes.* 101
Novat prêtre de Carthage schismatique. 215
Novatien prêtre de Rome, schismatique. 218. & *suivantes.* Premier antipape. 219. ses lettres. 221. serment qu'il exigeoit de ses sectateurs. 220. ses deputez rejettez par saint Cyprien. 222. Condamné au concile de Rome 222. Au concile d'Antioche. 237
Nouveauté, caractere des heretiques. 59
Numidique prêtre de Carthage. 213

O.

OCTAVIUS, ami de Minutius Felix. 77
Offrandes des pecheurs publics rejettées. 477. & des excommuniez. 541
Oracles des payens, leur difference d'avec les propheties. 258
Ordination. Choix & ordination des évêques. 145. 275. Ordinations faites de concert avec le clergé & le peuple. 215. Canon du concile d'Elvire sur les ordinations. 539
Ordres de l'église. 147. Ordres des Manichéens. 387
Origene. Son éducation. 2. Son zele pour le martyre. 2. Commence à tenir l'école d'Alexandrie. 40. Ses austeritez. 41. Plusieurs de ses disciples martyrs. 69. Se fait eunuque. 72. Va à Rome. 87. Apprend

l'hebreu. *ibid.* Convertit Ambroise. Va en Arabie : puis en Palestine. 88. Prêche devant les évêques. 89. Commence à écrire. 100. Va à Athenes ; son ordination. 103. Sa condamnation. 104. Ses erreurs. 105. *& suivantes.* Sa défense. 107. Continuë d'enseigner. 108. Ses disciples. 107. *& suivantes.* Sa methode. 88. 110. *& suivantes.* Sa retraite pendant la persécution. 117. Convertit Berylle de Bosre. 131. Ses maximes sur l'étude de l'écriture sainte. 142. Sa fermeté dans la persécution. 161. Est dans la communion de saint Denis d'Alexandrie. 236. Fin d'Origene. 261

Ouvrages d'Origene.

Ses principes ou *Peri-Archôn*, 105
Exhortation au martyre, 118. 119. 120
Sa lettre à Africain, 122. *& suiv.* Son sentiment sur les livres apocryphes, 125. 126. sur l'usage des sciences humaines. 128
Ses Hexaples, 128. 129. *& suiv.*
Ses Homelies, 140. *&* 141
Décrit les differens ordres de l'église, 147
Donne des regles sur le baptême & sur la penitence. 148 *& suiv.*
Son ouvrage contre Celse. 256. *& suiv.*
Son traité de la priere, 268. 269
Peché *Originel.* Témoignage d'Origene, 149. de saint Cyprien, 272
Osius évêque de Cordouë confesseur, 468
Ostie. L'évêque d'Ostie ordonnoit le pape dés le troisiéme siecle, 592

P.

PAMPHILE prêtre de l'église de Cesarée, 566. Sa bibliotheque. Son martyre, 573
S. *Pancrace* martyr, 47
Pape nommé souverain pontife & évéque des évêques, 93. Le nom de pape commun aux autres évêques, 179. 603. Apellation au pape hors d'usage, du temps de saint Cyprien, 245
Paraclet, 50. *ibid.*
Parasceve. Vendredy saint, 93. Tout Vendredy jour d'assemblée, 141
Parole. Dispositions pour entendre la parole de Dieu, 142. 143
S. *Paul* martyr à Carthage, 188
S. *Paul* martyr à Lampsaque. 193
S. *Paul* martyr en Palestine, 567. Sa priere. Sa mort, 568
S. *Paul* premier hermite, 112
Paul de Samosate évêque d'Antioche, 361. Ses erreurs, 362. Ses mœurs, 366. Déposé 365. Chassé d'Antioche par le magistrat séculier, 375
Paul évêque de Cirthe livre les écritures & les vases sacrez, 450
Pauvreté aimée par les Chrétiens, 84
Pauvreté des évêques, 540
Payens. Ceremonies à la naissance de leurs enfans, 65. Leurs reproches contre la religion Chrétienne, 78. &c.
Peché originel, 149. 272
Peintures dans les églises. Concile d'Elvire, 543. v. Images.
Sainte *Pelagie* martyre, 570
Penitence. Canon du Concile d'Elvire, 543. 549. Ceremonies de la penitence, 95
Prêtre *Penitencier*, 225
Sainte *Perpetuë*, son martyre, 26. *& suivantes.* Sa premiere vision, 27. La seconde, 30. La troisiéme, 31. sa fin, 36. *& suivantes.*
Persecuteurs, leur fin, 621. *&* 622
Persécution. Dispersion des Chrétiens à l'occasion de la persécution, 213

Fuite permise. 39 Persécution sous l'empire de Severe. 1. 2. *& suivantes*. Sous Alexandre. 99. Sous Maximin. 115. Sous Philippe. 155. Sous Decius. 157. *& suivantes*. Cruauté de cette persécution. 158. La même persécution redoublée en Afrique. 184. sous Gallus. 246. sous Valerien. 294. sous Aurelien. 376. sous Diocletien. 405. Devient generale. 415. *& suivantes*. Redouble. 422. sous Maximien Herculius. En Italie. 444. *& suivantes*. En Afrique. 450. Cesse en occident. 526. Continuë en orient sous Galerius. 531. 561. *& suivantes*. Et sous Maximin Daïa. 565. *& suivantes*. Relâchée. 568. Renouvellée. *ibid*. Cesse. 587. *& suivantes*. Recommencée sous Maximin. 595. Fin de la persécution. 620

Perses, leur empire rétabli. 115

Peste dans l'empire de Maximin. 606

Phenime évêque d'Amasée. 131

S. *Phileas* évêque de Thmoüis. 428 Sa lettre. Décrit les divers tourmens des martyrs. 428. Son martyre. 429

S. *Philemon* joueur de flute, sa conversion, 600. 601. son martyre. *ibid*.

Philippe empereur. 138. Estimé Chrétien, soumis à la penitence par S. Babylas. 139. sa mort. 156

S. *Philippe* évêque d'Heraclée martyr. 482. *& suivantes*.

S. *Philorum* martyr. 428

Vraye *Philosophie*. 24. 25

Philosophie humaine source des heresies. 56

Philostrate, son peu d'autorité. v. Eusebe de Pamphile.

S. *Pierre* apôtre; sa primauté. 229. sa chaire source de l'unité sacerdotale. 244. S. Pierre défera à saint Paul. 282

Translation des reliques de saint Pierre & saint Paul. 307

S. *Pierre* de Lampsaque martyr. 193

S. *Pierre* évêque d'Alexandrie. 409. Son épistre canonique. 554. 555. *&c.* son martyre. 601

S. *Pierre* domestique de Diocletien martyr. 419

Pierius prêtre d'Alexandrie. 387

Pilate. Faux actes sous son nom. 597

S. *Pionius* martyr. 165. 166. *& suivantes*. Sa mort. 175

Plotin philosophe. 357. son demon familier. 358. sa ville de Platonopolis. 359. sa mort. 361

S. *Plutarque* disciple d'Origene, martyr. 41. *&* 69

S. *Pontien* pape 103. son exil & sa mort. 120

Porphyre philosophe ennemi des Chrétiens. 360

S. *Porphyre* martyr, esclave du prêtre S. Pamphile. 573

Porto ville d'Italie ruinée. 102

Sainte *Potamiene* martyre. 69

Praxeas heretique refuté. 61 *& suivantes*. v. 1. vol. 496

Predication, quelquefois confiée aux laïques. 89. On prêchoit le dimanche & le vendredy. 141

Premices & dismes. 147

Priere. Traité d'Origene, de la priere. 268. Prieres pour les morts. 116. 273.

Principes. Traité des principes d'Origene. 104. Deux principes des Manichéens. 384

Privat heretique évêque de Lambese en Afrique. 152. 209. 213

Probus empereur. 377. sa mort. 388

S. *Proclus*. Actes de son martyre. 496 *& suivantes*. Premier interrogatoire. 498. Second interrogatoire. 503. Troisiéme interrogatoire. 512.

Sa mort. 518
Probus Montaniste séduit Tertullien. 50
S. *Procope* martyr. 422
Prophetes. Necessité des Prophetes chez les Juifs. 258
Fausse *Propheteße.* 17
Propheties comparées aux oracles des payens. 259
Prudens concierge. 31. Converti. 35. 38
S. *Pullion* lecteur & martyr. 480
Puppien & Balbin empereurs. 121
Puppien évêque du parti de Novatien. 176
Pureté du christianisme comme aux payens. 477
Psychiques. Catholiques ainsi nommez par les heretiques. 50

Q.

S. QUIRIN évêque & martyr. 578. Son geolier se convertit. 579

R.

RELIGION chrétienne. N'est permis d'inventer dans la religion. 56. Plaintes des payens contre la religion. 78. & *suivantes.* Ecrits contre la religion. 420
Reliques honorées par les Chrétiens. 509. Méprisées par les Manichéens. 386. Translation des reliques de S. Pierre & S. Paul. 307
Renonciations au demon, &c. dans le baptême. 115
Residence des évêques. Canons du concile d'Elvire. 539
Resurrection de la chair. Traité de Tertullien sur ce sujet. 67. Résurrection de J. C. prouvé. 260
Rogatien évêque se plaint à S. Cyprien d'un de ses diacres. 272
S. *Rogatien* martyr. 398
S. *Romain* martyr. 424
Rome. Lettre du clergé de Rome au clergé de Carthage. 178. Decret du clergé de Rome, touchant les apostats. 294. Communion avec l'église Romaine, marque des vrais chrétiens : connuë des payens mêmes. 375
Rufin traducteur d'Origene. 105. & 141

S.

SABELLIUS, son heresie. 299
Sabin évêque en Espagne à la place de Basilide apostat. 274
S. *Sabin* d'Assise. 446. & *suivantes.* Guerit un aveugle. 448. Guerit Venutien son persecuteur. 449. Son martyre. 450
Sainte *Sabine* martyre avec S. Pionius. 165. & *suivantes.*
Sacremens. Baptême, Confirmation, & Eucharistie conferez ensemble. 68
Sacrifices en memoire des martyrs. 187. Sacrifice de la messe offert dans les prisons en temps de persécution. 177. Offert pour les morts. 273
Saints prient pour nous. 269
Saprice refuse de se reconcilier avec S. Nicephore. 334. En est puni. 335
S. *Satur* martyr. 26. 27. 32. & *suivantes.*
S. *Saturnin* premier évêque de Toulouse. 212. Son martyre. 372
S. *Saturnin* prêtre d'Abitine en Afrique & martyr. 456. & *suivantes.*
S. *Saturnin* le jeune, autre martyr d'Abitine. 462
Scapula proconsul, à qui Tertullien écrit. 85
Schismatiques excommuniez par S. Cyprien. 116

Retour des confesseurs schismatiques de Rome. 225
Schisme quel crime. 230. Schismes de Feliciffime. 215. De Fortunat. 240. De Novatien. 218. 219. & *suivantes*.
Sciences humaines, leur usage. 128
Scorpiaque de Tertullien. 73
Scytien prédecesseur de Manés. 378
S. *Sebastien* martyr. 475
Second évêque de Tigisi. Sa lettre à Mensurius de Carthage touchant les martyrs. 464
S. *Seleucus* martyr. 574
Les *Septante*. L'édition de l'écriture sous leur nom n'est plus dans sa pureté. 130
Le Vieillard *Serapion*. Sa mort heureuse. 235
S. *Serenus* martyr. 580
Severe empereur, persécute les Chrétiens. 1. & *suivantes*. Sa mort. 74
Severe prêtre & martyr, disciple de S. Philippe évêque d'Heraclée. 482. Sa mort. 487
S. *Silvain* évêque de Gaza martyr. 565. 583.
S. *Silvain* évêque d'Emese martyr. 602
Silvain sous-diacre de Cirthe, livre les vases sacrez. 451. Evêque de Cirthe schismatique. 593
S. *Sixte* II. pape. 295. Martyr. 307
Soldats chrétiens persécutez. 412
Sophronie femme du prefet de Rome, se tuë pour sauver son honneur. 608
Sainte *Soteris* vierge & martyre, 474
Spectacles, pourquoi défendus aux Chrétiens. 41
Stationaires. 322
Symnaque traducteur de l'écriture. 87
Susanne, son histoire défenduë par Origene. 123

T.

TACITE empereur. 377
S. *Tarsice* acolyte martyrisé en portant la sainte eucharistie. 296
Sainte *Tecuse*, vierge & martyre. 437
Faux *Témoins*. Canon du concile d'Elvire sur cette matiere. 537
Terbinthe prédecesseur de Manés. 379
Tertullien. Voyez 1. vol. p. 602.
Ses Ouvrages.
Apologie pour les Chrétiens, 5. & *suiv*.
Traitez
Des spectacles. 41
De l'idolatrie. 44
Aux martyrs. 47
Des ornemens des femmes. *ibid*.
Contre Marcion. 50. & *suivantes*.
Des prescriptions. 55. & *suivantes*.
Contre Praxeas. 61. & *suivantes*.
Contre Hermogene. 64. De l'ame. 65
De la chair de J.C. de la resurrection.
De la fuite. 72
Scorpiaque. 73
Contre les Juifs. 74
Avis à Scapula. 85
De la Monogamie. 91
Des jeûnes. 92
De la pudicité. 93. Du voile des vierges. 95
De la couronne du soldat. 114
Cheute de Tertullien. 49. Fut Millenaire. 53
Fin de Tertullien. 116
Testament ancien & nouveau sont du même auteur. 54. 382
S. *Tharaque*. Actes de son martyre. 496. & *suivantes*. Premier interrogatoire. *ibid*. Second interrogatoire. 501. Troisiéme interrogatoire. 507. 516. Sa mort, 520
S. *Thelica* martyr d'Abitine. 455

Theotiste évêque de Cesarée en Palestine. 89. 104
S. *Theodore* soldat & martyr. 624
Sainte *Theodore* martyre. 522 Exposée dans un lieu infame, & délivrée par S. Didyme. 524. Se livre volontairement à la mort. 525
Sainte *Theodosia* vierge & martyre en Palestine. 565
S. *Theodote* hostellier. 435. *& suiv.*
Theodote le changeur heretique. 49
S. *Theodule* martyr. 574
Theonas évêque d'Alexandrie. 387. sa mort. 408
Sainte *Theonille* martyre. 391. 394
Theotecne évêque de Cesarée en Palestine. 340
Thomas disciple de Manés. Son faux évangile. 383
Timée évêque d'Antioche. 387
Tradition prouvée par plusieurs pratiques. 115
Trinité. Doctrine sur ce mystere : de Tertullien. 14. 61. d'Origene. 268. De saint Denis d'Alexandrie. 299. 343. 344. *& suivantes*. Trinité selon les Manichéens. 384
Turbon disciple de Manés. 380
Tyran évêque d'Antioche. 408
Tyrannion évêque de Tyr, & martyr. 408

V.

Sainte VALENTINE vierge & martyre. 467
S. *Valere* évêque de Sarragosse confesseur. 566
Valerien empereur. 270. Favorise d'abord les Chrétiens. *ibid.* Ordonne la persécution. 306. Est pris par les Perses. 317
Vases d'or & d'argent dans les églises. 307. 451. 465. 483
Veneurs de l'amphiteatre. 36
Vengeance non cherchée par les Chrétiens. 86
Venustien gouverneur de Toscane, persécuteur. 446. Sa conversion & son martyre. 449. 450
Sainte *Victoire* martyre d'Abitine. 458. 463
S. *Victor* prêtre en Afrique, martyr. 316
S. *Victor* soldat martyr avec la légion Thebéene. 387
S. *Victor* de Marseille. 400. Convertit trois soldats qui le gardoient. 401
Vierges nommées veuves. 95. Vierges suspectes. 278. Vierges tombées. 540. Martyre de sept vierges à Ancyre. 437
S. *Vincent* diacre & martyr. 466 Conversion de ses Gardes. 467
Visions de sainte Perpetuë. 27. 30. 31. 32. 303 304
Autres visions. 314. *& suivantes.* 319. 322
Ulbien & autres Jurisconsultes ennemis des Chrétiens. 99
Unité de l'église. 229. de l'épiscopat. *ibid.* 235
S. *Urbain* pape. 99. Sa mort. 103
Usures défenduës. Canon du concile d'Elvire. 539

X.

XEROPHAGIE. 92. 93.

Z.

ZAMDA évêque de Jerusalem. 387. 408
Zenobie reine de Palmire. 361 S'adresse à Paul de Samosate. *ibid.* Prise par l'empereur Aurelien. 375
Zephyrien pape. 49. sa mort. 91

FIN.

